JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

VOLUME XLVI

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

DEPUIS LE 17 NOVEMBRE 1910 JUSQU'AU 28 JUILLET 1911, INCLUSIVEMENT

Dans la première année du règne de Notre Souverain Seigneur, le Roi George V

ETANT LA 3me SESSION DU 11me PARLEMENT DU CANADA

SESSION 1910-11

IMPRIME PAR ORDRE DU PARLEMENT

OTTAWA
IMPRIMÉ PAR C. H. PARMELEE, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1911

VOLUME XLVI

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

DEPUIS LE 17 NOVEMBRE 1910 JUSQU'AU 28 JUILLET 1911,
INCLUSIVEMENT

Dans la première année du règne de Notre Souverain
Seigneur, le Roi George V

ET LA 1re SESSION DU 12me PARLEMENT DU CANADA

SESSION 1910-11

OTTAWA

IMPRIMÉ PAR C. H. PARMELEE, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LE ROI
1911

VOLUME XLVI

PROCLAMATIONS

CANADA

GREY.

[L.S.]

GEORGE CINQ, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers. Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance et à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à lundi, le treizième jour du mois de juin courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité d'Ottawa: SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'OTTAWA, LUNDI, le DIX-HUITIÈME jour du mois de JUILLET prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très fidèle et Très bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, dans Notre dite Puissance, ce SIXIÈME jour de JUIN, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix et de Notre Règne la première.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA

D. GIROUARD,
Administrateur.

[L.S.]

GEORGE CINQ, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dit Dominion, et à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à lundi, le dix-huitième jour du mois de juillet courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa: SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'OTTAWA, SAMEDI, le VINGT-SEPTIÈME jour du mois d'AOÛT prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre fidèle et bien-aimé DÉSIRÉ GIROUARD, le juge le plus ancien de Notre cour Suprême du Canada et administrateur du Gouvernement de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, dans Notre dit Dominion, ce QUINZIÈME jour de JUILLET, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix et de Notre Règne la première.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA

D. GIROUARD,
Suppléant du Gouverneur général du Canada.

[L.S.]

GEORGE CINQ, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dit Dominion, et à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à samedi, le vingt-septième jour du mois d'août courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa: SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'OTTAWA, SAMEDI, le PREMIER jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre fidèle et bien-aimé l'honorable DÉSIRÉ GIROUARD, le juge le plus ancien de Notre cour Suprême du Canada, et Suppléant de Notre Très fidèle et Très bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, dans Notre dit Dominion, ce VINGT-QUATRIÈME jour d'AOÛT, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix et de Notre Règne la première.

Par ordre,
JAMES G. FOLEY,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA

GREY.

[L.S.]

GEORGE CINQ, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dit Dominion, et à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à samedi, le premier jour du mois d'octobre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa: SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'OTTAWA, SAMEDI, le CINQUIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très fidèle et Très bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, dans Notre dit Dominion, ce VINGT-QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix et de Notre Règne la première.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA

GREY.

[L.S.]

GEORGE CINQ, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dit Dominion, et à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée à samedi, le cinquième jour du mois de novembre prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, NOUS AVONS JUGÉ À PROPOS de la proroger de nouveau à JEUDI, le DIX-SEPTIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, de manière que ni vous ni aucun de vous, n'êtes tenus de vous trouver en Notre cité d'Ottawa le dit cinquième jour de novembre prochain; car NOUS VOULONS que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'OTTAWA, JEUDI, le DIX-SEPTIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada pourront, par le Conseil commun de Notre dit Dominion, être ordonnés.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très fidèle et Très bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'OTTAWA, dans Notre dit Dominion, ce QUATORZIÈME jour d'OCTOBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix et de Notre Règne la première.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

Troisième Session, Onzième Parlement

1910-11

Jeudi, 17 novembre 1910.

Le Parlement étant ce jour convoqué par proclamations (ci-annexées) pour la dépêche des affaires, et les membres de cette Chambre étant assemblés.

PRIÈRES.

M. l'Orateur donne lecture à la Chambre de la lettre suivante:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, CANADA,
OTTAWA, 15 novembre 1910.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, pour ouvrir la session du Parlement de la Puissance du Canada, jeudi, le 17 courant, à 3 p.m.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

D. O. MALCOLM,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

Un message est remis par le capitaine Ernest John Chambers, gentilhomme huissier de la Verge Noire, lequel est comme suit:—

M. L'ORATEUR,

Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, avec la Chambre, se rend dans la salle des séances du Sénat, et de retour,—

M. l'Orateur informe la Chambre que pendant la vacance il a reçu l'avis suivant:—

Puissance du Canada,
Savoir:

CHAMBRE DES COMMUNES.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

Nous, soussignés, vous donnons par le présent, avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Drummond et Arthabaska, dans la province de Québec, à cause que son membre actuel, Louis Lavergne, a été appelé au Sénat.

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce 13me jour d'octobre 1910.

WILFRID LAURIER. [L.S.]
Député pour le district électoral de Québec-Est.

SYDNEY FISHER. [L.S.]
Député pour le district électoral de Brome.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a adressé son mandat au greffier de la Couronne en chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

Ordonné, que Sir Wilfrid Laurier ait la permission de présenter un bill (No 1) concernant la prestation des serments d'office.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue, ce jour, auprès de Son Excellence le gouverneur général, dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence d'adresser un discours aux deux Chambres du Parlement; et que pour prévenir toute erreur, il en a obtenu copie, dont il donne lecture à la Chambre, comme suit:—

Honorables Messieurs du Sénat:
Messieurs de la Chambre des Communes:

Lorsque j'ai prorogé le Parlement au mois de mai dernier, j'étais à la veille de compléter le terme ordinairement fixé à la charge de Gouverneur général, mais il a plu à Sa Majesté le roi George V de me continuer dans les fonctions de son représentant au Canada, et en conséquence, c'est avec grand plaisir que je vous souhaite encore la bienvenue à l'ouverture d'une nouvelle session.

Nous nous rencontrons sous l'impression du deuil qu'une calamité nationale, la mort de notre souverain bien-aimé, le roi Edouard VII, a répandu sur ce pays et tout l'empire britannique. Non seulement ses sujets, mais aussi toutes les nations civilisées déplorent sa perte. Le monde avait appris à apprécier les dons de son esprit

et les nombreuses qualités qui lui ont valu le surnom d'Edouard le Pacifique, que lui reconnaîtra l'histoire.

C'est avec un grand plaisir que je vous félicite de la prospérité toujours croissante de cette terre bénie. L'industrie et le commerce se développent de tous côtés à pas rapides. Le montant total des importations et des exportations dépasse de beaucoup celui des années passées, et l'accroissement de nos manufactures et du commerce intérieur va de pair avec le développement de notre commerce extérieur.

Si la moisson, dans certaines parties des provinces de l'Ouest, n'a pas tenu les promesses que les belles apparences au printemps avait fait naître, cependant, le rendement total est assez satisfaisant, et au point de vue de la moisson, les provinces de l'Est ont été plus favorisées qu'à l'ordinaire. La position actuelle du pays démontre, d'une façon positive, que, même avec une production moindre sur certains points, l'immensité et la variété de nos ressources, garantissent en tout temps, une forte proportion de prospérité dans l'ensemble du Canada.

Nous avons conclu avec le gouvernement de Sa Majesté les négociations pour l'achat de l'Amirauté des deux croiseurs, *la Niobé* et *le Rainbow*, qui sont arrivés au Canada et stationnent maintenant dans les eaux canadiennes conformément à la politique adoptée à la dernière session dans le but de créer un service naval.

Le tribunal de La Haye auquel avait été soumis le différend entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, relativement aux pêcheries dans les eaux du Canada et de Terre-Neuve, a rendu une sentence arbitrale qui a été acceptée par toutes les parties en cause comme règlement juste et équitable d'une cause pendante depuis longtemps. Ce résultat est d'autant plus satisfaisant qu'il va tendre non seulement à promouvoir la paix et l'amitié entre nous et nos voisins, mais aussi à établir la coutume de régler les difficultés internationales au moyen de l'arbitrage.

La construction du chemin de fer National Transcontinental se poursuit avec des progrès sensibles et cette route a fourni cette année un débouché de l'Ouest vers les grands lacs à une immense quantité de grain. On espère qu'avant longtemps un arrangement sera conclu relativement à l'exploitation des parties terminées de cette ligne, en attendant son parachèvement de Moncton à Winnipeg.

Le projet de construction d'un chemin de fer à la Baie-d'Hudson dont s'est préoccupée l'attention publique depuis plusieurs années, est entré dans la voie de l'exécution. Déjà un contrat a été signé pour la construction sur la Saskatchewan, à la mission du Pas, d'un pont auquel on est à travailler. Durant la présente session un projet de loi vous sera soumis relativement à la continuation et au parachèvement de cette entreprise avec toute la diligence possible. La mise en rapport de notre grand pays de l'Ouest avec le Canada oriental et aussi avec les marchés d'outre-mer au moyen de cette nouvelle voie ferrée et de l'océan, ouvrira non seulement à la colonisation une nouvelle partie du Canada, mais aidera aussi beaucoup au développement du commerce, au double avantage des producteurs et des consommateurs.

Mon gouvernement s'est occupé avec le plus grand soin de la construction du pont de Québec, la plus vaste entreprise de ce genre que le monde ait connue, et l'on prend toutes les précautions possibles pour assurer le succès de sa construction. Un contrat pour la sous-structure a été passé. Des soumissions pour la construction de la superstructure ont été reçues de quatre compagnies responsables et cette affaire est maintenant à l'étude.

On espère que le contrat sera signé prochainement et le travail de construction poussé avec vigueur jusqu'à ce qu'il soit terminé.

Tout en reconnaissant l'importance de notre commerce intérieur et la grande valeur des marchés du Royaume-Uni pour nos produits, mon gouvernement sent qu'il doit profiter de toutes chances qui se présentent de promouvoir des relations amicales de commerce avec les colonies britanniques et les pays étrangers, afin que le surplus de notre production trouve un marché dans ces pays aux conditions les plus favorables.

Conformément à cette ligne de conduite, des accords commerciaux ont été conclus avec l'Italie et la Belgique et une liste de droits réduits a été accordée aux Pays-Bas.

L'avantage d'avoir des arrangements tarifaires plus satisfaisants entre les Etats-Unis et le Canada a été reconnu depuis longtemps des deux côtés de la frontière. La politique commerciale de la République n'a pas, par le passé, vu d'un bon œil les importations du Canada. Si nous avons beaucoup acheté des Etats-Unis, ceux-ci en retour ont fait très peu d'achats chez nous. Nous sommes heureux de constater qu'une politique plus libérale prévaut aujourd'hui chez nos voisins, et que le gouvernement de Washington exprime le désir d'établir de meilleures relations commerciales avec le Canada. Pour donner suite aux négociations qui ont été entamées, il y a quelques mois, entre le Président des Etats-Unis et mon gouvernement,—négociations dont le résultat a été alors communiqué au Parlement—une nouvelle conférence a eu lieu à Ottawa entre les représentants des deux pays. Les négociateurs ne sont arrivés à aucune conclusion et aucun projet formel n'a été formulé, mais la libre discussion qui s'est engagée donne à mon gouvernement l'espoir qu'on pourra conclure avant longtemps un accord qui, sans sacrifier les intérêts du Canada, permettra à un grand nombre de nos produits de pénétrer dans les Etats-Unis à des conditions satisfaisantes.

Une commission royale nommée par feu Sa Majesté Edouard VII, et dans laquelle se trouvaient deux de mes ministres, a fait une étude minutieuse des conditions du commerce et du transport entre les Indes Occidentales britanniques et le Canada.

Conformément aux vues de la Conférence impériale sur les droits d'auteur, à laquelle on est arrivé à des conclusions unanimes en faveur d'une législation uniforme sur ce sujet, pour tout l'Empire, un projet de loi pour reviser et refondre la loi sur les droits d'auteur, sera soumis à votre étude.

Un projet de loi vous sera soumis à l'effet d'appliquer les dispositifs du traité récemment conclu avec les Etats-Unis au sujet des eaux limitrophes.

Des projets de loi seront aussi présentés concernant les banques, les élévateurs au terminus de cette partie de la voie ferrée à la tête du lac Supérieur, et aussi à l'égard des enquêtes sur les conditions des classes industrielles et ouvrières, leurs améliorations et autres sujets.

Messieurs de la Chambre des Communes:

Les comptes publics pour l'année écoulée seront mis entre vos mains.

Les estimations budgétaires pour la prochaine année fiscale seront soumises avant longtemps à votre approbation.

Honorables Messieurs du Sénat:
Messieurs de la Chambre des Communes:

Je recommande à votre plus sérieuse attention tous ces importants sujets et toutes les questions affectant l'intérêt public et je prie la Divine Providence qu'elle éclaire vos délibérations.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que le discours de Son Excellence soit pris en considération lundi prochain, et que ce soit le premier ordre du jour pour ce jour-là et chacun des jours subséquents jusqu'à épuisement du débat.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, qu'un comité spécial soit nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents prescrits par la règle 10; le dit comité devant se composer de Sir Wilfrid Laurier, M. Borden, M. Paterson, M. Fisher, M. Haggart (Lanark), M. Pardee et M. Perley,—et

que la partie de la règle 10 qui limite le nombre des membres du dit comité soit suspendue à cet effet.

M. l'Orateur soumet à la Chambre le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement, lequel est comme suit:—

A l'honorable Chambre des Communes,

Les bibliothécaires conjoints du Parlement ont l'honneur de présenter leur rapport pour l'année 1910:—

La question d'améliorer les relations commerciales entre le Canada et les Etats-Unis ayant été beaucoup discutée pendant la vacance, les bibliothécaires ont fait réimprimer dans le catalogue annuel, avec les documents publiés depuis, la liste de ceux qui avaient été déjà imprimés en 1894, concernant le sujet de la réciprocité. Cette compilation a été faite avec beaucoup de soin et les membres du Parlement sont priés de la conserver pour la consulter plus tard, car elle sera bientôt épuisée et difficile à trouver. Le catalogue contenant cette liste sera distribué prochainement.

Les ouvrages les plus récents ont été réunis à la bibliothèque, autant que ses ressources l'ont permis. Celles-ci sont devenues plus restreintes, à mesure que les besoins de la bibliothèque se sont accrus, et cela justifie la légère augmentation de crédit qui est demandée cette année. Les dépenses pour achats de livres pour la bibliothèque ont toujours été faites en vue de l'économie, et son budget n'a reçu qu'un seul accroissement durant les vingt-cinq dernières années.

La question de trouver plus d'espace pour les fins de la bibliothèque est plus pressante que jamais. Les bibliothécaires ont l'honneur de rappeler au Parlement que depuis plusieurs années, son attention a été attirée sur ce sujet. Les plans préparés en 1904 par l'architecte en chef des Travaux Publics avaient paru bien acceptables aux bibliothécaires et aussi au comité conjoint de la Bibliothèque, mais ils n'ont pas été exécutés. Aucun des plans proposés depuis n'a semblé aux bibliothécaires aussi pratiques que ceux de 1904, qui sont simples, économiques et d'une réalisation facile, et qui permettaient de continuer la surveillance de la bibliothèque sans augmentation de personnel.

Les statistiques du département seront soumises au comité de la Bibliothèque à sa première réunion.

Le catalogue annuel des nouveaux ouvrages achetés depuis la dernière session est entre les mains des imprimeurs et sera distribué prochainement.

Le catalogue des dons faits à la bibliothèque est annexé au présent rapport.

Le tout respectueusement soumis. (*Document de la session No 33.*)

A. D. DECELLES,
Bibliothécaire général du Parlement.

MARTIN J. GRIFFIN, *B.P.*

Bibliothèque du Parlement,
17 novembre 1910.

(Pour les listes des dons et des droits d'auteurs, voir *l'annexe à ce rapport, document de la session No 33.)*

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée jusqu'à lundi prochain, le 21 novembre courant.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à quatre heures et vingt minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 21 novembre 1910.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Fowke,—la pétition de la *Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company.*

Par M. Devlin,—la pétition de la Compagnie E. B. Eddy (à responsabilité limitée), de la cité de Hull, province de Québec.

Par M. Turriff,—la pétition de la *Athabaska Northern Railway Company.*

Par M. Pardee,—la pétition de la *Collingwood Southern Railway Company.*

Par M. Smith (Nanaïmo),—la pétition de la *Vancouver and Lulu Island Railway Company.*

Par M. Nesbitt,—la pétition de la *South Ontario Pacific Railway Company.*

Par M. McCraney,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Rapport du ministre de l'Agriculture du Canada, pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1910. (*Document de la session No 15.*)

Aussi,—Rapport du directeur et des officiers des fermes expérimentales, pour l'année expirée le 31 mars 1910. (*Document de la session No 16.*)

Et aussi,—Statistiques criminelles, pour l'année expirée le 30 septembre 1909. (*Document de la session No 17.*)

M. Templeman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport, relevés et statistiques du Revenu de l'Intérieur du Canada, pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1910. Partie I—Accise. (*Document de la session No 12.*)

Aussi,—Partie II—Inspection des poids et mesures, gaz et lumière électrique. (*Document de la session No 13.*)

Et aussi,—Partie III—Falsification des substances alimentaires. (*Document de la session No 14.*)

Sir Frederick Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du Conseil de la milice, pour l'année expirée le 31 mars 1910. (*Document de la session No 35.*)

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Rapport du ministre des Travaux Publics sur les travaux sous sa direction, pour l'année expirée le 31 mars 1910. (*Document de la session No 19.*)

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Rapport du département de l'Intérieur, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1910. (*Document de la session No 25.*)

Aussi,—Rapport de la division des Affaires des Sauvages, pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1910. (*Document de la session No 27.*)

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Rapport de la Commission Royale sur les relations commerciales entre le Canada et les Antilles; ainsi que Partie II—Minutes de la preuve faites en Canada et appen-

dices; Partie III—Minutes de la preuve faite dans les Antilles et appendices; et Partie IV—Minutes de la preuve faite à Londres et appendices. (*Document de la session No 10.*)

Aussi,—Rapport du département des Douanes, pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1910. (*Document de la session No 11.*)

Aussi,—Comptes publics du Canada, pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1910. (*Document de la session No 2.*)

Aussi,—Rapport du surintendant des Assurances, pour l'année expirée le 31 décembre 1910. (*Document de la session No 8.*)

Et aussi,—Rapport de l'Auditeur général, pour l'année expirée le 31 mars 1910. (Vol. I) Part. A à P, et (vol. II) Part. Q à Y. (*Document de la session No 1.*)

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, —Quarante-troisième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, 1910.—Marine. (*Document de la session No 21.*)

Aussi,—Quarante-troisième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, 1910.—Pêcheries. (*Document de la session No 22.*)

Et aussi,—Supplément au quarante-troisième rapport du département de la Marine et des Pêcheries, pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1910.—Inspection des bateaux à vapeur. (*Document de la session No 23a.*)

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre. —Rapport du département des Chemins de fer et Canaux, pour l'exercice financier du 1er avril 1909 au 31 mars 1910. (*Document de la session No 20.*)

Aussi,—Le sixième rapport des Commissaires du chemin de fer Transcontinental. pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1910. (*Document de la session No 37c.*)

Et aussi,—Le cinquième rapport du Bureau des commissaires des chemins de fer du Canada jusqu'au 31 mars 1909, pour l'année expirée le 31 mars 1910. (*Document de la session No 20c.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre. —Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada, pour l'année expirée le 31 mars 1910. (*Document de la session No 29.*)

Aussi,—Rapport du Secrétaire d'Etat sur les affaires extérieures, pour l'année terminée le 31 mars 1910. (*Document de la session No 29b.*)

Aussi,—Liste du Service civil du Canada, 1910. (*Document de la session No 30.*)

Aussi,—Ordonnances du Territoire du Yukon passées par le conseil du Yukon en 1909. (*Document de la session No 40.*)

Et aussi,—Rapport du Secrétaire d'Etat sur l'enquête faite au sujet des affaires du département de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques. (*Document de la session No 39.*)

Sur motion de M. Murphy, secondé par M. Graham,

Résolu,—qu'en ce qui concerne le rapport du Secrétaire d'Etat sur son enquête au sujet des affaires du département de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques actuellement déposé sur la Table, la règle 74 soit suspendue, et que le dit rapport et tous les papiers présentés en même temps à la Chambre soient imprimés sans délai.

M. King, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.— Rapport du département du Travail, pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1910. ainsi que le rapport des procédures en vertu de la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907. (*Document de la session No 36.*)

Ordonné, que M. Lancaster ait la permission de présenter un bill (No 2 modifiant la Loi des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, que l'ordre pour la prise en considération de la motion pour une adresse à Son Excellence en réponse à son discours à l'ouverture de la session soit maintenant appelé.

Le dit ordre est, en conséquence, appelé et la Chambre procède à la prise en considération du discours du Trône.

M. McGiverin propose, secondé par M. Lapointe,—Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence le Très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, et Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Guthrie, secondé par M. Loggie,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et douze minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 22 novembre 1910.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Ecrément,—la pétition de la *Montreal Park and Island Railway Company.*

Par M. German,—la pétition de la *Mather Bridge and Power Company.*

Par M. Lancaster,—la pétition de la *Buffalo, Niagara and Toronto Railway Company.*

Par M. Donnelly,—la pétition de la *Walkerton and Lucknow Railway Company.*

Par M. Rankin,—la pétition de la *Guelph and Goderich Railway Company.*

Par M. Cash,—la pétition de la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table de la Chambre le rapport du commis des pétitions sur les pétition présentées le 21 courant,—lesquelles sont lues et reçues, et sont comme suit:—

De la *Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company*; pour une loi l'autorisant à construire une ligne ferrée dans la province de l'Ontario et à augmenter ses pouvoirs pour émettre des obligations.

De la *E. B. Eddy Company, Limited,* de Hull, Québec; pour un amendement à sa charte.

De la *Athabaska Northern Railway Company*; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction et l'achèvement de ses entreprises.

De la *Collingwood Southern Railway Company*; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne ferrée.

De la *Vancouver and Lulu Island Railway Company*; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de ses embranchements.

De la *South Ontario Pacific Railway Company*; pour une loi l'autorisant à construire une ligne ferrée depuis un point à ou près la Jonction de Guelph jusqu'à un point à ou près Hamilton, Ontario.

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien; pour une loi l'autorisant à construire et exploiter certaines lignes ferrées dans les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, et pour d'autres fins.

Sir Frederick Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Ordres généraux de la milice entre le 1er novembre 1909 et le 18 octobre 1910. (*Document de la session No 41.*)

Aussi,—Rapport du général Sir John French, G.C.B., G.C.O.V., C.C.M.G., inspecteur général des forces impériales, sur son inspection des forces de la milice canadienne. (*Document de la session No 35a.*)

Et aussi,—Rapport sur la meilleure méthode de mettre à exécution les recommandations du général Sir John French au sujet de la milice canadienne, par le major général Sir P. H. N. Lake, C.C.M.G., C.B, inspecteur général (*Document de la session No 35b.*)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du ministre des Postes, pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1910. (*Document de la session No 24.*)

Aussi,—Rapport du département du Commerce, pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1910. Partie I—Commerce du Canada. (*Document de la session No 10.*)

Aussi,—Partie II—Commerce du Canada avec (1) la France, (2) l'Allemagne, (3) le Royaume-Uni et (4) les Etats-Unis. (*Document de la session No 10a.*)

Et aussi,—Partie III—Commerce du Canada avec les pays étrangers (excepté la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. (*Document de la session No 10b.*)

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1910. (*Document de la session No 45.*)

Aussi,—Relevé conforme à l'article 17 de la Loi d'assurance du service civil, pour l'année expirée le 31 mars 1910. (*Document de la session No 43.*)

Aussi,—Etat indiquant les dépenses imprévues du 1er avril 1910 au 17 novembre 1910, conformément à la Loi des subsides, 1910. (*Document de la session No 44.*)

Et aussi,—Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement, à compte de l'exercice 1910-11. (*Document de la session No 42.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport annuel du département des Impressions et de la Papeterie publiques, pour l'année fiscale terminée le 31 mars 1910. (*Document de la session No 32.*)

La Chambre reprend la discussion sur la motion,—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence le Très Honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, et Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et la question étant mise sur la dite motion;

M. Monk propose, comme amendement, secondé par M. Paquet,—Que la dite motion soit modifiée en ajoutant à la fin de l'adresse à présenter à Son Excellence le Gouverneur général le paragraphe suivant:—

« Cette Chambre regrette que le discours du Trône n'indique en aucune manière que le gouvernement ait l'intention de consulter le peuple au sujet de sa politique navale et de la question générale de la contribution du Canada aux armements de l'empire.»

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Brodeur, secondé par M. Aylesworth,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et douze minutes p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Mercredi, 23 novembre 1910.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—
Par M. Beattie,—la pétition de la *London and Northwestern Railway Company.*
Par M. Rankin,—la pétition de J. H. Meikle et autres.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table de la Chambre le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 22 courant,—lesquelles sont lues et reçues. et sont comme suit:—

De la *Montreal Park and Island Railway Company*; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction et l'achèvement de ses entreprises, et à d'autres fins.

De la *Mather Bridge and Power Company*; pour un amendement à sa charte.

De la *Buffalo, Niagara and Toronto Railway Company*; pour la prolongation du délai fixé pour le commencement de la construction de sa ligne ferrée, et à d'autres fins.

De la *Walkerton and Lucknow Railway Company*; pour la prolongation du délai fixé pour la construction de sa ligne.

De la *Guelph and Goderich Railway Company*; pour la prolongation du délai fixé pour la construction de sa ligne d'embranchement.

De la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada*; pour la prolongation du délai fixé pour la construction des parties inachevées de ses lignes ferrées, et à d'autres fins.

Ordonné, que M. Verville ait la permission de présenter un bill (No 3) concernant les heures de travail pour les travaux publics.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Martin (Sainte-Marie) ait la permission de présenter un bill (No 4) modifiant la Loi des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Demers ait la permission de présenter un bill (No 5) modifiant la Loi des banques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Miller ait la permission de présenter un bill (No 6) modifiant la Loi de l'Intérêt.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Sharpe (Ontario) ait la permission de présenter un bill (No 7) modifiant la Loi des compagnies.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Sharpe (Ontario) ait la permission de présenter un bill (No 8) modifiant la Loi des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Carvell ait la permission de présenter un bill (No 9) modifiant la Loi des inspections et de la vente.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a donné instruction au greffier de la Chambre de déposer sur la Table sa recommandation et autres documents concernant l'avancement de M. Louis Laframboise, actuellement chef du service de la traduction, de la subdivision B de la première division à la subdivision A de la première division, lesquels sont comme suit:—

LOI DU SERVICE CIVIL ET SES AMENDEMENTS.

A l'honorable Chambre des Communes,

L'Orateur de la Chambre des Communes a l'honneur de recommander l'avancement de M. Louis Laframboise, actuellement chef du service de la traduction de la Chambre des Communes, et ci-devant traducteur, de la subdivision B de la première division à la subdivision A de cette même première division. La vacance dans la subdivision A de la première division plus haut mentionnée est due à la mise à la retraite de M. Achille Fréchette, ex-traducteur des lois et chef du service de la traduction, laquelle a eu lieu le 1er novembre de cette année.

M. Laframboise a produit un certificat d'aptitude à ce grade provenant de la Commission du Service civil du Canada dont copie ci-annexée. Je joins également à cette communication le rapport du greffier de la Chambre en la matière.

CHARLES MARCIL.
Orateur de la Chambre des Communes.

23 novembre 1910.

23 novembre 1910.

L'honorable Orateur de la Chambre des Communes.

MONSIEUR,—La mise à la retraite, au 1er novembre 1910, de M. Achille Fréchette, traducteur des lois et chef du service de la traduction de la Chambre des Communes, a créé une vacance dans la subdivision A de la première division de l'organisation du personnel de la Chambre des Communes.

J'ai l'honneur de recommander que cette vacance soit remplie par l'avancement de M. Louis Laframboise qui se trouve actuellement dans la subdivision B de la première division, et qui a été promu au poste de traducteur des lois et de chef du service de la traduction lors de la mise à la retraite de M. Fréchette. Cet avancement est recommandé au point de vue du mérite.

M. Laframboise a été pendant trente-quatre ans un fonctionnaire de la Chambre, et a constamment donné complète satisfaction dans l'accomplissement de ses fonctions de traducteur. En conséquence, il a, à mon avis, par suite de son service et de sa compétence, un juste droit à l'avancement recommandé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

THOS. B. FLINT,
Greffier de la Chambre.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA,
OTTAWA.

Les Commissaires du Service civil ont pris connaissance d'une requête de l'Orateur de la Chambre des Communes, demandant l'émission d'un certificat d'aptitudes, en vertu des dispositions de l'article 24 de la Loi modifiant la Loi du Service civil, de 1908, en faveur de M. L. Laframboise, lequel est recommandé pour être promu de la subdivision B à la subdivision A de la première division.

Les commissaires s'étant convaincus que M. Laframboise est spécialement apte à remplir les devoirs de la position à laquelle il doit être promu, et que ses aptitudes sont telles qu'un examen spécial n'est pas nécessaire en ce qui le concerne;

En conséquence, il est certifié par les présentes, conformément aux dispositions de l'article 24 de la Loi modifiant la Loi du Service civil, de 1908, qu'à leur avis, M. L. Laframboise possède les aptitudes requises pour être un employé de la subdivision A de la première division dans le personnel de la Chambre des Communes.

Daté au Bureau de la Commission du Service civil du Canada, ce 19me jour de novembre 1910.

ADAM SHORTT,
M. G. LAROCHELLE.
Commissaires.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a donné instruction au greffier de la Chambre de déposer sur la Table sa recommandation et autres documents concernant l'avancement de M. Rémi Tremblay, traducteur, de la subdivision A de la deuxième division à la subdivision B de la première division, lesquels sont comme suit:—

LOI DU SERVICE CIVIL ET SES AMENDEMENTS.

A l'honorable Chambre des Communes,

L'Orateur de la Chambre des Communes a l'honneur de recommander la promotion de M. Rémi Tremblay, traducteur, de la subdivision A de la deuxième division à la subdivision B de la première division. La vacance dans la première division précitée est causée par la promotion de M. Laframboise, chef du service de traduction.

M. Tremblay a produit un certificat d'aptitudes pour ce grade, de la part de la Commission du Service civil du Canada, certificat dont copie est ci-annexée. Également annexé, se trouve le rapport du greffier de la Chambre à ce sujet.

CHARLES MARCIL,
Orateur de la Chambre des Communes.

23 novembre 1910.

23 novembre 1910.

L'honorable Orateur de la Chambre des Communes.

MONSIEUR,—La promotion de M. Louis Laframboise, chef du service de la traduction de la Chambre des Communes de la subdivision B à la subdivision A de la

première division, crée une vacance dans la première de ces subdivisions, et pour remplir ce poste vacant, j'ai l'honneur de recommander la promotion de M. Rémi Tremblay, maintenant classé dans la subdivision A de la deuxième division.

Cette promotion est recommandée pour cause de mérite, M. Tremblay ayant servi la Chambre des Communes pendant une période de plus de vingt-huit ans à la satisfaction des autorités de la Chambre. En conséquence, il a, à mon avis, tant par ses aptitudes que par ses services, droit à la promotion recommandée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

THOS. B. FLINT,
Greffier de la Chambre.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA,
OTTAWA.

Les Commissaires du Service civil ont pris connaissance d'une requête de l'Orateur de la Chambre des Communes, demandant l'émission d'un certificat d'aptitudes. en vertu des dispositions de l'article 24 de la Loi modifiant la Loi du Service civil. de 1908, en faveur de M. Rémi Tremblay, lequel est recommandé pour être promu de la subdivision A de la deuxième division, à la subdivision B de la première division. Les commissaires s'étant convaincus que M. Tremblay est spécalement apte à remplir les devoirs de la position à laquelle il doit être promu, et que ses aptitudes sont telles qu'un examen spécial n'est pas nécessaire en ce qui le concerne;

En conséquence, il est certifié par les présentes, conformément aux dispositions de l'article 24 de la Loi modifiant la Loi du Service civil, de 1908, qu'à leur avis, M. Rémi Tremblay possède les aptitudes requises pour être un employé de la subdivision B de la première division dans le personnel de la Chambre des Communes.

Daté au Bureau de la Commission du Service civil du Canada, ce 19me jour de novembre 1910.

ADAM SHORTT,
M. G. LAROCHELLE,
Commissaires.

La Chambre reprend la discussion sur la motion,—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence le Très Honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur l'amendement à icelle,—Que la dite motion soit modifiée en ajoutant à la fin de l'adresse à présenter à Son Excellence le Gouverneur général le paragraphe suivant:—

« Cette Chambre regrette que le discours du Trône n'indique en aucune manière que le gouvernement ait l'intention de consulter le peuple au sujet de sa politique

navale et de la question général de la contribution du Canada aux armements de l'empire.»

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Paquet, secondé par M. Nantel,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 24 novembre 1910.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Hunt,—la pétition de la *Orford Mountain Railway Company.*

Par M. Currie (Simcoe),—la pétition de la *Georgian Bay and Seabord Railway Company.*

Par M. Magrath,—la pétition de la *Alberta Railway and Irrigation Company.*

Par M. Taylor (New-Westminster),—la pétition de la *British Columbia Southern Railway Company;* et la pétition de la *Kootenay and Arrowhead Railway Company.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table de la Chambre le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 23 novembre courant, lesquelles sont lues et reçues:—

De la *London and North Western Railway Company*; pour la prolongation du délai fixé pour la construction et l'achèvement de sa ligne ferrée.

De J. H. Meikle et autres; pour une charte sous le nom de *Commercial Travellers' Accident Assurance Company of Canada.*

Ordonné, que M. King ait la permission de présenter un bill (No 10) à l'effet de prohiber la fabrication et l'importation d'allumettes à phosphore blanc.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Monk ait la permission de présenter un bill (No 11) concernant les sociétés coopératives de crédit.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Beauparlant ait la permission de présenter un bill (No 12) modifiant la Loi 1908 modifiant la Loi du service civil.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la question:—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence le Très Honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, et Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remercie-

ments à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement;

Et sur l'amendement,—Que la dite motion soit modifiée en ajoutant à la fin de l'adresse à présenter à Son Excellence le Gouverneur général le paragraphe suivant:—

« Cette Chambre regrette que le discours du Trône n'indique en aucune manière que le gouvernement ait l'intention de consulter le peuple au sujet de sa politique navale et de la question générale de la contribution du Canada aux armements de l'empire.»

Et la question étant posée sur l'amendement,

M. Borden propose, comme sous-amendement, secondé par M. Foster,—Que tous les mots de l'amendement soient retranchés et remplacés par les suivants:—

« Nous désirons assurer Votre Excellence de l'attachement inaltérable du peuple canadien à la Couronne britannique, de son désir et de son intention d'accomplir toutes les justes obligations qui incombent à ce pays en qualité de l'une des nations de l'empire. Toutefois, nous croyons devoir exprimer notre regret que le discours gracieux de Votre Excellence n'indique aucunement que les aviseurs de Votre Excellence aient l'intention de consulter le peuple sur la politique navale du Canada.»

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Fowke, secondé par M. Crew,

Ordonné, que le dit débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain.

Vendredi, 25 novembre 1910.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table de la Chambre le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 24 novembre courant, lesquelles sont lues et reçues:—

De la *Orford Mountain Railway Company*; pour une loi l'autorisant à construire une voie ferrée dans la province de Québec, et augmentant ses pouvoirs pour émettre des obligations.

De la *Georgian Bay and Seaboard Railway Company*; pour une loi l'autorisant à changer son raccordement avec le chemin de fer d'Ontario et Québec et à d'autres fins.

De la *British Columbia Southern Railway Company*; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de ses lignes et embranchements.

De la *Kootenay and Arrowhead Railway Company*; pour la prolongation du délai fixé pour l'achèvement de sa ligne ferrée.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie le certificat suivant:—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.
OTTAWA, 25 novembre 1910.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du treizième jour du mois d'octobre 1910 dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Joseph A. Manseau, de Drummondville, Qué., comme officier-rapporteur pour le district électoral de Drummond et Arthabaska, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de Louis Lavergne qui a été appelé au Sénat, Arthur Gilbert, cultivateur, de Stansfield, dans la province de Québec, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

JAMES G. FOLEY. [L.S.]
Greffier de la Couronne en chancellerie du Canada.

THOS. B. FLINT, écr,
Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

Ordonné, que M. Lewis ait la permission de présenter un bill (No 13) concernant la vente des poisons.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Sharpe (Ontario), ait la permission de présenter un bill (No 14) modifiant la Loi des banques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sir Wilfrid Laurier, du comité spécial chargé de préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents de cette Chambre, aux termes de la règle 10, présente les listes suivantes:—

No 1.

Privilèges et Elections.

Messieurs:

Aylesworth,
Barker,
Barnard,
Borden *(Halifax)*,
Bristol,
Brodeur,
Bureau,
Carvell,
Chisholm *(Antigonish)*,
Cowan,
Crocket,
Crothers,
Demers,
Devlin,
Doherty,
Dubeau,
Emmerson,
Geoffrion,
German,
Gervais,
Haggart *(Lanark)*,
Haggart *(Winnipeg)*,
Kyte,
Lafortune,
Lancaster,
Lapointe,
Lemieux,
Lennox,
Lewis,
Macdonald,
McColl,
Maddin,
Major,
Martin *(Régina)*,
Meighen,
Monk,
Northrup,
Porter,
Pugsley,
Rhodes,
Rivet,
Roy *(Montmagny)*,
Sifton,
Stratton, et
Warburton.—45.

No 2.

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Messieurs:

Allard,
Allen,
Ames,
Armstrong,
Arthurs,
Barker,
Barnard,
Beattie,
Beauparlant,
Béland,
Best,
Bickerdike,
Blain,
Blondin,
Boyce,
Boyer,
Bradbury,
Bristol,
Broder,
Brown,
Burrell,
Campbell,
Carrier,
Carvell,
Cash,
Champagne,
Chew,
Chisholm *(Antigonish)*,
Chisholm *(Huron)*,
Chisholm *(Inverness)*,
Clare,
Clarke *(Red-Deer)*,
Clarke *(Essex)*,
Congdon,
Conmee,
Cowan,
Crocket,
Crosby,
Crothers,
Currie *(Prince-Edouard)*,
Currie *(Simcoe)*,
Daniel,
Delisle,
Demers,
Devlin,
Doherty,
Donnelly,
Douglas,
Dubeau,
Ecrément.
Edwards,
Elson,
Emmerson,
Ethier,
Fielding,
Forget,
Fortier,
Foster,
Fowke,
Fraser,
Gauvreau,
Geoffrion,
German,
Gervais,
Girard.
Gladu.
Goodeve.
Gordon *(Kent)*,
Gordon *(Nipissing)*,
Graham,
Guthrie.
Haggart *(Lanark)*,
Haggart *(Winnipeg)*,
Harris,
Harty,
Henderson,
Herron,

Hodgins,
Hughes,
Hunt,
Jameson,
Kidd,
Knowles.
Kyte,
Lachana
Lafortune,
Lake,
Lalor,
Lancaster,
Lanctôt (Laprairie-Napierville),
Lanctôt (Richelieu),
Lapointe,
Law,
LeBlanc,
Lennox,
Lewis,
Loggie,
Lortie,
Lovell,
Low,
Macdonald,
Macdonell,
Maclean (York-S.),
MacNutt,
McAllister,
McCall,
McCoig,
McColl,
McCraney,
McGiverin,
McKenzie,
McLean (Huron),
McLean (Sunbury),
McMillan,
Maddin,
Magrath,
Major,
Marcile (Bagot),
Marshall,
Martin (Montréal, Sainte-Marie),
Martin (Régina),
Martin (Wellington),
Mayrand,
Meighen,
Meigs,
Michaud,
Middlebro,
Miller,
Molloy,
Monk,
Murphy,
Nantel,
Neely,
Nesbitt,
Northrup,
Oliver,
Osler,
Owen,
Papineau,
Pâquet,
Pardee,
Parent,
Perley,
Pickup,
Porter,
Price,
Proulx,
Prowse,
Pugsley,
Rankin,
Reid (Grenville)
Reid (Ristigouche),
Rhodes,
Richards,
Rivet,
Roche,
Ross (Middlesex),
Ross (Rimouski),
Roy (Dorchester),
Roy (Montmagny),
Russell,
Rutan,
Savoie,
Schaffner,
Schell,
Sealey,
Séguin,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Sifton,
Sinclair,
Smith (Middlesex),
Smith (Nanaimo),
Smith (Stormont),
Smyth,
Sperry,
Sproule,
Stanfield,
Staples,
Stewart,
Stratton,
Talbot,
Taylor (New-Westminster),
Thoburn,
Thornton,
Tobin,
Todd,
Tolmie,
Turcotte (Nicolet),
Turcotte (Comté de Québec),
Turgeon,
Turriff,
Verville,
Wallace,
Warburton,
White (Renfrew),
White (Victoria, Alberta),
Wilcox,
Wilson (Laval),
Worthington et Wright.—202.

Et que le quorum du dit comité se compose de vingt-cinq membres.

No 3.

Bills Privés.

Messieurs:

Allard,
Ames,
Arthurs,
Aylesworth,
Béland,
Black,
Blondin,
Boyce,
Boyer,
Bradbury,
Broder,
Bureau,
Burrell,
Campbell,
Chisholm (Huron),
Clarke (Essex),
Conmee,
Cowan,
Crocket,
Crosby,
Currie (Prince-Edouard),
Daniel,
Devlin,
Donnelly,
Elson,
Ethier,
Eisher,
Fowke,
Fraser,
Gauvreau,
Girard,
Gladu,
Goodeve.

Gordon *(Kent)*,
Guthrie,
Harris,
Harty,
Hunt,
Jameson,
King,
Knowles,
Lachance,
Lake,
Lalor,
LeBlanc,
Lortie,
Macdonald,
Macdonell,
Maclean *(York-S.)*,
McCoig,
McGiverin,
McKenzie,
McLean *(Sunbury)*,
McMillan,
Magrath,
Martin *(Wellington)*,
Meighen,
Meigs,
Middlebro,
Monk,
Murphy,
Nantel,
Owen,
Papineau,
Parent,
Proulx,
Prowse,
Rivet,
Robb,
Ross *(Middlesex)*,
Schaffner,
Sealey,
Sexsmith,
Sharpe *(Ontario)*,
Smith *(Stormont)*,
Stewart,
Stratton,
Talbot,
Tobin,
Tolmie,
Turcotte *(Comté de Québec)*,
Turgeon,
Turriff,
White *(Renfrew)*,
White *(Victoria, Alberta)*,
Wilcox, et
Worthington.—87.

Et que le quorum dit dit comité se compose de dix membres.

No 4.

Ordres Permanents.

Messieurs:

Allard,
Best,
Black,
Blondin,
Brown,
Burrell,
Champagne,
Chisholm *(Huron)*,
Clare,
Fortier,
Goodeve,
Henderson,
Jameson,
Knowles,
Kyte,
Lake,
Lancaster,
Law,
LeBlanc,
Low,
MacNutt,
McCarthy,
McCoig,
McCraney,
McGiverin,
Maddin,
Marcile *(Bagot)*,
Marshall,
Martin *(Wellington)*,
Meigs,
Miller,
Molloy,
Papineau,
Price,
Reid *(Ristigouche)*,
Ross *(Rimouski)*,
Roy *(Montmagny)*,
Russell,
Rutan,
Séguin,
Sharpe *(Lisgar)*,
Smyth,
Staples,
Thoburn,
Thornton,
Todd,
Tolmie,
Turcotte *(Comté de Québec)*,
Turgeon,
Turriff,
Verville,
Wilson,
Wilson *(Lennox et Addington)*, et
Wright.—53.

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

No 5.

Impressions.

Messieurs:

Allen,
Bickerdike,
Bristol,
Douglas,
Fowke,
Gervais,
Gordon *(Nipissing)*,
Henderson,
Hughes,
King,
Maclean *(York-S.)*,
McColl,
McIntyre,
McLean *(Huron)*,
Magrath,
Martin *(Montréal, Ste-Marie)*,
Murphy,
Nantel,
Pardee,
Rhodes,
Taylor *(Leeds)*,
Taylor *(New-Westminster)*,
Verville,
White *(Victoria, Alberta)*, et
Wilson *(Lennox et Addington)*.—25.

No 6.

Comptes Publics.

Messieurs:

Allen,
Barker,
Barker,
Barnard,
Beauparlant,
Béland,
Blain,
Blondin,
Boyce,
Carvell,
Cash,
Chew,
Chisholm *(Antigonish)*
Chisholm *(Inverness)*,
Clarke *(Essex)*,
Congdon,
Cowen,
Crocket,
Crosby,
Crothers,
Currie *(Simcoe)*,
Daniel,
Demers,
Doherty,
Ecrément,
Fielding,
Foster,
Fowke,
Fraser,
Geoffrion,
German,
Gervais,
Goodeve,
Haggart *(Lanark)*,
Hughes,
Kyte,
Lake,
Lancaster,
Lanctôt *(Richelieu)*,
Lapointe,
Law,
Lennox,
Loggie,
Macdonald,
MacNutt,
McAllister,
McCoig,
McColl,
McCraney,
McKenzie,
Maddin,
Martin *(Régina)*,
Meighen,
Michaud,
Middlebro,
Molloy,
Murphy,
Neely,
Nesbitt,
Northrup,
Pardee,
Parent,
Pickup,
Porter,
Proulx,
Prowse,
Pugsley,
Rankin,
Reid *(Grenville)*,
Reid *(Ristigouche)*,
Rhodes,
Richards,
Roche,
Savoie,
Schell,
Sharpe *(Ontario)*,
Sinclair,
Smith *(Nanaïmo)*,
Smyth,
Stanfield,
Taylor *(Leeds)*,
Tobin,
Wallace,
Warburton,
Wilcox, et
Worthington.—85.

Et que le quorum du dit comité se compose de vingt et un membres.

No 7.

Banques et Commerce.

Messieurs:

Allen,
Ames,
Arthurs,
Aylesworth,
Barker,
Barnard,
Beattie,
Beauparlant,
Béland,
Bickerdike,
Blain,
Borden *(Sir Frederick)*,
Borden *(Halifax)*,
Boyce,
Bradbury,
Bristol,
Bureau,
Carrier,
Carvell,
Cash,
Chew,
Clark *(Red-Deer)*,
Conmee,
Cowan,
Crothers,
Currie *(Simcoe)*,
Delisle,
Demers,
Doherty,
Douglas,
Dubeau,
Ecrément,
Edwards,
Emmerson,
Fielding,
Fisher,
Forget,
Fortier,
Foster,
Fraser,
Gauvreau,
Geoffrion,
Gervais,
Gladu,
Goodeve,
Gordon *(Kent)*,
Gordon *(Nipissing)*,
Guthrie,
Haggart *(Winnipeg)*,
Harris,
Harty,
Henderson,
Herron,
Hughes,
Jameson,
Knowles,
Lachance,
Lake,
Lalor,
Lanctôt *(Laprairie-Napierville)*,
Lanctôt *(Richelieu)*,
Law,
Lemieux,
Loggie,
Lortie,
Lovell,
Low,
Macdonald,
Macdonell,
Maclean *(York-S.)*,
McCall,
McCarthy,
McCraney,
McGiverin,
McIntyre,
McLean *(Huron)*,
McLean *(Sunbury)*,
McMillan,
Magrath,
Marshall,
Martin *(Régina)*,
Mayrand,
Meighen,
Michaud,
Miller,
Monk,
Nesbitt,
Osler,
Owen,
Papineau,
Paquet,
Pardee,
Paterson,
Perley,
Pickup,
Porter,
Price,
Pugsley,
Rankin,
Reid *(Grenville)*,
Reid *(Ristigouche)*,
Richards,
Rivet,
Robb,
Roche,
Ross *(Middlesex)*,
Ross *(Rimouski)*,
Roy *(Dorchester)*,
Russell,
Savoie,
Sealey,
Séguin,
Sharpe *(Lisgar)*,
Sifton,
Sinclair,
Smith *(Middlesex)*,
Smyth,
Sproule,
Stewart,
Stratton,
Talbot,
Taylor *(Leeds)*,
Taylor *(New-Westminster)*,
Thoburn,
Tobin,
Todd,
Turcotte *(Nicolet)*,
Turriff,
Wallace,
Warburton,
White *(Victoria, Alberta)*,
Wilson *(Laval)*,
Wilson *(Lennox et Addington)*, et
Worthington.—134.

Et que le quorum du dit comité se compose de vingt et un membres.

No 8.

Agriculture et Colonisation.

Messieurs:

Allard,
Allen,
Armstrong,
Arthurs,
Beauparlant,
Béland,
Best,
Black,
Blain,
Blondin;
Boyer,
Bradbury,
Broder,
Brown,
Burrell,
Campbell,
Carrier,
Carvell,
Cash,
Champagne,
Chew,
Chisholm *(Antigonish)*,
Chisholm *(Huron)*,
Chisholm *(Inverness)*,
Clare,
Clark *(Red-Deer)*,
Conmee,
Currie *(Prince-Edouard)*,
Currie *(Simcoe)*,
Delisle,
Devlin,
Donnelly,
Douglas,
Ecrément,
Edwards,
Elson,
Ethier,
Fisher,
Fraser,
Gauvreau,
Girard;
Gordon *(Kent)*,
Gordon *(Nipissing)*,
Harris,
Henderson,
Herron,
Hodgins,
Hughes,
Hunt,
Jameson,
Kidd,
King,
Lafortune,
Lake;
Lalor,
Lanctôt *(Laprairie-Napierville)*,
LeBlanc,
Lennox,
Lewis,
Lortie,
Lovell,
Low,
Macdonald,
MacNutt,
McAllister,
McCall,
McCarthy,
McCoig,
McColl,
McIntyre,
McLean *(Huron)*,
McMillan,
Maddin,
Magrath,
Major,
Marcile *(Bagot)*,
Marshall,
Martin *(Montréal, Ste-Marie)*,
Martin *(Wellington)*,
Mayrand,
Meighen,
Meigs,
Middlebro,
Miller,
Molloy,
Monk,
Nantel,
Neely,
Oliver,
Owen,
Paquet,
Parent,
Pickup,
Proulx,
Rankin,
Richards,
Robb,
Roche,
Ross *(Middlesex)*,
Ross *(Rimouski)*,
Russell,
Rutan,
Savoie,
Schaffner,
Schell,
Sealey,
Robb,
Sexsmith,
Sharpe *(Lisgar)*,
Sharpe *(Ontario)*,
Sinclair,
Smith *(Middlesex)*,
Smith *(Nanaïmo)*,
Smith *(Stormont)*,
Sperry,
Sproule,
Stanfield,
Staples,
Stewart,
Talbot,
Thornton,
Tobin,
Todd,
Tolmie,
Turcotte *(Nicolet)*,
Turgeon,
Turriff,
Verville,
Wallace,
White *(Renfrew)*,
Wilcox,
Wilson *(Laval)*,
Wilson *(Lennox et Addington)*, et
Wright.—134.

Et que le quorum du dit comité se compose de douze membres.

No 9.

Marine et Pêcheries.

Messieurs:

Bickerdike,	Gervais,	Pardee,
Bradbury,	Jameson,	Sinclair,
Brodeur,	Kyte,	Smith *(Nanaïmo)*,
Chisholm *(Inverness)*,	Loggie,	Sperry,
Clarke *(Essex)*,	Macdonald,	Taylor *(New-Westminster)*,
Crosby,	McKenzie,	Todd,
Currie *(Simcoe)*,	Middlebro,	Turgeon, et
Daniel,	Monk,	Warburton.—26.
Fraser,	Nantel,	

Et que le quorum dit dit comité se compose de dix membres.

No 10.

Mines et Minéraux.

Messieurs:

Burrell,	Lanctôt *(Richelieu)*,	Rhodes,
Chisholm *(Antigonish)*,	Loggie,	Smith *(Nanaïmo)*,
Congdon,	Lortie,	Smyth,
Conmee,	Macdonald,	Stratton,
Devlin,	McCarthy,	Templeman,
Douglas,	McCoig,	Turriff, et
Goodeve,	McMillan,	White *(Renfrew)*.—25.
Gordon *(Nipissing)*,	Maddin,	
Herron,	Prowse,	

Et que le quorum dit dit comité se compose de dix membres.

No 11.

Forêts, Voies de navigation et Chutes d'eau.

Messieurs:

Arthurs,	Fowke,	Price,
Béland,	Haggart *(Lanark)*,	Richards,
Boyce,	MacNutt,	Savoie,
Campbell,	McLean *(Sunbury)*,	Sifton,
Carvell,	Magrath,	Tobin,
Chew,	Molloy,	White *(Renfrew)*,
Currie *(Prince-Edouard)*,	Monk,	White *(Victoria, Alta)*, et
Edwards,	Perley,	Wilson *(Laval)*.—26.
Fisher,	Pickup,	

Et que le quorum dit dit comité se compose de dix membres.

No 12.

Rapport Officiel des Débats.

Messieurs:

Black,	Guthrie,	McLean *(Huron)*,
Blondin,	Hodgins,	Schaffner,
Clark *(Red-Deer)*,	Hughes,	Taylor *(Leeds)*, et
Clarke *(Essex)*,	Knowles,	Taylor *(New-Westminster)*.—15.
Ethier,	McCarthy,	
Gervais,		

Et que le quorum du dit comité se compose de cinq membres.

No 13.

Bibliothèque.

Messieurs:

Aylesworth,	Daniel,	Monk,
Béland,	Doherty,	Pardee,
Borden *(Sir Frederick)*,	Foster,	Pugsley,
Borden *(Halifax)*,	Laurier *(Sir Wilfrid)*,	Smith *(Nanaïmo)*, et
Bristol,	Lemieux,	Wilcox.—17.
Brodeur,	Lewis,	

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le dit rapport.

La Chambre reprend le débat sur la motion,

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence le Très Honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, et Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement;

Et sur l'amendement à icelle,—Que la dite motion soit modifiée en ajoutant à la fin de l'adresse à présenter à Son Excellence le Gouverneur général le paragraphe suivant:—

« Cette Chambre regrette que le discours du Trône n'indique en aucune manière que le gouvernement ait l'intention de consulter le peuple au sujet de sa politique navale et de la question générale de la contribution du Canada aux armements de l'empire.»

Et sur le sous-amendement,—Que tous les mots de l'amendement soient retranchés et remplacés par les suivants:—

« Nous désirons assurer Votre Excellence de l'attachement inaltérable du peuple canadien à la Couronne britannique, de son désir et de son intention d'accomplir toutes les justes obligations qui incombent à ce pays en qualité de l'une des nations de l'empire. Toutefois, nous croyons devoir exprimer notre regret que le discours gracieux de Votre Excellence n'indique aucunement que les aviseurs de Votre Excellence aient l'intention de consulter le peuple sur la politique navale du Canada.»

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Burrell, secondé par M. Barnard,
Ordonné, que le dit débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à cinq heures et cinquante-deux minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 28 novembre 1910.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—
Par M. Cash,—la pétition de F. H. Phippen et autres.
Par M. Nesbitt,—la pétition de la *Canadian Northern Ontario Railway Company.*
Par M. McCraney,—la pétition de Ethel May Hornell (née Stevenson), de la cité de Toronto, Ontario, épouse légitime de David Wyllie Hornell, de la cité de Montréal, Québec, commerçant.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table de la Chambre le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 25 courant,—laquelle est lue et reçue, comme suit:—
De la *Alberta Railway and Irrigation Company*; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction et l'achèvement de sa voie ferrée.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,
Résolu, que les comités permanents de cette Chambre seront autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et à faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes, papiers et documents,—à l'exception toutefois du comité des Débats et de celui de la Bibliothèque.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,
Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre a nommé un comité composé de messieurs Aylesworth, Béland, Borden (Halifax), Borden (Sir Frederick), Bristol, Brodeur, Daniel, Doherty, Foster, Laurier (Sir Wilfrid), Lemieux, Lewis, Monk, Pardee, Pugsley, Smith (Nanaïmo) et Wilcox, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre et pour agir comme membres d'un comité mixte des deux Chambres devant s'occuper de la Bibliothèque.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,
Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre s'unira à eux pour former un comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions du Parlement; et que les membres du comité permanent des Impressions, savoir: Messieurs Allen, Bickerdike, Bristol, Douglas, Fowke, Gervais, Gordon (Nipissing), Henderson, Hughes, King, Maclean (York), McColl, McIntyre, McLean (Huron), Magrath, Martin (Sainte-Marie, Montréal), Murphy, Nantel, Pardee, Rhodes, Taylor (Leeds), Taylor (New-Westminster), Verville, White (Victoria, Alta) et Wilson (Lennox et Addington), agiront au nom de cette Chambre comme membres du dit comité mixte des Impressions du Parlement.

Arthur Gilbert, écr, député du district électoral de Drummond et Arthabaska, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Ordonné, que M. Black ait la permission de présenter un bill (No 15) modifiant la Loi médicale du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochain séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la question,—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence le Très Honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, et Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement;

Et sur l'amendement à icelle,—Que la dite motion soit modifiée en ajoutant à la fin de l'adresse à présenter à Son Excellence le Gouverneur général le paragraphe suivant:—

« Cette Chambre regrette que le discours du Trône n'indique en aucune manière que le gouvernement ait l'intention de consulter le peuple au sujet de sa politique navale et de la question générale de la contribution du Canada aux armements de l'empire.»

Et sur le sous-amendement,—Que tous les mots de l'amendement soient retranchés et remplacés par les suivants:—

« Nous désirons assurer Votre Excellence de l'attachement inaltérable du peuple canadien à la Couronne britannique, de son désir et de son intention d'accomplir toutes les justes obligations qui incombent à ce pays en qualité de l'une des nations de l'empire. Toutefois, nous croyons devoir exprimer notre regret que le discours gracieux de Votre Excellence n'indique aucunement que les aviseurs de Votre Excellence aient l'intention de consulter le peuple sur la politique navale du Canada.»

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Northrup, secondé par M. Sproule,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

LE SÉNAT,

JEUDI, 24 novembre 1910.

Résolu,—Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie, demandant que cette Chambre veuille transmettre au Sénat, pour son information, un état indiquant le nombre de pétitions que la Chambre des Communes a reçues dans le cours de la dernière session du Parlement pour la prier de différer l'adoption de la loi projetée de la marine jusqu'à ce que le peuple ait pu expri-

mer sa volonté au moyen d'un plébiscite, et indiquant de plus, en autant de colonnes distinctes:—

1. Le nom des divisions électorales desquelles ces requêtes furent reçues;
2. Le nom de la paroisse, ville ou cité d'où ces requêtes furent envoyées;
3. Le nom du premier signataire et le nombre de signatures de chacune de ces requêtes;
4. La date de présentation de chacune de ces requêtes;
5. Le nom, pour chacune de ces requêtes, du député qui l'a présentée à la Chambre des Communes.

Certifié,

SAM. E. St. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain à trois heures p.m.

Mardi, 29 novembre 1910.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Beattie,—la pétition de la *McClary Manufacturing Company*, de la cité de London, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table de la Chambre le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 28 novembre courant, lesquelles sont lues et reçues:—

De F. H. Phippen et autres; pour une charte sous le nom de *Canadian Northern Branch Lines Company*, et à d'autres fins.

De la *Canadian Northern Ontario Railway Company*; pour prolonger le délai fixé pour la construction de certaines lignes ferrées dans l'Ontario, et à d'autres fins.

De Ethel May Hornell, de Toronto; pour une loi de divorce avec son mari David Wyllie Hornell, de Montréal.

Ordonné, que M. Sharpe (Ontario) ait la permission de présenter un bill (No 16) modifiant la Loi des élections fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Aylesworth,

Ordonné, que le nom de M. Gilbert soit ajouté aux comités suivants:—Chemins de fer, Canaux et Télégraphes; Comptes Publics, et Agriculture et Colonisation.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

GREY.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes copie d'une minute du conseil approuvée nommant l'honorable William Stevens Fielding, ministre des Finances, l'honorable Louis Philippe Brodeur, ministre de la Marine et des Pêcheries et ministre du Service naval, l'honorable William Paterson, ministre des Douanes, et l'honorable William Pugsley, ministre des Travaux Publics, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 11 des Statuts Revisés du Canada, 1906, intitulé: « Loi concernant la Chambre des Communes ».

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le premier rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et trouve que les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De la *Vancouver and Lulu Island Railway Company*; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de ses embranchements.

De la *Mather Bridge and Power Company*; pour un amendement à sa charte.

De la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada*; pour la prolongation du délai fixé pour la construction des parties inachevées de ses lignes ferrées, et à d'autres fins.

De la *British Columbia Southern Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de ses lignes et embranchements.

De la *Kootenay and Arrowhead Railway Company*; pour la prolongation du délai fixé pour l'achèvement de sa ligne ferrée.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés qui suivent:—

Bill (No 17) concernant la *British Columbia Southern Railway Company.*—M. *Taylor* (New-Westminster).

Bill (No 18) concernant la *Kootenay and Arrowhead Railway Company.*—M. *Taylor* (New-Westminster).

Bill (No 19) concernant la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada.*—M. *Cash.*

Bill (No 20) concernant la *Mather Bridge and Power Company.*—M. *German.*

Bill (No 21) concernant la *Vancouver and Lulu Island Railway Company.*—M. *Smith* (Nanaïmo).

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

La Chambre reprend le débat sur la question.

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellenge du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence le Très Honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, et Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement;

Et sur l'amendement à icelle,—Que la dite motion soit modifiée en ajoutant à la fin de l'adresse à présenter à Son Excellence le Gouverneur général le paragraphe suivant:—

« Cette Chambre regrette que le discours du Trône n'indique en aucune manière que le gouvernement ait l'intention de consulter le peuple au sujet de sa politique navale et de la question générale de la contribution du Canada aux armements de l'empire.»

Et sur l'amendement à icelle,—Que tous les mots de l'amendement soient retranchés et remplacés par les suivants:—

« Nous désirons assurer Votre Excellence de l'attachement inaltérable du peuple canadien à la Couronne britannique, de son désir et de son intention d'accomplir toutes les justes obligations qui incombent à ce pays en qualité de l'une des nations de l'empire. Toutefois, nous croyons devoir exprimer notre regret que le discours gra-

cieux de Votre Excellence n'indique aucunement que les aviseurs de Votre Excellence aient l'intention de consulter le peuple sur la politique navale du Canada.»

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Crothers, secondé par M. Jameson,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et cinquante minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain à deux heures p.m.

Mercredi, 30 novembre 1910.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table de la Chambre le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 29 courant,—laquelle est lue et reçue, et est comme suit:—

De la compagnie dite *The McClary Manufacturing Company*, de la cité de London, Ont., pour certaines modifications à sa charte.

M. Aylesworth, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1910. (*Document de la session No 34.*)

Ordonné, que M. King ait la permission de présenter un bill (No 22) à l'effet de prohiber l'importation, la fabrication, la vente et l'usage de l'opium pour des fins autres que scientifiques ou médicales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, que MM. Monk, Harris, Macdonald et Stanfield soient nommés pour assister M. l'Orateur dans la régie du restaurant, en ce qui concerne les intérêts des Communes, et pour agir en qualité de membres d'un comité mixte des deux Chambres pour prendre charge du restaurant, et il est ordonné qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

La Chambre reprend le débat sur la question,

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence le Très Honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, et Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement;

Et sur l'amendement à icelle,—Que la dite motion soit modifiée en ajoutant à la fin de l'adresse à présenter à Son Excellence le Gouverneur général le paragraphe suivant:—

« Cette Chambre regrette que le discours du Trône n'indique en aucune manière que le gouvernement ait l'intention de consulter le peuple au sujet de sa politique navale et de la question générale de la contribution du Canada aux armements de l'empire.»

Et sur le sous-amendement,—Que tous les mots de l'amendement soient retranchés et remplacés par les suivants:—

« Nous désirons assurer Votre Excellence de l'attachement inaltérable du peuple canadien à la Couronne britannique, de son désir et de son intention d'accomplir toutes les justes obligations qui incombent à ce pays en qualité de l'une des nations de l'empire. Toutefois, nous croyons devoir exprimer notre regret que le discours gracieux de Votre Excellence n'indique aucunement que les aviseurs de Votre Excellence aient l'intention de consulter le peuple sur la politique navale du Canada.»

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark),

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a nommé les honorables messieurs Sir John Carling, C.C.M.G., Chevrier, Choquette, Cloran, Coffey, Comeau, Derbyshire, De Veber, Domville, Ellis, Frost, Gillmor, Legris, MacKay (Alma), MacKeen, Prince, Ratz, Riley, Ross (Halifax), Roy et Talbot, pour former un comité au sujet des Impressions du Parlement, pour agir au nom du Sénat avec le comité de la Chambre des Communes, comme comité collectif des deux Chambres pour les Impressions du Parlement.

Aussi,—le Sénat a nommé les honorables messieurs de Boucherville, C.M.G., Boyer, Sir Richard Cartwright, C.C.M.G., Chevrier, Costigan, Davis, Derbyshire, Douglas, Gillmor, Jaffray, McHugh, Miller, Poirier, Sir George W. Ross, et Wilson, pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et d'agir comme membres du comité mixte des deux Chambres sur la Bibliothèque.

Et aussi,—le Sénat a nommé les honorables messieurs Campbell, Landry, Lougheed et Wilson, pour former un comité chargé d'aider M. l'Orateur dans l'administration du Restaurant, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et d'agir comme membres d'un comité mixte des deux Chambres au sujet du Restaurant.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain, à trois heures p.m.

Jeudi, 1er décembre 1910.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Lafortune,—la pétition de la *Canadian Northern Quebec Railway Company.*

Par M. Stratton,—la pétition de la *Brockville, Westport and North Western Railway Company.*

Par M. Martin (Régina),—la pétiton de A. H. Tucker et autres, de la cité de Régina, Saskatchewan.

Par M. German,—la pétition de Cyrenus J. Laughlin et autres, de la cité de Welland, comté de Welland, Ontario.

Par M. Currie (Prince-Edouard),—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de la Baie-de-Quinté.

Par M. Turriff,—la pétition de la *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.*

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Pugsley,

Résolu, que la recommandation de l'honorable Orateur de la Chambre des Communes déposées sur la Table de la Chambre, avec les autres documents en la matière, mercredi, le 23 novembre courant, en vertu de l'article 24 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du service civil, soit adoptée, et que M. Louis Laframboise soit promu de la subdivision B à la subdivision A de la première division.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Pugsley.

Résolu, que la recommandation de l'honorable Orateur de la Chambre des Communes déposées sur la Table de la Chambre, avec les autres documents en la Rapport en vertu de l'article 16 de la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908, modifiant la Loi du service civil, soit adoptée, et que M. Rémi Tremblay soit promu de la subdivision A de la seconde division à la subdivision B de la première division.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Rapport en vertu de l'article 16 de la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908, sur les affaires transigées durant l'exercice expiré le 31 mars 1910. (*Document de la session No 47.*)

Sur motion de M. Brodeur, secondé par M. King.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Copie des règlements existants concernant la pêche du homard adoptés par un arrêté du conseil du 30 septembre 1910.

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Copie des règlements existants concernant la pêche du homard adoptés par un arrêté du conseil du 30 septembre 1910. (*Document de la session No 48.*)

Sur motion de M. Brodeur, secondé par M. King.

Ordonné, que la réponse à un ordre de cette Chambre présenté ce jour pour copie des règlements existants concernant la pêche du homard, approuvés par un arrêté du conseil du 30 septembre 1910, et qui ont été basés sur les recommandations contenues dans le huitième rapport du comité de la Marine et des Pêcheries, soumis à la Chambre le 25 avril dernier, soit référée au dit comité en même temps que le dit rapport.

M. l'Orateur dépose devant la Chambre,—Procès-verbaux de la Commission d'économie interne de la Chambre des Communes pour l'année écoulée, en conformité de la règle 9. (*Document de la session No 46.*)

Ordonné, que M. Meighen ait la permission de présenter un bill (No 23) modifiant la Loi des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Edwards ait la permission de présenter un bill (No 24) modifiant la Loi de la marine marchande au Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la question,

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence le Très Honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, et Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur l'amendement à icelle,—Que la dite motion soit modifiée en ajoutant à la fin de l'adresse à présenter à Son Excellence le Gouverneur général le paragraphe suivant:—

« Cette Chambre regrette que le discours du Trône n'indique en aucune manière que le gouvernement ait l'intention de consulter le peuple au sujet de sa politique navale et de la question générale de la contribution du Canada aux armements de l'empire.»

Et sur le sous-amendement à icelle,—Que tous les mots de l'amendement soient retranchés et remplacés par les suivants:—

« Nous désirons assurer Votre Excellence de l'attachement inaltérable du peuple canadien à la Couronne britannique, de son désir et de son intention d'accomplir toutes les justes obligations qui incombent à ce pays en qualité de l'une des nations de l'empire. Toutefois, nous croyons devoir exprimer notre regret que le discours gracieux de Votre Excellence n'indique aucunement que les aviseurs de Votre Excellence aient l'intention de consulter le peuple sur la politique navale du Canada.»

Et le débat se continuant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit.

Vendredi, 2 décembre 1910

Et la question étant posée sur le sous-amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms est demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Armstrong,
Arthurs,
Barker,
Barnard,
Beattie,
Best,
Blain,
Borden (Halifax),
Bradbury,
Bristol,
Broder,
Burrell,
Campbell,
Chisholm (Huron),
Clare,
Crosby,
Crocket,
Crothers,
Currie (Simcoe),
Daniel,
Doherty,
Donnelly,
Edwards,
Elson,
Foster,
Fraser,
Goodeve,
Haggart (Lanark),
Haggart (Winnipeg),
Henderson,
Herron,
Hughes,
Jameson,
Kidd,
Lake,
Lalor,
Lancaster,
Lennox,
Lewis,
Macdonell,
McCall,
Magrath,
Marshall,
Meighen,
Middlebro,
Owen,
Perley,
Porter,
Reid (Grenville),
Rhodes,
Roche,
Russell,
Schaffner,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Smyth,
Sproule,
Stanfield,
Staples,
Stewart,
Taylor (Leeds),
Taylor (New-Westminster),
Thoburn,
Thornton,
Wallace,
White (Renfrew),
Wilcox,
Wilson (Lennox et Addington),
Wright.—70.

CONTRE:

Messieurs

Allard,
Allen,
Aylesworth,
Beauparlant,
Béland,
Bickerdike,
Black,
Blondin,
Boyer,
Brodeur,
Brown,
Bureau,
Carrier,
Carvell,
Cash,
Champagne,
Chew,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Clark (Red-Deer),
Congdon,
Conmee,
Currie (Prince-Edouard),
Delisle,
Demers,
Douglas,
Dubeau,
Ecrément,
Emmerson,
Ethier,
Fisher,
Fortier,
Fowke,
Gauvreau,
Geoffrion,
Gervais,
Gilbert,
Girard,
Gladu,
Gordon (Kent),
Graham,
Guthrie,
Harris,
Harty,
Hodgins,
Hunt,
King,
Knowles,
Kyte,
Lachance,
Lafortune,
Lanctot (Laprairie-Napierville),
Lanctot (Richelieu),
Lapointe,
Laurier (sir Wilfrid),
Law,
LeBlanc,
Loggie,
Lortie,
Lovell,
Low,
Macdonald,
MacNutt,
McAllister,
McCoig,
McColl,
McCraney,
McGiverin,
McIntyre,
McKenzie,
McLean (Huron),
McMillan,
Major,
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Sainte-Marie),
Martin (Regina),
Martin (Wellington),
Mayrand,
Meigs,
Michaud,
Miller,
Molloy,
Monk,
Murphy,
Nantel,
Nesbitt,
Neely,
Papineau,
Paquet,
Pardee,
Parent,
Paterson,
Pickup,
Proulx,
Prowse.
Pugsley,
Rankin,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Rivet,
Robb,
Ross (Middlesex),
Ross (Rimouski),
Roy (Dorchester),
Roy (Montmagny),
Rutan,
Savoie,
Schell,
Sealey,
Séguin,
Sinclair,
Smith (Nanaïmo),
Smith (Stormont),
Talbot,
Templeman,
Tobin,
Todd,
Tolmie,
Turcotte (Nicolet),
Turcotte (Québec-comté),
Turgeon,
Turriff,
Verville,
Warburton,
White (Victoria, Alta.),
Wilson (Laval).—126.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Armstrong,
Arthurs,
Barker,
Barnard,
Beattie,
Best,
Blain,
Blondin,
Borden (Halifax),
Bradbury,
Broder,
Burrell,
Campbell,
Crosby,
Crocket,
Crothers,
Currie (Simcoe),
Daniel,
Doherty,
Donnelly,
Edwards,
Elson,
Fraser,
Gilbert,
Goodeve,
Haggart (Lanark),
Haggart (Winnipeg),
Henderson,
Herron,
Jameson,
Kidd,
Lake,
Lalor,
Lancaster,
Lennox,
Lewis,
Lortie,
McCall,
Magrath,
Marshall,
Meighen,
Middlebro,
Monk,
Nantel,
Paquet,
Perley,
Porter,
Reid (Grenville),
Rhodes,
Roche,
Russell,
Schaffner,
Sharpe (Ontario),
Smyth,
Sproule,
Stanfield,
Staples,
Stewart,
Taylor (Leeds),
Taylor (New-Westminster),
Thoburn,
Thornton,
Verville,
White (Renfrew),
Wilcox,
Wilson (Lennox et Addington),
Wright.—67.

CONTRE:

Messieurs

Allard,
Allen,
Aylesworth,
Beauparlant,
Béland,
Bickerdike,
Black,
Boyer,
Brodeur,
Brown,
Bureau,
Carrier,
Carvell,
Cash,
Champagne,
Chew,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Clark (Red-Deer),
Congdon,
Conmee,
Currie (Prince-Edouard),
Delisle,
Demers,
Douglas,
Dubeau,
Ecrément,
Emmerson,
Ethier,
Fisher,
Fortier,
Fowke,
Gauvreau,
Geoffrion,
Gervais,
Girard,
Gladu,
Gordon (Kent),
Graham,
Guthrie,
Harris,
Harty,
Hodgins,
Hughes,
Hunt,
King,
Knowles,
Kyte,
Lachance,
Lafortune,
Lanctot (Laprairie-Napierville)
Lanctot (Richelieu),
Lapointe,
Laurier (sir Wilfrid),
Law,
LeBlanc,
Loggie,
Lovell,
Low,
Macdonald,
MacNutt,
McAllister,
McCoig,
McColl,
McCraney,
McGiverin,
McIntyre,
McKenzie,
McLean (Huron),
McMillan,
Major,
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Sainte-Marie),
Martin (Regina),
Martin (Wellington),
Mayrand,
Meigs,
Michaud,
Miller,
Molloy,
Murphy,
Nesbitt,
Neely,
Papineau,
Pardee,
Parent,
Paterson,
Pickup,
Proulx,
Prowse,
Pugsley,
Rankin,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Rivet,
Robb,
Ross (Middlesex),
Ross (Rimouski),
Roy (Dorchester),
Roy (Montmagny),
Rutan,
Savoie,
Schell,
Sealey,
Séguin,
Sinclair,
Smith (Nanaïmo),
Smith (Stormont),
Talbot,
Templeman,
Tobin,
Todd,
Tolmie,
Turcotte (Nicolet),
Turcotte (Québec-comté),
Turgeon,
Turriff,
Warburton,
White (Victoria, Alta.),
Wilson (Laval).—120.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et alors, la question principale étant posée,
Et le débat se continuant;
Sur motion de M. Aylesworth, secondé par M. Graham,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Second rapport annuel de la Commission du service civil du Canada, pour la période comprise entre le 1er septembre 1909 et le 31 ooût 1910. (*Document de la session No 31.*)

Aussi,—Etat détaillé des obligations et effets enregistrés dans le département du Secrétaire d'Etat, depuis le dernier état du 25 novembre 1909, soumis au Parlement du Canada en vertu de l'article 32, chapitre 19, des Statuts Revisés du Canada. 1906. (*Document de la session No 49.*)

Et aussi,—Rapport annuel en vertu du chapitre 125 des Statuts Revisés du Canada, 1906, concernant les unions commerciales. (*Document de la session No 50.*)

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Règlements en vertu de la loi des insectes destructeurs et autres fléaux. (*Document de la session No 51.*)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à deux heures et vingt-cinq minutes vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour, à trois heures p.m.

Vendredi, 2 décembre 1910.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Burrell,—la pétition de Jean Walkenstein et autres, de la cité de New-York et autres lieux des Etats-Unis de l'Amérique.

Par M. Rutan,—la pétition de James Powell et autres, de Edmonton, province de l'Alberta et autres lieux.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table de la Chambre le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 1er décembre courant, lesquelles sont lues et reçues:—

De la Compagnie du chemin de fer *Canadian Northern Quebec*; pour une loi l'autorisant à construire certaines voies ferrées.

De la Compagnie de chemin de fer *Brockville, Westport and Northwestern*; pour une loi l'autorisant à conclure certains arrangements avec les compagnies de chemin de fer *Canadian Northern Ontario* et *Ontario and Ottawa*.

De A. H. Tasker et autres, de Régina, province de la Saskatchewan; pour une charte sous le nom de *Security Trusts Corporation*, et pour d'autres fins.

De Cyrenus J. Laughlin, jr., et autres, de Welland, comté de Welland, province d'Ontario, et autres personnes d'autres endroits dans les Etats-Unis; pour une charte sous le nom de *Niagara, Welland and Lake Erie Railway Company*, et pour d'autres fins, et à l'effet de déclarer que cette voie ferrée est à l'avantage du Canada en général.

De la Compagnie du chemin de fer de la Baie-de-Quinté; pour une loi l'autorisant à conclure certains arrangements avec les compagnies de chemin de fer *Canadian Northern Ontario*, et *Ontario and Ottawa*.

De la *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company;* pour des modifications à sa charte, et pour d'autres fins.

Ordonné, que M. Barnard ait la permission de présenter un bill (No 25) modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Lewis ait la permission de présenter un bill (No 25) concernant l'utilisation de la lumière du jour.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la question,

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence le Très Honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, et Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence, par ceux des membres qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Paterson, secondé par Sir Frederick W. Borden,

Résolu, que cette Chambre se formera en comité général, mardi prochain, pour prendre en considération les Subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Paterson, secondé par Sir Frederick W. Borden,

Résolu, que cette Chambre se formera en comité général, mardi prochain, pour prendre en considération les Voies et Moyens de prélever les Subsides à accorder à Sa Majesté.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

GREY.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'année finissant le 31 mars 1912, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session No 2.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 2 décembre 1910.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que les dits message et budget soient référés au comité des Subsides.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, pour M. Pugsley, secondé par M. Paterson,

Résolu, que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant l'établissement d'une Commission internationale conjointe en vertu du traité concernant les voies navigables internationales, du 11 janvier 1909.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme en comité général, mardi prochain, pour considérer la dite résolution.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de la police à cheval royale du Canada pour 1910. (*Document de la session No 28.*)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à cinq heures et trente-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain, à trois heures p.m.

Lundi, 5 décembre 1910.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Pickup,—la pétition de la *Dominion Atlantic Railway Company.*

Par M. Smith (Nanaïmo),—la pétition de la *Pacific Northern and Ominica Railway Company.*

Par M. McGiverin,—la pétition de l'*Ottawa Northern and Western Railway Company.*

Par M. Clarke (Essex),—la pétition de la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; et la pétition de la *Conduits Company (Limited).*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table de la Chambre le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 2 courant, qui sont lues et reçues, et sont comme suit:—

De Jean Wolkenstein et autres, de New-York et autres lieux dans les Etats-Unis; pour une charte sous le nom de *British Columbia and Dawson Railway Company,* et à d'autres fins.

De James A. Powell et autres, d'Edmonton, Alberta; pour une charte sous le nom de *Alberta, Saskatchewan Life Insurance Company,* et à d'autres fins.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a donné instruction au greffier de la Chambre de déposer sur la Table sa recommandation et autres papiers concernant la nomination de Charles S. Blue à titre de sténographe des comités de la Chambre, lequel sera inscrit dans la subdivision A de la seconde division; et les dits papiers sont lus comme suit:—

LOI DU SERVICE CIVIL ET AMENDEMENTS.

A l'honorable Chambre des Communes.

L'Orateur de la Chambre des Communes a l'honneur de recommander la nomination de M. Charles Blue à titre de sténographe des comités de la Chambre des Communes.

M. Blue a présenté un certificat d'aptitude pour cette position de la part de la Commission du service civil du Canada.

Le titulaire sera inscrit dans la subdivision A de la seconde division.

J'annexe aux présentes le rapport du greffier de la Chambre à ce sujet, lequel renferme une copie du certificat de la Commision du Service civil relativement aux aptitudes de M. Blue.

CHARLES MARCIL.
Orateur de la Chambre des Communes.

CHAMBRE DES COMMUNES,
5 décembre 1910.

OTTAWA, 29 novembre 1910.

L'honorable Orateur de la
Chambre des Communes.

MONSIEUR,—La Commission de l'Economie interne de la Chambre des Communes a autorisé l'Orateur et le greffier de la Chambre à nommer un sténographe permanent de plus pour les comités de la Chambre. Il a été pourvu dans les prévisions budgé-

taires de l'année courante aux appointements d'un tel fonctionnaire. Je recommande que M. Charles S. Blue, un sténographe compétent, soit nommé à ce poste sous le régime de l'article 21 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil, le nouveau fonctionnaire devant appartenir à la subdivision A de la seconde division, en conformité de la recommandation de la Commission de l'Economie interne.

Je dois faire rapport que les connaissances et les aptitudes nécessaires pour cet emploi sont en tout ou en partie professionnelles, techniques et autrement spéciales. M. Blue possède les qualifications requises pour cet emploi, vu que, durant plusieurs années, il a été sténographe en journalisme, et, à plus d'une reprise, il a aidé aux sténographes actuels des comités de la Chambre, ainsi qu'à ceux des débats.

M. Blue a fourni un certificat de compétence de la part de la Commission du Service civil, dont copie est ci-jointe.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

THOS. B. FLINT,
Greffier de la Chambre des Communes.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA,

OTTAWA.

Les Commissaires du Service civil ont pris connaissance d'une requête de l'Orateur de la Chambre des Communes, demandant l'émission d'un certificat d'aptitudes, en vertu des dispositions de l'article 21 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil, en faveur de M. Charles S. Blue, que l'on a l'intention de nommer au poste de sténographe des comités de la Chambre, avec le grade de commis de la subdivision A de la deuxième division, rapport ayant été fait que les connaissances et les aptitudes nécessaires pour cet emploi sont professionnelles, techniques et spéciales. Les commissaires s'étant enquis avec soin des aptitudes de M. Blue, et étant convaincu, que, en raison de l'expérience prolongée et variée du candidat à titre de sténographe en journalisme, il est tout à fait compétent à remplir les fonctions pour lesquelles il est recommandé;

En conséquence, il est certifié, par les présentes, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil, que, à leur avis, M. Charles S. Blue possède les connaissances et l'aptitude nécessaires, et qu'il est, sous le rapport de la santé, du caractère et des habitudes, propre à remplir l'emploi de sténographe des comités de la Chambre des Communes, avec le grade d'un commis de la subdivision A de la deuxième division.

Daté au bureau de la Commission du Service civil du Canada, ce 25me jour de novembre 1910.

ADAM SHORTT,
M. G. LAROCHELLE.
Commissaires.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Premier rapport annuel de la Commission de la conservation des ressources naturelles, 1910. (*Document de la session No 52.*)

M. Warburton, du comité de la Marine et des Pêcheries, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que le paragraphe 17 de l'article 5 des règlements de la pêche du homard, autorisés par un arrêté du conseil de vendredi, le 30 septembre 1910, soit rescindé et remplacé par le suivant:—

« Que dans toutes les trappes à homards faites après le 31 décembre 1910, l'espace entre les lattes sera d'un pouce et quart, et la maille du rets aux extrémités, de trois pouces en extension; et que, après le 31 décembre 1912, toutes les trappes à homards devront être conformes à ces conditions.»

Ordonné, que M. Jameson ait la permission de présenter un bill (No 27) concernant les permis aux navires de pêche.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Jameson ait la permission de présenter un bill (No 28) modifiant la Loi des douanes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Martin (Régina), ait la permission de présenter un bill (No 29) concernant la coopération.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Pardee ait la permission de présenter un bill (No 30) concernant l'inspection des chaudières de locomotives de chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 17) concernant la *British Columbia Southern Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 18) concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 19) concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 20) concernant la compagnie dite *The Mather Bridge and Power Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 21) concernant la *Vancouver and Lulu Island Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Monk,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—

(*a*) Copie de toutes les données, estimations, déclarations, recommandations et rapports, se rapportant à un compte de renouvellement d'équipement de l'Intercolonial, quant à l'introduction et aux opérations de ce compte jusqu'à ce jour;

(*b*) de toute la correspondance échangée avec l'auditeur général et d'autres personnes à ce sujet;

(*c*) de toute la correspondance, recherches et enquêtes de la part de l'auditeur général ou en son nom quant à la nécessité de ce compte, à la suffisance ou non suffisance des sommes portées à ce compte, et à l'application des dites sommes.

(*d*) Les renseignements analogues au sujet du maintien du compte des rails.

(*e*) Les renseignements de même nature quant au maintien du compte des ponts, et quant à l'un quelconque des autres *item* de l'entretien, comme aussi toute recommandation touchant l'introduction des dits comptes.

Sur motion de M. Barnard, secondé par M. Barker,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports, dépositions, correspondance et autres documents se rapportant à l'enquête sur les irrégularités survenues à la station de sauvetage de Clayoquot, dont il est fait mention à la page 353 du rapport du département de la Marine et des Pêcheries, 1909-1910 (document de la session No 22).

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—

(*a*) Copie de la soumission et du contrat de Haney, Quinlan et Robertson, pour la construction d'un atelier à locomotives et d'autres ateliers, à environ 6 milles à l'est de Winnipeg, et du coût estimatif total basé sur les prix du contrat;

(*b*) Copie des diverses autres soumissions reçues et un relevé du coût estimatif total basé sur chacune de ces soumissions calculée selon l'échelle des prix détaillés à la date où le contrat a été adjugé.

Sur motion de M. Lennox secondé par M. Roche,

Résolu, qu'un humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie du contrat entre la Compagnie du pont et du chemin de fer de Québec et M. P. Davis, en date du 27 juillet 1903, pourvoyant à la construction des lignes ferrées reliant le pont de Québec à la cité de Québec et à certains autres chemins de fer, de la soumission sur laquelle est basé le contrat, et du coût estimatif, à l'époque du contrat, basé sur les séries de quantités et de prix;

Aussi, copie de l'arrangement transférant cette entreprise au gouvernement, de toute correspondance et documents s'y rapportant, et de l'arrêté du conseil du 16 février 1909, transférant l'entreprise aux commissaires du Transcontinental, avec indication du nombre de milles des lignes de chemin de fer comprises dans ce contrat;

Aussi, état indiquant les sommes payées à compte par la Compagnie du pont et du chemin de fer de Québec, et les raisons de ces paiements; les sommes dues ou réclamées par l'entrepreneur pour travaux exécutés ou matériaux fournis jusqu'à l'époque de la prise de possession de l'entreprise par le gouvernement, et la date de la prise de possession; le montant payé par le gouvernement ou promis par lui à la compagnie ou à ses membres; le montant estimatif nécessaire à l'époque pour terminer les travaux; le montant payé depuis lors par le gouvernement ou les commissaires, et le montant estimatif restant encore à payer; avec indication des raisons pour lesquelles l'entreprise a été retirée des mains de la susdite compagnie et transférée aux commissaires;

Aussi, état de toutes sommes payées, allouées ou dont on s'est porté garant, pour le compte de cette compagnie ou ses membres, et le compte pour lequel le paiement a été fait ou l'obligation entreprise.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Armstrong,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître,—

(*a*) la quantité estimative de chaque classe de matériaux requis pour la construction;

(*b*) les taux ou prix convenus, et le coût estimatif de chaque classe de matériaux d'après les taux de la soumission acceptée;

(*c*) le coût total estimatif basé sur ces quantités et taux de chacun des différents ponts dont le contrat a été adjugé au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1910, et mentionnés pages 3 et 4 du sixième rapport annuel des Commissaires du Transcontinental;

(*d*) copie du devis et du contrat, en chaque cas, le numéro du contrat et le nom de l'entrepreneur;

(*e*) le nombre de ponts qui restent à construire par contrat, le site et la description, et la quantité estimative des différentes classes de matériaux en chaque cas;

(*f*) pourquoi les contrats n'ont pas été adjugés pour la construction de ces ponts, et la date probable à laquelle ils le seront;

(*g*) les ponts pour lesquels des contrats ont été adjugés avant le 31 mars 1909, avec mention du site, du nom de l'entrepreneur et du numéro du contrat; le coût estimatif de chacun de ces ponts, à la date de l'adjudication du contrat, d'après les prix du contrat, les changements faits dans les plans, le devis ou le contrat, s'il en est, et les réclamations produites à la suite de ces changements, ou pour ouvrages additionnels, s'il en est; la proportion de l'ouvrage exécuté, les paiements faits à ce jour, le chiffre des retenues, et la somme reconnue nécessaire, ou estimative, pour terminer l'entreprise en chaque cas;

(*h*) les ponts qui ont été complétés, avec les notes descriptives comme ci-dessus: le coût estimatif au moment de l'adjudication du contrat, la nature et l'étendue des changements dans les plans, le devis ou le contrat, s'il en est, l'augmentation ou la diminution du coût qui en a résulté, et le coût total réel définitif de chacun de ces ponts.

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Armstrong,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître le nombre d'édifices publics occupés en tout ou en partie comme bureaux de poste, avec mention, dans le cas où le bureau de poste n'occupe qu'une partie de l'édifice, des autres services publics installés dans le même édifice, et de la partie de l'édifice utilisée par chaque service; le nom et la population de l'endroit où l'édifice est situé; le montant total des deniers publics appliqués à chaque édifice, y compris le site et les installations, à compter jusqu'à la fin du dernier exercice financier; le revenu postal en chaque cas, et le revenu, s'il en est, reçu par le gouvernement à titre de loyers ou autrement, et les sources de tel revenu.

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Blain,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de la proclamation du Gouverneur en conseil établissant une date pour l'entrée en vigueur de l'Acte modifiant l'Acte des chemins de fer, 1903, chapitre 31 des Statuts du Canada de 1904, ainsi qu'il est édicté par l'article 2 de cet acte.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant la date de l'ouverture et de la prorogation du Parlement, chaque année depuis 1896 jusqu'à 1910, et le

nombre de jours pendant lesquels la Chambre et le Sénat ont siégé pendant chacune des dites années.

Sur motion de M. Smith (Nanaïmo), secondé par M. Harris,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant (*a*) le nombre total d'accidents survenus sur les lignes ferrées du Canada depuis le 1er avril 1909 jusqu'à date; (*b*) le nombre d'accidents qui se sont terminés fatalement; (*c*) le nombre d'accidents sur chaque ligne ferrée; (*d*) leurs causes; (*e*) le nombre d'accidents terminés fatalement ou autrement sur les travaux de construction du Great-Northern et du Grand-Tronc-Pacifique, ainsi que leurs causes.

Sur motion de M. Warburton, secondé par M. Prowse,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, rapports, mémoires, explorations et autres papiers en la possession du gouvernement et non encore déposés sur la Table, concernant l'industrie huîtrière en Canada. Aussi, copie de toute correspondance, rapports et autres papiers concernant la propriété et le contrôle des bancs d'huîtres, et la concentration de la propriété et du contrôle des dits bancs en vue d'en laisser la réglementation et le contrôle au gouvernement du Canada. Aussi, copie de toute correspondance, rapports, recommandations et autres papiers concernant la location ou la vente des dits bancs ou d'une partie d'iceux pour y cultiver les huîtres. Aussi, copie de toute correspondance et rapports concernant la culture et la conservation des huîtres et autres mollusques.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Ames,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre lui-même et toutes autres personnes, corporatoins, corps municipaux ou autres corps publics et le département des Chemins de fer et Canaux au sujet de la reconstruction et modification du pont de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique qui traverse le fleuve Saint-Laurent à Lachine, P.Q.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Jameson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant la date de la première nomination de tous les gardiens de phares le long du fleuve et dans le golfe Saint-Laurent entre Québec et l'océan; aussi, leurs salaires actuels, avec indication dans chaque cas, des articles qu'ils sont tenus de fournir pour le service des phares ou signaux, et le montant de l'indemnité qui leur est accordée pour cette fourniture. Aussi, les règles ou règlements qui pourvoient à l'augmentation régulière de leur salaire.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Sproule,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie d'un rapport de M. W. T. R. Preston, commissaire du commerce en Hollande, au sujet de l'établissement en Canada d'une compagnie appelée *Netherland Loan Company;* copie de toutes communications échangées entre le département du Commerce ou tout autre département de l'administration et M. Preston au sujet de la question traitée dans ce rapport; copie de la correspondance entre M. Preston et toute personne ou toutes personnes en Hollande au sujet des transactions qu'une compagnie dite *Dutch Loan Company* se propose de faire en Canada; et copie de toutes correspondance ou communications de quelque nature que ce soit entre le gouvernement ou l'un de ses départements et toutes autres personnes à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Sproule,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant les dépenses faites jusqu'à date à même la somme votée par la Chambre au sujet de la nouvelle marine, et spécifiant dans chaque cas le montant payé, à qui, et l'objet de la dépense.

Sur motion de M. Northrup, secondé par M. Lennox,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de la convention en règlement de la dernière grève entre la Compagnie du Grand-Tronc et les conducteurs et serre-freins,—ainsi que de toute la correspondance et des documents qui se rapportent à cette grève ou qui en ont été la conséquence, échangés entre les parties en cause, ou entre l'une d'elles et toutes personne ou personnes autorisées ou se déclarant autorisés à représenter l'une ou l'autre des dites parties, ou encore entre le gouvernement, ou l'un des ministres ou des sous-ministres, ou toute autre personne représentant le gouvernement, ou entre ces dites personnes, ou l'une quelconque d'entre elles, ou toute personne autorisée ou se déclarant autorisée à agir en leur nom, ou au nom de l'une quelconque d'entre elles, avant, durant, et depuis la dite grève.

M. Monk propose, secondé par M. Sproule,—Que, attendu qu'il est de l'intérêt du Canada de faire une enquête sur toute tentative de nature à empêcher le capital de faire des placements en ce pays, et d'empêcher ces tentatives,—

Qu'il soit nommé un comité de cette Chambre avec pouvoir de s'enquérir de toutes les circonstances qui ont conduit à l'établissement projeté en Canada d'une compagnie de prêt des Pays-Bas et aux représentations faites à des capitalistes de ce dernier pays afin de les dissuader de fonder un tel établissement; des personne ou personnes qui ont fait ces représentations, et des motifs ou raisons de ces représentations. Le dit comité devant se composer de cinq membres, avec pouvoir d'assigner des témoins, d'employer un sténographe et d'imprimer toute la preuve produite,—et de faire rapport à cette Chambre de temps à autre jusqu'à la clôture de la dite enquête.

Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Règlements établis par décret du conseil du 17 mai 1910 pour la disposition du pétrole et du gaz sur les réserves sauvages de l'Alberta et de la Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest. (*Document de la session No 53.*)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et trente-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 6 décembre 1910.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Geoffrion,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve (incorporée par un acte de la législature de la province de Québec, chapitre 99 des Statuts de 1909).

Par M. Macdonell,—la pétition de Walter John Teasdale, de la cité de London, Ontario, et autres, d'autres lieux.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table de la Chambre le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 5 décembre courant, lesquelles sont lues et reçues:—

De la *Dominion Atlantic Railway Company;* pour une loi l'autorisant à conclure une convention avec le Pacifique-Canadien pour l'une quelconque des fins spécifiées dans l'article 361 de la Loi des chemins de fer, et à d'autres fins.

De l'*Ottawa Northern and Western Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai pour l'achèvement de ses voies ferrées non encore terminées.

De la *Pacific Northern and Omineca Railway Company;* pour une loi à l'effet de reculer la date fixée pour la construction, l'achèvement et l'exploitation de ses voies ferrées.

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; pour une loi modifiant sa charte, et à d'autres fins.

De la *Conduits Company, Limited;* pour une loi autorisant le commissaire des brevets à recevoir les honoraires partiels pour les deuxième et troisième périodes de 6 années chacune, et de prolonger pour autant la durée du brevet No 66,686.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table de la Chambre le second rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son second rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et trouve que les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De la *South Ontario Pacific Railway Company;* pour une loi l'autorisant à construire une ligne ferrée depuis un point à ou près la Jonction de Guelph jusqu'à un point à ou près Hamilton, Ontario.

De la *Walkerton and Lucknow Railway Company;* pour la prolongation du délai fixé pour la construction de sa ligne.

De la *Guelph and Goderich Railway Company;* pour la prolongation du délai fixé pour la construction de sa ligne d'embranchement sur St. Mary's et Clinton.

De A. H. Tasker et autres, de Régina, province de la Saskatchewan; pour une charte sous le nom de *Security Trusts Corporation.*

De James A. Powell et autres, d'Edmonton, Alberta; pour une charte sous le nom de *Alberta, Saskatchewan Life Insurance Company.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 31) concernant la *Guelph and Goderich Railway Company.*—M. *Rankin.*

Bill (No 32) constituant en corporation la *Security Trusts Corporation.*—M. *Martin* (Régina).

Bill (No 33) concernant la *South Ontario Pacific Railway Company.*—M. *Nesbitt.*

Bill (No 34) concernant la *Walkerton and Lucknow Railway Company*.—M. *Donnelly*.

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, selon la règle 99.

M. Warburton propose, secondé par M. Prowse,—Que les comptes publics de l'exercice financier terminé le 31 mars 1910, et les volumes I et II du rapport de l'Auditeur général pour la même période, soient référés au comité des Comptes Publics.

M. Lennox propose, comme amendement, secondé par M. Blain,—Que la motion qui vient d'être lue soit amendée en y intercalant après 1910, les mots suivants:—« Et les comptes publics et le rapport de l'Auditeur général de l'exercice financier terminé le 31 mars 1909 ».

Sir Wilfrid Laurier propose, comme sous-amendement, secondé par M. Paterson,—Que tous les mots de l'amendement soient retranchés et remplacés par les suivants:—« Lorsque dans un rapport du comité des Comptes Publics il est recommandé que certains *item* spéciaux du rapport de l'Auditeur général de l'année précédente soient référés au dit comité, la Chambre accueillera favorablement une telle recommandation ».

Et la question étant posée sur le sous-amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Allen,	Fisher,	McCoig,	Proulx,
Aylesworth,	Fortier,	McColl,	Prowse,
Beauparlant,	Fowke,	McCraney,	Pugsley,
Béland,	Gauvreau,	McGiverin,	Rankin,
Black,	Geoffrion,	McIntyre,	Reid (Ristigouche),
Borden (sir Frederick),	Gervais,	McKenzie,	Richards,
Brodeur,	Girard,	McLean (Huron),	Robb,
Brown,	Graham,	McMillan,	Ross (Middlesex),
Bureau,	Guthrie,	Major,	Roy (Dorchester),
Carrier,	Harris,	Marcile (Bagot),	Roy (Montmagny),
Cash,	Harty,	Martin (Montréal, Sainte-Marie),	Rutan,
Champagne,	Hodgins,	Martin (Wellington),	Savoie,
Chisholm (Antigonish),	Hunt,	Meigs,	Schell,
Chisholm (Inverness),	King,	Michaud,	Sealey,
Clark (Red Deer),	Knowles,	Miller,	Sinclair,
Clarke (Essex),	Lachance,	Molloy,	Smith (Nanaïmo),
Conmee,	Lanctot (Laprairie-Napierville),	Murphy,	Smith (Stormont),
Currie (Prince-Edouard),	Laurier (sir Wilfrid),	Nesbitt,	Talbot,
Delisle,	Law,	Neely,	Templeman,
Demers,	LeBlanc,	Oliver.	Tobin,
Dubeau,	Loggie,	Papineau,	Todd,
Ethier,	Lovell,	Pardee,	Tolmie,
	Macdonald,	Parent,	Turcotte (Nicolet),
	MacNutt,	Paterson,	Turriff,
	McAllister,	Pickup,	Warburton,
			Wilson (Laval).—98.

CONTRE:

Messieurs

Ames,	Crothers,	Lalor,	Schaffner,
Armstrong,	Currie (Simcoe),	Lancaster,	Sexsmith,
Arthurs,	Daniel,	Lennox,	Sharpe (Lisgar),
Barker,	Doherty,	Lortie,	Sharpe (Ontario),
Barnard,	Donnelly,	Macdonell,	Smyth.

Beattie,	Edwards,	McCall,	Sproule,
Best,	Elson,	McCarthy,	Stanfield,
Blain,	Foster,	Magrath,	Staples,
Blondin,	Fraser,	Marshall,	Stewart,
Borden (Halifax),	Gilbert,	Meighen,	Taylor (Leeds),
Boyce,	Goodeve,	Nantel,	Taylor (New-Westminster),
Bradbury,	Haggart (Lanark),	Northrup,	Thoburn,
Broder,	Haggart (Winnipeg),	Owen,	Thornton,
Burrell,	Henderson,	Paquet,	Wallace,
Campbell,	Herron,	Perley,	White (Renfrew),
Chisholm (Huron),	Hughes,	Reid (Grenville),	Wilson (Lennox et Addington),
Clare,	Jameson,	Rhodes,	Wright.—74.
Cowan,	Kidd,	Roche,	
Crocket,	Lake,	Russell,	

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la motion principale, telle qu'amendée en sous-amendement, étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Sproule,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant quels journaux ou compagnies publiant des journaux dans les cités de Montréal et de Québec ont directement ou indirectement reçu du gouvernement du Canada des sommes en solde d'impression, de lithographie, de reliure ou d'autre ouvrage, entre le 31 mars et le 15 septembre 1910; aussi, indiquant durant la période précitée, la somme totale payée à chacun des dits journaux ou à chacune des dites compagnies.

Ordonné, que M. Currie (Simcoe) ait la permission de présenter un bill (No 35) concernant les aliments purs.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, que lors la Chambre s'ajournera mercredi, le 7 courant, elle restera ajournée jusqu'à vendredi, le 9 courant.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant les dépenses de la Commission conjointe internationale, en vertu du traité des voies navigables du 11 janvier 1909.

(*En comité.*)

Résolu,—Que, en rapport avec l'établissement de la Commission internationale conjointe en vertu du traité concernant les voies navigables internationales, du 11 janvier 1909, il est expédient de pourvoir à ce que (*a*) le Gouverneur en conseil soit autorisé à approprier annuellement, à même le fonds du revenu consolidé, une somme ne devant pas dépasser soixante-quinze mille dollars, pour les fins de défrayer les appointements des commissaires à être nommés par Sa Majesté sur la recommandation du Gouverneur en conseil, ainsi que ceux du secrétaire et des autres fonctionnaires et employés, comme aussi toutes les autres dépenses que pourront encourir les dits commissaires avec l'approbation du ministre des Travaux Publics, avec en plus la moitié de toutes les dépenses conjointes raisonnables et nécessaires encourues par la dite commission, et qui, en vertu des termes du dit traité, doivent être payées, par égale moitié, par les Hautes Parties Contractantes; (*b*) les commissaires puissent, de temps à autre, employer des commis aux écritures, ou requérir d'autre aide, selon qu'il sera jugé désirable, les émoluments et dépenses à payer de ce chef devant être déterminés par les

commissaires et approuvés par le ministre des Travaux Publics; et qu'ils puissent dépenser une somme à être fixée par le ministre des Travaux Publics, laquelle ne devra pas dépasser trois mille dollars par année, pour un bureau avec l'installation et les fournitures requises.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Que, en rapport avec l'établissement de la Commission internationale conjointe en vertu du traité concernant les voies navigables internationales, du 11 janvier 1909, il est expédient de pourvoir à ce que (*a*) le Gouverneur en conseil soit autorisé à approprier annuellement, à même les fonds du revenu consolidé, une somme ne devant pas dépasser soixante-quinze mille dollars, pour les fins de défrayer les appointements des commissaires à être nommés par Sa Majesté sur la recommandation du Gouverneur en conseil, ainsi que ceux du secrétaire et des autres fonctionnaires et employés, comme aussi toutes les autres dépenses que pourront encourir les dits commissaires avec l'approbation du ministre des Travaux Publics, avec en plus la moitié de toutes les dépenses conjointes raisonnables et nécessaires encourues par la dite commission, et qui, en vertu des termes du dit traité, doivent être payées, par égale moitié, par les Hautes Parties Contractantes; (*b*) les commissaires puissent, de temps à autre, employer des commis aux écritures, ou requérir d'autre aide, selon qu'il sera jugé désirable, les émoluments et dépenses à payer de ce chef devant être déterminés par les commissaires et approuvés par le ministre des Travaux Publics; et qu'ils puissent dépenser une somme à être fixée par le ministre des Travaux Publics, laquelle ne devra pas dépasser trois mille dollars par année, pour un bureau avec l'installation et les fournitures requises.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Pugsley ait la permission de présenter un bill (No 36) concernant l'établissement et les dépenses de la Commission conjointe Internationale, sous l'empire du Traité des eaux navigables portant la date du onze janvier mil neuf cent neuf.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonné pour la prochaine séance de la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à demain à deux heures p.m.

Mercredi, 7 décembre 1910.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Wilson (Laval),—la pétition de la *National Weekly Indemnity Company* (incorporée par un acte de la législature de la province de Québec, 9 Edouard VII, chapitre 124).

Par M. Harty,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Pontiac.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table de la Chambre le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 6 décembre courant, lesquelles sont lues et reçues:—

De la Compagnie du chemin de fer de Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve (constituée en corporation par une loi de la législature de la province de Québec, chapitre 99 des Statuts de 1909); pour une charte sous le nom ci-dessus, et à d'autres fins; et à l'effet de déclarer que les entreprises de la dite compagnie sont pour l'avantage général du Canada.

De Walter John Teasdale, de London, Ontario, et autres d'autres lieux; pour une charte sous le nom de *Empire Life Insurance Company of Canada*, et à d'autres fins.

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Rapport de la Commission internationale des voies navigables et discussion sur le régime des eaux du lac Erié et des grands lacs. (*Document de la session No 54.*)

Ordonné, que M. Macdonell ait la permission de présenter un bill (No 37) modifiant la Loi des életcions fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Conmee ait la permission de présenter un bill (No 38) modifiant la Loi des élections fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Bickerdike ait la permission de présenter un bill (No 39) modifiant la Loi des jeunes délinquants, 1908.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Barnard, secondé par M. Sharpe (Ontario).

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes les entrées de douane faites à Vancouver, C.-B., pour marchandises passées « franc de droit » par chacune des personnes suivantes durant chacune des années de 1901 à 1910, inclusivement:—

1. Robert Kelly, par lui-même, ou par un agent, ou un courtier en douane en son nom;

2. Kelly, Douglas et Cie, ou un agent, ou un courtier en douane en leur nom;

3. L'un des départements, ou tous les départements de l'administration fédérale;

4. Toute autre personne, ou maison de commerce, ou société ou courtier, à qui il a été permis de faire des entrées de cette nature à Vancouver, C.-B., durant la période précitée, en alléguant que ces marchandises étaient destinées à l'administration fédérale.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, de Chambre de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Hughes,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Relevé contenant les noms, l'âge respectif, la date de nomination, et le salaire des employés de session de la Chambre des Communes.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Hughes,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance, papiers, cartes ou autres documents échangés entre le gouvernement du Canada ou aucun de ses membres et le gouvernement de Québec ou quelqu'un de ses membres ou autres personnes agissant en son nom, ou entre le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario ou quelqu'un de ses membres concernant l'extension des limites de la province de Québec, tel que mentionné dans un arrêté du conseil du 8 juillet 1896 établissant une limite conventionnelle y spécifiée. Aussi, copie de toute correspondance, papiers, documents, etc., qui ont pu être échangés entre les susdits gouvernements ou quelques-uns de leurs membres au sujet de l'adoption d'une loi en 1898 à l'effet de ratifier la limite conventionnelle actuelle.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Arthurs, secondé par M. Chisholm (Huron),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant le coût total jusqu'à date des quais à North-Bay, Burk's-Falls et Magnetawan, Ont., le nom, la date de la nomination et le salaire du gardien du quai dans chaque cas; la liste des honoraires exigés du public ou autre pour usage du quai dans chaque cas; et aussi, un état détaillé des recettes provenant de chaque quai en 1907, 1908 et 1909, avec les noms des personnes qui ont payé ces honoraires, et la raison de ces paiements.

Sur motion de M. Wilson (Lennox), secondé par M. Middlebro,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance et autres papiers et documents échangés entre le gouvernement et toutes autres personne ou personnes au cours de l'an dernier au sujet du dragage de la rivière Napanee, et de toutes instructions données par le ministre à ce sujet.

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. Doherty,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, rapports, évaluations, plans, documents, contrats, annonces, soumissions, offres et lettres concernant la vente et la disposition de la propriété appelée Baby Farm, achetée par le gouvernement pour y ériger des casernes à Toronto, et récemment vendue par le gouvernement,—et plus particulièrement copie de toute correspondance, évaluations ou opinions quant à la valeur de la dite propriété et à la manière d'en disposer. Aussi, copie des annonces publiées, y compris le nombre des insertions et les noms des journaux qui les ont publiées, en la possession du département de la Milice ou de tout autre département du gouvernement.

Sur motion de M. Wilson (Lennox), secondé par M. Ames,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant la liste des agents spéciaux d'émigration nommés par le gouvernement depuis le 31 mars 1909, spécifiant dans quelles parties de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, du continent européen ou autre pays ils sont stationnés, et faisant connaître leurs domiciles actuels et où ils résidaient lors de leur nomination, la date de la nomination dans chaque cas, leurs salaire et dépenses respectives, et, le montant de toutes commissions qui ont pu être payées à chacun ou à quelqu'un d'entre eux depuis leur nomination.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Perley,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Sommaire des conventions conclues avec des pays étrangers par le Gouverneur en conseil sous le régime du tarif des douanes, 1907, sans en référer au Parlement.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Perley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la *Phœnix Bridge Company* au sujet du paiement par la dite compagnie de la somme de $100,000 en règlement des réclamations en rapport avec son contrat.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Barker,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Tableau faisant connaître,—

1. Les noms de toutes les personnes engagées, à ce jour, par le gouvernement en rapport avec le nouveau département de la Marine, soit pour service sur mer, soit pour travail se rattachant au département, tant dans le service extérieur que dans le service intérieur.

2. Le domicile antérieur de ces personnes, leur emploi antérieur, rang ou grade dans la marine britannique, ou ailleurs, et le chiffre de leur solde ou rémunération antérieures.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Barker,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant un état détaillé de toutes les sommes payées par le gouvernement aux journaux ou compagnies publiant des journaux en Canada, pour impression, lithographie, reliure ou autre ouvrage, entre le 31 mars et le 15 novembre 1910; la nature des ouvrages exécutés en chaque cas, et le prix payé pour chacun d'eux; si, dans chaque cas, des soumissions ont été demandées, et, dans cette dernière alternative, de quelle manière telles soumissions ont été demandées.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Barker,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie du rapport du comité impérial de défense du Conseil privé en Angleterre concernant la défense de l'Empire communiqué au gouvernement canadien, et de toutes dépêches et correspondance échangées entre les autorités impériales et canadiennes au sujet du dit rapport.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Sharpe (Lisgar), secondé par M. Jameson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre—conformément à la règle 37,—Etat indiquant de quelle manière le gouvernement a disposé, l'an dernier, des terres publiques, des concessions forestières, des gisements de minéraux, des pouvoirs hydrauliques, et des droits de pêche.

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Henderson,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous mémoranda, correspondance, etc., entre Son Excellence le Gouverneur général et le Bureau colonial, ou entre l'un des membres du gouvernement et les consuls généraux des pays étrangers en Canada, au sujet du rang que doivent occuper ces derniers dans les fonctions officielles, telles que la réception du soir vice-royale.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Chisholm (Antigonish), secondé par M. Leblanc,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, correspondance, résolutions, mémoires, rapports et tous autres documents, en la possession du gouvernement, et non encore produits, en ce qui concerne la pêche au « otter », à la poutre ou aux lignes traînantes tirées à la vapeur, et les opérations des chalutiers à vapeur *Wren* et *Coquette* dans les eaux du détroit de Northumberland, ou ailleurs, en Nouvelle-Ecosse.

Sur motion de M. Monk, secondé par Ames,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant les recettes des bureaux de poste d'Acton-Vale, Upton et Saint-Pie, comté de Bagot, province de Québec, depuis l'année 1903 jusqu'à 1910 inclusivement.

Sur motion de M. Wallace, secondé par M. Henderson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes demandes, correspondance et autres documents se rapportant aux sections 11, 12, 14, 22, 24, 28, 30, 32, 34 et 36, township 10, rang 22, à l'ouest du 4me méridien.

Sur motion de M. Staples, secondé par M. Arthurs,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, ou le très honorable premier ministre, et le gouvernement du Manitoba, ou le premier ministre de cette province au sujet de la demande, par la province du Manitoba, d'un accroissement de territoire et de subvention.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie du mémoire de Sir John Thompson relativement aux droits de pêche dans les

baies de l'Amérique Britannique du Nord préparé pour les plénipotentiaires britanniques à Washington en 1888, et copie du traité consenti et approuvé par le président.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat complétant, pour l'année 1910, les renseignements fournis par la réponse à un ordre de la Chambre en date du 19 janvier 1910 concernant les opérations de la Monnaie.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 2) modifiant la Loi des chemins de fer.

M. Lancaster propose, secondé par M. Porter,—Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 6) modifiant la Loi de l'intérêt.

M. Miller propose, secondé par M. Stratton, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Allard,	Elson,	McLean (Huron),	Schaffner,
Ames,	Emmerson,	Major,	Schell,
Armstrong,	Fraser,	Martin (Wellington),	Sealey,
Barnard,	Gilbert,	Meighen,	Sexsmith,
Beauparlant,	Goodeve,	Michaud,	Sharpe (Lisgar),
Black,	Henderson,	Middlebro,	Sharpe (Ontario),
Blain,	Herron,	Miller,	Sinclair,
Borden (Halifax),	Hunt,	Nantel,	Sproule,
Boyer,	Jameson,	Neely,	Stanfield,
Broder,	Kidd,	Northrup,	Staples,
Carvell,	King,	Oliver,	Stratton,
Cash,	Lalor,	Pardee,	Taylor (New-Westminster),
Chew,	Lancaster,	Perley,	Thornton,
Chisholm (Antigonish),	Law,	Pickup,	Tolmie,
Chisholm (Huron),	LeBlanc,	Porter,	Wallace,
Chisholm (Inverness),	Lennox,	Proulx,	Warburton,
Clarke (Essex),	Loggie,	Pugsley,	White (Victoria, Alta.),
Crothers,	McAllister,	Rankin,	Wilcox (Essex),
Currie (Simcoe),	McCarthy,	Rhodes,	Wilson (Lennox et Addington),
Donnelly,	McCoig,	Richards,	Wright.—87.
Edwards,	McColl,	Ross (Middlesex),	
	McGiverin,	Roy (Montmagny),	
	McIntyre,	Rutan,	

CONTRE:

Messieurs

Allen,	Campbell,	Harty,	Paquet,
Aylesworth,	Clark (Red-Deer),	Knowles,	Paterson,
Barker,	Congdon,	Lachance,	Reid (Ristigouche),
Beattie,	Daniel,	Laurier (sir Wilfrid),	Ross (Rimouski),
Brodeur,	Fortier,	McKenzie,	Templeman,
Bureau,	Haggart (Winnipeg),	Murphy,	Turcotte (Nicolet).-24.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée, jusqu'à vendredi prochain à trois heures p.m.

Vendredi, 9 décembre 1910.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Geoffrion,—la pétition de H. Stikeman et autres, de la cité de Montréal, province de Québec, et de la cité de New-York, Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique.

Par M. Smith (Stormont),—la pétition de J. A. Sheppard, de la cité de Moose-Jaw, province de la Saskatchewan, et autres, d'autres lieux.

Par M. McCarthy,—la pétition de E. E. Jamieson et autres, de la cité de Calgary, province d'Alberta.

Par M. Tolmie,—la pétition de la compagnie dite *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company;* et la pétition de la *Ontario, Hudson's Bay and Western Railway Company.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table de la Chambre le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 6 décembre courant, lesquelles sont lues et reçues, et sont comme suit:—

De la *National Weekly Indemnity Company* (incorporée en vertu d'une loi de la législature de la province de Québec); pour une charte sous le nom de *The National Guarantee and Accident Company,* et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer *Pontiac-Central*; pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour l'achèvement et la mise en exploitation de cette voie ferrée.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie (en ce qui concerne le département de l'Intérieur) de tous les arrêtés du conseil, plans, documents et correspondance, qui doivent être présentés à la Chambre des Communes, en vertu d'une résolution passée le 20 février 1882,—depuis la date de la dernière production de documents, en vertu de la dite résolution. (*Document de la session No 55.*)

Aussi,—Rapport du Dr P. H. Bryce, médecin hygiénique en chef.—Annexe du rapport du surintendant de l'immigration. (*Document de la session No 25c.*)

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu,—que la recommandation de l'honorable Orateur de la Chambre des Communes déposée sur la Table de la Chambre (avec d'autres papiers sur le sujet) lundi, le 5 courant, à l'effet que M. Charles S. Blue soit nommé, conformément à l'article 31 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du service civil, à titre de sténographe des comité de la Chambre des Communes, avec le rang d'officier dans la subdivision A de la seconde division,—soit adoptée.

Ordonné, que M. Lewis ait la permission de présenter un bill (No 40) à l'effet de modifier le Code criminel concernant les homicides à la chasse.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Lewis ait la permission de présenter un bill (No 41) concernant la télégraphie sans fil sur les navires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Templeman propose, secondé par M. Fisher,—Que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de réglementer la fabrication, l'importation, etc., de matières explosives de toutes espèces.

M. Templeman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme en comité général, mardi prochain, pour considérer la dite résolution.

M. Brodeur, l'un membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Règlements établis par le département du Service de la Marine au sujet de la distribution des habillements,—en conformité de l'article 47 de la Loi du Service de la Marine. (*Documents de la session No 56.*)

Aussi,—Règlements établis par le département du Service de la Marine au sujet de la solde,—en conformité de l'article 47 de la Loi du Service de la Marine. (*Document de la session No 56a.*)

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Paterson propose, secondé par M. Brodeur,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—Bureau du secrétaire du Gouverneur général:—Traitements, $20,625; dépenses casuelles (y compris une allocation de $300 à A. F. Sladen), $40,600, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille deux cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Conseil privé:—Traitements, $35,875; dépenses casuelles, $7,400, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix-sept mille neuf cent soixante et un dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la Justice:—Traitements, $106,961.25; dépenses casuelles, $11,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-neuf mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Milice et de la Défense:—Traitements, $137,100; dépenses casuelles, $12,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 32) constituant en corporation la *Security Trusts Corporation.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 33) concernant la *South Ontario Pacific Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 34) concernant la compagnie dite *The Walkerton and Lucknow Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent dix mille, cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Travaux Publics:—Traitements, $389,550; dépenses casuelles, $20,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatorze mille trois cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Revenu de l'Intérieur:—Traitements, $106,387.50; dépenses casuelles, $8,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et quinze mille deux cent trente-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Douanes:—Traitements, $261,237.50; dépenses casuelles, $14,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et cinquante-huit minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 12 décembre 1910.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Geoffrion,—la pétition de H. Stikeman et autres, de la cité de Montréal, Québec, et de la cité de New-York, Etat de New-York, Etats-Unis de l'Amérique.

Par M. Wallace,—la pétition de Cecil Ernest Freeman, du village de Eglinton, comté de York, Ontario, cocher, époux légitime de Rose Mary Barker Freeman (née Barker), de la cité de Toronto, Ontario.

Par M. Congdon,—la pétition de Mary Jane Beatty (née Mackian), de la cité de Montréal, Québec, épouse légitime de Herbert Alfred Beatty, de la cité de New-York, Etats-Unis d'Amérique, manufacturier.

Par M. Turriff,—la pétition de J. F. Hough et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba.

Par M. McCraney,—la pétition de l'*Alberta Central Railway Company.*

Par M. Taylor (New-Westminster),—la pétition de la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table de la Chambre le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 9 décembre courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent; pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour la construction et l'achèvement de ses entreprises, et à d'autres fins.

De J. A. Sheppard, de Moosejaw, Sask., et d'autres personnes, d'autres lieux; pour une charte sous le nom de *The Hudson Bay Mortgage Corporation,* et à d'autres fins.

De R. R. Jamieson et autres, de Calgary, Alta.; pour une charte sous le nom de *The Alberta Electric Railway Company,* et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson; pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses voies ferrées, et à d'autres fins.

De la *Ontario, Hudson's Bay and Western Railways Company*; pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses voies ferrées, et à d'autres fins.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table de la Chambre le troisième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et trouve que les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De la *Collingwood Southern Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de sa ligne ferrée.

De la *Montreal Park and Island Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction et l'achèvement de ses entreprises, et pour changer la date de son assemblée annuelle.

De l'*Ottawa Northern and Western Railway Company;* pour une loi prolongeant le délai pour l'achèvement de sa voie ferrée depuis Maniwaki jusqu'à la baie de James, etc.

De la *Dominion Atlantic Railway Company;* pour une loi l'autorisant à conclure une convention avec le Pacifique-Canadien.

De la *Conduits Company, Limited;* pour une loi autorisant le commissaire des brevets à prolonger la durée du brevet No 66,686.

De la Compagnie du chemin de fer de Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve; à l'effet de déclarer que les entreprises de la dite compagnie sont pour l'avantage général du Canada.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés qui suivent:—

Bill (No 42) concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company.*—M. *Pardee.*

Bill (No 43) concernant un brevet de la *Conduits Company, Limited.*—M. *Clarke* (Essex).

Bill (No 44) concernant la Compagnie du chemin de fer Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve.—M. *Geoffrion.*

Bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal.—M. *Ecrément.*

Bill (No 46) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest.—M. *McGivirin.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, en vertu de la règle 99.

Ordonné, que M. Oliver ait la permission de présenter un bill (No 47) modifiant la Loi de l'Immigration.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Brodeur ait la permission de présenter un bill (No 48) modifiant l'Acte de 1894 concernant les Commissaires du havre de Montréal.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Reid (Grenville), secondé par M. Porter,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé des sommes payées par les différents départements de l'administration, depuis le 1er janvier 1908, aux sociétés légales qui suivent, ou à l'un des membres des dites sociétés, avec mention de la nature des services professionnels rendus en chaque instance: MM. Dandurand, Hibbard et Cie, Montréal; Stewart, Cox et McKenna, Montréal; Smith, Markay et Cie, Montréal; Hibbard, Boyer et Gosselin, Montréal.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 31) concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. Boyce,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre.—Copie de tous les arrêtés du conseil ou autres autorisations nommant les membres de la section canadienne de la Commission conjointe des eaux navigables internationales, y compris tous rapports, recommandations et correspondance soumis au gouvernement ou à l'un de ses départements par la dite section canadienne, ou l'un de ses membres; de plus, un état des dépenses totales de cette section canadienne jusqu'à date, y compris les détails.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Crocket, secondé par M. Daniel,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance, les devis, les soumissions, les arrêtés du conseil et les autres documents se rapportant à un contrat ou à des contrats donnés par le département des Travaux Publics pour dragage dans la baie de Miramichi, N.-B., depuis la fin du dernier exercice financier.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant, pour 1896 et 1910 respectivement, la valeur moyenne imposable de l'unité de chaque article ou produit énuméré dans les tableaux de la Loi des douanes sur lequel un droit *ad valorem* était payable, chacune des deux années ci-dessus.

M. Mackenzie proposé, secondé par M. Warburton,—Qu'il soit résolu que cette Chambre est d'avis que le développement commercial et industriel de la province de la Nouvelle-Ecosse est rendu à un degré tel que le chemin de fer Intercolonial devrait pénétrer dans les comtés (actuellement sans voie ferrée) de la partie de cette province.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Graham, secondé par M. Oliver,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et vingt minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 13 décembre 1910.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. McColl,—la pétition de la *British Crown Assurance Corporation (Limited)*, incorporée d'après l'Acte des Compagnies, 1862-1900 de la Grande-Bretagne, en date du 26 mars 1907..

Par M. Chew,—la pétition de A. G. Mackay, de la ville de Owen-Sound et autres d'autres lieux.

Par M. German,—la pétition de la *International Traction Railways*; et la pétition de la *International Railway Company*.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table de la Chambre le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 12 décembre courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De H. Stikeman et autres, de Montréal, et de New-York, Etats-Unis; pour une charte sous le nom de *Riparian Association of the Restigouche River, Limited*, et à d'autres fins.

De Cecil Ernest Freeman, de Eglington, Ontario; pour une loi de divorce avec Rose Mary Barker Freeman, sa femme.

De Mary Jane Beatty, de Montréal; pour une loi de divorce avec son mari Herbert Alfred Beatty, de New-York, Etats-Unis.

De J. S. Hough et autres, de Winnipeg; pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement des lignes ferrées de la *Canadian Western Railway Company*.

De la *Alberta Central Railway Company*; pour une loi l'autorisant à prolonger sa ligne de Saskatoon à Fort-Churchill, et à d'autres fins.

De la *Burrard Westminster Boundary Railway and Navigation Company*; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de ses lignes ferrées.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par Sir Frederick Borden,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Sproule propose, comme amendement, secondé par M. Broder,—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« les industries des produits agricoles, horticoles et animaux du Canada seraient grandement favorisés par l'établissement d'abattoirs, et une méthode plus efficace d'emmagasinage à froid sous la surveillance du gouvernement, de manière à assurer un plus large développement de ces industries, une préparation et une conservation plus parfaites de leurs produits, et l'acheminement de ces produits sur le marché dans la meilleure condition possible.

« Que cette Chambre est d'avis que le gouvernement devrait mettre à l'étude immédiatement et efficacement ce sujet des plus importants.»

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mercredi, 14 décembre 1910.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Armstrong,	Currie (Simcoe),	McCarthy,	Sharpe (Lisgar),
Arthurs,	Daniel,	Maddin,	Sharpe (Ontario),
Barker,	Doherty,	Magrath,	Smyth,
Barnard,	Donnelly,	Meighen,	Sproule,
Beattie,	Edwards,	Middlebro,	Stanfield,
Best,	Elson,	Monk,	Staples,
Blain,	Fraser,	Nantel,	Stewart,
Borden (Halifax),	Goodeve,	Northrup,	Taylor (New-Westminster),
Boyce,	Haggart (Winnipeg),	Osler,	Thoburn,
Bradbury,	Henderson,	Owen,	Thornton,
Broder,	Herron,	Perley,	Wallace,
Burrell,	Jameson,	Reid (Grenville),	White (Renfrew),
Campbell,	Kidd,	Rhodes,	Wilcox,
Chisholm (Huron)	Lalor,	Roche,	Wilson (Lennox-et-Addington),
Cowan,	Lortie,	Russell,	Wright.—66.
Crosby,	Macdonell,	Schaffner,	
Crocket,	McCall,	Sexsmith,	

CONTRE:

Messieurs

Allard,	Gauvreau,	McGiverin,	Robb,
Allen,	Geoffrion,	McIntyre,	Ross (Middlesex),
Aylesworth,	Gervais,	McKenzie,	Ross (Rimouski),
Béland,	Gilbert,	McLean (Huron),	Roy (Dorchester),
Bickerdike,	Girard,	McMillan,	Roy (Montmagny),
Black,	Graham,	Major,	Rutan,
Borden (sir Frederick),	Harris,	Marcile (Bagot),	Savoie,
	Harty,	Martin (Wellington),	Schell,
Brown,	Hodgins,	Mayrand,	Sealey,
Bureau,	Hunt,	Meigs,	Séguin,
Carrier,	King,	Michaud,	Sinclair,
Carvell,	Knowles,	Miller,	Smith (Middlesex),
Cash,	Kyte,	Molloy,	Smith (Nanaimo),
Champagne,	Lachance,	Murphy,	Smith (Stormont),
Chew,	Lafortune,	Nesbitt,	Talbot,
Chisholm (Antigonish),	Lanctôt (Laprairie Napierville),	Neely,	Templeman,
		Oliver,	Tobin,
Chisholm (Inverness),	Lanctot (Richelieu),	Papineau,	Todd,
	Laurier (sir Wilfrid),	Pardee,	Tolmie,
Clark (Red-Deer),	Law,	Parent,	Turcotte (Nicolet),
Congdon,	LeBlanc,	Paterson,	Turcotte (Québec-comté),
Currie (Prince-Edouard),	Loggie,	Pickup,	
	Lovell,	Proulx,	Turgeon,
Delisle,	Low,	Prowse,	Turriff,
Demers,	Macdonald,	Pugsley,	Verville,
Devlin,	MacNutt,	Rankin,	Warburton,
Dubeau,	McAllister,	Reid (Ristigouche),	White (Victoria, Alta.),
Fisher,	McCoig,	Richards,	
Fortier,	McColl,	Rivet,	Wilson (Laval).—111.
Fowke,	McCraney,		

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à deux heures p.m.

Mercredi, 14 décembre 1910.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Turcotte (Québec),—la pétition de la *Indian River Railway Company.*

Par M. Congdon,—la pétition de C. M. Marpole et autres, de la cité de Vancouver, Colombie-Britannique, et autres.

Par M. Michaud,—la pétition de la *Ontario Northern and Temagami Railway Company.*

Par M. Doherty,—la pétition de K. W. Blackwell et autres, de la cité et district de Montréal, Québec.

Par M. Barker,—la pétition de la *Hamilton Provident and Loan Society.*

Par M. Rankin,—la pétition de Paulina Verena Meyer. de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, épouse légitime de Henry Meyer. du township de Uxbridge, comté d'Ontario, cultivateur.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table de la Chambre le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 13 décembre courant, lesquelles sont lues et reçues, et sont comme suit:—

De la *British Crown Assurance Corporation, Limited,* constituée sous le régime de la *Companies Act* de la Grande-Bretagne; demandant de pouvoir faire des affaires d'assurance en Canada.

De A. G. Mackay, de Owen-Sound, et autres, d'autres lieux; pour une charte sous le nom de *Simcoe, Grey and Bruce Railway Company,* et pour déclarer ses entreprises d'intérêt général pour le Canada.

De la *International Traction Railways*; pour une loi lui permettant d'acquérir tous les droits, franchises, etc., de la *International Railway Company.*

De la *International Railway Company;* pour une loi lui permettant de céder tous ses droits, franchises, etc., à la *International Traction Railways.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table de la Chambre le quatrième rapport de l'examinateur des pétitions. lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et trouve que les prescriptions de la règle 91 ont été remplies. savoir:—

De la *E. B. Eddy Company, Limited,* de Hull, Québec; pour une loi l'autorisant à augmenter son capital.

De la *London and North Western Railway Company;* pour la prolongation du délai fixé pour la construction et l'achèvement de sa ligne ferrée.

De J. H. Meikle et autres; pour une charte sous le nom de *Commercial Travellers' Accident Assurance Company of Canada.*

De la *Alberta Railway and Irrigation Company;* pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction et l'achèvement de ses voies ferrées.

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; pour une loi modifiant sa charte.

De la *National Weekly Indemnity Company* (incorporée en vertu d'une loi de la législature de la province de Québec); pour une loi confirmant les pouvoirs, à elle

accordés par la législature de Québec, autorisant l'augmentation de son capital, et à d'autres fins.

De J. A. Sheppard, de Moosejaw, Sask., et d'autres personnes, d'autres lieux; pour une charte sous le nom de *The Hudson Bay Mortgage Corporation.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés qui suivent:—

Bill (No 51) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company.*—M. *Magrath.*

Bill (No 52) constituant en corporation la compagnie dite *The Commercial Travellers' Accident Assurance Company of Canada.*—M. *Rankin.*

Bill (No 53) concernant la compagnie dite *The Dominion Atlantic Railway Company.*—M. *Pickup.*

Bill (No 54) concernant la Compagnie E. B. Eddy.—M. *Devlin.*

Bill (No 55) concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.—M. *Clarke* (Essex).

Bill (No 56) constituant en corporation la *Hudson Bay Mortgage Corporation.*—M. *Knowles.*

Bill (No 57) concernant la *London and North Western Railway Company.*—M. *Beattie.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

Ordonné, que M. Monk ait la permission de présenter un bill (No 49) concernant les forces hydrauliques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Perley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé des sommes totales dépensées annuellement, depuis 1880, dans chaque province, par le département des Travaux Publics, au chapitre de « Havres et rivières », y compris le total de la dite dépense pour tout le Canada; aussi, préparation par le même département et dépôt sur la Table de cette Chambre d'une carte pour chaque province, montrant les endroits où se trouvent tous les quais, toutes les jetées, les brise-lames, etc., construits ou achetés par le gouvernement fédéral, et qui appartiennent maintenant au Canada.

Sur motion de M. Taylor (New-Westminster), secondé par M. Lennox,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant toutes les demandes faites au gouvernement pendant la durée de l'arrangement conclu avec le Japon concernant les immigrants japonais, en vue d'admettre ces immigrants pour des fins spéciales. Aussi, copie de toute correspondance à ce sujet.

Sur motion de M. Jameson, secondé par M. Boyce,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Etat donnant le nombre de demandes reçues de citoyens du Canada pour servir dans la marine canadienne projetée en qualité d'officiers et en qualité de marins expérimentés, respectivement; le nombre d'officiers et de marins, respectivement, de la marine anglaise qui ont demandé du service dans la marine canadienne.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Etat indiquant quel a été le coût du Sénat du Canada, chaque année depuis l'année fiscale 1896, sous les chapitres suivants: nombre des sénateurs, indemnité, frais de route, impressions, personnel et dépenses casuelles.

Sur motion de M. Sharpe (Ontario), secondé par M. Lewis,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le total des sommes payées par le gouvernement à l'*Eclipse Manufacturing Company* au cours de l'année 1909-10; les contrats accordés à la suite de soumissions demandées; le total des sommes payées par le gouvernement à l'*Office Specialty Manufacturing Company* au cours de l'année 1909-10; les contrats accordés à la suite d'une demande de soumissions; le total des sommes payées à MM. Ahearn et Soper au cours de l'année 1909-10, et les contrats accordés à la suite d'une demande de soumissions.

Sur motion de M. Taylor (Leeds), secondé par M. Northrup,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître quels montants ont été payés par le gouvernement pendant la dernière année fiscale pour frais de voitures et de tramway dans la cité d'Ottawa pour les personnes suivantes, quels sont les noms de ces personnes et le montant soldé dans chaque cas; ministres de la Couronne, Orateur du Sénat et des Communes; employés civils de tous grades depuis sous-ministres en descendant; et toutes autres personnes employées en quelque manière par le gouvernement.

Sur motion de M. Taylor (Leeds) secondé par M. Northrup,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant quels montants ont été payés par le gouvernement pendant la dernière année fiscale pour frais de voyage des personnes suivantes, et les noms de ces personnes et le chiffre des dépenses dans chaque cas sous les chapitres suivants: chemins de fer, steamers et autres voies de transport; wagons privés; wagons Pullman; pourboires aux serviteurs; repas et frais d'hôtel pour ministres de la Couronne, employés civils de tous grades, agents d'immigration, et autres personnes employées par le gouvernement pour quelque travail spécial ou autre.

Sur motion de M. Hughes, secondé par M. Barker,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant les noms des manufacturiers canadiens qui préparent des « formes de cordonnier en érable étuvé dégrossies à la machine et des formes-blocs pour chaussures », destinées à la fabrication de formes finies pour bottines et souliers.

Sur motion de M. Wilson (Laval), secondé par M. Dubeau,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant combien de fonctionnaires de l'hôtel des douanes à Montréal ont quitté le service depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour; quels sont leurs noms, et quels étaient leurs appointements, leurs fonctions et leur âge respectivement à la date à laquelle ils ont quitté le service; aussi, les noms, l'âge, les appointements et les fonctions de ceux qui les ont remplacés, la date de leur entrée et leurs appointements actuels.

Sur motion de M. Armstrong, secondé par M. Macdonell.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Etat indiquant le nombre de postes de télégraphie sans fil possédés par le gouvernement; où ils sont situés; le coût de chacun, et le revenu qui en provient; aussi, faisant connaître si quelques-uns de ces postes sont loués, à qui ils le sont, le loyer annuel, et la durée du bail.

Sur motion de M. Sharpe (Ontario), secondé par M. Roche,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Etat indiquant quels ministres ont voyagé à l'étranger en 1908, 1909 et 1910 pour affaires publiques, et la nature de ces affaires; aussi, les noms des personnes, s'il en est, qui accompagnaient chacun des dits ministres, et dont les dépenses ont été payées par le gouvernement; et le montant de dépenses de chacune de ces personnes.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance échangée avec le révérend John McDougall et de toutes instructions à lui données relativement à la réserve des sauvages de Saint-Pierre; aussi, du rapport du révérend John McDougall sur l'enquête faite par lui concernant la dite réserve.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Lewis,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé de la dépense totale se rapportant à la rétrocession de la réserve sauvage de Saint-Pierre, y compris le transport des sauvages sur la nouvelle réserve, et les frais de la vente des terres ainsi que toutes dépenses nécessitées pour la rétrocession.

Sur motion de M. Rhodes, secondé par M. Meighen,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports, documents et correspondance, non encore produits, se rapportant à la grève des employés de la *Cumberland Coal and Railway Company, Limited.*

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, ou le très honorable premier ministre, et le gouvernement du Manitoba, ou le premier ministre de cette province au sujet de la demande, par la province du Manitoba, d'un accroissement de territoire et de subvention. (*Document de la session No 57.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 6) modifiant la Loi de l'intérêt, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 7) modifiant la Loi des Compagnies.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 8) modifiant la Loi des chemins de fer.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 9) modifiant la Loi des inspections et de la vente.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 11) concernant les sociétés coopératives de crédit.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 15 décembre 1910.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—
Par M. Burrell,—la pétition de la *Kettle Valley Railway Company.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table de la Chambre le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 14 décembre courant, lesquelles sont lues et reçues, et sont comme suit:—

De la *Indian River Railway Company*; pour la prolongation du délai fixé pour la construction de sa ligne.

De C. M. Marpole et autres, de Vancouver; pour une charte sous le nom de *British Columbia and White River Railway Company*, etc.

De la *Ontario Northern and Timagami Railway Company;* pour la prolongation du délai fixé pour la construction de sa ligne.

De K. W. Blackwell et autres, de Montréal; pour une charte sous le nom de *Guardian Accident and Guarantee Company.*

De la *Hamilton Provident and Loan Society;* pour une loi augmentant ses pouvoirs d'emprunter.

De Paulina Verena Meyer, de Toronto; pour une loi de divorce avec Henry Meyer, son mari.

Ordonné, que Sir Wilfrid Laurier ait la permission de présenter un bill (No 50) concernant les banques et le commerce de banque.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Mémoire concernant les finances de la Commission des Champs de bataille nationaux de Québec, à la date du 31 mars 1910. (*Document de la session No 58.*)

Ordonné, que M. Barnard ait la permission de présenter un bill (No 58) modifiant la Loi des Pêcheries.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Armstrong ayant demandé de son siège en Chambre, permission de proposer l'ajournement de la Chambre dans le but de discuter une question d'urgence, et ayant déclaré que le sujet de la discussion est:—« L'usage illégal des malles de Sa Majesté ».

Il remet alors à M. l'Orateur une déclaration écrite au sujet de la discussion projetée, et M. l'Orateur ayant lu la déclaration à la Chambre, pose la question: « Le député est-il autorisé à parler »;

Et objection étant faite à la question: M. l'Orateur demande aux députés en faveur de la motion de se lever.

Et plus de vingt députés ayant appuyé la motion, M. l'Orateur, en conséquence, dit au député de proposer sa motion.

M. Armstrong propose alors, secondé par M. Macdonell,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans la négative.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de la Commission des champs de bataille nationaux de Québec. (*Document de la session No 58a.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910. (*Document de la session No 59.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 3) concernant les heures de travail pour les travaux publics.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Vendredi, 16 décembre 1910.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quinze minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Vendredi, 16 décembre 1910.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 15 courant, laquelle est lue et reçue et est comme suit:—

De la compagnie dite *Kettle Valley Railway Company*; pour une loi l'autorisant à construire certaines lignes ferrées, et à d'autres fins.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le cinquième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et trouve que les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De la *Athabaska Northern Railway Company*; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction et l'achèvement de ses entreprises.

De la Compagnie du chemin de fer *Pontiac-Central*; pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour l'achèvement et la mise en exploitation de cette voie ferrée.

De la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent; pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour la construction et l'achèvement de ses entreprises, et à d'autres fins.

De K. W. Blackwell et autres; pour une charte sous le nom de *Guardian Accident and Guarantee Company*.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills suivants:—

Bill (No 59) concernant l'*Athabaska Northern Railway Company*.—M. *Turriff*.

Bill (No 60) concernant la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent.—M. *Geoffrion*.

Bill (No 61) concernant la *Pontiac Central Railway Company*.—M. *Bickerdike*.

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

Avec l'assentiment de la Chambre,

M. Foster propose, secondé par M. Haggart (Lanark),—Qu'il soit résolu qu'un message soit envoyé au Sénat demandant qu'il plaise à Leurs Honneurs de fournir à cette Chambre un relevé faisant connaître le coût du Sénat du Canada pour chaque année depuis l'exercice financier de 1896 aux chefs suivants: nombre des sénateurs, indemnité, frais de voyage, impressions, fonctionnaires, et dépenses casuelles.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, en conséquence, que le dit message soit renvoyé à Leurs Honneurs.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera, ce jour, elle reste ajournée jusqu'au mercredi, le 11 janvier prochain.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que, vu que la période pour la réception des pétitions pour bills privés sans honoraires additionnels se trouvera abrégée par suite de l'ajournement de Noël de

la Chambre, les périodes déterminées par la règle 88 et la règle 89, paragraphes 3 (*b*) et 3 (*c*) soient prolongées jusqu'au mercredi, 25 janvier, 8 février, et mercredi, 8 mars, respectivement.

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à ordre de la Chambre du 5 décembre 1910,—Etat indiquant les dépenses faites jusqu'à date à même la somme votée par la Chambre au sujet de la nouvelle marine, et spécifiant dans chaque cas le montant payé, à qui, et l'objet de la dépense. (*Document de la session No 56b.*)

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Statistiques des chemins de fer du Canada, pour l'année terminée le 30 juin 1910. (*Document de la sesion No 20b.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante-trois mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Marine et des Pêcheries:—Traitements, $207,600; dépenses casuelles, $36,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent deux mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département du Service naval:—Traitements (y compris $6,000 à G. J. Desbarats), $82,800; dépenses casuelles. $20.000. pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Secrétariat d'Etat:—Traitements, $58,450; dépenses casuelles, $9,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires extérieures:—Traitements, $15,875; dépenses casuelles, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-quatre mille six cent cinquante-deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Chemins de fer et Canaux:—Traitements, $139.652.50; dépenses casuelles, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Agriculture:—Traitements, $378.787.50; dépenses casuelles, $16,000, pour l'année finissant le 31 mars 1812.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent treize mille cent quatre-vingt-neuf mille dollars soit acordée à Sa Majesté pour le ministère des Mines:—Traitements, pour l'année finisant le 31 mars 1912.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Travail:—Traitements, $37,850; dépenses casuelles, $13,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-sept mille quatre cent douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Commerce:—Traitements, $55,912.50; dépenses casuelles, $21,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest:—Traitements, $18,800; dépenses casuelles, $900, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général:—Traitements, $106,500; dépenses casuelles, $6,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Finances et Conseil du Trésor:—Traitements, $113,400; dépenses casuelles, $12,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la division de l'ingénieur consultant:—Traitements, $7,300; dépenses casuelles, $700, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille quatre cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du surintendant des assurances:—Traitements, $21,975; dépense casuelles, $12,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à cinq heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à mercredi, le 11 janvier prochain.

Mercredi, 11 janvier 1911.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Rankin,—la pétition de Robert William Logan, de la cité de Montréal, province de Québec, époux légitime de Sophia Louisa Logan (née Meyers) présentement voyageant avec la troupe de Grand opéra anglais de Sheehan dans les Etats-Unis d'Amérique; la pétition de George Alexander Graham et autres, de la cité de Fort-William, district de Thunder-Bay, Ontario; la pétition de Lucien Barnes Howland, de la cité de Toronto, et autres, d'autres lieux, Ontario; et la pétition de la *Western Central Railway Company* (incorporée en vertu du chapitre 109 des Statuts de 1905 de l'Ontario).

Par M. Hughes,—la pétition de Henry Claud Lisle et autres, de Lloydminster, Saskatchewan.

Par M. Tolmie,—la pétition de la *Southern Central Pacific Railway Company;* la pétition de Dalton Mabel Stapleton (née Ullyot), de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, époux légitime de Henry Congor Stapleton, de la cité de Peterborough, province d'Ontario, maquillon; et la pétition de Mary Hamilton Johnston (née Bowen), de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, épouse légitime de Gilbert Garfield Johnston, de la cité de Montréal, province de Québec, marchand.

Par M. King,—la pétition de C. W. Welchman et autres, de Carivale, et autres lieux, Saskatchewan.

Par M. Beattie,—la pétition de Francis Love et autres, directeurs provisoires de la *National Accident and Guarantee Company*, de la cité de London, Ontario.

Par M. Rutan,—la pétition de Thomas Alexander Crerar et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba, et autres lieux.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le sixième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et trouve que les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De la *Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company*; pour une loi l'autorisant à construire une ligne ferrée dans la province de l'Ontario et à augmenter ses pouvoirs pour émettre des obligations.

De la *Georgian Bay and Seaboard Railway Company*; pour une loi l'autorisant à se raccorder avec le chemin de fer d'Ontario et Québec entre Burketon-Junction et Havelock, et à augmenter son pouvoir d'émettre des obligations.

De la compagnie dite *The McClary Manufacturing Company*, de la cité de London, Ont.; pour certaines modifications à sa charte.

De la *Canadian Northern Ontario Railway Company*; pour prolonger le délai fixé pour la construction de certaines lignes ferrées dans l'Ontario, et à d'autres fins.

De la Compagnie de chemin de fer *Brockville, Westport and Northwestern*; pour une loi l'autorisant à conclure certains arrangements avec les compagnies de chemin de fer *Canadian Northern Ontario* et *Ontario and Ottawa*.

De la *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company*; pour une loi l'autorisant à construire certaines lignes additionnelles de chemin de fer.

De Walter John Teasdale, de London, Ontario, et autres, d'autres lieux; pour une charte sous le nom de *Empire Life Insurance Company of Canada*, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson; pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses voies ferrées, et à d'autres fins.

De la *Ontario, Hudson's Bay and Western Railway Company;* pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses voies ferrées, et à d'autres fins.

De Mary Jane Beatty, de Montréal; pour une loi de divorce avec son mari Herbert Alfred Beatty, de New-York, Etats-Unis.

De la *Canadian Western Railway Company*; pour une loi à l'effet de prolonger le délai fixé pour la construction de ses voies ferrées et pour d'autres fins.

De la *Burrard Westminster Boundary Railway and Navigation Company*; pour une loi prolongeant le délai fixé pour la construction de ses lignes ferrées.

De la *British Crown Assurance Corporation, Limited,* constituée sous le régime de la *Companies Act* de la Grande-Bretagne; demandant de pouvoir faire des affaires d'assurance en Canada.

De A. G. Mackay, de Owen-Sound, et autres, d'autres lieux; pour une charte sous le nom de *Simcoe, Grey and Bruce Railway Company.*

De la *International Traction Railways*; pour une loi lui permettant d'acquérir tous les droits, franchises, etc., de la *International Railway Company.*

De la *International Railway Company*; pour une loi lui permettant de céder tous ses droits, franchises, etc., à la *International Traction Railways.*

De C. M. Marpole et autres, de Vancouver; pour une charte sous le nom de *British Columbia and White River Railway Company,* etc.

De Jean Wolkenstein et autres, de New-York et autres lieux dans les Etats-Unis; pour une charte sous le nom de *British Columbia and Dawson Railway Company,* et à d'autres fins.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 62) concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson.—M. *Tolmie.*

Bill (No 63) constituant en corporation la *British Columbia and Dawson Railway Company.*—M. *Burrill.*

Bill (No 64) constituant en corporation la *British Columbia and White River Railway Company.*—M. *Congdon.*

Bill (No 65) concernant la *British Crown Assurance Corporation, Limited.*—M. *Knowles.*

Bill (No 66) concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and Northwestern Railway Company.*—M. *Stratton.*

Bill (No 67) concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company.*—M. *Taylor* (New-Westminster).

Bill (No 68) concernant la compagnie dite *The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company.*—M. *Fowke.*

Bill (No 69) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company.*—M. *Nesbitt.*

Bill (No 70) concernant la *Canadian Western Railway Company.*—M. *Turriff.*

Bill (No 71) constituant en corporation la *Empire Life Insurance Company of Canada.*—M. *Macdonell.*

Bill (No 72) concernant la *Georgian Bay and Seaboard Railway Company.*—M. *Currie* (Simcoe).

Bill (No 73) concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.*—M. *Turriff.*

Bill (No 74) concernant l'*International Railway Company and International Traction Railways.*—M. *German.*

Bill (No 75) concernant la Compagnie manufacturière McClary.—M. *Beattie.*

Bill (No 76) concernant la Compagnie des chemins de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western.*—M. *Tolmie.*

Bill (No 77) concernant la *National Weekly Indemnity Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de « *National Guarantee and Accident Company* ».—M. *Wilson* (Laval).

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil du Roi, met devant la Chambre.—Décrets du conseil passés entre le 1er novembre 1909 et le 30 septembre 1910, conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi des arpentages fédéraux, chapitre 21, 7-8 Edouard VII. (*Document de la session No 60.*)

Aussi,—Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada* et la *Gazette de la Colombie-Britannique,* entre le 1er novembre 1909 et le 30 septembre 1910, sous le régime des dispositions du paragraphe (*d*) de l'article 38 des Règlements concernant l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres publiques du Canada, dans la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique. (*Document de la session No 60a.*)

Aussi,—Décrets du conseil passés entre le 1er novembre 1909 et le 30 septembre 1910, conformément aux dispositions de la Loi des réserves forestières fédérales, articles 7 et 13 du chapitre 56 des Statuts Revisés du Canada. (*Document de la session No 61.*)

Et aussi,—Etat exigé par l'article 77 de la Loi des terres fédérales, chapitre 20 des Statuts de 1908, lequel est comme suit:—

« 77. Les règlements établis par le Gouverneur en conseil en vertu des dispositions de la présente loi, et les décrets du Gouverneur en conseil autorisant la vente d'une étendue de terre ou la concession de quelque intérêt dans cette étendue de terre n'auront de vigueur et d'effet qu'après avoir été publiés, pendant quatre semaines consécutives, dans la *Gazette du Canada;* et tous ces décrets ou règlements doivent être déposés devant les deux Chambres du Parlement dans les quinze premiers jours de la session qui suit leur date, et ces règlements resteront en vigueur jusqu'au jour suivant immédiatement celui de la prorogation de cette session du Parlement, et pas davantage, à moins qu'au cours de cette session ils n'aient été approuvés par résolution des deux Chambres du Parlement.» (*Document de la session No 60b.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 décembre 1910,—Copie du mémoire de Sir John Thompson relativement aux droits de pêche dans les baies de l'Amérique Britannique du Nord préparé par les plénipotentiaires britanniques à Washington en 1888, et copie du traité consenti et approuvé par le président. (*Document de la session No 62.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 décembre 1910,—Etat donnant les noms des manufacturiers canadiens qui préparent des « formes de cordonnier en érable étuvé dégrossies à la machine et des formes-blocs pour chaussures », destinés à la fabrication des formes finies pour bottines et souliers. (*Document de la session No 66.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Ecellence le Gouverneur général, en date du 7 décembre 1910,—Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance, papiers, cartes ou autres documents échangés entre le gouvernement du Canada ou aucun de ses membres et le gouvernement de Québec ou quelqu'un de ses membres ou autres personnes agissant en son nom, ou entre le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario ou quelqu'un de ses membres concernant l'extension des limites de la province de Québec, tel que mentionné dans un arrêté du conseil du 8 juillet 1896 établissant une limite conventionnelle y spécifiée. Aussi, copie de toute correspondance, papiers,

documents, etc., qui ont pu être échangés entre les susdits gouvernements ou quelques-uns de leurs membres au sujet de l'adoption d'une loi en 1898 à l'effet de ratifier la limite conventionnelle actuelle. (*Document de la session No 65.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 décembre 1910,—Sommaire des conventions conclues avec des pays étrangers par le Gouverneur en conseil sous le régime du tarif des douanes, 1907, sans en référer au Parlement. (*Document de la session No 70.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 6 décembre 1910,—Etat indiquant quels journaux ou compagnies publiant des journaux dans les cités de Montréal et de Québec ou directement ou indirectement reçu du gouvernement du Canada des sommes en solde d'impression, de lithographie, de reliure ou d'autre ouvrage, entre le 31 mars et le 15 novembre 1910; aussi, indiquant durant la période précitée, la somme totale payée à chacun des dits journaux ou à chacune des dites compagnies. (*Document de la session No 64.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Ecellence le Gouverneur général, en date du 7 décembre 1910,—Copie de tous mémoranda, correspondance, etc., entre Son Excellence le Gouverneur général et le Bureau colonial, ou entre l'un des membres du gouvernement et les consuls généraux des pays étrangers en Canada, au sujet du rang que doivent occuper ces derniers dans les fonctions officielles, telles que la réception du soir vice-royal. (*Document de la session No 63.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 décembre 1910,—Etat indiquant combien de fonctionnaires de l'hôtel des douanes à Montréal ont quitté le service depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour; quels sont leurs noms, et quels étaient leurs appointements, leurs fonctions et leur âge respectivement à la date à laquelle ils ont quitté le service; aussi, les noms, l'âge, les appointements et les fonctions de ceux qui les ont remplacés, la date de leur entrée et leurs appointements actuels. (*Documents de la session No 69.*)

Aussi,—Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Uns, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée etnre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910. (*Document de la session No 59a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 décembre 1910,—Copie de tous rapports, dépositions, correspondance et autres documents se rapportant à l'enquête sur les irrégularités survenues à la station de sauvetage de Clayoquot, dont il est fait mention à la page 353 du rapport du département de la Marine et des Pêcheries, 1909-1910. (Doc, de la session No 22.) (*Document de la session No 68.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 décembre 1910,—Copie de toute correspondance, rapports, mémoires, explorations et autres papiers en la possession du gouvernement et non encore déposés sur la Table, concernant l'industrie huîtrière en Canada. Aussi, copie de toute correspondance, rapports et autres papiers concernant la propriété et le contrôle des bancs d'huîtres, et la concentration de la propriété et du contrôle des dits bancs en vue d'en laisser la réglementation et le contrôle au gouvernement du Canada. Aussi, copie de toute correspondance, rapports, recommandations et autres papiers concernant la location ou la vente des dits bancs ou d'une partie d'iceux pour y cultiver les huîtres. Aussi, copie de toute correspondance et rapports concernant la culture et la conservation des huîtres et autres mollusques. (*Document de la session No 67.*)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

GREY.

Messieurs de la Chambre des Communes:

J'ai reçu avec beaucoup de plaisir l'adresse que vous avez adoptée en réponse à mon discours à l'ouverture de la session du Parlement, et vous en remercie sincèrement.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, le 28 décembre 1910.

Sur motion de M. Herron, secondé par M. Stanfield,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous mémoires, télégrammes et correspondance échangés entre le gouvernement du Canada, ou l'un de ses membres, et les gouvernements provinciaux de l'Alberta et de la Saskatchewan, ou l'un ou l'autre de ces gouvernements ou des membres d'iceux relativement au contrôle demandé par les dits gouvernements provinciaux concernant les terres, les forêts, les forces hydrauliques, les mines de charbon et autres mines, aussi bien que toute autre ressource naturelle actuellement comprises dans les limites respectives des dites provinces.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. McCarthy, secondé par M. Staples.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, arrangements, télégrammes ou mémoires au sujet de demandes pour pouvoirs hydrauliques sur la rivière du Coude, à l'ouest de Calgary.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Perley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Relevé faisant connaître (*a*) la valeur totale des édifices, ou parties d'édifices, appartenant à l'Etat, et occupés comme bureau de poste; aussi, la valeur locative annuelle totale estimative de ces mêmes édifices; (*b*) la somme dépensée au cours de l'exercice financier 1909-10 par le département des Travaux Publics pour réparations, réfections, entretien et maintien des édifices, etc., occupés en tout ou en partie pour les fins du service postal; (*c*) le chiffre des subventions versées par le département du Commerce, au cours du dernier exercice financier, pour des services dont forme partie le transport des malles; aussi, la proportion de ces subventions portée au débit du département des Postes; (*d*) combien des services maintenant accomplis par d'autres départements pour le compte du département des Postes étaient exécutés aux frais de ce dernier département avant 1892.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Perley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Etat faisant connaître quelles concessions ont été faites au Canada par des possessions britanniques dont les produits peuvent être importés en ce pays aux termes du tarif préférentiel.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Perley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Etat donnant (*a*) un précis historique des négociations relatives au commerce de réciprocité qui se sont poursuivies depuis 1900 entre le gouvernement du Canada et celui de l'Australie; (*b*) aussi, copie des télégrammes officiels sur le même sujet échangés entre les deux gouvernements, ou entre leurs représentants officiels, depuis la conférence impériale de 1907.

Sur motion de M. Lake, secondé par M. Osler,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes demandes, rapports, dossiers, correspondance, etc., concernant l'inscription ou la cancellation du ¼ S.-O., township 28, rang 15, à l'ouest du 2me méridien.

Sur motion de M. Fraser, secondé par M. Russell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant les noms de toutes personnes qui ont payé l'amende pour infraction aux règlements des pêcheries sur le littoral de l'Ile-du-Prince-Edouard depuis 1900 jusqu'à date, le montant des amendes imposées, les deniers perçus et les amendes ou parties d'icelles remises dans chaque cas. Aussi, copie de toutes instructions émises et de tous rapports, correspondance et documents s'y rapportant en quelque manière.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du bail passé entre le gouvernement et la *Canadian Light and Power Company* au sujet du canal de Beauharnois.

Sur motion de M. Wilson (Lennox et Addington), secondé par M. Lake.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître le nombre d'immigrants arrivés en Canada depuis le 31 mars dernier jusqu'à ce jour; les contrées de leur origine; le nombre venant de chaque contrée; le nombre du sexe masculin et du sexe féminin en chaque cas; le nombre d'immigrants âgés de moins de quatorze ans; entre quatorze et vingt et un ans; entre vingt et un ans et quarante ans; et entre quarante et soixante ans en chaque cas; leur occupation avant de venir en Canada; leur religion; l'endroit vers lequel ils se dirigeaient dans ce pays; leur occupation une fois rendus à cet endroit; aussi, le nombre d'immigrants auxquels on a refusé de débarquer, et le nombre de ceux qui ont été renvoyés à leur port d'embarquement.

Sur motion de M. Jameson, secondé par M. Stewart.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Etat indiquant les quantités respectives des diverses espèces de poisson de consommation ordinaire débarqué par les pêcheurs canadiens de l'Atlantique, annuellement, depuis 1870, et leur valeur annuelle respective.

Sur motion de M. Sharpe (Ontario), secondé par M. Jameson.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Etat indiquant quelles sommes ont été payées au cours de la saison d'ouvrage des années de 1904 à 1910, inclusivement, à MM. Dussault et Lemieux, entrepreneurs de dragage, pour ouvrage accompli par l'*International*, drague du gouvernement louée par les dits entrepreneurs, en tant que les dites sommes peuvent être constatées.

Sur motion de M. Osler, secondé par M. Bradbury,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous rapports, arrêtés du conseil, correspondance, offres, conventions, archives, règlements ou autres documents, se rapportant à la concession ou abandon à un nommé Merrill, ou à quelque autre personne ou corporation du droit de creuser un puits pour atteindre et se procurer du gaz naturel soit dans, soit sous la réserve sauvage des Six-Nations, à ou près Brantford, Ont.;—aussi, un relevé de toutes les sommes qui ont été payées pour telle concession ou droit, et de toutes les sommes reçues subséquemment par ces tribus, ou par le gouvernement pour le compte de ces tribus en rapport avec la dite concession ou droit.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Barker,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toutes règles et règlements passés par le Gouverneur en conseil en vertu des dispositions de la Loi du service de la marine adoptée à la dernière session du Parlement.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Perley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître tous les cas où, dans la construction des travaux du Transcontinental, un mélange de ciment plus riche que celui mentionné dans les devis a été employé (jusqu'à un montant augmentant le coût des travaux de $5,000 ou plus); aussi, le coût estimatif primitif et le coût réel dans chacun de ces cas.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Perley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Liste des membres du personnel technique qui ont été révoqués ou qui ont démissionné ou qui ont quitté le service de la Commission du Transcontinental depuis 1904, avec indication de la position précédemment occupée, de la date à laquelle le service a été quitté, et de la cause assignée dans chaque cas.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Perley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant quels montants ont été payés jusqu'à date pour supplément de travaux à chacun des entrepreneurs de la ligne du Transcontinental, ainsi que le district où ces travaux ont eu lieu.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Perley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître, en ce qui regarde les parties des travaux sur la ligne du chemin de fer National-Transcontinental où l'on s'est départi des devis primitifs,—(*a*) le coût estimatif des travaux d'après le plan original; (*b*) le coût réel ou estimatif d'après le plan modifié; (*c*) le nom de l'entrepreneur et celui de l'ingénieur résident, ainsi que les raisons alléguées par ce dernier à l'appui des changements apportés.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Perley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant, dans le contrat-modèle pour travaux de construction du Transcontinental, la clause relative aux remblais faits au moyen de traction mécanique, et les montants payés jusqu'à date pour cet objet, et à qui.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Perley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant, dans les cas où les structures parachevées du Transcontinental ont différé matériellement des plans originaux dans une mesure représentant une différence de plus de $10,000 dans le coût,—

(*a*) Le coût estimatif primitif de la structure;

(*b*) Le coût d'après les plans modifiés;

(*c*) La nature du changement;

(*d*) Le nom de l'ingénieur local, et de l'entrepreneur ou sous-entrepreneur;

(*e*) La raison (s'il en est) donnée pour la modification des plans;

(*f*) Copie de la correspondance échangée à ce sujet entre le personnel du bureau principal et l'ingénieur en charge?

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Perley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître, pour chaque section des travaux du chemin de fer National-Transcontinental entre Moncton et Winnipeg, (*a*) quelle a été la première approximation départementale de la quantité respective du roc solide, de la pierre désagrégée, de la terre, du sable, etc.; (*b*) les quantités d'excavation pour chacune des classes de matériaux ci-dessus et qui ont été payées jusqu'ici.

Sur motion de M. Hodgins, secondé par M. Rankin,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous mémoires, requêtes et demandes reçus par le gouvernement depuis la dernière session, en faveur de l'agrandissement du canal Welland, ainsi que de tous mémoires, requêtes et résolutions, etc., en faveur de la construction du canal de la Baie-Georgienne.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 décembre 1910,—Relevé de la dépense totale se rapportant à la rétrocession de la réserve sauvage de Saint-Pierre, y compris le transport des sauvages sur la nouvelle réserve, et les frais de la vente des terres ainsi que toutes dépenses nécessitées pour la rétrocession. (*Document de la session No 71.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 décembre 1910,—Copie de toute la correspondance échangée avec le révérend John McDougall et de toutes instructions à lui données relativement à la réserve des sauvages de Saint-Pierre; aussi, du rapport du révérend John McDougall sur l'enquête faite par lui concernant la dite réserve. (*Document de la session No 71a.*)

M. King, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 décembre 1910,—Copie de tous rapports, documents et correspondance, non encore produits, se rapportant à la grève des employés de la *Cumberland Coal and Railway Company, Limited*. (*Document de la session No 72.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 décembre 1910,—Copie de la convention en règlement de la dernière grève entre la Compagnie du Grand-Tronc et les conducteurs et serre-freins,—ainsi que de toute la correspondance et des documents qui se rapportent à cette grève ou qui en ont été la conséquence, échangés entre les parties en cause, ou entre l'une d'elles et toutes personne ou personnes autorisées ou se déclarant autorisées à représenter l'une ou l'autre des dites parties, ou encore entre le gouvernement, ou l'un des ministres ou des sous-ministres, ou toute autre personne représentant le gouvernement, ou entre ces dites personnes, ou l'une quelconque d'entre elles, ou toute personne autorisée ou se déclarant autorisée à agir en leur nom, ou au nom de l'une quelconque d'entre elles, avant, durant, et depuis la dite grève. (*Document de la session No 72a.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 décembre 1910,—Etat donnant le nombre de demandes reçues de citoyens du Canada pour servir dans la marine canadienne projetée en qualité d'officiers et en qualité de marins expérimentés, respectivement; le nombre d'officiers et de marins, respectivement, de la marine anglaise qui ont demandé du service dans la marine canadienne. (*Document de la session No 56c.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 décembre 1910,—Etat complétant, pour l'année 1910, les renseignements fournis par la réponse à un ordre de la Chambre en date du 19 janvier 1910 concernant les opérations de la Monnaie. (*Document de la session No 73.*)

Et aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 24 novembre 1909,—Etat indiquant le montant total payé par le gouvernement, chaque année, depuis 1896, pour impressions, annonces et lithographie exécutées en dehors du bureau de l'imprimerie du gouvernement; le montant total ainsi payé, chaque année, par chaque département du gouvernement pour les dits objets; les noms et domiciles de chaque personne, maison ou corporation auxquelles des sommes ont été payées et le montant total payé, chaque année, à chacune de ces personnes, maisons ou corporations depuis 1896; la partie des dites sommes, s'il en est, qui ont été ainsi payées après annonces publiques, soumissions et contrats; à qui les contrats ont été accordés et si c'est au plus bas soumissionnaire, dans chaque cas; et aussi, quelle partie des dites sommes a été dépensée autrement qu'à la suite d'annonces publiques, de soumissions et de contrats, et à qui elle a été payée dans chaque cas. (*Document de la session No 74.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 6) modifiant la Loi de l'intérêt, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 9) modifiant la Loi des inspections et de la vente, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 3) concernant les heures de travail pour les travaux publics, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 12 janvier 1911.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Nesbitt,—la pétition de *People's Railway Company.*

Par M. Goodeve,—la pétition de James A. Harvey et autres, de la cité de Vancouver, Colombie-Britannique.

Par M. Douglas,—la pétition de Victor Pujebet et autres, de Edmonton, Alberta.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 11 janvier courant, lesquelles sont lues et reçues, et sont comme suit:—

De Robert William Logan, de Montréal, province de Québec; pour une loi de divorce avec Sophia Louisa Logan, sa femme.

De George Alexander Graham et autres, de Fort-William, Ont; pour une charte sous le nom de *The Nepigon, Albany Canal and Transportation Company.*

De Lucien Barnes Howland et autres, de Toronto et autres lieux; pour une charte sous le nom de *Imperial Traction Company.*

De la *Western Central Railway Company*; pour une loi l'autorisant à exploiter des bateaux traversiers sur la rivière Détroit, et déclarant que ses entreprises sont à l'avantage général du Canada.

De Henry Claud Lisle et autres, de Lloydminster, Sask.; pour une charte sous le nom de *Lloydminster and Fort Macmurray Railway Company.*

De la *Southern Central Pacific Railway Company*; pour une loi l'autorisant à construire et exploiter certaines lignes d'embranchement.

De Dalton Mabel Stapleton, de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce avec son mari Henry Conger Stapleton.

De Mary Hamilton Johnston, de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce avec Gilbert Garfield Johnston, son mari.

De C. W. Welchman et autres, de Carievale, Sask.; pour une loi pourvoyant à la constitution légale de sociétés coopératives sur des bases généreuses et libérales.

De Francis Love et autres, directeurs provisoires de la *National Accident and Guarantee Company*, de London, Ont.; pour une loi leur accordant du délai pour commencer la transaction d'affaires d'assurance contre les accidents et la maladie, et de garantie.

De Thomas Alexander Crerar et autres, de Winnipeg, Manitoba, et autres lieux; pour une charte sous le nom de *The Grain Growers Company, Limited*, et à d'autres fins.

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants qu'il rapporte sans amendement, savoir:—

Bill (No 33) concernant la *South Ontario Pacific Railway Company.*

Bill (No 31) concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company.*

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants qu'il rapporte avec des amendements, savoir:—

Bill (No 17) concernant la *British Columbia Southern Railway Company.*

Bill (No 18) concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company.*

Bill (No 34) concernant la compagnie dite *The Walkerton and Lucknow Railway Company.*

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, —Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 décembre 1910,—Etat donnant, pour 1896 et 1910, respectivement, la valeur moyenne imposable de l'unité de chaque article ou produit énuméré dans les tableaux de la Loi des douanes sur lequel un droit *ad valorem* était payable, chacune des deux années ci-dessus. (*Document de la session No 75.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 décembre 1910,—Etat indiquant toutes les demandes faites au gouvernement pendant la durée de l'arrangement conclu avec le Japon concernant les immigrants japonais, en vue d'admettre ces immigrants pour des fins spéciales. Aussi, copie de toute correspondance à ce sujet. (*Document de la session No 76.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 décembre 1910,—Etat donnant la liste des agents spéciaux d'immigration nommés par le gouvernement depuis le 31 mars 1909, spécifiant dans quelles parties de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, du continent européen ou autres pays ils sont stationnés, et faisant connaître leurs domiciles actuels et où ils résidaient lors de leur nomination, la date de la nomination dans chaque cas, leurs salaire et dépenses respectives, et le montant de toutes commissions qui ont pu être payées à chacun ou à quelqu'un d'entre eux depuis leur nomination. (*Document de la session No 76a.*)

Ordonné, que M. Macdonell ait la permission de présenter un bill (No 78) modifiant la Loi des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Lake ayant demandé de son siège en Chambre, permission de proposer l'ajournement de la Chambre dans le but de discuter une question d'urgence, et ayant déclaré que le sujet de la discussion est:—« Les déclarations d'une publication périodique publiée en Angleterre, relativement aux conditions de la vie dans les provinces de l'Ouest ».

Il remet alors à M. l'Orateur une déclaration écrite au sujet de la discussion projetée, et M. l'Orateur ayant lu la déclaration à la Chambre, pose la question: « Le député est-il autorisé à parler »;

Et objection étant faite à la question: M. l'Orateur demande aux députés en faveur de la motion de se lever.

Et plus de vingt députés ayant appuyé la motion, M. l'Orateur, en conséquence, dit au député de proposer sa motion.

M. Lake propose, alors, secondé par M. Macdonell.—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans la négative.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chaambre, —Rapport du Commissaire de la Laiterie et de l'Emmagasinage à froid, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1910. (*Document de la session No 15a.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la manufacture, l'emmagasinage et l'importation des matières explosives.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient (*a*) de réglementer la fabrication, l'importation, l'emmagasinage, la manutention, l'expérimentation et l'usage de matières explosives de toute description; (*b*) d'accorder des licences aux fabriques et magasins pour la fabrication et l'emmagasinage d'explosifs et de pourvoir à leur inspection et au paiement d'honoraires pour les dites licences; (*c*) de faire des enquêtes sur les causes d'explosions et des accidents causés par des explosifs; (*d*) de pourvoir à la nomination d'inspecteurs et autres officiers nécessaires pour l'application de la loi et au paiement de leurs salaires; (*e*) d'autoriser le Gouverneur en conseil à faire des règlements pour mettre en opération les fins de la loi; et (*f*) de pourvoir à l'imposition d'amendes pour contravention à la loi.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient (*a*) de réglementer la fabrication, l'importation, l'emmagasinage, la manutention, l'expérimentation et l'usage de matières explosives de toute description; (*b*) d'accorder des licences aux fabriques et magasins pour la fabrication et l'emmagasinage d'explosifs et de pourvoir à leur inspection et au paiement d'honoraires pour les dites licences; (*c*) de faire des enquêtes sur les causes d'explosions et des accidents causés par des explosifs; (*d*) de pourvoir à la nomination d'inspecteurs et autres officiers nécessaires pour l'application de la loi et au paiement de leurs salaires; (*e*) d'autoriser le Gouverneur en conseil à faire des règlements pour mettre en opération les fins de la loi; et (*f*) de pourvoir à l'imposition d'amendes pour contravention à la loi.

La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Templeman ait la permission de présenter un bill (No 79) portant réglementation de la fabrication, de l'emmagasinage et de l'importation des explosifs.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille quatre cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Ile-du-Prince-Edouard:—Summerside—salle d'armes, $7,000; Tignish—édifice public, $14,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-neuf mille huit cent seize dollars et dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Nouveau-Brunswick:—Campbellton—édifice public, $30,000; Chatham—édifice public—agrandissement, $12,000; Fairville—édifice public, $15,000; Fredéricton—édifice public—part de l'Etat pour coût du pavage permanent construit par la municipalité sur les rues Queen et Carlton, $1,816.98; Grand-Falls—édifice public, $15,000; Hampton—édifice public, $3,000; Hartland—édifice public, $15,000; Hills-

borough—édifice public, $15,000; Moncton—salle d'armes, $7,000; Moncton—édifice public—allonge de l'édifice et changements d'installations, $7,000; Saint-Jean—édifice public—améliorations, réparations, etc., $4,000 ; Saint-Jean—salle d'exercices, $100,000; Saint-Jean—station de quarantaine, île Partridge—maintien du service d'eau, $3,000; Saint-Jean—station de quarantaine, île Partridge—réparations, réfections, nouveaux bâtiments, etc., $7,000; Tracadie—lazaret, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Nouvelle-Ecosse:—Halifax—nouveaux quartiers pour célibataires, à la citadelle, $15,000; Halifax—édifice fédéral—bureau de poste—améliorations, réparations, etc., $30,000; Halifax—station de quarantaine sur l'île Lawlor—réparations et réfections, $3,000; Halifax—édifices fédéraux—améliorations, etc., $4,000 ; Lunenburg—édifice public—améliorations, $800 ; Parrsboro—édifice public, $15,000; Wolfville—édifice public, $20,000; Yarmouth—édifice public—agrandissement, $2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures trente-huit huit minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 13 janvier 1911.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Carvell,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick.

Par M. Pardee—la pétition de William Francis Currie, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, époux légitime de Mary Ethel Floy Currie (née Dellabough), de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario.

Par M. Smith (Nanaïmo),—la pétition de Otis Howard, de la cité de New-York, Etats-Unis d'Amérique, et autres, de la province d'Ontario; et la pétition de Frances Whithington Truesdell (née Whithington), de la cité de Toronto, comté de York, province d'Ontario, épouse légitime de Henry Truesdell, du village de Grimsby, province d'Ontario, cultivateur de fruits.

Par M. Hodgins,—la pétition de Mathilda Emo, de la cité de Montréal, comté d'Hochelaga, province de Québec, épouse légitime de Peter Henry Hibbard, de la cité de Québec, province de Québec.

Par M. Rhores,—la pétition de Kathleen Crittenden (née Nichol), de la ville de Dauphin, Manitoba, épouse légitime de Stanley A. G. Crittenden, de la ville de Dauphin, province du Manitoba, agent pour des machines à coudre.

Par M. Conmee,—la pétition de J. F. Horne, de la cité de Fort-William, de Thunder-Bay, et autres, d'autres lieux, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 12 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues:—

De la *People's Railway Company;* pour une loi l'autorisant à prolonger ses lignes ferrées, et à l'effet de déclarer que ses entreprises sont pour l'avantage général du Canada.

De James A. Harvey et autres, de Vancouver, C.-B.; pour une charte sous le nom de *Canadian Intermountain Railway Company,* et à l'effet de déclarer que ses entreprises sont pour l'avantage général du Canada.

De A. Victor Pujebet et autres, d'Edmonton, Alta; pour une charte sous le nom de *The Pacific and Peace River Railway Company.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le septième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son septième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné les bills privés suivants du Sénat, et il constate que les exigences de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De la *Buffalo, Niagara and Toronto Railway Company*; pour la prolongation du délai fixé pour le commencement de la construction de sa ligne ferrée, et à d'autres fins.

De F. H. Phippen et autres; pour une charte sous le nom de *Canadian Northern Branch Lines Company.*

De Paulina Verena Meyer, de Toronto; pour une loi de divorce avec Henry Meyer, son mari.

De la *Kettle Valley Railway Company;* pour une loi autorisant la dite compagnie à construire certaines lignes de voie ferrée, et à d'autres fins.

De la *Southern Central Pacific Railway Company*; pour une loi autorisant la dite compagnie à construire certaines lignes de voie ferrée, et à d'autres fins.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés qui suivent:—

Bill (No 80) concernant la *Buffalo, Niagara and Toronto Railway Company.*—M. *Lancaster.*

Bill (No 81) constituant en corporation la *Canadian Northern Branch Lines Company.*—M. *Cash.*

Bill (No 82) concernant la *Kettle River Valley Railway Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de *The Kettle Valley Railway Company.*—M. *Burrell.*

Bill (No 83) constituant en corporation la *Simcoe, Grey and Bruce Railway Company.*—M. *Tolmie.*

Bill (No 84) concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company.*—M. *Conmee.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 décembre 1910,—Etat faisant connaître,—

(*a*) La quantité estimative de chaque classe de matériaux requis pour la construction;

(*b*) les taux ou prix convenus, et le coût estimatif de chaque classe de matériaux d'après les taux de la soumission acceptée;

(*c*) le coût total estimatif basé sur ces quantités et taux de chacun des différents ponts dont le contrat a été adjugé au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1910, et mentionnés page 3 et 4 du sixième rapport annuel des Commissaires du Transcontinental;

(*d*) copie du devis et du contrat, en chaque cas, le numéro du contrat et le nom de l'entrepreneur;

(*e*) le nombre de ponts qui restent à construire par contrat, le site et la description, et la quantité estimative des différentes classes de matériaux en chaque cas;

(*f*) pourquoi les contrats n'ont pas été adjugés pour la construction de ces ponts, et la date probable à laquelle ils le seront;

(*g*) les ponts pour lesquels des contrats ont été adjugés avant le 31 mars 1909, avec mention du site, du nom de l'entrepreneur et du numéro du contrat; le coût estimatif de chacun de ces ponts, à la date de l'adjudication du contrat, d'après les prix du contrat, les changements faits dans les plans, le devis ou le contrat, s'il en est, et les réclamations produites à la suite de ces changements, ou pour ouvrages additionnels, s'il en est; la proportion de l'ouvrage exécuté, les paiements faits à ce jour, le chiffre des retenues, et la somme reconnue nécessaire, ou estimative, pour terminer l'entreprise en chaque cas;

(*h*) les ponts qui ont été complétés, avec les notes descriptives comme ci-dessus; le coût estimatif au moment de l'adjudication du contrat, la nature et l'étendue des changements dans les plans, le devis ou le contrat, s'il en est, l'augmentation ou la diminution du coût qui en a résulté, et le coût total réel définitif de chacun de ces ponts. (*Document de la session No 77.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 décembre 1910,—

(*a*) Copie de la soumission et du contrat de Haney, Quinlan et Robertson, pour la construction d'un atelier à locomotives et d'autres ateliers, à environ 6 milles à l'est de Winnipeg, et du coût estimatif total basé sur les prix du contrat;

(*b*) Copie des diverses autres soumissions reçues et un relevé du coût estimatif total basé sur chacune de ces soumissions calculée selon l'échelle des prix détaillés à la date où le contrat a été adjugé. (*Document de la session No 77a.*)

Ordonné, que M. Oliver ait la permission de présenter un bill (No 85) concernant les réserves forestières et les parcs.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Lewis ait la permission de présenter un bill (No 86) modifiant le Code criminel concernant les armes offensives.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Lewis ait la permission de présenter un bill (No 87) à l'effet de prévenir le don et l'acceptation de gratifications.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, pour approbation en vertu de l'article 17 de la Loi du Yukon, chapitre 63 des Statuts Revisés du Canada, 1906,—Copie d'une ordonnance décrétée par Son Excellence le Gouverneur général en conseil sous le régime des dispositions de l'article 16 du dit chapitre 63, le neuvième jour de décembre 1909, et intitulée: « Ordonnance à l'effet de rappeler une ordonnance concernant l'imposition d'une taxe sur l'ale, le porter, la bière ou bière *lager* importés dans le Territoire du Yukon ». (*Document de la session No 78*).

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. Graham propose, secondé par M. Murphy,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (conformément à la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 33) concernant la *South Ontario Pacific Railway Company;*

Bill (No 31) concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company;*

Bill (No 17) concernant la *British Columbia Southern Railway Company;*

Bill (No 18) concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company;* et

Bill (No 34) concernant la compagnie dite *The Walkerton and Lucknow Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné les dits bills séparément et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Sur motion de M. Nesbitt, secondé par M. Tolmie,

Ordonné, que le bill (No 33) concernant la *South Ontario Pacific Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Prowse, secondé par M. Hodgins.

Ordonné, que le bill (No 31) concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Stanfield, secondé par M. Middlebro.

Ordonné, que le bill (No 17) concernant la *British Columbia Southern Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Stanfield, secondé par M. Middlebro,

Ordonné, que le bill (No 18) concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Graham, secondé par M. Bureau,

Ordonné, que le bill (No 34) concernant la compagnie dite *The Walkerton and Lucknow Railway Company*, soit maintennt lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 42) concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 44) concernant la Compagnie du chemin de fer de Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour apppelle la seconde lecture du bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 46) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 51) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 53) concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 57) concernant la *London and North Western Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 59) concernant l'*Athabaska Northern Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 60) concernant la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 61) concernant la *Pontiac Central Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 66) concernant la Compagnie dite *The Brockville, Westport and North-western Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 70) concernant la *Canadian Western Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 67) concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 73) concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 74) concernant l'*International Railway Company* et l'*International Traction Railways*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 52) constituant en corporation la compagnie dite *The Commercial Travellers' Accident Assurance Company of Canada*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 56) constituant en corporation la *Hudson Bay Mortgage Corporation*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 71) constituant en corporation la *Empire Life Insurance Company of Canada*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 77) concernant la *National Weekly Indemnity Company* et à l'effet de changer son nom en celui de « *Guarantee and Accident Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 43) concernant un brevet de la *Conduits Company, Limited*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 54) concernant la Compagnie E. B. Eddy.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars—imputable sur le revenu—soit acordée à Sa Majesté pour les travaux publics—provinces maritimes en général:—Edifices publics—réfections, améliorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et trente minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 16 janvier 1911.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Fortier,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Québec, Montréal et du Sud.

Par M. McCraney,—la pétition de Herbert Weston et autres, de la cité de Saskatoon, Saskatchewan.

Par M. Harris,—la pétition de la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company.*

Par M. Rankin,—la pétition de Lorne Forbes Robertson, de la cité de Stratford, comté de Perth, Ontario, médecin, époux légitime de Elizabeth Louise Robertson (née Wilcox).

Par M. McCarthy,—la pétition de Violet Jane Dakin, de la cité de Medicine-Hat, Alberta, épouse légitime de William Dakin, de la cité de Edmonton, Alberta.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 13 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues:—

De la Compagnie du chemin de fer *Quebec and New-Brunswick*; pour prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses travaux.

De William Francis Currie, de Toronto; pour une loi de divorce avec sa femme Mary Ethel Floy Currie.

De Frances Whittington Truesdell, de Toronto; pour une loi de divorce avec Henry Truesdell, son mari.

De Matilda Emo, de Montréal; pour une loi de divorce avec Peter Henry Hibbard, son mari.

De Mary Kathleen Crittenden, de Dauphin, Manitoba; pour une loi de divorce avec son mari, Stanley A. G. Crittenden.

De Oliver Otis Howard, de New-York, E.-U., et autres, d'Ontario; pour une charte sous le nom de *Dominion Development Railway Company.*

De J. T. Horne, de Fort-William, et autres d'autres lieux dans l'Ontario; pour une charte sous le nom de *Western Canal Company.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le huitième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son huitième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné les bills privés suivants du Sénat, et il constate que les exigences de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De la Compagnie du chemin de fer de la Baie-de-Quinté; pour une loi l'autorisant à conclure certains arrangements avec les compagnies de chemin de fer *Canadian Northern Ontario*, et *Ontario and Ottawa.*

De la Compagnie du chemin de fer *Canadian Northern Quebec*; pour une loi l'autorisant à construire certaines voies ferrées.

De la *Indian River Railway Company*; pour la prolongation du délai fixé pour la construction de sa ligne.

De A. Victor Pujebet et autres; pour une charte sous le nom de *The Pacific and Peace River Railway Company.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 88) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie-de-Quinté.—M. *Currie* (Prince-Edouard).

Bill (No 89) concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company*.—M. *Lafortune*.

Bill (No 90) concernant la compagnie dite *The Indian River Railway Company*.—M. *Turcotte* (Québec).

Bill (No 91) constituant en corporation la compagnie dite *The Pacific and Peace River Railway Company*.—M. *Douglas*.

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 décembre 1910,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la *Phœnix Bridge Company* au sujet du paiement par la dite compagnie de la somme de $100,000 en règlement des réclamations en rapport avec son contrat. (*Document de la session No 82.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 décembre 1910,—Copie de toute correspondance échangée entre lui-même et toutes autres personnes, corporations, corps municipaux ou autres corps publics et le département des Chemins de fer et Canaux au sujet de la reconstruction et modification du pont de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique qui traverse le fleuve Saint-Laurent à Lachine, P.Q. (*Document de la session No 80.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 décembre 1910,—

(*a*) Copie de toutes les données, estimations, déclarations, recommandations et rapports, se rapportant à un compte de renouvellement d'équipement de l'Intercolonial, quant à l'introduction et aux opérations de ce compte jusqu'à ce jour;

(*b*) de toute la correspondance échangée avec l'auditeur général et d'autres personnes à ce sujet;

(*c*) de toute la correspondance, recherches et enquêtes de la part de l'auditeur général ou en son nom quant à la nécessité de compte, à la suffisance ou non suffisance des sommes portées à ce compte, et à l'application des dites sommes.

(*d*) Les renseignements analogues au sujet du maintien du compte des rails.

(*e*) Les renseignements de même nature quant au maintien du compte des ponts, et quant à l'un quelconque des autres *item* de l'entretien, comme aussi toute recommandation touchant l'introduction des dits comptes. (*Document de la session No 88b.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 mars 1910,—Etat indiquant le nombre des accidents arrivés aux convois sur la ligne de l'Intercolonial pendant les dix mois écoulés entre le 1er avril et le 31 décembre 1908; le nombre des personnes tuées ou blessées lors de chacun de ces accidents pendant la même période; le coût de chacun de ces accidents pour réparations, propriété détruite, indemnités aux voyageurs ainsi qu'aux expéditeurs de marchandises et de bagage. (*Document de la session No 83.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 mars 1910,—Etat indiquant le nombre des accidents survenus aux convois de l'Intercolonial, entre le 1er avril 1909 et ce jour, avec mention de l'endroit où l'accident est arrivé, et les détails de chaque aaccident; le nombre de personnes tuées et blessées lors de chacun de ces accidents; les dépenses causées par chacun de ces accidents, sous les chapitres suivants, respectivement: réparations; propriétés détruites; compensation aux voyageurs, et compensation aux expéditeurs de marchandises et de bagage. (*Document de la session No 83a.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 janvier 1911,—Etat indiquant

les quantités respectives des diverses espèces de poisson de consommation ordinaire débarqué par les pêcheurs canadiens de l'Atlantique, annuellement, depuis 1870, et leur valeur annuelle respective. (*Document de la session No 84.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 décembre 1910,—Copie de toutes lettres, correspondance, résolutions, mémoires, rapports et tous autres documents, en la possession du gouvernement, et non encore produits, en ce qui concerne la pêche au « otter », à la poutre ou aux lignes traînantes tirées à la vapeur, et les opérations des chalutiers à vapeur *Wren* et *Coquette* dans les eaux du détroit de Northumberland, ou ailleurs, en Nouvelle-Ecosse. (*Document de la session No 85.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 62) concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 63) constituant en corporation la *British Columbia and Dawson Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 64) constituant en corporation la *British Columbia and White River Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 68) concernant la compagnie dite *The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 69) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 72) concernant la *Georgian Bay and Seaboard Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 76) concernant la Compagnie des chemins de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 75) concernant la Compagnie manufacturière McClary.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Perley.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, rapports et documents de quelque nature que ce soit, entre les liquidateurs de la *Charing Cross Bank*, ou A. W. Carpenter, ou de qui que ce soit agissant en leur nom, et tout membre du cabinet ou fonctionnaire de l'Etat, en ce

qui concerne les affaires du chemin de fer *Atlantic, Quebec and Western*; le Québec Oriental, ou la *New Canadian Company, Limited.*

Sur motion de M. Armstrong, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports, contrats, documents, mémoires, entre les mains du gouvernement et échangés au cours des quinze dernières années, au sujet de l'établissement d'un service transatlantique rapide entre le Canada et tout autre pays; aussi, relativement à un service de câble ou de télégraphe, désigné sous le nom de *All Red Route*, entre le Canada et tout autre pays.

Sur motion de M. Armstrong, secondé par M. Haggart (Lanark),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre le département des Finances ou l'un de ses fonctionnaires ou l'un des membres du cabinet et toute personne ou corporation au sujet de l'incorporation de la *Farmer's Bank*, ou en rapport avec toute circonstance se rattachant à l'octroi de sa charte.

Sur motion de M. Taylor (Leeds), secondé par M. Sproule.

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toutes demandes, pétitions, lettres, télégrammes et autres documents ou correspondance, ainsi que de tous décrets du conseil et certificats concernant ou se rapportant à l'établissement de la *Farmer's Bank of Canada* et ses opérations.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé.

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Roche,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître quelle somme a été payée entre mai 1896 et le 31 mars 1909, par le gouvernement à M. F. H. Chrysler, C.R., pour services professionnels, et quelle somme au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1910; quelle somme depuis le 31 mars 1910; si le gouvernement doit quelque chose actuellement à M. Chrysler, et combien il lui doit; si M. Chrysler est employé actuellement par le gouvernement, en sa qualité professionnelle, de quelles causes ou transactions il est chargé.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître quel sera, au 31 décembre 1910, le total de la dépense pour la construction du chemin de fer National-Transcontinental, et pour tout ce qui se rapporte à cette voie ferrée ou qui en découle; et à quelle somme on estime ce que coûteront le parachèvement et l'équipement de cette voie entre Winnipeg et Moncton.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Sommaire donnant les noms des consuls des Etats-Unis, ou officiers consulaires, dans le Canada; le district sur lequel s'étend l'autorité consulaire de chacun d'eux; la liste des honoraires exigés par eux pour leur certificats d'exportations aux Etats-Unis, et le nombre d'exportations de marchandises, certifiés par eux et expédiés sous le couvert de leurs certificats au cours de l'année 1910.

Sur motion de M. Rhodes, secondé par M. Perley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes les instructions ou communications de la part du département des Travaux Publics, ou de l'un quelconque de ses fonctionnaires, ou du ministre des Travaux Publics à l'architecte en

chef ou à tout autre architecte relativement à la préparation des plans ou à la construction d'un hôtel des postes à Parrsboro, N.-E., et de tous autres bureaux de poste ou édifices publics devant être utilisés en tout ou en partie par le département des Postes, et pour lesquels des crédits ont été votés durant la période écoulée entre le 1er janvier 1908 et le 31 décembre 1910.

Sur motion de M. Currie (Simcoe), secondé par M. Middlebro,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de la liste donnant les noms de tous ceux à qui le département du Travail a adressé par la malle ou autrement des exemplaires de la *Gazette du Travail*, en 1910; aussi, liste des noms des correspondants qui envoient au département des articles sur les questions ouvrières pour servir à la *Gazette du Travail*.

Le bill (No 6) modifiant la Loi de l'intérêt, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 3) concernant les heures de travail pour les travaux publics, et après avoir ainsi siégé quelque temps. M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat ajourné sur la question posée le 7 décembre dernier, que le bill (No 2) modifiant la Loi des chemins de fer soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Et alors, la Chambre ayant continuée de siéger jusqu'à dix heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 17 janvier 1911.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Harris,—la pétition de Nellie Brigland Morrison (née White), de Toronto, Ontario, épouse légitime de William Herbert Morrison, de la cité de Jacksonville, Etat de Floride, Etats-Unis d'Amérique, commis.

Par M. Tolmie,—la pétition de Hugh Samuel Bell, de Waskada, Manitoba, cultivateur, époux légitime de Emma Morrisson Bell (née Webber), actuellement demeurant dans l'Etat de Dakota-Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 16 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues:—

De la Compagnie du chemin de fer de Québec, Montréal et du Sud; pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne ferrée.

De Herbert Weston et autres, de Saskatoon, Sask.; pour une charte sous le nom de *Northwestern Loan Company.*

De la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company*; pour une loi autorisant la dite compagnie à transformer une partie de ses actions en actions préférentielles.

De Lorne Forbes Robertson, de Strathford, Ontario, médecin; pour une loi de divorce avec sa femme, Elizabeth Louise Robertson.

De Violet Jane Dakin, de Medicine-Hat, Alberta; pour une loi de divorce avec son mari, William Dakin.

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le deuxième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills qui suivent et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 19) concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada.*

Bill (No 21) concernant la *Vancouver and Lulu Island Railway Company.*

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Graham.—Que la Chambre se forme en comité général, jeudi prochain, pour prendre en considération une certaine résolution concernant une subvention pour un service de paquebots entre le Canada et la Chine et le Japon.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme en comité général, jeudi prochain, pour prendre en considération la dite résolution.

Sur motion de M. King, secondé par M. Templeman.

Résolu, que cette Chambre, jeudi prochain, se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant le bill (No 10) à l'effet de prohiber la fabrication et l'importation des allumettes fabriquées avec du phosphore blanc.

Sur motion de M. King, secondé par M. Templeman,

Résolu, que cette Chambre, jeudi prochain, se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant le bill (No 22) à l'effet de prohiber l'importation, la fabrication, la vente et l'usage de l'opium pour d'autres fins que des fins scientifiques et médicinales.

Sur motion de M. King, secondé par M. Templeman,

Résolu, que cette Chambre, jeudi prochain, se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de prohiber la vente et l'usage de la cocaïne et de la morphine pour des fins autres que médicinales et scientifiques.

Sir Allen Aylesworth, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du Commissaire de la police fédérale, pour 1910. (*Document de la session No 81.*)

M. Lemieux, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 décembre 1910,—Etat donnant les recettes des bureaux de poste d'Acton-Vale, Upton et Saint-Pie, comté de Bagot, province de Québec, depuis l'année 1903 jusqu'à 1910, inclusivement. (*Document de la session No 86.*)

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. King, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Maclean (York) propose, comme amendement, secondé par M. Lennox.—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« cette Chambre déclare que des mesures devraient être prises sans délai pour s'assurer si le public qui se sert du chemin de fer du Pacifique-Canadien a droit à une réduction de tarif en vertu de dispositions à cet effet contenues dans la loi du Parlement qui ratifie la convention intervenue avec cette compagnie, ou dans toute autre loi ».

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 81) constituant en corporation la *Canadian Northern Branch Lines Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 82) concernant la *Kettle River Valley Railway Company,* et à l'effet de changer son nom en celui de *The Kettle Valley Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 84) concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 65) concernant la *British Crown Assurance Corporation, Limited.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre reprend la discussion sur la question que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsides; et sur l'amendement à icelle.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans la négative.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger après minuit;

Mercredi, 18 janvier 1911.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinq minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à deux heures p.m.

Mercredi, 18 janvier 1911.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Carvell,—la pétition de Pauline Saunderson (née Winslow), de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, Ontario, épouse légitime de Percival Herbert Saunderson, de la ville de Cobalt, district de Nipissing, Ontario, marchand.

Par M. Harris,—la pétition de John Muir et autres, de la cité de Brantford, comté de Brant, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 17 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues:—

De Nellie Brigland Morrison, de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce avec son mari, Wm. Herbert Morrison.

De Hugh Samuel Bell, de Waskada, Manitoba; pour une loi de divorce avec sa femme, Emma Morrison Bell.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 14 décembre 1910,—Relevé de la dépense totale se rapportant à la rétrocession de la réserve sauvage de Saint-Pierre, y compris le transport des sauvages sur la nouvelle réserve, et les frais de la vente des terres ainsi que toutes les dépenses nécessitées pour la rétrocession. (*Document de la session No 71b.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 janvier 1911,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, rapports et documents de quelque nature que ce soit, entre les liquidateurs de la *Charing Cross Bank*, ou A. W. Carpenter, ou de qui que ce soit agissant en leur nom, et tout membre du cabinet ou fonctionnaire de l'Etat, en ce qui concerne les affaires du chemin de fer *Atlantic, Quebec and Western;* le Québec Oriental, ou la *New Canadian Company.* (*Document de la session No 89.*)

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 décembre 1910,—Etat indiquant le nombre des postes de télégraphie sans fil possédé par le gouvernement; où ils sont situés; le coût de chacun, et le revenu qui en provient; aussi, faisant connaître si quelques-uns de ces postes sont loués, à qui ils le sont, le loyer annuel, et la durée du bail. (*Document de la session No 90.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 décembre 1910.—Tableau faisant connaître,—

1. Les noms de toutes les personnes engagées, à ce jour, par le gouvernement en rapport avec le nouveau département de la Marine, soit pour service sur mer, soit pour travail se rattachant au département, tant dans le service extérieur que dans le service intérieur.

2. Le domicile antérieur de ces personnes, leur emploi antérieur, rang ou grade dans la marine britannique, ou ailleurs, et le chiffre de leur solde ou rémunération antérieures.

3. Les fonctions, rang ou occupation dans le service du Canada, ainsi que leurs soldes et allocations actuelles. (*Document de la session No 56a.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 mars 1910.—Relevé faisant connaître les noms de toutes les personnes qui ont été condamnées à l'amende à cause des transgressions des règlements des pêcheries dans les eaux côtières des comtés de Pictou et de Cumberland, dans la Nouvelle-Ecosse, et de Westmoreland, Nouveau-Brunswick, au cours des années 1907, 1908 et 1909;—aussi, liste complète des amendes imposées, des argents perçus, et les amendes ou parties d'amendes remises, s'il en est, en chaque cas. De plus, copie de toutes les instructions émises, des rapports, documents et correspondance se rattachant à cette matière. (*Document de la session No 91.*)

M. King, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 16 janvier 1911,—Copie de la liste donnant les noms de tous ceux à qui le département du Travail a adressé par la malle ou autrement des exemplaires de la *Gazette du Travail*, en 1910; aussi, liste des noms des correspondants qui envoient au département des articles sur les questions ouvrières pour servir à la *Gazette du Travail*. (*Document de la session No 92.*)

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 décembre 1910,—Copie de toute correspondance et autres papiers et documents échangés entre le gouvernement et toutes autres personne ou personnes au cours de l'an dernier au sujet du dragage de la rivière Napanee, et de toutes instructions données par le ministre à ce sujet. (*Document de la session No 93.*)

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Roche.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le nombre d'aubains au service du gouvernement canadien qui demeurent hors du Canada, leurs noms, leur nationalité, la nature de leurs fonctions, leur durée de service, leur résidence et leur salaire.

Aussi, état donnant les renseignements correspondants relativement aux aubains qui demeurent maintenant en Canada, et qui ont été employés par le gouvernement canadien depuis trois ans ou plus, y compris la date du commencement et la durée de leur service.

Aussi, les mêmes renseignements compris dans les deux item ci-dessus à l'égard des aubains qui sont au service du gouvernement de l'une quelconque des provinces du Canada.

Sur motion de M. McCarthy, secondé par M. Blain.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Relevé faisant connaître la superficie totale (en acres) des terres des écoles vendues dans les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan au cours de chacune des années 1906, 1907 et 1908, avec le prix moyen des ventes; aussi, un relevé des ventes de ces terres dans chacune de ces provinces depuis le 1er janvier 1909 à ce jour, avec mention de l'endroit et de la date des dites ventes; la description de la terre vendue, la mise à prix, et le prix réalisé; la superficie du terrain (dans chaque township, où se trouvent ces terres des écoles) qui était en culture au moment où il a été décidé de vendre les terres des écoles qui s'y trouvaient.

Sur motion de M. McCarthy, secondé par M. Blain.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement, ou l'un de ses membres, et le conseil municipal de Calgary, ou l'un de ses membres, au sujet du contrôle restrictif du débit de la rivière du Coude au-dessus de la prise établie par la dite ville en rapport avec son aqueduc.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Wilson (Lennox et Addington).

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Etat indiquant, depuis 1904, combien de personnes venant du comté de Grey-Sud ont été nommées par le gouvernement (avec mention des noms, des postes confiés et des appointements).

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Perley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, rapports, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le Très révérend George Holmes, D.D., du Petit-lac-des-Esclaves, ou en son nom, et le ministre de l'Intérieur, ou quelque officier ou employé temporaire du gouvernement, au sujet de l'émission ou de demande de scrip en faveur des métis.

M. Meighen propose, secondé par M. Lake,—Que cette Chambre est d'avis qu'une réduction substantielle des droits d'importation sur les instruments agricoles doit maintenant être faite en faveur des agriculteurs du Canada, et qu'elle serait conforme aux fins visées par un tarif de protection.

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 19 janvier 1911.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. McCarthy,—la pétition de la *Alsek and Yukon Railway Company.*

Par M. Rutan,—la pétition de John Hairn, de la cité de Edinburgh, Ecosse, Grande-Bretagne et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba.

Par M. Guthrie,—la pétition de Gertrude Mary Grantham (née McKenzie), de la cité de Toronto, comté de York, Ontario, épouse légitime de Arthur Myles Grantham, entrepreneur, de la cité de Toronto, comté de York, Ontario.

Par M. Thornton,—la pétition de George Addison Brown, de la ville de Port-Hope, comté de Durham, Ontario, gentilhomme, époux légitime de Margaret Brown (née Eastwood), de Hall's-Bridge, township de Smith, comté de Peterborough.

Par M. Wallace,—la pétition de Andrew Lorne Hamilton, de la cité de Portage-la-Prairie, Manitoba, gérant de banque, époux légitime de Maude Lorne Hamilton (née Church), de la cité de Toronto, Ontario.

Par M. Fowke,—la pétition de Charles J. Holman, président, et C. E. McLeod, secrétaire, de la convention baptiste d'Ontario et Québec; et la pétition de Charles J. Holman et autres.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 18 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues:—

De Pauline Saunderson, d'Ottawa; pour une loi de divorce avec son mari, Percival Herbert Saunderson.

De John Muir et autres, de Brantford, Ontario; pour une charte sous le nom de *Lake Erie and Northern Railway Company*, et à d'autres fins.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le neuvième rapport de l'examinateur ds pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son neuvième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes, et il constate que les exigences de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De R. R. Jamieson et autres; pour une charte sous le nom de *The Alberta Electric Railway Company*, et à d'autres fins.

De la *Alberta Central Railway Company*; pour une loi l'autorisant à prolonger sa ligne de Saskatoon à Fort-Churchill, et à d'autres fins.

De la *Western Central Railway Company*; pour une loi à l'effet de déclarer que ses entreprises sont pour l'avantage général du Canada, et à d'autres fins.

De Lorne Forbes Robertson; pour une loi de divorce avec sa femme, Elizabeth Louise Robertson.

De Herbert Weston et autres; pour une charte sous le nom de *Northwestern Loan Company.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 92) concernant l'*Alberta Central Railway Company.*—M. *McCraney.*

Bill (No 93) constituant en corporation l'*Alberta Electric Railway Company.*—M. *McCarthy.*

Bill (No 94) concernant la *Western Central Railway Company.*—M. *Rankin.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois et la seconde lecture en est ordonné pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 janvier 1911,—Copie de toutes demandes, rapports, dossiers, correspondance, etc., concernant l'inscription ou la cancellation du ¼ S.-O., township 28, rang 15, à l'ouest du 2me méridien. (*Document de la session No 96.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 5 décembre 1910,—Copie d'un rapport de M. W. T. R. Preston, commissaire du commerce en Hollande, au sujet de l'établissement en Canada d'une compagnie appelée *Netherland Loan Company*; copie de toutes communications échangées entre le département du Commerce ou tout autre département de l'administration et M. Preston au sujet de la question traitée dans ce rapport; copie de la correspondance entre M. Preston et toute personne ou toutes personnes en Hollande au sujet des transactions qu'une compagnie dite *Dutch Loan Company* se propose de faire en Canada; et copie de toutes correspondance ou communications de quelque nature que ce soit entre le gouvernement ou l'un de ses départements et toutes autres personnes à ce sujet. (*Document de la session No 95.*)

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie d'un décret du conseil, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 22 décembre 1910, et publié dans la *Gazette du Canada* le 14 janvier 1911, autorisant une augmentation de gages pour certains services à bord des navires du service de la Marine. (*Document de la session No 56g.*)

Aussi,—Copie d'un décret du conseil, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 22 décembre 1910, autorisant l'octroi de certaines gratifications aux sous-officiers et marins du service de la Marine. (*Document de la session No 56f.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 décembre 1910,—Etat donnant la date de la première nomination de tous les gardiens de phares le long du fleuve et dans le golfe Saint-Laurent entre Québec et l'océan; aussi, leurs salaires actuels, avec indication dans chaque cas, des articles qu'ils sont tenus de fournir pour le service des phares ou signaux, et le montant de l'indemnité qui leur est accordée pour cette fourniture. Aussi, les règles ou règlements qui pourvoient à l'augmentation régulière de leur salaire. (*Document de la session No 94.*)

Ordonné, que M. Sharpe (Ontario) ait la permission de présenter un bill (No 95) modifiant la Loi des Sauvages.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'approbation de l'ordonnance édictée par Son Excellence le Gouverneur général en conseil, en vertu des dispositions de l'article 16 de la Loi du Yukon, chapitre 63 des Statuts Revisés du Canada, 1906.

(*En comité.*)

Résolu,—Que l'ordonnance édictée par Son Excellence le Gouverneur général en conseil, en vertu des dispositions de l'article 16 de la Loi du Yukon, chapitre 63, des Statuts Revisés du Canada, 1906,—le 9 décembre 1909, et intitulée: « Ordonnance à l'effet de rappeler une ordonnance concernant l'imposition d'une taxe sur l'ale, le porter, la bière ou la bière *lager* importée dans le Territoire du Yukon », dont copie a été soumise, le 13 janvier 1911, à l'approbation de cette Chambre, sous le régime de l'article 17 du dit chapitre 63, soit maintenant approuvée.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Que l'ordonnance édictée par Son Excellence le Gouverneur général en conseil, en vertu des dispositions de l'article 16 de la Loi du Yukon, chapitre 63, des Statuts Revisés du Canada, 1906,—le 9 décembre 1909, et intitulée: « Ordonnance à l'effet de rappeler une ordonnance concernant l'imposition d'une taxe sur l'ale, le porter, la bière ou la bière *lager* importés dans le Territoire du Yukon », dont copie a été soumise, le 13 janvier 1911, à l'approbation de cette Chambre, sous le régime de l'article 17 du dit chapitre 63, soit maintenant approuvée.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaine résolution approuvant certains décrets du conseil édictés par le Gouverneur général en conseil en vertu des dispositions de la Loi des terres fédérales, chapitre 20 des Statuts de 1908, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sir Allen Aylesworth, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Minutes de la conférence tenue à Washington les 9, 10, 11 et 12 janvier 1911, concernant l'application de la sentence arbitrale, rendue le 7 septembre 1910 au sujet des pêcheries côtières de l'Atlantique-nord, aux règlements existants du Canada et de Terre-Neuve. (*Document de la session No 97.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 47) modifiant la Loi de l'immigration.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaine résolution à l'effet de prohiber la fabrication et l'importation d'allumettes à phosphore blanc.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de prendre des mesures à l'effet de prohiber la fabrication et l'importation des allumettes fabriquées avec du phosphore blanc; d'autoriser le Commissaire des brevets dont la demande est faite à déterminer les conditions à remplir dans la mise en pratique de tout procédé breveté lors de la passation de cette loi pour la fabrication d'allumettes sans phosphore blanc, autres que les allumettes que l'on ne peut allumer que par friction sur une surface spécialement préparée à cette fin; de pourvoir à l'inspection de tout endroit où l'on peut soupçonner qu'il se trouve des allumettes fabriquées avec du phosphore blanc; d'examiner tout réceptacle ou toute pièce où l'on peut soupçonner la présence de telles allumettes; d'autoriser le Gouverneur en

conseil à édicter tels ordres et établir tels règlements qui peuvent être nécessaires, et à décréter des amendes pour les infractions à la loi.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de prendre des mesures à l'effet de prohiber la fabrication et l'importation des allumettes fabriquées avec du phosphore blanc; d'autoriser le Commissaire des brevets dont la demande est faite à déterminer les conditions à remplir dans la mise en pratique de tout procédé breveté lors de la passation de cette loi pour la fabrication d'allumettes sans phosphore blanc, autres que les allumettes que l'on ne peut allumer que par friction sur une surface spécialement préparée à cette fin; de pourvoir à l'inspection de tout endroit où l'on peut soupçonner qu'il se trouve des allumettes fabriquées avec du phosphore blanc; d'examiner tout réceptacle ou toute pièce où l'on peut soupçonner la présence de telles allumettes; d'autoriser le Gouverneur en conseil à édicter tels ordres et établir tels règlements qui peuvent être nécessaires, et à décréter des amendes pour les infractions à la loi.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. King ait la permission de présenter un bill (No 96) à l'effet de prohiber la fabrication et l'importation des allumettes fabriquées avec du phosphore blanc.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer certaine résolution à l'effet de prohiber l'importation, la manufacture, la vente et l'usage de l'opium pour fins autre que scientifiques et médicinales.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de pourvoir à la prohibition de l'importation, de la fabrication, de la vente et de l'usage de l'opium pour fins autres que scientifiques et médicinales; d'autoriser les magistrats à émettre des mandats pour faire des recherches dans tout endroit soupçonné de receler de l'opium, et d'en autoriser la destruction; de pourvoir à des pénalités pour contravention à la loi; et de donner pouvoir au Gouverneur en conseil de faire tels règlements qui seront nécessaires.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de pourvoir à la prohibition de l'importation, de la fabrication, de la vente et de l'usage de l'opium pour fins autres que scientifiques et médicinales; d'autoriser les magistrats à émettre des mandats pour faire des recherches dans tout endroit soupçonné de receler de l'opium, et d'en autoriser la destruction; de pourvoir à des pénalités pour contravention à la loi; et de donner pouvoir au Gouverneur en conseil de faire tels règlements qui seront nécessaires.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. King ait la permission de présenter un bill (No 97) à l'effet de prohiber l'usage ilicite de l'opium et autres drogues.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la prohibition de la vente et de l'usage de la cocaïne et de la morphine pour des fins autres que des fins médicinales ou scientifiques.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de prohiber la vente et l'usage de la cocaïne et de la morphine pour des fins autres que médicinales ou scientifiques.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de prohiber la vente et l'usage de la cocaïne et de la morphine pour des fins autres que médicinales ou scientifiques.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et dix minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 20 janvier 1911.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Tolmie,—la pétition de George Mackay Sutherland, de la cité de Toronto, comté de York, Ontario, époux légitime de Annie Lea Sutherland (née Snow), résidence actuelle inconnue.

Par M. Emmerson,—la pétition de Frederick Vernon Wedderborn et autres, de la cité de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, et autres lieux.

Par M. Hodgins,—la pétition de Rodolphe Chevrier et autres, de la cité d'Ottawa, Ontario, et autres lieux.

Par M. Douglas,—la pétition de la *Western Alberta Railway Company.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 19 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues:—

De la *Alsek and Yukon Railway Company*; pour une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement de la construction de ses entreprises; prolongeant pour quatre ans le délai fixé pour la dépense de 15 pour 100 du montant de son capital-actions, et pour sept ans celui fixé pour l'achèvement de sa ligne.

De John Nairn, d'Edimbourg, Ecosse, et autres, de Winnipeg; pour une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de la Baie-d'Hudson, de la Rivière-à-la-Paix et du Pacifique.

De Gertrude Mary Grantham, de Toronto; pour une loi de divorce avec son mari, Arthur Myles Grantham.

De George Addison Brown, de Port-Hope, Ontario; pour une loi de divorce avec sa femme, Margaret Brown.

De Andrew Lorne Hamilton, de Portage-la-Prairie, Manitoba; pour une loi de divorce avec sa femme, Maude Louise Hamilton.

De Charles J. Holman, président, et de C. E. MacLeod, secrétaire, de la convention d'Ontario et Québec; pour une loi modifiant la loi concernant la convention baptiste d'Ontario et Québec.

De Charles J. Holman et autres; pour une charte sous le nom de *Canadian Baptist Foreign Mission Board,* et à d'autres fins.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 janvier 1911.—Copie de tous mémoires, requêtes et demandes reçus par le gouvernement depuis la dernière session, en faveur de l'agrandissement du canal Welland, ainsi que de tous mémoires, requêtes et résolutions, etc., en faveur de la construction du canal de la Baie-Georgienne. (*Document de la session No 98.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 janvier 1911.—Copie du bail passé entre le gouvernement et la *Canadian Light and Power Company* au sujet du canal de Beauharnois. (*Document de la session No 98a.*)

Ordonné, que M. Lewis ait la permission de présenter un bill (No 98) concernant la ligne de charge des navires.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 10) à l'effet de prohiber la fabrication et l'importation des allumettes fabriquées avec du phosphore blanc.

Sur motion de M. King, secondé par M. Templeman,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le dit bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 22) à l'effet de prohiber l'importation, la fabrication, la vente et l'usage de l'opium pour d'autres fins que des fins scientifiques et médicinales.

Sur motion de M. King, secondé par M. Templeman,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le dit bill soit retiré.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. Graham propose, secondé par M. Oliver,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (conformément à la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 19) concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 21) concernant la *Vancouver and Lulu Island Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 80) concernant la *Buffalo, Niagara and Toronto Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 83) constituant en corporation la *Simcoe, Grey and Bruce Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 88) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie-de-Quinté.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 89) concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 90) concernant la compagnie dite *The Indian River Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 91) constituant en corporation la compagnie dite *The Pacific and Peace Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continuée de siéger jusqu'à onze heures et cinquante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à trois heures p.m.

Lundi, 23 janvier 1911.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Neely,—la pétition de la *Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company.*

Par M. Martin (Régina),—la pétition de Gertrude Maud Grant (née Griffin), de la cité de Winnipeg, Manitoba, épouse légitime de Arthur Grant, meublier, dont la résidence actuelle est inconnue.

Par M. Tolmie,—la pétition de D. Madeleine Peterson, de la cité de Toronto, comté de York, Ontario, époux légitime de Francis John Peterson, du même lieu, banquier.

Par M. Sealy,—la pétition de la *Manitoulin and North Shore Railway Company;* et la pétition de la *Huron and Ontario Railway Company.*

Par M. Smith (Nanaïmo),—la pétition de William Denham Verschoyle, de la cité de Vancouver, Colombie-Britannique.

Par M. Mackenzie,—la pétition de Henry G. Bauld et autres, de la cité de Halifax, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Carvell,—la pétition de Frank O. Fowler, de la cité de Winnipeg, Manitoba.

Par M. Conmee,—la pétition de D. C. McKenzie, M.D., maire, et W. H. Elliott, greffier de la ville de Fort-Frances, Ontario.

Par M. Rivet,—la pétition de la *Gold Schmidt Thermit Company.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 20 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues:—

De George Mackay Sutherland, de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce avec sa femme, Annie Lea Sutherland.

De Frederick Vernon Wedderburn et autres, de Saint-Jean, N.-B.; pour une charte sous le nom de *Albert and Moncton Railway Company.*

De Rodolphe Chevrier et autres, d'Ottawa; pour une charte sous le nom de *Quebec and Great Northern Railway Company.*

De la *Western Alberta Railway Company*; pour une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses entreprises.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 décembre 1910.—Etat indiquant quel a été le coût du Sénat du Canada, chaque année depuis l'année fiscale 1896, sous les chapitres suivants: nombre des sénateurs, indemnité, frais de route, impressions, personnel et dépenses casuelles. (*Document de la session No 100.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 12 décembre 1910.—Relevé des sommes payées par les différents départements de l'administration, depuis le 1er janvier 1908, aux sociétés légales qui suivent, ou à l'un des membres des dites sociétés, avec mention de la nature des services professionnels rendus en chaque instance: MM. Dandurand, Hibbard et Cie, Montréal; Stewart, Cox et McKenna, Montréal; Smith, Markay et Cie, Montréal; Hibbard, Boyer et Gosselin, Montréal. (*Document de la sesion No 99.*)

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant, en ce qui concerne la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental, la Compa-

gnie du chemin de fer de Québec et Oriental et la *New Canadian Company*, la date de la charte, et copie de la charte et de ses divers amendements subséquents, de toutes pétitions, correspondance, demandes et autres papiers ou données concernant l'octroi de subventions; aussi, tous contrats pour construction, les subventions accordées, les divers paiements à compte de ces subventions, les dates des paiements et les noms des personnes en faveur desquelles des chèques ont été émis; copie des rapports et certificats d'ingénieurs en vertu desquels les paiements ont été autorisés dans chaque cas; le nombre de milles complétés, le nombre de milles actuellement exploités, le nombre de milles à terminer, le coût total jusqu'à date et le coût estimatif des travaux lorsque complétés, et la condition actuelle du chemin.

Aussi, les noms des actionnaires, directeurs et officiers de chacune des dites compagnies, le capital souscrit et versé par chaque souscripteur, les montants payés chaque année aux directeurs et aux officiers à titre d'honoraires ou de salaires, et le montant payé pour promouvoir les intérêts de chacune des dites compagnies, et toutes autres dépenses en détail.

Sur motion de M. Martin (Régina), secondé par M. Nesbitt.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance avec le département de l'Intérieur ou quelqu'un de ses officiers au sujet des scrips pour métis, Nos A 8931 et A 9970, émis en faveur de Joseph William Malbœuf, et de tous documents se rapportant en quelque manière aux dits scrips.

Sur motion de M. Rhodes, secondé par M. Meighen.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Copie de toutes lettres, télégrammes, correspondance, requêtes et communications se rapportant en quelque manière que ce soit à l'établissement ou au maintien de la route postale entre le bureau de poste d'Athol et South-Athol, comté de Cumberland, N.-E.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark).

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître la valeur moyenne imposable en 1896 et 1910, respectivement, (1) de chaque article ou produit énuméré dans les annexes de la Loi des douanes sur lesquels un droit *ad valorem* était exigible; (2) le taux des droits; (3) la somme sur laquelle les droits ont été payés; (4) les droits perçus chaque année, avec les totaux compris dans les item (3) et (4).

Sur motion de M. Wilson (Laval), secondé par M. Lafortune.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Rapport sommaire sur l'état des travaux de creusage exécutés dans la rivière des Prairies jusqu'à ce jour, faisant spécialement connaître la longueur, la profondeur et la largeur du chenal creusé jusqu'à date, et le montant dépensé pour ce travail.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Meigs.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Justice et le procureur général de la Nouvelle-Ecosse au sujet du changement projeté dans la constitution de la cour d'Amirauté pour cette province.

Sur motion de M. Richards, secondé par M. Prowse.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous mémoires, rapports, correspondance et documents en la possession du gouvernement et non encore soumis à la Chambre concernant l'étude d'un tracé pour un tunnel sous le détroit de Northumberland entre la province de l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, et la construction du dit tunnel.

Sur motion de M. Taylor (New-Westminster), secondé par M. Crosby,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er janvier 1909 avec le département de la Justice ou les fonctionnaires de ce département demandant ou appuyant une demande d'augmentation de paie pour les employés du pénitencier de New-Westminster; aussi, de tous les rapports ou recommandations à ce sujet de la part de l'un quelconque des fonctionnaires du département; aussi, de tous les rapports faits, durant la période indiquée, par le grand jury à New-Westminster au sujet des conditions existant au dit pénitencier.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Law,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—

1. Relevé faisant connaître la somme (par tonnes) du trafic dirigé vers l'est, et celui dirigé vers l'ouest, sur l'Intercolonial, au cours des cinq années terminées le 30 juin 1910.

2. Le nombre de milles de la ligne principale et des embranchements, respectivement, de l'Intercolonial, dans chaque province traversée par cette voie ferrée.

3. Le nombre de tonnes du trafic dirigé vers l'ouest mais qui a eu son point de départ dans chacune des provinces maritimes, au cours des cinq années terminées le 30 juin 1910.

Sur motion de M. Taylor (New-Westminster), secondé par M. Crosby,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance entre le département de l'Intérieur ou quelqu'un de ses officiers et toutes autres personnes concernant le bois situé sur le homestead de Fanny Louise Irwin, dans le district de Chilliwack, C.-B., et de toutes instructions données à des avocats d'émettre un bref en cour d'Echiquier pour l'annulation des droits de coupe non réservés dans la concession de ce homestead par la Couronne.

Sur motion de M. Taylor (New-Westminster), secondé par M. Crosby,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance entre le département des Postes et quelques-uns de ses officiers ou autres personnes au sujet d'une allocation pour le transport des facteurs sur le réseau des tramways à New-Westminster.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Barker,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître (1) toutes les sommes payées par les concessionnaires du canal Beauharnois à titre de loyer ou droits à la Couronne pour les privilèges à eux cédés par le gouvernement sur le dit canal, ou payées par leurs ayants cause durant la jouissance des dits privilèges depuis la concession; (2) toutes les sommes payées ou dépensées par le gouvernement en rapport avec le dit canal depuis la date de la dite concession; (3) toutes les sommes maintenant dues à la Couronne par les concessionnaires ou leurs ayants cause pour l'usage du dit canal, ou en rapport avec icelui.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Barker,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du rapport de l'ingénieur qui a fait l'exploration et préparé l'évaluation du coût des travaux à la *Back River* ou Rivière-des-Prairies, entre l'extrémité est de l'île de Montréal et le lac des Deux-Montagnes, dans la province de Québec, en vue du projet de dragage et de creusement de la dite rivière; (2) relevé des détails des travaux et des dépenses encourues à ce jour, en rapport avec cette entreprise; (3) coût estimatif des travaux qui restent à faire, et spécialement pour cette partie qui s'étend de Bord-à-Plouffe au lac des Deux-Montagnes.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Barker,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance concernant l'affermage ou aliénation du canal de Beauharnois, de tous rapports demandés par le gouvernement et fournis, au sujet de la dite aliénation, par des experts, officiers des départements ou autres, de tous décrets du conseil concernant la dite aliénation, et de l'acte ou des actes entre la Couronne et les concessionnaires au sujet du dit affermage ou aliénation comme aussi de tous transferts de leurs droits et privilèges par les concessionnaires primitifs.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Barker,

Résolu, que cette Chambre est d'avis que, pour la commodité des membres de la Chambre et du public, il est désirable que l'on fournisse un plus grand nombre d'exemplaires du rapport imprimé de la Conférence impériale de la défense, des mois de juillet et août 1909.

Sur motion de M. Blain. secondé par M. Northrup,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant combien de nominations de personnes du comté de Wentworth ont été faites depuis 1904, les noms de ces personnes, leur emploi et le salaire ou rémunération de chacune d'elles.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre.—Copie de tous décrets du conseil, règlements et règles des divers départements de l'administration concernant la participation des fonctionnaires civils aux affaires civiques ou municipales, et notamment leur incapacité de faire partie des conseils civiques ou municipaux, et de toute correspondance, tous documents depuis le 1er janvier 1900 touchant la mise en vigueur des dits décrets du conseil, règlements et règles. Aussi, une liste de tous les employés du gouvernement qui ont été élus ou qui font partie de conseils de ville ou de municipalités durant la période écoulée entre le 1er janvier 1900 et l'époque actuelle, y compris tous ceux qui font actuellement partie de ces conseils, et ceux qui ont été empêchés par le gouvernement de remplir de telles fonctions.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark).

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, ou l'un quelconque des fonctionnaires du département des Finances et toute personne ou association au sujet de la conduite et des affaires de la *Farmers' Bank* depuis la date de son organisation.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du rapport entier et des décisions du curateur de la *Farmers' Bank*, jusqu'au moment où il a été nommé, par les actionnaires, liquidateur de cette banque, et que le ministre des Finances a droit d'exiger en vertu de l'article 122 de la Loi des banques.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark).

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des règlements et règles de l'Association des Banquiers Canadiens, tels qu'approuvés par le conseil du Trésor, et qui sont en vigueur maintenant.

Sur motion de M. Haggart (Winnipeg), secondé par M. Foster,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant tous les octrois, baux, licences et concessions, actuellement en vigueur, donnés à des particuliers ou corporations pour des pouvoirs ou privilèges hydrauliques dans la rivière Winnipeg; les noms et descriptions des sites de ces pouvoirs hydrauliques; les termes et conditions d'occupation; les dates auxquelles ces pouvoirs et privilèges ont été accordés respectivement; ce que l'on entend par déchéance; quels octrois, baux ou licences sont tombés en déchéance; les règles et règlements généraux (s'il en est) qui gouvernent la concession et la jouissance des pouvoirs hydrauliques dans cette rivière; la somme de développement effectuée par les concessionnaires ou les locataires respectivement; quelle suprématie est réclamée par le gouvernement fédéral sur les eaux de la rivière, son lit et ses rives.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 15) à l'effet de modifier la loi médicale du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et référé à un comité spécial composé de MM. Black, Daniel, Béland, Paquet, Schaffner, Roche, Neely, Currie (Prince-Edouard), Chisholm (Huron), Sproule, Cash, Chisholm (Inverness), McAllister, Carvell et Rankin, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, de prendre des témoignages et de faire rapport de temps à autre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinquante minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 24 janvier 1911.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Martin (Régina), la pétition de H. A. Sheppard et autres, de High-River, Alberta; et la pétition de Arthur Lionel Eastman et autres, de la cité de Toronto, Ontario.

Par M. Gordon (Nipissing),—la pétition de Emil Andrew Wallberg et autres, de la cité de Montréal, et autres lieux.

Par M. Molloy,—la pétition de A. Wagner et autres, directeurs provisoires de la *Manitoba Radial Railway Company.*

Par M. McCraney,—la pétition de James W. Woods et autres, de la cité d'Ottawa, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 23 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues:—

De la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company*; pour la prolongation du délai fixé pour la construction de sa ligne.

De Gertrude Maud Grant, de Winnipeg; pour une loi de divorce avec Arthur Grant, son mari.

De Madeleine Peterson, de Toronto; pour une loi de divorce avec son mari, Francis John Peterson.

De la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive-Nord; pour amender sa charte.

De la Compagnie du chemin de fer de Huron et Ontario; pour la prolongation du délai fixé pour l'achèvement de ses entreprises.

De William Denham Verschoyle et autres, de Vancouver; pour une charte sous le nom de *The Pacific and Hudson's Bay Railway Company.*

De Henry G. Bauld et autres, de Halifax; pour une charte sous le nom de *All Red Line Steamship Company.*

De Frank O. Fowler, de Winnipeg; pour une charte sous le nom de *Saskatoon and Hudson's Bay Railway Company.*

De D. C. McKenzie, M.D., maire, et W. H. Elliott, greffier de la ville de Fort-Frances, Ontario; pour une loi à l'effet d'abroger certains articles du chapitre 139 intitulé: *An Act respecting the Ontario and Minnesota Power Company.*

De la *Goldschmidt Thermit Company*; pour une loi autorisant le Commissaire des brevets à recevoir le second honoraire partiel pour une période de six ans, sur le brevet canadien No 86,085, en date du 22 mars 1904, que les pétitionnaires n'ont pas payé, par erreur, quand il est devenu dû.

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill (No 46) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest.

Bill (No 53) concernant la compagnie dite *The Dominion Atlantic Railway Company.*

Bill (No 66) concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and Northwestern Railway Company.*

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 44) concernant la Compagnie de chemin de fer Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve.

Bill (No 57) concernant la *London and North Western Railway Company.*

Bill (No 67) concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company.*

Bill (No 82) concernant la *Kettle River Valley Railway Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Kettle Valley Railway Company.*

M. Warburton, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que la preuve faite en rapport avec les paiements suivants soit imprimée de jour en jour, et que la règle 74 soit suspendue à cet égard:— Canada Law Book Company, Limited, $2,387.61, page T-8; Barber, Ellis & Co., $7,280.37, page T-6; Librairie Beauchemin, $7,656.16, page T-6; Boulanger et Marcotte, $150.50, page T-6; M. G. Bristow, $14,982.76, page T-7; L. P. Bouvier, $27,629.70, page T-6. (Rapport de l'Auditeur général, exercice financier terminé le 31 mars 1910.)

M. Warburton, du comité des Comptes Publics, présente à la Cahmbre le second rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant cet honorable corps de transmettre à la Chambre des Communes, pour l'usage du comité des Comptes Publics, tous comptes et pièces justificatives qu'il peut avoir en sa possession concernant les dépenses faites par cet honorable corps pendant l'exercice financier expiré le 31 mars 1910.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le dixième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son dixième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et il constate que les exigences de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De la *Orford Mountain Railway Company*; pour une loi l'autorisant à construire une voie ferrée dans la province de Québec, de Masonville à la frontière.

De Cyrenus J. Laughlin, jeune, et autres; pour une charte sous le nom de *Niagara, Welland and Lake Erie Railway Company.*

De la *Pacific Northern and Omineca Railway Company*; pour une loi à l'effet de reculer la date fixée pour la construction, l'achèvement et l'exploitation de ses voies ferrées.

De la *Ontario Northern and Timagami Railway Company*; pour la prolongation du délai fixé pour la construction de sa ligne.

De la *Hamilton Provident and Loan Society*; pour une loi augmentant ses pouvoirs d'emprunter.

De Francis Love et autres; pour faire revivre une loi intitulée: Loi constituant en corporation la *National Accident and Guarantee Company of Canada.*

De la *Quebec and New Brunswick Railway Company*; pour prolonger le délai fixé pour la construction de sa ligne.

De George Addison Brown; pour une loi de divorce avec Margaret Brown.

De la Convention baptiste d'Ontario et Québec; pour amender le chapitre 105, 52 Victoria.

De Charles J. Holman et autres; pour une charte sous le nom de *Canadian Baptist Foreign Mission Board.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 99) constituant en corporation la *Niagara, Welland and Lake Erie Railway Company.*—M. *German.*

Bill (No 100) concernant la *Orford Mountain Railway Company.*—M. *Hunt.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

Sur motion de M. Warburton, secondé par M. Kyte,

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant Leurs Honneurs de fournir à cette Chambre tous comptes et pièces justificatives qu'ils peuvent avoir en leur possession concernant les dépenses faites par le Sénat pendant l'exercice financier expiré le 31 mars 1910, conformément à une demande faite par le comité des Comptes Publics dans un rapport présenté ce jour.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 janvier 1911,—Relevé faisant connaître, pour chaque section des travaux du chemin de fer National-Transcontinental entre Moncton et Winnipeg, (*a*) quelle a été la première approximation départementale de la quantité respective du roc solide, de la pierre désagrégée, de la terre, du sable, etc.; (*b*) les quantités d'excavation pour chacune des classes de matériaux principal et l'ingénieur en charge. (*Document de la session No 77c.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 janvier 1911.—Etat indiquant, dans le cas où les structures parachevées du Transcontinental ont différé matériellement des plans originaux dans une mesure représentant une différence de plus de $10,000 dans le coût,—

(*a*) Le coût estimatif primitif de la structure;

(*b*) Le coût d'après les plans modifiés;

(*c*) La nature du changement;

(*d*) Le nom de l'ingénieur local, et de l'entrepreneur ou sous-entrepreneur;

(*e*) La raison (s'il en est) donnée pour la modification des plans;

(*f*) Copie de la correspondance échangée à ce sujet entre le personnel du bureau principal et l'ingénieur en charge. (*Document de la session No 77e.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 janvier 1911,—Etat indiquant, dans le contrat-modèle pour travaux de construction du Transcontinental, la clause relative aux remblais faits au moyen de traction mécanique, et les montants payés jusqu'à date pour cet objet, et à qui. (*Document de la session, No 77d.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 janvier 1911,—Etat indiquant quels montants ont été payés jusqu'à date pour supplément de travaux à chacun des entrepreneurs de la ligne du Transcontinental, ainsi que le district où ces travaux ont eu lieu. (*Document de la session No 77e.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 janvier 1911,—Etat faisant connaître tous les cas où, dans la construction des travaux du Transcontinental, un mélange de ciment plus riche que celui mentionné dans le devis a été employé (jusqu'à un montant augmentant le coût des travaux de $5,000 ou plus); aussi, le coût estimatif primitif et le coût réel dans chacun de ces cas. (*Document de la session No 77f.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 16 janvier 1911,—Sommaire donnant les noms des consuls des Etats-Unis, ou officiers consulaires, dans le Canada; le district sur lequel s'étend l'autorité consulaire de chacun d'eux; la liste des honoraires exigés par eux pour leurs certificats d'exportations aux Etats-Unis, et le nombre d'exportations de marchandises, certifiées par eux et expédiées sous le couvert de leurs certificats au cours de l'année 1910. (*Document de la session No 101.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les entrées de douane faites à Vancouver, C.-B., pour marchandises passées « franc de droit » par chacune des personnes suivantes durant chacune des années de 1901 à 1910, inclusivement:—

1. Robert Kelly, par lui-même, ou par un agent ou un courtier en douane en son nom;

2. Kelly, Douglas et Cie, ou un agent, ou un courtier en douane en leur nom;

3. L'un des départements, ou tous les départements de l'administration fédérale;

4. Toute autre personne, ou maison de commerce, ou société ou courtier, à qui il a été permis de faire des entrées de cette nature à Vancouver, C.-B., durant la période précitée, en alléguant que ces marchandises étaient destinées à l'administration fédérale (*Document de la session No 102.*)

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Pugsley,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Blain propose, comme amendement, secondé par M. Lennox,—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« cette Chambre est d'avis que le fait de louer certains édifices dans la cité d'Ottawa à des prix qui permettent aux propriétaires de réaliser chaque année un bénéfice net de 15 à 18 pour 100 sur le coût de leurs propriétés dénote que le gouvernement s'entend peu en affaires, que son mode de procéder est inexcusable et mérite la censure de la Chambre ».

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 92) concernant l'*Alberta Central Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 93) constituant en corporation l'*Alberta Electric Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 94) concernant la *Western Central Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend la reprise du débat sur la question que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsides, et sur l'amendement à icelle.

Et le débat se continuant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mercredi, 25 janvier 1911.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, il sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Armstrong,	Doherty,	McCall,	Sharpe (Lisgar),
Arthurs,	Donnelly,	Magrath,	Sharpe (Ontario),
Barnard,	Edwards,	Marshall,	Smyth,
Best,	Elson,	Meighen,	Sproule,
Blain,	Foster,	Middlebro,	Stanfield,
Borden (Halifax),	Fraser,	Nantel,	Staples,
Boyce,	Goodeve,	Northrup,	Taylor (Leeds),
Broder,	Haggart (Winnipeg),	Owen,	Taylor (New-Westminster),
Burrell,	Henderson,	Paquet,	Wallace,
Campbell,	Herron,	Perley,	White (Renfrew),
Chisholm (Huron),	Hughes,	Price,	Wilcox,
Crosby,	Jameson,	Rhodes,	Wilson (Lennox et Addington),
Crocket,	Lake,	Roche,	Wright.—61.
Crothers,	Lennox,	Russell,	
Currie (Simcoe),	Lortie,	Schaffner,	
Daniel,	Macdonell,	Sexsmith,	

CONTRE:

Messieurs

Allen,	Fortier,	McCraney,	Rivet,
Aylesworth,	Fowke,	McGiverin,	Robb,
Beauparlant,	Gauvreau,	McIntyre,	Ross (Middlesex),
Béland,	Geoffrion,	McKenzie,	Ross (Rimouski),
Bickerdike,	German,	McLean (Sunbury),	Roy (Dorchester),
Black,	Gervais,	McMillan,	Roy (Montmagny),
Brown,	Gilbert,	Marcile (Bagot),	Rutan,
Bureau,	Girard,	Martin (Regina),	Savoie,
Carrier,	Graham,	Martin (Wellington),	Schell,
Cash,	Harty,	Mayrand,	Séguin,
Champagne,	Hodgins,	Meigs,	Sinclair,
Chisholm (Antigonish),	Hunt,	Michaud,	Smith (Middlesex),
	Knowles,	Miller,	Smith (Nanaïmo),
Chisholm (Inverness),	Kyte,	Murphy,	Smith (Stormont),
	Lachance,	Nesbitt,	Sperry,
Clark (Red-Deer),	Lafortune,	Neely,	Talbot,
Congdon,	Lanctot (Richelieu),	Oliver,	Todd,
Conmee,	Lapointe,	Papineau,	Tolmie,
Currie (Prince-Edouard),	Laurier (sir Wilfrid),	Pardee,	Turcotte (Nicolet),
	LeBlanc,	Parent,	Turcotte (Québec-comté),
Delisle,	Lemieux,	Pickup,	
Demers,	Loggie,	Proulx,	Turgeon,
Douglas,	Macdonald,	Prowse,	Verville,
Dubeau,	MacNutt,	Pugsley,	Warburton,
Ecrément,	McAllister,	Rankin,	White (Victoria, Alta.),
Emmerson,	McCoig,	Reid (Ristigouche),	
Ethier,	McColl,	Richards,	Wilson (Laval).—104.
Fisher,			

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides. et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quarante-deux minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à deux heures p.m.

Mercredi, 25 janvier 1911.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Bickerdike,—la pétition de Rodolphe Forget et autres, de la cité de Montréal, et autres lieux, Québec.

Par M. Smith (Middlesex),—la pétition de Joseph Doust, de la cité de Toronto, comté de York, Ontario, éditeur de lois, époux légitime de Addie Alvetta Doust (née Horn), du même lieu.

Par M. Law,—la pétition de M. Louis Napoléon Poulin et autres, de la cité d'Ottawa, et autres lieux.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 24 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues:—

De H. N. Sheppard et autres, de High-River, dans la province de l'Alberta; pour une charte sous le nom de *High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company.*

D'Emil Andrew Wallberg et autres, de la cité de Montréal et d'autres lieux; pour une charte sous le nom de *New Ontario and Quebec Railway Company.*

D'Arthur Lionel Eastmure et autres, de Toronto, Ont.; pour une charte sous le nom de *Lloyds Casualty Company of Canada.*

De A. Wagner et autres, directeurs provisoires de la *Manitoba Radial Railway Company*; pour une loi à l'effet de prolonger le temps fixé pour le commencement et l'achèvement de ses voies ferrées.

De James W. Woods et autres, de la cité d'Ottawa, Ont.; pour une charte sous le nom de *The Canadian Surety Company.*

M. Miller, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 32) constituant en corporation la *Security Trusts Corporation.*

Bill (No 71) constituant en corporation la *Empire Life Insurance Company of Canada.*

Votre comité recommande que son quorum soit réduit de vingt et un à quinze membres.

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Copie d'un décret du conseil en date du 21 janvier 1911, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général en conseil, au sujet de changements dans les règlements de pêche faits en vertu de l'article 54 de la Loi des pêcheries, chapitre 45 des Statuts Revisés du Canada, 1906, en conformité de la convention intervenue à la conférence tenue à Washington en janvier 1911. Aussi, copie de la dépêche de M. Bryce à Lord Grey. (*Document de la session No 97a.*)

Sur motion de M. Brodeur, secondé par M. Lemieux.

Ordonné, que le décret du conseil mentionné ainsi que les papiers y annexés, soient imprimés sans délai, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

Au sujet d'une question d'ordre soulevée le 24 courant relativement à un bill à l'effet de modifier la Loi relative à l'exportation de l'électricité et des fluides,—M. l'Orateur donne sa décision dans les termes suivants:—

Une question d'ordre a été soulevée hier lors de la présentation d'un bill par l'honorable député de la Rivière-la-Pluie, intitulé: « Loi modifiant la Loi relative à l'exportation de l'électricité et des fluides ». L'honorable député de Grey-Est s'est opposé à ce qu'il fût procédé avec cette mesure avant d'en soumettre d'abord le principe à un comité général de toute la Chambre, aux termes de la règle 50 qui se lit comme suit:—

« 50. Nul bill relatif au commerce ou ayant pour objet quelque modification des lois sur le commerce, ne doit être soumis à la Chambre tant que la proposition n'a pas d'abord été examinée en comité de la Chambre entière et agréée par la Chambre.»

N'ayant pas eu l'opportunité d'étudier le bill, je n'ai pu juger de sa portée que par les remarques de l'honorable député de la Rivière-la-Pluie. Dans l'intervalle, j'ai demandé de ne pas procéder avec le bill avant que j'aie pu étudier le point d'ordre soulevé. L'honorable député de la Rivière-la-Pluie m'ayant soumis le projet de son bill, j'ai constaté qu'il amende le chapitre 16 des Statuts de 1907 d'une manière assez considérable. Il est manifeste que le bill se rapporte au commerce quant à la distribution de la force et de l'électricité. L'article 4 du bill abroge l'article 5 de la loi originale et pourvoit aux méthodes de distribution et aux heures de service. Le paragraphe 3 de l'article 4 oblige les porteurs de licences à fournir de la force sur réquisition de toute corporation municipale ou de toute autre personne de bonne foi qui en fait la demande. En conséquence, je décide que le dit bill se rapporte au commerce, tel que visé par la règle 50, et qu'il ne peut être présenté qu'après avoir été considéré en comité de toute la Chambre.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 décembre 1910.—Relevé contenant les noms, l'âge respectif, la date de nomination, et le salaire des employés de session de la Chambre des Communes. (*Document de la session No 103.*)

Sur motion de M. Schaffner, secondé par M. Herron,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître:—

1. Quelle quanité de blé a été exportée du Canada au cours des années expirées le 31 d'août 1908, 09, 10.

2. Quelle quantité de blé a été exportée du Canada par des ports des Etats-Unis en 1908, 09, 10; quels sont ces ports et quelle est la quantité exportée de chaque port.

3. Combien d'élévateurs à grain se trouvent aux points termini de Port-Arthur et de Fort-William, et quel est le nom de chacun.

4. Quelle quantité de grain a été expédiée de chacun des élévateurs à Port-Arthur et à Fort-William en 1908, 09, 10, et quel est le nom de chaque élévateur.

5. Quelle quantité de blé exportée du Canada en 1908, 09, 10 n'a pas été expédiée par les élévateurs à Port-Arthur et Fort-William.

6. Combien d'hommes sont employés par le gouvernement aux élévateurs de Port-Arthur et de Fort-William, et quel est le chiffre des gages payés à ces hommes par année.

Sur motion de M. Lachance, secondé par M. Lanctôt (Richelieu),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant les noms et prénoms des employés permanents ou temporaires nommés à Québec depuis le 1er janvier 1905, dans le département des Postes, dans celui des Douanes, du Revenu de l'Intérieur et des Travaux Publics; l'âge et le lieu de résidence de ces employés au moment de leur nomination; les dates et la nature des permutations, promotions ou augmentations de salaires accordés à ces employés depuis leur nomination.

Sur motion de M. Northrup, secondé par M. Wilson (Lennox et Addington),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute la correspondance, documents se rapportant à la dernière grève du Grand-Tronc entre la Compagnie du Grand-Tronc et les conducteurs et employés en grève, ou entre l'une quelconque de ces personnes et toute personne ou toutes personnes autorisées ou se prétendant autorisées à agir au nom de l'une ou l'autre des parties, ou tout ministre, ou sous-ministre, ou qui que ce soit en leur nom, et l'une ou l'autre de ces personnes, ou toute personne se déclarant autorisée à agir au nom des uns ou des autres, depuis le 29 novembre 1910, et spécialement de tous les documents, correspondance et conventions se rapportant à la réinstallation dans leur emploi de l'un quelconque des grévistes et la nomination du juge Barron.

M. Martin (Régina) propose, secondé par M. MacNutt,—Que cette Chambre est d'avis qu'à la suite des enquêtes récemment tenues par le gouvernement sur les méthodes actuelles suivies dans les élévateurs de *termini* à Fort-William et Port-Arthur, et par suite de ce qui a été révélé lors de ces enquêtes, il est de l'intérêt des producteurs de grain de l'Ouest du Canada en général que le gouvernement prenne des mesures efficaces afin de prévenir le mélange irraisonnable des grains livrés aux différents élévateurs de *termini* et d'achèvement où peut être reçu le grain des provinces de l'Ouest.

Et un débat s'ensuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 26 janvier 1911.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 25 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues:—

De Rodolphe Forget et autres, de Montréal; pour une charte sous le nom de *La Banque du Canada.*

De Joseph Doust, de Toronto; pour une loi de divorce avec sa femme Addie Alvetta Doust.

De Louis Napoléon Poulin et autres, d'Ottawa, Ontario; pour une charte sous le nom de *Universal Life Assurance Company of Canada.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le onzième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son onzième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et il constate que les exigences de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De Lucien Barnes Howland et autres; pour une charte sous le nom de *Imperial Traction Company.*

De James A. Harvey et autres; pour une charte sous le nom de *Canadian Intermountain Railway Company.*

De la *Huron and Ontario Railway Company;* pour la prolongation du délai fixé pour le commencement de ses lignes ferrées.

D'Arthur Lionel Eastmure et autres; pour une charte sous le nom de *Lloyds Casualty Company of Canada.*

De James W. Woods et autres; pour une charte sous le nom de *The Canadian Surety Company.*

De Cecil Ernest Freeman; pour une loi de divorce avec Rose Mary Barker Freeman, sa femme.

De Dalton Mabel Stapleton; pour une loi de divorce avec son mari, Henry Conger Stapleton.

De Mary Hamilton Johnston; pour une loi de divorce avec Gilbert Garfield Johnston, son mari.

De Matilda Emo; pour une loi de divorce avec Peter Henry Hibbard, son mari.

De Mary Kathleen Crittenden; pour une loi de divorce avec son mari, Stanley A. G. Crittenden.

De Hugh Samuel Bell; pour une loi de divorce avec sa femme, Emma Morrison Bell.

De Gertrude Maud Grant; pour une loi de divorce avec Arthur Grant, son mari.

De Madeleine Peterson; pour une loi de divorce avec son mari, Francis John Peterson.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 101) concernant la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company.*—M. *Sealey.*

Bill (No 102) loi constituant en corporation la *Imperial Traction Company.*—M. *Rankin.*

Les dits bills sont, en conséquence, lus la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

M. Schell, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que la preuve suivante faite au cours de la présente session du Parlement soit imprimée immédiatement, sous forme de brochure, dans la proportion ordinaire pour l'anglais et le français, en la manière adoptée pour le tirage sur feuilles volantes du rapport final du comité:—

1. Vingt mille (20,000) exemplaires de la preuve faite par le Dr William Saunders, directeur des fermes expérimentales du Canada, pour être distribués comme suit: 17,600 exemplaires aux membres du Parlement, 800 exemplaires au témoin, 1,500 exemplaires au département de l'Agriculture, et 100 exemplaires pour l'usage du comité.

2. Quarante mille (40,000) exemplaires de la preuve faite par M. J. H. Grisdale, agronome fédéral, pour être distribués comme suit: 37,000 exemplaires aux membres du Parlement, 800 exemplaires au témoin, 2,000 exemplaires au département de l'Agriculture, et 200 exemplaires pour l'usage du comité.

M. Warburton, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que la preuve faite au sujet des paiements suivants soit imprimée de jour en jour, et que la règle 74 soit suspendue à cet égard:—

Un paiement de $56.86 à Lymburner, Lim., Montréal, en rapport avec le maintien des phares, département de la Marine et des Pêcheries, tel que porté à la page O-56; un paiement de $89.25 à Lymburner, Lim., Montréal, en rapport avec le maintien des phares, département de la Marine et des Pêcheries, tel que porté à la page O-61; un paiement de $2,785.86 à Lymburner, Lim., Montréal, en rapport avec la construction des phares, aides à la navigation, etc., département de la Marine et des Pêcheries, tel que porté à la page O-96; un paiement de $284.85 à Lymburner, Lim., Montréal, en rapport avec le chenal des navires du Saint-Laurent, tel que porté à la page O-134; un paiement de $185 à Lymburner, Lim., en rapport avec l'édifice public de Magog, département des Travaux Publics, tel que porté à la page V-37; un paiement de $336.29 à Lymburner, Lim., en rapport avec le bureau de poste général de Montréal, département des Travaux Publics, tel que porté à la page V-39; un paiement de $152.08 à Lymburner, Lim., en rapport avec les édifices publics, maintien, département des Travaux Publics, tel que porté à la page V-113; un paiement de $80.45 à Lymburner, Lim., en rapport avec les édifices publics, maintien, département des Travaux Publics, tel que porté à la page V-115, rapport de l'Auditeur général, 1910.

M. Miller propose, secondé par M. Tolmie,

Que le quorum du comité des Banques et du Commerce soit réduit de vingt et un à quinze membres, en conformité de la recommandation contenue dans le premier rapport du dit comité.

Et un débat s'ensuivant;

La dite motion est, du consentement de la Chambre, retirée.

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 11 janvier 1911,—Copie de toutes règles et règlements passés par le Gouverneur en conseil en vertu dès dispositions de la Loi du service de la marine adoptée à la dernière session du Parlement. (*Document de la session No 56h.*)

M. Templeman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Rapport sommaire de la Commission géologique, département des Mines, pour 1909. (*Document de la session No 26.*)

Aussi,—Rapport sommaire de la division des Mines, département des Mines, pour 1909. (*Document de la session No 26a.*)

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant, relativement à ces cas pour lesquels une entente a été conclue l'automne dernier entre M. Killiher et M. Gordon, quant à la quantité excessive de déblai (*over break*) dans la division de l'est du Transcontinental, quelles quantités de matériaux, de quelle classe et quelles sommes ont été retranchées des décomptes progressifs ou y ont été ajoutés; là où des mesurements devaient être faits, s'ils l'ont été, et quel a été le résultat.

Sur motion de M. Blondin, secondé par M. Paterson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant les noms des gardiens des phares sur le Saint-Laurent, entre Québec et Montréal, depuis le 12 avril 1887, et le salaire annuel qui leur a été payé, respectivement, depuis cette même date du 12 avril 1887.

Sur motion de M. Boyce, secondé par M. Wright,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant quelles sommes ont été payées par les différents départements publics à la *Sherwin Williams Company* pour peinture et autres marchandises au cours des années 1906, 7, 8, 9 et 1910.

L'ordre portant que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens, étant lu;

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité pour considérer certaine résolution concernant un service de steamers entre le Canada, la Chine et le Japon.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il convient d'autoriser le Gouverneur général en conseil à accorder, le ou après le 7 avril 1911, une subvention pour un service de steamers entre un port ou des ports de la côte du Pacifique en Canada et la Chine et le Japon, pour une période ou certaines périodes de temps qui seront reconnues judicieuses, mais qui ne devront pas toutefois dépasser en somme dix années, et de verser à cette fin une subvention ou des subventions, selon le cas, ne dépassant pas la somme de £25,000 sterling par année pour tel service selon qu'il sera jugé expédient de temps à autre.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il convient d'autoriser le Gouverneur général en conseil à accorder, le ou après le 7 avril 1911, une subvention pour un service de steamers entre un port ou des ports de la côte du Pacifique en Canada et la Chine et le Japon, pour une période ou certaines périodes de temps qui seront reconnues judicieuses, mais qui ne devront

pas toutefois dépasser en somme dix années, et de verser à cette fin une subvention ou des subventions, selon le cas, ne dépassant pas la somme de £25,000 sterling par année pour tel service selon qu'il sera jugé expédient de temps à autre.

La dite résolution étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que Sir Wilfrid Laurier ait la permission de présenter un bill (No 103) relative à une subvention à des steamers transocéaniques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 97) à l'effet de prohiber l'usage illicite de l'opium et autres drogues.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Vendredi, 27 janvier 1911.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et treize minutes vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour, à trois heures p.m.

Vendredi, 27 janvier 1911.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Schaffner,—la pétition de S. M. Hayden et autres, de Killarney et autres lieux, province de Manitoba.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 décembre 1910,—Etat donnant la date de l'ouverture et de la prorogation du Parlement, chaque année depuis 1896 jusqu'à 1910, et le nombre de jours pendant lesquels la Chambre et le Sénat ont siégé pendant chacune des dites années. (*Document de la session No 104.*)

M. Lemieux, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 janvier 1911,—Copie de toutes lettres, télégrammes, correspondance, requêtes et communications se rapportant en quelque manière que ce soit à l'établissement ou au maintien de la route postale entre le bureau de poste d'Athol et South-Athol, comté de Cumberland, N.-E. (*Document de la session No 105.*)

Sur motion de M. Nesbitt, secondé par M. Clarke (Essex),

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—

(1) Copie de la sentence arbitrale du Tribunal de La Haye touchant les pêcheries de l'Atlantique, rendue le 7 septembre 1910.

(2) Extraits des règlements spéciaux de la province de Québec, concernant les pêcheries.

(3) Le protocole 30 contenant les dispositions des lois de Terre-Neuve et du Canada objectées par les autorités des Etats-Unis. (*Document de la session No 97b.*)

Sur motion de M. Brodeur, secondé par M. Lemieux.

Ordoné, que la règle 74 soit suspendue et que les documents qui précèdent, en rapport avec la « sentence arbitrale du tribunal de La Haye » soient imprimés immédiatement et ne forment qu'une seule brochure avec les documents dont l'impression a été ordonnée à la séance de la Chambre du 25 janvier 1911.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à une adresse de Son Excellence le Gouverneur général, en date du 11 janvier 1911,—Copie de tous mémoires, télégrammes et correspondance échangés entre le gouvernement du Canada, ou l'un de ses membres, et les gouvernements provinciaux de l'Alberta et de la Saskatchewan, ou l'un ou l'autre de ces gouvernements ou des membres d'iceux relativement au contrôle demandé par les dits gouvernements provinciaux concernant les terres, les forêts, les forces hydrauliques, les mines de charbon et autres mines, aussi bien que toute autre ressource naturelle actuellement comprises dans les limites respectives des dites provinces. (*Document de la session No 106.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. Rivet propose, secondé par M. Dubeau,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (conformément à la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité géséral pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 46) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest;

Bill (No 53) concernant la compagnie dite *The Dominion Atlantic Railway Company;*

Bill (No 66) concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company;*

Bill (No 44) concernant la Compagnie de chemin de fer Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve;

Bill (No 57) concernant la *London and North-Western Railway Company;*

Bill (No 67) concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company;*

Bill (No 82) concernant la *Kettle River Valley Railway Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Kettle Valley Railway Company;*

Bill (No 32) constituant en corporation la *Security Trusts Corporation;* et

Bill (No 71) constituant en corporation la *Empire Life Insurance Company of Canada*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill (No 46) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest; bill (No 53) concernant la compagnie dite *The Dominion Atlantic Railway Company;* bill (No 66) concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company;* bill (No 57) concernant la *London and North-Western Railway Company;* bill (No 67) concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company;* bill (No 82) concernant la *Kettle River Valley Railway Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Kettle Valley Railway Company;* et bill (No 71) constituant en corporation la *Empire Life Insurance Company of Canada*, et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

M. McIntyre fait rapport aussi que le comité a fait progrès sur les bills suivants, savoir: bill (No 44) concernant la Compagnie de chemin de fer de Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve, et bill (No 32) constituant en corporation la *Security Trusts Corporation*, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se forme de nouveau en tel comité sur les dits bills.

Ordonné, que le bill (No 46) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 53) concernant la compagnie dite *The Dominion Atlantic Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 66) concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 57) concernant la *London and North-Western Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 67) concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 82) concernant la *Kettle River Valley Railway Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de *Kettle Valley Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 71) constituant en corporation la *Empire Life Assurance Company of Canada*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 99) constituant en corporation la *Niagara, Welland and Lake Erie Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 100) concernant la *Orford Mountain Railway Company*.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et douze minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 30 janvier 1911.

PRIÈRES.

Sir Allen Aylesworth, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 janvier 1911,—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Justice et le procureur général de la Nouvelle-Ecosse au sujet du changement projeté dans la constitution de la cour d'Amirauté pour cette province. (*Document de la session No 107.*)

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 5 décembre 1910,—Copie de la proclamation du Gouverneur en conseil établissant une date pour l'entrée en vigueur de l'Acte modifiant l'Acte des chemins de fer, 1903, chapitre 31 des Statuts du Canada de 1904, ainsi qu'il est édicté par l'article 2 de cet acte. (*Document de la session No 108.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 44) concernant la Compagnie de chemin de fer Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve; et

Bill (No 32) constituant en corporation la *Security Trusts Corporation*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité sur les dits bills.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 101) concernant la compagnie dite *The Huron and Ontario Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 102) constituant en corporation la *Imperial Traction Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Stanfield, secondé par M. Herron,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître, pour chaque année de la période durant laquelle le steamer *Minto* a été employé au service d'hiver entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse,—(*a*) quelle a été la quantité totale de charbon livré à bord du navire à Pictou, et quel en a été le coût; (*b*) quel a été le coût total du chargement du charbon à bord; (*c*) quelle a été la quantité du fret chargé et déchargé à Pictou; (*d*) quel a été le coût total du maniement de ce fret.

Sur motion de M. Stanfield, secondé par M. Herron,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître pour chacune des années pendant lesquelles le steamer *Earl Grey* a fait le service d'hiver entre

l'Ile-du-Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse,—(*a*) quelle a été la quantité totale de charbon livré à bord du navire à Pictou, et quel en a été le coût; (*b*) quel a été le coût total du chargement du charbon à bord; (*c*) quel a été la quantité du fret chargé et déchargé à Pictou; (*d*) quel a été le coût total du maniement de ce fret.

Sur motion de M. Stanfield, secondé par M. Herron,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître pour chacune des années pendant lesquelles le steamer *Stanley* a été employé pour le service d'hiver entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse,—(*a*) quelle a été la quantité totale de charbon livré au steamer à Pictou, et le coût; (*b*) quel a été le coût total du chargement du charbon à bord; (*c*) quelle a été la quantité du fret chargé et déchargé à Pictou; (*d*) quel a été le coût total du maniement de ce fret.

Sur motion de M. Goodeve, secondé par M. Herron,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître quelle a été la somme totale dépensée, en rapport avec l'édifice Seybold, pour changements et réparations dans l'installation des monte-charges, l'appareil de chauffage et autres installations, par le gouvernement, au cours de la durée du présent bail, comme aussi au cours du bail antérieur alors que l'édifice a été occupé pour les fins du recensement (y compris les détails des dépenses et les noms des personnes à qui les diverses sommes ont été payées).

Sur motion de M. McCarthy, secondé par M. Armstrong,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Pour la production d'un sommaire de statistique vitale préparée ou compilée ou publiée par le gouvernement du Canada ou par quelqu'un de ses départements, ou par le gouvernement ou quelque département des provinces, faisant connaître le nombre de naissances et de décès dans chaque province et territoire du Canada, pendant chacune des années de 1901 à 1910, inclusivement.

Sur motion de M. McCarthy, secondé par M. Armstrong,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant (*a*) le nombre de naissances et de décès dans chaque province du Canada, chaque année, depuis 1901 jusqu'à 1910, les deux inclues; (*b*) le surplus des naissances sur les décès dans chaque province, pendant chacune des dites années; (*c*) le nombre d'immigrants établis ou domiciliés dans chaque province pendant chacune des dites années; (*d*) le nombre de personnes émigrées de chaque province pendant chacune des dites années; (*e*) le nombre de personnes qui sont passées d'une province à une autre et qui s'y sont fixées pendant chacune des dites années, une indication du nombre de celles qui ont quitté chaque province, et de celles qui se sont fixées dans chaque province pendant chacune des dites années. Aussi, état donnant les mêmes renseignements en ce qui concerne le Territoire du Yukon et autres territoires et districts non organisés du Canada.

Sur motion de M. Arthurs, secondé par M. Crosby,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Copie de toutes annonces, lettres, contrats, plaintes, rapports d'inspecteurs et correspondance concernant les routes postales de Trout-Creek à Loring et de Powassan à Nipissingue ou Restoule.

M. Lancaster propose, secondé par M. Northrup.—Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Très Gracieuse Majesté, dans les termes suivants:—

TRÈS GRACIEUSE MAJESTÉ:

Nous, les respectueux et féaux sujets de Votre Majesté, membres de la Chambre des Communes du Canada, réunis en session, désirons représenter très respectueusement:—

Que, en l'année 1867, en vertu d'un acte passé par Votre parlement impérial, communément désigné sous le nom de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, les provinces du Canada alors en existence, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, ont été réunis en une Confédération sous le nom de Canada, la constitution de l'autorité législative de telle confédération établie et la nature de son gouvernement exécutif définie, et que, depuis la passation du dit acte, d'autres provinces, dans l'Amérique Britannique du Nord, ont aussi été unies fédérativement à la dite Confédération et en font partie actuellement, ayant des représentants dans cette Chambre des Communes en conformité des dispositions à cet effet contenues dans le dit Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et des lois qui le modifient, et, subséquemment adoptées;

Que, il est défini par le dit Acte de l'Amérique Britannique du Nord que l'autorité de l'exécutif sur le Canada demeure dévolue à Votre Majesté et à Vos héritiers et successeurs, les rois et les reines du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, et que Votre Majesté est représentée en Canada par un gouverneur général;

Que, en vertu du dit Acte de l'Amérique Britannique du Nord, il y a aussi un conseil ayant mission d'aider et aviser Votre Majesté, lequel conseil est appelé le Conseil privé du Roi pour le Canada, et dont les membres sont choisis et convoqués de temps à autre par le dit gouverneur général représentant de Votre Majesté, et peuvent être de temps à autre relevés de leurs fonctions par le dit gouverneur général;

Que, sous le régime du dit Acte de l'Amérique Britannique du Nord, le Parlement du Canada se compose de Votre Majesté, d'une chambre haute appelée le Sénat, et de la Chambre des Communes, dont les pouvoirs toutefois ne vont pas au delà de ceux que la Chambre des Communes du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande possédait et exerçait au moment de la passation du dit acte;

Que, en vertu du dit Acte de l'Amérique Britannique du Nord, il est aussi statué que les bills concernant l'emploi d'une partie quelconque du revenu public, ou le prélèvement de quelque taxe ou impôt, devront originer dans la Chambre des Communes; et qu'aucun tel bill, ou octroi, résolution ou adresse se rapportant à tel crédit, ou taxe ou impôt, ne seront adoptés ou passés à moins d'avoir été au préalable recommandé à cette Chambre par un message de Votre dit Gouverneur général délivré durant la session à laquelle tel bill, octroi, résolution ou adresse est proposé;

Que, en vertu du dit Acte de l'Amérique Britannique du Nord, il est aussi pourvu que, dans le cas où quelque bill passé par les Chambres du Parlement est présenté à Votre dit gouverneur général pour être sanctionné par Votre Majesté, il déclarera selon sa discrétion, mais en conformité des dispositions du dit acte, et des instructions de Votre Majesté, ou qu'il sanctionne tel bill au nom de Votre Majesté, ou qu'il ne le sanctionne pas, ou qu'il réserve le bill pour être soumis au bon plaisir de votre Majesté, et que dans le cas où il sanctionne un bill au nom de Votre Majesté, si, dans le cours des deux années qui suivent la réception du bill par le secrétaire d'Etat, Votre Majesté en conseil juge expédient de désavouer le bill, tel désaveu annulle telle loi, et qu'un bill réservé pour être soumis au bon plaisir de Votre Majesté, ne peut entrer en vigueur à moins que et jusqu'à ce que deux années se soient écoulées à compter du jour où il a été présenté à Votre dit gouverneur général pour la sanction de Votre Majesté et celui auquel il fera connaître aux Chambres du Parlement ou par proclamation, qu'il a reçu la sanction de Votre Majesté en conseil;

Que, sous le régime du dit Acte de l'Amérique Britannique du Nord, ont aussi été établies pour les diverses provinces constituant le dit Dominion des législatures, dont chacune est gouvernée par un lieutenant-gouverneur en conseil, nommé par Votre dit gouverneur général en conseil pour une période de cinq années, et dont les appointements doivent être fixés et pourvus par le Parlement du Canada, et que ces

législatures provinciales ont le privilège exclusif de faire des lois se rapportant à un grand nombre de questions et de matières d'une grande importance, sujettes au désaveu de Votre dit gouverneur général en conseil, dans le cours d'une année, mais en aucune manière sujettes à l'assentiment du dit Sénat;

Que, en ce qui concerne toutes les questions et matières qui ne relèvent pas du pouvoir exclusif des dites législatures provinciales, il est stipulé, par le dit Acte de l'Amérique Britannique du Nord que toutes les lois à être édictées par le dit Parlement du Canada doivent recevoir l'assentiment du Sénat et de la Chambre des Communes, et être adoptées par ces deux Chambres, avant d'être présentées à la sanction de Votre dit gouverneur général; que les membres constituant le Sénat sont nommés à vie, et n'ont pas à subir d'élection et ne sont pas sujets à être rejetés par le peuple, et que les membres de la Chambre des Communes sont élus par le peuple tous les cinq ans, ou à des époques plus rapprochées auxquelles Votre dit gouverneur général peut dissoudre le Parlement;

Que, durant le cours des quarante années écoulées depuis que le dit Acte de l'Amérique Britannique du Nord est entré en vigueur, de graves mécontentements se sont produits de temps à autres chez les loyaux sujets canadiens de Votre Majesté à la suite d'actes du Sénat en rapport avec des matières décidées par la Chambre des Communes, et du rejet de lois demandées par le peuple par l'entremise de leurs représentants dans la Chambre des Communes et passées par cette Chambre, et aussi à cause des fortes dépenses et du fardeau des taxes imposées au peuple aux fins de pourvoir au maintien de ce double mode de passation des lois par le Parlement du Canada;

Que, vu maintes autres dispositions mentionnées ci-dessus pour se garder contre et pour désavouer toute législation mal inspirée ou irrégulière qui pourrait être adoptée par la dite Chambre des Communes, et le susdit mécontentement du peuple et les dépenses considérables que ce double système entraîne, et vu que le peuple est mieux renseigné depuis l'adoption de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, cette Chambre est d'avis que le Sénat n'est plus nécessaire pour les fins d'un gouvernement responsable en Canada ou pour sauvegarder les droits et privilèges de Votre Majesté; et que l'abolition du Sénat contribuerait dans une grande mesure au bien-être du Canada et serait de nature à promouvoir les intérêts de l'Empire Britannique.

En conséquence, nous demandons respectueusement que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord soit amendé de manière à pourvoir à l'abolition du dit Sénat.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise, et elle est résolue dans la négative.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et vingt-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 31 janvier 1911.

PRIÈRES.

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill suivant, et a décidé de le rapporter sans amendement, savoir:—

Bill (No 59) concernant l'*Athabaska Northern Railway Company.*

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 42) concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company.*

Bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal.

Bill (No 55) concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Bill (No 73) concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.*

Au sujet du bill en dernier lieu mentionné, votre comité a jugé désirable d'autoriser la compagnie à construire certains embranchements additionnels qui sont maintenant inclus dans l'article 1 du dit bill, comme paragraphes 35, 36 et 37,—et conformément aux prescriptions de la règle 106, votre comité attire l'attention de la Chambre sur ce sujet.

Votre comité a aussi pris en considération le bill (No 2) modifiant la Loi des chemins de fer, et recommande que le dit bill soit retiré.

M. Ethier, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill (No 54) concernant la Compagnie E. B. Eddy.

Bill (No 75) concernant la Compagnie manufacturière McClary.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le douzième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son douzième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et il constate que les exigences de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De Ethel May Hornell, de Toronto; pour une loi de divorce avec son mari David Wyllie Hornell, de Montréal.

De Thomas Alexander Crerar et autres; pour une charte sous le nom de *Grain Growers' Grain Company, Limited.*

De la Compagnie du chemin de fer de Québec, Montréal et du Sud; pour une loi prolongeant le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne ferrée.

De John Muir et autres; pour une charte sous le nom de *Lake Erie and Northern Railway Company.*

De Frederick Vernon Wedderburn et autres; pour une charte sous le nom de *Albert and Moncton Railway Company.*

De Henry G. Bauld et autres; pour une charte sous le nom de *All Red Line Steamship Company.*

Des directeurs provisoires de la *Manitoba Radial Railway Company*; pour une loi à l'effet de prolonger le temps fixé pour le commencement et l'achèvement de ses voies ferrées.

De Louis Napoléon Poulin et autres; pour une charte sous le nom de *Universal Life Asurance Company of Canada.*

M. Murphy, l'un des membres du conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 11 janvier 1911,—Etat donnant (*a*) un précis historique des négociations relatives au commerce de réciprocité qui se sont poursuivies depuis 1900 entre le gouvernement du Canada et celui de l'Australie; (*b*) aussi, copie des télégrammes officiels sur le même sujet échangés entre les deux gouvernements, ou entre leurs représentants officiels, depuis la conférence impériale de 1907. (*Document de la session No 109.*)

Sur motion de M. Guthrie, secondé par M. Emmerson.

Ordonné, que le bill (No 2) modifiant la Loi des chemins de fer, soit retiré, conformément à la recommandation contenue dans le quatrième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ordonné, que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (No 104) modifiant l'alinéa (*l*) de l'article 2, et les alinéas (*n*) et (*o*) de l'article 9 de la *Loi des Postes.*

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 47) modifiant la Loi de l'immigration.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 97) à l'effet de prohiber l'usage illicite de l'opium et autres drogues.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Paterson propose, secondé par M. Fisher,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Boyce propose, comme amendement, secondé par M. Macdonell,—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« l'acceptation par des ministres de la Couronne, ou par aucun membre de leurs familles, de présents ou cadeaux d'estime de quelque nature que ce soit de la part d'entrepreneurs, fonctionnaires de l'Etat ou autres personnes ayant des relations pécuniaires avec le gouvernement, est tout à fait contraire aux principes sains d'administration, est de nature à jeter du discrédit sur le gouvernement parlementaire, et que l'exemple ainsi donné tend à corrompre et démoraliser les fonctionnaires servant sous des ministres qui ont accepté, ou permis d'accepter de présents ou cadeaux d'estime tel qu'il est ci-dessus mentionné.

« Que, en vue de maintenir ce principe, la source de tout cadeau d'argent fait à des ministres de la Couronne ne devrait pas être tenue secrète, et qu'une déclaration authentique faisant connaître les noms des donateurs devrait être immédiatement portée à la connaissance du public.»

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 44) concernant la Compagnie de chemin de fer Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve; et

Bill (No 32) constituant en corporation la *Security Trusts Corporation*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité sur les dits bills.

La Chambre reprend alors le débat sur la question.—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur l'amendement à icelle;

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise. et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Ames,	Daniel,	Lennox,	Schaffner,
Armstrong,	Donnelly,	Lortie,	Sexsmith,
Arthurs,	Edwards,	Macdonell,	Sharpe (Lisgar),
Barker,	Elson,	McCall,	Sharpe (Ontario),
Barnard,	Foster,	McCarthy,	Smyth,
Best,	Fraser,	Maddin,	Staples,
Blain,	Gilbert,	Magrath,	Stewart,
Borden (Halifax),	Goodeve,	Meighen,	Taylor (Leeds),
Boyce,	Haggart (Winnipeg),	Nantel,	Taylor (New-Westminster),
Bradbury,	Henderson,	Northrup,	Thornton,
Broder,	Herron,	Paquet,	White (Renfrew),
Burrell,	Hughes,	Perley,	Wilcox,
Campbell,	Jameson,	Porter,	Wilson (Lennox et Addington),
Cowan,	Kidd,	Reid (Grenville),	Wright.—63.
Crocket,	Lake,	Roche,	
Crothers,	Lalor,	Russell,	
Currie (Simcoe),			

CONTRE:

Messieurs

Allard,
Allen,
Aylesworth,
Beauparlant,
Bickerdike,
Black,
Boyer,
Brown,
Bureau,
Carrier,
Carvell,
Cash,
Champagne,
Chew,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Clark (Red-Deer),
Clarke (Essex),
Congdon,
Conmee,
Currie (Prince-Edouard),
Delisle,
Demers,
Devlin,
Douglas,
Dubeau,
Ecrément,
Emmerson,
Ethier,
Fisher,
Fortier,
Fowke,
Gauvreau,
Geoffrion,
German,
Gervais,
Gordon (Kent),
Graham,
Guthrie,
Harty,
Hodgins,
Hunt,
King,
Kyte,
Lachance,
Lafortune,
Lanctot (Laprairie-Napierville),
Lanctot (Richelieu),
Lapointe,
Laurier (sir Wilfrid),
Law,
LeBlanc,
Lemieux,
Loggie,
Lovell,
Low,
Macdonald,
MacNutt,
McAllister,
McCoig,
McColl,
McCraney,
McGiverin,
McIntyre,
McKenzie,
McLean (Sunbury),
McMillan,
Major,
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Sainte-Marie),
Martin (Regina),
Martin (Wellington),
Mayrand,
Meigs,
Michaud,
Molloy,
Murphy,
Nesbitt,
Neely,
Oliver,
Papineau,
Pardee,
Parent,
Paterson,
Pickup,
Proulx,
Prowse,
Pugsley,
Rankin,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Rivet,
Robb,
Ross (Middlesex),
Ross (Rimouski),
Roy (Montmagny),
Rutan,
Savoie,
Schell,
Sealey,
Séguin,
Sinclair,
Smith (Middlesex),
Smith (Nanaïmo),
Smith (Stormont),
Sperry,
Templeman,
Tobin,
Todd,
Tolmie,
Turcotte (Nicolet),
Turcotte (Québec-comté),
Turgeon,
Turriff,
Verville,
Warburton,
White (Victoria, Alta.),
Wilson (Laval).—118.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mercredi, 1er février 1911.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et sept minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour, à deux heures p.m.

Mercredi, 1er février 1911.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

M. Bickerdike, du comité conjoint des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

46. Procès-verbaux de la Commission d'économie interne, pour l'année écoulée, conformément à la règle 9 de la Chambre. (*Documents sessionnels.*)

47. Etat conforme à l'article 16 de la Loi des rentes viagères, servies par l'Etat, 1908, contenant un relevé des transactions faites pendant l'exercice expiré le 31 mars 1909, avec copie des règlements faits en vertu de l'article 13 de la loi. (*Doc. sess.*)

48. Copie des règlements existants concernant la pêche du homard adoptés par arrêté du conseil du 30 septembre 1910. (*Doc. sess.*)

57. Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, ou le très honorable premier ministre, et le gouvernement du Manitoba, ou le premier ministre de cette province au sujet de la demande, par la province du Manitoba, d'un accroissement de territoire et de subvention.

58. Mémoire concernant les finances de la Commission des Champs de bataille nationaux de Québec, à la date du 31 mars 1910. (*Doc. sess.*)

58*a*. Rapport de la Commission des champs de bataille nationaux de Québec. (*Doc. sess.*)

62. Réponse à adresse du 7 décembre 1910,—Copie du mémoire de Sir John Thompson relativement aux droits de pêche dans les baies de l'Amérique Britannique du Nord préparé pour les plénipotentiaires britanniques à Washington en 1888, et copie du traité consenti et approuvé par le président.

63. Réponse à adresse du 7 décembre 1910,—Copie de tous mémoranda, correspondance, etc., entre Son Excellence le Gouverneur général et le Bureau colonial, ou entre l'un des membres du gouvernement et les consuls généraux des pays étrangers en Canada, au sujet du rang que doivent occuper ces derniers dans les fonctions officielles, telles que la réception du soir vice-royale. (*Doc. sess.*)

65. Réponse à adresse du 7 décembre 1910,—Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance, papiers, cartes ou autres documents échangés entre le gouvernement du Canada ou aucun de ses membres et le gouvernement de Québec ou quelqu'un de ses membres ou autres personnes agissant en son nom, ou entre le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario ou quelqu'un de ses membres concernant l'extension des limites de la province de Québec, tel que mentionné dans un arrêté du conseil du 8 juillet 1896 établissant une limite conventionnelle y spécifiée. Aussi, copie de toute correspondance, papiers, documents, etc., qui ont pu être échangée entre les susdits gouvernements ou quelques-uns de leurs membres au sujet de l'adoption d'une loi en 1898 à l'effet de ratifier la limite conventionnelle actuelle. (*Doc. sess.*)

67. Réponse à ordre du 5 décembre 1910,—Copie de toute correspondance, rapports, mémoires, explorations et autres papiers en la possession du gouvernement et non encore déposés sur la Table, concernant l'industrie huîtrière en Canada. Aussi, copie de toute correspondance, rapports et autres papiers concernant la propriété et le contrôle des bancs d'huîtres, et la concentration de la propriété et du contrôle des dits bancs en vue d'en laisser la réglementation et le contrôle au gouvernement du Canada. Aussi, copie de toute correspondance, rapports, recommandations

et autres papiers concernant la location ou la vente des dits bancs ou d'une partie d'iceux pour y cultiver les huîtres. Aussi, copie de toute correspondance et rapports concernant la culture et la conservation des huîtres et autres mollusques. (*Doc. sess.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

42. Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement, à compte de l'exercice 1910-11.

43. Relevé conforme à l'article 17 de la Loi d'assurance du service civil, pour l'année expirée le 31 mars 1910.

44. Etat indiquant les dépenses imprévues du 1er avril 1910 au 17 novembre 1910, conformément à la Loi des subsides, 1910.

45. Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1910.

49. Etat détaillé des obligations et effets enregistrés dans le département du Secrétaire d'Etat, depuis le dernier état du 25 novembre 1909, soumis au Parlement du Canada en vertu de l'article 32, chapitre 19, des Statuts Revisés du Canada, 1906.

50. Rapport annuel en vertu du chapitre 125 des Statuts Revisés du Canada, 1906, concernant les unions commerciales.

51. Règlements en vertu de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux.

53. Aussi, règlements établis par ordre en conseil, le 17 mai 1910, pour la disposition du pétrole et du gaz sur les réserves sauvages des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest.

55. Copie de tous les arrêtés du conseil, plans, documents et correspondance, qui doivent être présentés à la Chambre des Communes, en vertu d'une résolution passée le 20 février 1882,—depuis la date de la dernière production de documents, en vertu de la dite résolution.

56. Règlements établis par le département du Service de la Marine au sujet de la solde,—en conformité de l'article 47 de la Loi du Service de la Marine.

56*a*. Règlements établis par le département du Service de la Marine au sujet de la distribution des habillements,—en conformité de l'article 47 de la Loi du Service de la Marine.

56*b*. Réponse à ordre de la Chambre du 5 décembre 1910,—Etat indiquant les dépenses faites jusqu'à date à même la somme votée par la Chambre au sujet de la nouvelle marine, et spécifiant dans chaque cas le montant payé, à qui, et l'objet de la dépense.

56*c*. Réponse à ordre du 14 décembre 1910,—Etat donnant le nombre de demandes reçues de citoyens du Canada pour servir dans la marine canadienne projetée en qualité d'officiers et en qualité de marins expérimentés, respectivement; le nombre d'officiers et de marins, respectivement, de la marine anglaise qui ont demandé du service dans la marine canadienne.

56*d*. Réponse à adresse du Sénat, du 24 novembre 1910, demandant,—

1. Le département du Service de la Marine créé par la législation de la dernière session a-t-il été régulièrement constitué et mis en fonction?

2. Qui a été nommé sous-ministre par le Gouverneur en conseil?

3. Quels sont les autres fonctionnaires et commis nécessaires à l'administration convenable des affaires du nouveau département qui ont été nommés par le Gouverneur en conseil?

4. Quels sont parmi ces fonctionnaires et ces commis ceux qui ont été transférés du ministère de la Marine et des Pêcheries au département du Service de la Marine?

5. Parmi ces fonctionnaires et ces commis quels sont ceux qui viennent d'ailleurs?

6. Quel est le salaire de chacun des fonctionnaires?

56*e*. Réponse à ordre du 7 décembre 1910,—Tableau faisant connaître,—

1. Les noms de toutes les personnes engagées, à ce jour, par le gouvernement en rapport avec le nouveau département de la Marine, soit pour service sur mer, soit pour travail se rattachant au département, tant dans le service extérieur que dans le service intérieur.

2. Le domicile antérieur de ces personnes, leur emploi antérieur, rang ou grade dans la marine britannique, ou ailleurs, et le chiffre de leur solde ou rémunération antérieures.

3. Les fonctions, rang ou occupation dans le service du Canada, ainsi que leurs soldes et allocations actuelles.

56*f*. Copie d'un décret du conseil, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 22 décembre 1910, autorisant l'octroi de certaines gratifications aux sous-officiers et marins du service de la Marine.

56*g*. Copie d'un décret du conseil, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 22 décembre 1910, et publié dans la *Gazette du Canada* le 14 janvier 1911, autorisant une augmentation de gages pour certains services à bord des navires du service de la Marine.

59. Réponse à adresse du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910.

59*a*. Réponse supplémentaire à adresse du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910.

60. Décrets du conseil passés entre le 1er novembre 1909 et le 30 septembre 1910, conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi des arpentages fédéraux, chapitre 21, 7-8 Edouard VII.

60*a*. Décrets du conseil publiés dans la *Gazette du Canada* et la *Gazette de la Colombie-Britannique*, entre le 1er novembre 1909 et le 30 septembre 1910, sous le régime des dispositions du paragraphe (*d*) de l'article 38 des Règlements concernant l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres publiques du Canada, dans la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique.

61. Décrets du conseil passés entre le 1er novembre 1909 et le 30 septembre 1910, conformément aux dispositions de la Loi des réserves forestières fédérales, articles 7 et 13 du chapitre 56 des Statuts Revisés du Canada.

60*b*. Etat exigé par l'article 77 de la Loi des terres fédérales, chapitre 20 des Statuts de 1908, lequel est comme suit:—

« 77. Les règlements établis par le Gouverneur en conseil en vertu des dispositions de la présente loi, et les décrets du Gouverneur en conseil autorisant la vente d'une étendue de terre ou la concession de quelque intérêt dans cette étendue de terre n'auront de vigueur et d'effet qu'après avoir été publiés, pendant quatre semaines consécutives, dans la *Gazette du Canada;* et tous ces décrets ou règlements doivent être déposés devant les deux Chambres du Parlement dans les quinze premiers jours de la session qui suit leur date, et ces règlements resteront en vigueur jusqu'au jour suivant immédiatement celui de la prorogation de cette session du Parlement, et pas davantage, à moins qu'au cours de cette session ils n'aient été approuvés par résolution des deux Chambres du Parlement.»

64. Réponse à ordre du 6 décembre 1910,—Etat indiquant quels journaux ou compagnies publiant des journaux dans les cités de Montréal et de Québec ont directement ou indirectement reçu du gouvernement du Canada des sommes en solde d'impression, de lithographie, de reliure ou d'autre ouvrage, entre le 31 mars et le 15 novembre 1910; aussi, indiquant durant la période précitée, la somme totale payée à chacun des dits journaux ou à chacune des dites compagnies.

66. Réponse à ordre du 14 décembre 1910,—Etat donnant les noms des manufacturiers canadiens qui préparent des « formes de cordonnier en érable étuvé dégrossies à la machine et des formes-blocs pour chaussures », destinées à la fabrication de formes finies pour bottines et souliers.

68. Réponse à ordre du 5 décembre 1910,—Copie de tous rapports, dépositions correspondance et autres documents se rapportant à l'enquête sur les irrégularités survenues à la station de sauvetage de Clayoquot, dont il est fait mention à la page 353 du rapport du département de la Marine et des Pêcheries, 1909-1910. (Doc. de la session, No 22.)

69. Réponse à ordre du 14 décembre 1910,—Etat indiquant combien de fonctionnaires de l'hôtel des douanes à Montréal ont quitté le service depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour; quels sont leurs noms, et quels étaient leurs appointements, leurs fonctions et leur âge respectivement à la date à laquelle ils ont quitté le service; aussi, les noms, l'âge, les appointements et les fonctions de ceux qui les ont remplacés, la date de leur entrée et leurs appointements actuels.

70. Réponse à adresse du 7 décembre 1910,—Sommaire des conventions conclues avec des pays étrangers par le Gouverneur en conseil sous le régime du tarif des douanes, 1907, sans en référer au Parlement.

71. Réponse à ordre du 14 décembre 1910,—Relevé de la dépense totale se rapportant à la rétrocession de la réserve sauvage de Saint-Pierre, y compris le transport des sauvages sur la nouvelle réserve, et les frais de la vente des terres, ainsi que toutes dépenses nécessitées pour la rétrocession.

71*a*. Réponse à ordre du 14 décembre 1910,—Copie de toute la correspondance échangée avec le révérend John McDougall et de toutes instructions à lui données relativement à la réserve des sauvages de Saint-Pierre; aussi, du rapport du révérend John McDougall sur l'enquête faite par lui concernant la dite réserve.

71*b*. Réponse supplémentaire à ordre du 14 décembre 1910,—Relevé de la dépense totale se rapportant à la rétrocession de la réserve sauvage de Saint-Pierre, y compris le transport des sauvages sur la nouvelle réserve, et les frais de la vente des terres ainsi que toutes dépenses nécessitées pour la rétrocession.

72. Réponse à ordre du 14 décembre 1910,—Copie de tous rapports, documents et correspondance, non encore produits, se rapportant à la grève des employés de la *Cumberland Coal and Railway Company, Limited.*

72*a*. Réponse à ordre du 5 décembre 1910,—Copie de la convention en règlement de la dernière grève entre la Compagnie du Grand-Tronc et les conducteurs et serre-freins,—ainsi que de toute la correspondance et des documents qui se rapportent à cette grève ou qui en ont été la conséquence, échangés entre les parties en cause, ou entre l'une d'elles et toutes personne ou personnes autorisées ou se déclarant autorisées à représenter l'une ou l'autre des dites parties, ou encore entre le gouvernement, ou l'un des ministres ou des sous-ministres, ou toute autre personne représentant le gouvernement, ou entre ces dites personnes, ou l'une quelconque d'entre elles, ou toute personne autorisée ou se déclarant autorisée à agir en leur nom, ou au nom de l'une quelconque d'entre elles, avant, durant, et depuis la dite grève.

73. Réponse à ordre du 7 décembre 1910,—Etat complétant, pour l'année 1910, les renseignements fournis par la réponse à un ordre de la Chambre en date du 19 janvier 1910 concernant les opérations de la Monnaie.

74. Réponse supplémentaire à ordre du 24 novembre 1909,—Etat indiquant le montant total payé par le gouvernement, chaque année, depuis 1896, pour impressions.

annonces et lithographies exécutées en dehors du bureau de l'imprimerie du gouvernement; le montant total ainsi payé, chaque année, par chaque département du gouvernement pour les dits objets; les noms et domiciles de chaque personne, maison ou corporation auxquelles des sommes ont été ainsi payées et le montant total payé, chaque année, à chacune de ces personnes, maisons ou corporations depuis 1896; la partie des dites sommes, s'il en est, qui ont été ainsi payées après annonces publiques, soumissions et contrats; à qui les contrats ont été accordés et si c'est au plus bas soumissionnaire, dans chaque cas; et aussi, quelle partie des dites sommes a été dépensée autrement qu'à la suite d'annonces publiques, de soumissions et de contrats, et à qui elle a été payée dans chaque cas.

75. Réponse à ordre du 12 décembre 1910,—Etat donnant, pour 1896 et 1910, respectivement, la valeur moyenne imposable de l'unité de chaque article ou produit énuméré dans les tableaux de la Loi des douanes sur lequel un droit *ad valorem* était payable, chacune des deux années ci-dessus.

76. Réponse à ordre du 14 décembre 1910,—Etat indiquant toutes les demandes faites au gouvernement pendant la durée de l'arrangement conclu avec le Japon concernant les immigrants japonais, en vue d'admettre ces immigrants pour des fins spéciales. Aussi, copie de toute correspondance à ce sujet.

76*a*. Réponse à ordre du 7 décembre 1910,—Etat donnant la liste des agents spéciaux d'émigration nommés par le gouvernement depuis le 31 mars 1909, spécifiant dans quelles parties de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, du continent européen ou autre pays ils sont stationnés, et faisant connaître leurs domiciles actuels et où ils résidaient lors de leur nomination, la date de la nomination dans chaque cas, leurs salaire et dépenses respectives, et, le montant de toutes commissions qui ont pu être payées à chacun ou à quelqu'un d'entre eux depuis leur nomination.

77. Réponse à ordre du 5 décembre 1910,—Etat faisant connaître,—

(*a*) La quantité estimative de chaque classe de matériaux requis pour la construction;

(*b*) les taux ou prix convenus, et le coût estimatif de chaque classe de matériaux d'après les taux de la soumission acceptée;

(*c*) le coût total estimatif basé sur ces quantités et taux de chacun des différents ponts dont le contrat a été adjugé au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1910, et mentionnés pages 3 et 4 du sixième rapport annuel des Commissaires du Transcontinental;

(*d*) copie du devis et du contrat, en chaque cas, le numéro du contrat et le nom de l'entrepreneur;

(*e*) le nombre de ponts qui restent à construire par contrat, le site et la description, et la quantité estimative des différentes classes de matériaux en chaque cas;

(*f*) pourquoi les contrats n'ont pas été adjugés pour la construction de ces ponts, et la date probable à laquelle ils le seront;

(*g*) les ponts pour lesquels des contrats ont été adjugés avant le 31 mars 1909, avec mention du site, du nom de l'entrepreneur et du numéro du contrat; le coût estimatif de chacun de ces ponts, à la date de l'adjudication du contrat, d'après les prix du contrat, les changements faits dans les plans, le devis ou le contrat, s'il en est, et les réclamations produites à la suite de ces changements, ou pour ouvrages additionnels, s'il en est; la proportion de l'ouvrage exécuté, les paiements faits à ce jour, le chiffre des retenues, et la somme reconnue nécessaire, ou estimative, pour terminer l'entreprise en chaque cas;

(*h*) les ponts qui ont été complétés, avec les notes descriptives comme ci-dessus; le coût estimative au moment de l'adjudication du contrat, la nature et l'étendue des changements dans les plans, le devis ou le contrat, s'il en est, l'augmentation ou la diminution du coût qui en a résulté, et le coût total réel définitif de chacun de ces ponts.

77*a*. Réponse à ordre du 5 décembre 1910,—

(*a*) Copie de la soumission et du contrat de Haney, Quinlan et Robertson, pour la construction d'un atelier à locomotives et d'autres ateliers, à environ 6 milles à l'est de Winnipeg, et du coût estimatif total basé sur les prix du contrat;

(*b*) Copie des diverses autres soumissions reçues et un relevé du coût estimatif total basé sur chacune de ces soumissions calculée selon l'échelle des prix détaillés à la date où le contrat a été adjugé.

78. Copie d'une ordonnance décrétée par Son Excellence le Gouverneur général en conseil sous le régime des dispositions de l'article 16 du chapitre 63, le neuvième jour de décembre 1909, et intitulée: « Ordonnance à l'effet de rappeler une ordonnance concernant l'imposition d'une taxe sur l'ale, le porter, la bière ou bière *lager* importés dans le Territoire du Yukon ».

79. Etat en conformité de l'article 88 de la Loi des Territoires du Nord-Ouest, chapitre 62 des Statuts Revisés du Canada.

80. Réponse à ordre du 5 décembre 1910,—Copie de toute correspondance échangée entre lui-même et toutes autres personnes, corporations, corps municipaux ou autres corps publics et le département des Chemins de fer et Canaux au sujet de la reconstruction et modification du pont de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique qui traverse le fleuve Saint-Laurent à Lachine, P.Q.

81. Rapport du Commissaire de la police fédérale, pour 1910.

82. Réponse à ordre du 7 décembre 1910,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la *Phœnix Bridge Company* au sujet du paiement par la dite compagnie de la somme de $100,000 en règlement des réclamations en rapport avec son contrat.

83. Réponse à ordre du 14 mars 1910,—Etat indiquant le nombre des accidents arrivés aux convois sur la ligne de l'Intercolonial pendant les dix mois écoulés entre le 1er avril et le 31 décembre 1908; le nombre des personnes tuées ou blessées lors de chacun de ces accidents pendant la même période; le coût de chacun de ces accidents pour réparations, propriété détruite, indemnités aux voyageurs ainsi qu'aux expéditeurs de marchandises et de bagage.

83*a*. Réponse à ordre du 14 mars 1910,—Etat indiquant le nombre des accidents survenus aux convois de l'Intercolonial, entre le 1er avril 1909 et ce jour, avec mention de l'endroit où l'accident est arrivé, et les détails de chaque accident; le nombre de personnes tuées ou blessées lors de chacun de ces accidents; les dépenses causées par chacun de ces accidents, sous les chapitres suivants, respectivement: réparations; propriétés détruites; compensation aux voyageurs, et compensation aux expéditeurs de marchandises et de bagage.

83*b*. Réponse à ordre du 5 décembre 1910,—

(*a*) Copie de toutes les données, estimations, déclarations, recommandations et rapports, se rapportant à un compte de renouvellement d'équipement de l'Intercolonial, quant à l'introduction et aux opérations de ce compte jusqu'à ce jour;

(*b*) de toute la correspondance échangée avec l'auditeur général et d'autres personnes à ce sujet;

(*c*) de toute la correspondance, recherches et enquêtes de la part de l'auditeur général ou en son nom quant à la nécessité de ce compte, à la suffisance ou non suffisance des sommes portées à ce compte, et à l'application des dites sommes.

(*d*) Les renseignements analogues au sujet du maintien du compte des rails.

(*e*) Les renseignements de même nature quant au maintien du compte des ponts, et quant à l'un quelconque des autres *item* de l'entretien, comme aussi toute recommandation touchant l'introduction des dits comptes.

84. Réponse à ordre du 11 janvier 1911,—Etat indiquant les quantités respectives des diverses espèces de poisson de consommation ordinaire débarqué par les pêcheurs canadiens de l'Atlantique, annuellement, depuis 1870, et leur valeur annuelle respective.

85. Réponse à ordre du 7 décembre 1910,—Copie de toutes lettres, correspondance, résolutions, mémoires, rapports et tous autres documents, en la possession du gouvernement, et non encore produits, en ce qui concerne la pêche au « otter », à la poutre ou aux lignes traînantes tirées à la vapeur, et les opérations des chalutiers à vapeur *Wren* et *Coquette* dans les eaux du détroit de Northumberland, ou ailleurs, en Nouvelle-Ecosse.

86. Réponse à ordre du 7 décembre 1910,—Etat donnant les recettes des bureaux de poste d'Acton-Vale, Upton et Saint-Pie, comté de Bagot, province de Québec, depuis l'année 1903 jusqu'à 1910 inclusivement.

87. Réponse à adresse du Sénat du 22 avril 1910, demandant,—

1. Copies de tous ordres en conseil ou de tout ordre du département de la Justice et du département des Travaux Publics et de toute la correspondance échangée entre le gouvernement, les départements de la Justice et des Travaux Publics, la Banque de Montréal, la maison Carrier et Lainé, de Lévis, et toutes autres personnes, au sujet,—

(*a*) de l'acquisition par le gouvernement de la propriété de la maison Carrier et Lainé, lors de la vente d'icelle par le shérif en 1908;

(*b*) de l'expropriation subséquente pour fins d'utilité publique de cette même propriété tombée entre les mains de la Banque de Montréal;

(*c*) de son achat définitif de la Banque de Montréal par le gouvernement;

(*d*) de la nomination d'un agent devant représenter le gouvernement à la vente par le shérif;

(*e*) de la nomination des experts devant porcéder à l'expropriation des terrains en question.

2. Copies de tous les rapports produits directement ou indirectement au gouvernement ou en sa possession, par les experts ci-dessus mentionnés ou par l'arbitre auquel la Banque de Montréal et la maison Carrier et Lainé avaient soumis leurs différends, ou par les différents avocats et agents agissant au nom et dans l'intérêt du gouvernement.

3. Copies des différents contrats intervenus entre la Banque du Peuple et le *People's Bank of Halifax* en 1905, entre le gouvernement et la Banque de Montréal en 1909, entre le gouvernement et M. Ernest Caron, devenu le locataire du gouvernement pour une période de trente ans des terrains et des bâtiments, autrefois la propriété de Carrier et Lainé.

4. Copies de tous documents quelconques et de toute correspondance relatifs aux différentes transactions ci-dessus, ainsi qu'un état indiquant toutes les sommes d'argent payées par le gouvernement en rapport avec telles transactions, avec les noms des personnes à qui telles sommes ont été payées et le montant payé à chacune d'elles et pour quel objet particulier.

88. Réponse à adresse du Sénat du 24 novembre 1910, demandant copie de tous ordres en conseil, mémoires ou correspondance quelconque au sujet de la démission du lieutenant-gouverneur actuel de la province de Québec et de la nomination de son remplaçant, ainsi que de la demande d'un congé d'absence et de la nomination d'un administrateur pendant l'absence du pays de Son Honneur Sir Pantaléon Pelletier.

89. Réponse à ordre du 11 janvier 1911,—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes, rapports et documents de quelque nature que ce soit, entre les liquidateurs de la *Charing Cross Bank*, ou A. W. Carpetner, ou de qui que ce soit agissant en leur nom, et tout membre du cabinet ou fonctionnaire de l'Etat, en ce qui concerne les affaires du chemin de fer *Atlantic, Quebec and Western;* le Québec Oriental, ou la *New Canadian Company, Limited.*

90. Réponse à ordre du 14 décembre 1910,—Etat indiquant le nombre de postes de télégraphie sans fil possédé par le gouvernement; où ils sont situés; le coût de chacun, et le revenu qui en provient; aussi, faisant connaître si quelques-uns de ces postes sont loués, à qui ils le sont, le loyer annuel, et la durée du bail.

91. Réponse à ordre du 15 mars 1910,—Relevé faisant connaître les noms de toutes les personnes qui ont été condamnées à l'amende à cause des transgressions des règlements des pêcheries dans les eaux côtières des comtés de Pictou et de Cumberland, dans la Nouvelle-Ecosse, et de Westmoreland, Nouveau-Brunswick, au cours des années 1907, 1908 et 1909;—aussi, liste complète des amendes imposées, des argents perçus, et les amendes ou parties d'amendes remises, s'il en est, en chaque cas. De plus, copie de toutes les instructions émises, des rapports, documents et correspondance se rattachant à cette matière.

92. Réponse à ordre du 16 janvier 1911,—Copie de la liste donnant les noms de tous ceux à qui le département du Travail a adressé par la malle ou autrement des exemplaires de la *Gazette du Travail*, en 1910; aussi, liste des noms des correspondants qui envoient au département des articles sur les questions ouvrières pour servir à la *Gazette du Travail*.

93. Réponse à ordre du 7 décembre 1910,—Copie de toute correspondance et autres papiers et documents échangés entre le gouvernement et toutes autres personne ou personnes au cours de l'an dernier au sujet du dragage de la rivière Napanee, et de toutes instructions données par le ministre à ce sujet.

94. Réponse à ordre du 5 décembre 1910,—Etat donnant la date de la première nomination de tous les gardiens de phares le long du fleuve et dans le golfe Saint-Laurent entre Québec et l'océan; ausi, leurs salaires actuels, avec indication dans chaque cas, des articles qu'ils sont tenus de fournir pour le service des phares ou signaux, et le montant de l'indemnité qui leur est accordée pour cette fourniture. Aussi, les règles ou règlements qui pourvoient à l'augmentation régulière de leur salaire.

95. Réponse supplémentaire à adresse du 5 décembre 1910.—Copie d'un rapport de M. W. T. R. Preston, commissaire du commerce en Hollande, au sujet de l'établissement en Canada d'une compagnie appelée *Netherlands Loan Company;* copie de toutes communications échangées entre le département du Commerce ou tout autre département de l'administration et M. Preston au sujet de la question traitée dans ce rapport; copie de la correspondance entre M. Preston et toute personne ou toutes personnes en Hollande au sujet des transactions qu'une compagnie dite *Dutch Loan Company* se propose de faire en Canada; et copie de toutes correspondance ou communications de quelque nature que ce soit entre le gouvernement ou l'un de ses départements et toutes autres personnes à ce sujet.

96. Réponse à ordre du 11 janvier 1911,—Copie de toutes demandes, rapports, dossiers, correspondance, etc., concernant l'inscription ou la cancellation du ¼ S.-O., township 38, rang 15, à l'ouest du 2me méridien.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 105) constituant en corporation la *All Red Steamship Company*.—M. *McKenzie*.

Bill (No 106) constituant en corporation la *Lake Erie and Northern Railway Company*.—M. *Harris*.

Les dits bills sont, en conséquence, lus la seconde fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, aux termes de la règle 99.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 décembre 1910.—Copie de toutes demandes, correspondance et autres documents se rapportant aux sections 11, 12, 14, 22, 24, 28, 30, 32, 34 et 36, township 10, rang 22, à l'ouest du 4me méridien. (*Document de la session No 96a.*)

Ordonné, que M. Oliver ait la permision de présenter un bill (No 107) modifiant la Loi des terres fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 9) intitulé: « Loi modifiant la Loi des inspections et de la vente », avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Boyer, secondé par M. Dubeau,

Ordonné qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant,—

1. Quel est le nombre des seigneuries encore en existence dans ce pays; quels sont leurs noms et quel territoire elles embrassent chacune;

2. A quel montant elles ont été évaluées chacune, par les commissaires nommés, en vertu de l'Acte seigneurial de 1854;

3. Quel montant le gouvernement a payé à chacune d'elles à titre d'indemnité, en vertu de ce même acte seigneurial;

4. A quel montant avait été fixé, par les commissaires, la valeur annuelle des rentes payables aux seigneurs;

5. En vertu de quelle proportion et sur quels principes le gouvernement a indemnisé les seigneurs;

6. Si toutes ces indémnités ont été retirées par les seigneurs;

7. Quel taux d'intérêt est payé par le gouvernement sur les indemnités, non encore remboursées.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Correspondance officielle en rapport avec la convention douanière entre les Etats-Unis et le Canada, 1911. (*Document de la session No 109a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 16 janvier 1911,—Copie de toute correspondance échangée entre le département des Finances ou l'un de ses fonctionnaires ou l'un des membres du cabinet et toute personne ou corporation au sujet de l'incorporation de la *Farmer's Bank*, ou en rapport avec toute circonstance se rattachant à l'octroi de sa charte. (*Document de la session No 110.*)

Aussi,—Réopnse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 16 janvier 1911,—Copie de toutes demandes, pétitions, lettres, télégrammes et autres documents ou correspondance, ainsi que de tous décrets du conseil et certificats concernant ou se rapportant à l'établissement de la *Farmer's Bank of Canada* et ses opérations. (*Document de la session No 110a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 janvier 1911,—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, ou l'un quelconque des fonctionnaires du département des Finances et toute personne ou association au sujet de la conduite et des affaires de la Banque des Fermiers depuis la date de son organisation. (*Document de la session No 110b.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 janvier 1911,—Copie du rapport entier et des décisions du curateur de la Banque des Fermiers, jusqu'au moment où il a été nommé, par les actionnaires, liquidateur de cette banque, et que le ministre des Finances a droit d'exiger en vertu de l'article 122 de la Loi des banques. (*Document de la session No 110c.*)

Sur motion de M. Taylor (New-Westminster), secondé par M. Burrell,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toutes les demandes de homesteads ou de préemptions dans la zone de chemins de fer, dans le district de New-Westminster, y compris les noms des requérants

et la description du site recherché, et qui n'avaient pas été accordées à la date de la suspension récente des règlements qui régissent la répartition de ces terres; aussi, de tous arrêtés du conseil en vertu desquels ces règlements sont demeurés suspendus en 1910.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre quifont partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Sharpe (Lisgar), secondé par M. Jameson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant les détails suivants sur les 16,516·70 acres de terres fédérales, et les 14,160 acres de terre vendus à la Compagnie de Développement du Grand-Tronc-Pacifique, savoir: (1) le nombre de parcelles vendues et la quantité de terre dans chacune d'elles; (2) la situation et la description exacte de chaque parcelle, et le nom de chaque emplacement de ville compris dans les diverses parcelles; (3) le montant versé à compte de la vente au gouvernement (*a*) sur les $3 par acre, et (*b*) sur l'intérêt d'un quart de profit net de la vente; (4) le nombre d'acres et de lots vendus par la compagnie sur lesquels le gouvernement a droit à un quart du produit net de la vente; (5) le montant total des sommes dues au gouvernement sur la vente de ces lots.

Sur motion de M. Roche, secondé par M. Lake,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copies de tous baux, conventions et contrats conclus avec toutes personne, personnes, compagnie ou corporation, concédant par bail ou autrement des pouvoirs hydrauliques sur ou le long du canal de la vallée de la Trent, et aussi, de toute correspondance à ce sujet.

Sur motion de M. Taylor (Leeds), secondé par M. Lennox,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant les noms, âges et domiciles de toutes personnes qui ont été nommées ou qui ont obtenu de l'emploi depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à date dans les divers départements du gouvernement ou dans le Sénat ou la Chambre des Communes, ou en rapport avec le soin des terrains autour des édifices publics, du parc du Major, de Rideau-Hall et de la ferme expérimentale à Ottawa. Aussi, les noms et âges de toutes personnes qui ont été destituées, mises à la retraite ou suspendues depuis la dite date.

M. Verville propose, secondé par M. Smith (Nanaïmo),—Que le bill (No 3) concernant les heures de travail pour les travaux publics, soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Cowan, secondé par M. Boyce,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures pm.

Jeudi, 2 février 1911.

PRIÈRES.

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill suivant qu'il rapporte sans amendement, savoir:—

Bill (No 72) concernant la *Georgian Bay and Seaboard Railway Company.*

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants qu'il rapporte avec des amendements, savoir:—

Bill (No 51) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company.*

Bill (No 60) concernant la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent.

Bill (No 61) concernant la *Pontiac Central Railway Company.*

Bill (No 70) concernant la *Canadian Western Railway Company.*

Bill (No 63) constituant en corporation la *British Columbia and Dawson Railway Company.*

Au sujet du bill en dernier lieu mentionné, votre comité a jugé opportun d'autoriser la compagnie de ce chemin de fer à construire une ligne ferrée additionnelle qui est maintenant mentionnée dans l'article 2 du dit bill comme paragraphe (*c*); et conformément aux prescriptions de la règle 106, votre comité attire l'attention de la Chambre sur ce fait.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 11 janvier 1911,—Copie de tous rapports, arrêtés du conseil, correspondance, offres, conventions, archives, règlements ou autres documents, se rapportant à la concession ou abandon à un nommé Merrill, ou à quelque autre personne ou corporation du droit de creuser un puits pour atteindre et se procurer du gaz naturel soit dans, soit sous la réserve sauvage des Six-Nations, à ou près Brantford, Ont.;—aussi, un relevé de toutes les sommes qui ont été payées pour telle concession ou droit, et de toutes les sommes reçues subséquemment par ces tribus, ou par le gouvernement pour le compte de ces tribus en rapport avec la dite concession ou droit. (*Document de la session No 71c.*)

M. King, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 25 janvier 1911.—Copie de toute la correspondance, documents se rapportant à la dernière grève du Grand-Tronc entre la Compagnie du Grand-Tronc et les conducteurs et employés en grève, ou entre l'une quelconque de ces personnes et toute personne ou toutes personnes autorisées ou se prétendant autorisées à agir au nom de l'une ou l'autre des parties, ou tout ministre, ou sous-ministre, ou qui que ce soit en leur nom, et l'une ou l'autre de ces personnes, ou toute personne se déclarant autorisée à agir au nom des uns ou des autres, depuis le 29 novembre 1910, et spécialement de tous les documents, correspondance et conventions se rapportant à la réinstallation dans leur emploi de l'un quelconque des grévistes et la nomination du juge Barron. (*Document de la session No 72b.*)

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 décembre 1910.—Etat donnant le coût total jusqu'à date des quais à North-Bay, Burk's-Falls et Magnetawan, Ont., le

nom, la date de la nomination et le salaire du gardien du quai dans chaque cas; la liste des honoraires exigés du public ou autre pour usage du quai dans chaque cas; et aussi, un état détaillé des recettes provenant de chaque quai en 1907, 1908 et 1909, avec les noms des personnes qui ont payé ces honoraires, et la raison de ces paiements. (*Document de la session No 111.*)

Sur motion de M. Edwards, secondé par M. Jameson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître quelles sommes d'argent ont été payées pour provisions, fournitures, réparations, travaux ou autres services, pendant l'exercice expiré le 31 mars 1910, aux maisons suivantes à Kingston: Elliott, Brothers; McKelvey & Birch; C. Livingstone & Bros.; R. Crawford; James Redden & Co.; R. Carson; et James Crawford.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Fielding propose, secondé par M. Pugsley,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Monk propose, comme amendement, secondé par M. Henderson.—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« les récents fusionnements, ententes ou concentrations d'entreprises industrielles naguère rivales, et les émissions de valeurs qui en sont la conséquence devraient être l'objet d'une enquête conduite par l'Etat en vue de s'assurer jusqu'à quel point ces moyens de supprimer la concurrence qui protège les consommateurs, ou les mesures prises pour atteindre ce but, affectent l'intérêt public soit en maintenant des prix élevés pour les produits de ces entreprises industrielles, soit en réagissant sur l'appréciation des valeurs canadiennes à l'étranger, ou encore en restreignant les facilités de crédit que les banques doivent offrir aux activités économiques du pays ».

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi, 3 février 1911.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente-trois minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Vendredi, 3 février 1911.

PRIÈRES.

M. Warburton, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a l'honneur de soumettre à la Chambre pour son information, la preuve faite en rapport avec les paiements suivants: A *Lymburger Limited,* Montréal, par le département de la Marine et des Pêcheries: $56.86, page O-56; $89.25, page O-61; $2,785.86, page O-96; $284.85, page O-134; et en rapport avec le département des Travaux Publics, $185, page V-37; $336.90, page V-39; $152.08, page V-113; $80.45, page V-115; rapport de l'Auditeur général 1909-10.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Autre réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910. (*Document de la session No 59b.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le treizième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son treizième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et il constate que les exigences de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien; pour une loi l'autorisant à construire et exploiter certaines lignes ferrées, et pour d'autres fins.

De la *People's Railway Company*; pour une loi à l'effet de déclarer que ses entreprises sont pour l'avantage général du Canada.

De D. C. McKenzie, maire, de Fort-Frances, Ontario; pour une loi à l'effet d'abroger certains articles du chapitre 139, intitulé: *An Act respecting the Ontario and Minnesota Power Company.*

De Frank O. Fowler; pour une charte sous le nom de *Saskatoon and Hudson's Bay Railway Company.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 108) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.—M. *McCraney.*

Bill (No 109) concernant la *Ontario and Minnesota Power Company (Limited).*—M. *Conmee.*

Bill (No 110) concernant la *Peoples Railway Company.*—M. *Nesbitt.*

Bill (No 111) constituant en corporation la compagnie dite *The Saskatoon and Hudson Bay Railway Company.*—M. *Carvell.*

Les dits bils sont, en conséquence, lus la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

Ordonné, que M. Lewis ait la permission de présenter un bill (No 112) concernant l'emmagasinage des aliments.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sir Allen Aylesworth, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 janvier 1911,—Copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er janvier 1909 avec le département de la Justice ou les fonctionnaires de ce département demandant ou appuyant une demande d'augmentation de paie pour les employés du pénitencier de New-Westminster; aussi, de tous les rapports ou recommandations à ce sujet de la part de l'un quelconque des fonctionnaires du département; aussi, de tous les rapports faits, durant la période indiquée, par le grand jury à New-Westminster au sujet des conditions existant au dit pénitencier. (*Document de la session No 112.*)

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Paterson propose, secondé par M. Pugsley,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer de nouveau sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 44) concernant la Compagnie de chemin de fer Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve; et

Bill (No 32) constituant en corporation la *Security Trusts Corporation*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill (No 44) concernant la Compagnie de chemin de fer Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve, et lui a fait un amendement.

Il fait rapport aussi que le comité a fait quelque progrès sur le bill (No 32) constituant en corporation la *Security Trusts Corporation*, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général sur le dit bill.

Ordonné, que le bill (No 44) concernant la Compagnie du chemin de fer Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Béland propose, secondé par M. Talbot,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (conformément à la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 59) concernant l'*Athabaska Northern Railway Company;*

Bill (No 42) concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company;*

Bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal;

Bill (No 55) concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada;

Bill (No 73) concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company;*

Bill (No 54) concernant la Compagnie E. B. Eddy;

Bill (No 75) concernant la Compagnie manufacturière McClary;

Bill (No 72) concernant la *Georgian Bay and Seaboard Railway Company;*

Bill (No 51) Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company;*

Bill (No 60) concernant la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent;

Bill (No 61) concernant la *Pontiac Central Railway Company;*

Bill (No 70) concernant la *Canadian Western Railway Company;*

Bill (No 63) constituant en corporation la *British Columbia and Dawson Railway Company;* et

Bill (No 69) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company.* et après avoir ainsi siégé quelque temps. M. l'Orateur prend le fauteuil. et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné les bills suivants. savoir: Bill (No 59) concernant l'*Athabaska Northern Railway Company;* bill (No 42) concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company;* bill (No 55) concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; bill (No 73) concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company:* bill (No 54) concernant la Compagnie E. B. Eddy; et bill (No 72) concernant la *Georgian Bay and Seaboard Railway Company,* et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

M. McIntyre fait aussi rapport que le comité a fait quelque progrès sur les bills suivants, savoir: Bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal; bill (No 75) concernant la Compagnie manufacturière McClary; bill (No 51) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company;* bill (No 60) concernant la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent; bill (No 61) concernant la *Pontiac Central Railway Company;* bill (No 70) concernant la *Canadian Western Railway Company:* bill (No 63) constituant en corporation la *British Columbia and Dawson Railway Company;* et bill (No 69) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company.* et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance. cette Chambre se formera de nouveau en comité général pour délibérer sur les dits bills.

Sur motion de M. Nesbitt, secondé par M. Pardee.

Ordonné, que le bill (No 59) concernant l'*Athabaska Northern Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Pardee, secondé par M. Black,
Ordonné, que le bill (No 42) concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Pardee, secondé par M. Black,
Ordonné, que le bill (No 55) concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Pardee, secondé par M. Black,
Ordonné, que le bill (No 73) concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company*, soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Pardee, secondé par M. Sealey,
Ordonné, que le bill (No 54) concernant la Compagnie E. B. Eddy, soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Currie (Simcoe), secondé par M. Lake,
Ordonné, que le bill (No 72) concernant la *Georgian Bay and Seaboard Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.
Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.
Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et l'heure consacrée aux bills privés étant expirée,—le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et treize mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée pour les travaux publics—Edifices publics—Manitoba:—Edifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $15,000; Portage-la-Prairie—édifice public, $18,000; Souris—édifice public, $22,000; Winnipeg—édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., $5,000; Winnipeg—édifices militaires—hôpital, $13,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.
Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre informe aussi la Chambre qu'il lui enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et cinquante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 6 février 1911.

PRIÈRES.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Compte rendu de la conférence entre la délégation des cultivateurs et le premier ministre et les membres du gouvernement tenue dans la Chambre des Communes le 16 décembre 1910, ainsi que la correspondance qui a précédé cette conférence. (*Document de la session No 113.*)

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding,

Ordonné, que le compte rendu qui précède soit imprimé pour l'usage des députés et que la règle 74 soit suspendue à cet égard.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 janvier 1911,—Relevé faisant connaître le nombre d'immigrants arrivés en Canada depuis le 31 mars dernier jusqu'à ce jour; les contrées de leur origine; le nombre venant de chaque contrée; le nombre du sexe masculin et du sexe féminin en chaque cas; le nombre d'immigrants âgés de moins de quatorze ans; entre quatorze et vingt et un ans; entre vingt et un ans et quarante ans; et entre quarante et soixante ans en chaque cas; leur occupation avant de venir en Canada; leur religion; l'endroit vers lequel ils se dirigeaient dans ce pays; leur ocupations une fois rendus à cet endroit; aussi, le nombre d'immigrants auxquels on a refusé de débarquer, et le nombre de ceux qui ont été renvoyés à leur port d'embarquement. (*Document de la session No 76b.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 22 novembre 1909,—Copie de toute correspondance, requêtes, rapports et observations écrites, en la possession du gouvernement, ou de l'un quelconque de ses départements au sujet de la mission commerciale au Japon de W. T. R. Preston, en sa qualité de commissaire canadien du commerce, et des rapports du dit commissaire, en même temps que de tous autres rapports et dépêches reçus par le gouvernement touchant l'accomplissement de la dite mission. (*Document de la session No 95a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 16 janvier 1911,—Relevé faisant connaître quelle somme a été payée entre mai 1896 et le 31 mars 1909, par le gouvernement à M. F. H. Chrysler, C.R., pour services professionnels, et quelle somme au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1910; si le gouvernement doit quelque chose actuellement à M. Chrysler, et combien il lui doit; si M. Chrysler est employé actuellement par le gouvernement, en sa qualité professionnelle, de quelles causes ou transactions il est chargé. (*Document de la session No 118.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 33) intitulé: « Loi concernant la *South Ontario Pacific Railway Company* »;

Bill (No 17) intitulé: « Loi concernant la *British Columbia Southern Railway Company* »;

Bill (No 31) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company* »;

Bill (No 18) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company* »; et

Bill (No 34) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Walkerton and Lucknow Railway Company* ».

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 32) constituant en corporation la *Security Trusts Corporation;*

Bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal;

Bill (No 75) concernant la Compagnie manufacturière McClary;

Bill (No 51) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company;*

Bill (No 60) concernant la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent;

Bill (No 61) concernant la *Pontiac Central Railway Company;*

Bill (No 70) concernant la *Canadian Western Railway Company;*

Bill (No 63) constituant en corporation la *British Columbia and Dawson Railway Company;* et

Bill (No 69) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill (No 61) concernant la *Pontiac Central Railway Company;* bill (No 70) concernant la *Canadian Western Railway Company;* et bill (No 63) constituant en corporation la *British Columbia and Dawson Railway Company,* et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

M. McIntyre fait aussi rapport que le comité a fait de nouveau progrès sur les bills suivants, savoir: Bill (No 32) constituant en corporation la *Security Trusts Corporation;* bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal; bill (No 75) concernant la Compagnie manufacturière McClary; bill (No 51) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company;* bill (No 60) concernant la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent; et bill (No 69) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company,* et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général sur les dits bills.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Béland.

Ordonné, que le bill (No 61) concernant la *Pontiac Central Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. McCraney.

Ordonné, que le bill (No 70) concernant la *Canadian Western Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Taylor (New-Westminster), secondé par M. Barnard.

Ordonné, que le bill (No 63) constituant en corporation la *British Columbia and Dawson Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 105) constituant en corporation la *All Red Steamship Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et référé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 106) constituant en corporation la *Lake Erie and Northern Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Edwards, secondé par M. Jameson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître le nombre d'employés attachés au Bureau de l'Imprimerie en 1896;

Les noms des susdits employés qui ont été destitués entre 1896 et 1911, avec la date et la cause de la destitution dans chaque cas;

Les noms des susdits employés qui ont démissionné ou sont décédés entre les années susdites, avec la date de la démission et du décès dans chaque cas; et

Les noms des personnes nommées à des positions en rapport avec le Bureau de l'Imprimerie entre 1896 et 1911, avec la date de la nomination dans chaque cas.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

GREY.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'année finissant le 31 mars 1911, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session No 4.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 3 février 1911.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Templeman.

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient référés au comité des Subsides.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Correspondance et états se rattachant à la convention douanière entre les Etats-Unis et le Canada, 1911. (*Document de la session No 109b.*)

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Roche,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Copie de la dernière annonce demandant des soumissions, et des devis et du contrat ou contrat projeté pour la construction du pont de Québec.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Barker,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre quelque département du gouvernement et M. W. T. R. Preston, commissaire du commerce en Hollande, au sujet de la *Netherlands Loan Company,* depuis

la date de la dernière résolution adoptée par cette Chambre à ce sujet à cette session. Aussi, copie du document officiel émis par le gouvernement concernant la haute opinion des principales compagnies de prêt, de placement en ce qui concerne les terres agricoles de l'Ouest.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart, (Lanark),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie des rapports des curateurs dans le cas de toutes les banques pour lesquelles des curateurs ont été nommés.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Barker,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie du protocole ou arrangement final conclu à la Conférence navale internationale tenue à Londres en décembre 1908-février 1909, et du rapport général présenté à la dite conférence navale au nom de son comité de rédaction, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement impérial et celui du Canada à ce sujet.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

M. Sinclair propose, secondé par M. LeBlanc,—Que, attendu que la méthode de pêche au moyen de lignes traînantes attachées à des bateaux de pêche à vapeur appartenant à différentes nationalités et opérant près des côtes canadiennes, mais en dehors des eaux canadiennes, est de nature à détruire le poisson, cette Chambre est d'avis qu'il est expédient, afin de conserver nos pêcheries en eau profonde, d'ouvrir des négociations dans le but d'en arriver à une entente internationale afin de prohiber cette méthode de pêche sur les frayères des poissons d'eau profonde telles que les eaux du golfe Saint-Laurent, et les bancs du nord de l'océan Atlantique près des côtes du Canada et de Terre-Neuve.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et douze minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 7 février 1911.

PRIÈRES.

M. Warburton, du comité des Comptes publics, présente à la Chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que la preuve faite en rapport avec les paiements de $67,021.14 et de $13,584.35 faits à A. et R. Loggie pour dragage à Bathurst, Caraquet, Dalhousie et Loggieville, tels que portés à la page V-248, rapport de l'Auditeur général, 1910, soit imprimée de jour en jour, et que la règle 74 soit suspendue à cet égard.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quatorzième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son quatorzième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et il constate que les exigences de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De la *Goldschmidt Thermit Company*; pour une loi autorisant le Commissaire des brevets à recevoir des honoraires partiels sur un certain brevet.

De H. Stikeman et autres; pour une charte sous le nom de *Riparian Association of the Restigouche River, Limited.*

De la *Western Alberta Railway Company*; pour une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses entreprises.

De la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company*; pour une loi autorisant la dite compagnie à transformer une partie de ses actions en actions préférentielles.

De J. T. Horne et autres; pour une charte sous le nom de *The Western Canal Company.*

De Oliver Otis Howard et autres; pour une charte sous le nom de *The Dominion Development Railway Company.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill (No 113) constituant en corporation la *Dominion Development Railway Company.*—M. *Smith* (Nanaïmo).

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, qu'après mercredi, le 8 courant, jusqu'à la fin de la session, les mesures du gouvernement auront la priorité, les mercredis, immédiatement après les questions.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 janvier 1911.—Relevé faisant connaître (1) toutes les sommes payées par les concessionnaires du canal Beauharnois à titre de loyer ou droits à la Couronne pour les privilèges à eux cédés par le gouvernement sur le dit canal, ou payées par leurs ayants cause durant la jouissance des dits privilèges depuis la concession; (2) toutes les sommes payées ou dépensées par le gouvernement en rapport avec le dit canal depuis la date de la dite concession; (3) toutes les sommes maintenant dues à la Couronne par les concessionnaires ou leurs ayants cause pour l'usage du dit canal, ou en rapport avec icelui. (*Document de la session No 98b.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 janvier 1911,—Liste des membres du personnel technique qui ont été révoqués ou qui ont démissionné ou qui ont quitté le service de la Commission du Transcontinental depuis 1904, avec indication de la position précédemment occupée, de la date à laquelle le service a été quitté, et de la cause assignée dans chaque cas. (*Document de la session No 77g.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 25 janvier 1911,—Relevé faisant connaître:—

1. Quelle quantité de blé a été exportée du Canada au cours des années expirées le 31 d'août 1908, 09; 10.

2. Quelle quantité de blé a été exportée du Canada par des ports des Etats-Unis en 1908, 09, 10; quels sont ces ports et quelle est la quantité exportée de chaque port.

3. Combien d'élévateurs à grain se trouvent aux points termini de Port-Arthur et de Fort-William, et quel est le nom de chacun.

4. Quelle quantité de grain a été expédiée de chacun des élévateurs à Port-Arthur et à Fort-William en 1908, 09, 10, et quel est le nom de chaque élévateur.

5. Quelle quantité de blé exportée du Canada en 1908, 09, 10, n'a pas été expédiée par les élévateurs à Port-Arthur et Fort-William.

6. Combien d'hommes sont employés par le gouvernement aux élévateurs de Port-Arthur et de Fort-William, et quel est le chiffre totaal des gages payés à ces hommes par année. (*Document de la session No 119.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent soixante-quatre mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Edifices publics—Québec:—Arthabaska—édifice public, $15,000; Aylmer—hôtel des postes—agrandissement, etc., $3,000; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $20,000; Fraserville—salle d'armes—pour terminer les travaux, $5,000; Grosse-Ile—station de quarantaine—améliorations et réparations aux bâtiments et à l'aménagement, mobilier, etc., $7,000; Grosse-Ile—station de quarantaine—nouveaux bâtiments de détention, $50,000; Lévis—salle d'exercices et garage, $30,000; Maisonneuve—hôtel des postes, $19,000; Marieville—édifice public, $17,000; Mégantic—édifice public, $22,000; Montréal—station postale de l'est, $20,000; Montréal—hôtel des postes—agrandissement, allonges et changements, y compris aménagement, mobilier, etc., et modifications de l'ancien édifice, $140,000; Montréal—nouvelle station postale « E », Saint-Louis de Mile-End—allonge, $5,000; Montréal—édifices publics—améliorations, modifications et réparations, $10,000; Montréal—nouvelles casernes, $100,000; Napierville, édifice public, $10,000; Québec—douane, $70,000; Québec—salle d'exercices—allonge, $50,000; Québec—hôpital de détention dans le parc Savard, $50,000; Québec—pavillon des immigrants—bassin Louise, $80,000; Québec—douane—entrepôt—aménagements temporaires pour la douane et améliorations permanentes, $2,000; Québec (province)—pavillon des immigrants en général, $10,000; Rigaud—édifice public, $18,000; Roberval—édifice public, $14,000; Ile du Rocher—édifice public, $15,000; Shawinigan—édifice public, $15,000; Saint-Henri—hotel des postes—améliorations, $7,000; Saint-Jacques-de-l'Achigan—édifice public, $15,000; Saint-Lambert—édifice public, $20,000; Trois-Rivières—nouvel édifice public—pour remplacer l'édifice détruit par l'incendie du 22 juin 1908, $75,000; Westmount—édifice public, $50,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour en général,—Construction de bâtiments pour immigration, $15,000; stations agronomiques—nouveaux édifices et réfections, améliorations, etc., aux bâti-

ments actuels, clôtures, etc., $25,000; échelles de sauvetage en cas d'incendie pour édifices publics fédéraux, $5,000; édifices publics en général, $10,000; stations d'expérimentation pour la maturation du tabac, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 32) constituant en corporation la *Security Trusts Corporation;*

Bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal;

Bill (No 75) concernant la Compagnie manufacturière McClary;

Bill (No 51) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company;*

Bill (No 60) concernant la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent; et

Bill (No 69) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill (No 60) concernant la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

M. McIntyre fait aussi rapport que le comité a fait de nouveau progrès sur les bills suivants, savoir: Bill (No 32) constituant en corporation la *Security Trusts Corporation;* bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal; bill (No 75) concernant la Compagnie manufacturière McClary; bill (No. 51) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company*; et bill (No 69) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company,* et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau sur les dits bills.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sur motion de M. Geoffrion, secondé par M. Wilson (Laval),

Ordonné, que le bill (No 60) concernant la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 108) concernant la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 111) constituant en corporation la *Saskatoon and Hudson Bay Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un millon cinq cent soixante et sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.:—Ottawa, édifices publics—préposés aux ascenseurs, $26,000; gaz et lumière électrique, y compris chemins et ponts, $53,000; terrains, $12,000; chauffage, y compris les gages des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, $133,000; parc de la côte du Major, $8,000; enlèvement de la neige, y compris Rideau-Hall, $4,000; réparations, y compris la ventilation, l'éclairage, le mobilier, etc., $225,000; service téléphonique, $19,000; Rideau-Hall, y compris les terrains—améliorations, mobilier et entretien, $35,000; Rideau-Hall—allocation pour le combustible et l'éclairage, $8,500; édifices fédéraux—aménagements et fournitures en général, $80,000; mobilier, $15,000; chauffage, $135,000; éclairage, $140,000; force électrique et autres pour les ascenseurs, les machines à oblitérer les timbres, etc., $32,000; loyers, etc., $260,000; gages des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., $235,000; fournitures pour les mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., $15,000; eau, $25,000; stations fédérales de la quarantaine pour bestiaux—réfections, réparations, etc., $20,000; bâtiments de l'immigration—réparations, mobilier, etc., $8,000; stations fédérales de quarantaine—entretien, etc., $4,000; Yukon—édifices publics—loyers, réparations, combustible, éclairage, service d'eau, salaires des concierges, etc., $75,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Mercredi, 8 février 1911.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Sur motion de M. Bickerdike, secondé par M. Talbot,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport du comité conjoint des deux Chambres sur les Impressions du Parlement.

Ordonné, que M. Smith (Nanaïmo) ait la permission de présenter un bill (No 174) pour la protection des employés de chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochain séance de la Chambre.

Sur motion de M. Gervais, secondé par M. Girard,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant les noms et prénoms des employés permanents ou temporaires nommés à Montréal depuis le 1er janvier 1904, dans le département des Postes, dans celui des Douanes, du Revenu de l'Intérieur et des Travaux Publics; l'âge et le lieu de résidence de ces employés au moment de leur nomination; les dates et la nature des permutations, promotions ou augmentations de salaires accordés à ces employés depuis leur nomination.

Sur motion de M. Staples, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance entre le département de l'Intérieur ou quelqu'un de ses officiers, et M. J. Krenzer ou son procureur, ou un monsieur Wolf, et de tous rapports des officiers du dit département concernant la moitié sud de la section 28, township 27, rang 18, à l'ouest du 2me méridien principal; et aussi, de toute correspondance, lettres et télégrammes entre le département et un nommé Thomas Greenway ou son frère au sujet des dites terres, et de toute correspondance entre le département et ses officiers concernant les dites terres; et aussi, de tous papiers, rapports, correspondance et documents placés dans les archives du département depuis le 1er avril, au sujet du différend entre le dit Krenzer et le dit Greenway.

M. Stanfield propose, secondé par M. Blain.—Que la Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution pourvoyant à la marque des sacs contenant de la fleur ou de la farine pour la vente.

Et la question étant posée sur la question, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que lorsque la fleur ou la farine sera vendue ou offerte en vente, au sac, ce dernier devra porter une estampille ou marque distincte donnant le nom du fabricant ou de l'emballeur et son domicile, ainsi que le poids du contenu et du sac.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de prescrire que lorsque la fleur ou la farine sera vendue ou offerte en vente, au sac, ce dernier devra porter une estampille ou marque distincte donnant le nom du fabricant ou de l'emballeur et son domicile, ainsi que le poids du contenu et du sac.

La dite résolution étant lu une seconde fois, est adoptée.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Barker,

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial de cette Chambre, comme à la dernière session, pour étudier les divers systèmes de représentation proportionnelle adoptés ou recommandés à l'étranger, afin d'améliorer notre mode actuel d'élection.—avec pouvoir au dit comité d'embrasser dans son étude toutes les diverses formes de lois concernant la représentation proportionnelle proposées ou en vigueur, d'envoyer quérir personnes et documents, d'employer un sténographe et de faire rapport de temps à autre;—et que MM. W. L. Mackenzie-King, Monk, Turcotte (Québec, comté), Burrell, Magrath, Wilson (Laval) et Kyte composent comme précédemment le dit comité.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre.—Copie de toute correspondance, mémoires, notes, rapports, mémoranda, plans, décrets du conseil, traités, conventions, ententes, documents de toutes sortes, concernant toute proposition ou bill à l'effet d'ériger des barrages ou autres travaux analogues à travers le Saint-Laurent, ou dans une partie du dit fleuve, à ou près le Long-Sault, ou dans les environs, y compris toutes les lois de l'Etat de New-York et les Etats-Unis d'Amérique, se rapportant à ce sujet, et tous les projets de loi actuellement devant le Congrès des Etats-Unis au sujet de cette même question, et toute procédure ou décision en rapport avec ces lois et projets de loi.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark).

Ordonné, que les papiers suivants soient imprimés pour l'usage des députés, et que la règle 74 soit suspendue à ce sujet:—

Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 janvier 1911.—Copie du rapport entier des décisions du curateur de la *Farmers' Bank of Canada*, jusqu'au moment où il a été nommé, par les actionnaires, liquidateur de cette banque, et que le ministre des Finances a droit d'exiger en vertu de l'article 122 de la loi des banques.

Aussi,—Réponse à adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 16 janvier 1911,—Copie de toutes demandes, pétitions, lettres, télégrammes et autres documents ou correspondance, ainsi que de tous décrets du conseil et certificats concernant ou se rapportant à l'établissement de la *Farmer's Bank of Canada* et ses opérations.

La Chambre reprend le débat sur la question posée, mercredi, le 8 février courant, que le bill (No 3) concernant les heures de travail pour les travaux publics, soit maintenant lu la troisième fois.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre reprend le dit débat ajourné.

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Sproule, secondé par M. Hughes,
Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill F (No 115) intitulé: « Loi constituant en corporation *The Guardian Accident and Guarantee Company* », pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 19) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada* », avec un amendement pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Autre réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910. (*Document de la session No 59c.*)

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures.

Jeudi, 9 février 1911.

PRIÈRES.

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants qu'il rapporte sans amendement:—

Bill (No 76) concernant la Compagnie des chemins de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western.*

Bill (No 88) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie-de-Quinté.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants qu'il rapporte avec des amendements:—

Bill (No 62) concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson.

Bill (No 20) concernant la compagnie dite *The Mather Bridge and Power Company.*

Bill (No 81) constituant en corporation la *Canadian Northern Branch Lines Company.*

Bill (No 80) concernant la *Buffalo, Niagara and Toronto Railway Company.*

Bill (No 90) concernant la compagnie dite *The Indian River Railway Company.*

Bill (No 100) concernant la *Orford Mountain Railway Company.*

Bill (No 83) constituant en corporation la *Simcoe, Grey and Bruce Railway Company.*

Bill (No 89) concernant le *Canadian Northern Quebec Railway Company.*

En ce qui concerne les deux bills en dernier lieu mentionnés, votre comité a trouvé qu'il convenait d'autoriser la *Simcoe, Grey and Bruce Railway Company* à construire une ligne additionnelle jusqu'à la ville de Kincardine, en passant par les townships de Saugeen, Bruce et Kincardine, et en traversant les villages de Port-Elgin et de Tiverton, ou à proximité des dits villages; et d'autoriser la *Canadian Northern Quebec Railway Company* à construire une voie ferrée subsidiaire à partir d'un point à ou près Rawdon jusqu'à la ville de Joliette. En conformité de la règle 106, votre comité attire l'attention de la Chambre sur ce point.

M. Schell, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente à la Chambre le deuxième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que la preuve suivante faite devant lui au cours de cette session soit imprimée sans délai dans la proportion ordinaire pour l'anglais et le français, sous forme de brochure, et en la manière adoptée pour le tirage sur feuilles volantes du rapport final du comité, savoir:—

1. Vingt mille (20,000) exemplaires de la preuve faite par M. James E. Johnston, de Simcoe, Ontario, pour être distribués comme suit: 18,200 exemplaires aux membres du Parlement, 1,500 exemplaires au département de l'Agriculture, et 300 exemplaires pour l'usage du comité.

2. Vingt mille (20,000) exemplaires de la preuve faite par M. A. G. Gilbert, régisseur de la basse-cour, à la ferme expérimentale centrale, pour être distribués comme suit: 17,900 exemplaires aux membres du Parlement, 400 exemplaires au témoin, 1,500 exemplaires au département de l'Agriculture, et 200 exemplaires pour l'usage du comité.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 18 janvier 1911,—Etat indiquant, depuis 1904, combien de personnes venant du comté de Grey-Sud ont été nommées par le gouvernement (avec mention des noms, des postes confiés et des appointements). (*Document de la session No 120.*)

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

M. Monk propose, comme amendement, secondé par M. Nantel,—Que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale:—

« Mais la Chambre regrette qu'avant d'étudier au mérite et en détail l'entente conclue entre le gouvernement du Canada et le Président des Etats-Unis, elle n'ait pas eu le loisir et l'occasion de connaître sûrement l'opinion du peuple canadien à cet égard, et d'étudier avec plus de soin l'influence que le nouveau régime fiscal pourra exercer sur les divers intérêts qu'il affectera.»

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Ames,
Armstrong,
Barker,
Barnard,
Beattie,
Best,
Blain,
Borden (Halifax),
Bradbury,
Broder,
Burrell,
Chisholm (Huron),
Cowan,
Crosby,
Crocket,
Crothers,
Currie (Simcoe),
Daniel,
Doherty,
Donnelly,
Edwards,
Elson,
Foster,
Fraser,
Gilbert,
Goodeve,
Haggart (Lanark),
Haggart (Winnipeg),
Henderson,
Herron,
Jameson,
Kidd,
Lake,
Lalor,
Lancaster,
Lennox,
Lewis,
Lortie,
Macdonell,
McCall,
McCarthy,
Maddin,
Magrath,
Marshall,
Meighen,
Middlebro,
Monk,
Nantel,
Northrup,
Paquet,
Perley,
Porter.
Reid (Grenville).
Rhodes,
Roche.
Schaffner,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Sproule,
Stanfield,
Staples,
Stewart,
Taylor (Leeds),
Taylor (New-Westminster).
Thornton,
Wallace,
White (Renfrew),
Wilcox,
Wilson (Lennox-et-Addington),
Wright.—71.

CONTRE:

Messieurs

Allard,
Allen,
Aylesworth,
Béland,
Black,
Borden (sir Frederick),
Boyer,
Brodeur,
Brown,
Bureau,
Carrier,
Carvell,
Cash,
Ethier,
Fielding,
Fisher,
Fortier,
Fowke,
Gauvreau,
German,
Gordon (Kent),
Graham,
Guthrie,
Harris,
Harty,
Hodgins,
Hunt,
Macdonald,
MacNutt,
McCoig,
McColl,
McCraney,
McGiverin,
McIntyre,
McKenzie,
McLean (Huron).
Major.
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Sainte-Marie),
Martin (Wellington),
Proulx,
Prowse,
Pugsley,
Rankin,
Reid (Ristigouche).
Richards,
Robb.
Ross (Middlesex).
Ross (Rimouski).
Roy (Montmagny)
Rutan,
Schell,
Sealey.
Sinclair,

Chew,	King,	Mayrand,	Smith (Nanaïmo),
Chisholm (Antigonish),	Knowles,	Meigs,	Sperry,
Chisholm (Inverness),	Kyte,	Michaud,	Todd,
Clark (Red-Deer),	Lachance,	Miller,	Turcotte (Nicolet),
Clarke (Essex),	Lanctot (Laprairie-Napierville),	Molloy,	Turcotte (Québec-comté),
Congdon,	Lanctot (Richelieu),	Murphy,	Turgeon,
Currie (Prince-Elouard),	Laurier (sir Wilfrid),	Nesbitt,	Turriff,
Delisle,	Law,	Neely,	Verville,
Demers,	LeBlanc,	Oliver,	Warburton,
Douglas,	Lovell,	Pardee,	White (Victoria, Alta.).—97.
	Low,	Paterson,	
		Pickup,	

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et vingt minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 10 février 1911.

PRIÈRES.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 11 janvier 1911,—Copie de tous mémoires, requêtes et demandes reçues par le gouvernement depuis la dernière session, en faveur de l'agrandissement du canal Welland, ainsi que de tous mémoires, requêtes et résolutions, etc., en faveur de la construction du canal de la Baie-Georgienne. (*Document de la session No 98c.*)

Sur motion de M. Schell, secondé par M. McCraney,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le second rapport du comité d'Agriculture et de Colonisation.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 32) constituant en corporation la *Security Trusts Company:*

Bill (No 15) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal;

Bill (No 75) concernant la Compagnie manufacturière McClary:

Bill (No 51) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company:* et

Bill (No 69) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill (No 75) concernant la Compagnie manufacturière McClary et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement:

Aussi, le bill (No. 51) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company* et y a fait des amendements.

Aussi, que le comité a fait quelque progrès sur les bills suivants, savoir: Bill (No 32) constituant en corporation la *Security Trusts Corporation:* bill (No 15) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal; et le bill (No 69) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company* et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité sur les dits bills.

Le bill (No 75) concernant la Compagnie manufacturière McClary est lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à la prise en considération du bill (No 51) concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company*, tel qu'amendé en comité.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Geoffrion propose, secondé par M. Ethier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (conformément à la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 76) concernant la Compagnie des chemins de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western;*

Bill (No 88) concernant la compagnie de chemin de fer de la Baie-de-Quinté;

Bill (No 62) concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson;

Bill (No 20) concernant la compagnie dite *The Mather Bridge and Power Company;*

iBll (No 81) constituant en corporation la *Canadian Northern Branch Lines Company;*

Bill (No 80) concernant la *Buffalo, Niagara and Toronto Railway Company;*

Bill (No 90) concernant la compagnie dite *The Indian River Railway Company;*

Bill (No 100) concernant la *Orford Mountain Railway Company;*

Bill (No 83) constituant en corporation la *Simcoe, Grey and Bruce Railway Company;* et

Bill (No 8) concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill (No 76) concernant la Compagnie des chemins de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western;* bill (No 88) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie-de-Quinté; bill (No 20) concernant la compagnie dite *The Mather Bridge and Power Company;* bill (No 81) constituant en corporation la *Canadian Northern Branch Lines Company;* bill (No 80) concernant la *Buffalo, Niagara and Toronto Railway Company;* bill (No 90) concernant la compagnie dite *The Indian River Railway Company;* bill (No 100) concernant la *Orford Mountain Railway Company;* bill (No 83) constituant en corporation la *Simcoe, Grey and Bruce Railway Company;* et bill (No 89) concernant le *Canadian Northern Quebec Bridge Railway Company*, et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, le comité a fait quelque progrès sur le bill (No 62) concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité sur le dit bill.

Ordonné, que le bill (No 76) concernant la Compagnie des chemins de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 88) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie-de-Quinté, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 20) concernant la compagnie dite *The Mather Bridge and Power Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 81) constituant en corporation la *Canadian Northern Branch Lines Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 80) concernant la *Buffalo, Niagara and Toronto Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 80) concernant la compagnie dite *The Indian River Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 100) concernant la *Orford Mountain Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 83) constituant en corporation la *Simcoe, Grey and Bruce Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 89) concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 110) concernant la *Peoples Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 113) constituant en corporation la *Dominion Development Railway Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 109) concernant l'*Ontario and Minnesota Power Company, Limited.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Samedi, 11 février 1911.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente-six minutes, samedi matin, elle s'ajourne à lundi prochain, à trois heures p.m.

Lundi, 13 février 1911.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Roche,—la pétition de William H. Young et autres, de Minnedosa et autres lieux, province de Manitoba.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 janvier 1911,—Copie de toutes lettres, arrangements, télégrammes ou mémoires au sujet de demandes pour pouvoirs hydrauliques sur la rivière du Coude, à l'ouest de Calgary. (*Document de la session No 123.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 janvier 1911,—Relevé faisant connaître la valeur moyenne imposable en 1896 et 1910, respectivement, (1) de chaque article ou produit énuméré dans les annexes de la Loi des douanes sur lesquels un droit *ad valorem* était exigible; (2) les taux des droits; (3) la somme sur laquelle les droits ont été payés; (4) les droits perçus chaque année, avec les totaux compris dans les item (3) et (4). (*Document de la session No 102a.*)

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 22 novembre 1909,—Copie de toute correspondance, requêtes, rapports et observations écrites, en la possession du gouvernement, ou de l'un quelconque de ses départements au sujet de la mission commerciale au Japon de W. T. R. Preston, en sa qualité de commissaire canadien du commerce, et des rapports du dit commissaire, en même temps que de tous autres rapports et dépêches reçus par le gouvernement touchant l'accomplissement de la dite mission. (*Document de la session No 95b.*)

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 12 décembre 1910,—Copie de toute la correspondance, les devis, les soumissions, les arrêtés du conseil et les autres documents se rapportant à un contrat ou à des contrats donnés par le département des Travaux Publics pour dragage dans la baie de Miramichi, N.-B., depuis la fin du dernier exercice financier. (*Document de la session* No 93a.)

Ordonné, que M. Brodeur ait la permission de présenter un bill (No 116) modifiant la Loi des télégraphes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Stanfield ait la permission de présenter un bill (No 117) modifiant la Loi des Inspections et de la Vente.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Doherty, secondé par M. Barker,

Ordonné, que le bill F (No 115) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Guardian Accident and Guarantee Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 32) constituant en corporation la *Security Trusts Corporation;*

Bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal;

Bill (No 69) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company;* et

Bill (No 62) concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill (No 69) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company;* et le bill (No 62) concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson, et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, que le comité a fait quelque progrès sur les bills suivants, savoir: Bill (No 32) constituant en corporation la *Security Trusts Corporation;* et le bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Ordonné, que le bill (No 69) concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 62) concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat, au bill (No 19) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada* », lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 29.—Après le mot « inachevé », retrancher tout l'article 2. et y substituer le suivant:—

« 2. La dite compagnie peut construire le dit chemin de fer dont la construction est autorisée, à partir d'un endroit situé entre Théodore et Insinger à un endroit situé dans le township 32, rang dix-huit ou dix-neuf, à l'ouest du deuxième méridien, à un endroit situé dans le rang seize ou dix-sept au lieu du rang dix-huit ou dix-neuf.»

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 53) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Dominion Atlantic Railway Company* »;

Bill (No 46) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, du Nord et de l'Ouest »; et

Bill (No 67) intitulé: « Loi concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company* ».

Sur motion de M. Lake, secondé par M. Macdonell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral, ou l'un de ses membres, et les gouvernements provinciaux sur les terres, les forêts, les forces hydrauliques, le charbon et les autres minéraux, ou l'une quelconque des ressources naturelles, qui se trouvent dans les limites respectives des dites provinces, non compris les terres des écoles.

Sur motion de M. Sharpe (Ontario), secondé par M. Crothers,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant les noms et domiciles de tous les employés sessionnels dans la Chambre des Communes à dater de la session qui a suivi les élections de 1896 et pendant chaque année subséquente jusqu'à la présente session inclusivement; leurs domiciles permanents; leurs salaires; leur transfert, dans chaque cas, soit à d'autres fonctions dans le personnel sessionnel, soit à un emploi permanent dans quelque département; les dates de chacune de ces nominations ou transferts; sur quelle recommandation chacune de ces nominations a été faite; leur révocation (s'il en est), et le motif de la révocation.

M. Schaffner propose, secondé par M. Staples,—Que cette Chambre est d'avis que la méthode actuelle suivie dans l'exploitation des élévateurs de termini et de transbordement nuit aux intérêts des producteurs de grain de l'Ouest, et que le gouvernement devrait immédiatement prendre des mesures pour exploiter les élévateurs de termini à Fort-William et à Port-Arthur, ainsi que les élévateurs de transbordement entre les points précités et les côtes de l'Atlantique.

Et la question étant posée;

M. Neely propose, comme amendement, secondé par M. Hodgins.—Que tous les mots après le mot « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants—« vu qu'un bill a été présenté par le gouvernement, et est maintenant devant le Sénat, lequel bill concerne la méthode actuelle d'administration des élévateurs de termini, il n'est pas à propos de s'occuper de cette question préalablement à l'étude du dit bill par la Chambre ».

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Allard,	Gauvreau,	McMillan,	Robb,
Allen,	Geoffrion,	Major,	Ross (Middlesex),
Aylesworth,	Girard,	Marcile (Bagot),	Ross (Rimouski),
Beauparlant,	Gladu,	Martin (Montréal, Sainte-Marie),	Roy (Dorchester),
Béland,	Graham,	Martin (Regina),	Roy (Montmagny),
Black,	Harty,	Mayrand,	Rutan,
Boyer,	Hodgins,	Meigs,	Savoie,
Brown,	Hunt,	Michaud,	Schell,
Carvell,	King,	Miller,	Sealey,
Cash,	Kyte,	Molloy,	Séguin,
Chew,	Lafortune,		Sinclair,

Chisholm (Inverness),	Lanctot (Laprairie-Napierville),	Murphy,	Smith (Middlesex),
Clark (Red-Deer),	Lanctot (Richelieu),	Nesbitt,	Smith (Stormont),
Clarke (Essex),	Lapointe,	Neely,	Sperry,
Congdon,	Laurier (sir Wilfrid),	Oliver,	Talbot,
Currie	Law,	Papineau,	Templeman,
(Prince-Edouard),	Lemieux,	Pardee,	Todd,
Delisle,	Lovell,	Parent,	Tolmie,
Demers,	Low,	Paterson,	Turcotte (Nicolet),
Douglas,	Macdonald,	Pickup,	Turcotte
Dubeau,	McColl,	Proulx,	(Québec-comté),
Ethier,	McCraney,	Rankin,	Verville,
Fielding,	McKenzie,	Reid (Ristigouche),	White
Fortier,	McLean (Huron),	Richards,	(Victoria, Alta.)
Fowke,	McLean (Sunbury),	Rivet,	Wilson (Laval).—96.

CONTRE:

Messieurs

Armstrong,	Edwards,	Maddin,	Sproule,
Arthurs,	Fraser,	Meighen,	Stanfield,
Barnard,	Goodeve,	Middlebro,	Staples,
Best,	Haggart (Winnipeg),	Monk,	Stewart,
Blain,	Henderson,	Nantel,	Taylor (Leeds),
Borden (Halifax),	Herron,	Owen,	Taylor
Bradbury,	Hughes,	Perley,	(New-Westminster),
Broder,	Kidd,	Reid (Grenville),	Thoburn,
Burrell,	Lake,	Roche,	Thornton,
Campbell,	Lennox,	Schaffner,	Wallace,
Chisholm (Huron),	Lewis,	Sexsmith,	White (Renfrew),
Crothers,	Lortie,	Sharpe (Lisgar),	Wilson (Lennox-et
Currie (Simcoe),	McCall,	Sharpe (Ontario),	Addington),
Doherty,	McCarthy,	Smyth,	Wright.—54.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la question étant posée sur la motion, telle qu'amendée, elle est résolue dans l'affirmative sur la même division.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la question.—Que le bill (No 3) concernant les heures de travail pour les travaux publics, soit maintenant lu la troisième fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et cinquante-trois minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 14 février 1911.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 13 du mois courant, laquelle est lue et reçue:—

De William H. Young et autres, de Minnedosa et autres lieux, dans la province de Manitoba; pour une loi pourvoyant à l'incorporation générale des sociétés coopératives avec des dispositions amples et favorables.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 janvier 1911.—Etat indiquant quelles sommes ont été payées par les différents départements publics à la *Sherwin Williams Company* pour peinture et autres marchandises au cours des années 1906, 7, 8, 9 et 1910. (*Document de la session No 124.*)

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 74) concernant l'*International Railway Company* et l'*International Traction Railways.*

Bill (No 68) concernant la compagnie dite *The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company.*

Bill (No 91) constituant en corporation la compagnie dite *The Pacific and Peace Railway Company.*

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 32) constituant en corporation la *Security Trusts Company;*

Bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès sur chacun d'eux et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité sur ces dits bills.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill F (No 115) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Guardian and Guarantee Company.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Le comité des Voies et Moyens reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et cinquante-trois minutes p.m., elle s'ajourne à demain à deux heures p.m.

Mercredi, 15 février 1911.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 14 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues:—

De John Luke et autres, de Stonewall et autres endroits; et de S. Thompson et autres, de Beaver et autres endroits, tous de la province de Manitoba; pour une loi pourvoyant à l'incorporation générale des sociétés coopératives avec des dispositions amples et favorables.

Sur motion de M. Guthrie, secondé par M. Miller,

Ordonné, que, comme il appert par les procès-verbaux du Sénat, séance du 9 février 1911, que le bill (No 21) concernant la *Vancouver and Lulu Island Railway Company*, a été retiré, le comptable de cette Chambre soit autorisé à rembourser les honoraires payés sur ce bill, moins les frais d'impression et de traduction.

M. Miller propose, secondé par M. Conmee,—Que le quorum du comité des Banques et du Commerce soit réduit de vingt et un à onze membres.

Et un débat s'ensuivant, la dite motion est retirée, du consentement de la Chambre.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 25 janvier 1911,—Etat donnant les noms et prénoms des employés permanents ou temporaires nommés à Québec depuis le 1er janvier 1905, dans le département des Postes, dans celui des Douanes, du Revenu de l'Intérieur et des Travaux Publics; l'âge et le lieu de résidence de ces employés au moment de leur nomination; les dates et la nature des permutations, promotions ou augmentations de salaires accordés à ces employés depuis leur nomination. (*Document de la session No 120a.*)

Sur motion de M. Jameson, secondé par M. Sharpe (Ontario),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes communications, télégrammes, lettres, pétitions ou plans reçus depuis janvier 1909, concernant le champ de tir à la cible à Bear-River, N.-E. Aussi, indiquant de qui ils ont été reçus, et à quelles dates respectives.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 66) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North Western Railway Company* », sans amendement.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 16 février 1911.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Sharpe (Lisgar),—la pétition de George Fletcher et autres, de Clan-William et autres lieux, Manitoba.

Par M. Campbell,—la pétition de James White et autres, de Kenville et autres lieux, Manitoba.

Par M. Barnard,—la pétition de E. J. Wall et autres, de la cité de Victoria, Colombie-Britannique.

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le huitième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec amendements, savoir:—

Bill (No 64) constituant en corporation la *British Columbia and White River Railway Company.*

Bill (No 92) concernant l'*Alberta Central Railway Company.*

Bill (No 99) constituant en corporation la *Niagara, Welland and Lake Erie Railway Company.*

Au sujet de ce dernier bill, votre comité a trouvé qu'il serait à propos d'autoriser la *Niagara, Welland and Lake Erie Railway Company* à exploiter des bacs traversiers sur la rivière Niagara, et, en conformité des exigences de la règle 106, votre comité attire l'attention de la Chambre sur ce point.

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Rapport du Relevé topographique de la rivière Nelson, septembre-octobre 1909. (*Document de la session No 19b.*)

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 18 janvier 1911.—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement, ou l'un de ses membres, et le conseil municipal de Calgary, ou l'un de ses membres, au sujet du contrôle restrictif du débit de l'eau de la rivière du Coude au-dessus de la prise établie par la dite ville en rapport avec son aqueduc. (*Document de la session No 123a.*)

Sir Frederick Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 décembre 1910.—Copie de tous papiers, rapports, évaluations, plans, documents, contrats, annonces, soumissions, offres et lettres concernant la vente et la disposition de la propriété appelée Baby Farm, achetée par le gouvernement pour y ériger des casernes à Toronto, et récemment vendue par le gouvernement,—et plus particulièrement copie de toute correspondance, évaluations ou opinions quant à la valeur de la dite propriété et à la manière d'en disposer. Aussi, copie des annonces publiées, y compris le nombre des insertions et les noms des journaux qui les ont publiées, en la possession du département de la Milice ou de tout autre département du gouvernement. (*Document de la session No 126.*)

Ordonné, que M. McLean (Sunbury) ait la permission de présenter un bill (No 118) modifiant la Loi de la marine marchande au Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Maddin, secondé par M. Magrath,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant combien de gardiens des pêcheries ont été nommés dans le comté de Victoria, N.-E., entre juillet et décembre des années 1906, 7, 9 et 10, quels sont leurs noms, et pendant combien de temps chacun d'eux a fait le service, et quel était le salaire de chacun d'eux.

Sur motion de M. Maddin, secondé par M. Magrath,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant quels sont les noms des personnes qui ont reçu des primes de pêche, et quel montant a été reçu par chacune à chacun des ports suivants: Bauline, Little-Lorraine, Main-à-Dieu et Scatarie, tous dans le comté de Cap-Breton, N.-E.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a pssé la résolution suivante, pour laquelle il demande le concours de cette Chambre:—

SÉNAT, CANADA,
MERCREDI, 15 février 1911.

Résolu,—Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour demander à cette Chambre de se joindre au Sénat dans la formation d'un comité mixte des deux Chambres en vue de trouver les moyens de distribuer plus également, à l'avenir, entre les deux Chambres le travail de législation qui doit se faire durant la session du Parlement; que les membres de ce comité mixte qui doivent agir pour le Sénat soient le très honorable Sir Richard Cartwright, G.C.M.G., l'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., et les honorables messieurs Lougheed, Béique, Power, Belcourt et David.

SAM'L E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinquante-sept minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 17 février 1911.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 14 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues:—

De George Fletcher et autres, de Clan-William et autres endroits; et de James White et autres, de Kenville et autres endroits, tous de la province de Manitoba; demandant qu'il soit édictée une loi pourvoyant à l'incorporation générale des sociétés coopératives d'après des dispositions amples et généreuses.

De E. J. Wall et autres, de Victoria, dans la Colombie-Britannique demandant que la Chambre rejette le Bill (No 11) concernant les sociétés coopératives de crédit, et le Bill (No 29) concernant la coopération, attendu que les deux bills ont pour effet d'accorder des privilèges spéciaux aux sociétés coopératives, et n'offrent pas de garantie pour les épargnes du public, en ce qui concerne l'organisation et l'administration de ces sociétés.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 janvier 1911,—Etat indiquant, relativement à ces cas pour lesquels une entente a été conclue l'automne dernier entre M. Killiher et M. Gordon, quant à la quantité excessive de déblai (*over break*) dans la division de l'est du Transcontinental, quelles quantités de matériaux, de quelle classe et quelles sommes ont été retranchées des décomptes progressifs ou y ont été ajoutés; là où des mesurements devraient être faits, s'ils l'ont été, et quel a été le résultat. (*Document de la session No 77h.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 janvier 1911,—Etat donnant, en ce qui concerne la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental, la compagnie du chemin de fer de Québec et Oriental et la *New Canadian Company*, la date de la charte, et copie de la charte et de ses divers amendements subséquents, de toutes pétitions, correspondance, demandes et autres papiers ou données concernant l'octroi de subventions; aussi, tous contrats pour construction, les subventions accordées, les divers paiements à compte de ces subventions, les dates des paiements et les noms des personnes en faveur desquelles des chèques ont été émis; copie des rapports et certificats d'ingénieurs en vertu desquels les paiements ont été autorisés dans chaque cas; le nombre de milles complétés, le nombre de milles actuellement exploités, le nombre de milles à terminer, le coût total jusqu'à date et le coût estimatif des travaux lorsque complétés, et la condition actuelle du chemin. Et aussi, les noms des actionnaires, directeurs et officiers de chacune des dites compagnies, le capital souscrit et versé par chaque souscripteur, les montants payés chaque année aux directeurs et aux officiers à titre d'honoraires ou de salaires, et le montant payé pour promouvoir les intérêts de chacune des dites compagnies, et toutes autres dépenses en détail. (*Document de la session No 128.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques—expositions—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le travail—commission de l'enseignement technique—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 32) constituant en corporation la *Security Trusts Corporation;* et

Bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Fowke propose, secondé par M. Harris,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (conformément à la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 74) concernant l'*International Railway Company* et l'*International Traction Railways;*

Bill (No 68) concernant la compagnie dite *The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company;*

Bill (No 91) constituant en corporation la compagnie dite *The Pacific and Peace Railway Company;*

Bill (No 84) concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company;*

Bill (No 92) concernant l'*Alberta Central Railway Company;* et

Bill (No 99) constituant en corporation la *Niagara, Welland and Lake Erie Railway Company;* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill (No 74) concernant l'*International Railway Company* et l'*International Traction Railways;* bill (No 68) concernant la compagnie dite *The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company;* bill (No 84) constituant en corporation la *British Columbia and White River Railway Company;* et bill (No 92) concernant l'*Alberta Central Railway Company*, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

M. McIntyre fait aussi rapport que le comité a fait quelque progrès sur le bill suivant, savoir: Bill (No 91) constituant en corporation la compagnie dite *The*

Pacific and Peace Railway Company; et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en comité général sur le dit bill.

Aussi, le comité a examiné le bill (No 99) constituant en corporation la *Niagara, Welland and Lake Erie Railway Company,* et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 74) concernant l'*International Railway Company* et l'*International Traction Railways,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 68) concernant la compagnie dite *The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 84) concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 92) concernant l'*Alberta Central Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service naval—service de protection des pêcheries—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration—Crédit nécessaire pour grains de semence et avances de secours, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 71) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Empire Life Insurance Company of Canada* »; et

Bill (No 47) intitulé: « Loi modifiant la Loi de l'immigration ».

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinquante-sept minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 20 février 1911.

PRIÈRES.

M. Miller, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le deuxième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le Bill F (No 115) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Guardian Accident and Guarantee Company*, et a décidé de le rapporter sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 56) constituant en corporation la *Hudson Bay Mortgage Corporation*.

Bill (No 77) concernant la *National Weekly Indemnity Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de « *National Guarantee and Accident Company* ».

Votre comité recommande que le bill (No 52) constituant en corporation la compagnie dite *The Commercial Travellers' Accident Assurance Company of Canada*, soit retiré, et que la balance des honoraires, après en avoir retranché le coût de l'impression et de la traduction, soit remboursée.

Sur motion de M. Miller, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill (No 52) constituant en corporation la compagnie dite *The Commercial Travellers' Accident Assurance Company* of Canada, soit retiré, et que la balance des honoraires, après en avoir retranché le coût de l'impression et de la traduction, soit remboursée, conformément à la recommandation contenue dans le deuxième rapport du comité des Banques et du Commerce.

Sir Frederick Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 janvier 1910.—État indiquant en ce qui concerne la construction de salles d'exercices, ou de salles d'armes et la location de sites pour camps d'instruction, en combien de cas, et lesquels, des municipalités, des régiments ou des particuliers ont contribué à leur coût, depuis 1904, soit par voie de concession, de sites ou d'argent, et jusqu'à quel montant. (*Document de la session No 129.*)

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 janvier 1911.—Copie de toute correspondance avec le département de l'Intérieur ou quelqu'un de ses officiers au sujet des scrips pour métis, Nos A 8931 et A 9970, émis en faveur de Joseph William Malbœuf, et de tous documents se rapportant en quelque manière aux dits scrips. (*Document de la session No 130.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 13 février 1911.—Copie de toute corespondance échangée entre le gouvernement fédéral, ou l'un ou l'autre d'entre eux, ou l'un de leurs membres, au sujet de l'administration à être exercée par ces gouvernements provinciaux sur les terres, les forêts, les forces hydrauliques, le charbon et les autres minéraux, ou l'une quelconque des ressources naturelles, qui se trouvent dans les limites respectives des dites provinces, non compris les terres des écoles. (*Document de la session No 106a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 janvier 1911.—Copie de toute correspondance entre le département de l'Intérieur ou quelqu'un de ses officiers et toutes autres personnes concernant le bois situé sur le homestead de

Fanny Louise Irwin, dans le district de Chilliwack, C.-B., et de toutes instructions données à des avocats d'émettre un bref en cour d'Echiquier pour l'annulation des droits de coupe non réservés dans la concession de ce homestead par la Couronne. (*Document de la session No 132.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 18 janvier 1911,—Relevé faisant connaître la superficie totale (en acres) des terres des écoles vendues dans les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan au cours de chacune des années 1906, 1907 et 1908, avec le prix moyen des ventes; aussi, un relevé des ventes de ces terres dans chacune de ces provinces depuis le 1er janvier 1909 à ce jour, avec mention de l'endroit et de la date des dites ventes; la description de la terre vendue, la mise à prix, et le prix réalisé; la superficie du terrain (dans chaque township, où se trouvent ces terres des écoles) qui était en culture au moment où il a été décidé de vendre les terres des écoles qui s'y trouvaient. (*Document de la session No 138.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 décembre 1909,—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, requêtes, rapports et correspondance se rapportant en quelque manière que ce soit à la nomination par le gouvernement d'un peseur officiel à Montréal. (*Document de la session No 134.*)

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 18 janvier 1911,—Etat indiquant, depuis 1904, combien de personnes venant du comté de Grey-Sud ont été nommées par le gouvernement (avec mention des noms, des postes confiés et des appointements). (*Document de la session No 120b.*)

Et aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 28 février 1910,—Relevé montrant le nombre de personnes à l'emploi de chaque département de l'administration publique, au cours de l'année 1909, aux chapitres suivants:—

(*a*) Fonctionnaires civils à Ottawa; (*b*) fonctionnaires civils en dehors d'Ottawa; (*c*) en emploi défini et régulier, mais non compris dans la Loi du service civil, en les classifiant par groupes distincts quant au service; (*d*) ceux qui ont été employés temporairement ou d'une manière intermittente, avec mention de l'ouvrage distinct de chaque groupe. Aussi, la somme totale payée pour chacune des classes susdites. (*Document de la session No 135.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 54) intitulé: « Loi concernant la Compagnie E. B. Eddy »;

Bill (No 61) intitulé: « Loi concernant la *Pontiac Central Railway Company* »;

Bill (No 55) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada »;

Bill (No 72) intitulé: « Loi concernant la *Georgian Bay and Seaboard Railway Company* »; et

Bill (No 70) intitulé: « Loi concernant la *Canadian Western Railway Company* ».

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 32) constituant en corporation la *Security Trusts Corporation.*

Bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal.

Bill (No 91) constituant en corporation la compagnie dite *The Pacific and Peace Railway Company,* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès sur les dits bills et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité sur les dits bills.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Fisher,

Ordonné, que l'ordre pour la suite des délibérations, en comité général sur le bill (No 32) constituant en corporation la *Security Trusts Corporation*, soit rescindé et le dit bill soit envoyé au comité des Banques et du Commerce pour plus ample considération.

Au sujet des amendements faits par le Sénat au bill (No 9) modifiant la Loi des Inspections et de la Vente, M. l'Orateur donne sa décision comme suit:—

Lundi dernier, lorsque ces amendements sont venus devant la Chambre pour la première fois, l'honorable député de Simcoe (M. Currie) a soulevé une question d'ordre à l'effet que ces amendements ne pouvaient être pris en considération parce que le bill, au moment de sa présentation à cette Chambre, n'avait pas été précédé d'une résolution du comité général, bien que le bill affectât le commerce.

A ce moment-là, j'ai déclaré à l'honorable député que son objection était soulevée trop tard; de plus, que la Chambre n'était pas saisie du bill lui-même, mais seulement des amendements faits par le Sénat.

A la demande de l'un des honorables députés, j'ai permis que la question restât en suspens jusqu'à ce jour.

Après avoir examiné la question avec soin, je ne vois pas qu'il y ait lieu de changer mon opinion. On a toujours considéré comme important le moment auquel on peut soulever une objection contre une procédure de la Chambre, et certaines objections qui auraient pu raisonnablement être maintenues, si elles avaient été soulevées au moment propice, ont été rejetées par suite de retard. Il n'existe pas de précédent spécial se rapportant à l'occurrence en question, mais nombreux sont les précédents à l'effet qu'une objection de cette nature doit être soulevée sans retard, et avant que la mesure en soit rendue à une phase où l'objection n'a plus sa raison d'être. A mon avis, voilà ce qui arrive dans le cas actuel, vu que le bill a subi ses trois lectures et passé par le comité général, en cette Chambre, avant que l'objection ait été soulevée. Toute autre décision serait de nature à ouvrir la porte à de désagréables complications.

En se rapportant à 1880, il fut décidé par M. l'Orateur Blanchet, après une discussion dans laquelle l'orateur fut fortement appuyé par Sir J. A. Macdonald, que, lorsque des amendements faits par le Sénat sont devant la Chambre, on ne peut s'occuper que de ces amendements mêmes. Voir Bourinot, 3me édition, p. 676.

Sur motion de M. Barnard, secondé par M. Burrell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Etat faisant connaître la nature de la subvention accordée à la *Vancouver Dry Dock Company*: et si la subvention est sous forme de paiement d'intérêt ou sous forme de garantie.

Sur motion de M. Warburton, secondé par M. Meigs,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Copie de tous rapports, correspondance et documents, non déjà produits, y compris le rapport du relevé fait en 1909 dans le havre de Cape-John et la baie de Tatamagouche, dans les comtés de Pictou et de Colchester, N.-E., relativement à la route des steamers d'hiver entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, et à la recommandation de modifier la dite route et d'augmenter le nombre des voyages quotidiens de ces steamers d'hiver; aussi, copie de tous documents analogues, non déjà produits, relativement à la route

des steamers d'été de la malle entre Charlottetown et la terre ferme, et à la proposition de modifier cette route et d'augmenter le nombre de voyages quotidiens, ainsi qu'à la recommandation de raccorder cette route avec un point sur l'Intercolonial; aussi, copie de tous documents analogues, s'il en est, se rapportant à la recommandation d'une route entre Cap-Traverse, Ile-du-Prince-Edouard, et le Cap-Tourmentine, sur la terre ferme, comme propre au service des steamers d'hiver et d'été; aussi, copie de tous les rapports, documents et correspondance touchant les améliorations à apporter à la navigation dans le havre de Charlottetown et à son entrée, ainsi que dans la baie et le havre de Tatamagouche.

M. Miller propose, secondé par M. Tobin,—Que, vu qu'il est déclaré que, l'année dernière, sur les voies ferrées canadiennes, un employé de chemin de fer sur chaque 199 a été tué, et un sur chaque 33 blessé, cette Chambre est d'avis qu'il incombe au gouvernement d'ordonner qu'une enquête des plus complètes soit faite au sujet des faits et des conditions, dans le but d'arriver à adopter quelques moyens propres à assurer une meilleure protection pour les employés de chemins de fer, et de prévenir une si forte perte de vies et de si nombreuses et si graves blessures par suite d'accidents.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Jameson, secondé par M. Sharpe (Ontario),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Copie de toutes lettres, télégrammes et documents se trouvant dans l'un quelconque des départements de l'administration, ou ailleurs mais sous le contrôle du gouvernement, en rapport avec le paiement d'une somme de cinq cents dollars, ou de toute autre somme, pour venir en aide à la construction d'un établissement pour la congélation de la boëtte, situé à Barrington-Passage, N.-E.;—et de toutes lettres, télégrammes et documents se rapportant à toute procédure prise ou projetée en la matière.

Sur motion de M. Maddin, secondé par M. Lancaster,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Copie de toutes demandes, faites durant le dernier semestre par des employés des houillères du nord de l'Atlantique pour un bureau de conciliation, et de toutes lettres, télégrammes, documents, relevés et autres papiers et documents à ce sujet ou s'y rapportant en quelque manière, y compris toute correspondance reçue par le gouvernement ou quelqu'un de ses départements des susdites houillères ou de personnes y employées, sur le même sujet.

Sur motion de M. Sharpe (Ontario), secondé par M. Middlebro,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Copie de toutes lettres, correspondance et marchés entre le Service municipal de lumière électrique de la cité d'Ottawa et le département des Travaux Publics au sujet de l'éclairage des édifices publics dans la dite cité; aussi, entre le département des Travaux Public et la *Ottawa Electric Light Company*.

Sur motion de M. Sharpe (Ontario), secondé par M. Middlebro,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Copie de tous mémoires, rapports et résolutions de Chambres de commerce ou autres corps, et de toute correspondance en la possession du gouvernement tant pour que contre la continuation du système de primes aux industries de fer et d'acier en Canada au cours des derniers 15 ans.

Sur motion de M. Maddin, secondé par M. Lancaster,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Copie de la requête faite par l'Association de boëtte de Glace-Bay, N.-E., ou en son nom, demandant une allocation

en rapport avec l'établissement frigorifique pour l'emmagasinage de la boëtte à Glace-Bay, N.-E.; aussi, de toute correspondance échangée entre la dite association, ou toute personne agissant en son nom, et le gouvernement, l'un des départements de l'administration, ou toute personne au nom du gouvernement ou de l'un de ses départements.

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. Barker,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, recommandations, décrets du conseil ou autres documents concernant le cas de R. E. Curran, courrier sur chemin de fer, qui a été mortellement blessé dans un accident à Owen-Sound le 29 mai 1908, et au sujet duquel une demande a été faite pour une indemnité ou une gratuité à ses héritiers ou à sa famille.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Turcotte (Québec), secondé par M. Parent,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie des correspondances, mémoires, documents de toute nature échangés entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Grande-Bretagne établissant la part prise par ce dernier dans les négociations relatives à la récente convention douanière entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

Copie des commissions, lettres de créance et autres documents de toute nature donnant autorité officielle à certaines personnes, tant de la part du Canada que de la part de la Grande-Bretagne, de négocier la récente convention douanière du 21 janvier 1911 entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique.

Copie des instructions de toute nature données par le gouvernement du Canada ou celui de la Grande-Bretagne aux personnes officiellement autorisées à agir en leur nom pour la négociation de cette convention douanière.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 4) modifiant la Loi des chemins de fer.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 21 février 1911.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a donné instruction au greffier de la Chambre de déposer sur la Table sa recommandation et autres papiers concernant la nomination de M. Arthur Glasier à titre d'assistant greffier du comité d'Agriculture et de Colonisation, le dit Glasier devant être inscrit dans la subdivision B de la seconde division.

Et les dits papiers sont comme suit:—

LOI DE 1908 MODIFIANT LA LOI DU SERVICE CIVIL.

A l'honorable Chambre des Communes,

L'Orateur de la Chambre des Communes a l'honneur de recommander la nomination de M. Arthur S. Glasier, greffier adjoint du comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

M. Glasier a fourni un certificat d'aptitude à ce poste de la part de la Commission du Service civil.

Ce fonctionnaire devra appartenir à la subdivision B de la seconde division, et la nomination devra compter à partir du premier avril prochain,

Annexés aux présentes se trouvent le rapport et recommandation du greffier de la Chambre à ce sujet, ainsi qu'une copie du certificat de la Commission du Service civil.

CHARLES MARCIL,
Orateur de la Chambre des Communes.

20 février 1911.

20 février 1911.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes,

MONSIEUR,—Le poste permanent de greffier conjoint du comité de l'Agriculture et de la Colonisation est demeuré vacant depuis que l'ancien greffier conjoint, M. A. E. Horton, a été promu au poste de greffier.

M. Arthur S. Glasier, depuis cinq ans un employé de session de la Chambre des Communes, a presque constamment rempli les fonctions de greffier adjoint de ce comité. et, à diverses reprises durant l'absence du greffier, a rempli les fonctions de ce poste à la complète satisfaction du comité et des autorités de la Chambre.

M. Glasier possède des aptitudes spéciales pour ce travail, vu qu'il a été lui-même un agriculteur pratique et a une longue expérience en ouvrage parlementaire.

Les connaissances et les aptitudes nécessaires pour remplir convenablement les fonctions attachées à ce poste sont, au point de vue agricole, en partie professionnelles, en partie techniques et autrement spéciales.

M. Glasier a produit un certificat d'aptitude de la Commission du Service civil, dont copie est ci-jointe.

Ce poste est classé dans la subdivision B de la seconde division, et je recommande que M. Glasier y soit nommé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur.

THOS. B. FLINT,
Greffier de la Chambre des Communes.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA,
OTTAWA.

Les Commissaires du Service civil ont pris en considération une demande de l'Orateur de la Chambre des Communes à l'effet d'émettre un certificat d'aptitudes, en vertu des dispositions de l'article 21 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil, en faveur de M. Arthur Glasier, dont on propose la nomination comme greffier adjoint du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, avec le rang d'un fonctionnaire de la subdivision B de la seconde division, rapport étant fait que les fonctions de cet emploi sont d'un caractère spécial. A la suite d'une enquête soigneuse au sujet des aptitudes et de l'expérience de M. Glasier, et après s'être assurés qu'il possède les connaissances et la capacité requises, et qu'il est pleinement compétent à remplir les devoirs qui découlent de l'emploi en question,—

Maintenant, en conséquence, les présentes certifient, en vertu des dispositions de l'article 21 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil, que, à leur avis, M. Arthur Glasier possède les connaissances et l'aptitude nécessaires, et qu'il est, sous le rapport de la santé, du caractère et des habitudes, propre à remplir l'emploi de greffier-adjoint du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, avec le rang d'un fonctionnaire de la subdivision B de la seconde division dans le service de la Chambre des Communes.

Daté au bureau de la Commission du Service civil du Canada ce 16 février 1911.

ADAM SHORTT,
M. G. LAROCHELLE,
Commissaires.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a donné instruction au greffier de la Chambre de déposer sur la Table sa recommandation et autres papiers se rapportant à la charge d'assistant greffier dans le bureau du greffier de la Couronne en chancellerie, dans l'organisation du personnel de la Chambre des Communes.—lequel assistant greffier devra être promu de la subdivision A de la troisième division à la subdivision B de la seconde division; en conséquence, il recommande que le titulaire, M. Jules Castonguay, soit promu à ce grade.

Et les dits papiers sont comme suit:—

LOI DE 1908 MODIFIANT LA LOI DU SERVICE CIVIL.

A l'honorable Chambre des Communes,

J'ai l'honneur de recommander que le poste de commis assistant dans le bureau du greffier de la Couronne en chancellerie, dans l'organisation du service de la Chambre des Communes, soit élevé de la subdivision A de la troisième division à la subdivision B de la seconde division, et que le titulaire de ce poste (M. Jules Castonguay) soit en conséquence promu à ce rang.

Annexé aux présentes se trouve le rapport et recommandation du greffier de la Chambre à ce sujet.

CHARLES MARCIL.
Orateur de la Chambre des Communes.

20 février 1911.

20 février 1911.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes,

MONSIEUR,—Dans l'organisation et classification du service de la Chambre des Communes, adoptées le 10 mai 1909, le rang de commis assistant dans le bureau du greffier de la Couronne en chancellerie a été porté dans la subdivision A de la troisième division.

On avait eu l'intention, avant que la Loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil entrât en vigueur, de classer cet emploi dans le rang qui aurait placé le titulaire dans la subdivision B de la seconde division.

En fait, dès que le bureau du greffier de la Couronne en chancellerie fut transféré à la Chambre des Communes et justement avant la préparation de la classification ci-dessus mentionnée, M. Castonguay avait été nommé commis de seconde classe dans ce bureau.

Par suite d'oubli, M. Castonguay a été, par erreur, classifié comme commis de seconde classe cadette, et, avant que cette erreur pût être rectifiée la Loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil est venue en force et l'emploi a été classifié dans la subdivision A de la troisième division.

Afin de rectifier une erreur évidente et de rendre justice au titulaire de cet emploi, je recommande que le dit emploi de commis-assistant soit rangé dans la subdivision B de la seconde division, et que M. Castonguay, dont les devoirs ont été fidèlement accomplis, soit avancé au dit rang.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

THOS. B. FLINT.
Greffier de la Chambre des Communes.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a donné instruction au greffier de la Chambre de déposer sur la Table sa recommandation, etc., se rapportant à l'organisation du personnel de la Chambre des Communes, division du sergent-d'armes.—et que la dite organisation soit amendée en y ajoutant les noms de H. Pinard et George Gibson, menuisiers de la Chambre.

Et les dits papiers sont comme suit:—

LOI DE 1908 MODIFIANT LA LOI DU SERVICE CIVIL.

A l'honorable Chambre des Communes,

J'ai l'honneur de recommander que l'organisation de la division du Sergent-d'armes de la Chambre des Communes soit modifiée en ajoutant les noms de H. Pinard et de George Gibson, menuisiers de la Chambre, tel que recommandé par le rapport du greffier de la Chambre dont copie est ci-jointe.

CHARLES MARCIL,
Orateur de la Chambre des Communes.

20 février 1911.

L'honorable Orateur de la Chambre des Communes,

MONSIEUR,—Lors de l'organisation des différents services de la Chambre des Communes, en vertu des dispositions de la Loi de 1908 modifiant la Loi du Service civil, les deux menuisiers de la Chambre, H. Pinard (nommé en 1904) et George Gibson (nommé en 1908), ont été complètement laissés de côté, et il est nécessaire de les ranger dans la division du Sergent-d'armes afin de légaliser le paiement de leurs salaires. Ils ont été portés sur le rôle de paie à titre de messagers permanents. L'auditeur général attire mon attention sur le fait que leur emploi à titre de messagers n'est pas autorisé par cette loi. La Chambre des Communes a toujours eu dans la division du Sergent-d'armes deux menuisiers dont les services sont constamment requis et dont l'emploi est d'un caractère permanent.

Je recommande en conséquence que l'organisation de la division du Sergent-d'armes de la Chambre des Communes soit modifiée en y ajoutant le nom de ces deux menuisiers. Cela n'entraîne aucun changement financier, attendu que le chiffre de

leurs salaires reste tel qu'il a été porté jusqu'ici au budget. Leur *status* requiert seulement la légalisation que je recommande par les présentes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

THOS. B. FLINT,
Greffier de la Chambre des Communes.

20 février 1911.

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 30 janvier 1911,—Relevé faisant connaître, pour chaque année de la période durant laquelle le steamer *Minto* a été employé au service d'hiver entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse,—(*a*) quelle a été la quantité totale de charbon livré à bord du navire à Pictou, et quel en a été le coût; (*b*) quel a été le coût total du chargement du charbon à bord; (*c*) quelle a été la quantité du fret chargé et déchargé à Pictou; (*d*) quel a été le coût total du maniement de ce fret. (*Document de la session No 136.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 20 janvier 1911.—Relevé faisant connaître, pour chacune des années pendant lesquelles le steamer *Stanley* a été employé pour le service d'hiver entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse.—(*a*) quelle a été la quantité totale de charbon livré au steamer à Pictou, et le coût; (*b*) quel a été le coût total du chargement du charbon à bord; (*c*) quelle a été la quantité du fret chargé et déchargé à Pictou; (*d*) quel a été le coût total du maniement de ce fret. (*Document de la session No 136a.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 20 janvier 1911.—Relevé faisant connaître, pour chacune des années pendant lesquelles le steamer *Earl Grey* a fait le service entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse,—(*a*) quelle a été la quantité totale de charbon livré à bord du navire à Pictou, et quel en a été le coût; (*b*) quel a été le coût total du chargement du charbon à bord; (*c*) quelle a été la quantité du fret chargé et déchargé à Pictou; (*d*) quel a été le coût total du maniement de ce fret. (*Document de la session No 136b.*)

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 6 février 1911.—Copie de la dernière annonce demandant des soumissions, et des devis et du contrat ou contrat projeté pour la construction du pont de Québec. (*Document de la session No 137.*)

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Rapport de la Commission d'embellissement d'Ottawa, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1910. (*Document de la session No 138.*)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de sa signature, et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts) et il est comme suit:—

GREY.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le quatrième rapport conjoint des commissaires chargés de la démarcation du méridien du 141me degré de longitude ouest (frontière de l'Alaska), nommés en vertu du premier article de la convention entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, signée à Washington le 21 avril 1906. (*Document de la session No 139.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
20 février 1911.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Compte rendu des délibérations entre la députation des producteurs de fruits et de légumes et le premier ministre et les membres du cabinet, tenues à la Chambre des Communes le 10 février courant. (*Document de la session No 113a.*)

Aussi,—Mémoire présenté par les propriétaires d'établissements de salaisons (*Meat Packers*) d'Ontario et de Québec lors d'une entrevue avec les membres du cabinet, lundi, le 13 février 1911. (*Document de la session No 113b.*)

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fisher,

Ordonné, que le compte rendu des délibérations entre la députation des producteurs de fruits et de légumes et le premier ministre et les membres du cabinet, et le mémoire des propriétaires des établissements de salaisons d'Ontario et Québec, ci-dessus mentionnés, soient imprimés pour l'usage des députés et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal; et

Bill (No 91) constituant en corporation la compagnie dite *The Pacific and Peace Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps. M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné les dits bills et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Ordonné, que le bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal, soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que le bill (No 91) constituant en corporation la compagnie dite *The Pacific and Peace Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Geoffrion, propose, secondé par M. Ethier.—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill F (No 115) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Guardian Accident and Guarantee Company* »;

Bill (No 56) constituant en corporation la *Hudson Bay Mortgage Corporation;* et Bill (No 77) concernant la *National Weekly Indemnity Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de *National Guarantee and Accident Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné les dits bills et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Ordonné, que le bill F (No 115) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Guardian Accident and Guarantee Company* », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Ordonné, que le bill (No 56) constituant en corporation la *Hudson Bay Mortgage Corporation*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 77) concernant la *National Weekly Indemnity Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de *National Guarantee and Accident Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: « Loi concernant la *National Weekly Indemnity Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Merchants and Employers Guarantee and Accident Company* ».

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Le comité des Voies et Moyens reprend alors le cours de ses délibérations:

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Mercredi, 22 février 1911.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill E (No 119) intitulé: « Loi concernant l'*Ontario Northern and Timagami Railway Company* »;

Bill H (No 120) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick »; et

Bill N (No 121) intitulé: « Loi concernant la Compagnie des imprimeurs du *Globe* ».

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et deux minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à deux heures p.m.

Mercredi, 22 février 1911.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

M. Brown, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le deuxième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 43) concernant un brevet de la *Conduits Company, Limited.*

Bill (No 105) constituant en corporation la *All Red Steamship Company.*

Ordonné, que M. Lewis ait la permission de présenter un bill (No 122) concernant les eaux d'égouts.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de Clarke (Essex), secondé par M. Cash,

Ordonné, que le bill N (No 121) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie des imprimeurs du *Globe* » soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 février 1911,—Copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance entre le département de l'Intérieur ou quelqu'un de ses officiers, et M. J. Krenzer ou son procureur, ou un monsieur Wolf, et de tous rapports des officiers du dit département concernant la moitié sud de la section 28, township 27, rang 18, à l'ouest du 2me méridien principal; et aussi, de toute correspondance, lettres et télégrammes entre le département et un nommé Thomas Greenway ou son frère au sujet des dites terres, et de toute correspondance entre le département et ses officiers concernant les dites terres; et aussi, de tous papiers, rapports, correspondance et documents placés dans les archives du département depuis le 1er avril, au sujet du différend entre le dit Krenzer et le dit Greenway. (*Document de la session 96b.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 18 janvier 1911.—Copie de toute correspondance, rapports, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le Très révérend George Holmes, D.D., du Petit-lac-des-Esclaves, ou en son nom, et le ministre de l'Intérieur, ou quelque officier ou employé temporaire du gouvernement, au sujet de l'émission ou de demande de scrip en faveur de métis. (*Document de la session No 130a.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 7 décembre 1910.—Etat indiquant de quelle manière le gouvernement a disposé, l'an dernier, des terres publiques, des concessions forestières, des gisements de minéraux, des pouvoirs hydrauliques, et des droits de pêche. (*Document de la session No 141.*)

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, étant lu;

M. Fielding propose, secondé par M. Fisher,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Monk propose, comme amendement, secondé par M. Nantel.—Que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale:—« Mais avant de reprendre l'étude des conditions de l'arrangement douanier conclu entre le gouvernement du Canada et le Président des Etats-Unis, et pour calmer le malaise créé au Canada par les commentaires survenus dans les deux pays relativement aux conséquences politiques de cet arrangement, cette Chambre affirme clairement sa résolution de maintenir intacts les liens qui unissent le Canada à l'empire britannique et la pleine liberté, pour notre peuple, de contrôler sa politique fiscale et son autonomie interne ».

Et la question étant mise sur l'amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

Alors, la question principale, telle qu'amendée, étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

Jeudi, 23 février 1911.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le quinzième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son quinzième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et il constate que les exigences de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De Rodolphe Forget et autres, de Montréal; pour une charte sous le nom de *La Banque du Canada.*

De la *Alsek and Yukon Railway Company*; pour une loi prolongeant le délai fixé pour le commencement de la construction de ses entreprises.

De Robert William Logan; pour une loi de divorce avec sa femme.

De la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive-Nord; pour changer son nom en celui de *Algoma Eastern Railway Company.*

De William Denham Verschoyle et autres; pour une charte sous le nom de *The Pacific and Hudson's Bay Railway Company.*

De Violet Jane Dakin; pour une loi de divorce avec son mari, William Dakin.

De Gertrude Mary Grantham; pour une loi de divorce avec son mari, Arthur Myles Grantham.

De Andrew Lorne Hamilton; pour une loi de divorce avec sa femme, Maude Louise Hamilton.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill (No 123) constituant en corporation La Banque du Canada.—M. *Bickerdike.*

Le dit bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, aux termes de la règle 99.

M. Schell, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Le comité recommande que 40,000 exemplaires de la preuve faite devant lui, mercredi, le 22 février 1911, par M. A. G. Gilbert, régisseur de la basse-cour, à la ferme expérimentale centrale, soient imprimés sans délai dans la proportion ordinaire pour l'anglais et le français, sous forme de brochure, et en la manière adoptée pour le tirage sur feuilles volantes du rapport final du comité, pour être distribués comme suit, savoir:—37,000 exemplaires aux membres du Parlement; 2,000 exemplaires au département de l'Agriculture, 800 exemplaires au témoin, et 200 exemplaires pour l'usage du comité.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 janvier 1911.—Etat faisant connaître quelles concessions ont été faites au Canada par des possessions britanniques dont les produits peuvent être importés en ce pays aux termes du tarif préférentiel. (*Document de la session No 142.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 6 février,—Copie de toute correspondance échangée entre quelque département du gouvernement et M. W. T. R. Preston, commissaire du commerce en Hollande, au sujet de la *Netherlands Loan Company*, depuis la date de la dernière résolution adoptée par cette Chambre à ce sujet à cette session. Aussi, copie du document officiel émis par le gouvernement

concernant la haute opinion des principales compagnies de prêt, de placement en ce qui concerne les terres agricoles de l'Ouest. (*Document de la session No 95c.*)

Ordonné, que M. Oliver ait la permission de présenter un bill (No 124) concernant l'eau dans la zone du chemin de fer et dans le district de la rivière de la Paix.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Proulx, secondé par M. Béland,

Ordonné, que le bill E (No 119) du Sénat, intitulé: « Loi concernant l'*Ontario Northern and Timagami Railway Company* », soient maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Clarke (Essex),

Ordonné, que le bill H (No 120) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. White (Renfrew), secondé par M. Beattie,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître, à part les contrats Nos 1 à 21, inclusivement, quel contrat a été accordé pour la construction, sur la ligne du Transcontinental à Winnipeg ou à Saint-Boniface, de ponts, gare, dépendance, hangars à marchandises, hangars, remises à locomotives, tables tournantes, réservoirs, logements de cantonniers, ateliers ou autres bâtiments, structures ou outillage si ces divers contrats ont été accordés après annonces et sur soumissions; quel est le coût ou le coût estimatif d'après les listes de prix ou d'après les prix d'ensemble mentionnés dans les soumissions dans chaque cas, et quel est l'entrepreneur dans chaque cas; si on a demandé en même temps des soumissions avec listes de prix et avec prix d'ensemble, et d'après quel système le contrat a été accordé, et pour quelle raison dans chaque cas; quels changements ont été faits dans aucuns des travaux depuis l'adjudication du contrat, et quelle est l'augmentation ou la diminution du coût.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Barker,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître quelles sommes, depuis le 31 mars dernier, ont été payées par le gouvernement au journal *Le Canada*, de Montréal, ou à ses éditeurs,—(*a*) pour annonces ou impressions; (*b*) pour lithographie ou autres ouvrages; (*c*) directement ou indirectement pour des copies du journal; si actuellement, le dit journal exécute quelque ouvrage, de quelque nature que ce soit, pour le gouvernement; si des soumissions ont été demandées publiquement pour l'un quelconque des ouvrages faits par le dit journal pour le gouvernement au cours de l'année dernière.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson.

Résolu, que, à partir de mardi prochain, le 28 du mois courant et jusqu'à la fin de la session, les mesures du gouvernement auront la préséance, les lundis, immédiatement après les avis de motions pour production de documents.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson.

Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera mardi prochain, le 28 du mois courant, elle demeurera ajournée jusqu'à jeudi, le 2 mars prochain.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, que, à partir de ce jour jusqu'à la fin de la session, la Chambre se réunira les mercredi à trois heures p.m., et que les séances, ces jours-là, seront régies, sous tout rapport, par les mêmes règles qui affectent les autres jours de séance.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Décret du conseil, correspondance, etc., en rapport avec une résolution de l'assemblée législative de la province de la Saskatchewan, à l'effet qu'il est désirable que le Parlement du Canada crée, à même le domaine public renfermé dans les limites de la province, une subvention adéquate en terres pour l'université de Saskatchewan. (*Document de la session No 143.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants pour lesquels il demande le concours de cette Chambre:—

Bill L (No 125) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Nord et d'Ominéca »;

Bill M (No 126)intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Quebec, Montreal and Southern Railway Company* »; et

Bill P (No 127) intitulé: « Loi constituant en corporation *The Universal Life Assurance Company of Canada* ».

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et cinquante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 24 février 1911.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le seizième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son seizième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privés, et il constate que les exigences de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De John Nairn et autres, pour une charte sous le nom de *Hudson's Bay, Peace River and Pacific Railway Company.*

Conformément au paragraphe 3 de la règle 96, votre examinateur a aussi examiné le bill suivant du Sénat, et il constate que les exigences de la règle ont été remplies à son sujet, savoir:—

Bill N (No 121) intitulé: « Loi concernant la Compagnie des imprimeurs du *Globe* ».

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 janvier 1911,—Etat indiquant tous les octrois, baux, licences et concessions, actuellement en vigueur, donnés à des particuliers ou corporations pour des pouvoirs ou privilèges hydrauliques dans la rivière Winnipeg; les noms et descriptions des sites de ces pouvoirs hydrauliques; les termes et conditions d'occupation; les dates auxquelles ces pouvoirs et privilèges ont été accordés respectivement; ce que l'on entend par déchéance; quels octrois, baux ou licences sont tombés en déchéance; les règles et règlements généraux (s'il en est) qui gouvernent la concession et la jouissance des pouvoirs hydrauliques dans cette rivière; la somme de développement effectuée par les concessionnaires ou les locataires respectivement; quelle suprématie est réclamée par le gouvernement fédéral sur les eaux de la rivière, son lit et ses rives. (*Document de la session No 144.*)

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 5 décembre 1910,—Etat indiquant (*a*) le nombre total d'accidents survenus sur les lignes ferrées du Canada depuis le 1er avril 1909 jusqu'à date; (*b*) le nombre d'accidents qui se sont terminés fatalement; (*c*) le nombre d'accidents sur chaque ligne ferrée; (*d*) leurs causes; (*e*) le nombre d'accidents terminés fatalement ou autrement sur les travaux de construction du Great-Northern et du Grand-Tronc-Pacifique, ainsi que leurs causes. (*Document de la session No 145.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 janvier 1911.—Relevé faisant connaître, en ce qui regarde les parties des travaux sur la ligne du chemin de fer National-Transcontinental où l'on s'est départi des devis primitifs,—(*a*) le coût estimatif des travaux d'après le plan original; (*b*) le coût réel ou estimatif d'après le plan modifié; (*c*) le nom de l'entrepreneur et celui de l'ingénieur résident, ainsi que les raisons alléguées par ce dernier à l'appui des changements apportés. (*Document de la session No 77i.*)

Sur motion de M. Schell, secondé par M. Knowles,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le troisième rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

Ordonné, que M. Lewis ait la permission de présenter un bill (No 129) concernant le bris de bagage.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Smith (Nanaïmo), secondé par M. Tolmie,

Ordonné, que le bill L (No 125) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Nord et d'Oménica », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Low, secondé par M. Chew,

Ordonné, que le bill P (No 127) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Universal Life Assurance Company of Canada* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Clarke (Essex), secondé par M. Cash.

Ordonné, que le bill N (No 121) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie des imprimeurs du *Globe* », soit inscrit sur le feuilleton des ordres. pour deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

M. Graham propose, secondé par M. Murphy,—Que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant certaines lignes de chemins dans le Nouveau-Brunswick devant se relier au National-Transcontinental.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme en comité général, mardi prochain, pour prendre en considération la dite résolution.

M. Brodeur propose, secondé par M. Lemieux,—Que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des Pêcheries dans la province de la Colombie-Britannique.

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme en comité général, mardi prochain, pour considérer la dite résolution.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill T (No 130) intitulé: « Loi pour faire droit à Matilda Emo », pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été soumis le bill T (No 130) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Matilda Emo », avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie des ordres en conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, le 11 février 1911:—

No 83/1146. Règlements pour l'entrée des instructeurs de la marine.

No 91/1146. Echelle revisée des salaires pour les électriciens.

No 86/1146. Allocation revisée pour dépenses de voyages. (*Document de la session No 56k.*)

M. McIntyre, du comité des Subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques—expositions—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le travail—commission de l'enseignement technique—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service naval—service de protection des pêcheries—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration—Crédit nécessaire pour grains de semence et avances de secours, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1911. la somme de $180,000 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1911. la somme de $180,000 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 128) accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir aux dépenses du service public pour l'exercice expirant le 31 mars 1911.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivant:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
OTTAWA, 24 février 1911.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Sir Charles Fitzpatrick, agissant en qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat vendredi, le 24 courant, à 5 p.m., pour y sanctionner certain bill passé au cours de la présente session du Parlement par le Sénat et la Chambre des Communes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

C. J. JONES,
Sous-secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et après avoir siégé ainsi quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement:—

Bill (No 128) intitulé: « Loi acordant à Sa Majesté certaines sommes pour subvenir aux nécessités du service public pendant l'exercice financier expirant le 31 mars 1911.

Un message est reçu du Très honorable Sir Charles Fitzpatrick, agissant comme député-gouverneur général, par le capitaine Ernest J. Chambers, gentilhomme-huissier de la Verge-Noire.

M. L'ORATEUR,

Le Très honorable Sir Charles Fitzpatrick, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désire la présence immédiate de cette honorable Chambre, dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur s'y rend avec la Chambre, et, de retour,—

M. l'Orateur fait rapport qu'il a adressé la parole à Son Honneur, comme suit:—

« QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

« Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

« Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur, le bill suivant:—

« Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir aux dépenses du service public pour l'exercice expirant le 31 mars 1911 », que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.»

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants:—

« Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.»

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. Proulx propose, secondé par M. Turgeon,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bils suivants, savoir:—

Bill (No 43) concernant un brevet de la *Conduits Company, Limited;* et

Bill (No 105) constituant en corporation la *All Red Steamship Company;* et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill (No 43) concernant un brevet de la *Conduits Company, Limited,* et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Aussi, que le comité a fait quelque progrès sur le bill (No 105) constituant en corporation la *All Red Steamship Company,* et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Ordonné, que le bill (No 43) concernant un brevet de la *Conduits Company, Limited,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill E (No 119) du Sénat, intitulé: « Loi concernant l'*Ontario Northern and Timigami Railway Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill H (No 120) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 123) constituant en corporation la Banque du Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-deux mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le travail:—Loi de conciliation et du travail, y compris publication, impressions, reliure et distribution de la *Gazette du Travail*, allocations aux correspondants, $27,300; Loi des enquêtes en matière des différends industriels, 1907, y compris les paiements faits aux membres du conseil, témoins et frais de voyage, $20,000; Loi des enquêtes sur les coalitions, $10,000; nomination d'inspecteurs proposés aux appareils d'expéditions, aux machines dangereuses, à la construction de chemins de fer, etc., etc., $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Commission d'instruction technique, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère des Postes:—Traitements, $561,080; dépenses casuelles, $64,800, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit:

Samedi, 25 février 1911.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt minutes, samedi matin, elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 27 février 1911.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Schaffner,—la pétition de S. M. Hayden et autres, de Killarney et autres lieux, province de Manitoba.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 16 janvier 1911.—Relevé faisant connaître quel sera, au 31 décembre 1910, le total de la dépense pour la construction du chemin de fer National-Transcontinental, et pour tout ce qui se rapporte à cette voie ferrée ou qui en découle; et à quelle somme on estime ce que coûteront le parachèvement et l'équipement de cette voie entre Winnipeg et Moncton. (*Document de la session No 77j.*)

Aussi,—Rapport intérimaire des Commissaires du chemin de fer Transcontinental, pour les neuf mois expirés le 31 décembre 1910. (*Document de la session No 77k.*)

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 26 janvier 1911.—Etat donnant les noms des gardiens des phares sur le Saint-Laurent, entre Québec et Montréal, depuis le 12 avril 1887, et le salaire annuel qui leur a été payé, respectivement, depuis cette même date du 12 avril 1887. (*Document de la session No 94a.*)

M. King, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 20 février 1911.—Copie de toutes demandes, faites durant le dernier semestre par des employés des houillères du nord de l'Atlantique pour un bureau de conciliation, et de toutes lettres, télégrammes, documents, relevés et autres papiers et documents à ce sujet ou s'y rapportant en quelque manière, y compris toute correspondance reçue par le gouvernement ou quelqu'un de ses départements des susdites houillères ou de personnes y employées, sur le même sujet. (*Document de la session No 155.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 2 février 1911.—Relevé faisant connaître quelles sommes d'argent ont été payées pour provisions, fournitures, réparations, travaux ou autres services, pendant l'année expirée le 31 mars 1910, aux maisons suivantes à Kingston: Elliott, Brothers; McKelvey & Birch; C. Livingstone & Bros.; R. Crawford; James Redden & Co.; R. Carson; et James Crawford. (*Document de la session No 156.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 janvier 1911.—Etat indiquant combien de nominations de personnes du comté de Wentworth ont été faites depuis 1904, les noms de ces personnes, leur emploi et le salaire ou rémunération de chacune d'elles. (*Document de la session No 120a.*)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Décrets du conseil, correspondance, etc., au sujet de toute proposition ou projet de loi concernant la construction de barrages, ou autres ouvrages analogues en travers du fleuve Saint-Laurent, ou en une partie quelconque de ce fleuve, à ou près le Long-Sault, ou dans les environs de cet endroit. (*Document de la session No 157.*)

Sur motion de M. Hodgins, secondé par M. Sealy,

Ordonné, que le bill T (No 130) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Matilda Emo », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 6 février 1911,—Copie des rapports des curateurs dans le cas de toutes les banques pour lesquelles des curateurs ont été nommés. (*Document de la session No 152.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 janvier 1911,—Copie des règlements et règles de l'Association des Banquiers Canadiens, tels qu'approuvés par le conseil du Trésor, et qui sont en vigueur maintenant. (*Document de la session No 153.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill L (No 125) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Nord et d'Ominéca ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill P (No 127) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Universal Life Assurance Company of Canada* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill N (No 121) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie des imprimeurs du *Globe* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 9) intitulé: « Loi modifiant la Loi des Inspections et de la Vente », lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 9.—Retrancher « contenir » et insérer « signifier »; et après « livres », insérer « de pommes de terre ».

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. Armstrong,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître quelle a été, au cours des années 1909 et 1910, la valeur respective, par province, des produits suivants:—(*a*) Produits agricoles de toutes sortes, y compris les produits des champs de toutes sortes, les fruits, les végétaux, le bétail, etc., les produits de la laiterie, etc.; (*b*) bois de toutes sortes; (*c*) minéraux de toutes sortes; (*d*) poissons de toutes sortes; (*e*) produits manufacturés de toutes sortes.

Sur motion de M. Taylor (Leeds), secondé par M. Lennox,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître,—

1. Quelles demandes ont été faites au gouvernement pour aider à la construction de cales sèches aux termes de la Loi des subventions aux bassins de radoub. 1910.
2. Où doivent être situées les cales projetées.
3. Quelles sont les dimensions de chacune de ces cales projetées.
4. Quel est le coût probable dans chaque cas.
5. Quel est le montant de la subvention dans chaque cas.

6. Combien de ces demandes ont été accordées.
7. Combien de cales, s'il en est, sont actuellement en cours de construction.

Sur motion de M. Porter, secondé par M. Daniel,
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître,—
1. Combien de gardes-pêche ont, au cours de l'année dernière, été nommés en rapport avec le service des pêcheries d'Ontario.
2. Quels sont leurs noms, leurs rangs et l'étendue du territoire dont la surveillance est confiée à chacun d'eux.
3. Quel est le salaire de chacun d'eux. Quelle est la durée de ces emplois.
4. S'il y a des instances (et en ce cas combien d'instances) où leurs fonctions ne sont qu'une ampliation des fonctions remplies par des fonctionnaires analogues nommés par la législature d'Ontario.
5. Quelques mesures ont-elles été prises (et en ce cas quelles mesures) en vue de prévenir une telle ampliation de service.
6. Quel a été le revenu total dérivé, au cours des années 1909 et 1910. des pêcheries de la province d'Ontario, et quelle a été la dépense totale.
7. Quelle sera la dépense totale pour l'année 1911.
8. Si l'on a adopté une méthode définie quant à la nomination des préposés à ce service, en ce qui regarde l'aptitude; et s'il en est ainsi, quel est le mode suivi.

Sur motion de M. Taylor (Leeds), secondé par M. Northrup.
Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître,—
1. Combien de Canadiens ont été admis pour faire partie de la marine canadienne.
2. Quels sont les noms et le lieu de résidence des aspirants acceptés.

Sur motion de M. Taylor (Leeds), secondé par M. Northrup.
Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous décrets du conseil, rapports, correspondance, documents et papiers concernant la destitution du sous-percepteur de douane à Mahone-Bay, N.-E.
Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

M. McLean propose, secondé par M. Pickup,—Que cette Chambre est d'avis que le Sénat du Canada, tel qu'il est constitué actuellement, n'est pas conforme aux institutions représentatives de ce pays, et que le gouvernement devrait adopter les mesures nécessaires pour que le Sénat représente le peuple et lui soit directement responsable.
Et un débat s'ensuivant;
Le dite motion est, du consentement de la Chambre, retirée.

M. Lennox propose, secondé par M. Lancaster,—Que, avant de lier définitivement le pays à l'une ou l'autre des différentes propositions, maintenant à l'étude, concernant la construction du pont de Québec, ou d'encourir aucune dépense additionnelle notable, le ministre des Chemins de fer doit renseigner cette Chambre, par le moyen d'une déclaration générale suffisamment élaborée, quant à toutes les mesures importantes prises et aux données recueillies par le gouvernement en rapport avec cette entreprise; et quant à l'état actuel de la question touchant les plans alternatifs, le coût, etc., (abstraction faite des renseignemens qui pourraient être préjudiciables aux intérêts publics en ce qui concerne les soumissions);—et fournir aux représentants du peuple, dans le Parlement, l'occasion d'étudier la question et d'exprimer leur opinion sur ce qui serait le plus avantageux pour le pays.
Et un débat s'ensuivant;
Le dite motion est, du consentement de la Chambre, retirée.

Sur motion de M. Jameson, secondé par M. Sproule,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, télégrammes, documents, procès-verbaux et documents entre les autorités impériales et le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis de l'Amérique, se rapportant à l'arbitrage rendu à La Haye dans la question des pêcheries de l'Atlantique-Nord.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Taylor (Leeds), secondé par M. Sproule,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant toutes les demandes d'aides à la construction de cales-sèches, aux termes de la Loi des subventions aux bassins de radoub, 1910, la situation de chaque cale projetée, sa dimension ainsi que l'étendue de la propriété et de l'outillage projetés, le chiffre de la subvention dans chaque cas, et tous les détails se rapportant aux demandes accordées et à celles qui sont actuellement en délibéré.

Sur motion de M. Jameson, secondé par M. Macdonell,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes lettres, papiers télégrammes et documents, pièces justificatives et listes de paie, indiquant les noms de toutes personnes qui ont fourni des matériaux ou qui ont travaillé, et les prix et taux de gages et les sommes payées à chacune, en ce qui concerne la construction d'un quai à Deep-Brook, N.-E.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous actes, règlements, documents, papiers et renseignements de toute nature indiquant ou faisant connaître le système ou la méthode suivis pour la confection du recensement dans les Etats-Unis, les possessions britanniques et les pays étrangers, respectivement, et indiquant en quoi le système ou la méthode suivis dans les susdits pays diffèrent de celui ou celle que l'on se propose d'adopter pour le prochain recensement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 42) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company* », sans amendement.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 57) intitulé: « Loi concernant la *London and Northern Railway Company* », avec un amendment, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Meighen, secondé par M. McColl,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toutes les lois, règlements, rapports et procédures dans les cours des Etats-Unis ou dans les cours de l'un ou l'autre des différents Etats, et de tous autres documents et renseignements de quelque nature que ce soit se rapportant aux méthodes et opérations de la concentration des vendeurs de viande et des autres *trusts* et monopoles dans les Etats-Unis, et touchant les résultats, tant pour le producteur que pour le consommateur, provenant de telles méthodes et exploitations, y compris toutes les mesures départementales et les rapports et autres mesures prises et les rapports du gouvernement des Etats-Unis, ou de l'un de ses départements en ce qui se rapporte aux questions ci-dessus mentionnées, et en général tout renseignement qu'il est possible de se procurer au sujet des agissements de ces concentrations dans les Etats-Unis.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé montrant (*a*) le commerce total, (*b*) les importations et (*c*) les exportations pour chacune des années de 1846 à 1876, ces deux années comprises, entre les possessions de l'Amérique Britannique du Nord (à l'exception de Terre-Neuve) et (*a*) le Royaume-Uni, (*b*) les Etats-Unis d'Amérique et (*c*) les autres pays respectivement.

M. Beattie propose, secondé par M. White (Renfrew),—Que cette Chambre est d'avis que des règlements appropriés devraient être édictés par le gouvernement du Canada à l'effet que, si un drapeau ou pavillon étranger est déployé ou utilisé sur un mât, une demeure privée, un véhicule, ou de toute autre manière ou en tout autre endroit quelconque dans les limites du Canada, par toute personne que ce soit, à l'exception du représentant d'un gouvernement étranger, un pavillon *Union Jack* d'égale dimension et de même forme devra également être hissé ou déplopé en même temps et au même endroit, et que l'« Union Jack » devra toujours occuper le point le plus en vue en toute telle occasion.

Et un débat s'ensuivant;

M. Macdonald propose, secondé par M. Carvell,—Que le débat soit ajourné.

Et la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Allard,	Douglas,	Law,	Pickup,
Allen,	Dubeau,	Loggie,	Proulx,
Aylesworth (sir Allen),	Ecrément,	Lovell,	Prowse,
	Ethier,	Macdonald,	Pugsley,
Beauparlant,	Fielding,	MacNutt,	Reid (Ristigouche),
Béland,	Fortier,	McAllister,	Richards,
Bickerdike,	Fowke,	McColl,	Rivet,
Bureau,	Gauvreau,	McIntyre,	Robb,
Carvell,	Geoffrion,	McKenzie,	Ross (Middlesex),
Cash,	Gilbert,	McLean (Huron),	Rutan,
Champagne,	Girard,	McMillan,	Savoie,
Chew,	Graham,	Marcile (Bagot),	Sealey,
Chisholm (Antigonish),	Harris,	Martin (Montréal, Sainte-Marie),	Sinclair,
	Harty,		Smith (Middlesex),
Chisholm (Inverness),	Hodgins,	Martin (Wellington),	Sperry,
	Hunt,	Meigs,	Templeman,
Clark (Red-Deer),	King,	Michaud,	Todd,
Clarke (Essex),	Kyte,	Molloy,	Turcotte (Nicolet),
Congdon,	Lachance,	Murphy,	Turgeon,
Currie (Prince-Edouard),	Lafortune,	Nesbitt,	Verville,
	Lanctot (Laprairie-Napierville),	Neely,	Warburton,
Delisle,		Oliver,	White (Victoria, Alta.),
Demers,	Lanctot (Richelieu),	Papineau,	
Devlin,	Laurier (sir Wilfrid),	Pardee,	Wilson (Laval).—89.

CONTRE:

Messieurs

Armstrong,	Crosby,	Lennox,	Staples,
Arthurs,	Crothers,	Lewis,	Stewart,
Beattie,	Daniel,	Macdonell,	Taylor (Leeds),
Best,	Doherty,	McCall,	Taylor (New-Westminster),
Blain,	Edwards,	Meighen,	
Blondin,	Elson,	Middlebro,	Thoburn,

Borden (Halifax),	Fraser,	Nantel,	Wallace,
Bradbury,	Goodeve,	Perley,	White (Renfrew),
Bristol,	Haggart (Winnipeg),	Porter,	Wilcox,
Broder,	Henderson,	Roche,	Wilson (Lennox et
Burrell,	Herron,	Schaffner,	Addington),
Campbell,	Kidd,	Sexsmith,	Wright.—49.
Chisholm (Huron),	Lake,	Smyth,	

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, en conséquence, que le débat soit ajourné.

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Bradbury,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous décrets du conseil, correspondance et autres papiers concernant la licence de pêche accordée au nommé Markey dans les eaux de la rivière Nelson et autres eaux du nord, et de toute correspondance relative à la cancellation projetée de la dite licence, et copie de la dite licence.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Le bill (No 4) modifiant la Loi des chemins de fer est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Autre réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910. (*Document de la session No 57d.*)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 28 février 1911.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Sifton,—la pétition de A. Barnes et autres, de Beresford et autres lieux, province du Manitoba.

Par M. Sealey,—la pétition de Thomas C. Cochrane et autres.

Par M. Fowke,—la pétition de A. G. Stone et autres, de Oshawa, Ontario.

Par M. Borden,—la pétition du révérend James H. Woodside et autres, de North-Gower et autres lieux, Ontario.

Par M. Crocket,—la pétition du révérend W. H. Smith et autres, de Fredericton, N.-B.

Par M. Marcil (Bonaventure),—la pétition de Peter Campbell et autres, de Escuminac-Flats, province de Québec.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 27 du mois courant, laquelle est lue et reçue, et elle est comme suit:—

De S. M. Hayden et autres, de Killarney et autres lieux, province du Manitoba; pour une loi pourvoyant à l'incorporation générale des sociétés coopératives avec des dispositions amples et favorables.

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 16 février 1911,—Etat indiquant quels sont les noms des personnes qui ont reçu des primes de pêche, et quel montant a été reçu par chacune à chacun des ports suivants: Bauline, Little-Lorraine, Main-à-Dieu et Scatarie, tous dans le comté de Cap-Breton, N.-E. (*Document de la session No 158.*)

Sur motion de M. Fortier, secondé par M. Gauvreau,

Ordonné, que le bill M (No 126) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Quebec, Montreal and Southern Railway Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 105) constituant en corporation la *All Red Steamship*

Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: « Loi constituant en corporation l'*Imperial Steamship Company* ».

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill T (No 130) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Matilda Emo ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité des Voies et Moyens reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et cinquante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à jeudi prochain.

Jeudi, 2 mars 1911.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Schaffner,—la pétition de Charles Elgar et autres, de Pierson, province du Manitoba.

Par M. Herron,—la pétition de G. St. Clair Moore et autres, de Lethbridge et autres lieux, province de l'Alberta.

Par M. Staples,—la pétition de A. K. Berry et autres, de Holland, province du Manitoba.

Par M. Meighen,—la pétition de James Morrison et autres, de Portage-la-Prairie, et autres lieux, province du Manitoba.

Par M. Sifton,—la pétition de F. A. Robertson et autres, d'autres lieux, Manitoba.

Par M. Roche,—la pétition de R. J. Drysdale et autres, de Neepawa et autres lieux, Manitoba.

Par M. Taylor (New-Westminster),—la pétition de W. A. Duncan et autres, de New-Westminster et autres lieux, Colombie-Britannique.

Par M. Burrell,—la pétition du révérend A. W. K. Herdman et autres, de Kelowna, Colombie-Britannique.

Par M. McKenzie,—la pétition du révérend John McIntosh et autres, de Boularderie et autres lieux, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Crosby,—la pétition de William Butcher et autres, de Upper-Musquodoboit, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Low,—la pétition du révérend Hugh McLean et autres, de Matawatchan, Ontario.

Par M. Wallace,—la pétition de R. A. Somerville et autres, de Elders-Mills et autres lieux, Ontario.

Par M. Wright,—la pétition de Grace Spicer et autres, de Huntsville, Ontario.

Par M. Smith (Middlesex),—la pétition de madame P. Stewart et autres, de Park-Hill et autres lieux, Ontario.

Par M. German,—la pétition de William Julian et autres, de Ridgeville et autres lieux, Ontario.

Par M. Donnelly,—la pétition de J. R. McBride et autres, de Paisley, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 28 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De A. Barnes et autres, de Beresford et autres lieux, province du Manitoba; pour une loi pourvoyant à l'incorporation générale des sociétés coopératives avec des dispositions amples et favorables.

De Thomas C. Cochrane et autres; de A. G. Stone et autres, de Oshawa; et du révérend James H. Woodside et autres, de North-Gower et autres lieux, tous de l'Ontario; du révérend W. H. Smith et autres, de Fredericton, Nouveau-Brunswick; et de Peter Campbell et autres, de Escuminac-Flats, province de Québec; demandant que le Code criminel soit amendé de manière à protéger la société et la morale contre l'adultère.

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 101) concernant la *Huron and Ontario Railway Company,* qu'il rapporte sans amendement.

Il a aussi pris en considération le bill (No 106) constituant en corporation la *Lake Erie and Northern Railway Company,* qu'il rapporte avec des amendements.

Avec la permission de la Chambre,

M. Macdonell propose, secondé par M. Jameson,—Que l'ordre No 49 des bills et ordres publics soit appelé maintenant.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit ordre est, en conséquence, appelé et il est comme suit:—

Ordre No 49.—Seconde lecture du bill (No 78) Loi modifiant la Loi des chemins de fer.

Sur motion de Macdonell, secondé par M. Jameson,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

Avec la permission de la Chambre,

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Graham,—Que l'ordre No 28 des bills et ordres publics soit maintenant appelé.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit ordre est, en conséquence, appelé et il est comme suit:—

Ordre No 28.—Seconde lecture du bill (No 12) Loi à l'effet de modifier la Loi de 1908 modifiant la Loi du service civil.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Graham,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 3 mars 1911.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par Sir Allen Aylesworth,—la pétition de R. W. Forrest et autres, de Mount-Albert et autres lieux, Ontario.

Par M. Blain,—la pétition du révérend James H. Talbot et autres, de Streetsville et autres lieux, Ontario.

Par M. Fowke,—la pétition de J. S. Farmer et autres, de Claremont, Ontario.

Par M. Henderson,—la pétition de A. G. Clark, de Alloa, et autres, d'autres lieux, Ontario.

Par M. Nesbitt,—la pétition de Alexander Murray et autres, de Braemar et autres lieux, Ontario.

Par M. Sharpe (Ontario),—la pétition de E. L. Williamson et autres, de Sonya et autres lieux, Ontario.

Par M. Papineau,—la pétition du révérend J. Duncan Anderson et autres, de Beauharnois, Québec.

Par M. Black,—la pétition de A. L. Harvey et autres, de Newport et autres lieux, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Stanfield,—la pétition du révérend A. L. Fraser et autres, de Great-Village et autres lieux, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Fraser,—la pétition du révérend M. A. MacLeod et autres, de Dundas et autres lieux, Ile-du-Prince-Edouard.

Par M. Daniel,—la pétition du révérend J. H. A. Anderson et autres, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 2 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De Charles Elgar et autres, de Pierson, province du Manitoba; pour une loi pourvoyant à l'incorporation générale des sociétés coopératives avec des dispositions amples et favorables.

De G. St. Clair Moore et autres, de Lethbridge et autres lieux, province de l'Alberta; de A. K. Berry et autres, de Holland; de James Morrison et autres, de Portage-la-Prairie et autres lieux; de F. A. Robertson, de Roblin et autres d'autres lieux; de R. J. Drysdale et autres, de Neepawa et autres lieux, tous de la province du Manitoba; de W. A. Duncan et autres, de New-Westminster et autres lieux; et du révérend A. W. K. Herdman et autres, de Kelowna, tous de la province de la Colombie-Britannique; du révérend John McIntosh et autres, de Boulardarie et autres lieux; et de William Butcher et autres, de Upper-Musquodoboit, tous de la province de la Nouvelle-Ecosse; du révérend Hugh McLean et autres, de Matawatchan; de R. A. Somerville et autres, de Elders-Mills et autres lieux; de Grace Spicer et autres, de Huntsville; de Mme P. Stewart et autres, de Park-Hill et autres lieux; de William Julian et autres, de Ridgeville et autres lieux; et de J. B. McBride et autres, de Paisley, tous de la province de l'Ontario; demandant que le Code criminel soit amendé de manière à protéger la société et la morale contre l'adultère.

M. Black, du comité spécial chargé d'examiner et de faire rapport sur le bill (No 15) à l'effet de modifier la Loi médicale du Canada, présente à la Chambre le rapport suivant:—

Votre comité recommande l'adoption du bill avec un amendement à l'amendement apporté à l'article 3, alinéa (*a*).

M. Miller, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité, conformément à l'ordre de la Chambre du 20 février 1911, a de nouveau pris en considération le bill (No 32) constituant en corporation la *Security Trusts Corporation*, et il recommande que le titre en soit changé en celui de « Loi constituant en corporation la *Sterling Trusts Corporation* ».

Votre comité a également pris en considération le bill P (No 127) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Universal Life Assurance Company of Canada* », et a décidé de le rapporter avec des amendements. Votre comité recommande aussi que le titre en soit changé en celui de « Loi constituant en corporation *The Capital Life Assurance Company of Canada* ».

Ordonné, que M. Lewis ait la permission de présenter un bill (No 131) concernant l'eau potable.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Templeman ait la permission de présenter un bill (No 132) à l'effet de corriger certaines erreurs d'écriture dans la version française de la Loi du Revenu de l'Intérieur.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson.—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. Reid (Ristigouche) propose, secondé par M. LeBlanc.—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 101) concernant la *Huron and Ontario Railway Company;* et

Bill (No 106) constituant en corporation la *Lake Erie and Northern Railway*

Company, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné les dits bills, et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Ordonné, que le bill (No 101) concernant la *Huron and Ontario Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 106) constituant en corporation la *Lake Erie and Northern Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 57) intitulé: « Loi concernant la *London and North Western Railway Company* », lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 17.—Après l'article 1, ajouter ce qui suit comme article 2:—

« 2. Le nom de la compagnie est changé en celui de *The London and North Western Railway Company of Canada*, mais ce changement de nom ne nuira en rien et n'affectera pas les droits, les obligations ni les responsabilités de la dite compagnie, non plus que les actions ou procédures actuellement pendantes, ni les jugements exécutoires en faveur ou contre la dite compagnie; et ces actions, procédures ou jugements peuvent être continués, complétés et mis en vigueur nonobstant ce changement de nom, comme si la présente loi n'eût pas été adoptée.»

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill M (No 126) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Quebec, Montreal and Southern Railway Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend le débat sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Et le débat se continuant;

Sur motion de M. Brodeur, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 6 mars 1911.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. White (Renfrew),—la pétition du révérend A. McKenzie et autres, de Douglas et autres lieux, Ontario.

Par M. Thoburn,—la pétition du révérend A. J. McMullen et autres, de Donald's-Corners, Ontario.

Par M. Martin (Wellington),—la pétition du révérend S. Young et autres, de Clifford et autres lieux, Ontario.

Par M. Armstrong,—la pétition de Robert V. Horsey et autres, de Pétrolia et autres lieux, Ontario.

Par M. Russell,—la pétition du révérend Thomas H. Rogers et autres, de Toronto-Est, Ontario.

Par M. Marcil (Bonaventure),—la pétition de John Fair et autres, de Pointe-à-la-Garde, Québec.

Par M. Emmerson,—la pétition du révérend A. B. Dickie et autres, de Sackville et autres lieux, Nouveau-Brunswick.

Par M. Jameson,—la pétition du révérend W. J. Fowler et autres, de Little-River et autres lieux, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Lake,—la pétition du révérend A. Henderson et autres, de Sintaluta et autres lieux, Saskatchewan.

Par M. Campbell,—la pétition de Thomas Bailey et autres, de Birnie et autres lieux, Manitoba.

Par M. Meighen,—la pétition du révérend James Little et autres, de Sydney et autres lieux, Manitoba.

Par M. Blain,—la pétition de S. O. McDonald et autres, actionnaires et créanciers de la *Farmers' Bank of Canada.*

Par M. Herron,—la pétition de R. B. Allan et autres, de Staveley et autres lieux, Alberta.

Par M. Northrup,—la pétition du révérend John Galloway et autres, de Foxboro et autres lieux, Ontario.

Par M. German,—la pétition de l'*Amalgamated Society of Carpenters and Joiners of Welland, Ontario.*

Par M. Reid (Grenville),—la pétition du révérend H. R. Keith et autres, de Prescott et autres lieux, Ontario.

Par M. Borden,—la pétition du révérend J. H. Turnbull et autres, d'Ottawa et autres lieux, Ontario.

Par M. Middlebro,—la pétition du révérend S. H. Eastman et autres, de Meaford et autres lieux, Ontario.

Par Sir Allen Aylesworth,—la pétition du révérend John McClung et autres, de Eldorado et autres lieux, Ontario.

Par M. Fielding,—la pétition du révérend Ward Fisher et autres, de Shelburne et autres lieux, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Staples,—la pétition du révérend Alexander Riddell et autres, de Rosebank et autres lieux, Manitoba.

Par M. Burrell,—la pétition de Jabez Thueller et autres, de Glenemma et autres lieux, Colombie-Britannique.

Par M. Schaffner,—la pétition de G. E. Moore et autres, de Lauder et autres lieux, Manitoba.

Par M. Roche,—la pétition de N. D. Peters et autres, de Oak-River, Manitoba.

Par M. Bradbury,—la pétition de Harry George et autres, de Springfield et autres lieux, Manitoba.

Par M. Taylor (New-Westminster,—la pétition de C. F. Randall et autres, de Collingwood-Est et autres lieux, Colombie-Britannique.

Par M. Sharpe (Lisgar),—la pétition de W. A. Robinson et autres, de Pilot-Mount, Manitoba.

Par M. Pickup,—la pétition du révérend J. R. Douglas et autres, de Milford-Station et autres lieux, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Rhodes,—la pétition de L. W. Prenton et autres, de Amherst, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Black,—la pétition du révérend J. W. Crawford et autres, de Windsor, Nouvelle-Ecosse.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 3 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De R. W. Forrest et autres, de Mount-Albert et autres lieux; du révérend James H. Talbot et autres, de Streetsville et autres lieux; de J. S. Farmer et autres, de Claremont; de A. G. Clark, de Alloa, et autres d'autres lieux; de Alexander Murray et autres, de Braemar et autres lieux; et de E. L. Williamson et autres, de Sonya et autres lieux, tous de la province de l'Ontario; du révérend J. Duncan Anderson et autres, de Beauharnois, province de Québec; de A. L. Harvey et autres, de Newport et autres lieux; et du révérend A. L. Fraser et autres, de Great-Village et autres lieux, tous de la province de la Nouvelle-Ecosse; du révérend M. N. MacLeod et autres, de Dundas et autres lieux, de la province de l'Ile-du-Prince-Edouard; et du révérend J. H. Anderson et autres, de Saint-Jean, province du Nouveau-Brunswick; demandant que le Code criminel soit amendé de manière à protéger la société et la morale contre l'adultère.

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport sur le régime des eaux de la rivière Ottawa, pour l'exercice 1909-10. (Supplément de l'enquête au sujet du projet du canal de la baie Georgienne.) (*Document de la session No 19a.*)

M. Blondin, député du district électoral de Champlain, fait, de son siège en Chambre, la déclaration suivante:—

Je, Pierre Edouard Blondin, membre du Parlement pour le district électoral de Champlain, dans la province de Québec, Puissance du Canada, déclare que je suis informé d'une manière digne de foi et que je pense pouvoir établir par preuve satisfaisante:—

Qu'au cours des années 1908, 1909 et 1910, des irrégularités, abus, fraudes, malversations et vols ont été commis dans les ateliers et magasins du gouvernement du Canada à Saint-Joseph de Sorel et dans la cité de Sorel, dans le district électoral de Richelieu;

Que des barils et des bidons de peinture et autres articles de cette nature ont été illégalement et frauduleusement pris et enlevés des dits ateliers et magasins, et transportés à la maison de M. Adélard Lanctôt, alors et maintenant membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Richelieu, laquelle maison était alors en voie de construction sur la rue George, à Sorel susdit, et prête à être peinturée;

Qu'avec cette peinture et ces articles, des travaux de peinture, de décoration et de vernissage ont été exécutés par les employés du gouvernement du Canada sous la surveillance du contremaître des peintres employés par le gouvernement au dit endroit, aux frais du gouvernement et pendant les heures censées consacrées au gouvernement

et pour lesquelles les dits employés étaient payés par le gouvernement, lesquels hommes inscrivaient leurs noms chaque jour comme s'ils avaient réellement travaillé pour le gouvernement, et cela pendant des semaines et des mois, les matériaux et le travail ainsi fournis, sont évalués à mille ou douze cents piastres;

Que les dits articles ont été ainsi frauduleusement enlevés, et les dits travaux ainsi frauduleusement exécutés aux frais du gouvernement du Canada pour le bénéfice du dit Adélard Lanctôt, alors et maintenant membre de la Chambre, comme susdit, à sa connaissance et avec son consentement et son approbation, le dit Adélard Lanctôt profitant abusivement et frauduleusement de sa position de membre de la Chambre aux dépens et au détriment du public;

Les faits ci-dessus énoncés par moi sont corroborés par des affidavits que je désire lire et produire au soutien de la motion que je vais faire.

M. Blondin propose alors, secondé par M. Nantel,—Que les déclarations et matières énoncées ci-dessus soient référées au comité permanent des Privilèges et Elections de cette Chambre pour faire une enquête complète dans l'espèce; avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents et tout ce qui pourra servir à la dite enquête, et d'interroger des témoins sous serment ou affirmation; et que le comité soumette avec son rapport toute la preuve faite devant lui, toutes les minutes de ses séances et le résultat de son enquête.

M. Adélard Lanctôt, député du district électoral de Richelieu donne, de son siège en Chambre, lecture de la déclaration qui suit:—

Je dois dire que je n'ai aucune objection à la motion du député de Champlain à l'effet que les accusations qu'il porte contre moi en qualité de membre de cette Chambre soient référées pour enquête au comité des Privilèges et Elections. Je suis content qu'il ait attiré l'attention de la Chambre sur cette affaire et je demande l'enquête la plus complète à ce sujet.

Les faits sont simplement comme suit: Pendant le mois de juin dernier, je construisais une maison à Sorel, et quand le temps est venu de la peinturer, j'eus à l'époque à m'absenter de Sorel très fréquemment pour me rendre à Saranac où ma femme se trouvait très malade. N'ayant pas suffisamment de temps pour faire venir des peintres du dehors à Sorel, et sachant qu'il ne s'en trouvait pas à Sorel, sauf aux ateliers du département de la Marine et à ceux de la Compagnie Richelieu et Ontario, je me suis rendu au département de la Marine pour demander au surintendant, M. Papineau, de m'envoyer quelques peintures pour finir mes travaux. Ce monsieur étant absent, je me suis adressé à M. Champagne, le pointeur, et lui ai demandé de m'envoyer des peintres quand il pourrait le faire sans retarder les travaux du département, et je lui dis de tenir un compte exact et distinct du temps de ces hommes quand ils travailleraient à ma maison; en même temps, j'ai averti M. Pagé, le contremaître, que j'avais demandé des peintres à M. Champagne et que ce dernier tiendrait compte du temps des hommes employés à ma maison. J'ai dit à M. Pagé de se procurer tous les matériaux nécessaires de Cyrille Labelle et Cie, avec lesquels je fais affaire et où j'avais un compte courant pour les matériaux employés pour ma maison. J'ai aussi expliqué à M. Pagé que je me rendais à Saranac pour rejoindre ma femme, et je lui dis que je comptais sur lui pour voir à ce que le travail fut bien fait par les hommes, le priant en même temps de m'adresser les comptes au fur et à mesure des travaux afin que je pusse les solder afin d'éviter tout malentendu. Des hommes ont été envoyés à diverses reprises entre les mois de juillet et novembre pour exécuter ces travaux, et au cours de cette période, quand je demandai, en différents temps, de me donner les comptes, j'eus pour réponse qu'il serait plus simple et plus facile de faire le compte

quand les travaux seraient finis. Les hommes ont fait les travaux et quand ils ont été terminés, le compte m'a été remis par M. Champagne pour le département, et je l'ai immédiatement soldé en entier.

Une certaine quantité de peinture, vernis et autres articles ont été obtenus des ateliers du département de la Marine et des Pêcheries. Il a été tenu un compte séparé de ces matériaux, et des articles de la même qualité et en même quantité ont été achetés pour les remplacer, et le compte des articles ainsi achetés, de même que les frais de transport à Sorel ont été payés par moi, et les matériaux retournés immédiatement au département.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, en conséquence, que les faits relatés ci-dessus, soient référés au comité des Privilèges et Elections.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill C (No 133) intitulé: « Loi constituant en corporation *The Alberta-Saskatchewan Life Insurance Company* ».

Bill J (No 134) intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canadian Inter-Mountain Railway Company* ».

Bill O (No 135) intitulé: « Loi concernant la Compagnie de chemin de fer de l'Alberta Occidental ».

Bill W (No 136) intitulé: « Loi corrigeant une erreur dans le titre de la version française du chapitre 142 des Statuts de 1910 ».

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 30 janvier 1911,—Relevé faisant connaître quelle a été la somme totale dépensée, en rapport avec l'édifice Seybold, pour changements et réparations dans l'installation des monte-charges, l'appareil de chauffage et autres intallations, par le gouvernement, au cours de la durée du présent bail, comme aussi au cours du bail antérieur alors que l'édifice a été ocupé pour les fins du recensement (y compris les détails des dépenses et les noms des personnes à qui les diverses sommes ont été payées). (*Document de la session No 154.*)

M. Brodeur, l'un de membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 janvier 1911,—Etat donnant les noms de toutes personnes qui ont payé l'amende pour infraction aux règlements des pêcheries sur le littoral de l'Ile-du-Prince-Edouard depuis 1900 jusqu'à date, le montant des amendes imposées, les deniers perçus et les amendes ou parties d'icelles remises dans chaque cas. Aussi, copie de toutes instructions émises et de tous rapports, correspondance et documents s'y rapportant en quelque manière. (*Document de la session No 91a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 20 février 1911,—Copie de tous les rapports, correspondance et documents, non déjà produits, y compris le rapport du relevé fait en 1909 dans le havre de Cape-John et la baie de Tatamagouche, dans les comtés de Pictou et de Colchester, N.-E., relativement à la route des steamers d'hiver entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, et à la recommandation de modifier la dite route et d'augmenter le nombre des voyages quotidiens de ces steamers d'hiver; aussi, copie de tous documents analogues, non déjà produits, relativement à la route des steamers d'été de la malle entre Charlottetown et la terre ferme, et à la

proposition de modifier cette route et d'augmenter le nombre de voyages quotidiens, ainsi qu'à la recommandation de raccorder cette route avec un point sur l'Intercolonial; aussi, copie de tous documents analogues, s'il en est, se rapportant à la recommandation d'une route entre Cap-Traverse, Ile-du-Prince-Edouard, et le Cap-Tourmentine, sur la terre ferme, comme propre au service des steamers d'hiver et d'été; aussi, copie de tous les rapports, documents et correspondance touchant les améliorations à apporter à la navigation dans le havre de Charlottetown et à son entrée, ainsi que dans la baie et le havre de Tatamagouche. (*Document de la session No 159.*)

M. Macdonald propose, secondé par M. Pardee,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 32) constituant en corporation la *Security Trusts Corporation;* et

Bill P (No 127) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Universal Life Assurance Company of Canada* », et après avoir ainsi siégé quelque temps. M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill (No 32) constituant en corporation la *Security Trusts Corporation* et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Aussi, le comité a examiné le bill P (No 127) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Universal Life Assurance Company of Canada* », et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill (No 32) constituant en corporation la *Security Trusts Corporation,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: « Loi constituant en corporation la *Sterling Trust Corporation* ».

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill P (No 127) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Universal Life Assurance Company of Canada* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, lignes 14 et 15.—Retrancher « comté d'Hochelaga ».

Page 1, lignes 18 et 19.—Retrancher « *Universal* » et insérer « *Capital* ».

Page 1, ligne 24.—Retrancher tous les mots qui suivent « dollars » jusqu'à la fin de l'article.

Dans le titre.

Retrancher « *Universal* » et insérer « *Capital* ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: Loi constituant en corporation *The Capital Life Assurance Company of Canada* ».

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande lur concours.

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Ames,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre.—

Copie du décret du conseil nommant des ingénieurs chargés de préparer et choisir les plans et devis, et de surveiller la construction du pont de Québec; de toutes les instructions, correspondance, notes écrites et documents en rapport avec ces nominations, y compris celles des deux ingénieurs additionnels; avec, en sus, copie de tous les décrets du conseil subséquents, et de toutes instructions, correspondance, etc., se rapportant au refus de la part de l'un quelconque des ingénieurs de se charger de la mission offerte, ou de continuer à remplir ses fonctions, comme aussi à la démission de l'un ou l'autre d'entre eux, et de la substitution d'autres ingénieurs.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Ames,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Copie du rapport des ingénieurs qui ont fait une enquête sur la classification excessive (overbreak) ou sur les prétendues allocations excessives accordées sur les décomptes progressifs dans la division est du Transcontinental, de la preuve faite ou autres données recueillies, et de toutes lettres, instructions, arrangements, plans, dessins, photographies, mémoires et écrits expédiés, donnés ou employés en rapport avec la dite enquête qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre; avec mention de la réponse antérieure contenant certains de ces papiers. Aussi, copie du rapport antérieur fait par MM. Schreiber, Kelliher et Lumsden immédiatement avant la démission de ce dernier.

Sur motion de M. McGrath, secondé par M. Stanfield,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous rapports, données statistiques, documents, papiers et renseignements de toute nature en la possession du département de l'Agriculture ou de tout autre département, concernant les produits animaux du Canada, l'industrie des salaisons, le commerce des viandes, les avantages d'un système bien organisé d'emmagasinage à froid, et en général toutes matières se rapportant au développement et à l'amélioration de l'industrie des produits animaux en Canada.

Sur motion de M. Sharpe (Ontario), secondé par M. Crothers.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, rapports d'évaluateurs, lettres et correspondance concernant l'évaluation et la déclaration en douane, le 20 octobre 1909, du navire *Wanda* qui est la propriété du nommé Wm. R. Fraser, Toronto.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la question posée hier,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente et un mille huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages:—Traitements, $118,225; dépenses casuelles, $13,050, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent quatre-vingt-six mille sept cent quatre-vingt-dix-huit dollars et soixante et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Intérieur:—Traitements, $919,798.77; dépenses casuelles, $67,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et vingt-deux minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 7 mars 1911.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Mackenzie King,—la pétition du révérend W. A. Bradley et autres, de Berlin et autres lieux, Ontario.

Par M. Fowke,—la pétition du révérend William R. Wood et autres, de Claremont, Ontario.

Par M. Proulx,—la pétition de J. P. Farmer et autres, de Vankleek-Hill, Ontario.

Par M. Wilson (Lennox),—la pétition de W. W. Adams et autres, de Newburgh, Ontario.

Par M. Low,—la pétition de Andrew Stewart et autres, de Carswell et autres lieux, Ontario.

Par M. Smith (Middlesex),—la pétition de W. J. Patterson et autres, de London, Ontario.

Par M. Wilcox,—la pétition de Mme N. C. Ortred et autres, de Walkerville et autres lieux, Ontario.

Par M. Béland,—la pétition de S. F. Cathcart et autres, de Jersey-Mills et autres lieux, Québec.

Par M. Rivet,—la pétition de Ernest Lewis et autres, de Montréal-Ouest et autres lieux, Québec.

Par M. Devlin,—la pétition de J. B. Giroux, de Duclos et autres lieux, Québec.

Par M. MacNutt,—la pétition de H. Henderson et autres, de Tantallon et autres lieux, Saskatchewan.

Par M. Turriff,—la pétition de W. H. G. Hôneyman et autres, de Manor, Saskatchewan.

Par M. Sifton,—la pétition du révérend J. G. Stephens et autres, de Reston et autres lieux, Manitoba.

Par M. Douglas,—la pétition du révérend M. White et autres, de Lacombe et autres lieux, Alberta.

Par M. Daniel,—la pétition du révérend Angus A. Graham et autres, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

Par Sir Frederick W. Borden.—la pétition de Mme W. A. Outerbridge et autres, de Kentville et autres lieux, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Prowse.—la pétition de H. A. McKenzie et autres, de Cavendish et autres lieux, Ile-du-Prince-Edouard.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 6 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De S. O. McDonald et autres, actionnaires et créanciers de la *Farmer's Bank of Canada*; demandant qu'il soit nommé une commission royale avec pleins pouvoirs d'examiner les affaires de la dite banque depuis sa fondation jusqu'à sa suspension.

Du révérend A. MacKenzie et autres, de Douglas et autres lieux; du révérend A. J. McMullen et autres, de McDonald's-Corners; du révérend S. Young et autres, de Clifford et autres lieux; de Robert V. Hessey et autres, de Petrolia et autres lieux; du révérend Thomas H. Rogers et autres, de Toronto-Est; du révérend John Galloway et autres, de Foxboro et autres lieux; du révérend N. D. Keith et autres, de

Prescott et autres lieux; du révérend J. H. Turnbull et autres, d'Ottawa et autres lieux; du révérend S. H. Eastman et autres, de Meaford et autres lieux; du révérend John McClung et autres, de Eldorado et autres lieux; et de la Société amalgamée des charpentiers et menuisiers de Welland, tous de la province de l'Ontario; du révérend James Little et autres, de Sydney et autres lieux; du révérend Alexander Riddell et autres, de Rosebank et autres lieux; de Thomas Baily et autres, de Birnie et autres lieux; de G. E. Moore et autres, de Lauder et autres lieux; de N. D. Peters et autres, de Oak-River; de Harry George et autres, de Springfield et autres lieux; et de W. A. Robinson et autres, de Pilot-Mound, tous de la province du Manitoba; du révérend J. R. Douglas et autres, de Milford-Station et autres lieux; de L. W. Brenton et autres, de Amherst; du révérend J. W. M. Crawford et autres, de Windsor; du révérend Ward Fisher et autres, de Shelburne et autres lieux; et du révérend W. J. Fowler et autres, de Little-River et autres lieux, tous de la province de la Nouvelle-Ecosse; de C. F. Randall et autres, de Collingwood-Est et autres lieux; et de Jabez Thueller et autres, de Glenemma et autres lieux, tous de la province de la Colombie-Britannique; de R. B. Allan et autres, de Stanley et autres lieux, province de l'Alberta; du révérend A. Henderson et autres, de Sintaluta et autres lieux, province de la Saskatchewan; du révérend A. B. Dickie et autres, de Sackville et autres lieux, province du Nouveau-Brunswick; et de John Fair et autres, de Pointe-à-la-Garde, province de Québec; demandant que le Code criminel soit amendé de manière à protéger la société et la morale contre l'adultère.

M. German, du comité des Privilèges et Elections, présente à la Chambre le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande,—

1. Qu'il lui soit permis de faire imprimer de jour en jour pour l'usage de ses membres toutes les minutes de ses séances et toute preuve produite en cette enquête, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet;

2. Qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre; et

3. Que le quorum du comité soit réduit à quinze membres.

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné le bill (No 93) constituant en corporation l'*Alberta Electric Railway Company*, et a convenu d'en faire rapport avec des amendements.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 20 février 1911,—Copie de toute correspondance, recommandations, décrets du conseil ou autres documents concernant le cas de R. E. Curran, courrier sur chemin de fer, qui a été mortellement blessé dans un accident à Owen-Sound le 29 mai 1908, et au sujet duquel une demande a été faite pour une indemnité ou une gratuité à ses héritiers ou à sa famille. (*Document de la session No 160.*)

Sur motion de M. Rutan, secondé par M. Allard,

Ordonné, que le bill C (No 133) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Alberta-Saskatchewan Life Insurance Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. Goodeve, secondé par M. McColl,

Ordonné, que le bill J (No 134) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canadian Inter-Mountain Railway Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. Douglas, secondé par M. Harris,

Ordonné, que le bill O (No 135) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie de chemin de fer de l'Alberta Occidental », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. Brodeur, secondé par Sir Allen Aylesworth,

Orlonné, que le bill W (No 136) du Sénat, intitulé: « Loi corrigeant une erreur dans le titre de la version française du chapitre 142 des Statuts de 1910 », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures p.m., elle s'ajourne à demain.

Mercredi, 8 mars 1911.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Guthrie,—la pétition du révérend W. L. William et autres, de Elora et autres lieux, Ontario.

Par M. Nesbitt,—la pétition de R. G. Nichol et autres, de Hickson et autres lieux, Ontario.

Par M. Elson,—la pétition du révérend J. Gibson Tuskter et autres, de London, Ontario.

Par M. Taylor (Leeds),—la pétition de C. E. A. Pocock et autres, de Lyer et autres lieux, Ontario.

Par M. Lancaster,—la pétition de J. K. Black et autres, de St. Catharines et autres lieux, Ontario.

Par M. Owen,—la pétition du révérend D. A. McKenzie, de Monaghan-sud et autres lieux.

Par M. Bristol,—la pétition de George S. Forster et autres, de Toronto, Ontario.

Par M. Rankin,—la pétition de Robert Martin et autres, de Stratford, Ontario.

Par M. Bradbury,—la pétition de C. K. Cameron et autres, de Iroquois, Ontario.

Par M. Rivet,—la pétition de Charles Dickie et autres, de Montréal, Québec.

Par M. Bickerdike,—la pétition de madame M. Piché et autres, de Montréal, Québec.

Par M. Bradbury,—la pétition de J. D. Wolezuk et autres, de Winnipeg-Beach, Manitoba.

Par M. Taylor (Ner-Westminster),—la pétition de J. S. Hall et autres, de New-Westminster, Colombie-Britannique.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 7 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

Du révérend W. A. Bradley et autres, de Berlin et autres lieux; du révérend William R. Wood et autres, de Claremont; de J. P. Farmer et autres, de Vankleek-Hill; de W. W. Adams et autres, de Newburgh; de Andrew Stewart et autres, de Carswell et autres lieux; de W. J. Patterson et autres, de London; et de Mme N. C. Ortred et autres, de Walkerville et autres lieux, tous de la province de l'Ontario; de S. F. Cathcart et autres, de Jersey-Mills et autres lieux; de Ernest Lewis et autres, de Montréal-Ouest et autres lieux; et de J. B. Giroux et autres, de Duclos et autres lieux, tous de la province de Québec; de H. Henderson et autres, de Tantallon et autres lieux; et de W. H. G. Honneyman et autres, de Manor, tous de la province de la Saskatchewan; du révérend J. G. Stephens et autres, de Reston et autres lieux, province du Manitoba; du révérend M. White et autres, de Lacombe et autres lieux, province de l'Alberta; du révérend Angus A. Graham et autres, de Saint-Jean, province du Nouveau-Brunswick; de Mme W. A. Outerbridge et autres, de Kentville et autres lieux, province de la Nouvelle-Ecosse; et de H. A. McKenzie et autres, de Cavendish et autres lieux, province de l'Ile-du-Prince-Edouard; demandant que le Code criminel soit amendé de manière à protéger la société et la morale contre l'adultère.

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le onzième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill E (No 119) du Sénat, intitulé: « Loi concernant l'*Ontario Northern and Timagami Railway Company* ».

Bill L (No 125) du Sénat intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Nord et d'Ominéca ».

Bill M (No 126) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Quebec, Montréal and Southern Railway Company* ».

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et il a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 111) constituant en corporation la *Saskatoon and Hudson Bay Railway Company.*

Bill (No 113) constituant en corporation la *Dominion Development Railway Company.*

M. Tolmie, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le Bill T (No 130) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Matilda Emo », et il a décidé d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération le Bill N (No 121) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie des imprimeurs du *Globe* », et il a décidé d'en faire rapport avec un amendement.

M. Schell, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente à la Chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Le comité recommande que 40,000 exemplaires de la preuve faite par M. J. A. Ruddick, commissaire de l'industrie laitière, au département de l'Agriculture, devant le comité à la présente session, soient imprimés sans délai dans la proportion ordinaire pour l'anglais et le français, sous forme de brochure, et en la manière adoptée pour le tirage sur feuilles volantes du rapport final du comité, pour être distribués comme suit, savoir:—36,600 exemplaires aux membres du Parlement; 2,000 exemplaires au département de l'Agriculture, 1,200 exemplaires au témoin, et 200 exemplaires pour l'usage du comité.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Autre réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910. (*Document de la session No 59e.*)

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, étant lu;

M. Fielding propose, secondé par M. Fisher,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Borden propose, comme amendement, secondé par M. Foster,—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« l'arrangement réciproque compris dans les résolutions soumises par le ministre des Finances à cette Chambre le 26 janvier dernier, a aussi été soumis le même jour, par message spécial du président au congrès des Etats-Unis d'Amérique alors en session:

« Que la dite session est maintenant expirée et que le congrès n'a ni approuvé ni adopté le dit arrangement;

« Qu'un laps de temps considérable devra nécessairement s'écouler avant que le dit arrangement puisse être étudié par le congrès à une session spéciale;

« Que les modifications fiscales projetées par le dit arrangement ont une portée très considérable et constituent un changement important dans la politique approuvée par le peuple du Canada;

« Que cette Chambre est d'avis qu'il ne devrait pas être procédé plus loin avec les dites résolutions tant que les électeurs n'auront pas eu l'occasion de se prononcer sur leur mérite.»

Et la question étant prise sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Ames,
Arthurs,
Barker,
Barnard,
Beattie,
Best,
Blain,
Blondin,
Borden (Halifax),
Boyce,
Bradbury,
Broder,
Burrell,
Campbell,
Crocket,
Crothers,
Currie (Simcoe),
Daniel,
Donnelly,
Edwards,
Elson,
Foster,
Gilbert,
Goodeve,
Haggart (Winnipeg),
Harris,
Henderson,
Herron,
Hughes,
Jameson,
Kidd,
Lake,
Lalor,
Lancaster,
Lennox,
Lortie,
Macdonell,
Maclean (York-sud),
McCall,
Maddin,
Marshall,
Meighen,
Middlebro,
Monk,
Nantel,
Northrup,
Owen,
Paquet,
Perley,
Porter,
Price,
Reid (Grenville),
Roche,
Russell,
Schaffner,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Sifton,
Stanfield,
Staples,
Stewart,
Taylor (Leeds),
Taylor (New-Westminster),
Thoburn,
Thornton,
White (Renfrew),
Wilcox,
Wilson (Lennox et Addington),
Wright.—70.

CONTRE:

Messieurs

Allard,
Allen,
Aylesworth (sir Allen),
Beauparlant,
Béland,
Black,
Borden (sir Frederick),
Boyer,
Brown,
Bureau,
Carrier,
Carvell,
Cash,
Champagne,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Clark (Red-Deer),
Ecrément,
Fielding,
Fisher,
Fortier,
Fowke,
Gauvreau,
Geoffrion,
Girard,
Gladu,
Gordon (Kent),
Graham,
Harty,
Hodgins,
Hunt,
King,
Knowles,
Kyte,
Lachance,
Lafortune,
Lanctot (Laprairie-Napierville),
McAllister,
McCoig,
McColl,
McCraney,
McIntyre,
McKenzie,
McLean (Huron),
McLean (Sunbury),
Major,
Marcile (Bagot),
Martin (Montréal, Sainte-Marie),
Martin (Regina),
Martin (Wellington),
Mayrand,
Meigs,
Michaud,
Miller,
Molloy,
Murphy,
Nesbitt,
Rankin,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Rivet,
Robb,
Ross (Middlesex),
Ross (Rimouski),
Roy (Montmagny),
Rutan,
Savoie,
Schell,
Sealey,
Séguin,
Smith (Middlesex),
Smith (Nanaïmo),
Smith (Stormont),
Sperry,
Talbot,
Tobin,
Todd,
Tolmie,

Clarke (Essex),	Lapointe,	Neely,	Turcotte (Québec-comté),
Congdon,	Laurier (sir Wilfrid),	Oliver,	Turgeon,
Conmee,	Law,	Papineau,	Turriff,
Currie (Prince-Edouard),	LeBlanc,	Parent,	Verville,
Demers,	Lemieux,	Paterson,	Warburton,
Devlin,	Loggie,	Pickup,	White (Victoria, Alta.),
Douglas,	Lovell,	Proulx,	Wilson (Laval).—111.
Dubeau,	Macdonald,	Prowse,	
	MacNutt,	Pugsley,	

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Jeudi, 9 mars 1911.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 8 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

Du révérend W. L. Williman et autres, de Elora et autres lieux; de R. G. Nichol et autres, de Hickson et autres lieux; du révérend J. Gibson Inkster et autres, de London; du révérend C. E. A. Pocock et autres, de Lyn et autres lieux; de J. K. Black et autres, de Sainte-Catherine et autres lieux; du révérend D. A. McKenzie, de Monaghan-Sud et autres lieux; de George S. Forster et autres, de Toronto; de Robert Martin et autres, de Stratford; et de C. K. Cameron et autres, de Iroquois, tous de la province de l'Ontario; de Charles Dickie et autres; et de Mme M. Piché et autres, tous de Montréal, province de Québec; de J. D. Wolezuk et autres, de Winnipeg-Beach, province du Manitoba; et de J. S. Hall et autres, de New-Westminster, province de la Colombie-Britannique; demandant que le Code criminel soit amendé de manière à protéger la société et la morale contre l'adultère.

M. l'Orateur soumet à la Chambre le premier rapport du comité mixte de la Bibliothèque du Parlement, lequel est comme suit:—

A l'honorable Chambre des Communes,

Le comité collectif de la Bibliothèque du Parlement a l'honneur de présenter son premier rapport pour la session de 1911.

Le comité s'est réuni pour la première fois, mardi, le 21 février, dans les appartements du Président du Sénat.

Etaient présents: l'honorable Président du Sénat, au fauteuil, l'honorable Président de la Chambre des Communes; les honorables sénateurs Derbyshire, Poirier, Costigan, McHugh, Jaffray et Douglas; et messieurs Daniel, Lewis et Béland, membres de la Chambre des Communes.

Le rapport des bibliothécaires est lu et adopté.

L'architecte en chef du département des Travaux Publics était aussi présent et donna des explications sur certains plans projetés pour l'agrandissement du local du Sénat et de la Bibliothèque.

Après discussion, il fut proposé par l'honorable M. Derbyshire et secondé par M. E. N. Lewis, que les plans, tels que soumis au comité de la Bibliothèque. et par l'architecte en chef expliqués, seraient adoptés en principe sujets aux modifications dans l'aménagement intérieur, qui pourraient être jugées nécessaires par le comité, après nouvel examen.

Et le comité s'ajourne.

J. K. KERR.
Président.

Chambre du Président,
Au Sénat.
MARDI, 21 février 1911.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse partielle à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 8 février 1911,—Copie de toute correspondance, mémoires, notes, rapports, mémoranda, plans, décrets du conseil, traités, conventions, ententes, documents de toutes sortes, concernant toute proposition ou bill à l'effet d'ériger des barrages ou autres travaux

analogues à travers le Saint-Laurent, ou dans une partie du dit fleuve, à ou près le Long-Sault, ou dans les environs, y compris toutes les lois de l'Etat de New-York et les Etats-Unis d'Amérique, se rapportant à ce sujet, et tous les projets de loi actuellement devant le Congrès des Etats-Unis au sujet de cette même question, et toute procédure ou décision en rapport avec ces lois et projets de loi. (*Document de la session No 157a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 février 1911,—Relevé faisant connaître, à part les contrats Nos 1 à 21, inclusivement, quel contrat a été accordé pour la construction, sur la ligne du Transcontinental à Winnipeg ou à Saint-Boniface, de ponts, gare, dépendances, hangars à marchandises, hangars, remises à locomotives, tables tournantes, réservoirs, logements de cantonniers, ateliers ou autres bâtiments, structure ou outillage; si ces divers contrats ont été accordés après annonces et sur soumissions; quel est le coût ou le coût estimatif d'après les listes de prix ou d'après le prix d'ensemble mentionnés dans les soumissions dans chaque cas, et quel est l'entrepreneur dans chaque cas; si on a demandé en même temps des soumissions avec listes de prix et avec prix d'ensemble, et d'après quel système le contrat a été accordé, et pour quelle raison dans chaque cas; quels changements ont été faits dans aucuns des travaux depuis l'adjudication du contrat, et quelle est l'augmentation ou la diminution du coût. (*Document de la session No 77m.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er février 1911,—Copies de tous baux, conventions et contrats conclus avec toute personne, personnes, compagnie ou corporation, concédant par bail ou autrement des pouvoirs hydrauliques sur ou le long du canal de la vallée de la Trent, et aussi, de toute correspondance à ce sujet. (*Document de la session No 98d.*)

Sur motion de M. Schell, secondé par M. Cash,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le quatrième rapport du comité d'Agriculture et de Colonisation.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et au cours du débat, le député de Simcoe-Sud ayant réclamé le droit d'interrompre le discours de l'honorable député de Cap-Breton-Nord afin de corriger une déclaration qui ne l'affectait pas personnellement,—et permission lui étant refusée par le député de Cap-Breton-Nord;

Le président décide, qu'aux termes du règlement, le député de Simcoe-Sud ne peut se prévaloir du privilège de faire une telle interruption. Alors le député de Simcoe-Sud en appelle de la décision du président, en vertu de la règle 14.

Alors M. l'Orateur reprend le fauteuil, et le président fait rapport de la question d'ordre sur laquelle il a donné sa décision.

Et la question étant mise: Que la décision du président soit ratifiée, la dite décision est confirmée par la Chambre.

Le comité des Voies et Moyens reprend le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinquante minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 10 mars 1911.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Borden,—la pétition du révérend P. W. Anderson et autres, d'Ottawa, Ontario.

Par M. Lalor,—la pétition du révérend J. E. Hockey et autres, de Dunnville et autres lieux, Ontario.

Par M. Russell,—la pétition de James R. Moir et autres.

Par M. Crocket,—la pétition de Mary I. Bush et autres, de Fredericton, Nouveau-Brunswick.

Par M. Stanfield,—la pétition du révérend Robert Murray et autres, de Earlton, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Macdonald (Pictou),—la pétition du révérend G. A. Sutherland et autres, de Sunnybrae et autres lieux, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Law,—la pétition de C. Thompson et autres, de Francis, Saskatchewan.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 9 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

Du révérend W. Moore et autres, de Pickering et autres lieux; du révérend Andrew D. Reid et autres, du Sault-Sainte-Marie; du révérend F. C. Overend, B.A., et autres, de Sutton-Ouest et autres lieux; de Rachel Weaver et autres, de Berlin; du révérend J. S. Caldwell et autres, de Woodlands et autres lieux; du révérend Edward G. Robb et autres, de Beachburg et autres lieux; et du révérend H. H. Macpherson et autres, de Glen-Allan et autres lieux, tous de la province de l'Ontario; du révérend Colin Pringle et autres, de Sydney et autres lieux; et de James M. McLeod et autres, de North-River-Bridge, tous de la province de la Nouvelle-Ecosse; du révérend D. MacOdrum et autres, de Moncton, province du Nouveau-Brunswick; de H. G. Young et autres, de Bristol et autres lieux, province de Québec; de Thomas Haines et autres, de Coleman et autres lieux, province de l'Alberta; de Sam Gyricsko et autres, de Otthon, province de la Saskatchewan; et du révérend W. Leslie Clay et autres, de Victoria, province de la Colombie-Britannique; demandant que le Code criminel soit amendé de manière à protéger la société et la morale contre l'adultère.

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le douzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill (No 102) constituant en corporation la *Imperial Traction Company*.

Bill (No 110) concernant la *Peoples Railway Company*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le dix-septième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son dix-septième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et il constate que les exigences de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De Pauline Saunderson (née Winslow); pour une loi de divorce avec Percival Herbert Saunderson.

De Bridgland Morrison (née White); pour une loi de divorce avec William Herbert Morrison.

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 6 février 1911,—Copie du protocole ou arrangement final conclu à la Conférence navale internationale tenue à Londres en décembre 1908-février 1909, et du rapport général présenté à la dite conférence navale au nom de son comité de rédaction, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement impérial et celui du Canada à ce sujet. (*Document de la session No 56l.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill (No 73) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* »; et

Bill (No 82) intitulé: « Loi concernant la *Kettle River Valley Railway Company* et à l'effet de changer son nom en celui de *Kettle Valley Railway Company* ».

Aussi, le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Communes au bill P (No 127) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Universal Life Assurance Company of Canada* ».

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

M. Fielding propose, secondé par M. Fisher,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. Reid (Grenville) propose, secondé par M. Barker,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 93) constituant en corporation l'*Alberta Electric Railway Company*;

Bill E (No 119) du Sénat, intitulé: « Loi concernant l'*Ontario Northern and Timagami Railway Company* »;

Bill L (No 125) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Nord et d'Ominéca »;

Bill M (No 126) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Quebec, Montreal and Southern Railway Company* »;

Bill (No 111) constituant en corporation la *Saskatoon and Hudson Bay Railway Company;*

Bill (No 113) constituant en corporation la *Dominion Development Railway Company;*

Bill T (No 130) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Matilda Emo »; et

Bill N (No 121) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie des imprimeurs du *Globe* »; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill E (No 119) du Sénat, intitulé: « Loi concernant l'*Ontario Northern and Timagami Railway Company* »; bill L (No 125) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Nord et d'Ominéca »; bill M (No 126) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Quebec, Montreal and Southern Railway Company* »; et bill (No 111) constituant en corporation la *Saskatoon and Hudson Bay Railway Company;* et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, le bill (No 93) constituant en corporation l'*Alberta Electric Railway Company* et le comité y a fait des amendements.

Et aussi, que le comité a fait quelque progrès sur les bills suivants, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau sur les dits bills, savoir: Bill (No 113) constituant en corporation la *Dominion Development Railway Company;* bill T (No 130) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Matilda Emo »; et bill (No 121) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie des imprimeurs du *Globe* ».

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général sur les dits bills.

Ordonné, que le bill E (No 119) du Sénat, intitulé: « Loi concernant l'*Ontario Northern and Timagami Railway Company* », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Ordonné, que le bill L (No 125) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Nord et d'Ominéca », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Ordonné, que le bill M (No 126) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Quebec, Montreal and Southern Railway Company* », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Ordonné, que le bill (No 111) constituant en corporation la *Saskatoon and Hudson Bay Railway Company,* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 93) constituant en corporation l'*Alberta Electric Railway Company*, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Et l'heure consacrée aux bills privés étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la question que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente-huit minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 13 mars 1911.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Borden,—la pétition du révérend W. M. Hay, B.A., et autres, d'Ottawa et autres lieux, Ontario.

Par M. Chew,—la pétition de J. B. Cramp et autres, de Orillia, Ontario.

Par M. Low,—la pétition de James M. Miller et autres, de White-Lake et autres lieux, Ontario.

Par M. Tolmie,—la pétition du révérend Andrew MacNab et autres, de Underwood et autres lieux, Ontario.

Par Sir Allen Aylesworth,—la pétition du révérend N. Wellwood et autres, de Mount-Albert, Ontario.

Par M. Herron,—la pétition de V. R. McDouagh et autres, de Coyley et autres lieux, Alberta.

Par M. Stanfield,—la pétition du révérend P. A. McLeod et autres, de Truro et autres lieux, Nouvelle-Ecosse.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 10 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

Du révérend P. W. Anderson et autres, d'Ottawa; du révérend J. E. Hockey et autres, de Dunnville et autres endroits; de James R. Moir et autres, tous de la province d'Ontario; de Mary T. Burt et autres, de Fredericton, province du Nouveau-Brunswick; du révérend Robert Murray et autres, de Earlton; du révérend G. A. Sutherland et autres, de Sunnybrae et autres endroits, tous de la province de la Nouvelle-Ecosse; de C. Thompson et autres, de Francis, province de la Saskatchewan; demandant que le Code criminel soit modifié de manière à protéger la société et la morale contre l'adultère.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 27 février,—Copie de tous décrets du conseil, rapports, correspondance, documents et papiers concernant la destitution du sous-percepteur de douane à Mahone-Bay, N.-E. (*Document de la session No 161.*)

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 20 février 1911,—Etat faisant connaître la nature de la subvention accordée à la *Vancouver Dry Dock Company*; et si la subvention est sous forme de paiement d'intérêt ou sous forme de garantie. (*Document de la session No 162.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 113) constituant en corporation la *Dominion Development Railway Company;*

Bill T (No 130) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Matilda Emo »; et

Bill N (No 121) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie des imprimeurs du *Globe* », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le

fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill T (No 130) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Matilda Emo », et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Aussi, que le comité a examiné le bill N (No 121) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie des imprimeurs du *Globe* », et y a fait un amendement.

Et aussi, que le comité a fait quelque progrès sur le bill (No 113) constituant en corporation la *Dominion Development Railway Company*, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité sur le dit bill.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par la Chambre au bill N (No 121) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie des imprimeurs du *Globe* », lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 29.—Après « somme » ajoutez « n'excédant pas en totalité un million de dollars ».

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec un amendement, pour lequel elle demande leur concours.

Sur motion de M. Rankin, secondé par M. Sealey,

Ordonné, que le bill T (No 130) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Matilda Emo », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

M. Nesbitt propose, secondé par M. Loggie,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 102) constituant en corporation la *Imperial Traction Company;* et

Bill (No 110) concernant la *Peoples Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné les dits bills et y a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Ordonné, que le bill (No 102) constituant en corporation la *Imperial Traction Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Ordonné, que le bill (No 110) concernant la *Peoples Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Sur motion de M. Rankin, secondé par M. Sealey,

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat retournant à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité des Divorces, du Sénat, auquel a été référée la pétition sur laquelle le bill suivant a été fondé:—

Bill T (No 130) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Matilda Emo ».

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 73) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* », lequel est lu comme suit:—

Page 2, ligne 40.—Ajouter ce qui suit comme alinéas 38 et 39:—

« 38. D'un point situé à Calgary et de là dans une direction sud-est, jusqu'à Medicine-Hat, ou un endroit dans ce voisinage.

« 39. D'un endroit sur la ligne mentionnée au paragraphe 9, situé entre la frontière est du rang 18 et la frontière ouest du rang 19, à l'ouest du premier méridien, et de là, dans une direction nord-ouest avec un raccordement avec la division de l'ouest du *Grand Trunk Pacific Railway*, entre la frontière orientale du rang 25 et la frontière occidentale du rang 29, à l'ouest du premier méridien.

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 82) intitulé: « Loi concernant la *Kettle River Valley Railway Company* et à l'effet de changer son nom en celui de « *The Kettle Valley Railway Company* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 17.—Retrancher l'article 3.

Page 3, ligne 38.—Après « l'entreprise », retrancher l'article 8 et y substituer le suivant:—

« 8. En addition aux obligations autorisées par la présente loi, les directeurs, s'ils y sont préalablement autorisés par l'article 136 de la Loi des chemins de fer, peuvent, en tout temps, emprunter des deniers pour l'acquisition, la construction, l'extension ou le développement des propriétés, de l'actif ou des constructions de la compagnie, autres que la voie ferrée, que la compagnie est autorisée à acquérir, construire ou mettre en service, et pourvoir au remboursement des deniers empruntés, peut émettre des obligations, des débentures-actions, débentures ou autres valeurs ne dépassant pas en valeur les propriétés, l'actif, les travaux au respect desquels l'émission sera faite.»

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill C (No 133) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Alberta Saskatchewan Life Insurance Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et référé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill J (No 134) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canadian Inter-Mountain Railway Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill O (No 135) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Alberta Occidental ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 88) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie-de-Quinté », et

Bill (No 89) intitulé: « Loi concernant le *Canadian Northern Quebec Railway Company* ».

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Lancaster,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat préparé en conformité du document de la session No 46*i* du 26 avril 1909 concernant la division est du Transcontinental, indiquant la dépense réelle faite au sujet de chaque item inscrit sur les listes de chacun des 21 contrats pour la construction de cette division, jusqu'à la date de la dernière estimation faite sur chaque contrat, et la quantité estimative de travaux à faire et de matériaux à fournir pour chacun de ces item, et le coût estimatif pour compléter le contrat dans chaque cas.

Sur motion de M. Wallace, secondé par M. Ames,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, télégrammes, etc., échangés durant les derniers douze mois entre M. E. J. Walsh, I.C., et le ministre ou le département des Chemins de fer et Canaux au sujet du canal de Newmarket.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, étant lu;

M. Fielding propose, secondé par M. Fisher,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Monk propose, comme amendement, secondé par M. Barker,—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« cette Chambre, en vue d'une diversion possible du transport par des voies canadiennes et à l'effet d'assurer, dans les plus favorables conditions, les communications entre l'Ouest et nos ports de mer nationaux, affirme son opinion et sa volonté que la construction du canal de la baie Georgienne doit être commencée immédiatement, de façon à conserver et à faciliter davantage le trafic interprovincial et le transport du fret, sans transbordement, depuis les grands lacs jusqu'à l'océan ».

Et Sir Wilfrid Laurier ayant soulevé l'objection à l'effet—que l'amendement n'est pas dans l'ordre attendu qu'il implique une dépense de fonds publics, ce qui ne peut être pris en considération sans une recommandation de Son Excellence le Gouverneur général.

M. l'Orateur décide que l'amendement est hors d'ordre.

Et la question étant posée sur la motion principale, la motion est adoptée

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Appointements des agents et employés en Canada, dans la Grande-Bretagne et à l'étranger, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Dépenses casuelles dans les agences canadiennes, britanniques et étrangères, et dépenses générales de l'immigration, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Hôpitaux de Winnipeg et de Saint-Boniface, pour l'année finisasnt le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Secours aux Canadiens nécessiteux dans les pays autres que les Etats-Unis, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et vingt-six minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 14 mars 1911.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Ross (Middlesex),—la pétition de James Walker, de Walker, et autres d'autres lieux, Ontario.

Par M. Maclean (York),—la pétition de Thomas Cairns et autres.

Par M. Wallace,—la pétition de H. E. Irvine et autres, de Toronto et autres lieux, Ontario.

Par M. Elson,—la pétition de R. S. Douglas et autres, de Ilderton et autres lieux, Ontario.

Par Sir Frederick W. Borden,—la pétition de James F. McCurdy et autres, de Upper-Canard et autres lieux, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Rivet,—la pétition de Christian Richardson et autres, de Montréal, Québec.

Par M. Robb,—la pétition du révérend William P. Tanner et autres, de Dundee-Centre et autres lieux, Québec.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 13 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

Du révérend W. M. Hay, B.A., et autres, d'Ottawa et autres lieux; de J. B. Cramp et autres, de Orillia; du révérend James M. Miller et autres, de White-Lake et autres lieux; du révérend Andrew MacNab et autres, de Underwood et autres lieux; et du révérend N. Wellwood et autres, de Mount-Albert, tous de la province de l'Ontario; de V. R. McDonagh et autres, de Cayley et autres lieux, province de l'Alberta; et du révérend P. A. McLeod et autres, de Truro et autres lieux, province de la Nouvelle-Ecosse; demandant que le Code criminel soit amendé de manière à protéger la société et la morale contre l'adultère.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 6 mars 1911,—Copie de tous papiers, rapports d'évaluateurs, lettres et correspondance concernant l'évaluation et la déclaration en douane, le 20 octobre 1909, du navire *Wanda* qui est la propriété du nommé Wm. R. Travers, Toronto. (*Document de la session No 163.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 février 1911.—Relevé montrant (*a*) le commerce total, (*b*) les importations et (*c*) les exportations pour chacune des années de 1846 à 1876, ces deux années comprises, entre les possessions de l'Amérique Britannique du Nord (à l'exception de Terre-Neuve) et (*a*) le Royaume-Uni, (*b*) les Etats-Unis d'Amérique et (*c*) les autres pays respectivement. (*Document de la session No 190c.*)

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses mem-

bres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910. (*Document de la session No 59f.*)

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 23 janvier 1911,—Copie de toute correspondance concernant l'affermage ou aliénation du canal de Beauharnois, de tous rapports demandés par le gouvernement et fournis, au sujet de la dite aliénation, par des experts, officiers des départements ou autres, de tous décrets du conseil concernant la dite aliénation, et de l'acte ou des actes entre la Couronne et les concessionnaires au sujet du dit affermage ou aliénation comme aussi de tous transferts de leurs droits et privilèges par les concessionnaires primitifs. (*Document de la session No 98e.*)

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, étant lu;

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Maclean (York) propose, comme amendement, secondé par M. Northrup,—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« cette Chambre désire exprimer l'opinion que le contrôle de la capitalisation des chemins de fer du Canada devrait être soumis à la juridiction du bureau des commissaires des chemins de fer ».

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre continuant de siéger;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre portant que le bill (No 93) constituant en corporation l'*Alberta Electric Railway Company*, soit maintenant lu la troisième fois, étant appelé;

M. Turriff propose, secondé par M. Guthrie,—Que le dit ordre soit rescindé et que le bill soit renvoyé en comité général pour être considéré de nouveau.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, renvoyé au comité général de la Chambre, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 113) constituant en corporation la *Dominion Development Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: « Loi constituant en corporation la *British Columbia and Central Canada Railway Company* ».

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre reprend le débat sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens,—et sur l'amendement à icelle.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre:—

Bill B 1 (No 137) intitulé: « Loi pour faire droit à Maggie Florence Sadler »;
Bill C 1 (No 138) intitulé: « Loi pour faire droit à Gertrude Maud Grant »;
Bill D 1 (No 139) intitulé: « Loi pour faire droit à George Addison Brown »;
Bill E 1 (No 140) intitulé: « Loi pour faire droit à Mary Hamilton Johnston »;
Bill F 1 (No 141) intitulé: « Loi pour faire droit à Dalton Mabel Stapleton »;
Bill G 1 (No 142) intitulé: « Loi pour faire droit à Lorne Forbes Robertson »; et
Bill H 1 (No 143) intitulé: « Loi pour faire droit à Cecil Ernest Freeman ».

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel ont été renvoyés les sept bills ci-dessus mentionnés, ainsi que les pièces produites devant le dit comité dans chacun de ces cas, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mercredi, 15 mars 1911.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Guthrie,—la pétition de H. J. Raymond et autres, de Guelph et autres lieux, Ontario.

Par M. Porter,—la pétition de Addie Harold et autres, de Belleville, Ontario.

Par M. Bristol,—la pétition de C. W. Edwards et autres.

Par M. Douglas,—la pétition de James J. D. Grace et autres, de Innisfail et autres lieux, Ontario.

Par Sir Frederick W. Borden,—la pétition de Mme (révérend) John See et autres, de Barwick, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Borden,—la pétition de R. S. Rosborough et autres, de Halifax, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Lake,—la pétition du révérend A. A. Laing, B.A., et autres, de Fort-Qu'Appelle et autres lieux, Saskatchewan.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 14 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De James Walker et autres, de Walker's et autres lieux; de Thomas Cairns et autres; de H. E. Irwin et autres, de Toronto et autres lieux; et de R. S. Douglas et autres, de Ilderton et autres lieux, tous de la province de l'Ontario; du révérend James F. McCurdy et autres, de Upper-Canard et autres lieux, province de la Nouvelle-Ecosse; de Christian Richardson et autres, de Montréal; et du révérend William P. Tanner et autres, de Dundee-Centre et autres lieux, tous de la province de Québec; demandant que le Code criminel soit amendé de manière à protéger la société et la morale contre l'adultère.

M. Miller, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill (No 123) constituant en corporation la Banque du Canada.

Bill C (No 133) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Alberta-Saskatchewan Life Assurance Company* ».

Votre comité recommande aussi que le bill (No 65) concernant la *British Crown Assurance Corporation, Limited*, soit retiré, vu que les promoteurs ont signifié l'intention de ne pas procéder plus loin avec cette mesure au cours de la présente session, et que les honoraires et frais payés pour ce bill soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction.

M. German, du comité des Privilèges et Elections, auquel ont été référées les accusations portées par M. P. E. Blondin, M.P., contre M. A. Lanctôt, député de Richelieu, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité soumet à la Chambre l'extrait suivant des procès-verbaux du dit comité, savoir:—

« Sur motion de M. Geoffrion, il est

« Ordonné,—Que l'examen de M. Lanctôt soit retardé jusqu'à ce que les autres témoins aient été entendus.»

« Sur motion de M. Barker, il est

« Ordonné,—Que la décision ci-dessus soit portée à la connaissance de la Chambre.»

Sur motion de M. Miller, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill (No 65) concernant la *British Crown Assurance Corporation, Limited*, soit retiré, et que les honoraires versés soient remboursés, moins le coût de l'impression et de la traduction, en conformité de la recommandation contenue dans le quatrième rapport du comité des Banques et du Commerce.

Avec l'assentiment de la Chambre,

M. Bickerdike propose, secondé par M. Proulx,—Que l'ordre No 47 des bills et ordres publics soit maintenant appelé.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

L'ordre No 47 est alors appelé, comme suit:—

Seconde lecture du bill (No 39) Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants, 1908.

Sur motion de M. Bickerdike, secondé par M. Proulx,

Le dit ordre est rescindé et le bill retiré.

M. Bickerdike, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le deuxième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir:—

119. Réponse à ordre du 25 janvier 1911,—Relevé faisant connaître:—

1. Quelle quantité de blé a été exportée du Canada au cours des années expirées le 31 d'août 1908, 09, 10.

2. Quelle quantité de blé a été exportée du Canada par des ports des Etats-Unis en 1908, 09, 10; quels sont ces ports et quelle est la quantité exportée de chaque port.

3. Combien d'élévateurs à grain se trouvent aux points termini de Port-Arthur et de Fort-William, et quel est le nom de chacun.

4. Quelle quantité de grain a été expédiée de chacun des élévateurs à Port-Arthur et à Fort-William en 1908, 09, 10, et quel est le nom de chaque élévateurs.

5. Quelle quantité de blé exportée du Canada en 1908, 09, 10, n'a pas été expédiée par les élévateurs à Port-Arthur et Fort-William.

6. Combien d'hommes sont employés par le gouvernement aux élévateurs de Port-Arthur et de Fort-William, et quel est le chiffre total des gages payés à ces hommes par année. (*Documents de la Session.*)

131. Réponse à ordre du Sénat du 9 février 1911.—Etat indiquant l'importation des Etats-Unis, par le Dominion, durant l'année 1910, des produits suivants:—

1. Bœuf et bétail sur pied;
2. Moutons;
3. Volailles;
4. Jambon;
5. Lard;
6. Bacon;
7. Farine;
8. Orge;
9. Fromage et œufs.

Ainsi que la valeur de ces deux articles.

Indiquant aussi l'importation correspondante de ces produits, du Dominion aux Etats-Unis, avec leur valeur comparée. (*Doc. Sess.*)

139. Quatrième rapport conjoint des commissaires chargés de la démarcation du méridien du 141me degré de longitude ouest (frontière de l'Alaska), nommés en vertu du premier article de la convention entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, signée à Washington le 21 avril 1906. (*Doc. Sess.*)

153. Réponse à ordre du 23 janvier 1911,—Copie des règlements et règles de l'Asociation des Banquiers Canadiens, tels qu'approuvés par le conseil du Trésor, et qui sont en vigueur maintenant. (*Doc. Sess.*)

157. Décrets du conseil, correspondance, etc., au sujet de toute proposition ou projet de loi concernant la construction de barrages, ou autres ouvrages analogues en travers du fleuve Saint-Laurent, ou en une partie quelconque de ce fleuve, à ou près le Long-Sault, ou dans les environs de cet endroit.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

56*h*. Réponse à adresse du 11 janvier 1911,—Copie de toutes règles et règlements passés par le Gouverneur en conseil en vertu des dispositions de la Loi du service de la marine adoptée à la dernière session du Parlement.

56*i*. Réponse à ordre du Sénat du 24 novembre 1910,—Etat indiquant dans autant de colonnes distinctes:—

1. Le nom de la division électorale;
2. Celui de la paroisse, canton, ville ou cité;
3. Le nom du premier signataire et mention du nombre additionnel des signataires de chacune des requêtes présentées au cours de la dernière session, soit à la Chambre des Communes soit au Sénat, demandant la remise de l'adoption du projet de loi de la marine de guerre jusqu'à ce que le peuple eut eu l'ocasion de manifester sa volonté par voie de plébiscite;
4. La date de la présentation de chacune de ces requêtes;
5. Le nom pour chacune de ces requêtes du député ou du sénateur qui l'a présentée.

56*j*. Réponse à ordre du Sénat du 1er février 1911,—Etat indiquant dans autant de colonnes distinctes:—

1. Le nom de tous les navires qui composent aujourd'hui la flotte au service du Canada;
2. Le tonnage de chacun de ces navires;
3. L'âge actuel de chaque vaisseau;
4. Le prix d'achat, ou de construction, ou à leur défaut, la valeur actuelle de chacun de ces navires;
5. La force en chevaux-vapeur de chacun d'eux;
6. Leur mode de propulsion, par aubes, hélices ou voiles;
7. Le nombre de personnes composant l'équipage de chacun de ces navires;
8. Le coût d'entretien annuel de chacun de ces navires avec les équipages;
9. L'emploi de chacun de ces vaisseaux, spécifiant si c'est pour la garde des côtes, la protection des pêcheries ou pour quel autre usage;
10. Dans quelles eaux se meut chacun de ces navires—est-ce dans les eaux de l'Atlantique, dans celles du Pacifique, sur les grands lacs, dans les eaux du golfe et du fleuve Saint-Laurent ou ailleurs.

Avec un résumé, indiquant le nombre et le tonnage global des vaisseaux servant sur les grands lacs, des vaisseaux stationnés sur les rives de la Colombie-Britannique et des vaisseaux sillonnant les eaux de l'est de notre partie du continent américain.

56*k*. Copie des ordres en conseil publiés dans la *Gazette* du Canada, le 11 février 1911:—

No $^{83}/_{146}$. Règlements pour l'entrée des instructeurs de la marine.
No $^{91}/_{146}$. Echelle revisée des salaires pour les électriciens.
No $^{86}/_{146}$. Allocation revisée pour dépenses de voyages.

59*b*. Réponse supplémentaire à adresse du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de

Commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910.

59*c*. Autre réponse supplémentaire à adresse du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les pétitions, les mêmoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910.

59*d*. Autre réponse supplémentaire à adresse du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910.

71*c*. Réponse à adresse du 11 janvier 1911,—Copie de tous rapports, arrêtés du conseil, correspondance, offres, conventions,archives, règlements ou autres documents, se rapportant à la concession ou abandon à un nommé Merrill, ou à quelque autre personne ou corporation du droit de creuser un puits pour atteindre et se procurer du gaz naturel soit dans, soit sous la réserve sauvage des Six-Nations, à ou près Brantford, Ont.;—aussi, un relevé de toutes les sommes qui ont été payées pour telle concession ou droit, et de toutes les sommes reçues subséquemment par ces tribus, ou par le gouvernement pour le compte de ces tribus en rapport avec la dite concession ou droit.

72*b*. Réponse à ordre du 25 janvier 1911,—Copie de toute la correspondance, documents se rapportant à la dernière grève du Grand-Tronc entre la Compagnie du Grand-Tronc et les conducteurs et employés en grève, ou entre l'une quelconque de ces personnes et toute personne ou toutes personnes autorisées ou se prétendant autorisées à agir au nom de l'une ou l'autre des parties, ou tout ministre, ou sous-ministre(ou qui que ce soit en leur nom, et l'une ou l'autre de ces personnes, ou toute personne se déclarant autorisée à agir au nom des uns ou des autres, depuis le 29 novembre 1910, et spécialement de tous les documents, correspondance et conventions se rapportant à la réinstallation dans leur emploi de l'un quelconque des grévistes et la nomination du juge Barron.

76*b*. Réponse à ordre du 11 janvier 1911,—Relevé faisant connaître le nombre d'immigrants arrivés en Canada depuis le 31 mars dernier jusqu'à ce jour; les contrées de leur origine; le nombre venant de chaque contrée; le nombre du sexe masculin et du sexe féminin en chaque cas; le nombre d'immigrants âgés de moins de quarante ans; entre quatorze et vingt et un ans; entre vingt et un ans et quarante ans; et entre quarante et soixante ans en chaque cas; leur occupation avant de venir en Canada; leur religien; l'endroit vers lequel ils se dirigeaient dans ce pays; leur occupation une fois rendus à cet endroit; aussi, le nombre d'immigrants auxquels on a refusé de débarquer, et le nombre de ceux qui ont été renvoyés à leur port d'embarquement.

76*c*. Réponse à ordre du Sénat du 24 janvier 1911.—Production, en détail, des comptes et des réclamations filées au département de l'Intérieur ou à l'agent d'immigration de Québec, par M. Jacques Déry, le restaurateur, pendant la saison de navigation de 1910.

76*d*. Réponse à ordre du Sénat du 25 janvier 1911.—Copie d'une plainte signée par un grand nombre d'employés du bureau et aux bâtiments de l'immigration à

Québec et adressée à l'agent du département à cet endroit contre M. Jacques Déry, le restaurateur, ainsi que de la réponse de ce dernier.

76*e*. Réponse à ordre du Sénat du 20 janvier 1911,—Copie du rapport reçu par le bureau d'immigration au sujet des plaintes portées contre M. Jacques Déry, le gardien du restaurant installé dans les bâtiments de l'immigration à Québec, ainsi que de la correspondance échangée et de l'enquête tenue par l'agent de l'immigration relativement aux surcharges du restaurateur et de la remise qu'il a dû faire aux immigrants du prix obtenu pour des denrées de mauvaise qualité.

76*f*. Réponse à ordre du Sénat du 25 janvier 1911,—Production d'une lettre en date du 1er juin 1910, écrite par M. L. Stein, de Québec, et adressée à M. W. D. Scott, surintendant de l'immigration.

77*b*. Réponse à ordre du 11 janvier 1911,—Relevé faisant connaître, pour chaque section des travaux du chemin de fer National-Transcontinental entre Moncton et Winnipeg, (*a*) quelle a été la première approximation départementale de la quantité respective du roc solide, de la pierre désagrégée, de la terre, du sable, etc.; (*b*) les quantités d'excavation pour chacune des classes de matériaux ci-dessus et qui ont été payées jusqu'ici.

77*c*. Réponse à ordre du 11 janvier 1911,—Etat indiquant, dans le cas où les structures parachevées du Transcontinental ont différé matériellement des plans originaux dans une mesure représentant une différence de plus de $10,000 dans le coût,—

(*a*) Le coût estimatif primitif de la structure;

(*b*) Le coût d'après les plans modifiés;

(*c*) La nature du changement;

(*d*) Le nom de l'ingénieur local, et de l'entrepreneur ou sous-entrepreneur;

(*e*) La raison (s'il en est) donnée pour la modification des plans;

(*f*) Copie de la correspondance échangée à ce sujet entre le personnel du bureau principal et l'ingénieur en charge.

77*d*. Réponse à ordre du 11 janvier 1911.—Etat indiquant, dans le contrat-modèle pour travaux de construction du Transcontinental, la clause relative aux remblais faits au moyen de traction mécanique, et les montants payés jusqu'à date pour cet objet, et à qui.

77*e*. Réponse à ordre du 11 janvier 1911.—Etat indiquant quels montants ont été pays jusqu'à date pour supplément de travaux à chacun des entrepreneurs de la ligne du Transcontinental, ainsi que le district où ces travaux ont eu lieu.

77*f*. Réponse à ordre du 11 janvier 1911.—Etat faisant connaître tous les cas où, dans la construction des travaux du Transcontinental, un mélange de ciment plus riche que celui mentionné dans le devis a été employé (jusqu'à un montant augmentant le coût des travaux de $5,000 ou plus); aussi, le coût estimatif primitif et le coût réel dans chacun de ces cas.

77*g*. Réponse à ordre du 11 janvier 1911.—Liste des membres du personnel technique qui ont été révoqués ou qui ont démissionné ou qui ont quitté le service de la Commission du Transcontinental depuis 1904, avec indication de la position précédemment occupée, de la date à laquelle le service a été quitté, et de la cause assignée dans chaque cas.

77*h*. Réponse à ordre du 26 janvier 1911.—Etat indiquant, relativement à ces cas pour lesquels une entente a été conclue l'automne dernier entre M. Killiher et M. Gordon, quant à la quantité excessive de déblai (*over break*) dans la division de l'est du Transcontinental, quelles quantités de matériaux, de quelle classe et quelles sommes ont été retranchées des décomptes progressifs ou y ont été ajoutées; là où des mesurements devaient être faits, s'ils l'ont été, et quel a été le résultat.

77*i*. Réponse à ordre du 11 janvier 1911,—Relevé faisant connaître, en ce qui regarde les parties des travaux sur la ligne du chemin de fer National-Transcontinental où l'on s'est départi des devis primitifs,—(*a*) le coût estimatif des travaux d'après le plan original; (*b*) le coût réel ou estimatif d'après le plan modifié; (*c*) le nom de

l'entrepreneur et celui de l'ingénieur résident, ainsi que les raisons alléguées par ce dernier à l'appui des changements apportés.

77*j*. Réponse à ordre du 6 janvier 1911,—Relevé faisant connaître quel sera, au 31 décembre 1910, le total de la dépense pour la construction du chemin de fer National-Transcontinental, et pour tout ce qui se rapporte à cette voie ferrée ou qui en découle; et à quelle somme on estime ce que coûteront le parachèvement et l'équipement de cette voie entre Wininpeg et Moncton.

77*k*. Rapport intérimaire des Commissaires du chemin de fer Transcontinental, pour les neuf mois expirés le 31 décembre 1910.

83*c*. Réponse à ordre du Sénat du 4 mai 1910, demandant la production de documents répondant aux questions suivantes:—

1. Des soumissions ont-elles été demandées en 1908 et 1909, relativement à l'achat des dormants de chemin de fer, pour l'usage de l'Intercolonial, et des contrats ont-ils été accordés au plus bas soumissionnaire?

2. Qui a eu les contrats, et quel est le nom de chaque soumissionnaire, ainsi que le montant de chaque soumission?

3. Le département des Chemins de fer a-t-il en 1908 et 1909 accordé des contrats quelconques relativement à l'achat des dits dormants, et quel prix a été payé à chaque entrepreneur, et qui a eu ces contrats?

4. En 1908 et 1909, le département des Chemins de fer a-t-il demandé des soumissions pour acheter des dormants faits d'épinette blanche, grise et jaune, ainsi qu'en bouleau, frêne, peuplier, etc.?

5. Quelle quantité de ces dormants pour chaque sorte de bois a été acceptée et payée en 1908 et 1909, et le département se propose-t-il de continuer ce système d'achat de ces sortes de bois?

6. Qui a acheté ces dormants en épinette, bouleau, frêne, puplier, etc., et qui a donné les ordres de recevoir ces sortes de dormants, qui les a reçus et estampés pour l'Intercolonial?

7. En 1909, le département a-t-il demandé des soumissions pour des dormants en cèdre, cyprès et pruche? Si oui, qui a eu ces contrats et ces contrats ont-ils été accordés au plus bas soumissionnaire, et quelles quantités sont actuellement fournies par chaque entrepreneur?

8. Quelle quantité de dormants a été fournie jusqu'à date, (*a*) par les entrepreneurs du Nouveau-Brunswick, (*b*) par les entrepreneurs de la Nouvelle-Ecosse et de la province de Québec, respectivement?

9. Le gouvernement, par ordre en conseil, a-t-il autorisé MM. Pottinger, Burpee ou M. Taylor, de Moncton, d'acheter des dormants en épinette de toutes sortes et dimensions, et de faire distribuer ces sortes de dormants dans le district de Québec, et notamment de la Rivière-du-Loup à l'Ile-Verte?

10. Quel prix le département a-t-il payé pour les dormants d'épinette, pruche, cèdre, bouleau et peuplier, etc.? Qui en est l'entrepreneur? Qui a reçu et inspecté les dits dormants?

11. Le département sait-il que ces dormants sont absolument impropres à être employés dans un chemin de fer, et que ces dormants sont actuellement distribués le long de l'Intercolonial pour être employés sur la voie principale?

12. Combien coûta le fret par char de dormants expédiés du Nouveau-Brunswick dans le district de Québec?

87*a*. Réponse supplémentaire à adresse du Sénat, en date du 22 avril 1910, demandant:—

1. Copies de tous ordres en conseil ou de tout ordre du département de la Justice et du département des Travaux Publics et de toute la correspondance échangée entre le gouvernement, les départements de la Justice et des Travaux Publics, la Banque de Montréal, la maison Carrier et Lainé, de Lévis, et toutes autres personnes, au sujet,—

(*a*) de l'acquisition par le gouvernement de la propriété de la maison Carrier et Lainé, lors de la vente d'icelle par le shérif en 1908;

(*b*) de l'expropriation subséquente pour fins d'utilité publique de cette même propriété tombée entre les mains de la Banque de Montréal;

(*c*) de son achat définitif de la Banque de Montréal par le gouvernement;

(*d*) de la nomination d'un agent devant représenter le gouvernement à la vente par le shérif;

(*e*) de la nomination des experts devant procéder à l'expropriation des terrains en question.

2. Copies de tous les rapports produits directement ou indirectement au gouvernement ou en sa possession, par les experts ci-dessus mentionnés ou par l'arbitre auquel la Banque de Montréal et la maison Carrier et Lainé avaient soumis leurs différends, ou par les différents avocats et agents agissant au nom et dans l'intérêt du gouvernement.

3. Copies des différents contrats intervenus entre la Banque du Peuple et le *People's Bank of Halifax* en 1905, entre le gouvernement et la Banque de Montréal en 1909, entre le gouvernement et M. Ernest Caron, devenu le locataire du gouvernement pour une période de trente ans des terrains et des bâtiments, autrefois la propriété de Carrier et Lainé.

4. Copies de tous documents quelconques et de toute correspondance relatifs aux différentes transactions ci-dessus, ainsi qu'un état indiquant toutes les sommes d'argent payées par le gouvernement en rapport avec telles transactions, avec les noms des personnes à qui telles sommes ont été payées et le montant payé à chacune d'elles et pour quel objet particulier.

87*b*. Réponse supplémentaire à adresse du Sénat du 22 avril 1910, demandant,—

1. Copies de tous ordres en conseil ou de tout ordre du département de la Justice et du département des Travaux Publics et de toute la correspondance échangée entre le gouvernement, les départements de la Justice et des Travaux Publics, la Banque de Montréal, la maison Carrier et Lainé, de Lévis, et toutes autres personnes, au sujet,—

(*a*) de l'acquisition par le gouvernement de la propriété de la maison Carrier et Lainé, lors de la vente d'icelle par le shérif en 1908;

(*b*) de l'expropriation subséquente pour fins d'utilité publique de cette même propriété tombée entre les mains de la Banque de Montréal;

(*c*) de son achat définitif de la Banque de Montréal par le gouvernement;

(*d*) de la nomination d'un agent devant représenter le gouvernement à la vente par le shérif;

(*e*) de la nomination des experts devant procéder à l'expropriation des terrains en question.

2. Copies de tous les rapports produits directement ou indirectement au gouvernement ou en sa possession, par les experts ci-dessus mentionnés ou par l'arbitre auquel la Banque de Montréal et la maison Carrier et Lainé avaient soumis leurs différends, ou par les différents avocats et agents agissant au nom et dans l'intérêt du gouvernement.

3. Copies des différents contrats intervenus entre la Banque du Peuple et le *People's Bank of Halifax* en 1905, entre le gouvernement et la Banque de Montréal en 1909, entre le gouvernement et M. Ernest Caron, devenu le locataire du gouvernement pour une période de trente ans des terrains et des bâtiments, autrefois la propriété de Carrier et Lainé.

4. Copies de tous documents quelconques et de toute correspondance relatifs aux différentes transactions ci-dessus, ainsi qu'un état indiquant toutes les sommes d'argent payées par le gouvernement en rapport avec telles transactions, avec les noms des personnes à qui telles sommes ont été payées et le montant payé à chacune d'elles et pour quel objet particulier.

87*c*. Réponse supplémentaire à adresse du Sénat du 22 avril 1910, demandant,—

1. Copies de tous ordres en conseil ou de tout ordre du département de la Justice et du département des Travaux Publics et de toute la correspondance échangée entre le gouvernement, les départements de la Justice et des Travaux Publics, la Banque de Montréal, la maison Carrier et Lainé, de Lévis, et toutes autres personnes, au sujet,—

(*a*) de l'acquisition par le gouvernement de la propriété de la maison Carrier et Lainé, lors de la vente d'icelle par le shérif en 1908;

(*b*) de l'expropriation subséquente pour fins d'utilité publique de cette même propriété tombée entre les mains de la Banque de Montréal;

(*c*) de son achat définitif de la Banque de Montréal par le gouvernement;

(*d*) de la nomination d'un agent devant représenter le gouvernement à la vente par le shérif;

(*e*) de la nomination des experts devant procéder à l'expropriation des terrains en question.

2. Copies de tous les rapports produits directement ou indirectement au gouvernement ou en sa possession, par les experts ci-dessus mentionnés ou par l'arbitre auquel la Banque de Montréal et la maison Carrier et Lainé avaient soumis leurs différends, ou par les différents avocats et agents agissant au nom et dans l'intérêt du gouvernement.

3. Copies des différents contrats intervenus entre la Banque du Peuple et le *People's Bank of Halifax* en 1905, entre le gouvernement et la Banque de Montréal en 1909, entre le gouvernement et M. Ernest Caron, devenu le locataire du gouvernement pour une période de trente ans des terrains et des bâtiments, autrefois la propriété de Carrier et Lainé.

4. Copies de tous documents quelconques et de toute correspondance relatifs aux différentes transactions ci-dessus, ainsi qu'un état indiquant toutes les sommes d'argent payées par le gouvernement en rapport avec telles transactions, avec les noms des personnes à qui telles sommes ont été payées et le montant payé à chacune d'elles et pour quel objet particulier.

88*a*. Réponse à adresse du Sénat du 8 février 1911,—Copie de l'ordre en conseil prolongeant de deux mois le congé d'absence déjà obtenu par Sir Pantaléon Pelletier; ainsi que copies de toute la correspondance échangée à ce sujet entre le gouvernement, Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec et l'administrateur actuel de la même province.

93*a*. Réponse à adresse du 12 décembre 1910,—Copie de toute la correspondance, les devis, les soumissions, les arrêtés du conseil et les autres documents se rapportant à un contrat ou à des contrats donnés par le département des Travaux Publics pour dragage dans la baie de Miramichi, N.-B., depuis la fin du dernier exercice financier.

94*a*. Réponse à ordre du 26 janvier 1911,—Etat donnant les noms des gardiens des phares sur le Saint-Laurent, entre Québec et Montréal, depuis le 12 avril 1887, et le salaire annuel qui leur a été payé, respectivement, depuis cette même date du 12 avril 1887.

95*a*. Réponse à ordre du 22 novembre 1909,—Copie de toute correspondance, requêtes, rapports et observations écrites, en la possession du gouvernement, ou de l'un quelconque de ses départements au sujet de la mission commerciale au Japon de W. T. R. Preston, en sa qualité de commissaire canadien du commerce, et des rapports du dit commissaire, en même temps que de tous autres rapports et dépêches reçus par le gouvernement touchant l'accomplissement de la dite mission.

95*b*. Réponse supplémentaire à ordre du 22 novembre 1909.—Copie de toute correspondance, requêtes, rapports et observations écrites, en la possession du gouvernement, ou de l'un quelconque de ses départements au sujet de la mission commerciale au Japon de W. T. R. Preston, en sa qualité de commissaire canadien du commerce, et des rapports du dit commissaire, en même temps que de tous autres rapports et dépêches reçus par le gouvernement touchant l'accomplissement de la dite mission.

95*c*. Réponse à ordre du 6 février 1911,—Copie de toute correspondance échangée entre quelque département du gouvernement et M. W. T. R. Preston, commissaire du commerce en Hollande, au sujet de la *Netherlands Loan Company*, depuis la date de la dernière résolution adoptée par cette Chambre à ce sujet à cette session. Aussi, copie du document officiel émis par le gouvernement concernant la haute opinion des principales compagnies de prêt, de placement, en ce qui concerne les terres agricoles de l'Ouest.

96*a*. Réponse à ordre du 7 décembre 1910,—Copie de toutes demandes, correspondance et autres documents se rapportant aux sections 11, 12, 14, 22, 24, 28, 30, 32, 34 et 36, township 10, rang 22, à l'ouest du 4me méridien.

96*b*. Réponse à ordre du 8 février 1911,—Copie de toutes lettres, télégrammes et correspondance entre le département de l'Intérieur ou quelqu'un de ses officiers, et M. J. Krenzer ou son procureur, ou un monsieur Wolf, et de tous rapports des officiers du dit département concernant la moitié sud de la section 28, township 27, rang 18, à l'ouest du 2me méridien principal; et aussi, de toute correspondance, lettres et télégrammes entre le département et un nommé Thomas Greenway ou son frère au sujet des dites terres, et de toute correspondance entre le départment et ses officiers concernant les dites terres; et aussi, de tous papiers, rapports, correspondance et documents placés dans les archives du département depuis le 1er avril. au sujet du différend entre le dit Krenzer et le dit Greenway.

98. Réponse supplémentaire à ordre du 11 janvier 1911,—Copie de tous mémoires, requêtes et demandes reçus par le gouvernement depuis la dernière session, en faveur de l'agrandissement du canal Welland, ainsi que de tous mémoires, requêtes et résolutions, etc., en faveur de la construction du canal de la baie Georgienne.

98*a*. Réponse à ordre du 11 janvier 1911,—Copie du bail passé entre le gouvernement et la *Canadian Light and Power Company* au sujet du canal de Beauharnois.

98*b*. Réponse à ordre du 23 janvier 1911,—Relevé faisant connaître (1) toutes les sommes payées par les concesionnaires du canal Beauharnois à titre de loyer ou droits à la Couronne pour les privilèges à eux cédés par le gouvernement sur le dit canal, ou payées par leurs ayants cause durant la jouissance des dits privilègec depuis la concession; (2) toutes les sommes payées ou dépensées par le gouvernement en rapport avec le dit canal depuis la date de la dite concession; (3) toutes les sommes maintenant dues à la Couronne par les concessionnaires ou leurs ayants cause pour l'usage du dit canal, ou en rapport avec icelui.

98*c*. Réponse à ordre du 11 janvier 1911,—Copie de tous mémoires, requêtes et demandes reçus par le gouvernement depuis la dernière session, en faveur de l'agrandissement du canal Welland, ainsi que de tous mémoires, requêtes et résolutions, etc., en faveur de la constructions du canal de la baie Georgienne.

99. Réponse à ordre du 12 décembre 1910,—Relevé des sommes payées par les différents départements de l'administration, depuis le 1er janvier 1908, aux sociétés légales qui suivent, ou à l'un des membres des dites sociétés, avec mention de la nature des services professionnels rendus en chaque instance: MM. Dandurand, Hibbard et Cie, Montréal; Stewart, Cox et McKenna, Montréal; Smith, Markay et Cie, Montréal; Hibbard, Boyer et Gosselin, Montréal.

100. Réponse à ordre du 14 décembre 1910,—Etat indiquant quel a été le coût du Sénat du Canada, chaque année depuis l'année fiscale 1896, sous les chapitres suivants: nombre des sénateurs, indemnité, frais de route, impressions, personnel et dépenses casuelles.

101. Réponse à ordre du 16 janvier 1911,—Sommaire donnant les noms des consuls des Etats-Unis, ou officiers consulaires, dans le Canada; le district sur lequel s'étend l'autorité consulaire de chacun d'eux; la liste des honoraires exigés par eux pour leurs certificats d'exportations aux Etats-Unis, et le nombre d'exportations de marchandises, certifiées par eux et expédiées sous le couvert de leurs certificats au cours de l'année 1910.

102. Réponse à ordre du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les entrées de douane faites à Vancouver, C.-B., pour marchandises passées « franc de droit » par chacune des personnes suivantes durant chacune des années de 1901 à 1910, inclusivement:—

1. Robert Kelly, par lui-même, ou par son agent ou un courtier en douane en son nom;

2. Kelly, Douglas et Cie, ou un agent, ou un courtier en douane en leur nom;

3. L'un des départements, ou tous les départements de l'administration fédérale;

4. Toute autre personne, ou maison de commerce, ou société ou courtier, à qui il a été permis de faire des entrées de cette nature à Vancouver, C.-B., durant la période précitée, en alléguant que ces marchandises étaient destinées à l'administration fédérale.

102*a*. Réponse à ordre du 23 janvier 1911,—Relevé faisant connaître la valeur moyenne imposable en 1896 et 1910, respectivement, (1) de chaque article ou produit énuméré dans les annexes de la Loi des douanes sur lesquels un droit *ad valorem* était exigible; (2) le taux des droits; (3) la somme sur laquelle les droits ont été payés; (4) les droits perçus chaque année, avec les totaux compris dans les item (3) et (4).

103. Réponse à ordre du 7 décembre 1910,—Relevé contenant les noms, l'âge respectif, la date de nomination, et le salaire des employés de session de la Chambre des Communes.

104. Réponse à ordre du 5 décembre 1910,—Etat donnant la date de l'ouverture et de la prorogation du Parlement, chaque année depuis 1896 jusqu'à 1910, et le nombre de jours pendant lesquels la Chambre et le Sénat ont siégé pendant chacune des dites années.

105. Réponse à ordre du 23 janvier 1911,—Copie de toutes lettres, télégrammes, correspondance, requêtes et communications se rapportant en quelque manière que ce soit à l'établissement ou au maintien de la route postale entre le bureau de poste d'Athol et South-Athol, comté de Cumberland, N.-E.

106. Réponse à adresse du 11 janvier 1911,—Copie de tous mémoires, télégrammes et correspondance échangés entre le gouvernement du Canada, ou l'un de ses membres, et les gouvernements provinciaux de l'Alberta et de la Saskatchewan, ou l'un ou l'autre de ces gouvernements ou des membres d'iceux relativement au contrôle demandé par les dits gouvernements provinciaux concernant les terres, les forêts, les forces hydrauliques, les mines de charbon et autres mines, aussi bien que toute autre ressource naturelle actuellement comprises dans les limites respectives des dites provinces.

106*a*. Réponse à ordre du 13 février 1911,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral, ou l'un de ses membres, et les gouvernements provinciaux de l'Alberta et de la Saskatchewan, ou l'un ou l'autre d'entre eux, ou l'un de leurs membres, au sujet de l'administration à être exercée par ces gouvernements provinciaux sur les terres, les forêts, les forces hydrauliques, le charbon et les autres minéraux, ou l'une quelconque des ressources naturelles, qui se trouvent dans les limites respectives des dites provinces, non compris les terres des écoles.

107. Réponse à ordre du 23 janvier 1911,—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Justice et le procureur général de la Nouvelle-Ecosse au sujet du changement projeté dans la constitution de la cour d'Amirauté pour cette province.

108. Réponse à adresse du 5 décembre 1910,—Copie de la proclamation du Gouverneur en conseil établissant une date pour l'entrée en vigueur de l'Acte modifiant l'Acte des chemins de fer, 1903, chapitre 31 des Statuts du Canada de 1904, ainsi qu'il est édicté par l'article 2 de cet acte.

109. Réponse à adresse du 11 janvier 1911,—Etat donnant (*a*) un précis historique des négociations relatives au commerce de réciprocité qui se sont poursuivies depuis 1900 entre le gouvernement du Canada et celui de l'Australie; (*b*) aussi, copie des télégrammes officiels sur le même sujet échangés entre les deux gouvernements, ou entre leurs représentants officiels, depuis la conférence impériale de 1907.

110. Réponse à ordre du 16 janvier 1911,—Copie de toute correspondance échangée entre le département des Finances ou l'un de ses fonctionnaires ou l'un des membres du cabinet et toute personne ou corporation au sujet de l'incorporation de la *Farmers' Bank*, ou en rapport avec toute circonstance se rattachant à l'octroi de sa charte.

110*a*. Réponse à ordre du 23 janvier 1911,—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, ou l'un quelconque des fonctionnaires du département des Finances et toute personne ou association au sujet de la conduite et des affaires de la *Farmers' Bank* depuis la date de son organisation.

110*b*. Réponse à ordre du 23 janvier 1911,—Copie du rapport entier et des décisions du curateur de la *Farmers' Bank*, jusqu'au moment où il a été nommé. par les actionnaires, liquidateur de cette banque, et que le ministre des Finances a droit d'exiger en vertu de l'article 122 de la Loi des banques.

110*c*. Réponse à adresse du 16 janvier 1911,—Copie de toutes demandes, pétitions, lettres, télégrammes et autres documents ou correspondance, ainsi que de tous décrets du conseil et certificats concernant ou se rapportant à l'établissement de la *Farmers' Bank of Canada* et ses opérations.

111. Réponse à ordre du 7 décembre 1910,—Etat donnant le coût total jusqu'à date des quais à North-Bay, Burke's-Falls et Magnetawan, Ont., le nom, la date de la nomination et le salaire du gardien du quai dans chaque cas; la liste des honoraires exigés du public ou autre pour usage du quai dans chaque cas; et aussi, un état détaillé des recettes provenant de chaque quai en 1907, 1908 et 1909, avec les noms des personnes qui ont payé ces honoraires, et la raison de ces paiements.

112. Réponse à ordre du 23 janvier 1911,—Copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er janvier 1909 avec le département de la Justice ou les fonctionnaires de ce département demandant ou appuyant une demande d'augmentation de paie pour les employés du pénitencier de New-Westminster; aussi, de tous les rapports ou recommandations à ce sujet de la part de l'un quelconque des fonctionnaires du département; aussi, de tous les rapports faits, durant la période indiquée, par le grand jury à New-Westminster au sujet des conditions existant au dit pénitencier.

114. Réponse à adresse du Sénat du 12 janvier 1911,—Copie de l'ordre en conseil nommant Son Honneur le juge Jetté, administrateur de la province de Québec, pendant l'absence de Sir Pantaléon Pelletier, ainsi que copie de toute instruction quelconque en rapport avec telle nomination.

115. Réponse à adresse du Sénat du 17 janvier 1911,—Demandant la date de la publication et de la distribution aux membres du Parlement de l'édition anglaise et de l'édition française des débats du Sénat et de la Chambre des Communes depuis l'année 1900 jusqu'à date.

115*a*. Réponse à ordre du Sénat du 17 janvier 1911,—Etat indiquant année par année depuis l'année 1900 jusqu'à ce jour, la date de la publication et de la distribution aux membres du Parlement:—

1. De l'édition anglaise des *Débats* du Sénat;
2. De l'édition française des mêmes *Débats;*
3. De l'édition anglaise des *Débats* de la Chambre des Communes;
4. De l'édition française des mêmes *Débats*.

115*b*. Réponse à ordre du Sénat du 17 janvier 1911.—Etat indiquant année par année depuis l'année 1900 jusqu'à ce jour, la date de la publication et de la distribution aux membres du Parlement:—

1. De l'édition anglaise des Journaux du Sénat;
2. De l'édition française des Journaux du Sénat;
3. De l'édition anglaise des Journaux de la Chambre des Communes;
4. De l'édition française des Journaux de la Chambre des Communes.

116. Réponse à adresse du Sénat du 17 janvier 1911,—Etat indiquant le nombre des demandes de divorce et des divorces accordés par le Parlement du Canada de 1894 à 1910.

117. Réponse à une adresse du Sénat du 22 avril 1910,—Etat indiquant les dépense encourues et la date de chacun des paiements faits par le gouvernement pour l'installation électrique dans chacun des appartements du bureau de l'immigration à Québec pendant les années 1908 et 1909.

118. Réponse à ordre du 16 janvier 1911,—Relevé faisant connaître quelle somme a été payée entre mai 1896 et le 31 mars 1909, par le gouvernement à M. F. H. Chrysler, C.R., pour services professionnels, et quelle somme au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 1910; quelle somme depuis le 31 mars 1910; si le gouvernement doit quelque chose actuellement à M. Chrysler, et combien il lui doit; si M. Chrysler est employé actuellement par le gouvernement, en sa qualité professionnelle, de quelles causes ou transactions il est chargé.

120. Réponse à ordre du 18 janvier 1911,—Etat indiquant, depuis 1904, combien de personnes venant du comté de Grey-Sud ont été nommées par le gouvernement (avec mention des noms, des postes confiés et des appointements).

120*a*. Réponse à ordre du 25 janvier 1911,—Etat donnant les noms et prénoms des employés permanents ou temporaires nommés à Québec depuis le 1er janvier 1905, dans le département des Postes, dans celui des Douanes, du Revenu de l'Intérieur et des Travaux Publics; l'âge et le lieu de résidence de ces employés au moment de leur nomination; les dates et la nature des permutations, promotions ou augmentations de salaires accordés à ces employés depuis leur nomination.

120*b*. Réponse supplémentaire à ordre du 18 janvier 1911,—Etat indiquant, depuis 1904, combien de personnes venant du comté de Grey-Sud ont été nommées par le gouvernement (avec mention des noms, des postes confiés et des appointements).

120*c*. Réponse à ordre du 23 janvier 1911,—Etat indiquant combien de nominations de personnes du comté de Wentworth ont été faites depuis 1904, les noms de ces personnes, leur emploi et le salaire ou rémunération de chacune d'elles.

121. Réponse à adresse du Sénat du 24 novembre 1910,—Copie de tous ordres en conseil, de toutes décisions rendues par le conseil militaire ou par quelqu'un de ses membres et de toute correspondance quelconque au sujet de la garde et de l'escorte d'honneur demandées en août et septmbre derniers à l'occasion de la visite à Québec et à Montréal de Son Eminence le cardinal Vannutelli.

122. Réponse à adresse du Sénat du 1er février 1911,—Copie des requêtes présentées par la Chambre de Commerce de Québec ou des résolutions adoptées par elle dans le cours de novembre et de décembre derniers et transmises au très honorable premier ministre de ce pays ainsi que de la correspondanc échangée au sujet de ces résolutions.

123. Réponse à ordre du 11 janvier 1911,—Copie de toutes lettres, arrangements, télégrammes ou mémoires au sujet de demandes pour pouvoirs hydrauliques sur la rivière du Coude, à l'ouest de Calgary.

123*a*. Réponse à ordre du 18 janvier 1911,—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement, ou l'un de ses membres, et le conseil municipal de Calgary, ou l'un de ses membres, au sujet du contrôle restrictif du débit de l'eau de la rivière du Coude au-dessus de la prise établie par la dite ville en rapport avec son aqueduc.

124. Réponse à ordre du 26 janvier 1911,—Etat indiquant quelles sommes ont été payées par les différents départements publics à la *Sherwin Williams Company* pour peinture et autres marchandises au cours des années 1906, 7, 8, 9 et 1910.

125. Réponse à ordre du Sénat du 18 janvier 1911,—Etat répondant aux questions suivantes:—

1. En 1884, un statut fédéral (47 Vic., ch. 78) a-t-il consacré l'existence légale de la Compagnie du pont de Québec?

2. En 1901, un autre statut fédéral (1 Ed. VII, ch. 81), n'a-t-il pas également donné le jour à une compagnie connue sous le nom de « Compagnie de terminus et de chemin de fer de Québec (*The Quebec Terminal and Railway Company*)?

3. En 1903, après avoir été pendant deux ans complètement distinctes l'une de l'autre, les deux compagnies précitées ne se fusionnèrent-elles pas l'une dans l'autre pour constituer une compagnie nouvelle à laquelle un statut fédéral (3 Ed. VII, ch. 177) donna le nom de Compagnie du pont et du chemin de fer de Québec (*The Quebec Bridge and Railway Company*)?

4. Ne fut-ce pas pendant cette année de 1903 que furent signées entre le gouvernement et la Compagnie du pont et du chemin de fer de Québec, ces conventions qui donnèrent au gouvernement le pouvoir de se substituer à la Compagnie du pont et de parfaire à un moment donné la colossale entreprise de la construction d'un pont sur le Saint-Laurent, près de Québec?

5. Cette substitution du gouvernement à une compagnie privée ne fut-elle pas consacrée par une législation fédérale en 1908 lors de l'adoption par le Parlement du chapitre 59 de la 7-8 Edouard VII?

6. En vertu de cette dernière législation, le Gouverneur en conseil a-t-il adopté un arrêté stipulant qu'il s'emparait de la totalité de l'entreprise, de l'actif, des biens et des concessions de la dite compagnie *The Quebec Bridge and Railway Company*?

7. Quand cet arrêté en conseil a-t-il été adopté?

8. De quoi se compose la totalité de l'entreprise, de l'actif, des biens et des concessions de la dite compagnie dont parle la loi?

9. Est-ce qu'une partie quelconque de cette totalité de l'entreprise, de l'actif, des biens et des concessions de la compagnie a été transportée à la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique ou à la Commission du Transcontinental-National?

10. Quelle est la partie ainsi transportée?

11. Comprend-elle le pont ou quelques-unes des lignes des chemins de fer partant du pont et aboutissant à la cité de Québec ou à quelqu'endroit du parcours du chemin de fer du Pacifique-Canadien au nord et du chemin du Grand-Tronc au sud du fleuve?

12. La construction du pont et des lignes de chemin de fer partant du pont, au nord et au sud du fleuve Saint-Laurent, n'est-elle pas plutôt du ressort exclusif du gouvernement qui en a gardé l'entier contrôle?

126. Réponse à ordre du 7 décembre 1910,—Copie de tous papiers, rapports, évaluations, plans, documents, contrats, annonces, soumissions, offres et lettres concernant la vente et la disposition de la propriété appelée Baby Farm, achetée par le gouvernement pour y ériger des casernes à Toronto, et récemment vendue par le gouvernement,—et plus particulièrement copie de toute correspondance, évaluations ou opinions quant à la valeur de la dite propriété et à la manière d'en disposer. Aussi, copie des annonces publiées, y compris le nombre des insertions et les noms des journaux qui les ont publiées, en la possession du département de la Milice ou de tout autre département du gouvernement.

127. Réponse à ordre du Sénat du 17 janvier 1911,—Etat indiquant dans autant de colonnes distinctes:—

1. Les noms de tous les ministères tenus par la loi de déposer devant le Parlement des rapports de leurs opérations annuelles;

2. La date fixée par la loi pour le dépôt de tels rapports;

3. La date du dépôt de tels rapports pour l'année fiscale se terminant au 31 mars 1910 mentionnant si c'est l'édition anglaise ou l'édition française qui a été ainsi déposée;

4. La date de la publication et de la distribution de l'édition française de tels rapports;

5. Les titres des rapports qui au 15 janvier 1911, neuf mois et demi après l'année fiscale se terminant au 31 mars 1910, n'ont pas encore été publiés en français;

6. Les titres des rapports qui au 15 janvier 1911, vingt et un mois et demi après l'année fiscale se terminant au 31 mars 1909, n'ont pas encore été publiés en français.

128. Réponse à ordre du 23 janvier 1911,—Etat donnant, en ce qui concerne la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental, la Compagnie du

chemin de fer de Québec et Oriental et la *New Canadian Company*, la date de la charte, et copie de la charte et de ses divers amendements subséquents, de toutes pétitions, correspondance, demandes et autres papiers ou données concernant l'octroi de subventions; aussi, tous contrats pour construction, les subventions accordées, les divers paiements à compte de ces subventions, les dates des paiements et les noms des personnes en faveur desquelles des chèques ont été émis; copie des rapports et certificats d'ingénieurs en vertu desquels les paiements ont été autorisés dans chaque cas; le nombre de milles complétés, le nombre de milles actuellement exploités, le nombre de milles à terminer, le coût total jusqu'à date, et le coût estimatif des travaux lorsque complétés, et la condition actuelle du chemin.

Aussi, les noms des actionnaires, directeurs et officiers de chacune des dites compagnies, le capital souscrit et versé par chaque souscripteur, les montants payés chaque année aux directeurs et aux officiers à titre d'honoraires ou de salaires, et le montant payé pour promouvoir les intérêts de chacune des dites compagnies, et toutes autres dépenses en détail.

Aussi, les recettes et dépenses annuelles de l'exploitation de ces lignes, s'il en est.

129. Réponse à ordre du 19 janvier 1910,—Etat indiquant en ce qui concerne la construction de salles d'exercices, ou de salles d'armes et la location de sites pour camps d'instruction, en combien de cas, et lesquels, des municipalités, des régiments ou des particuliers ont contribué à leur coût, depuis 1904, soit par voie de concession, de sites ou d'argent, et jusqu'à quel montant.

130. Réponse à ordre du 23 janvier 1911,—Copie de toute correspondance avec le département de l'Intérieur ou quelqu'un de ses officiers au sujet des scrips pour métis, Nos A 8931 et A 9970, émis en faveur de Joseph William Malbœuf, et de tous documents se rapportant en quelque manière aux dits scrips.

130*a*. Réponse à ordre du 18 janvier 1911,—Copie de toute correspondance, rapports, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le Très révérend George Holmes, D.D., du Petit-lac-des-Esclaves, ou en son nom, et le ministre de l'Intérieur, ou quelque officier ou employé temporaire du gouvernement, au sujet de l'émission ou de demande de scrip en faveur de métis.

132. Réponse à ordre du 23 janvier 1911,—Copie de toute correspondance entre le département de l'Intérieur ou quelqu'un de ses officiers et toutes autres personnes concernant le bois situé sur le homestead de Fanny Louise Irwin, dans le district de Chilliwack, C.-B., et de toutes instructions données à des avocats d'émettre un bref en cour d'Echiquier pour l'annulation des droits de coupe non réservés dans la concession de ce homestead par la Couronne.

133. Réponse à ordre du 18 janvier 1911,—Relevé faisant connaître la superficie totale (en acres) des terres des écoles vendues dans les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan au cours de chacune des années 1906, 1907 et 1908, avec le prix moyen des ventes; aussi, un relevé des ventes de ces terres dans chacune de ces provinces depuis le 1er janvier 1909 à ce jour, avec mention de l'endroit et de la date des dites ventes; la description de la terre vendue, la mise à prix, et le prix réalisé; la superficie du terrain (dans chaque township, où se trouvent ces terres des écoles) qui était en culture au moment où il a été décidé de vendre les terres des écoles qui s'y trouvaient.

134. Réponse à ordre du 15 décembre 1909,—Pétitions, papiers, rapports et correspondance au sujet de la nomination d'un peseur à Montréal.

135. Réponse supplémentaire à ordre du 28 février 1910,—Relevé montrant le nombre de personnes à l'emploi de chaque département de l'administration publique, au cours de l'année 1909, aux chapitres suivants:—

(*a*) Fonctionnaires civils à Ottawa; (*b*) fonctionnaires civils en dehors d'Ottawa; (*c*) en emploi défini et régulier, mais non compris dans la Loi du service civil, en les classifiant par groupes distincts quant au service; (*d*) ceux qui ont été employés temporairement ou d'une manière intermittente, avec mention de l'ouvrage distinct de chaque groupe. Aussi, la somme totale payée pour chacune des classes susdites.

136. Réponse à ordre du 30 janvier 1911,—Relevé faisant connaître, pour chaque année de la période durant laquelle la steamer *Minto* a été employé au service d'hiver entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse,—(*a*) quelle a été la quantité totale de charbon livré à bord du navire à Pictou, et quel en a été le coût; (*b*) quel a été le coût total du chargement du charbon à bord; (*c*) quelle a été la quantité du fret chargé et déchargé à Pictou; (*d*) quel a été le coût total du maniement de ce fret.

136*a*. Réponse à ordre du 20 janvier 1911,—Relevé faisant connaître, pour chacune des années pendant lesquelles le steamer *Earl Grey* a fait le service entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse,—(*a*) quelle a été la quantité totale de charbon livré à bord du navire à Pictou, et quel en a été le coût; (*b*) quel a été le coût total du chargement du charbon à bord; (*c*) quelle a été la quantité du fret chargé et déchargé à Pictou; (*d*) quel a été le coût total du maniement de ce fret.

136*b*. Réponse à ordre du 20 janvier 1911,—Relevé faisant connaître, pour chacune des années pendant lesquelles le steamer *Stanley* a été employé pour le service d'hiver entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse,—(*a*) quelle a été la quantité totale de charbon livré au steamer à Pictou, et le coût; (*b*) quel a été le coût total du chargement du charbon à bord; (*c*) quelle a été la quantité du fret chargé et déchargé à Pictou; (*d*) quel a été le coût total du maniement de ce fret.

137. Réponse à ordre du 6 février 1911,—Copie de la dernière annonce demandant des soumissions et des devis et du contrat ou contrat projeté pour la construction du pont de Québec.

138. Rapport de la Commission d'embellissement d'Ottawa, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1910.

140. Réponse à adresse du Sénat du 20 janvier 1911,—Copie de tous les ordres en conseil et ordonnances et de toute la correspondance échangée entre les parties intéressées au sujet:—

1. Du loyer avant 1896 à M. Georges Tanguay d'une propriété appartenant au gouvernement militaire et situés sur la rue des Ramparts à Québec;

2. Des demandes faites par d'autres personnes à cette époque, pour l'achat ou le loyer de la propriété en question;

3. De la vente consentie par le présent gouvernement vers 1897, de la même propriété au même Georges Tanguay;

141. Réponse à ordre du 7 décembre 1910,—Etat indiquant de quelle manière le gouvernement a disposé, l'an dernier, des terres publiques, des concessions forestières, des gisements de minéraux, des pouvoirs hydrauliques, et des droits de pêche.

142. Réopnse à ordre du 11 janvier 1911,—Etat faisant connaître quelles concessions ont été faites au Canada par des possessions britanniques dont les produits peuvent être importés en ce pays aux termes du tarif préférentiel.

143. Décret du conseil, correspondance, etc., en rapport avec une résolution de l'assemblée législative de la province de la Saskatchewan, à l'effet qu'il est désirable que le Parlement du Canada crée à même le domaine public renfermé dans les limites de la province, une subvention adéquate en terres pour l'université de Saskatchewan.

144. Réponse à ordre du 23 janvier 1911,—Etat indiquant tous les octrois, baux, licences et concessions, actuellement en vigueur, donnés à des particuliers ou corporations pour des pouvoirs ou privilèges hydrauliques dans la rivière Winnipeg; les noms et descriptions des sites de ces pouvoirs hydrauliques; les termes et conditions d'occupation; les dates auxquelles ces pouvoirs et privilèges ont été accordés respectivement; ce que l'on entend par déchéance; quels octrois, baux ou licences sont tombés en déchéance; les règles et règlements généraux (s'il en est) qui gouvernent la concession et la jouissance des pouvoirs hydrauliques dans cette rivière; la somme de développement effectuée par les concessionnaires ou les locataires respectivement; quelle suprématie est réclamée par le gouvernement fédéral sur les eaux de la rivière, son lit et ses rives.

145. Réponse à ordre du 5 décembre 1910,—Etat indiquant (*a*) le nombre total d'accidents survenus sur les lignes ferrées du Canada depuis le 1er avril 1909 jusqu'à date; (*b*) le nombre d'accidents qui se sont terminés fatalement; (*c*) le nombre d'accidents sur chaque ligne ferrée; (*d*) leurs causes; (*e*) le nombre d'accidents terminés fatalement ou autrement sur les travaux de construction du Great-Northern et du Grand-Tronc-Pacifique, ainsi que leurs causes.

146. Réponse à ordre du Sénat du 24 janvier 1911,—Etat indiquant, année par année, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour, les sommes d'argent payées à M. J. B. Laliberté, de Québec, marchand, par chacun des différents ministères du gouvernement de ce pays.

147. Réponse à ordre du Sénat du 25 janvier 1911,—Etat indiquant, année par année, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour, les sommes d'argent payées au journal *Daily Telegraph*, de Québec, par chacun des différents ministères du gouvernement de ce pays.

148. Réponse à ordre du Sénat du 26 janvier 1911,—Etat indiquant, année par année, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour, les sommes d'argent payées à M. Louis Letourneau, de Québec, ou à la *Quebec Preserving Company*, par chacun des différents ministères du gouvernement de ce pays.

149. Réponse à ordre du Sénat du 25 janvier 1911.—Etat indiquant, année par année, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour, les sommes d'argent payées à MM. Samson et Filion, de Québec, marchands, par chacun des différents ministères du gouvernement de ce pays.

150. Réponse à ordre du Sénat du 27 janvier 1911.—Etat indiquant, année par année, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour, les sommes d'argent payées à M. M. C. E. Taschereau, de Québec, notaire, par chacun des différents ministères du gouvernement de ce pays.

151. Répons à ordre du Sénat du 27 janvier 1911.—Etat indiquant, année par année, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour, les sommes d'argent payées à M. George Tanguay, de Québec, par chacun des différents ministères du gouvernement de ce pays.

152. Réponse à ordre du 6 février 1911,—Copie des rapports des curateurs dans le cas de toutes les banques pour lesquelles des curateurs ont été nommés.

155. Réponse à ordre du 20 février 1911.—Copie de toutes demandes, faites durant le dernier semestre par des employés des houillères du nord de l'Atlantique pour un bureau de conciliation, et de toutes lettres, télégrammes, documents, relevés et autres papiers et documents à ce sujet ou s'y rapportant en quelque manière, y compris toute correspondance reçue par le gouvernement ou quelqu'un de ses départements des susdites houillères ou de personnes y employées, sur le même sujet.

156. Réponse à ordre du 2 février 1911.—Relevé faisant connaître quelles sommes d'argent ont été payées pour provisions, fournitures, réparations, travaux ou autres services, pendant l'année expirée le 31 mars 1910, aux maisons suivantes à Kingston: Elliott, Brothers; McKelvey & Birch; C. Livingstone & Bros.; R. Crawford; James Redden & Co.; R. Carson; et James Crawford.

L'ordre du jour portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, étant lu;

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Henderson propose, comme amendement, secondé par M. Barker.—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« cette Chambre est d'avis qu'une commission royale devrait être nommée sans délai pour faire une enquête sur la constitution légale et l'organisation de la *Farmers' Bank of Canada*, l'émission d'un certificat par le bureau de la Trésorerie permettant à la dite banque d'émettre des billets et de commencer ses opérations, et toutes les circonstances qui

s'y rattachent; et, en général de s'enquérir du fonctionnement et de l'efficacité de la Loi des banques en rapport avec les affaires et les transactions de la dite banque ».

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Jeudi, 16 mars 1911.

Et le débat continuant;

Sur motion de M. Edwards, secondé par M. Jameson,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Communes au bill (No 121) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie des imprimeurs du *Globe* ».

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et sept minutes, jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Jeudi, 16 mars 1911.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Borden,—la pétition du révérend D. M. Ramsay et autres, d'Ottawa, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 15 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues, et elles sont comme suit:—

De H. J. Raymond et autres, de Guelph et autres lieux; de Addie Harold et autres, de Belleville; et de C. W. Richards et autres, tous de la province de l'Ontario; de James J. D. Grace et autres, de Innisfail et autres lieux, province de l'Alberta; de Mme (révérend) John See et autres, de Berwick; et de R. S. Rosborough et autres, de Halifax, tous de la province de la Nouvelle-Ecosse; et du révérend A. A. Laing, B.A., et autres, de Fort-Qu'Appelle et autres lieux, province de la Saskatchewan; demandant que le Code criminel soit amendé de manière à protéger la société et la morale contre l'adultère.

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le treizième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill (No 8) modifiant la Loi des chemins de fer.

Bill (No 108) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Bill J (No 134) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canadian Inter-Mountain Railway Company* ».

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, que la recommandation de l'honorable Orateur de la Chambre des Communes, déposée sur la Table de la Chambre le 21 février dernier, au sujet de la nomination de M. Arthur W. Glasier au poste de greffier adjoint du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, soit approuvée.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, que la recommandation de l'honorable Orateur de la Chambre des Communes, déposée sur la Table de la Chambre le 21 février dernier, au sujet de l'avancement de M. Jules Castonguay, assistant dans le bureau du greffier de la Couronne en chancellerie, soit approuvée.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson.

Résolu, que la recommandation de l'honorable Orateur de la Chambre des Communes, déposée sur la Table de la Chambre le 21 février dernier, au sujet de l'addition des noms de H. Pinard et George Gibson, menuisiers de la Chambre, à l'organisation du personnel de la Chambre des Communes, soit approuvée.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 6 mars 1911,—Copie du rapport des

ingénieurs qui ont fait une enquête sur la classification excessive (*overbreak*) ou sur les prétendues allocations excessives accordées sur les décomptes progressifs dans la division est du Transcontinental, de la preuve faite ou autres données recueillies, et de toutes lettres, instructions, arrangements, plans, dessins, photographies, mémoires et écrits expédiés, donnés ou employés en rapport avec la dite enquête qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre; avec mention de la réponse antérieure contenant certains de ces papiers. Aussi, copie du rapport antérieur fait par MM. Schreiber, Kelliher et Lumsden immédiatement avant la démision de ce dernier. (*Document de la session No 77n.*)

Sur motion de M. Sharpe (Ontario), secondé par M. Edwards,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître,—

1. Quelles augmentations spéciales de salaires ont été acordées à des officiers et commis dans la 1re division, subdivisions A et B; dans la 2me division, subdivisions A et B; et dans la 3me division, subdivisions A et B, dans le service civil intérieur à Ottawa, depuis que la dernière loi du Service civil est venue en force, et antérieurement, depuis et y compris l'année 1900, et quelle est la date de la première nomination dans chaque cas;

2. Quels sont les noms des commis en tête de leurs classes respectives lors de la nouvelle classification, il y a deux ans et demi, qui avaient passé un examen de promotion antérieurement, aux termes de la loi d'alors, mais qui n'avaient pas alors eu de promotion, et quelle est la date de la première nomination dans chaque cas.

Sur motion de M. Sharpe (Ontario), secondé par M. Edwards,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître quel a été, à Londres, Angleterre, pendant les derniers cinq ans, le prix moyen du beurre et des œufs comparé au prix (*a*) dans les provinces de l'est, (*b*) à Montréal, (*c*) à Toronto, (*d*) à Minnéapolis, (*e*) à Chicago, (*f*) à Détroit, (*g*) à Buffalo, (*h*) à Boston, et (*i*) à New-York.

Sur motion de M. Currie (Simcoe), secondé par M. Middlebro,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître quel était, à la fin du dernier exercice financier, et pour chaque département, le montant total des comptes non réglés et non soldés, mais qui ont été soldés depuis, et si ces comptes ont été inscrits dans le relevé servant de base à la préparation du rapport annuel du département des Finances.

L'ordre du jour appelle la reprise sur la discussion,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

Et sur l'amendement à icelle,—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« cette Chambre est d'avis qu'une commission royale devrait être nommée sans délai pour faire une enquête sur la constitution légale et l'organisation de la *Farmers' Bank of Canada*, l'émission d'un certificat par le bureau de la Trésorerie permettant à la dite banque d'émettre des billets et de commencer ses opérations, et toutes les circonstances qui s'y rattachent; et, en général de s'enquérir du fonctionnement et de l'efficacité de la Loi des banques en rapport avec les affaires et les transactions de la dite banque ».

Et le débat se continuant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi, 17 mars 1911.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Armstrong,	Daniel,	Lortie,	Sharpe (Ontario),
Arthurs,	Doherty,	Macdonell,	Smyth,
Barker,	Donnelly,	McCall.	Sproule,
Barnard,	Edwards,	Maddin,	Stanfield,
Best,	Elson,	Meighen,	Staples,
Blain,	Foster,	Middlebro,	Stewart,
Borden (Halifax),	Goodeve,	Northrup,	Taylor (Leeds),
Boyce,	Haggart (Winnipeg),	Perley,	Taylor (New-Westminster),
Bradbury,	Henderson,	Porter,	Thoburn,
Broder,	Herron,	Reid (Grenville),	Thornton,
Burrell,	Hughes,	Rhodes,	Wallace,
Campbell,	Jameson,	Roche,	White (Renfrew),
Clare,	Kidd,	Russell,	Wilcox,
Crosby,	Lake,	Schaffner,	Wilson (Lennox et Addington).—62.
Crocket,	Lalor,	Sexsmith,	
Crothers,	Lewis,	Sharpe (Lisgar),	

CONTRE:

Messieurs

Allard,	Demers,	MacNutt,	Pugsley,
Allen,	Douglas,	McAllister,	Rankin,
Aylesworth (sir Allen),	Dubeau,	McCoig,	Reid (Ristigouche),
Beauparlant,	Ethier,	McCraney,	Richards,
Béland,	Fielding,	McIntyre,	Rivet,
Bickerdike,	Fisher,	McKenzie,	Ross (Middlesex),
Borden (sir Frederick),	Fowke,	McLean (Huron),	Roy (Dorchester),
Boyer,	Gauvreau,	McMillan,	Rutan,
Brown,	Geoffrion,	Marcile (Bagot),	Savoie,
Bureau,	Girard,	Martin (Montréal, Sainte-Marie),	Schell,
Carrier,	Graham,	Martin ((Regina),	Sealey,
Carvell,	Guthrie,	Martin (Wellington),	Sinclair,
Cash,	Harty,	Meigs,	Smith (Middlesex),
Chew,	Hodgins,	Michaud,	Smith (Nanaïmo),
Chisholm (Antigonish),	Hunt,	Miller,	Sperry,
Chisholm (Inverness),	Knowles,	Molloy,	Tobin,
Clark (Red-Deer)	Kyte,	Murphy,	Todd,
Clarke (Essex),	Lachance,	Nesbitt,	Tolmie,
Congdon,	Lanctot (Laprairie-Napierville),	Neely,	Turcotte (Nicolet),
Conmee,	Lapointe,	Oliver,	Turgeon,
Currie (Prince-Edouard),	Laurier (sir Wilfrid),	Papineau,	Turriff,
Delisle,	Law,	Parent,	Verville,
	LeBlanc,	Paterson,	Warburton,
	Lemieux,	Pickup,	White (Victoria, Alta.),
	Loggie,	Prowse,	Wilson (Laval).—97.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a passé les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill S 1 (No 144) intitulé: « Loi pour faire droit à Ethel May Hornell ».

Bill T 1 (No 145) intitulé: « Loi pour faire droit à Paulina Verena Meyer ».

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel ont été renvoyés les deux bills ci-dessus mentionnés, ainsi que les pièces produites devant le dit comité dans chacun de ces cas, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

GREY.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1911, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session No 5.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 16 mars 1911.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaires soient référés au comité des Subsides.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et cinquante minutes a.m., elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Vendredi, 17 mars 1911.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—
Par M. Rivet,—la pétition du révérend D. J. Graham et autres.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 16 du mois courant, laquelle est lue et reçue et est comme suit:—

Du révérend D. M. Ramsay et autres, d'Ottawa, Ont.; demandant que le Code criminel soit amendé de manière à protéger la société et la morale contre l'adultère.

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 février 1911,—Relevé faisant connaître,—

1. Combien de gardes-pêche ont, au cours de l'année dernière, été nommés en rapport avec le service des pêcheries d'Ontario.
2. Quels sont leurs noms, leurs rangs et l'étendue du territoire dont la surveillance est confiée à chacun d'eux.
3. Quel est le salaire de chacun d'eux. Quelle est la durée de ces emplois.
4. S'il y a des instances (et en ce cas combien d'instances) où leurs fonctions ne sont qu'une ampliation des fonctions remplies par des fonctionnaires analogues nommés par la législature d'Ontario.
5. Quelques mesures ont-elles été prises (et en ce cas quelles mesures) en vue de prévenir une telle ampliation de service.
6. Quel a été le revenu total dérivé, au cours des années 1909 et 1910, des pêcheries de la province d'Ontario, et quelle a été la dépense totale.
7. Quelle sera la dépense totale pour l'année 1911.
8. Si l'on a adopté une méthode définie quant à la nomination des préposés à ce service, en ce qui regarde l'aptitude; et s'il en est ainsi, quel est le mode suivi. (*Document de la session No 165.*)

Sur motion de M. Thornton, secondé par M. Boyce,
Ordonné, que le bill D 1 (No 130) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à George Addison Brown », soit maintenant lu la première fois.
Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

M. Lemieux, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 janvier 1911,—Copie de toute correspondance entre le département des Postes et quelques-uns de ses officiers ou autres personnes au sujet d'une allocation pour le transport des facteurs sur le réseau des tramways à New-Westminster. (*Document de la session No 166.*)

M. King, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 23 janvier 1911,—Etat donnant, en ce qui concerne la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental, la Compagnie du chemin de fer de Québec et Oriental et la *New Canadian Company*, la date de la charte, et copie de la charte et de ses divers amendements subséquents, de toutes pétitions, correspondance, demandes et autres papiers ou données

concernant l'octroi de subventions aussi, tous contrats pour construction, les subventions accordées, les divers paiements à compte de ces subventions, la date des paiements et les noms des personnes en faveur desquelles des chèques ont été émis; copie des rapports et certificats d'ingénieurs en vertu desquels les paiements ont été autorisés dans chaque cas; le nombre de milles complétés, le nombre de milles actuellement exploités, le nombre de milles à terminer, le coût total jusqu'à date et le coût estimatif des travaux lorsque complétés, et la condition actuelle du chemin.

Aussi, le noms des actionnaires, directeurs et officiers de chacune des dites compagnies, le capital souscrit et versé par chaque souscripteur, les montants payés chaque année aux directeurs et aux officiers à titre d'honoraires ou de salaires, et le montant payé pour promouvoir les intérêts de chacune des dites compagnies, et toutes autres dépenses en détail.

Aussi, les recettes et dépenses annuelles de l'exploitation de ces lignes, s'il en est. (*Document de la session No 128a.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill (No 93) constituant en corporation l'*Alberta Electric Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps;

Et l'heure consacrée aux bills privés étant expirée, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinquante minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 20 mars 1911.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Maddin,—la pétition de Joseph Whitehead et autres, de Sydney, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Henderson,—la pétition de William Barber, de Limehouse, et autres, d'autres lieux, Ontario.

Par M. Barker,—la pétition de la corporation de la cité de Hamilton, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 17 du mois courant, laquelle est lue et reçue et est comme suit:—

Du révérend D. J. Graham et autres; demandant que le Code criminel soit amendé de manière à protéger la société et la morale contre l'adultère.

Ordonné, que M. Staples ait la permission de présenter un bill (No 146) modifiant la Loi de l'intérêt.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Martin (Régina), secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill C 1 (No 138) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Gertrude Maud Grant », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. Tolmie, secondé par M. Conmee,

Ordonné, que le bill E 1 (No 140) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mary Hamilton Johnston », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. Tolmie, secondé par M. Conmee,

Ordonné, que le bill F 1 (No 141) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Dalton Mabel Stapleton », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 59) intitulé: « Loi concernant l'*Athabaska Northern Railway Company* »;

Bill (No 99) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Niagara, Welland and Lake Erie Railway Company* »; et

Bill (No 90) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Indian River Railway Company* ».

Aussi, le Sénat a dopté les bills suivants, avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill (No 60) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent »; et

Bill (No 81) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Northern Branch Lines Company* ».

Et aussi, le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill R (No 147) intitulé: « Loi modifiant la Loi de l'immigration chinoise »;

Bill X (No 148) intitulé: « Loi concernant la *Manitoba Radial Railway Company* »;

Bill Y (No 149) intitulé: « Loi concernant la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company* ».

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 93) constituant en corporation l'*Alberta Electric Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Talbot propose, secondé par M. Béland,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill (No 123) constituant en corporation la Banque du Canada;

Bill C (No 133) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Alberta-Saskatchewan Life Insurance Company* »;

Bill (No 108) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; et

Bill J (No 134) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canadian Inter-Mountain Railway Company* », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur prend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill C (No 133) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Alberta-Saskatchewan Life Insurance Company* »; et le bill (No 108) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, le comité a examiné le bill J (No 134) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canadian Inter-Mountain Railway Company* », et y a fait des amendements.

Et aussi, que le comité a fait quelque progrès sur le bill (No 123) constituant en corporation la Banque du Canada et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général sur le dit bill.

Ordonné, que le bill C (No 133) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Albert-Saskatchewan Life Insurance Company* », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Ordonné, que le bill (No 108) concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill J (No 134) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canadian Inter-Mountain Railway Company* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 14.—Retrancher « cinq » et insérer « dix ».

Page 2, ligne 33.—Après « Moosejaw », insérer l'article suivant:—

« 7A. La Compagnie ne peut construire ni tenir en service son chemin de fer le long d'une voie publique, d'une rue ou d'un autre lieu public sans avoir au préalable obtenu le consentement, exprimé par règlement, de la municipalité dont relève cette voie publique, cette rue ou cet autre lieu public, ni autrement qu'aux conditions convenues avec la dite municipalité.»

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesqueles elle demande leur concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill D-1 (No 139) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à George Addison Brown ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Haggart (Lanark),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous les décrets du conseil, contrats, rapports, déclarations, profils, plans, correspondance et autres documents en rapport avec les réclamations de McDonald et McLellan, ou de Ronald R. McDonald, concernant la construction du chemin de fer Intercolonial entre le dix-huitième mille à l'est de Grand-Narrows et le vingt-deuxième mille à l'est du même endroit.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur certaine résolution à l'effet d'autoriser le gouvernement du Canada à acquérir, par affermage, une certaine ligne de chemin de fer dans la province du Nouveau-Brunswick.

(*En comité.*)

Résolu,—Que, attendu que par une loi passée à sa session de 1910, la législature de la province du Nouveau-Brunswick a autorisé le lieutenant-gouverneur en conseil de la dite province à garantir le principal et l'intérêt des obligations de toute compagnie de chemin de fer qui construirait une ligne de voie ferrée allant d'un point sur la

ligne du chemin de fer National-Transcontinental à Grand-Falls, dans le comté de Victoria à la cité de Saint-Jean, dans la dite province du Nouveau-Brunswick, soit une distance d'environ deux cent vingt milles, jusqu'à concurrence de vingt-cinq mille dollars ($25,000) par mille, moyennant certaines conditions y mentionnées, l'une des dites conditions étant qu'aucun engagement de cette nature ne serait pris envers une compagnie ou corporation pour assurer la construction de la dite voie ferrée, ou pour assumer la responsabilité de la garantie des dites obligations avant et subordonnément à ce que le Parlement du Canada édicte une loi autorisant le gouvernement du Canada à conclure un marché avec telle compagnie, ou avec le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick pour la location de la dite voie ferrée une fois terminée, avec l'outillage, l'équipement et le matériel d'exploitation, et pour l'exploitation, l'équipement, le maintien, l'entretien et les réparations par le dit gouvernement du Canada, cette dite voie devant être considérée comme formant partie du réseau des voies ferrées de l'Etat, pendant une période de quatre-vingt-dix-neuf ans, et pour le paiement par le gouvernement du Canada à la dite province du Nouveau-Brunswick, ou à son gouvernement, chaque année durant la dite période de quatre-vingt-dix-neuf ans, de quarante pour cent par année des recettes brutes de la dite voie ferrée, comme à titre de loyer de la dite ligne; le montant de tel loyer devant servir à solder l'intérêt sur les obligations ainsi garanties, et le surplus, s'il en est, devant être payé à la dite compagnie;

IL EST EN CONSÉQUENCE EXPÉDIENT que Son Excellence le Gouverneur en conseil soit autorisé à conclure un marché avec toute telle compagnie de chemin de fer et le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick comme ci-dessus dit, pour la location de la dite ligne de chemin de fer une fois terminée avec l'outillage, l'équipement et le matériel initial d'exploitation, et pour l'exploitation, y compris la fourniture, de temps à autre, de matériel roulant en quantité suffisante pour faire face au trafic qui pourra se produire, le maintien, l'entretien et les réparations par le dit gouvernement du Canada, de cette dite voie ferrée comme partie du réseau des voies ferrées de l'Etat, prndant une période de quatre-vingt-dix-neuf ans, et pour le paiement par le gouvernement du Canada à la dite province du Nouveau-Brunswick ou à la dite compagnie, chaque année, durant la dite période de quatre-vingt-dix-neuf ans, de quarante pour cent par année des recettes brutes de la dite voie ferrée, à titre de loyer de la dite ligne.

POURVU, toutefois, que le dit marché ne sera conclu que si la dite voie ferrée est construite d'après les plans et devis à être approuvés par le Gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre des Chemins de fer et Canaux, et devra être conforme au type général du dit chemin de fer National-Transcontinental dans la dite province.

POURVU DE PLUS QUE Son Excellence le Gouverneur en conseil soit autorisé à conclure un marché comme susdit pour l'exploitation de la dite voie ferrée par sections, alors que terminées et outillées, comme suit:—

(1) De Fredericton à Woodstock.

(2) De Fredericton, en allant vers le sud, sur une distance de quarante milles.

(3) Chaque section ultérieure de vingt-cinq milles, jusqu'à ce que la ligne soit terminée et outillée entre Grand-Falls et Saint-Jean.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Que, attendu que par une loi passée à sa session de 1910, la législature de la province du Nouveau-Brunswick a autorisé le lieutenant-gouverneur en conseil de la dite province à garantir le principal et l'intérêt des obligations de toute compagnie de chemin de fer qui construirait une ligne de voie ferrée allant d'un point sur la ligne du chemin de fer National-Transcontinental à Grand-Falls, dans le comté de Victoria à la cité de Saint-Jean, dans la dite province du Nouveau-Brunswick, soit une distance d'environ deux cent vingt milles, jusqu'à concurrence de vingt-cinq mille dollars ($25,000) par mille, moyennant certaines conditions y mentionnées, l'une des dites conditions étant qu'aucun engagement de cette nature ne serait pris envers une compagnie ou corporation pour assurer la construction de la dite voie ferrée, ou pour assumer la responsabilité de la garantie des dites obligations avant et subordonnément à ce que le Parlement du Canada édicte une loi autorisant le gouvernement du Canada à conclure un marché avec telle compagnie, ou avec le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick pour la location de la dite voie ferrée une fois terminée, avec l'outillage, l'équipement et le matériel d'exploitation, et pour l'exploitation, l'équipement, le maintien, l'entretien et les réparations par le dit gouvernement du Canada, cette dite voie devant être considérée comme formant partie du réseau des voies ferrées de l'Etat, pendant une période de quatre-vingt-dix-neuf ans, et pour le paiement par le gouvernement du Canada à la dite province du Nouveau-Brunswick, ou à son gouvernement, chaque année durant la dite période de quatre-vingt-dix-neuf ans, de quarante pour cent par année des recettes brutes de la dite voie ferrée, comme à titre de loyer de la dite ligne; le montant de tel loyer devant servir à solder l'intérêt sur les obligations ainsi garanties, et le surplus, s'il en est, devant être payé à la dite compagnie;

IL EST EN CONSÉQUENCE EXPÉDIENT que Son Excellence le Gouverneur en conseil soit autorisé à conclure un marché avec toute telle compagnie de chemin de fer et le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick comme ci-dessus dit, pour la location de la dite ligne de chemin de fer une fois terminée avec l'outillage, l'équipement et le matériel initial d'exploitation, et pour l'exploitation, y compris la fourniture, de temps à autre, de matériel roulant en quantité suffisante pour faire face au trafic qui pourra se produire, le maintien, l'entretien et les réparations par le dit gouvernement du Canada, de cette dite voie ferrée comme partie du réseau des voies ferrées de l'Etat, pendant une période de quatre-vingt-dix-neuf ans, et pour le paiement par le gouvernement du Canada à la dite province du Nouveau-Brunswick ou à la dite compagnie, chaque année, durant la dite période de quatre-vingt-dix-neuf ans, de quarante pour cent par année des recettes brutes de la dite voie ferrée, à titre de loyer de la dite ligne.

POURVU, toutefois, que le dit marché ne sera conclu que si la dite voie ferrée est construite d'après les plans et devis à être approuvés par le Gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre des Chemins de fer et Canaux, et devra être conforme au type général du dit chemin de fer National-Transcontinental dans la dite province.

POURVU DE PLUS que Son Excellence le Gouverneur en conseil soit autorisé à conclure un marché comme susdit pour l'exploitation de la dite voie ferrée par sections, alors que terminées et outillées, comme suit:—

(1) De Fredericton à Woodstock.

(2) De Fredericton, en allant vers le sud, sur une distance de quarante milles.

(3) Chaque section ultérieure de vingt-cinq milles, jusqu'à ce que la ligne soit terminée et outillée entre Grand-Falls et Saint-Jean.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Graham ait la permission de présenter un bill (No 150) à l'effet d'autoriser le Gouvernement du Canada à acquérir, par bail, une certaine ligne de chemin de fer dans la province du Nouveau-Brunswick.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente-trois minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 21 mars 1911.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Molloy,—la pétition de Rosario Comeault et autres, de Saint-Jean-Baptiste et autres lieux, Manitoba; et la pétition de George Christie et autres, de Emerson, Manitoba.

Par M. Taylor (New-Westminster),—la pétition du révérend J. S. Henderson et autres, de New-Westminster et autres lieux, Colombie-Britannique.

Par M. Stanfield,—la pétition de J. S. Smith et autres, de Truro, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Douglas,—la pétition de R. G. Fletcher et autres, de Wainwright et autres lieux, Alberta.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 20 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

Du conseil municipal de Hamilton, Ont.; demandant que la Chambre ne ratifie pas l'arrangement commercial avec les Etats-Unis.

De Joseph Whitehead et autres, de Sydney, N.-E., et de William Barber, de Limehouse, et autres d'autres lieux, Ontario; demandant que le Code criminel soit amendé de manière à protéger la société et la morale contre l'adultère.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill G 1 (No 142) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Lorne Forbes Robertson ».

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill H 1 (No 143) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Cecil Ernest Freeman ».

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill S 1 (No 144) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Ethel May Hornell ».

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill R (No 147) du Sénat, intitulé: « Loi modifiant la Loi de l'immigration chinoise ».

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill X (No 148) du Sénat, intitulé: « Loi concernant le *Manitoba Radial Railway Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill Y (No 149) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quatorzième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill H (No 120) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick ».

Bill (No 94) Loi concernant la *Western Central Railway Company*.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Northrup propose, comme amendement, secondé par M. Blain,—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« cette Chambre regrette que le gouvernement, par l'intermédiaire du département du Travail, ou par tout autre moyen, n'a en aucune manière que ce soit essayé d'une manière intelligente de prévenir la dernière grève survenue sur le chemin Grand-Tronc, de mettre un terme à cette grève au cours de son existence, ou de forcer M. C. M. Hays, président de cette voie ferrée, à mettre effectivement à exécution l'arrangement conclu avec le gouvernement, arrangement sur la foi duquel, lorsqu'il a été communiqué par le ministre du Travail aux fraternités en jeu, les employés se sont offerts de suite à reprendre leur service auprès de la compagnie ».

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général, pour délibérer sur le bill (No 123) constituant en corporation la Banque du Canada, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill C 1 (No 138) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Gertrude Maud Grant ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill E 1 (No 140) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mary Hamilton Johnston ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill F 1 (No 141) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Dalton Mabel Stapleton ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat, au bill (No 60) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent », lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 19.—Retrancher tous les mots depuis « 3 » jusqu'à « mais », ligne 26, et insérez: « La compagnie peut charger et percevoir des taux et rémunérations pour la vente ou la cession de l'excédent d'électricité ou d'autre force produite par les usines de la compagnie et qui n'est pas nécessaire à l'exploitation de son canal ou de ses autres ouvrages.»

Page 2, ligne 29.—Retrancher l'article « 6 ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat, au bill (No 81) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Northern Branch Lines Company* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 3.—Retrancher tout l'article 8.

Page 4 ligne 43.—Après « transport » retrancher le reste de l'article 12.

Page 6, ligne 8.—Retrancher tout l'article 18.

Page 7, ligne 1.—Retrancher tout l'article 19 et y substituer le suivant comme clause A:—

« CLAUSE A.—En sus des valeurs dont l'article 10 de la présente loi autorise l'émission, les directeurs, s'ils y sont préalablement autorisés de la manière prescrite par l'article 136 de la Loi des chemins de fer, peuvent de temps à autre emprunter des deniers pour l'acquisition, la construction, l'extension ou le développement de ces biens, actifs ou ouvrages, autres que le chemin de fer, que la compagnie est autorisée à acquérir, construire, mettre en service, et pour pourvoir au remboursement des deniers ainsi empruntés, peuvent émettre des obligations, des débentures, des débentures-actions, perpétuelles ou à terme ou autres valeurs; mais le montant de ses obligations, débentures, débentures-actions ou autres valeurs ne doit pas dépasser la valeur des biens, actif ou ouvrages à l'égard desquels l'émission a été effectuée.»

Page 8, ligne 3.—Après « Europe » retrancher le reste de l'article.

Page 8, ligne 10.—Après « Compagnie » insérer ce qui suit: « de chemin de fer, ou toute compagnie de transport, de navigation, de tête de ligne, de télégraphe, de messageries, hôtels, ou autre compagnie autorisée à exercer toutes industries inhérentes à l'exploitation d'un chemin de fer, et ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

Le comité général sur le bill (No 123) constituant en corporation la Banque du Canada, reprend alors le cours de ses délibération, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre reprend le débat sur la question.—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.—et sur l'amendement à icelle;

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise et elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million de dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service des rivières:—Entretien et réparations des steamers du gouvernement et des brise-glaces, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'examen des capitaines et des seconds, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des récompenses pour les sauvetages de vies, y compris les stations de sauvetage, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les enqutêes sur les naufrages, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses des écoles de navigation, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'enregistrement des vaisseaux, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'enlèvement des obstruction des eaux navigables, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service de la poste d'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les appointements et dépenses pour l'inspection des bestiaux, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la continuation de la subvention pour les appareils pour les naufrages à Québec, dans les provinces maritimes et dans la Colombie-Britannique. pour l'année finissant le 31 mars 1912.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien des navires employés à surveiller les eaux de la partie nord du Canada, aussi pour établir et entretenir des ports de police et de douanes sur la terre ferme ou dans les îles, ainsi qu'il peut être jugé nécessaire de temps à autre, pour l'année finisant le 31 mars 1912.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses imprévues, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mercredi, 22 mars 1911.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et sept minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mercredi, 22 mars 1911.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 21 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De Rosario Comeault et autres, de Saint-Jean-Baptiste et autres lieux, Manitoba; demandant qu'il soit passé une loi pourvoyant à la constitution générale de sociétés coopératives avec des dispositions amples et favorables.

Du révérend J. S. Henderson et autres, de New-Westminster et autres lieux, province de la Colombie-Britannique; de George Christie et autres, de Emerson, province du Manitoba; de J. S. Smith et autres, de Truro, province de la Nouvelle-Ecosse; et de R. G. Fletcher et autres, de Wainwright et autres lieux, province de l'Alberta; demandant que le Code criminel soit amendé de manière à protéger la société et la morale contre l'adultère.

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 janvier 1911,—Rapport sommaire sur l'état des travaux de creusage exécutés dans la rivière des Prairies jusqu'à ce jour, faisant spécialement connaître la longueur, la profondeur et la largeur du chenal creusé jusqu'à date, et le montant dépensé pour ce travail. (*Document de la session No 93b.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 janvier 1911.—Copie du rapport de l'ingénieur qui a fait l'exploration et préparé l'évaluation du coût des travaux à la *Back River* ou Rivière-des-Prairies, entre l'extrémité est de l'île de Montréal et le lac des Deux-Montagnes, dans la province de Québec, en vue du projet de dragage et de creusement de la dite rivière; (2) relevé des détails des travaux et des dépenses encourues à ce jour, en rapport avec cette entreprise; (3) coût estimatif des travaux qui restent à faire, et spécialement pour cette partie qui s'étend de Bord-à-Plouffe au lac des Deux-Montagnes. (*Document de la session No 93c.*)

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse supplémentaire à adresse du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910. (*Document de la session No 59g.*)

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, étant lu;

M. Fielding propose, secondé par M. Fisher,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Bradbury propose, comme amendement, secondé par M. Campbell.—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« il est du devoir du gouvernement de nommer sans délai une commission royale afin de faire incontinent une enquête complète au sujet des négociations qui ont amené la cession de la réserve des sauvages de Saint-Pierre, et sur la dite cession et toutes les circons-

tances qui s'y rattachent, ainsi que sur le prix ou autre compensation reçus par les sauvages pour les terres qu'ils possédaient, aux termes de cette cession, comme aussi sur le prix ou compensation reçus par le gouvernement pour les terres comprises dans cette session et ensuite aliénées par voie d'encan public, en même temps que sur le transfert des dits sauvages à d'autres terres, et, en général, sur toutes les matières et transactions qui se rattachent en quelque manière que ce soit à la dite cession, et sur tout ce qui l'a amenée ou qui en est résulté;

« Et qu'il soit permis à un procureur choisi par les dits sauvages d'être présent et de les représenter devant la dite commission royale durant toute l'enquête, et que les honoraires, frais et autres dépenses du dit procureur soient payés par le gouvernement.»

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cinq cent quatre mille neuf cent soixante dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer—Intercolonial:—Amélioration de triples valves de freins à air, $7,150; ponts—renforcement, $29,000; Campbellton—agrandissement des installations, $150,000; Chatham—déviation de ligne et embranchement jusqu'au quai, $300,000; freins à air pour wagons-marchandises, $12,160; changements de barres d'attelage pour wagons-marchandises, $2,000; Frédéricton—agrandissement des installations, $25,000; protection générale des voies publiques, $20,000; Halifax—agrandissement des installations, $82,500; Moncton—allonge du bureau général, $62,500; Moncton—Ateliers de locomotives et de wagons avec matériel, et nouveau parc à marchandises et chemin de traverse, $200,000; New-Glasgow—double voie, $35,500; construction originale, $500; wagons-voyageurs—installation d'extincteurs d'incendies et de coffres d'outils, $6,400; quai Princess—nouvelles installations, $4,000; Rivière-du-Loup—matériel, remise pour locomotives, etc., $15,650; matériel roulant, $133,200; steamer *Scotia*—nouvelles machines, $1,100; Stellarton—agrandissement des installations, $30,000; Saint-Jean—agrandissement des installations, $25,600; levés de plans et inspections, $15,000; déviation aux mines Sydney, $250,000; agrandissement des installations le long de la ligne, $40,500; Truro—agrandissement des installations, $57,200, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Résolution à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Jeudi, 23 mars 1911.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 100) intitulé: « Loi concernant la *Orford Mountain Railway Company* »;

Bill (No 84) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company* »; et

Bill (No 68) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company*.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 83) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Simcoe, Grey and Bruce Railway Company* », avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill Z (No 151) intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canadian Surety Company* », pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt-trois minutes, jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Jeudi, 23 mars 1911.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Crocket,—la pétition de J. B. Johnston et autres, de McAdam-Junction, N.-B.

Par M. Bristol,—la pétition de Wm. Henry Acheson et autres, de Toronto, Ontario.

Par M. Marcil,—la pétition de George Dickson et autres.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill T 1 (No 145) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Paulina Verena Meyer ».

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

L'ordre du jour appelle la première lecture du bill Z (No 151) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canadian Surety Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Barnard,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant la quantité et la valeur des denrées ou provisions suivantes importées en Canada au cours des six mois terminés le 1er mars 1911, savoir: beurre, œufs, volailles, viandes réfrigérées ou gelées, lard fumé (*bacon*), graisse, pommes, végétaux, blé, orge, bestiaux, chevaux et pommes de terre, les pays d'où sont venues ces importations, et le total des droits perçus.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—

1. Correspondance et documents concernant la Conférence navale internationale, tenue à Londres en décembre 1908-février 1909.

2. Correspondance concernant la déclaration de Londres.

3. Décision finale de la seconde conférence de la paix tenue à La Haye en 1907, et conventions et déclarations y annexées. (*Document de la session No 56m.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère de l'Agriculture:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique:—Santé des animaux—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:—Salaires et dépenses casuelles des districts organisés, et hygiène publique dans les autres districts—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux:—

Pour agrandissement des installations de chemin de fer à Campbellton, N.-B.—mandat du Gouverneur général, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux:—Chemin de fer Intercolonial—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère des Travaux Publics:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les douanes:—Traitements et dépenses casuelles des différents ports du Canada—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère des Douanes:—Dépenses casuelles—commis aux écritures et autres aides—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cent quarante et un dollars et soixante et huit centins—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics:—Palais des Archives à Ottawa—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et dix-huit mille sept cent vingt-deux dollars et vingt-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières:—Port-Arthur et Fort-William—améliorations des ports et rivières—nouveaux travaux de dragage, $267,422.27; Victoria-Harbour, Ont.—améliorations—crédit supplémentaire, $111,300, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille neuf cent deux dollars et quinze centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Nouveau-Brunswick:—Campbellton—installations temporaires pour bureaux publics—mandat du Gouverneur général, $3,000; station de quarantaine de Saint-Jean, île Partridge—crédit supplémentaire, $2,902.15, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent quatre-vingt-douze dollars et quatre-vingt-seize centins soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan et Alberta:—Calgary—édifice public—nouvelles installations, etc.—crédit supplémentaire, $1,511.96; bâtiments d'immigration à Lethbridge—déplacement du bâtiment en un nouvel endroit, et réparations, réfections, etc.—crédit supplémentaire, $781, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille, cent dollars et quatre-vingt-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Bureau de poste de Victoria—changements et agrandissements—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour en général:—Décorations funèbres des édifices publics par tout le Canada, à la mort de Sa Majesté le Roi Edouard VII—mandat du Gouverneur général, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les loyers, réparations, meubles, chauffage, etc.—Ottawa—édifices publics—chauffage, y compris salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, $17,700; édifices fédéraux—salaire de mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., $17,300; stations de quarantaine de bestiaux—réfections et réparations, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille sept cent trente-sept dollars et trente-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières—Nouvelle-Ecosse:—Cribbins-Point—quai, $350; Grand-Etang—reconstruc-

tion des ouvrages de protection du chenal, $1,000; L'Ardoise—travaux de protection de la grève, $600; Margaree-Harbour—pour terminer les réparations du brise-lames, $1,850; Upper-Prospect—brise-lames, $637.50; West-Dublin-Bay—nouveaux travaux de dragage, $4,599.85; Yarmouth—nouveaux travaux de dragage, $42,700, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille quatre cent six dollars et soixante et trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Baie de Miramichi—dragage du chenal maritime à Grande-Dune, Horse-Shoe et au Lump—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille et trente-quatre dollars et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Rivière Bonaventure—prolongement de la jetée conductrice—mandat du Gouverneur général, $3,000; ports, rivières et ponts—réparations et améliorations générales—crédit supplémentaire, $9,034.10; rivière Richelieu—améliorations, $20,000, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille, cinq cent quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Cobourg—paiement de reliquat de compte à la *Randolph Macdonald Company*, sur entreprise, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent sept dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan et l'Alberta:—Rivière Athabaska—enlèvement des roches et creusage de la rivière, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1911.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le dragage:—Ontario et Québec—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cinq cent quatre-vingt-un dollars et quatre-vingt-quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour les glissoirs et barrages flottants:—Rivière Saskatchewan du Nord—barrages flottants et ouvrages pour la garde du bois—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille quatre cent soixante et dix-neuf dollars et cinquante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques:—Kamloops—ligne télégraphique de la vallée d'Okanagan—de Vernon à Kamloops—ligne à travers le district de la Grande-Prairie, $5,103.43; ligne de la vallée de la Thompson-Nord—ligne de terre de Kamloops à Fennels, $376.13, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille huit cent dix-sept dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Salle d'exercice de Belleville—pour payer à la corporation épiscopale catholique de Kingston le loyer pour un terrain pour l'hôpital, $325; indemnité à Michael Kavanagh pour toute réclamation pour blessures reçues pendant qu'il était en service, $500; service des ingénieurs—traitements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur—crédit supplémentaire, $17,052; arpentages et inspections—crédit supplémentaire, $31,000; indemnité à Geo. E. McLeod, chef de ligne, pour perte de mobilier, de vêtements, etc., dans le feu des bois de Mirror-Landing, Alta, 11 juin 1910, $940, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille quatre cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—lignes télégraphiques:—Saskatchewan et Alberta—entretien et réparations, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi, 24 mars 1911.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. Mcntyre informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Communes au bill J (No 134) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canadian Inter-Mountain Railway Company* ».

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill I 1 (No 152) intitulé: « Loi concernant la Convention baptiste d'Ontario et de Québec »; et

Bill Q 1 (No 153) intitulé: « Loi modifiant la Loi des inspections et de la vente relativement au poids d'un boisseau ou d'un sac de certains produits ».

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt-trois minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Vendredi, 24 mars 1911.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 23 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De J. B. Johnston et autres, de McAdam-Junction, N.-B., et de William Henry Acheson et autres, de Toronto, Ont.; demandant que le Code criminel soit amendé de manière à protéger la société et la morale contre l'adultère.

De George Dickson et autres; demandant que le bill présenté au Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Restigouche Riparian Association* », ne devienne pas loi en sa forme actuelle.

M. Ethier, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 109) concernant l'*Ontario and Minnesota Power Company (Limited)*, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements.

Votre comité a amendé le préambule du dit bill afin de rendre plus explicite le but de ce bill.

M. Lemieux, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 30 janvier 1911,—Copie de toutes annonces, lettres, contrats, plaintes, rapports d'inspecteurs et correspondance concernant les routes postales de Trout-Creek à Loring et de Powassan à Nipissingue ou Restoule. (*Document de la session No 171.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 décembre 1910,—Etat indiquant quels ministres ont voyagé à l'étranger en 1908, 1909 et 1910 pour affaires publiques, et la nature de ces affaires; les dépenses de chacun d'eux alors qu'ils s'occupaient des dites affaires; aussi, les noms des personnes, s'il en est, qui accompagnaient chacun des dits ministres, et dont les dépenses ont été payées par le gouvernement; et le montant des dépenses de chacune de ces personnes. (*Document de la session No 172.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 février 1911.—Relevé faisant connaître quelle a été, au cours des années 1909 et 1910, la valeur respective, par province, des produits suivants:—(*a*) Produits agricoles de toutes sortes, y compris les produits des champs de toutes sortes, les fruits, les végétaux, le bétail, etc., les produits de la laiterie, etc.; (*b*) bois de toutes sortes; (*c*) minéraux de toutes sortes; (*d*) poissons de toutes sortes; (*e*) produits manufacturés de toutes sortes. (*Document de la session No 173.*)

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 février 1911,—Relevé faisant connaître,—

1. Combien de Canadiens ont été admis pour faire partie de la marine canadienne.

2. Quels sont les noms et le lieu de résidence des aspirants acceptés. (*Document de la session No 56a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 16 février 1911,—Relevé faisant connaître combien de gardiens des pêcheries ont été nommés dans le comté de Victoria, N.-E., entre juillet et décembre des années 1906, 7, 8, 9 et 10; quels sont leurs noms, et pendant combien de temps chacun d'eux a fait le service; quel était le salaire de chacun d'eux. (*Document de la session No 165a.*)

Sur motion de M. Brodeur, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie du rapport de la Commission des Pêcheries du Manitoba.

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie du rapport de la Commission des Pêcheries du Manitoba. (*Document de la session No 174.*)

Ordonné, que M. Lewis ait la permission de présenter un bill (No 154) modifiant la Loi des inspections et de la vente.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que le bill Q 1 (No 153) du Sénat, intitulé: « Loi modifiant la Loi des inspections et de la vente relativement au poids d'un boisseau ou d'un sac de certains produits », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Québec:—Somme requise pour secours, soins de médecins et médicaments, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Nouvelle-Ecosse:—Somme additionnelle pour secours, soins de médecins et médicaments, $5,000; somme requise pour rémunérer M. C. E. Beckwith, agent des sauvages du comté de King, pour services supplémentaires rendus par lui relativement à une épidémie de petite vérole survenue parmi les sauvages du comté de King, $500, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Nouveau-Brunswick:—Somme requise pour secours, soins de médecins et médicaments, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Territoires du Nord-Ouest:—Pour payer au révérend John Semmens une allocation pour avoir obtenu des adhésions au traité des sauvages No 5, 79 jours à $5 par jour, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et quatorze dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Alberta:—Somme à payer au docteur J. D. Lafferty pour services spéciaux rendus et dépenses encourues lors de la visite des pensionnats des Sauvages du Sang et des Sauvages Piéganes, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cent vingt-trois dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Colombie-Britan-

nique:—Somme requise pour acquitter le prix des pièces justificatives reçues du gouvernement de la Colombie-Britannique, pour frais encourus relativement à l'apparition de la petite vérole parmi les sauvages de Nanaïmo et de Cowichan en 1909, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Dépenses casuelles dans les agences canadiennes, britanniques et étrangères, et dépenses générales de l'immigration—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Avances pour grains de semences—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Parcs nationaux canadiens—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un crédit pour le service des eaux et égouts de Banff, y compris $9,741, payables à Breckenridge & Lund comme dépense additionnelle résultant de difficultés imprévues survenues lors de la mise à exécution de leur contrat pour la construction de travaux d'égout à Banff, Alberta (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1911.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour rencontrer les dépenses de la Convention forestière fédérale, tenue à Québec en janvier 1911, pour l'année finisant le 31 mars 1911.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et douze mille quatre cent quatre-vingt-deux dollars et dix-neuf centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Equipement—artillerie, terres, tirs à la cible, etc.—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Droits de douane—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille neuf cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Solde de l'état-major—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cent trente-quatre dollars et trente-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Collège militaire—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour des subventions pour la poste et subventions pour steamers:—Service à la vapeur entre le Canada et Cuba, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Baddeck, Grand-Narrows, Iona, Big-Pond et East-Bay, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service d'hiver entre la baie Sainte-Catherine et Tadoussac—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le commerce:—Administration de la Loi concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des ministères du Commerce et des Douanes—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les agences commerciales, y compris les dépenses se rattachant à la négociation de traités ou à l'extension des relations commerciales, et diverses autres dépenses pour annonces, impressions, etc., etc., se rapportant à l'extension du commerce canadien—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les inspecteurs en chef, sous-inspecteurs et autres employés, loyers, gages et autres dépenses casuelles sous le régime de la Loi de l'inspection des grains et de la Loi des grains du Manitoba—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais d'administration:—Retrait de la circulation des monnaies étrangères et démonétisées—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le travail:—Loi de conciliation et du travail—crédit supplémentaire, $8,000; Loi des différends industriels—crédit supplémentaire, $7,000, pour l'année finisant le 31 mars 1911.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. Schell propose, secondé par M. Knowles,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill H (No 120) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick »; et

Bill (No 94) Loi concernant la *Western Central Railway Company*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill H (No 120) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick », et y a fait des amendements.

Aussi, que le comité a examiné le bill (No 94) concernant la *Western Central Railway Company*, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill H (No 120) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick », lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 20.—Après « article 3 » insérer « du chapitre 75 des lois de 1900 et l'article 3 ».

Page 1, ligne 20.—Retrancher « Est » et insérer « Sont ».

Page 1, ligne 21.—Après « 1909 », insérer l'article suivant:—

« 3. Le capital social de la compagnie est de deux millions de dollars. Nul appel de versement ne doit excéder dix pour cent des actions souscrites.»

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill X (No 148) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Manitoba Radial Railway Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill Y (No 149) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill G 1 (No 142) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Lorne Forbes Robertson ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill H 1 (No 143) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Cecil Ernest Freeman ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill S 1 (No 144) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Ethel May Hornell ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill T 1 (No 145) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Paulina Verena Meyer ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill Z (No 151) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canadian Surety Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau ce jour.

Résolu, que ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Du consentement de la Chambre;

M. Fielding propose, secondé par M. Fisher,—Que l'ordre 32 sur la liste des bills et ordres publics soit maintenant appelé.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit ordre est, en conséquence, appelé, et il est lu comme suit:—

« La Chambre en comité sur le Bill (No 15) Loi à l'effet de modifier la Loi médicale du Canada ».

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Fisher,

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 15) à l'effet de modifier la Loi médicale du Canada, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère des Postes:—Dépenses casuelles—commis aux écritures—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les postes—service extérieur:—Service postal—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent quatre-vingt-neuf dollars et trente-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Pour indemniser les courriers de la poste sur chemins de fer, dont les noms suivent, pour soins de médecins et autres dépenses et perte d'effets personnels: G. Paradis, $66; T. J. Duguay, $121; Charles Audet, $27.25; D. O'Sullivan, $238; J. T. Keith, $162.09; A. K. Melick, $322; A. S. Belyea, $125; J. P. Hipwell, $85; W. W. P. Starratt, $42.37, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—département du Service naval:—Pour payer la balance des appointements de G. J. Desbarats, sous-ministre et contrôleur, étant la différence entre $5,000 et $6,000 par année, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service de l'océan et des rivières:—Pour gages à l'équipage du steamer *Arctic* et autres dépenses—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une indemnité spéciale au major J. D. Moodie, pour ses services en qualité de commandant de l'expédition aux eaux du nord, 1904-05, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les stations de bateaux de sauvetage et récompenses pour sauvetages de vies, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille et cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service des phares et service des côtes:—Somme requise pour payer les pensions à $300 par année aux pilotes qui suivent, mis à la retraite en 1910 et 1911: Charles Normand, Emile Lachance, Alphonse Asselin, Bart. Lachance, Nestor Lachance, $1,050; indemnité de sympathie à Mme Elizabeth Kerr, en son vivant

ingénieur au dépôt de Parry-Sound, tué le 25 novembre 1909 par l'explosion du générateur à gaz, $4,100; somme requise pour rétribuer les services de M. M. Barrett, pour avoir relevé des bouées à Amherstburg au cours de la saison de 1910-11, $400; somme requise pour indemniser M. Thomas Harling pour son rapport sur les facilités accordées par les principaux ports de l'extrême est pour les services à rendre aux steamers et aux cargaisons qu'ils portent, $500, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Samedi, 25 mars 1911.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement:—

Bill (No 77) intitulé: « Loi concernant la *National Weekly Indemnity Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de *Merchants and Employees Guarantee and Accident Company* ».

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill (No 63) intitulé: « Loi constituant en corporation la *British Columbia and Dawson Railway Company* »;

Bill (No 20) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Mather Bridge and Power Company* »;

Bill (No 92) intitulé: « Loi concernant l'*Alberta Central Railway Company* »; et

Bill (No 74) intitulé: « Loi concernant l'*International Railway Company* et l'*International Traction Railways* ».

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quinze minutes, samedi matin, elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 27 mars 1911.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—
Par M. Clare,—la pétition de Mme Findlater et autres, de Ayr, Ontario.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 décembre 1910,—Etat faisant connaître quels montants ont été payés par le gouvernement pendant la dernière année fiscale pour frais de voiture et de tramway dans la cité d'Ottawa pour les personnes suivantes, quels sont les noms de ces personnes et le montant soldé dans chaque cas: ministres de la Couronne, Orateurs du Sénat et des Communes; employés civils de tous grades depuis sous-ministres en descendant; et toutes autres personnes employées en quelque manière par le gouvernement. (*Document de la session No 175.*)

Ordonné, que M. Brodeur ait la permission de présenter un bill (No 155) modifiant la Loi de la marine marchande au Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Reid (Grenville), secondé par M. Lancaster,

Ordonné, que le bill B 1 (No 137) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Maggie Florence Sadler », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 76) intitulé: « Loi concernant la Compagnie des chemins de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western* »; et

Bill (No 69) intitulé: « Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company* ».

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le dix-huitième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son dix-huitième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bills privés, et il constate que les exigences de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

Bill B 1 (No 137) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Maggie Florence Sadler ».

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Autre réponse supplémentaire a une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis,

comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910. (*Document de la session No 96k.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 123) constituant en corporation la Banque du Canada, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: « Loi constituant en corporation La Banque Internationale du Canada ».

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 109) concernant l'*Ontario and Minnesota Power Company, Limited*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 20) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Mather Bridge and Power Company* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 24.—Substituer « Dalziel » au nom « Daziel ».

Page 1, ligne 30.—Retrancher le mot « expérimentales ».

Page 1, ligne 30.—Modification dans la version anglaise seulement.

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 63) intitulé: « Loi constituant en corporation la *British Columbia and Dawson Railway Company* », lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 5.—Après « décrète » retrancher l'article 1 et y substituer le suivant:—

« 1. Juan Walkenstein, capitaliste, Edmund C. Harris, agent de chemin de fer, tous deux de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, dans les Etats-Unis d'Amérique, de Thomas G. Burgess, avocat, Guy Nottcheate Troller, courtier, et James L. Mitchell, commis, tous les trois de la cité d'Ottawa, dans la Puissance du Canada, ainsi que les personnes qui deviendront actionnaires de la compagnie, sont constitués en une corporation portant nom *The British Columbia and Dawson Railway Company*, ci-après appelée « la Compagnie ».

Le dit amendement, étant lu la première fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 74) intitulé: « Loi concernant l'*International Railway Company* et l'*International Traction Railways* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 5.—Après « certifiée », ajouter les mots suivants: « de la charte de l'*International Traction Railways*, accordée sous l'autorité des lois de l'Etat de New-York, de toutes modifications qui y ont été apportées jusqu'à la date de l'entrée en vigueur de la présente loi, et ».

Page 2, ligne 11.—Après « *Canada* », ajouter les mots suivants: « et toutes modifications à la dite charte faites subséquemment à l'entrée en vigueur de la présente loi doivent être ainsi déposées sans retard, et avis de ce dépôt doit être donné de la même manière ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 92) intitulé: « Loi concernant l'*Alberta Central Railway Company* », sont, en conformité de l'ordre pris en considération, et sont comme suit:—

Page 2, ligne 5.—Substituer « les dites municipalités » aux mots « la dite municipalité ».

Page 2, ligne 38.—Retrancher l'article 8 et y substituer le suivant:—

« 8. En sus des valeurs dont l'article 3 de la présente loi autorise l'émission, les directeurs, s'ils y sont préalablement autorisés de la manière prescrite par l'article 136 de la Loi des chemins de fer, peuvent de temps à autre emprunter des deniers pour l'acquisition, la construction, le prolongement ou le développement de quelqu'une des propriétés, de quelqu'un des biens ou ouvrages, autres que le chemin de fer, que la Compagnie peut être autorisée à acquérir, à construire ou à tenir en service; et, afin de pourvoir au remboursement des deniers ainsi empruntés, ils peuvent émettre des obligations, débentures, débentures-actions, perpétuelles ou à terme, ou autres valeurs; mais le montant de ces obligations, débentures, débentures-actions ou autres valeurs ne doit pas dépasser la valeur des propriétés, biens et ouvrages au sujet desquels l'émission est effectuée.»

Page 3.—Retrancher l'article 9.

Page 3, ligne 24.—Après « peut » insérer les mots suivants: « subordonnément à la Loi concernant la protection des eaux navigables, ch. 115, S.R.C.».

Les dits amendements, étant lus la première fois, sont renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Sharpe (Ontario), secondé par M. Edwards.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Relevé faisant connaître.—

1. Quelles compagnies ont reçu des primes du gouvernement depuis 1896;

2. Quel est le chiffre du capital de chaque compagnie, l'émission d'obligations et le montant d'actions privilégiées et ordinaires émises;

3. Quel est le chiffre de l'intérêt annuel sur les obligations, émises par chaque compagnie;

4. Quel est le montant du dividende payé sur les actions privilégiées de chaque compagnie alors qu'elle recevait des primes;

5. Quel est le montant du dividende payé sur les actions ordinaires de chaque compagnie alors qu'elle recevait des primes.

Sur motion de M. Crocket, secondé par M. Lancaster.

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre.—Copie de toute la correspondance, des rapports, décrets du conseil, etc., en rapport avec l'achat ou expropriation d'un terrain à Moncton appartenant à la *Builders' Woodworking Company, Limited.*

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Rutan, secondé par M. Loggie,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le nombre de milles de lignes ferrées que le Grand-Tronc, le Pacifique-Canadien et autres compagnies canadiennes de chemins de fer possèdent, contrôlent ou exploitent dans les Etats-Unis. Aussi, le nombre de milles que des corporations de chemins de fer des Etats-Unis possèdent, contrôlent ou exploitent en Canada.

Sur motion de M. Campbell, secondé par M. Marshall,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, contrats, cessions et autres documents concernant ce qu'on est convenu d'appeler la « Concession d'irrigation de Percy Aylwin » à lui accordée en vertu d'un décret du conseil en date du 1er septembre 1908.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille quatre cent soixante et un dollars et soixante et deux centins soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries:—Pour l'encouragement de meilleurs transports et la conservation du poisson frais—crédit supplémentaire, $20,000; somme requise pour indemniser le surveillant des pêcheries, Wm. Robichaud, d'Inkerman, pour la destruction de son immeuble par un incendie, $2,400; pour indemniser les fonctionnaires des douanes rendus au sujet de l'émission des permis du *modus vivendi*—crédit supplémentaire, $61.62, pour l'année finisant le 31 mars 1911.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent un mille cent soixante et neuf dollars et un centin soit accordée à Sa Majesté pour les articles imprévus. 1909-1910:—Pour couvrir les articles imprévus, 1909-1910, ainsi qu'il appert au rapport de l'Auditeur général, page C-5, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Justice—cour d'Echiquier du Canada:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire, $1,400; impression, reliure et distribution des rapports de la cour d'Echiquier—crédit supplémentaire, $600, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq et cent un dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale:—Gratification de retraite au constable Samuel Shore, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Pour achever le paiement des frais faits dans l'arbitrage des pêcheries de la côte de l'Atlantique septentrionale, devant le tribunal de La Haye, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-trois mille cinq cent vingt-deux dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour la législation—Sénat:—Pour payer les services d'un rapporteur anglais chargé de préparer pour les journaux, des rapports résumés des délibérations du Sénat, aussi, pour payer les services d'un traducteur français chargé de traduire ces rapports durant la session, $1,400; pour payer les services d'un messager additionnel pour la session, $530; pour payer les services d'un page additionnel, $260; pour payer les dépenses devant être faites par le comité d'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires, $500; pour payer les dépenses du comité d'Agriculture et de Sylviculture, $300; pour payer les services d'un aide- traducteur français surnuméraire, 69 jours à $4 par jour, $276; pour payer la moitié des services d'un grossoyeur chargé de préparer l'adresse conjointe

présentée à Son Excellence le Gouverneur général l'année dernière, $175; pour payer la moitié du coût d'un coffret devant contenir l'adresse conjointe, $81.25, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille sept cent soixante et dix-neuf dollars et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes:—Pour pourvoir à la promotion du sous-greffier de la Couronne en chancellerie, à la 2me division, subdivision A, à partir du 1er septembre 1908, $200; pour pourvoir aux appointements du sténographe des comités, depuis le 7 décembre 1910, jusqu'au 31 mars 1911, conformément à la résolution adoptée par la Chambre des Communes le 7 décembre 1910, $504.10; traduction française—crédit supplémentaire, $1,500; commis de la session—crédit supplémentaire, $9,000; comités—crédit supplémentaire, $13,000; Débats—crédit supplémentaire, $15,000; frais de poste, télégraphe et téléphone—crédit supplémentaire, $500; sergent-d'armes: pour pourvoir à l'insuffisance des prévisions relatives aux augmentations statutaires, $25; messagers, huissiers, etc., de la session—crédit supplémentaire, $4,000; femmes de journée (pour la session) y compris 2 femmes additionnelles à 75 cents par jour—crédit supplémentaire, $1,800; pages (y compris 4 pages additionnels à $1.75 par jour)—crédit supplémentaire, $1,750; domestiques—crédit supplémentaire, $425; préposé à l'éclairage électrique—crédit supplémentaire, $75, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour en général:—Impressions, papier à imprimer et reliure—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—Commission du Service civil:—Appointements d'un commis, 3me division, subdivision B, à partir du 1er janvier 1911, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la *Gazette du Canada*:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour impressions diverses (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1911.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent trente-huit dollars et trente-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la Société royale (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1911.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un don au comité de secours de Campbellton, Nouveau-Brunswick, pour venir en aide aux sinistrés d'un incendie récent, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'accise:—Pour aider au gouvernement de fournir de l'alcool méthylique aux manufacturiers, dont le coût sera remboursé par les manufacturiers auxquels l'alcool est fourni, et payer le loyer, le pouvoir, le fret, etc., etc.—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit millions quatre cent quatre-vingt-dix six cent cinquante-sept dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa majesté pour les postes—service extérieur:—Appointements et allocation, $3,457,457.75; service postal, $4,130,700; divers, $762,500; Territoire du Yukon, $140,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Archives, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le *Patent Record*, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Annuaire statistique, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'impression et la distribution de bulletins et de rapports de stations agronomiques, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:—Léproserie de Tracadie et de l'île D'Arcy et lèpre en général, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Acte des travaux publics (hygiène), pour l'année finissant le 31 mars 1912.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des steamers pour remplacer l'*Argus* et *Challenger*, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quinze minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 28 mars 1911.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Lewis, la pétition du révérend Thomas Davidson et autres, de Verna et autres lieux, Ontario.

Par M. Wilcox,—la pétition du révérend Peter Taylor et autres, de Walkerville et autres lieux, Ontario.

Par M. McColl,—la pétition du révérend M. P. Craig et autres, de Delhi et autres lieux, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 27 du mois courant, laquelle est lue et reçue et est comme suit:—

De Mme R. Findlater et autres, de Ayr, Ont.; demandant que le Code criminel soit amendé de manière à protéger la société et la morale contre l'adultère.

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le quinzième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en sérieuse considération les amendements faits par le Sénat aux bills suivants, et il recommande qu'ils soient adoptés:—

Bill (No 73) concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company*.

Bill (No 82) concernant la *Kettle River Valley Railway Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Kettle Valley Railway Company*.

Bill (No 60) concernant la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent.

Bill (No 81) constituant en corporation la *Canadian Northern Branch Lines Company*.

Bill (No 92) concernant l'*Alberta Central Railway Company*.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill X (No 148) du Sénat, intitulé: « Loi concernant le *Manitoba Radial Railway Company* ».

Bill Y (No 149) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company* ».

Au sujet des amendements faits par le Sénat au bill (No 73) concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company*, le comité croit devoir attirer l'attention de la Chambre sur le fait qu'aucune mention de ces dispositions n'est faite dans l'avis ni dans la pétition demandant la passation du dit bill.

Sur motion de M. Reid (Grenville), secondé par M. Barker,

Ordonné, que le bill B1 (No 137) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Maggie Florence Sadler », soit inscrit sur le feuilleton des ordres pour deuxième lecture ce jour.

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 11 janvier 1911,—Etat indiquant quelles sommes ont été payées au cours de la saison d'ouvrage des années de 1904 à

1910, inclusivement, à MM. Dussault et Lemieux, entrepreneurs de dragage, pour ouvrage accompli par l'*International*, drague du gouvernement louée par les dits entrepreneurs, en tant que les dites sommes peuvent être constatées. (*Document de la session No 93d.*)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse supplémentaire additionnelle à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce et d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910. (*Document de la session No 59i.*)

Aussi,—Documents se rapportant à l'organisation d'un secrétariat, savoir:—

1. Dépêches aux gouverneurs des colonies autonomes au sujet de la réorganisation du Bureau colonial.

2. Mémorandum touchant la visite à l'Australie, la Nouvelle-Zélande, et Fiji, en 1909, par Sir Charles Lucas, C.C.M.G., C.B., assistant sous-secrétaire d'Etat pour les colonies.

3. Rapport du département des Dominions du Bureau colonial, pour l'année 1909-1910.

4. Conférence impériale au sujet des droits d'auteur, 1910. Mémoire des procès-verbaux.

5. Correspondance ultérieure au sujet de la Conférence impériale.

6. Correspondance au sujet de la Conférence impériale, 1911. (*Document de la session No 176.*)

Et aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 13 février 1911,—Etat indiquant les noms et domiciles de tous les employés sessionnels dans la Chambre des Communes à dater de la session qui a suivi les élections de 1896 et pendant chaque année subséquente jusqu'à la présente session inclusivement; leurs domiciles permanents; leurs salaires; leur transfert, dans chaque cas, soit à d'autres fonctions dans le personnel sessionnel, soit à un emploi permanent dans quelque département; les dates de chacune de ces nominations ou transferts; sur quelle recommandation chacune de ces nominations a été faite; leur révocation (s'il en est), et le motif de la révocation. (*Document de la session No 103a.*)

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 5 décembre 1910,—Copie du contrat entre la Compagnie du pont et du chemin de fer de Québec et M. P. Davis, en date du 17 juillet 1903, pourvoyant à la construction des lignes ferrées reliant le pont de Québec à la cité de Québec et à certains autres chemins de fer, de la soumission sur laquelle est basé le contrat, et du coût stimatif, à l'époque du contrat, basé sur les séries de quantités et de prix;

Aussi, copie de l'arrangement transférant cette entreprise au gouvernement, de toute correspondance et documents s'y rapportant, et de l'arrêté du conseil du 16 février 1909, transférant l'entreprise aux commissaires du Transcontinental, avec indication du nombre de milles des lignes de chemin de fer comprises dans ce contrat;

Aussi, état indiquant les sommes payées à compte par la Compagnie du pont et du chemin de fer de Québec, et les raisons de ces paiements; les sommes dues ou réclamées par l'entrepreneur pour travaux exécutés ou matériaux fournis jusqu'à l'époque de la prise de possession de l'entreprise par le gouvernement, et la date de la prise de possession; le montant payé par le gouvernement ou promis par lui à la compagnie ou à ses membres; le montant estimatif nécessaire à l'époque pour ter-

miner les travaux; le montant payé depuis lors par le gouvernement ou les commissaires, et le montant estimatif restant encore à payer; avec indication des raisons pour lesquelles l'entreprise a été retirée des mains de la susdite compagnie et transférée aux commissaires;

Aussi, état de toutes sommes payées, allouées ou dont on s'est porté garant, pour le compte de cette compagnie ou ses membres, et le compte pour lequel le paiement a été fait ou l'obligation entreprise. (*Document de la session No 137a.*)

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 23 janvier 1911,—Etat donnant, en ce qui concerne la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental, la Compagnie du chemin de fer de Québec et Oriental et la *New Canadian Company*, la date de la charte, et copie de la charte et de ses divers amendements subséquents, de toutes pétitions, correspondance, demandes et autres papiers ou données concernant l'octroi de subventions; aussi, tous contrats pour construction, les subventions accordées, les divers paiements à compte de ces subventions, les dates des paiements et les noms des personnes en faveur desquelles des chèques ont été émis; copie des rapports et certificats d'ingénieurs en vertu desquels les paiements ont été autorisés dans chaque cas; le nombre de milles complétés, le nombre de milles actuellement exploités, le nombre de milles à terminer, le coût total jusqu'à date et le coût estimatif des travaux lorsque complétés, et la condition actuelle du chemin.

Aussi, les noms des actionnaires, directeurs et officiers de chacune des dites compagnies, le capital souscrit et versé par chaque souscripteur, les montants payés chaque année aux directeurs et aux officiers à titre d'honoraires ou de salaires, et le montant payé pour promouvoir les intérêts de chacune des dites compagnies, et toutes autres dépenses en détail. Dans le cas où le trafic a été en activité sur un certain nombre de milles, quels ont été le revenu annuel et les frais d'exploitation. (*Document de la session No 123b.*)

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 20 février 1911,—Copie de la requête faite par l'Association de boëtte de Glace-Bay, N.-E., ou en son nom, demandant une allocation en rapport avec l'établissement frigorifique pour l'emmagasinage de la boëtte, à Glace-Bay, N.-E.; aussi, de toute correspondance échangée entre la dite association, ou toute personne agissant en son nom, et le gouvernement, l'un des départements de l'administration, ou toute personne au nom du gouvernement ou de l'un de ses départements. (*Document de la session No 177.*)

Ordonné, que M. Graham ait la permission de présenter un bill (No 156) modifiant la Loi du ministère des Chemins de fer et Canaux.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution tendant à modifier la Loi du contrôle des graines.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi de contrôle des graines, en décrétant,—

(*a*) Que le Gouverneur en conseil peut faire des règlements à l'effet de déterminer les espèces d'herbes de fermes qui seront comprises dans le terme « mauvaises herbes »;

(*b*) Que personne ne peut vendre, ni offrir, ni exposer en vente, ni avoir en sa possession pour la vente ou pour semence des grains de céréales ou des graines de lin, d'herbe, de trèfle ou de plantes fourragères, à l'exception de timothy, d'alsike, de trèfle rouge et d'alfalfa, à moins qu'ils ne soient exempts de toutes mauvaises herbes, ni à moins que le récipient qui les contient ne porte la marque du nom et

de l'adresse du vendeur, le nom de l'espèce de grain ou graine, et les noms des mauvaises herbes dont les graines se trouvent mêlées aux graines de semence vendues, offertes, ou exposées en vente ou en la possession de la personne;

(*c*) Que toute personne qui vend, offre, expose en vente, ou a en sa possession pour la vente pour semence, des graines de timothy, d'alsike, de trèfle rouge ou d'alfalfa, ou un mélange quelconque qui en contient dans un récipient, sera tenue de faire marquer sur tel récipient la désignation de l'espèce de graine;

(*d*) Que personne ne peut vendre, offrir, exposer en vente ou avoir en sa possession pour la vente des graines de timothy, d'alsike, de trèfle rouge ou d'alfalfa, contenues dans un récipient à moins qu'il ne porte la désignation de l'espèce de graine de semence, et ne soit conforme aux exigences prescrites pour chaque telle désignation;

(*e*) Que personne ne peut vendre, offrir, exposer en vente ou avoir en sa possession pour la vente, ou pour des fins d'ensemencement, aucune des dites graines si les graines des mauvaises herbes ou autres plantes inutiles ou nuisibles se trouvent dans les graines vendues, exposées en vente, ou en la possession des personnes pour fin de vente en une proportion plus grande que le nombre maximum de telles graines toléré dans la classification des dites graines d'ensemencement.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi de contrôle des graines, en décrétant,—

(*a*) Que le Gouverneur en conseil peut faire des règlements à l'effet de déterminer les espèces d'herbes de fermes qui seront comprises dans le terme « mauvaises herbes »;

(*b*) Que personne ne peut vendre, ni offrir, ni exposer en vente, ni avoir en sa possession pour la vente ou pour semence des grains de céréales ou des graines de lin, d'herbe, de trèfle ou de plantes fourragères, à l'exception de timothy, d'alsike, de trèfle rouge et d'alfalfa, à moins qu'ils ne soient exempts de toutes mauvaises herbes, ni à moins que le récipient qui les contient ne porte la marque du nom et de l'adresse du vendeur, le nom de l'espèce de grain ou graine, et les noms des mauvaises herbes dont les graines se trouvent mêlées aux graines de semence vendues, offertes, ou exposées en vente ou en la possession de la personne;

(*c*) Que toute personne qui vend, offre, expose en vente, ou a en sa possession pour la vente pour semence, des graines de timothy, d'alsike, de trèfle rouge ou d'alfalfa, ou un mélange quelconque qui en contient dans un récipient, sera tenue de faire marquer sur tel récipient la désignation de l'espèce de graine;

(*d*) Que personne ne peut vendre, offrir, exposer en vente ou avoir en sa possession pour la vente des graines de timothy, d'alsike, de trèfle rouge ou d'alfalfa, contenues dans un récipient à moins qu'il ne porte la désignation de l'espèce de graine de semence, et ne soit conforme aux exigences prescrites pour chaque telle désignation;

(*e*) Que personne ne peut vendre, offrir, exposer en vente ou avoir en sa possession pour la vente, ou pour des fins d'ensemencement, aucune des dites graines si les graines des mauvaises herbes ou autres plantes inutiles ou nuisibles se trouvent dans les graines vendues, exposées en vente, ou en la possession des personnes pour fin de

vente en une proportion plus grande que le nombre maximum de telles graines toléré dans la classification des dites graines d'ensemencement.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 157) concernant l'inspection et la vente des graines.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill B 1 (No 137) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Maggie Florence Sadler ».

Le bill est, en conséquence, lu la seccnde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Pour encourager la production et l'emploi de graines de semence supérieures et pour appliquer la Loi relative aux graines, de 1904, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le développement de l'industrie des laitages et de l'arboriculture fruitière, perfectionnement et transport de produits agricoles, alimentaires et autres et aide à leur vente et commerce, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'un somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour encourager la production et la vente du tabac canadien, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill U (No 158) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Révillon Frères Trading Company, Limited* », pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante-huit minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mercredi, 29 mars 1911.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Sealey,—la pétition du révérend J. A. Wilson et autres, de Hamilton et autres lieux, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 28 du mois courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

Du révérend Thomas Davidson et autres, de Varna et autres lieux; du révérend Peter Taylor et autres, de Walkerville et autres lieux; et du révérend M. P. Craig et autres, de Delhi et autres lieux, tous de la province d'Ontario; demandant que des modifications soient apportées au Code Criminel de manière à protéger la société et la morale publique en Canada, contre l'adultère.

Sur motion de M. Bickerdike, secondé par M. LeBlanc,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le second rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.

Sur motion de M. Bickerdike, secondé par M. LeBlanc,

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat demandant à Leurs Honneurs de permettre au greffier de cette Chambre de corriger une erreur d'écriture dans le bill (No 123) constituant en corporation La Banque Internationale du Canada, actuellement soumis au Sénat, en retranchant le mot « La » dans le titre et dans l'article premier, lequel mot n'aurait pas dû y être inséré.

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, étant lu;

M. Fielding propose, secondé par M. Fisher,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Gilbert propose, comme amendement, secondé par M. Nantel,—Que tous les mots après le mot « Que » dans la motion principale soient retranchés et remplacés par les suivants:—« cette Chambre est d'opinion qu'un dixième au moins de nos revenus nationaux annuels pourrait être affecté à l'amélioration et à l'avancement de l'agriculture canadienne, avec, entre autres, les objets suivants:—

« (*a*) Par une diffusion plus efficace de la science agricole parmi la classe des cultivateurs;

« (*b*) Par le drainage effectif des nombreux terrains insuffisamment égouttés à l'heure présente et dont la culture deviendrait doublement productive au moyen de travaux qui nécessiteraient l'aide de l'Etat;

« (*c*) Par la fondation et le subventionnement de sociétés coopératives agricoles, l'aide fournie à des entrepôts frigorifiques établis par ces sociétés suivant la loi, la publication et la circulation gratuite d'un journal agricole à l'usage des membres de ces sociétés.»

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer:—Intercolonial, $9,500,000; embranchement de Windsor, $35,000; chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard, $450,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante et trois dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer—chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard:—Embranchement Harmony à Elmira, $150,000; matériel roulant, $21,750; Souris—prolongement au hangar à marchandises sur le quai, $1,813; Summerside—agrandissement des installations, $9,300; Tignish—allonge de la station, etc., $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les canaux—Chambly:—Pont entre Iberville et Saint-Jean, $40,000; nouvelles machines, $31,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine:—Parois verticales en béton, $250,000; nouveau remorqueur, $6,000; pour terminer les travaux du quai et des bassins, $35,000, pour l'année finisasnt le 31 mars 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a acquiescé sans modification aux amendements faits par la Chambre des Communes au bill H (No 120) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick ».

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinquante minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Jeudi, 30 mars 1911.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 29 du mois courant, laquelle est lue et reçue et est comme suit:—

Du révérend J. A. Wilson et autres, de Hamilton et autres lieux, Ontario; demandant que le Code criminel soit amendé de manière à protéger la société et la morale en Canada contre l'adultère.

M. Smith (Stormont), du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants du Sénat, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill D 1 (No 139) intitulé: « Loi pour faire droit à George Addison Brown »
Bill C 1 (No 138) intitulé: « Loi pour faire droit à Gertrude Maud Grant ».
Bill E 1 (No 140) intitulé: « Loi pour faire droit à Mary Hamilton Johnson ».
Bill F 1 (No 141) intitulé: « Loi pour faire droit à Dalton Mary Stapleton ».
Bill G 1 (No 142) intitulé: « Loi pour faire droit à Lorne Forbes Robertson ».
Bill H 1 (No 143) intitulé: « Loi pour faire droit à Cecil Ernest Freeman ».
Bill S 1 (No 144) intitulé: « Loi pour faire droit à Ethel Mary Hornell ».
Bill T 1 (No 145) intitulé: « Loi pour faire droit à Paulina Verena Meyer ».
Bill B 1 (No 137) intitulé: « Loi pour faire droit à Maggie Florence Sadler ».

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 16 mars 1911,—Relevé faisant connaître quel a été, à Londres, Angleterre, pendant les derniers cinq ans, le prix moyen du beurre et des œufs comparé au prix (*a*) dans les provinces de l'est, (*b*) à Montréal, (*c*) à Toronto, (*d*) à Minnéapolis, (*e*) à Chicago, (*f*) à Détroit, (*g*) à Buffalo, (*h*) à Boston, et (*i*) à New-York. (*Document de la session No 179.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux:—Québec—nouveau remorqueur, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-cinq mille cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Soulanges:—Poteaux d'amarrage, $3,400; nouvelles machines, $1,150; travaux de protection à l'entrée, $100,000; abris pour télégraphistes, $1,000; bouchage des voies d'eau et entretien des talus, $150,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'écluse Saint-Ours:—Matériel électrique, $2,500; chaussée mobile, $13,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Cornwall:—Nouvelles constructions, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1912.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal du Sault Sainte-Marie, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland:—Port-Colborne—améliorations, $189,000; élargissement du canal près de Welland, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Williamsburg:—Maison de l'éclusier à Morrisburg, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille sept cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux—Chambly:—Allonge de la maison du gardien du pont No 3, $1,500; creusement et redressement de la tranchée, écluse 6, $2,000; machine pour chaland à grue, $1,200; empierrement du chemin, $16,000; renouvellement des approches, ponts 2 et 5, $2,000; réfection du quai à Saint-Jean, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Cornwall:—Agrandissement du bureau du canal, $5,000; appareil de chauffage, maison de l'employé des statistiques, $550; améliorations à l'entrée d'amont, écluse 17, $24,400; améliorations à l'entrée d'amont, écluse 19, $16,000; renforcement de la berge au ponceau Robertson, $3,500; enlèvement des saillies dans le lit du canal, $3,000; réfection des ponceaux en béton, $3,000; vannes pour barrage de garde, écluse 20, $4,500; pour l'année finissant le 31 mars 1912.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Farran's-Point:—Améliorations à l'entrée du bas, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille, cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal des Galops:—Améliorations à l'entrée du haut, écluse 28, $52,000; reconstruction du quai à Cardinal, $2.100, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine:—Parois en béton, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Murray:—Dragage, $15,000; construction de chaland, $1,800; pour l'année finissant le 31 mars 1912.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Dragage, $22,500; empierrement de deux milles de voie publique, digue de Hungry-Bay, $15,000; murs de protection, rives nord et sud du lac Saint-François, $8,000; enlèvement des anciennes culées en pierre du pont, dans le chenal abandonné, Saint-Timothée, $500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Rapide-Plat:—Dragage, $7,500; améliorations à l'entrée du bas, écluse 24, $45,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau:—Reconstruction de ponts à Old-Sluggs et Oliver's-Ferry, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

17. Résolu qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal du Sault-Sainte-Marie:—Reconstruction du quai de l'entrée du nord, $28,000; remorqueur, $9,000; améliorations, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Soulanges:—Modifications et réfections, $2,100;

bordage en pierre des talus des tranchées, $10,000; poteaux d'amarrage, $1,800; quai à l'installation de force motrice, $500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'écluse Saint-Ours:—Réfection des quais des estacades, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Pierre:—Améliorations, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quatorze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Trent:—Améliorations, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland:—Fortes réparations, $20,000; pont de la rue Jane, Welland, $2,500; travaux de protection en pierre pour les berges, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Williamsburg:—Construction du quai d'entrée. ancienne écluse 23, $1,500; poteaux d'amarrage en fer, $2,500; nouvelles machines, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat permet au greffier de la Chambre des Communes de corriger une erreur d'écriture dans le bill (No 123) intitulé: « Loi constituant en corporation La Banque Internationale du Canada », tel que demandé dans son message du 29 mars courant.

Aussi, le Sénat a adopté le bill L 1 (No 159) intitulé: « Loi changeant le nom de la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive-Nord », pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 97) intitulé: « Loi à l'effet de prohiber l'usage illicite de l'opium et autres drogues », avec plusieurs amendements. pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante-huit minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 31 mars 1911.

PRIÈRES.

M. Gervais, du comité des Débats de cette Chambre, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération une recommandation de la part du rapporteur en chef au sujet de l'organisation de la division des rapporteurs officiels, et, en vue d'en promouvoir l'efficacité et l'économie, le comité recommande:—

(1) Qu'Albert Horton, jusqu'ici appelé rapporteur en chef, soit appelé rédacteur des Débats, et qu'il soit chargé de la direction et du contrôle du compte rendu et de toutes les autres matières se rapportant à la préparation et à la publication du rapport officiel des Débats, non compris la traduction, et qu'il soit exempté du travail de sténographe des Débats, hors les cas d'urgence.

(2) Que Thomas P. Owens, l'un des rapporteurs, soit appelé sous-rédacteur des Débats, et, en l'absence du rédacteur, qu'il en remplisse les fonctions et ait la même autorité, mais que, lorsqu'il ne remplira pas ces dernières fonctions, il continue comme actuellement à accomplir le travail de rapporteur à son tour.

(3) Que C. W. Boyce, actuellement appelé assistant du rapporteur en chef, soit désigné sous le nom d'assistant du rédacteur.

(4) Que, afin de permettre de mettre en pratique cet arrangement, un rapporteur anglais additionnel soit nommé.

Sir Frederick Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport intérimaire du Conseil de la Milice du Canada sur l'entraînement de la milice au cours de la saison de 1910. (*Document de la session No 35c.*)

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du Commerce, pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1910. Part. VI—Commerce du Canada. Renseignements divers. Part. VII—Commerce des pays étrangers, et traités et conventions. (*Document de la session No 10f.*)

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport annuel de la division des levés topographiques, ministère de l'Intérieur, 1909-10. (*Document de la session No 25b.*)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Autre réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910. (*Document de la session No 59j.*)

Sur motion de M. Devlin, secondé par B. Talbot,

Ordonné, que le bill U (No 158) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Révillon Frères Trading Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence lu la première fois.

Sur motion de M. Fowke, secondé par M. Harris,

Ordonné, que le bill I 1 (No 152) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la convention baptiste d'Ontario et de Québec », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Tolmie, secondé par M. Miller,

Ordonné, que le bill L 1 (No 159) du Sénat, intitulé: « Loi changeant le nom de la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive-Nord ».

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre, du comité général de la Chambre, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et un mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—Bureau du secrétaire du Gouverneur général:—Traitements, $20,625; dépenses casuelles (y compris une allocation de $300 à A. F. Sladen), $40,600, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-trois mille deux cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du Conseil privé:—Traitements, $35,875; dépenses casuelles, $7,400, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix-sept mille neuf cent soixante et un dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour l'administration de la Justice:—Traitements, $106,961.25; dépenses casuelles, $11.000. pour l'année finissant le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante-neuf mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Milice et de la Défense:—Traitements, $137,100; dépenses casuelles, $12,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent dix mille, cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Travaux Publics:—Traitements. $389,550; dépenses casuelles, $20,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatorze mille trois cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Revenu de l'Intérieur:—Traitements, $106,387.50; dépenses casuelles. $8.000. pour l'année finissant le 31 mars 1912.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent soixante et quinze mille deux cent trente-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Douanes:—Traitements, $261,237.50; dépenses casuelles. $14.000. pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre, du comité général de la Chambre, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante-trois mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Marine et des Pêcheries:—Traitements, $207,600; dépenses casuelles, $36.000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent deux mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département du Service naval:—Traitements (y compris $6,000 à G. J. Desbarats), $82,800; dépenses casuelles. $20.000. pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et sept mille quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Secrétariat d'Etat:—Traitements. $58,450; dépenses casuelles, $9,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires extérieures:—

Traitements, $15,875; dépenses casuelles, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-quatre mille six cent cinquante-deux dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Chemins de fer et Canaux:—Traitements, $139,652.50; dépenses casuelles, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent quatre-vingt-sept dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Agriculture:—Traitements, $378,787.50; dépenses casuelles, $16,000, pour l'année finissant le 31 mars 1812.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent treize mille cent quatre-vingt-neuf mille dollars soit acordée à Sa Majesté pour le ministère des Mines:—Traitements, pour l'année finisant le 31 mars 1912.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille huit cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Travail:—Traitements, $37,850; dépenses casuelles, $13,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix-sept mille quatre cent douze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère du Commerce:—Traitements, $55,912.50; dépenses casuelles, $21,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-neuf mille sept cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest:—Traitements, $18,800; dépenses casuelles, $900, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent treize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau de l'Auditeur général:—Traitements, $106,500; dépenses casuelles, $6,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille neuf cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère des Finances et Conseil du Trésor:—Traitements, $113,400; dépenses casuelles, $12,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la division de l'ingénieur consultant:—Traitements, $7,300; dépenses casuelles, $700, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille quatre cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le bureau du surintendant des assurances:—Traitements, $21,975; dépense casuelles, $12,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre, du comité général de la Chambre, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt et un mille quatre cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Ile-du-Prince-Edouard:—Summerside—salle d'armes, $7,000; Tignish—édifice public, $14,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-neuf mille huit cent seize dollars et dix-huit centins soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Nouveau-Brunswick:—Campbellton—édifice public, $30,000; Chatham—édifice public—agrandissement, $12,000; Fairville—édifice public, $15,000; Frédéricton—édifice public—part de l'Etat pour coût du pavage permanent construit par la municipalité sur les rues Queen et Carlton, $1,816.98; Grand-Falls—édifice public, $15,000; Hampton—édifice public, $3,000; Hartland—édifice public, $15,000; Hillsborough—édifice public, $15,000; Moncton—salle d'armes, $7,000; Moncton—édifice public—allonge de l'édifice et changements d'installations, $7,000; Saint-Jean—

édifice public—améliorations, réparations, etc., $4,000 ; Saint-Jean—salle d'exercices, $100,000; Saint-Jean—station de quarantaine, île Partridge—maintien du service d'eau, $3,000; Saint-Jean—station de quarantaine, île Partridge—réparations, réfections, nouveaux bâtiments, etc., $7,000; Tracadie—lazaret, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Nouvelle-Ecosse:—Halifax—nouveaux quartiers pour célibataires, à la citadelle, $15,000; Halifax—édifice fédéral—bureau de poste—améliorations, réparations, etc., $30,000; Halifax—station de quarantaine sur l'île Lawlor—réparations et réfections, $3,000; Halifax—édifices fédéraux—améliorations, etc., $4,000 ; Lunenburg—édifice public—améliorations, $800 ; Parrsboro—édifice public, $15,000; Wolfville—édifice public, $20,000; Yarmouth—édifice public—agrandissement, $2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre, du comité général de la Chambre, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars—imputable sur le revenu—soit acordée à Sa Majesté pour les travaux publics—provinces maritimes en général:—Edifices publics—réfections, améliorations, réparations, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1912.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. McIntyre, du comité général de la Chambre, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et treize mille dollars—imputoba:—Edifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $15,000; Portage-la-Prairie—édifice public, $18,000; Souris—édifice public, $22,000; Winnipeg—édifices fédéraux—améliorations, réparations, etc., $5,000; Winnipeg—édifices militaires—hôpital, $13,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. McIntyre, du comité général de la Chambre, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent soixante-quatre mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—Edifices publics—Québec:—Arthabaska—édifice public, $15,000; Aylmer—hôtel des postes—agrandissement, etc., $3,000 ; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $20,000; Fraserville—salle d'armes—pour terminer les travaux, $5,000; Grosse-Ile—station de quarantaine—améliorations et réparations aux bâtiments et à l'aménagement, mobilier, etc., $7,000; Grosse-Ile—station de quarantaine—nouveaux bâtiments de détention, $50,000; Lévis—salle d'exercices et garage, $30,000; Maisonneuve—hôtel des postes, $19,000; Marieville—édifice public, $17,000; Mégantic—édifice public, $22,000; Montréal—station postale de l'est, $20,000; Montréal—hôtel des postes—agrandissement, allonges et changements, y compris aménagement, mobilier, etc., et modifications de l'ancien édifice, $140,000; Montréal—nouvelle station postale « E », Saint-Louis de Mile-End—allonge, $5,000; Montréal—édifices publics—améliorations, modifications et réparations, $10,000; Montréal—nouvelles casernes, $100,000 ; Napierville—édifice public, $10,000 ; Québec—douane, $70,000; Québec—salle d'exercices—allonge, $50,000; Québec—hôpital de détention dans le parc Savard, $50,000; Québec—pavillon des immigrants—bassin Louise, $80,000; Québec—douane—entrepôt—aménagements temporaires pour la douane et améliorations permanentes, $2,000; Québec (province)—pavillon des immigrants en

général, $10,000; Rigaud—édifice public, $18,000; Roberval—édifice public, $14,000; Ile du Rocher—édifice public, $15,000; Shawinigan—édifice public, $15,000; Saint-Henri—hôtel des postes—Améliorations, $7,000; Saint-Jacques-de-l'Achigan—édifice public, $15,000; Saint-Lambert—édifice public, $20,000; Trois-Rivières—nouvel édifice public—pour remplacer l'édifice détruit par l'incendie du 22 juin 1908, $75,000; Westmount—édifice public, $50,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour en général:—Construction de bâtiments d'immigration, $15,000; stations agronomiques—nouveaux édifices et réfections, améliorations, etc., aux bâtiments actuels, clôtures, etc., $25,000; échelles de sauvetage en cas d'incendie pour édifices publics fédéraux, $5,000; édifices publics en général, $10,000; stations d'expérimentation pour la maturation du tabac, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cinq cent soixante et sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.:—Ottawa, édifices publics—préposés aux ascenseurs, $26,000; gaz et lumière électrique, y compris chemins et ponts, $53,000; terrains, $12,000; chauffage, y compris les gages des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, $133,000; parc de la côte du Major, $8,000; enlèvement de la neige, y compris Rideau-Hall, $4,000; réparations, y compris la ventilation, l'éclairage, le mobilier, etc., $225,000; service téléphonique, $19,000; Rideau-Hall, y compris les terrains—améliorations, mobilier et entretien, $35,000; Rideau-Hall—allocation pour le combustible et l'éclairage, $8,500; édifices fédéraux—aménagements et fournitures en général, $80,000; mobilier, $15,000; chauffage, $135,000; éclairage, $140,000; force électrique et autres pour les ascenseurs, les machines à oblitérer les timbres, etc., $32,000; loyers, etc., $260,000; gages des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., $235,000; fournitures pour les mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., $15,000; eau, $25,000; stations fédérales de la quarantaine pour bestiaux—réfections, réparations, etc., $20,000; bâtiments de l'immigration—réparations, mobilier, etc., $8,000; stations fédérales de quarantaine—entretien, etc., $4,000; Yukon—édifices publics—loyers, réparations, combustible, éclairage, service d'eau, salaires des concierges, etc., $75,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre, du comité général de la Chambre, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-deux mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le travail:—Loi de conciliation et du travail, y compris publication, impressions, reliure et distribution de la *Gazette du Travail*, allocations aux correspondants, $27,300; Loi des enquêtes en matière des différends industriels, 1907, y compris les paiements faits aux membres du conseil, témoins et frais de voyage, $20,000; Loi des enquêtes sur les coalitions, $10,000; nomination d'inspecteurs proposés aux appareils d'expéditions, aux machines dangereuses, à la construction de chemins de fer, etc., etc., $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Commission d'instruction technique, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent vingt-cinq mille huit cent quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère des Postes:—Traitements, $561,080; dépenses casuelles, $64,800, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre, du comité général de la Chambre, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente et un mille huit cent soixante et quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le département des Affaires des Sauvages:—Traitements, $118,225; dépenses casuelles, $13,050, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent quatre-vingt-six mille sept cent quatre-vingt-dix-huit dollars et soixante et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de l'Intérieur:—Traitements, $919,798.77; dépenses casuelles, $67,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre, du comité général de la Chambre, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Appointements des agents et employés en Canada, dans la Grande-Bretagns et à l'étranger, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Dépenses casuelles dans les agences canadiennes, britanniques et étrangères, et dépenses générales de l'immigration, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Hôpitaux de Winnipeg et de Saint-Boniface, pour l'année finisasnt le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Secours aux Canadiens nécessiteux dans les pays autres que les Etats-Unis, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre, du comité général de la Chambre, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million de dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service des rivières:—Entretien et réparations des steamers du gouvernement et des brise-glaces, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'examen des capitaines et des seconds, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des récompenses pour les sauvetages de vies, y compris les stations de sauvetage, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les enqutêes sur les naufrages, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses des écoles de navigation, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'enregistrement des vaisseaux, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'enlèvement des obstruction des eaux navigables, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service de la poste d'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les appointements et dépenses pour l'inspection des bestiaux, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la continuation de la subvention pour les appareils pour les naufrages à Québec, dans les provinces maritimes et dans la Colombie-Britannique, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'entretien des navires employés à surveiller les eaux de la partie nord du Canada, aussi pour établir et entretenir des ports de police et de douanes sur la terre ferme ou dans les îles, ainsi qu'il peut être jugé nécessaire de temps à autre, pour l'année finisant le 31 mars 1912.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les dépenses imprévues, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre, du comité général de la Chambre, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cinq cent quatre mille neuf cent soixante dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer—Intercolonial:—Amélioration de triples valves de freins à air, $7,150; ponts—renforcement, $29,000; Campbellton—agrandissement des installations, $150,000; Chatham—déviation de ligne et embranchement jusqu'au quai, $300,000; freins à air pour wagons-marchandises, $12,160; changements de barres d'attelage pour wagons-marchandises, $2,000; Frédéricton—agrandissement des installations, $25,000; protection générale des voies publiques, $20,000; Halifax—agrandissement des installations, $82,500; Moncton—allonge du bureau général, $62,500; Moncton—Ateliers de locomotives et de wagons avec matériel, et nouveau parc à marchandises et chemin de traverse, $200,000; New-Glasgow—double voie, $35,500; construction originale, $500; wagons-voyageurs—installation d'extincteurs d'incendies et de coffres d'outils, $6,400; quai Princess—nouvelles installations, $4,000; Rivière-du-Loup—matériel, remise pour locomotives, etc., $15,650; matériel roulant, $133,200; steamer *Scotia*—nouvelles machines, $1,100; Stellarton—agrandissement des installations, $30,000; Saint-Jean—agrandissement des installations, $25,600; levés de plans et inspections, $15,000; déviation aux mines Sydney, $250,000; agrandissement des installations le long de la ligne, $40,500; Truro—agrandissement des installations, $57,200, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. McIntyre, du comité général de la Chambre, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère de l'Agriculture:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistique:—Santé des animaux—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:—Salaires et dépenses casuelles des districts organisés, et hygiène publique dans les autres districts—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux:—Pour agrandissement des installations de chemin de fer à Campbellton, N.-B.—mandat du Gouverneur général, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et

canaux:—Chemin de fer Intercolonial—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère des Travaux Publics:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les douanes:—Traitements et dépenses casuelles des différents ports du Canada—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère des Douanes:—Dépenses casuelles—commis aux écritures et autres aides—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille trois cent quarante et un dollars et soixante et huit centins—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics:—Palais des Archives à Ottawa—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et dix-huit mille sept cent vingt-deux dollars et vingt-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières:—Port-Arthur et Fort-William—améliorations des ports et rivières—nouveaux travaux de dragage, $267,422.27; Victoria-Harbour, Ont.—améliorations—crédit supplémentaire, $111,300, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille neuf cent deux dollars et quinze centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Nouveau-Brunswick:—Campbellton—installations temporaires pour bureaux publics—mandat du Gouverneur général, $3,000; station de quarantaine de Saint-Jean, île Partridge—crédit supplémentaire, $2,902.15, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent quatre-vingt-douze dollars et quatre-vingt-seize centins soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan et Alberta:—Calgary—édifice public—nouvelles installations, etc.—crédit supplémentaire, $1,511.96; bâtiments d'immigration à Lethbridge—déplacement du bâtiment en un nouvel endroit, et réparations, réfections, etc.—crédit supplémentaire, $781, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille, cent dollars et quatre-vingt-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Bureau de poste de Victoria—changements et agrandissements—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour en général:—Décorations funèbres des édifices publics par tout le Canada, à la mort de Sa Majesté le Roi Edouard VII—mandat du Gouverneur général, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les loyers, réparations, meubles, chauffage, etc.—Ottawa—édifices publics—chauffage, y compris salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, $17,700; édifices fédéraux—salaire de mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., $17,300; stations de quarantaine de bestiaux—réfections et réparations, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille sept cent trente-sept dollars et trente-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les ports et rivières—Nouvelle-Ecosse:—Cribbins-Point—quai, $350; Grand-Etang—reconstruction des ouvrages de protection du chenal, $1,000; L'Ardoise—travaux de protection de la grève, $600; Margaree-Harbour—pour terminer les réparations du brise-lames, $1,850; Upper-Prospect—brise-lames, $637.50; West-Dublin-Bay—nouveaux travaux de dragage, $4,599.85; Yarmouth—nouveaux travaux de dragage, $42,700, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille quatre cent six dollars et soixante et trois centins soit accordée à Sa Majesté pour le Nouveau-Brunswick:—Baie de Miramichi—dragage du chenal maritime à Grande-Dune, Horse-Shoe et au Lump—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille et trente-quatre dollars et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Rivière Bonaventure—prolongement de la jetée conductrice—mandat du Gouverneur général, $3,000; ports, rivières et ponts—réparations et améliorations générales—crédit supplémentaire, $9,034.10; rivière Richelieu—améliorations, $20,000, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille, cinq cent quatre-vingt dollars soit accordée à Sa Majesté pour Ontario:—Cobourg—paiement de reliquat de compte à la *Randolph Macdonald Company*, sur entreprise, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent sept dollars soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan et l'Alberta:—Rivière Athabaska—enlèvement des roches et creusage de la rivière, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1911.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-douze dollars soit accordée à Sa Majesté pour le dragage:—Ontario et Québec—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cinq cent quatre-vingt-un dollars et quatre-vingt-quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour les glissoirs et barrages flottants:—Rivière Saskatchewan du Nord—barrages flottants et ouvrages pour la garde du bois—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille quatre cent soixante et dix-neuf dollars et cinquante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour les lignes télégraphiques:—Kamloops—ligne télégraphique de la vallée d'Okanagan—de Vernon à Kamloops—ligne à travers le district de la Grande-Prairie, $5.103.43; ligne de la vallée de la Thompson-Nord—ligne de terre de Kamloops à Fennels, $376.13, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-neuf mille huit cent dix-sept dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Salle d'exercice de Belleville—pour payer à la corporation épiscopale catholique de Kingston le loyer pour un terrain pour l'hôpital, $325; indemnité à Michael Kavanagh pour toute réclamation pour blessures reçues pendant qu'il était en service, $500; service des ingénieurs—traitements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur—crédit supplémentaire, $17,052; arpentages et inspections—crédit supplémentaire, $31,000; indemnité à Geo. E. McLeod, chef de ligne, pour perte de mobilier, de vêtements, etc., dans le feu des bois de Mirror-Landing, Alta. 11 juin 1910, $940, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille quatre cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—lignes télégraphiques:—Saskatchewan et Alberta—entretien et réparations, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre, du comité général de la Chambre, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Québec:—Somme requise pour secours, soins de médecins et médicaments, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Nouvelle-Ecosse:—Somme additionnelle pour secours, soins de médecins et médicaments, $5,000; somme requise pour rémunérer M. C. E. Beckwith, agent des sauvages du comté de King, pour services supplé-

mentaires rendus par lui relativement à une épidémie de petite vérole survenue parmi les sauvages du comté de King, $500, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Nouveau-Brunswick:—Somme requise pour secours, soins de médecins et médicaments, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-quinze dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Territoires du Nord-Ouest:—Pour payer au révérend John Semmens une allocation pour avoir obtenu des adhésions au traité des sauvages No 5, 79 jours à $5 par jour, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent soixante et quatorze dollars soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Alberta:—Somme à payer au docteur J. D. Lafferty pour services spéciaux rendus et dépenses encourues lors de la visite des pensionnats des Sauvages du Sang et des Sauvages Piéganes, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille neuf cent vingt-trois dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Colombie-Britannique:—Somme requise pour acquitter le prix des pièces justificatives reçues du gouvernement de la Colombie-Britannique, pour frais encourus relativement à l'apparition de la petite vérole parmi les sauvages de Nanaïmo et de Cowichan en 1909, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Dépenses casuelles dans les agences canadiennes, britanniques et étrangères, et dépenses générales de l'immigration—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Avances pour grains de semences—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Parcs nationaux canadiens—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un crédit pour le service des eaux et égouts de Banff, y compris $9,741, payables à Breckenridge & Lund comme dépense additionnelle résultant de difficultés imprévues survenues lors de la mise à exécution de leur contrat pour la construction de travaux d'égout à Banff, Alberta (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1911.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour rencontrer les dépenses de la Convention forestière fédérale, tenue à Québec en janvier 1911, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et douze mille quatre cent quatre-vingt-deux dollars et dix-neuf centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Equipement—artillerie, terres, tirs à la cible, etc.—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Droits de douane—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille neuf cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Solde de l'état-major—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille cent trente-quatre dollars et trente-neuf centins soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Collège militaire—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille trois cent trente-trois dollars et trente-deux centins soit accordée à Sa Majesté pour des subventions pour la poste

et subventions pour steamers:—Service à la vapeur entre le Canada et Cuba, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Baddeck, Grand-Narrows, Iona, Big-Pond et East-Bay, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service d'hiver entre la baie Sainte-Catherine et Tadoussac—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le commerce:—Administration de la Loi concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des ministères du Commerce et des Douanes—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les agences commerciales, y compris les dépenses se rattachant à la négociation de traités ou à l'extension des relations commerciales, et diverses autres dépenses pour annonces, impressions, etc., etc., se rapportant à l'extension du commerce canadien—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les inspecteurs en chef, sous-inspecteurs et autres employés, loyers, gages et autres dépenses casuelles sous le régime de la Loi de l'inspection des grains et de la Loi des grains du Manitoba—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les frais d'administration:—Retrait de la circulation des monnaies étrangères et démonétisées—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le travail:—Loi de conciliation et du travail—crédit supplémentaire, $8,000; Loi des différends industriels—crédit supplémentaire, $7,000, pour l'année finisant le 31 mars 1911.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—ministère des Postes:—Dépenses casuelles—commis aux écritures—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les postes—service extérieur:—Service postal—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent quatre-vingt-neuf dollars et trente-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Pour indemniser les courriers de la poste sur chemins de fer, dont les noms suivent, pour soins de médecins et autres dépenses et perte d'effets personnels: G. Paradis, $66; T. J. Duguay, $121; Charles Audet, $27.25; D. O'Sullivan, $238; J. T. Keith, $162.09; A. K. Melick, $322; A. S. Belyea, $125; J. P. Hipwell, $85; W. W. P. Starratt, $42.37, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

27. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—département du Service naval:—Pour payer la balance des appointements de G. J. Desbarats, sous-ministre et contrôleur, étant la différence entre $5,000 et $6,000 par année, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service de l'océan et des rivières:—Pour gages à l'équipage du steamer *Arctic* et autres dépenses—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour une indemnité spéciale au major J. D. Moodie, pour ses services en qualité de

commandant de l'expédition aux eaux du nord, 1904-05, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les stations de bateaux de sauvetage et récompenses pour sauvetages de vies, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille et cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service des phares et service des côtes:—Somme requise pour payer les pensions à $300 par année aux pilotes qui suivent, mis à la retraite en 1910 et 1911: Charles Normand, Emile Lachance, Alphonse Asselin, Bart. Lachance, Nestor Lachance, $1,050; indemnité de sympathie à Mme Elizabeth Kerr, en son vivant ingénieur au dépôt de Parry-Sound, tué le 25 novembre 1909 par l'explosion du générateur à gaz, $4,100; somme requise pour rétribuer les services de M. M. Barrett, pour avoir relevé des bouées à Amherstburg au cours de la saison de 1910-11, $400; somme requise pour indemniser M. Thomas Harling pour son rapport sur les facilités accordées par les principaux ports de l'extrême est pour les services à rendre aux steamers et aux cargaisons qu'ils portent, $500, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre, du comité général de la Chambre, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille quatre cent soixante et un dollars et soixante et deux centins soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries:—Pour l'encouragement de meilleurs transports et la conservation du poisson frais—crédit supplémentaire, $20,000; somme requise pour indemniser le surveillant des pêcheries, Wm. Robichaud, d'Inkerman, pour la destruction de son immeuble par un incendie, $2,400; pour indemniser les fonctionnaires des douanes rendus au sujet de l'émission des permis du *modus vivendi*—crédit supplémentaire, $61.62, pour l'année finisant le 31 mars 1911.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent un mille cent soixante et neuf dollars et un centin soit accordée à Sa Majesté pour les articles imprévus, 1909-1910:—Pour couvrir les articles imprévus, 1909-1910, ainsi qu'il appert au rapport de l'Auditeur général, page C-5, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le ministère de la Justice—cour d'Echiquier du Canada:—Dépenses casuelles—crédit supplémentaire, $1,400; impression, reliure et distribution des rapports de la cour d'Echiquier—crédit supplémentaire, $600, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cinq et cent un dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour la police fédérale:—Gratification de retraite au constable Samuel Shore, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Pour achever le paiement des frais faits dans l'arbitrage des pêcheries de la côte de l'Atlantique septentrionale, devant le tribunal de La Haye, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-trois mille cinq cent vingt-deux dollars et vingt-cinq centins soit accordée à Sa Majesté pour la législation—Sénat:—Pour payer les services d'un rapporteur anglais chargé de préparer pour les journaux, des rapports résumés des délibérations du Sénat, aussi, pour payer les services d'un traducteur français chargé de traduire ces rapports durant la session, $1,400; pour payer les services d'un messager additionnel pour la session, $530; pour payer les services d'un page additionnel, $260; pour payer les dépenses devant être faites par le comité d'Hygiène publique et de l'Inspection des substances alimentaires, $500; pour payer les dépenses du comité d'Agriculture et de Sylviculture, $300; pour payer les services d'un aide- traducteur français surnuméraire, 69 jours à $4 par jour, $276;

pour payer la moitié des services d'un grossoyeur chargé de préparer l'adresse conjointe présentée à Son Excellence le Gouverneur général l'année dernière, $175; pour payer la moitié du coût d'un coffret devant contenir l'adresse conjointe, $81.25, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille sept cent soixante et dix-neuf dollars et dix centins soit accordée à Sa Majesté pour la Chambre des Communes:—Pour pourvoir à la promotion du sous-greffier de la Couronne en chancellerie, à la 2me division, subdivision A, à partir du 1er septembre 1908, $200; pour pourvoir aux appointements du sténographe des comités, depuis le 7 décembre 1910, jusqu'au 31 mars 1911, conformément à la résolution adoptée par la Chambre des Communes le 7 décembre 1910, $504.10; traduction française—crédit supplémentaire, $1,500; commis de la session—crédit supplémentaire, $9,000; comités—crédit supplémentaire, $13,000; Débats—crédit supplémentaire, $15,000; frais de poste, télégraphe et téléphone—crédit supplémentaire, $500; sergent-d'armes: pour pourvoir à l'insuffisance des prévisions relatives aux augmentations statutaires, $25; messagers, huissiers, etc., de la session—crédit supplémentaire, $4,000; femmes de journée (pour la session) y compris 2 femmes additionnelles à 75 cents par jour—crédit supplémentaire, $1,800; pages (y compris 4 pages additionnels à $1.75 par jour)—crédit supplémentaire, $1,750; domestiques—crédit supplémentaire, $425; préposé à l'éclairage électrique—crédit supplémentaire, $75, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour en général:—Impressions, papier à imprimer et reliure—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—Commission du Service civil:—Appointements d'un commis, 3me division, subdivision B, à partir du 1er janvier 1911, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la *Gazette du Canada*:—Crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour impressions diverses (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1911.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf cent trente-huit dollars et trente-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la Société royale (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1911.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un don au comité de secours de Campbellton, Nouveau-Brunswick, pour venir en aide aux sinistrés d'un incendie récent, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'accise:—Pour aider au gouvernement de fournir de l'alcool méthylique aux manufacturiers, dont le coût sera remboursé par les manufacturiers auxquels l'alcool est fourni, et payer le loyer, le pouvoir, le fret, etc., etc.—crédit supplémentaire, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit millions quatre cent quatre-vingt-dix six cent cinquante-sept dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa majesté pour les postes—service extérieur:—Appointements et allocation, $3,457,457.75; service postal, $4,130,700; divers, $762,500; Territoire du Yukon, $140,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Archives, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le *Patent Record*, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Annuaire statistique, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'impression et la distribution de bulletins et de rapports de stations agronomiques, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la quarantaine:—Léproserie de Tracadie et de l'île D'Arcy et lèpre en général, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'Acte des travaux publics (hygiène), pour l'année finissant le 31 mars 1912.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour des steamers pour remplacer l'*Argus* et *Challenger*, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre, du comité général de la Chambre, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les arts, agriculture et statistiques:—Pour encourager la production et l'emploi de graines de semence supérieures et pour appliquer la Loi relative aux graines, de 1904, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le développement de l'industrie des laitages et de l'arboriculture fruitière, perfectionnement et transport de produits agricoles, alimentaires et autres et aide à leur vente et commerce, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'un somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour encourager la production et la vente du tabac canadien, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre, du comité général de la Chambre, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas neuf millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer:—Intercolonial, $9,500,000; embranchement de Windsor, $35,000; chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard, $450,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante et trois dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer—chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard:—Embranchement Harmony à Elmira, $150,000; matériel roulant, $21,750; Souris—prolongement au hangar à marchandises sur le quai, $1,813; Summerside—agrandissement des installations, $9,300; Tignish—allonge de la station, etc., $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les canaux—Chambly:—Pont entre Iberville et Saint-Jean, $40,000; nouvelles machines, $31,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine:—Parois verticales en béton, $250,000; nouveau remorqueur, $6,000; pour terminer les travaux du quai et des bassins, $35,000, pour l'année finisasnt le 31 mars 1912.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre, du comité général de la Chambre, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux:—Québec—nouveau remorqueur, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante-cinq mille cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Soulanges:—Poteaux d'amarrage, $3,400; nouvelles machines, $1,150; travaux de protection à l'entrée, $100,000; abris pour télégraphistes, $1,000; bouchage des voies d'eau et entretien des talus, $150,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'écluse Saint-Ours:—Matériel électrique, $2,500; chaussée mobile, $13,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Cornwall:—Nouvelles constructions, etc., pour l'année finissant le 31 mars 1912.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal du Sault Sainte-Marie, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-quatorze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland:—Port-Colborne—améliorations, $189,000; élargissement du canal près de Welland, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille deux cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Williamsburg:—Maison de l'éclusier à Morrisburg. pour l'année finissant le 31 mars 1912.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept mille sept cents dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux—Chambly:—Allonge de la maison du gardien du pont No 3. $1,500; creusement et redressement de la tranchée, écluse 6, $2,000; machine pour chaland à grue, $1,200; empierrement du chemin, $16,000; renouvellement des approches. ponts 2 et 5, $2,000; réfection du quai à Saint-Jean, $5,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille quatre cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Cornwall:—Agrandissement du bureau du canal, $5,000; appareil de chauffage, maison de l'employé des statistiques. $550; améliorations à l'entrée d'amont. écluse 17, $24,400; améliorations à l'entrée d'amont, écluse 19, $16,000; renforcement de la berge au ponceau Robertson. $3,500; enlèvement des saillies dans le lit du canal, $3,000; réfection des ponceaux en béton. $3,000; vannes pour barrage de garde. écluse 20, $4,500; pour l'année finissant le 31 mars 1912.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Farran's-Point:—Améliorations à l'entrée du bas, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-quatre mille, cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal des Galops:—Améliorations à l'entrée du haut, écluse 28, $52,000; reconstruction du quai à Cardinal, $2,100, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Lachine:—Parois en béton, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Murray:—Dragage, $15,000; construction de chaland, $1,800; pour l'année finissant le 31 mars 1912.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour Québec:—Dragage, $22,500; empierrement de deux milles de voie publique, digue de Hungry-Bay, $15,000; murs de protection, rives nord et sud du lac Saint-François, $8,000; enlèvement des anciennes culées en pierre du pont, dans le chenal abandonné, Saint-Timothée, $500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le Rapide-Plat:—Dragage, $7,500; améliorations à l'entrée du bas, écluse 24, $45,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Rideau:—Reconstruction de ponts à Old-Sluggs et Oliver's-Ferry, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

17. Résolu qu'une somme n'excédant pas cinquante-deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal du Sault-Sainte-Marie:—Reconstruction du quai de l'entrée du nord, $28,000; remorqueur, $9,000; améliorations, $15,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatorze mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Soulanges:—Modifications et réfections, $2,100; bordage en pierre des talus des tranchées, $10,000; poteaux d'amarrage, $1,800; quai à l'installation de force motrice, $500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'écluse Saint-Ours:—Réfection des quais des estacades, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Saint-Pierre:—Améliorations, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quatorze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de la Trent:—Améliorations, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland:—Fortes réparations, $20,000; pont de la rue Jane, Welland, $2,500; travaux de protection en pierre pour les berges, $10,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal de Williamsburg:—Construction du quai d'entrée, ancienne écluse 23, $1,500; poteaux d'amarrage en fer, $2,500; nouvelles machines, $1,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les montants mentionnés ci-dessous (représentant un sixième du budget principal non encore adopté) soit accordée à Sa Majesté à compte des services suivants pour l'année expirant le 31 mars 1912:—Frais de gestion—bureaux des sous-receveurs généraux—Toronto, $1,308.34; Montréal, $950; Halifax, $1,391.66; Saint-Jean, $1,391.66; Winnipeg, $1,341.67; Victoria, $1,066.66; Charlottetown, $1,083 34; caisses d'épargnes rurales—appointements, $733.33; dépenses casuelles, $250; impresison des billets du Dominion, $29,166.67; impressions, annonces, inspection, frais de messagerie, $3,200; commission pour le paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, $7,833.34; courtage sur achats d'effets publics pour fonds d'amortissement, $933.33; timbres anglais, frais de port, etc., $2,000; pour faire sortir de la circulation les monnaies étrangères et celles qui n'ont plus cours, $1,333.34; division des Impressions et de la Papeterie publiques—traitements, $14,697.62; dépenses casuelles,

$2,216.67; bureau du Haut-commissaire du Canada, Londres—traitements, $2,116.66; dépenses casuelles, $4,363.34; ministères en général—dépenses casuelles, soin et nettoyage des édifices de l'administration (y compris $50 chacun à E. Snowden et W. H. Jeffery, pour le service du canon du midi), $10,500; bureau de la Commission de conservation—traitements, $3,293.75; Commission du Service civil—traitements, $3,416.66; dépenses casuelles, $2,333.34. Administration de la justice—dépenses diverses, $1,666.66; traitements des magistrats stipendiaires du Nord-Ouest, $1,000; dépense sous l'empire des S.R.C., chap 146, $116.67; allocation de subsistance pour le juge du district d'Atlin, Colombie-Britannique, $200; cour Suprême du Canada—dépenses casuelles et déboursés, traitements des fonctionnaires (shérif, etc.), livres, magazines pour les juges, sans dépasser $300, $916.66; livres de droit et autres pour la bibliothèque, et reliure, $1,000; cour de l'Echiquier du Canada—dépenses casuelles, frais de voyage des juges et du registraire, rémunération des shérifs, etc., impressions et papeterie, et $50 de livres pour les juges, $1,000; impression, reliure et distribution des décisions de la cour de l'Echiquier, $250; supplément à L. A. Audette, registraire, en sa qualité d'éditeur de ces décisions, $50; à Charles Morse, four fournir aux publications périodiques de jurisprudence les décisions de la cour de l'Echiquier, $8.34; local pour la cour de l'Echiquier en amirauté et frais de voyage des fonctionnaires, au besoin, et $150 pour les frais de port et la papeterie pour les juges et le registraire, $83.33; appointements du prévôt en amirauté, Québec, $55.56; Territoire du Yukon—allocation de voyage aux juges, $250; allocation de subsistance aux juges, $2,500; traitements du shérif et du greffier de la cour territoriale, à $4,000 chacun, du shérif adjoint et du greffier adjoint, à $1,800 chacun, et des deux sténographes, à $2,000 chacun, $2,300; allocation de subsistance des fonctionnaires de la cour territoriale et du magistrat de police, $1,733.34; indemnité et frais des témoins et des jurés, et émoluments des interprètes dans les procès au criminel, $1,333.33; entretien des prisonniers, $2,000; transport des prisonniers, $833.34; dépenses diverses, y compris les honoraires et dépenses de ministère public, appointements et allocations de subsistance d'autres fonctionnaires et employés attachés à l'administration de la justice, enquêtes de coroners, etc., $2,000. Police fédérale—somme nécessaire, $11,333.33. Pénitenciers—en général, $866.66; Kingston, $25,200; Saint-Vincent-de-Paul, $20,916.67; Dorchester, $12,433.33; Manitoba, $10,383.34; Colombie-Britannique, $11,266.66; Alberta, $9,916.67; Saskatchewan, $7,866.66. Service législatif—Sénat—appointements et dépenses casuelles, $17,149.50; Chambre des Communes—traitement de l'Orateur-suppléant, $333.34; appointements, $28,050; dépenses des comités, commis pour la session et commis surnuméraires, etc., $6,333.33; dépenses casuelles, $6,385; publication des *Débats*, $10,000; prévisions du sergent-d'armes, $11,217.92; bibliothèque du Parlement—appointements, $5,379.16; livres pour la bibliothèque générale, y compris les frais de reliure, $2,333.34; ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, $166.66; dépenses casuelles, $866.67; divers—impressions, papier à imprimer et reliure, $33,333.34; impressions, reliure et distribution des lois, $1,666.66; dépenses casuelles se rattachant aux listes électorales, $1,333.34; dépenses casuelles du greffier de la Couronne en chancellerie, y compris l'emploi de commis temporaires, $583.33; listes électorales des provinces, $1,833.34. Arts, agriculture et statistiques—recensement et statistique, $166,666.66; stations agronomiques, $25,000; expositions, $25,000; pour renouveler et améliorer les articles canadiens exposés à l'Institut Impérial à Londres et aider à l'entretien, $1,333.34; pour encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques pour meilleure conservation et manutention des produits alimentaires périssables, $12,500; développement de l'industrie du bétail, $8,666.67; santé des animaux, $41,666.66; stations agronomiques—établissement et entretien de nouvelles stations agronomiques succursales, $12,500; pour administrer et appliquer la loi sur les conserves alimentaires, $23,333.34; contribution au maintien de l'Institut International d'Agriculture et frais de représentation à cet institut, $1,666.66; pour appliquer la loi sur le marquage de l'or et de l'argent, 1908, $666.67; pour expérience rela-

tive à l'emmagasinage à froid des fruits, $583.33; subventions aux expositions fédérales, $8,333.34; pour l'administration et la mise en vigueur de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux, $1,666.66. Quarantaine—appointements et dépenses casuelles pour les districts organisés et la salubrité publique dans d'autres districts, $25,000. Pensions—Mme Wm. McDougall, $200; Mme Delaney, $66.66; indemnité à des pensionnaires, au lieu de terre, $3.25; pensions payables à des miliciens par suite du soulèvement de 1885, et pour service actif en général, $3,000; pensions payables par suite de l'invasion fénienne, $333.33; pensions payables à des membres de la gendarmerie à cheval, à des volontaires de Prince-Albert et à des éclaireurs de la gendarmerie, par suite du soulèvement de 1885, $230.89; pensions payables aux familles de certains membres de l'effectif qui perdirent la vie alors qu'ils étaient en service, comme suit: Beatrice Maud et Laura May Grundy, $9.15; Margaret Johnson Brooke, $45.75; Annie Eva Emily, et Arthur Stewart Mountford Brooke, $18.30; Mme Elizabeth Willmet, $9.15. Milice et défense—allocations, $18,333.34; exercices annuels, $220,833.33; bataillons scolaires, $8,333.34; inspecteurs spéciaux, $58.33; habillements et fourniment, $79,166.67; dépenses casuelles, $6,666,66. droits de douane, $16,666.67; bibliothèque du ministère, $166.66; arsenal fédéral. $50,000; service du génie, $50,000; subvention à des associations et corps de musique, $9,333.34; propriétés militaires—entretien, $14,500; bouches à feu, armes, terrains et équipement, $216,666.66; solde de l'état-major aux quartiers généraux de la milice et des divers commandements et districts, $25,250; troupe permanente, $325,000; impressions et papeterie, $10,000; Collège royal militaire, $22,500; salaires et gages, $27,333; écoles d'instructions, $11,666.66; levés de plans, $5,833.34; transport par eau et par terre, $20,833.33; matériel de guerre, $55,833.33; bâtiments militaires et travaux:—dépôts d'armes, en général, $16,666.67; Kénora—dépôt d'armes, $2,500; Kingston, C.R.M.—logement du concierge, $666.66; Kingston, C.R.M.—remise des modèles et bouches à feu, $1,833.34; London—poudrière, $1,333.33; Kingston—nouvelles écuries pour la batterie « B », $1,666.67; Orillia—dépôt d'armes, $2,500; Ottawa (poudrière d')—pour achever les travaux, $1,000; Ottawa—installations pour les officiers, sous-officiers et soldats, école de tir, Rockliffe, $2,500; Parry-Sound—dépôt d'armes, $1,666.66; Prince-Albert—dépôt d'armes, $1,666.67; Québec—étage additionnel, magasin de l'artillerie—pour achever les travaux, $2,000; Québec—changements aux magasins militaires du Lower-Park, $2,500; Québec—construction d'un promontoir autour des fortifications, $3,333.33; Québec—Cove-Feild—reconstruction de bâtiments dans la zone dangereuse, $10,500; Winnipeg—atelier des ouvriers d'artillerie et des armuriers (à voter de nouveau), $1,416.67; Winnipeg—magasin d'explosifs en dehors des limites de la ville (à voter de nouveau), $1,333.33. Chemins de fer et canaux—imputable sur le capital—chemin de fer National-Transcontinental—levés de plans et travaux de construction, $4,500,000; pont de Québec—construction, $333,333.34; Trent—construction, $5,000; dommages causés par l'inondation, $375,000. Chemins de fer et canaux—imputable sur le revenu—divers—arbitrage et décisions, $666.67; Commission des chemins de fer du Canada—maintien et fonctionnement de la, $23,000; Commission des chemins de fer du Canada—paiement des dépenses se rattachant aux cas soumis à la, $1,666.66; frais judiciaires se rattachant aux chemins de fer et canaux, $1,000; contribution des chemins de fer de l'Etat à la faculté de l'Université McGill pour la fondation d'une école de travaux d'art de chemins de fer et de transports en général, attachée à la faculté des sciences appliquées, $416.67; contribution des chemins de fer de l'Etat à la faculté de l'école polytechnique, Montréal, pour l'avancement des sciences se rattachant aux travaux d'art sur les chemins de fer et aux transports en général, $416.67; wagons du Gouverneur—service, réparations et changements, $416.66; chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique—rémunération au directeur de l'Etat du, $333.34; travaux divers pour lesquels il n'a pas été pourvu, $833.33; souscription au Congrès international de Bruxelles, $16.22; levés et travaux d'inspection—canaux, $4,166.66; levés et travaux d'inspection—chemins de fer, y compris

inspection du Grand-Tronc-Pacifique, $8,333.34. Travaux publics—imputable sur le capital—édifices publics—Ottawa—observatoire astronomique—nouveaux édifices, etc., $2,166.66; Ottawa—nouveaux palais administratifs, $83,333.34; Ottawa—musée commémoratif Victoria, $35,000; Ottawa—palais administratif de l'Est—agrandissement, $25,000; Ottawa—édifices publics—bâtiment où doit se faire l'épreuve des instruments et l'étalonnement, rue Cliff, $66.67; ports et rivières—Port-Arthur et Fort-Wliliam—amélioration du port et de la rivière, $108,333.33; brise-lames à Bare-Point, $25,000; port de Québec—quai en eau profonde à Lévis, $16,666.67; port de Québec—amélioration à l'embouchure de l'estuaire de la rivière Saint-Charles—pour terminer les travaux, $13,333.33; port de Québec—pour améliorer la navigation dans la rivière Saint-Charles, $20,833.34; rivière Rouge—améliorations aux rapides Saint-André, $8,333.33; port de Saint-Jean, N.-B.—améliorations, $75,000; port de Tiffin—améliorations, $20,833.34; port de Victoria, Ont.—améliorations, $25,000. Travaux publics—imputable sur le revenu—édifices publics—Ontario—Athens—édifice public, $833.34; Brantford—pavillon d'exercices—part du gouvernement dans le coût du pavage bitulithique qui doit être posé, ainsi que des égouts pour les eaux de surface qui doivent être construits par les autorités municipales, $150; Chesley—édifice public, $2,500; édifices publics fédéraux—réfections, réparations, améliorations, etc., $3,333.33; Dresden—édifice public, $2,833.34; Dundas—édifice public, $2,500; Elora—édifice public, $2,333.33; Essex—hôtel des postes, $2,333.34; Fergus—édifice public, $2,333.33; Fort-William—édifice public—agrandissement, $1,333,34; Gananoque—hôtel des postes—allonge, $666.66. Goderich—édifice public—allonge, $1,333.34; Harriston—édifice public, $2,500; Kingston—hôtel des postes—agrandissement et modifications, $4,166.67; Kingston—Collège royal militaire—salle d'exercices, $2,500; Kingston—Colège royal militaire—nouveau dortoir pour cadets, $5,000; Kingston—Collège Royal militaire—quartiers de l'état-major surnuméraire, $2,666.66; Listowell—édifice public, $3.000; Midland—édifice public, $1,666.67; Mitchell—édifice public, $3,000; Mount-Forest—édifice public, $3,000; Niagara-Falls—salle d'armes, $7,500; Ottawa—magasins militaires—reconstruction du bâtiment détruit par le feu le 20 novembre 1909, avec nouvel étage, $2,833,33; Ottawa—imprimerie de l'Etat—nouvelles chaudières, $1,666.67; Ottawa—palais administratifs—aménagements, etc, $8,833.33; Ottawa—palais administratifs—améliorations aux lavabos, plombs, etc., $1,666.67; Ottawa—édifices publics—édifice Langevin—nouvelles chaudières et modifications à l'appareil de chauffage, $833.33; Ottawa—palais administratifs—améliorations, $1.666.67; Ottawa—terrains du Parlement—pavage de la chaussée, $3,333.33; Peterboro—allonge au bureau de poste, $1,500; Port-Arthur—salle d'armes, $8,333.34; Port-Perry—édifice public, $2,500; Sarnia—salles d'armes, $5,000; Seaforth—édifice public, $2.500; Sudbury—édifice public, $3,333.33; Tilbury—édifice public, $2,500; Tilsonburg—édifice public, $4,166.67; Toronto—édifices fédéraux—améliorations, réfections, réparations, etc., $833.33; Toronto—édifices militaires—casernes pour la troupe permanente afin de remplacer la propriété vendue à la ville, $16,666.67; Toronto—édifices militaires—nouveau magasin, $12,500; Toronto—hôtel des postes—agrandissement en arrière et sur la ruelle du côté est, changements, etc., $5.500; Uxbridge—édifice publics, $2.500; Wallaceburg—édifice public, $2,500; Waterloo—édifice public, $6,833.33; Wiarton—édifice public, $1,666.67; Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest—Battleford—édifice public, $5,500; Calgary—bâtiment d'immigration, $1.666.66; Calgary—casernes pour cavalerie Strathcona, $3.333.34; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $1,666.66; Edmonton—nouvelle salle d'exercices, $8,333.34; Humboldt—édifice public, $4,166.66; Lethbridge—salle d'armes, $2.500; Lethbridge—douane et bureau des terres fédérales—nouvel appareil de chauffage, aménagement de salubrité, plombs, etc., $333.34; Lethbridge—édifice public, $12.500; Lloydminster—édifice public, $5,000; Macleod—édifice public, $1.666.66; Melfort—édifice public, $3,333.34; Moosejaw—salle d'armes, $2,500; Moosejaw—édifice public, $8,333.33; Prince-Albert—pénitencier de la Saskatchewan, $4.000; Régina—salle

d'armes et salle d'exercices, $3,333.34; Saskatoon—achat de terrain pour édifices publics, $5,833.33 Strathcona—salle d'armes, $4,166.67; Strathcona—édifice public, $6,666.66; Vegreville—édifice public, $3,333.34; Wetaskiwin—édifice public, $4,166.66; Weyburn—édifice public, $5,000; Colombie-Britannique—Chilliwack—édifice public, $4,166.67; Cranbrook—édifice public, $4.166.66; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $1,333.34; Duncan—édifice public, $1,666.66; Fernie—salle d'exercices, $1,833.34; Fernie—édifice public, $1,666.66; Grandes-Fourches—édifice public, $5,000; Greenwood—édifice public, $5,000; Nanaïmo—édifice public—allonge, $3,666.67; Nelson—édifice public—allonge, $1,666.66; Prince-Rupert—édifice public, $8,333.34; Prince-Rupert—station de quarantaine, $4,000; Revelstoke—édifice public, $5,000; Vancouver—édifice public, $1,333.33; Vancouver—ancien bureau de poste—réfections et aménagements, mobilier, etc., $5,833.34; Vancouver—entrepôt de vérification, $8,333.33; Vernon—édifice public, $5,000; William's-Head—station de quarantaine—améliorations, réparations aux bâtiments, aménagement, mobilier, etc., $1,666.67; havres et rivières—Nouvelle-Ecosse—Amaguadees-Pond (Castle-Bay)—pour terminer le prolongement du quai et le chemin, $83.34; Annapolis—améliorations du port—jetées brise-glace, $5,000; Argyle-Sound—réparations et prolongement du quai public, $116.66; Arichat—quai en eau profonde—pour terminer les travaux, $1,166.67; Arisaig—pour terminer le prolongement du quai, $250; baie Saint-Laurent—travaux du port, $500; Black-Point—construction de brise-lames, $1,383.33; Blue-Rocks-Island—brise-lames à l'extrémité ouest, $1,416.67; Breen's-Pond—construction de brise-lames, $2,333.33; Brooklyn—brise-lames, $8,333.33; Brooklyn—réparations du quai, $125; Brûlé—réparations et prolongement du quai, $166.66; Burke's-Head—construction de brise-lames, $5,000; Canning—pour terminer le prolongement du quai, $166.67; cap Dauphin—construction de brise-lames, $1,450; cap Rouge—construction de brise-lames, $2,333.33; Centreville (Trout-Cove)—améliorations du port, $833.34; Central-Economy—réfection de l'éperon du quai, $333.33; Chapel-Cove—construction de brise-lames, $2,166.67; Cow-Bay (Port-Morien)—pour réparations générales et pour terminer les travaux de protection, $500; Creignish—construction de débarcadère, $416.66; Cribbin's-Point—pour terminer réparations du quai, $166.67; Delorey's-Beach—construction de brise-lames, $1,083.33; Devil's-Island—prolongement du quai, $1,000; Digby—améliorations du port, y compris réparations et allonges du quai, $833.34; Dover—construction de quai, $716.66; Dublin-Shore—jetée brise-lames, $466.67; Duncan's-Cove—brise-lames, $1,333.33; East-Bay—quai, $666.67; East-Chezzetcook—brise-lames, $333.33; Ecum-Secum—protection des faces du quai avec revêtement en bois dur, $166.67; Fox-Island—prolongement des travaux de protection de la grève, $500; Gillis-Point (Est)—construction de quai, $333.33; Grand-Etang—pour terminer réparations des ouvrages de protection du chenal, $166.67; Grove-Point—reconstruction de l'extrémité extérieure du quai, $250; Hampton—pour terminer prolongement du brise-lames, $166.66; ports, rivières et ponts en général—réparations et améliorations, $6,250; Inverness—améliorations du port, $1,500; Kingsport—brise-lames—prolongement de la jetée, $2,500; La Have (rivière)—pour voir à disposer de la sciure de bois et autres déblais de dragage déposés sur le rivage, $666.67; lac Ainslie—chenal protégé conduisant au quai, station de chemin de fer de Kenlock, $1,333.33; Leitche's-Creek—construction de quai, $1,166.67; Leonard's-Cove—brise-lames, $250; Liscomb—quai du port, $500; Litchfield—prolongement du brise-lames, $666.66; Petite-Anse—construction de brise-lames, $3,333.34; Petit-Bras-d'Or—construction de brise-lames, $2,000; Petite-Rivière—quai du brise-lames, $2,750; Little-Tancook-Island—jetée brise-lames, $4,000; Livingston's-Cove—prolongement du brise-lames, $250; McNair's-Cove—prolongement et réparations du quai brise-lames, $900; Mabou—pour continuer construction du brise-lames, $1,666.67; Main-à-Dieu—quai à l'extrémité du large du brise-lames de l'est, $2,950; Malignant-Cove—pour terminer le prolongement des piers du chenal, $383.33; Margaree—prolongement du brise-lames, $1,000; Margaree-River—barrages de dérivation, $333.34; Margaretville—

réfections et réparations du brise-lames, $333.33; Melford—construction du quai, $1,100; Meteghan—prolongement du quai, $666.67; Mulgrave—construction du quai, $833.33; New-Edinburgh—quai, $2,500; North-Sydney—quai, $5,000; Nyanza—réparations de l'extrémité du large de l'ancien quai, $100; Orangedale—construction de quai, $333.34; Petite-Rivière—réparations du brise-lames, $166.66; Piper's-Cove—brise-lames—jetée, $833.34; Phinney's-Cove—prolongement du brise-lames, $666.66; Pointe-Aconi—construction du brise-lames, $1,000; Port-Dufferin—pour terminer réparations du quai, $83.34; Porter's-Lake—chenal navigable conduisant au port de Three-Fathom, $1,166.66; Port-Félix—construction du quai, $833.34; Port-Hood—fermeture du port, entrée du nord, $8,333.33; Port-Hood—pour réparations au quai, $250; Port-Joli—prolongement du brise-lames Herring-Rocks, $416.67; Port-Lorne—réparations et réfections du brise-lames, $166.66; Port-Malcolm—quai, $816.67; Port-Mouton—recouvrement du quai, $100; Poulamond—réfections et réparations, superstructure du quai, $266.66; Shelburne—pour terminer les travaux du quai, $3,333.34; Shubénacadie, rivière—agrandissement de l'ouverture du pont tournant du chemin de fer Dominion-Atlantic et construction de piers d'amarrage, $3,833.33; Smiley'-Point—pour terminer le brise-lames, $533.34; South-Ingonish—prolongement du quai, $1,000; Spanish-Ship-Bay—quai à l'ouest de la baie, $288.33; South-Cove—construction du quai, $500; Sydney-Mines—quai à Barrington's-Cove, $5,000; Tenecape—allonge du brise-lames, $1,166.67; « The Wharves », comté de Lunenburg—brise-lames, $333.33; Toney-River—prolongement des jetées de protection du chenal, $333.33; Three-Fathom—réfections et réparations du brise-lames, $333.33; Three-Fathom—brise-lames entre deux îles, $1,458.34; Tusket-Wedge—restauration et prolongement du quai, $500; Upper-Washabuck—construction du quai, $133.33; West-Advocate—brise-lames, $1,166.66; West-Baccaro—pour terminer le quai, brise-lames, $166.67; West-Chezzetcook—jetée du brise-lames, $333.33; Westport—quai, $2,583.34; White's-Cove—prolongement du quai, $333.33; Whitewaters—réparations du quai, pour terminer les travaux, $166.67; Woods'-Harbour—brise-lames à Fall's-Point, pour terminer les travaux, $500; Yarmouth—améliorations du port, $10,000; Yarmouth—quai—enlèvement du rocher Sollows à l'entrée, $4,166.66; Ile-du-Prince-Edouard—Brudenell—quai sur le côté nord de la rivière, $900; Cap-Traverse—réparations générales du quai, $150; Cove-Head—réparations et renforcement du brise-lames, $208.34; Hurd's-Point—réfections et réparations de tête de la jetée et des approches, $208.33; ports, rivières et ponts en général—réparations et améliorations, $1,666.67; Lennox-Island et Port-Hill—quais sur la rivière Indienne de l'île Lennox et sur la terre ferme vis-à-vis Port-Hill, le département des Affaires des Sauvages devant contribuer $2,500, $250; Nimigash, port—prolongement du brise-lames du nord, $666.66; New-London—réparations, etc., des ouvrages de protection de la grève, $250; North-Cardigan—réparations du pier, $100; North-River, Franklyn-Point—quai, $833.34; Red-Point—pour compléter les réparations et agrandir le haut du pier, $208.33; Robinson's-Island—réparation des ouvrages de protection de la grève, $166.67; Rustico—caisson protecteur à l'extrémité du brise-lame, $1,250; Souris—réfections et réparations du brise-lames, $333.33; St-Peter-Bay—réparations du brise-lames, $416.67; St-Peter-Bay—quai, $833.33; Summerside—pour terminer le brise-lames s'étendant de Indian-Head jusqu'à l'extrémité du large de Lighthouse-Spit, $1,667.67; Tignish—prolongement des jetées protectrices du chenal, dans la direction de l'intérieur du port, $833.33; Nouveau-Brunswick—Anderson's-Hollow—réparations générales du quai, brise-lames, $133.34; Black-River—réfections de la superstructure, etc., de la jetée du brise-lames, $208.33; Bathurst—améliorations du port, $4,166.67; Bayside—pour terminer le nouveau quai, $166.66; Bouctouche—pour réparer les brise-lames et parapets, $250; Campbellton—agrandissement du quai en eau profonde, $4,166.67; Campbellton—caisson de tête au quai Old-Ferry, $500; Cape-Bald—jetée—brise-lames, $500; Cap-Tourmentin—réparations et renforcement du brise-lames, $1,250; Cheekfish, rivière—prolongement des brise-lames à l'embouchure, $166.66; Cumming's-Cove (Deer-Island)

—quai, $381.67; Dalhousie—brise-lames dans le port, $4,500; Dipper-Harbour—prolongement du brise-lames, $4,000; Escuminac—brise-lames, $1,666.66; Grandigue—quai, $1,083.34; Grande-Rivière au Saumon—nouveau pier sur le côté est du chenal d'entrée et revêtement en pilotis jointifs de la face intérieure, etc., sur le pier en clayonnage du côté ouest, $1,966.66; ports, rivières et ponts en général—réparations et améliorations, $3,500; Hopewell-Cape—nouvelles marches et réparations de l'embarcadère, $100; Kouchigougouac—port, $333.34; Lamèque—améliorations du quai, $416.66; Leonardville (Deer-Island)—pour compléter la construction et le prolongement du quai et construire de nouveaux gradins, $400; Lorneville—pont du brise-lames, prolongement et réparations, $4,333.34; baie de Miramichi—dragage du chanal des navires aux havres de Grande-Dune, Horse-Shoe et Lump, $25,000; Micsou—prolongement du quai, $2,916.66; Neguac—réparations et prolongement du quai, $33.34; New-Mills—quai, $2,250; Petit-Rocher—chemin au quai brise-lames et pente en pierre le long de la base du brise-lames, $666.67; Pointe-au-Sapin—brise-lames, $1,666.66; Roxton—fermer le pier et réparer le quai, $500; Richibouctou-Cap—quai brise-lames, $2,500; Richibouctou—quai—pour compléter la reconstruction, le prolongement, etc., $2,500; Richibouctou, plage—piles du brise-lames du côté nord et du côté sud, $4,166.67; rivière Saint-Jean, y compris ses tributaires, $1,000; rivière Saint-Jean et tributaires—construction de quais dans les eaux à marée, $3,333.33; Sackville—quai, $4,166.67; Shédiac—quai, $2,333.33; Shippegan, port—améliorations et réparations au ravin de Shippegan, $50; Saint-André—réparations et améliorations, $716.67; Saint-Jean, port—améliorations, réparations et réfections, $4,166.66; Saint-Jean, île à la Perdrix—pour compléter le quai à la quarantaine, $416.67; Saint-Jean—pour pourvoir à l'achat et à l'amélioration d'immeubles pour des quais pour loger les vaisseaux du gouvernement, $8,333.33; Saint-Paul (Caraquet en bas)—compléter le quai, $666.67; Stonehaven—réparations au quai brise-lames, $166.66; Tracadie—réparations au quai, $500; Trynor's-Cove—pour compléter le nouveau quai, $350; Tynemouth-Creek—améliorations au port, $100; Woodlands—pour compléter le nouveau quai, $333.34; provinces maritimes en général—pour acheter du bois créosoté pour les travaux dans les provinces maritimes en général, $3,333.34; Québec—Angers (L'Ange-Gardien)—quai sur la rivière Ottawa, $166.67; Aylmer—quai dans le lac Deschênes, $1,333.33; baie Saint-Paul—réparations au quai au Cap aux Corbeaux, $533.34; Barachois de la Malbaie—pour achèvement du quai de dérivation, $750; Bergeronnes—complétion du prolongement du quai, $166.66; Berthierville—quai, $2,500; Bic, port (Pointe à Côté)—quai (section extérieure), $6,200; Bic, port—réparations au vieux quai, $166.67; Bonaventure, rivière—prolongement au quai de dérivation, $2,666.66; Cabano—quai d'atterrissement du côté ouest du lac Témiscouata, $166.61; Cannes de Roches (coin de la plage)—prolongement du brise-lames, $333.33; Carleton—réparations au quai, $333.34; Châteauguay—quai sur la rive sud du lac Saint-Louis, entre Woodland et Bellevue, $1,416.66; Château-Richer—prolongement au quai brise-lames, $500; Chicoutimi, port—prolongement au quai, $833.34; Desjardins—réparations au quai, $150; Fassett—quai sur la rivière Ottawa, $666.66; Fort-William—quai sur la rivière Ottawa, $1,500; Gaspé—quai à l'eau profonde, $12,500; Georgeville—réparations et réfections au quai, $333.34; Graham—réparations au quai, $133.33; Grands-Méchins—pour compléter les réparations au quai et aux abords, $250; Grande-Rivière (Gaspé)—réparations au quai et aux abords, $1,666.67; Grande-Vallée—restauration du quai brise-lames, $2,833.33; Grosse-Ile (station de quarantaine)—réparations au quai et prolongement, $2,833.33; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $8,333.33; Harrington, port—quai de la côte nord du golfe Saint-Laurent, $333.34; Hudson, réparations au quai, $100; Ile Verte—réparations au quai, $383.33; lac aux Ecorces, rivière Kiamika—quai à la Baie Creuse, $216.67; lac Aylmer—quai à Stratford-Centre, $1,083.33; La Passe—quai d'atterrissement dans la rivière Ottawa, $166.67; Laprairie—reconstruction et superstructure du quai des abords, $1,333.33; Les Eboulements—réparations au quai et au hangar, $250; le Petit

Débarquement, côté nord du Saint-Laurent—quai, $2,333.34; Lotbinière—réparations et réfections au quai, $100; Iles de la Madeleine—brise-lames et quai, $1,000; Maria—prolongement au quai, $1,833.33; Matane—jetée de protection du côté est de l'embouchure de la rivière Matane, $5,000; Mille Vaches—enlèvement de cailloux du chenal, $250; Mistook—(Saint-Cœur de Marie)—fermeture de l'espace entre les piles du côté extérieur du quai, $100; Montebello—quai sur la rivière Ottawa, $833.34; Montmagny—addition au quai à l'extrémité d'arrière du bassin, $1,000; quai de Murray-Bay—agrandissement et réparations, $6,666.66; Natashquan—quai brise-lames sur le côté nord du Saint-Laurent, $3,333.33; New-Richmond—prolongement au quai d'atterrissement, $1,000; Norway-Bay—quai sur la rivière Ottawa, $1,166.66; Papineauville—quai sur la rivière Ottawa, $1,400; Paspébiac-Est (Portage)—brise-lames, $833.34; Peel-Head-Bay—réparations et réfections au quai et aux abords, $208.33; Péribonka—pour parachever le quai et construire un hangar, $250; Petite Rivière Saguenay—parachèvement du quai du côté ouest, près de l'embouchure de la rivière, $100; Pointe-aux-Esquimaux—réparations au quai, $166.67; quai de Port-Daniel—réparations, $333.33; quai de Rimouski—réparations et améliorations, $1,333.34; Rivière à la Pipe—pour fermer l'ouverture du quai, réparations, $166.66; rivières Péribonka et Mistassini—digues de dérivation, etc., $833.34; rivière des Prairies—améliorations de la navigation, $5,000; rivière des Prairies—réfections et réparations aux quais de l'île Bizard et de Sainte-Geneviève, $1,500; Rivière-du-Loup (Fraserville)—réparations et réfections au quai, $750; rivière Laguerre—améliorations, $2,500; rivière L'Assomption—quai brise-glace au village L'Assomption, $1,083.33; rivière Ouelle, quai—réparations et améliorations, $750; rivière Richelieu—améliorations, $12,500; rivière Saguenay—dragage et autres améliorations, $6,666.67; fleuve Saint-Laurent—mur de protection le long de la rive sud entre Laprairie et la petite rivière Saint-Jacques $1,666.67; rivière Saut-au-Mouton—enlèvement de cailloux à l'entrée du port, $166.67; rivière Verte—prolongement du quai du côté ouest de la rivière près de son embouchure vers le nord, $250; Sabrevois—réparations et réfections au quai, $333.33; Sorel, quai de haut niveau à eau profonde—pour pourvoir au paiement de l'intérêt accumulé de cinq pour cent par année à être versé à l'entrepreneur J. E. Beauchemin sur des versements arriérés relativement à son entreprise du 7 août 1907, pour la construction d'une nouvelle devanture pour le quai, $128.13; Saint-Alexis, Baie des Ha! Ha!—prolongement du quai, $1,000; Saint-Alphonse de Bagotville—pour compléter les réparations au quai, $333.33; Saint-André de Kamouraska, quai—prolongement, $1,750; Saint-André—quai sur la rivière du nord, $166.67; Sainte-Anne des Monts—améliorations du port à l'embouchure de Grande Rivière Sainte-Anne, $1,250; Saint-Charles de Caplan—prolongement du quai, $2,000; Sainte-Croix—quai, $4,666.66; Sainte-Emélie (Leclercville)—addition à une jetée isolée et reliement à la rive, etc., $1,666.67; Sainte-Famille—prolongement au quai, $1,666.66; Saint-François (nord), Ile d'Orléans—réparations urgentes et réfections, $783.34; Saint-François Régis—quai du côté est de la rivière Kiamika, $416.66; Saint-Jean-des-Chaillons, quai—pour compléter les abords, un hangar à marchandises, etc., $366.67; Saint-Jérôme, quai—réparations urgentes, $666.66; Saint-Joseph de Letellier—quai, $2,500; Saint-Joseph de Sorel—quai sur la rive ouest de la rivière Richelieu, $1,500; Shigawake—prolongement du quai brise-lames, $1,666.67; Sorel—brise-lames en pilotis et remplissage en pierre vis-à-vis la rue Elizabeth, $250; Valleyfield—quai sur la baie de Valleyfield, $1,000; Ontario—Beaumaris—construction d'un quai, $3,333.33; Burlington, piles du chenal, $2,833.34; Blind-River—réparations à la jetée, $91.66; Byng-Inlet—améliorations, $3,500; Cache-Bay—quai dans le lac Nipissing, $833.34; Cobourg—pour réparer et reconstruire la superstructure sur la pile est à l'extrémité nord, $1,000; Colchester—prolongement au quai dans le lac Erié, $2,666.66; rivière Détroit—protection au côté est dans le township de Malden—compléter, $666.67; Rivière-aux-Français—lac Nipissing—régulariser les ouvrages aux sorties, $2,000; Goderich—améliorations au port, $29,166.66; Gravenhurst—quai

dans le lac Muskoka, $1,166.67; Haileybury—améliorations au port, $3,083.33; Hamilton—améliorations au port, $8,833.34; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $6,666.66; Kincardine—réparations aux piles, $250; Kingston, Collège militaire royal—réfection des quais, $2,500; Lakeport—reconstruction du quai, $2,583.34; lac Nipissing—amélioration du chenal navigable dans le bras ouest allant à travers le lac au Chantier à Monetville, $583.33; L'Orignal—réparations au quai et au hangar à marchandises, $166.67; creek McGregor—pour payer à W. F. Smith $2,500, à O'Keefe et Drew $320, et aux exécuteurs de la succession Poile $1,500, en règlement complet et définitif de toutes réclamations pour pertes subies à raison de dommages causés à leurs immeubles en la ville de Chatham par du dragage exécuté dans le creek par un dragueur de l'Etat, $720; Michipicoten, lac Supérieur—quai sur la rivière Michipicoten, $3,166.66; rivière de Montréal—enlèvement de cailloux au Rapide-Plat, $500; rivière de Montréal—améliorations en amont de Latchford, $8,333.34; New-Liskeard—améliorations au port, $3,000; Owen-Sound—améliorations du port—pour réparer les pilotis jointifs du côté ouest du port, $1,000; Pembroke—réparations au quai et aux abords, $583.33; Ile Pelée, North-Bay—prolongement et réparations au quai, $1,666.67; Ile Pelée—réparations à la jetée de l'ouest, à l'entrepôt et aux abords, $166.66; Iles au Pique-nique—améliorations au chenal nord qui entre dans la baie Georgienne, $10,166.67; Port-Bruce—prolongement de la pile ouest et réparations aux piles est et ouest, $166.66; Port-Burwell—améliorations aux ouvrages du port, $8,333.34; Port-Hope—réparations aux piles—pour construire une nouvelle superstructure sur le contrefort du côté ouest du port et exécuter des réparations générales, $833.33; Port-Stanley—améliorations du port, $10,000; baie de la Providence, île Manitouline—prolongement du quai, $1,666.67; baie de la Providence, quai, île Manitouline—entrepôt construit sur le talus en pierre protégé par un coffrage, $603.33; rivière La-Pluie—améliorations au rapide du Long-Saut, $8,333.34; rivière La-Pluie—améliorations à l'embouchure, $10,000; fleuve Saint-Laurent—amélioration du chenal canadien de Kingston à Brockville, $10,000; rivière Sydenham—seconde sortie de Chenal-Ecarté à la baie Mitchell—protection des rives à l'île Martin avec des pilots, $166.66; Port-Rondeau—améliorations, $15,833.34; rivière Saugeen—réparations aux piles nord et sud, $166.66; quai du Sault-Sainte-Marie—addition au retour du côté ouest, $1,666.67; Sheguiandah, île Manitouline—réparations au quai pour réparer le dommage causé par la débâcle, $666.66; Southampton—améliorations au port, $500; rivière de la Nation-du-Sud—améliorations au cours d'eau, $666.67; Toronto—améliorations du port, $25,833.33; Thornbury—réparations au quai, $166.67; Whitby—améliorations au port, $3,333.33; Wiarton—prolongement du quai brise-lames, $2,398.34; Manitoba—ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $1,333.33; lac Winnipeg—quais, $1,666.67; rivière Rouge—protection du nouveau chenal d'entrée à son embouchure, $1,666.66; port de la plage de Winnipeg—quai de protection dans le lac Winnipeg, $3,333.34; Saskatchewan et Alberta—rivière Athabaska—enlèvement de cailloux et creusage du chenal à travers des bancs de sable et de gravier, $2,500; Edmonton—quai, $1,666.67; route navigable de la Dernière-Montagne—pour pourvoir au règlement des réclamations pour des dommages aux immeubles provenant de la construction de la digue Craven pour améliorer la navigation, y compris l'intérêt accumulé à 5 pour 100 par an à cause de versements arriérés, $5,705.27; lac de la Dernière-Montagne—améliorations à la route navigable, $1,500; Petite Rivière des Esclaves—améliorations provisoires urgentes, $1,333.33; rivière Saskatchewan-Nord—enlèvement de cailloux à Prince-Albert, $2,500; Prince-Albert—quai, $2,500; relevé des rapides, etc., sur les rivières Saskatchewan nord et sud et autres cours d'eau navigables, $4,166.67; Territoires du Nord-Ouest—ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $833.33; Colombie-Britannique—Bamfield—côté ouest de l'île Vancouver, $833.33; rivière Columbia—améliorations, $2,916.67; rivière Columbia et Kootenay—quais, $2,333.33; rivière Fraser (inférieure)—améliorations, $6,666.67; rivières Fraser et Thompson—quais, $1,666.66;

ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $1,666.67; Lockport—îles de la reine Charlotte—quai, $333.33; Massett—îles de la reine Charlotte—quai, $833.33; Massett (établissement de blanc)—quai, $833.34; île Porcher—quai à l'embouchure de la rivière Skeena, $333.33; Prince-Rupert—quai de la quarantaine, $9.083.3; port de Sooke—améliorations de l'entrée, $833.34; Stewart, tête du canal de Portland—quai, $2,266.66; Tofino—pour compléter les réparations au quai, $166.67; pour acheter du bois résineux de la Nouvelle-Galles du Sud pour pilotis requis dans la Colombie-Britannique en général, $2,500; rivière Fraser supérieure et tributaires—amélioration du chenal navigable, $3,333.33; rivière Lillooet supérieure—enlèvements d'obstructions, $500; station de quarantaine de William's-Head—améliorations, $1,666.67; Territoire du Yukon—améliorations aux rivières Lewes et Yukon, $833.33; améliorations aux rivières Lewes et Yukon—pour payer à l'entrepreneur L. M. Foley en règlement complet et définitif de toutes réclamations relativement à du bois abattu en octobre 1902 par l'ingénieur résident sur une île à la tête de Hell-Gate dans les limites de l'établissement No 112 attribué au réclamant, avec intérêt à cinq pour cent par année sur le versement arriéré de la somme de $404 que l'on trouve lui être due, $25.26; ports et rivières généralement—ouvrages aux ports, aux rivières et aux ponts en général, $2,083.33; dragage—réparations aux vaisseaux de dragage, $33.333.33; nouveau matériel de dragage—provinces maritimes, $24,416.67; nouveau matériel de dragage—Ontario et Québec, $18,333.33; nouveau matériel de dragage—Manitoba, $2,833.33; nouveau matériel de dragage—Saskatcheman et Alberta, $10,833.34; nouveau matériel de dragage—Colombie-Britannique, $29,166.67; nouveau matériel de dragage—en général, $33,333.33; dragage—provinces maritimes, $112,500; dragage—Ontario et Québec, $112,500; dragage—Manitoba, $5,833.33; dragage—Colombie-Britannique, $47,500; dragage—service général, $833.34; glissoirs et barrages flottants—rivière SaskatchewanNord—campement de l'île aux Oies—pour compléter les piles et les digues, $5,833.33; district du Saguenay—nouveaux barrages, etc., $666.67; district du Saint-Maurice—améliorations des glissoirs et des barrages flottants pour faciliter le flottage des billots, etc., $9,766.67; glissoirs et barrages flottants en général, $833.33; chemins et ponts—baie Courtnay—chemin de la fondrière—pour pourvoir à un tiers du coût de la construction de l'aboiteau sur le chemin pour protéger la fondrière et les immeubles du chemin de fer Intercolonial à Saint-Jean, N.-B., laissant deux tiers du coût à être défrayés par le gouvernement provincial et la ville de Saint-Jean, $1,333.33; pont international qui traverse la rivière Saint-Jean entre Saint-Léonard, N.-B., et Van-Buren, Maine, l'Etat du Maine contribuant d'un montant égal, $3,666.67; pont interprovincial qui traverse la rivière Ottawa à Hawkesbury, les gouvernements de Québec et de l'Ontario devant contribuer chacun pour $15,000, $8.333.33; Témiscamingue-Nord—pont qui traverse la rivière des Quinze, le gouvernement de Québec devant contribuer pour $15.000, $8,333.33; pont de Chapeau, au-dessus du chenal de la Culbute de la rivière Ottawa—nouvelle structure en acier reposant sur des piles et des culées en béton, le gouvernement de Québec devant contribuer pour $5,000, $1,833.34; ville d'Ottawa—pont sur la rivière Ottawa, les glissoirs et le canal Rideau et les abords qui y arrivent—réparations ordinaires, réfections et entretien, $1,000; ponts de la ville d'Ottawa—prolongement des ponts Dufferin et des Sapeurs, $10,000; Edmonton, pont qui traverse la rivière Saskatchewan-Nord—renouvellement de pontage, etc., $750; ponts de la rivière Bow et de la rivière Spray à Banff—réparations et réfections, $250; ponts de commerce fédéraux par tout le Canada, y compris les abords en général, $833.33; ligne de télégraphe—provinces maritimes—Cap-Breton—nouvelles lignes, $1,110; Québec—lignes de télégraphe sur le côté nord et sur les îles du bas du Saint-Laurent—amélioration du service des réparations, $500; Saskatchewan et Alberta—construction de la ligne de Athabaska-Landing à Fort-McMurray, $4,833.33; pour la construction du prolongement en ceinture de la ligne de télégraphe d'un point près de Moose à Darlingford, $1,108.33; rivière La-Paix—ligne de télégraphe—édifices de bureau, $1,266.67; terre ferme de la

Colombie-Britannique—système de téléphone de la vallée de l'Okanagan, $1,558.34; îles de la Colombie-Britannique—télégraphes de l'île Vancouver, $200; réseau du Yukon—terre ferme Ashcroft—Dawson—Kitsumkadum à Stewart, à la tête du canal Portland, communications télégraphiques, $4,833.33; en général—lignes de télégraphe en général, $1,166.67; divers—divisions de l'architecture—traitement des architectes, commis aux ouvrages, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur, $5,000; monument à la mémoire de feu l'honorable George Brown, $1,666.67 monument à la mémoire de feu l'honorable Thos. D'Arcy McGee, $1,666.67; monuments à la mémoire de feu Sir L. H. Lafontaine et de feu l'honorable Robert Baldwin, $3,333.33; monument à feu Sa Majesté Edouard VII, $3,333.33; monument à Madeleine de Verchères, à être érigé à Verchères, $2,500; galerie nationale des Arts, Ottawa, y compris l'achat de tableaux par le conseil d'aviseurs des Arts, $5,833.33; divisions des ingénieurs—traitement des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur, $32,500; relevés et inspections, $16,666.67; relevé des rivières Richelieu et Yamaska et de leurs affluents, pour déterminer le coût d'un cours d'eau amélioré entre la rivière Saint-Jean et le lac Champlain, $1,000; sondages des rivières, $833.33; construction de digues d'emmagasinage de l'eau et des ouvrages de réglementation sur le haut de la rivière Ottawa et sur ses tributaires, $37,500; emmagasinage du surplus des eaux du bassin hydrographique de l'Ottawa supérieur—pour continuer les recherches et le recueillement de données, $4,166.67; Commission des eaux profondes, y compris les sommes dont le versement est autorisé à William J. Stewart, hydrographe en chef du département du Service naval à titre de membre de la commission, aussi pour la définition et la démarcation de la frontière internationale entre les Etats-Unis et le Canada de la rivière au Pigeon à Saint-Régis, telles que prévues par l'article 4 du traité du 11 avril 1908, $10,000; Commission internationale, rivière Saint-Jean, $3,083.33; pour couvrir les balances de dépenses pour ouvrages déjà autorisés pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants, pourvu que la somme pour chaque travail n'excède pas $200. $1,666.67. Subventions postales et maritimes—service à la vapeur entre Annapolis et Londres ou Hull en Angleterre, ou l'un et l'autre, $833.33; service à la vapeur entre Baddeck, les Grand-Narrows et Iona, $970.83; service à la vapeur entre la rivière Bonaventure, P.Q., le Petit-Rocher et Bathurst, N.-B., trois fois par semaine durant la saison de 1911, $833.34; service à la vapeur entre le Canada et l'Australie par l'océan Pacifique, $30,084.83; service à la vapeur entre les ports de l'Atlantique Canadien et l'Australie et la Nouvelle-Zélande, $20,000; service à la vapeur entre le Canada et la Grande-Bretagne, $100,000; service à la vapeur entre le Canada et Cuba, $4,166.67; service à la vapeur entre le Canada et le Mexique sur l'océan Atlantique, $8,333.33; service à la vapeur entre le Canada et le Mexique par l'océan Pacifique, $12,500; service à la vapeur entre le Canada et Terre-Neuve, $3,000; service à la vapeur entre le Canada et le Sud-Africain, $24,333.33; service à la vapeur entre les îles Caraquet, Shippagan et Miscou, $83.33; service à la vapeur entre la Pointe de Froude et Lockeport, N.-E., $100; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation de 1911, du bassin de Gaspé à Dalhousie ou à Campbellton, $2,500; service en goélette deux fois par mois durant la saison de navigation entre le bassin de Gaspé et la côte nord du fleuve et golfe Saint-Lanrent, $166.67; service à la vapeur entre Grand-Manan et la terre ferme, $1,166.67; service à la vapeur entre Halifax et Canso, $666.67; service à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve en passant par les ports du Cap-Breton, $666.67; service à la vapeur entre Halifax et Spry-Bay, $416.66; service à la vapeur entre Halifax, Saint-Jean, Terre-Neuve et Liverpool, $3,333.33; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1911, entre la terre ferme et les îles de la Madeleine, $2,500; service à la vapeur entre Montréal, Québec et Manchester, Angleterre, durant la saison d'été et entre Saint-Jean, Halifax et Manchester durant la saison d'hivr, $5,833.33; service à la vapeur entre Newcastle, Neguac et Escuminac avec escale à tous les ports intermédiaires sur la rivière Miramichi et la baie Mira-

michi, $416.67; service à la vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme, $833.33; service à la vapeur entre Petit-de-Grat et le terminus du chemin de fer Intercolonial à Mulgrave, $666.67; service à la vapeur sur la rivière Petitcodiac, entre Moncton et les ports de la rivière et un port ou des ports sur la côte ouest du comté de Cumberland, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, $333.33; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1911, entre Pictou et Chéticamp, $333.33; service à la vapeur entre Pictou, Murray-Harbour, Georgetown et le pont Montague, $1,000; service à la vapeur entre Mulgrave et Canso, $666.67; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1911, entre Port-Mulgrave, Saint-Pierre, Irish-Cove, et Marble-Mountain et les autres ports des lacs du Bras-d'Or, $1,000; service à la vapeur entre Mulgrave et Guysboro avec escale aux ports intermédiaires, $833.33; service à la vapeur entre Mulgrave et Chéticamp, $833.33; service à la vapeur entre Prince-Rupert, C.-B., et les îles de la Reine-Charlotte, $1,266.67; service à la vapeur entre l'Ile-du-Prince-Edouard, le Cap-Breton et Terre-Neuve, $2,000; service à la vapeur entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la Grande-Bretagne, $1,250; service à la vapeur entre l'ouverture et la clôture de la navigation en 1911, entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, $2,083.33; service à la vapeur durant l'année 1911, entre Québec et Blanc-Sablon, faisant escale aux ports et endroits le long de la côte nord du fleuve Saint-Laurent entre ces points terminaux, $3,333.33; service à la vapeur entre Québec et le bassin de Gaspé, avec escale aux ports intermédiaires, $1,416.67; service à la vapeur entre Québec et l'île d'Orléans durant l'espace de temps qui s'écoule entre la clôture de la navigation régulière à l'automne et la formation du pont de glace entre l'île et la terre ferme, aussi après la débâcle jusqu'à la reprise de la navigation régulière au printemps, $83.33; service à la vapeur entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports de la côte nord, $1,000; service à la vapeur d'hiver entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports du Saint-Laurent, $1,333.33; service à la vapeur d'hiver entre la baie Sainte-Catherine et Tadoussac, $583.33; service à la vapeur entre Saint-Jean et Digby, $3,333.34; service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Annapolis et Granville, c'est-à-dire le long de la côte ouest du bassin d'Annapolis, $250; service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Bear-River et Clementsport, $250; service à la vapeur entre Saint-Jean, Dublin et Belfast, durant l'hiver, $1,250; service à la vapeur entre Saint-Jean et Glasgow, durant l'hiver, $2,500; service à la vapeur d'hiver entre Saint-Jean, Halifax et Londres, $2,500; service à la vapeur entre Saint-Jean, Halifax et Londres, $4,166.67; service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Saint-André, N.-B., avec escale aux ports intermédiaires, $666.67; service à la vapeur pour 52 voyages complets d'aller et retour chaque semaine entre Saint-Jean et Halifax par Yarmouth et les autres ports intercurrents durant la saison de 1911, $1,666.66; service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Margaretville, Port-Lorne, Port-George, Hall's-Harbour, Harbourville, Morden, N.-E., $416.67; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1911 entre Saint-Jean et les ports du bassin de Minas, $500; service à la vapeur entre Saint-Jean et le bassin Cumberland, $500; service à la vapeur entre Saint-Jean, Westport et les autres ports intercurrents, $250; une ligne ou des lignes de steamers pour voyager entre Saint-Jean et Halifax ou l'une ou l'autre de ces villes, et les Indes Occidentales et l'Amérique du Sud, $13,250; service à la vapeur pour l'année 1911, entre Saint-Stephen, N.-B., les points de la rivière Sainte-Croix, Deer-Island, Campobello et les îles de l'intérieur, la baie de Pasamaquoddy, et l'Etete ou Black-Bay, $500; service à la vapeur durant la saison de 1911, entre Sydney et la baie Saint-Laurent, avec escale aux ports intermédiaires, $1,083.33; service à la vapeur durant la saison de 1911, entre Sydney et Whycocomah, $500; service à la vapeur entre Victoria et San-Francisco, $500; service à la vapeur entre Victoria, Vancouver, les ports intermédiaires et Skagway, $2,083.34; service à la vapeur entre Victoria et la côte nord de l'île Vancouver, $833.33; à ajouter pour les services, Canada, Chine et Japon, $8,111.11. Service naval—service naval, y compris l'achat et l'entretien des navires, l'entretien

et la garde au point des bassins de radoub d'Esquimalt et de Halifax, et l'établissement et l'entretien des écoles de formation, $500,000; service de la protection des pêcheries—réparations et entretien des steamers de la protection des pêcheries, $46,916.66; relevés hydrographiques, y compris le relevé de la baie d'Hudson, $53,333.34; service radiotélégraphique—construction et entretien des stations de télégraphie sans fil, $30,833.33; service des marées—entretien des stations de marées et des steamers d'étude, $7,500. Travaux publics—imputable sur le capital—(ministère de la Marine)—fleuve Saint-Laurent (chenal des navires), $150,000; achat d'immeubles pour le chantier de Sorel, $5,000; pour pourvoir au parachèvement et à la construction du matériel de dragage pour le fleuve Saint-Laurent, de Montréal à la Pointe-aux-Pères, $108,333.34. Service des phares et service côtier—appointements et allocations aux gardiens de phares, $75,000; agences, loyers et dépenses casuelles, $10,000; entretien et réparation des phares, $108,333.33; construction de phares et d'aides à la navigation, y compris les appareils, signaux sous-marins, et la fourniture de vaisseaux propices pour faire le travail de la construction, aussi pour l'amélioration de la West-Coast Trail, C.-B., $166,666.67; pour briser la glace à la baie du Tonnerre et dans le lac Supérieur et à d'autres endroits où l'opération est jugée à propos pour le bien de la navigation, $6,666.66; service des signaux, $2,000; administration du pilotage et entretien et réparations du steamer *Eureka*, $5,833.34; somme requise pour verser des pensions de $300 à chacun des pilotes qui suivent: E. Desrosiers, O. Larochelle, A. C. Bernier, Hubert Raymond, Nap. Rioux, Jos. Lapointe, Chas. Brown, L. E. Morin, Ed. Larochelle, Adelm Pouliot, F.. X. Delisle, Laurent Godbout, Pierre Gobeil, J. E. Lachance, Chas. Normand, Alph. Asselin, et pour verser la pension possible en 1911-12, $1,300; entretien et réparations des quais, $833.33; pour établir des stations téléphoniques de rapportage le long du Saint-Laurent, entre Montréal et Québec, $4.000; téléphones à différents endroits par tout le Canada rattachés aux aides à la navigation, $1,666.67; réparations aux chemins maritimes, $166.66; louage des steamers pour le passage de Lime-Kiln qui doivent être employés à tenir le chenal ouvert, rivière Détroit, $1,666.67; achat ou reconstruction d'un steamer pour les phares et les bouées pour le fleuve Saint-Laurent pour remplacer le *Shamrock*, $29,166.66; achat ou construction d'un steamer pour les phares et les bouées pour la côte du Pacifique, $33,333.34. Institutions scientifiques et relevés hydrographiques—ministère de l'Intérieur—relevés astronomiques—recherches et démarcations des frontières extérieures du Canada et le travail astronomique et géodésique du ministère de l'Intérieur, y compris la dépense de l'observatoire astronomique fédéral, et $1,000 pour M. W. T. King, à titre de commissaire des frontières, $43,333.33; ministère de la Marine et des Pêcheries—observatoire magnétique, $533.34; service météorologique, $23,833.33; allocation à L. F. Gorman, observateur météorologique à Ottawa, $50; pour verser une gratification à l'observatoire de Kingston, $83.34; pour verser une gratification à l'observatoire de Montréal, $83.33. Hôpitaux de marine—soin des matelots dans les hôpitaux de la marine et réparations d'hôpitaux de la marine, $11,666.67; matelots naufragés et dans le dénûment, $500. Inspection des bateaux à vapeur—inspection des bateaux à vapeur, $9,000. Pêcheries—traitements et déboursés des inspecteurs, gardes-pêche et gardiens $37,916.66. construction d'échelles à poissons et curage des rivières, $1,666.67. frais de loi et dépenses casuelles, $666.66; exposition ichtyologique du Canada, $2,666.67; ostréiculture, $1,666.66; aider à l'établissement, à l'entretien et à l'inspection d'un entrepôt frigorifique pour la boëtte et à la conservation et au développement de la pêche de grands fonds et pourvoir à des meilleurs moyens de transport pour le poisson frais, $10,000; construction et entretien d'usines devant servir à faire des expériences pour la réduction du chien de mer, etc., $10,000; construction et entretien de stations biologiques et études, $2,500; entretien du laboratoire de la station biologique de la baie Georgienne, $333.34; frais des commissions de pêches, $1,666.66; primes aux percepteurs des douanes pour services se rattachant à l'émission de permis sous le régime du *modus vivendi*, $116.67; entretien d'un bureau de

renseignements sur les pêcheries, et poursuivre une campagne éducationnelle parmi les pêcheurs, $1,666.66; dépense de la Commission Internationale des Pêches, sous le régime du traité réglementant les pêches dans les eaux contiguës à la ligne des frontières, $833.34; pour construire sept grandes chaloupes et quatre plus petites pour le service de la patrouille des pêcheries dans l'Ontario, $5,000; traitements, édifices et entretien d'établissements de pisciculture, $53,716.66. Mines et service géologique—division des Mines—recherches relatives aux dépôts de minerais et de minéraux économiques, tourbières, y compris l'exploitation de certaines tourbières en Canada et l'outillage nécessaire, à la valeur des houilles et des tourbes du Canada comme combustible, y compris appointements d'un expert et mécanicien pour la production du gaz, recherches relatives au traitement des minerais, obtention de renseignements concernant les industries et opérations des mines et de la métallurgie, $12,500; impressions, appareils, dépenses du laboratoire de chimie, livres, papeterie, dépenses casuelles de bureau, appointements, services auxiliaires, $6,666.66; études de problèmes métallurgiques d'importance économique, $983.34; études sur la fabrication et l'emmagasinage d'explosifs en Canada, $1,666.66; essayerie du Canada—maintien de l'essayerie à Vancouver, C.-B., $2,833,34; service géologique—explorations et études au Canada, y compris des études ethnologiques, archéologiques et paléontologiques, et rémunération de géologues auxiliaires, dessinateurs et autres, $23,666.66; publication de rapports, cartes, plans, illustration, etc., $12,500; achat de livres, instruments, appareils de laboratoire, substances chimiques, matériel pour les cartes, papeterie, entretien des bureaux et du musée, uniformes pour quatre attachés, transport et emballage de spécimens, dépenses diverses, etc., $6,666.67; pour collection et achat de spécimens pour le musée commémoratif Victoria, $2,500; pour service provisoire technique et aux écritures, $333.33. Sauvages—Ontario et Québec—secours, soins de médecins et médicaments, Québec, $1,170.83; secours, soins de médecins et médicaments, Ontario, $1,087.50; rentes sous l'empire du traité Robinson, $2,075; fonds d'administration des terres des sauvages et fonds de la province de Québec, $1.666.67; aide à la société d'agriculture, Munceys de la Thames, $15; frais de justice en général, $2,250; rente et administration du traité No 9, $3,533.33; Nouvelle-Ecosse—appointements, $212.50; secours et grains de semence, 533.34; pour encourager l'agriculture chez les sauvages des provinces maritimes, $166.66; soins de médecins et médicaments, $616.67; dépenses diverses et imprévues, $50; réparations des chemins et digues, $208.33; Nouveau-Brunswick—appointements, $326.34; seconrs et grains de semence, $500; soins de médecins et médicaments, $666.66; dépenses diverses et imprévues, $100; réparations aux chemins, $75; Ile-du-Prince-Edouard—appointements, $50; secours et grains de semence, $187.50; soins de médecins et médicaments, $108.34; dépenses diverses, $12.50; construction d'un quai, île Lennox, $416.66; Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest—rentes et commutations, $28.390.84; instruments aratoires, outils, etc., $2,134.33; grains et graines de semence, $659; bestiaux, $1,160; secours aux sauvages indigents, $21.772.17; hôpitaux, soins de médecins, médicaments, etc., $11,288.66; habillements—distribution triennale, traités Nos 1, 2 et 5 et partie de 6, $450; arpentages, $2,500; Sioux, $802.67; moulins à farine et scieries, $684.33; dépenses générales, $42,405.67; Colombie-Britannique—appointements, $5,353.33; secours à des sauvages indigents, $1,500; grains et instruments aratoires, $166.67; pour encourager les sauvages vers l'agriculture et la fructiculture, $500; hôpitaux, soins de médecins et médicaments, $6,700; frais de voyage, $2,000; frais de bureau, frais divers et dépenses imprévues, $1,486.66; arpentages, $833.34; nettoyage des vergers sauvages, $416.66; maisons pour deux agents des sauvages, $1,166.67; subvention pour un quai à Metlakatla, $250; frais de justice, question des terres de la Colombie-Britannique, $833.34; Yukon—secours, soins de médecins et médicaments, $1,333.34; écoles sauvages—écoles, $120,465; frais généraux—A. J. Boyd, inspecteur, provinces maritimes, $266.66; inspecteur du bois, etc., $200; frais de voyage et aide aux écritures des fonctionnaires ci-dessus, $450; à payer aux

sauvages qui renoncent à leurs terres sous l'empire des dispositions de l'article 70 de la Loi des sauvages, remboursement devant se faire avec le produit des terres, $8,333.34; secours aux sauvages indigents dans les circonscriptions éloignées, $1,666.66; pour empêcher la propagation de la tuberculose, $833.34; impresions, papeterie, etc., $1,333.33; subvention au fonds des sauvages (en fidéicommis) No 310, pour la suppression du trafic des liqueurs enivrantes, $666.67; arpentages—Ontario, Québec et provinces maritimes, $1,666.66. Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest—Territoires du Nord-Ouest, Territoire du Yukon et les provinces d'Alberta et de la Saskatchewan—solde de l'effectif, $56,666.67; subsistance, fourrage, combustible et éclairage, habillement, constructions, réparations et réfections, remontes, chiens, armes, cartouches, drogues et médicaments, logements, transport, service de l'eau, papeterie et dépenses casuelles, $68,333.33; indemnité à des membres de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest pour blessures reçues au service, $500. Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—traitement de M. Fred. White, C.M.G., à titre de commissaire des Territoires du Nord-Ouest, $166.67; traitement de L. DuPlessis, à titre de secrétaire du commissaire $50; traitement de Geo. D. Pope, à titre de comptable du commissaire, $50; écoles, $500; secours aux indigents, $83; entretien des aliénés, $200; entretien des prisonniers, $166.67; dépenses diverses, $250. Gouvernement du Territoire du Yukon—traitements et frais se rattachant à l'administration du Territoire, $21,334.34; subvention au Conseil du Yukon, $20,833.33; subvention au Conseil du Yukon pour entretien et réparations des routes, $8,333.33. Terres fédérales et parcs—traitement du service extérieur, $61,666.67; dépenses casuelles, annonces, etc., $40,000; salaire d'un menuisier, M. John Mason, $152.42; arpentages, examen de rapports d'arpentage, impression de plans, etc., $160,833.33; rémunération des membres de la Commission d'examen des arpenteurs fédéraux, du secrétaire et des sous-examinateurs, et frais de voyage, papeterie, impressions, loyer de locaux et ameublements, etc. (les vacations de E. Deville, de W. F. King et d'Otto J. Klotz, membre de la commission, et de F. D. Henderson, secrétaire, devant être payées sur ce crédit), $333.33; protection des terres boisées dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et le *Railway Belt* dans la Colombie-Britannique, arboriculture dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, et inspection et direction des réserves forestières, $42,500; pour défrayer les frais relatifs aux recherches et rapports sur les chutes d'eau, dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la zone du chemin de fer de la Colombie-Britannique, $3,333.33; pour arpentages et travaux faits sous l'empire de la Loi de l'irrigation, etc., y compris $400 pour P. Marchand, comme auditeur des déboursés faits par les compagnies qui ont acquis des terrains sous le régime du système de l'irrigation, $11,416.67; frais de l'enquête au sujet des droits de prise d'eau sur les rivières Sainte-Marie et au Lait, $2,166.67; parcs nationaux du Canada, $33,600; gravure, lithographie et impression des cartes du Canada et des Territoires du Nord-Ouest, $9,783.33; subvention à la convention forestière fédérale, $333.33; frais de litiges, $1,833.34; indemnité à F. W. Peacock et H. H. Fauquier, pour perte de droits de prise d'eau, $1,250; Terres de l'artillerie—appointements et dépenses, $286.67. Divers—*Gazette du Canada*, $2,166.67; imprimerie de l'Etat, réparations et réfections, $1,166.67; imprimerie de l'Etat, nouvelles installations, $1,666.67; distribution des documents parlementaires, $250; impresions diverses, $10,833.33; contribution à la publication du Catalogue International des publications scientifiques, $83.33; dépense occasionnée par la Loi de tempérance du Canada, $166.67; dépense sous le régime de la Loi de naturalisation, $1,000; traitements et dépenses de l'agence à Paris, $1,083.33; dépenses imprévues à être autorisées par un décret du conseil et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, $6,666.67; au gouvernement impérial pour couvrir la part du Canada dans les pertes probables de l'exploitation du câble du Pacifique, $13,333.33; subvention pour aider à la poursuite des travaux de la Société astronomique du Canada, $333.33; la Société Royale, $833.33; frais de litige, lesquels peuvent être payés à des

membres du personnel du ministère de la Justice, $2,500; contribution annuelle à la Canadian Law Library, Londres, Ang., $166.67; frais de voyage de Sir H. E. Taschereau pour assister aux séances du comité judiciaire du Conseil privé, $333.33; pour la considération et la publication des arrêtés de l'Exécutif généraux et des règlements du gouvernement fédéral, $666.67; consultation d'hommes de loi pour l'Auditeur général, frais de voyage et autres dépenses se rattachant à l'examen des comptes, $833.33; subvention à l'Association anti-tuberculeuse, $1,666.67; subvention à la *Canadian Handicrafts' Guild*, $166.67; subvention pour la continuation des expériences avec les rennes dans le Labrador canadien, sous la surveillance du Dr. W. T. Grenfell, $166.67; frais de la Commission de conservation, $8,333.33; académie des Beaux-Arts, $333.33; subvention au Canadian Mining Institute, $500; succursale de la Monnaie Royale à Ottawa—crédit supplémentaire pour entretien, $4,166.67; au juge de la cour Suprême du Canada, pour couvrir les frais de voyage et autres dépenses que lui ocasionne ses fonctions de substitut de Son Excellence le Gouverneur général, $416.67; contribution à l'érection d'une tour commémorative à Halifax, N.-E., (à voter de nouveau), $833.33. Douanes—appointements et dépenses casuelles aux différents ports du Canada, y compris des suppléments aux fonctionnaires pour travail de surcroît, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, $354,166.67; appointements et frais de voyage des inspecteurs des ports et des autres employés au service des inspections et au service préventif, y compris appointements et dépenses se rattachant au conseil des douanes, $24,583.33; divers—impressions et papeterie, abonnements à des journaux de commerce, drapeaux, timbres-dateurs, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais de messageries sur les échantillons, papeterie et formules, frais de loi, primes sur les cautionnements et uniformes des employés des douanes, $16,666.67; pour l'achat de nouveaux croiseurs et frais d'entretien des croiseurs du revenu et service préventif, $34,166.67; somme à verser au ministère de la Justice, chargé d'en faire l'emploi pour le service préventif secret, et auquel il doit en être rendu compte, $833.33. Accise—appointements des fonctionnaires et des inspecteurs de l'accise, etc., et augmentation d'appointements selon le résultat de l'examen de l'accise, $79,500; service de surcroît des préposés à la surveillance des grandes distilleries et autres fabriques, $2,333.33; rémunération pour longues heures de service, autres que pour exercices spéciaux, $250; service préventif, $2,166.67; frais de voyages, loyer, combustible, papeterie, etc., $15,333.33; estampilles pour les tabacs importés et les tabacs canadiens, $14,166.67; percepteur des douanes, allocations sur les droits perçus par eux, $1,666.67; commission aux vendeurs d'estampilles pour le tabac canadien en torquette, $16.67; pour traduction spéciale, $16.66; allocation provisoire, ne dépassant pas $150, à chacun des préposés dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, appointements de toutes sources payés par l'Etat n'excédant pas $2,500 par année, $1,666.67; pour permettre au ministère de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient, et pour loyer, éclairage, force motrice, transport, appointements, etc., $10,000. Inspection des poids et mesures, du gaz et lumière électrique—appointements des fonctionnaires, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, $13,016.67; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., pour le service des poids et mesures, y compris achat d'étalons du système métrique, appointements et autres dépenses des inspecteurs, etc., $7,833.33; allocation provisoire n'excédant pas $125 à chacun des fonctionnaires dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, dont les appointements ne dépassent pas $1,000 par année, $500; appointements des inspecteurs du gaz et de la lumière électrique, $6,741.67; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., inspection du gaz et de la lumière électrique, y compris achat et réparations d'instruments, $4,666.66; exportation de la force électrique, $166.67; bureau international des poids et mesures, $36; Commission électratechnique internationale, $41.67. Falsification des substances alimentaires—falsification des substances alimentaires et engrais de mise à exécution de la Loi concernant les marques frauduleuses du commerce,

$5,000; administration de la Loi des médicaments dits « Proprietary » ou brevetés, $333.33; ministère du Revenu de l'Intérieur, $83.34. Canaux—personnel et réparations, $202,203.33; statisticiens, $6,250. Travaux publics—imputable sur la perception du revenu—glissoirs et barrages flottants, bassins de radoub, écluses et barrages—frais d'exploitation, etc.—glissoirs et barrages flottants, $18,016.66; bassins de radoub, $5,433.34; ouvrages de ports et de rivières, etc., $4,650; perception des revenus des travaux publics, etc., $833.33. Lignes télégraphiques—Ile-du-Prince-Edouard et terre ferme, $1,166.67; ligne de télégraphe aérien et sous-marin dans le bas du Saint-Laurent et les provinces maritimes, y compris les frais des vapeurs employés au service des câbles, $23,333.33; allocation à J. C. Taché pour services en qualité de surintendant du télégraphe de Chicoutimi, $50; Saskatchewan et Alberta, $6,500; Colombie-Britannique, y compris la partie du coût de l'entretien de la ligne Parksville-Alberni-Cape-Beale conjointement avec la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, $8,000; réseau du Yukon (Ashcroft-Dawson), $33,333.34; service télégraphique en général, $1,166.66. Commerce—(y compris l'inspection des denrées et le mesurage du bois)—administration de la Loi concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution acordée aux employés des ministères du Commerce et des Douanes, $2.000; part des dépenses payables par le Canada pour le Bureau international des Douanes, $100; agences commerciales, y compris les dépenses se rattachant à la négociation de traités ou à l'extension des relations commerciales, et diverses autres dépenses pour annonces, impressions, etc., se rapportant à l'extension du commerce canadien, $20,-833.34; primes sur l'acier et le fer, sur les articles d'acier, sur le raffinage du plomb, sur le pétrole brut et sur la cellulose de manille pour faire face aux frais de la mise à exécution des lois, $1,166.66; inspecteurs en chef, sous-inspecteurs et autres employés, loyers, gages et autres dépenses casuelles sous le régime de la Loi des inspections, de la Loi de l'inspection des grains et de la Loi des grains du Manitoba, $35,833.34; mesureurs, commis, etc., et dépenses casuelles relatives au mesurage du bois, y compris une somme de $3,000 pour mesureurs de bois à la retraite, $2,300; frais de l'administration de la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, $7,500.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre fait rapport en conséquence de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les montants mentionnés ci-dessous (représentant un sixième du budget principal non encore adopté) soit accordée à Sa Majesté à compte des services suivants pour l'année expirant le 31 mars 1912:—Frais de gestion—bureaux des sous-receveurs généraux—Toronto, $1,308.34; Montréal, $950; Halifax, $1,391.66; Saint-Jean, $1,391.66; Winnipeg, $1,341.67; Victoria, $1,066.66; Charlottetown, $1,083 34; caisses d'épargnes rurales—appointements, $733.33; dépenses casuelles, $250; impresison des billets du Dominion, $29,166.67; impressions, annonces, inspection, frais de messagerie, $3,200; commission pour le paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, $7,833.34; courtage sur achats d'effets publics pour fonds d'amortissement, $933.33; timbres anglais, frais de port, etc., $2,000; pour faire sortir de la circulation les monnaies étrangères et celles qui n'ont plus cours, $1,333.34; division des Impressions et de la Papeterie publiques—traitements, $14,697.62; dépenses casuelles,

$2,216.67: bureau du Haut-commissaire du Canada, Londres—traitements, $2,116.66; dépenses casuelles, $4,363.34; ministères en général—dépenses casuelles, soin et nettoyage des édifices de l'administration (y compris $50 chacun à E. Snowden et W. H. Jeffery, pour le service du canon du midi), $10,500; bureau de la Commission de conservation—traitements, $3,293.75; Commission du Service civil—traitements, $3,416.66; dépenses casuelles, $2,333.34. Administration de la justice—dépenses diverses, $1,666.66; traitements des magistrats stipendiaires du Nord-Ouest, $1,000; dépense sous l'empire des S.R.C., chap 146, $116.67; allocation de subsistance pour le juge du district d'Atlin, Colombie-Britannique, $200; cour Suprême du Canada—dépenses casuelles et déboursés, traitement des fonctionnaires (shérif, etc.), livres, magazines pour les juges, sans dépasser $300, $916.66; livres de droit et autres pour la bibliothèque, et reliure, $1,000; cour de l'Echiquier du Canada—dépenses casuelles, frais de voyage des juges et du registraire, rémunération des shérifs, etc., impressions et papeterie, et $50 de livres pour les juges, $1,000; impression, reliure et distribution des décisions de la cour de l'Echiquier, $250; supplément à L. A. Audette, registraire, en sa qualité d'éditeur de ces décisions, $50; à Charles Morse, four fournir aux publications périodiques de jurisprudence les décisions de la cour de l'Echiquier, $8.34; local pour la cour de l'Echiquier en amirauté et frais de voyage des fonctionnaires, au besoin, et $150 pour les frais de port et la papeterie pour les juges et le registraire, $83.33; appointements du prévôt en amirauté, Québec, $55.56; Territoire du Yukon—allocation de voyage aux juges, $250; allocation de subsistance aux juges, $2,500; traitements du shérif et du greffier de la cour territoriale, à $4,000 chacun, du shérif adjoint et du greffier adjoint, à $1,800 chacun, et des deux sténographes, à $2,000 chacun, $2,300; allocation de subsistance des fonctionnaires de la cour territoriale et du magistrat de police, $1,733.34; indemnité et frais des témoins et des jurés, et émoluments des interprètes dans les procès au criminel, $1,333.33; entretien des prisonniers, $2,000; transport des prisonniers, $833.34; dépenses diverses, y compris les honoraires et dépenses de ministère public, appointements et allocations de subsistance d'autres fonctionnaires et employés attachés à l'administration de la justice, enquêtes de coroners, etc., $2,000. Police fédérale—somme nécessaire, $11,833.33. Pénitenciers—en général, $866.66; Kingston, $25,200; Saint-Vincent-de-Paul, $20,916.67; Dorchester, $12,433.33; Manitoba, $10,383.34; Colombie-Britannique, $11,266.66; Alberta, $9,916.67; Saskatchewan, $7,866.66. Service législatif—Sénat—appointements et dépenses casuelles, $17,149.50; Chambre des Communes—traitement de l'Orateur-suppléant, $333.34; appointements, $28,050; dépenses des comités, commis pour la session et commis surnuméraires, etc., $6,833.33; dépenses casuelles, $6,385; publication des *Débats*, $10,000; prévisions du sergent-d'armes, $11,217.92; bibliothèque du Parlement—appointements, $5,379.16; livres pour la bibliothèque générale, y compris les frais de reliure, $2,333.34; ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, $166.66; dépenses casuelles, $866.67; divers—impressions, papier à imprimer et reliure, $33,333.34; impressions, reliure et distribution des lois, $1,666.66; dépenses casuelles se rattachant aux listes électorales, $1,333.34; dépenses casuelles du greffier de la Couronne en chancellerie, y compris l'emploi de commis temporaires, $583.33; listes électorales des provinces, $1,833.34. Arts, agriculture et statistiques—recensement et statistique, $166,666.66; stations agronomiques, $25,000; expositions, $25,000; pour renouveler et améliorer les articles canadiens exposés à l'Institut Impérial à Londres et aider à l'entretien, $1,333.34; pour encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques pour meilleurs conservation et manutention des produits alimentaires périssables, $12,500; développement de l'industrie du bétail, $8,666.67; santé des animaux, $41,666.66; stations agronomiques—établissement et entretien de nouvelles stations agronomiques succursales, $12,500; pour administrer et appliquer la loi sur les conserves alimentaires, $23,333.34; contribution au maintien de l'Institut International d'Agriculture et frais de représentation à cet institut, $1,666.66; pour appliquer la loi sur le marquage de l'or et de l'argent, 1908, $666.67; pour expérience rela-

tive à l'emmagasinage à froid des fruits, $583.33; subventions aux expositions fédérales, $8,333.34; pour l'administration et la mise en vigueur de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux, $1,666.66. Quarantaine—appointements et dépenses casuelles pour les districts organisés et la salubrité publique dans d'autres districts, $25,000. Pensions—Mme Wm. McDougall, $200; Mme Delaney, $66.66; indemnité à des pensionnaires, au lieu de terre, $3.25; pensions payables à des miliciens par suite du soulèvement de 1885, et pour service actif en général, $3,000; pensions payables par suite de l'invasion fénienne, $333.33; pensions payables à des membres de la gendarmerie à cheval, à des volontaires de Prince-Albert et à des éclaireurs de la gendarmerie, par suite du soulèvement de 1885, $230.89; pensions payables aux familles de certains membres de l'effectif qui perdirent la vie alors qu'ils étaient en service, comme suit: Beatrice Maud et Laura May Grundy, $9.15; Margaret Johnson Brooke, $45.75; Annie Eva Emily, et Arthur Stewart Mountford Brooke, $18.30; Mme Elizabeth Willmet, $9.15. Milice et défense—allocations, $18,333.34; exercices annuels, $220,833.33; bataillons scolaires, $8,333.34; inspecteurs spéciaux, $58.33; habillements et fourniment, $79,166.67; dépenses casuelles, $6,666.66. droits de douane, $16,666.67; bibliothèque du ministère, $166.66; arsenal fédéral, $50,000; service du génie, $50,000; subvention à des associations et corps de musique, $9,333.34; propriétés militaires—entretien, $14,500; bouches à feu, armes, terrains et équipement, $216,666.66; solde de l'état-major aux quartiers généraux de la milice et des divers commandements et districts, $25,250; troupe permanente, $325,000; impressions et papeterie, $10,000; Collège royal militaire, $22,500; salaires et gages, $27,333; écoles d'instructions, $11,666.66; levés de plans, $5,833.34; transport par eau et par terre, $20,833.33; matériel de guerre, $55,833.33; bâtiments militaires et travaux:—dépôts d'armes, en général, $16,666.67; Kénora—dépôt d'armes, $2,500; Kingston, C.R.M.—logement du concierge, $666.66; Kingston, C.R.M.—remise des modèles et bouches à feu, $1,833.34; London—poudrière, $1,333.33; Kingston—nouvelles écuries pour la batterie « B », $1,666.67; Orillia—dépôt d'armes, $2,500; Ottawa (poudrière d')—pour achever les travaux, $1,000; Ottawa—installations pour les officiers, sous-officiers et soldats, école de tir, Rockliffe, $2,500; Parry-Sound—dépôt d'armes, $1,666.66; Prince-Albert—dépôt d'armes, $1,666.67; Québec—étage additionnel, magasin de l'artillerie—pour achever les travaux, $2,000; Québec—changements aux magasins militaires du Lower-Park; Québec—construction d'un promontoir autour des fortifications, $3,333.33; Québec—Cove-Feild—reconstruction de bâtiments dans la zone dangereuse, $10,500; Winnipeg—atelier ds ouvriers d'artillerie et des armuriers (à voter de nouveau), $1,416.67; Winnipeg—magasin d'explosifs en dehors des limites de la ville (à voter de nouveau), $1,333.33. Chemins de fer et canaux—imputable sur le capital—chemin de fer National-Transcontinental—levés de plans et travaux de construction, $4,500,000; pont de Québec—construction, $333,333.34; Trent—construction, $5,000; dommages causés par l'inondation, $375,000. Chemins de fer et canaux—imputable sur le revenu—divers—arbitrage et décisions, $666.67; Commission des chemins de fer du Canada—maintien et fonctionnement de la, $23,000; Commission des chemins de fer du Canada—paiement des dépenses se rattachant aux cas soumis à la, $1,666.66; frais judiciaires se rattachant aux chemins de fer et canaux, $1,000; contribution des chemins de fer de l'Etat à la faculté de l'Université McGill pour la fondation d'une école de travaux d'art de chemins de fer et de transports en général, attachée à la faculté des sciences appliquées, $416.67; contribution des chemins de fer de l'Etat à la faculté de l'école polytechnique, Montréal, pour l'avancement des sciences se rattachant aux travaux d'art sur les chemins de fer et aux transports en général, $416.67; wagons du Gouverneur—service, réparations et changements, $416.66; chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique—rémunération au directeur de l'Etat du, $333.34; travaux divers pour lesquels il n'a pas été pourvu, $8333.33; souscription au Congrès international de Bruxelles, $16.22; levés et travaux d'inspection—canaux, $4,166.66; levés et travaux d'inspection—chemins de fer, y compris

inspection du Grand-Tronc-Pacifique, $8,333.34. Travaux publics—imputable sur le capital—édifices publics—Ottawa—observatoire astronomique—nouveaux édifices, etc., $2,166.66; Ottawa—nouveaux palais administratifs, $83,333.34; Ottawa—musée commémoratif Victoria, $35,000; Ottawa—palais administratif de l'Est—agrandissement, $25,000; Ottawa—édifices publics—bâtiment où doit se faire l'épreuve des instruments et l'étalonnement, rue Cliff, $66.67; ports et rivières—Port-Arthur et Fort-Wliliam—amélioration du port et de la rivière, $108,333.33; brise-lames à Bare-Point, $25,000; port de Québec—quai en eau profonde à Lévis, $16,666.67; port de Québec—amélioration à l'embouchure de l'estuaire de la rivière Saint-Charles—pour terminer les travaux, $13,833.33; port de Québec—pour améliorer la navigation dans la rivière Saint-Charles, $20,833.34; rivière Rouge—améliorations aux rapides Saint-André. $8,333.33; port de Saint-Jean, N.-B.—améliorations, $75,000;. port de Tiffin—améliorations, $20,833.34; port de Victoria, Ont.—améliorations. $25,000. Travaux publics—imputable sur le revenu—édifices publics—Ontario—Athens—édifice public. $833.34; Brantford—pavillon d'exercices—part du gouvernement dans le coût du pavage bitulithique qui doit être posé, ainsi que des égouts pour les eaux de surface qui doivent être construits par les autorités municipales, $150; Chesley—édifice public. $2.500; édifices publics fédéraux—réfections, réparations, améliorations, etc., $3.333.33; Dresden—édifice public, $2,833.34; Dundas—édifice public, $2.500; Elora—édifice public, $2,333.33; Essex—hôtel des postes. $2,333.34; Fergus—édifice public. $2.333.33; Fort-William—édifice public—agrandissement, $1,333,34; Gananoque—hôtel des postes—allonge, $666.66. Goderich—édifice public—allonge, $1,333.34; Harriston—édifice public, $2,500; Kingston—hôtel des postes—agrandissement et modifications. $4.166.67; Kingston—Collège royal militaire—salle d'exercices, $2,500; Kingston—Colège royal militaire—nouveau dortoir pour cadets. $5,000; Kingston—Collège Royal militaire—quartiers de l'état-major surnuméraire, $2.666.66; Listowell—édifice public. $3.000; Midland—édifice public, $1,666.67; Mitchell—édifice public. $3.000; Mount-Forest—édifice public, $3,000; Niagara-Falls—salle d'armes. $7.500; Ottawa—magasins militaires—reconstruction du bâtiment détruit par le feu le 20 novembre 1909, avec nouvel étage, $2,833.33; Ottawa—imprimerie de l'Etat—nouvelles chaudières. $1.666.67; Ottawa—palais administratifs—aménagements, etc. $8.833.33; Ottawa—palais administratifs—améliorations aux lavabos, plombs, etc., $1,666.67; Ottawa—édifices publics—édifice Langevin—nouvelles chaudières et modifications à l'appareil de chauffage, $833.33; Ottawa—palais administratifs—améliorations. $1.666.67; Ottawa—terrains du Parlement—pavage de la chaussée. $3.333.33; Peterboro—allonge au bureau de poste, $1,500; Port-Arthur—salle d'armes. $8,333.34; Port-Perry—édifice public. $2,500; Sarnia—salles d'armes, $5,000; Seaforth—édifice public. $2.500; Sudbury—édifice public, $3.333.33; Tilbury—édifice public, $2,500; Tilsonburg—édifice public. $4,166.67; Toronto—édifices fédéraux—améliorations. réfections. réparations. etc., $833.33; Toronto—édifices militaires—casernes pour la troupe permanente afin de remplacer la propriété vendue à la ville. $16.666.67; Toronto—édifices militaires—nouveau magasin. $12.500; Toronto—hôtel des postes—agrandissement en arrière et sur la ruelle du côté est. changements. etc., $5.500; Uxbridge—édifice publics. $2.500; Wallaceburg—édifice public, $2,500; Waterloo—édifice public. $6.833.33; Wiarton—édifice public, $1,666.67; Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest—Battleford—édifice public, $5,500; Calgary—bâtiment d'immigration, $1.666.66; Calgary—casernes pour cavalerie Strathcona. $3.333.34; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $1,666.66; Edmonton—nouvelle salle d'exercices, $8,333.34; Humboldt—édifice public. $4.166.66; Lethbridge—salle d'armes. $2.500; Lethbridge—douane et bureau des terres fédérales—nouvel appareil de chauffage, aménagement de salubrité. plombs, etc., $333.34; Lethbridge—édifice public. $12.500; Lloydminster—édifice public. $5,000; Macleod—édifice public. $1,666.66; Melfort—édifice public. $3,333.34; Moosejaw—salle d'armes. $2.500; Moosejaw—édifice public. $8,333.33; Prince-Albert—pénitencier de la Saskatchewan, $4,000; Régina—salle

d'armes et salle d'exercices, $3,333.34; Saskatoon—achat de terrain pour édifices publics, $5,333.33 Strathcona—salle d'armes, $4,166.67; Strathcona—édifice public, $6,666.66; Vegreville—édifice public, $3,333.34; Wetaskiwin—édifice public, $4.166,-66; Weyburn—édifice public, $5,000; Colombie-Britannique—Chilliwack—édifice public, $4,166.67; Cranbrook—édifice public, $4.166.66; édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $1,333.34; Duncan—édifice public, $1,666.66; Fernie—salle d'exercices, $1,833.34; Fernie—édifice public, $1,666.66; Grandes-Fourches—édifice public, $5,000; Greenwood—édifice public, $5,000; Nanaïmo—édifice public—allonge, $3,666.67; Nelson—édifice public—allonge, $1,666.66; Prince-Rupert—édifice public, $8,333.34; Prince-Rupert—station de quarantaine, $4,000; Revelstoke—édifice public, $5,000; Vancouver—édifice public, $1,333.33; Vancouver—ancien bureau de poste—réfections et aménagements, mobilier, etc., $5,333.34; Vancouver—entrepôt de vérification, $8,333.33; Vernon—édifice public, $5,000; William's-Head—station de quarantaine—améliorations, réparations aux bâtiments, aménagement, mobilier, etc., $1,666.67; havres et rivières—Nouvelle-Ecosse—Amaguadees-Pond (Castle-Bay)—pour terminer le prolongement du quai et le chemin, $83.34; Annapolis—améliorations du port—jetées brise-glace, $5,000; Argyle-Sound—réparations et prolongement du quai public, $116.66; Arichat—quai en eau profonde—pour terminer les travaux, $1,166.67; Arisaig—pour terminer le prolongement du quai, $250; baie Saint-Laurent—travaux du port, $500; Black-Point—construction de brise-lames, $1,383.33; Blue-Rocks-Island—brise-lames à l'extrémité ouest, $1,416.67; Breen's-Pond—construction de brise-lames, $2,333.33; Brooklyn—brise-lames, $8,333.33; Brooklyn—réparations du quai, $125; Brûlé—réparations et prolongement du quai, $166.66; Burke's-Head—construction de brise-lames, $5,000; Canning—pour terminer le prolongement du quai, $166.67; cap Dauphin—construction de brise-lames, $1,450; cap Rouge—construction de brise-lames, $2,333.33; Centreville (Trout-Cove)—améliorations du port, $833.34; Central-Economy—réfection de l'éperon du quai, $333.33; Chapel-Cove—construction de brise-lames, $2,166.67; Cow-Bay (Port-Morien)—pour réparations générales et pour terminer les travaux de protection, $500; Creignish—construction de débarcadère, $416.66; Cribbin's-Point—pour terminer réparations du quai, $166.67; Delorey's-Beach—construction de brise-lames, $1,083.33; Devil's-Island—prolongement du quai, $1,000; Digby—améliorations du port, y compris réparations et allonges du quai, $833.34; Dover—construction de quai, $716.66; Dublin-Shore—jetée brise-lames, $466.67; Duncan's-Cove—brise-lames, $1,333.33; East-Bay—quai, $666.67; East-Chezzetcook—brise-lames, $333.33; Ecum-Secum—protection des faces du quai avec revêtement en bois dur, $166.67; Fox-Island—prolongement des travaux de protection de la grève, $500; Gillis-Point (Est)—construction de quai, $333.33; Grand-Etang—pour terminer réparations des ouvrages de protection du chenal, $166.67; Grove-Point—reconstruction de l'extrémité extérieure du quai, $250; Hampton—pour terminer prolongement du brise-lames, $166.66; ports, rivières et ponts en général—réparations et améliorations, $6,250; Inverness—améliorations du port, $1,500; Kingsport—brise-lames—prolongement de la jetée, $2,500; La Have (rivière)—pour voir à disposer de la sciure de bois et autres déblais de dragage déposés sur le rivage, $666.67; lac Ainslie—chenal protégé conduisant au quai, station de chemin de fer de Kenlock, $1,333.33; Leitche's-Creek—construction de quai, $1,166.67; Leonard's-Cove—brise-lames, $250; Liscomb—quai du port, $500; Litchfield—prolongement du brise-lames, $666.66; Petite-Anse—construction de brise-lames, $3,333.34; Petit-Bras-d'Or—construction de brise-lames, $2,000; Petite-Rivière—quai du brise-lames, $2,750; Little-Tancook-Island—jetée brise-lames, $4,000; Livingston's-Cove—prolongement du brise-lames, $250; McNair's-Cove—prolongement et réparations du quai brise-lames, $900; Mabou—pour continuer construction du brise-lames, $1,666.67; Main-à-Dieu—quai à l'extrémité du large du brise-lames de l'est, $2,950; Malignant-Cove—pour terminer le prolongement des piers du chenal, $333.33; Margaree—prolongement du brise-lames, $1,000; Margaree-River—barrages de dérivation, $333.34; Margaretville—

réfections et réparations du brise-lames, $333.33; Melford—construction du quai, $1,100; Meteghan—prolongement du quai, $666.67; Mulgrave—construction du quai, $833.33; New-Edinburgh—quai, $2,500; North-Sydney—quai, $5,000; Nyanza—réparations de l'extrémité du large de l'ancien quai, $100; Orangedale—construction de quai, $333.34; Petite-Rivière—réparations du brise-lames, $166.66; Piper's-Cove—brise-lames—jetée, $833.34; Phinney's-Cove—prolongement du brise-lames, $666.66; Pointe-Aconi—construction du brise-lames, $1,000; Port-Dufferin—pour terminer réparations du quai, $83.34; Porter's-Lake—chenal navigable conduisant au port de Three-Fathom, $1,166.66; Port-Félix—construction du quai, $833.34; Port-Hood—fermeture du port, entrée du nord, $8,333.33; Port-Hood—pour réparations au quai, $250; Port-Joli—prolongement du brise-lames Herring-Rocks, $416.67; Port-Lorne—réparations et réfections du brise-lames, $166.66; Port-Malcolm—quai, $816.67; Port-Mouton—recouvrement du quai, $100; Poulamond—réfections et réparations, superstructure du quai, $266.66; Shelburne—pour terminer les travaux du quai, $3,333.34; Shubénacadie, rivière—agrandissement de l'ouverture du pont tournant du chemin de fer Dominion-Atlantic et construction de piers d'amarrage, $3,833.33; Smiley's-Point—pour terminer le brise-lames, $533.34; South-Ingonish—prolongement du quai, $1,000; Spanish-Ship-Bay—quai à l'ouest de la baie, $288.33; South-Cove—construction du quai, $500; Sydney-Mines—quai à Barrington's-Cove, $5,000; Tenecape—allonge du brise-lames, $1,166.67; « The Wharves », comté de Lunenburg—brise-lames, $333.33; Toney-River—prolongement des jetées de protection du chenal, $333.33; Three-Fathom—réfections et réparations du brise-lames, $333.33; Three-Fathom—brise-lames entre deux îles, $1,458.34; Tusket-Wedge—restauration et prolongement du quai, $500; Upper-Washabuck—construction du quai, $133.33; West-Advocate—brise-lames, $1,166.66; West-Baccaro—pour terminer le quai, brise-lames, $166.67; West-Chezzetcook—jetée du brise-lames, $333.33; Westport—quai, $2,583.34; White's-Cove—prolongement du quai, $333.33; Whitewaters—réparations du quai, pour terminer les travaux, $166.67; Woods'-Harbour—brise-lames à Fall's-Point, pour terminer les travaux, $500; Yarmouth—améliorations du port, $10,000; Yarmouth—quai—enlèvement du rocher Sollows à l'entrée, $4,166.66; Ile-du-Prince-Edouard—Brudenell—quai sur le côté nord de la rivière, $900; Cap-Traverse—réparations générales du quai, $150; Cove-Head—réparations et renforcement du brise-lames, $208.34; Hurd's-Point—réfections et réparations de tête de la jetée et des approches, $208.33; ports, rivières et ponts en général—réparations et améliorations, $1,666.67; Lennox-Island et Port-Hill—quais sur la rivière Indienne de l'île Lennox et sur la terre ferme vis-à-vis Port-Hill, le département des Affaires des Sauvages devant contribuer $2,500, $250; Nimigash, port—prolongement du brise-lames du nord, $666.66; New-London—réparations, etc., des ouvrages de protection de la grève, $250; North-Cardigan—réparations du pier, $100; North-River, Franklyn-Point—quai, $833.34; Red-Point—pour compléter les réparations et agrandir le haut du pier, $208.33; Robinson's-Island—réparation des ouvrages de protection de la grève, $166.67; Rustico—caisson protecteur à l'extrémité du brise-lame, $1,250; Souris—réfections et réparations du brise-lames, $333.33; St-Peter-Bay—réparations du brise-lames, $416.67; St-Peter-Bay—quai, $833.33; Summerside—pour terminer le brise-lames s'étendant de Indian-Head jusqu'à l'extrémité du large de Lighthouse-Spit, $1,667.67; Tignish—prolongement jusqu'à l'extrémité du large de Lighthouse-Spit, $1,667.67; Tignish—prolongement des jetées protectrices du chenal, dans la direction de l'intérieur du port, $833.33; Nouveau-Brunswick—Anderson's-Hollow—réparations générales du quai, brise-lames, $133.34; Black-River—réfections de la superstructure, etc., de la jetée du brise-lames, $208.33; Bathurst—améliorations du port, $4,166.67; Bayside—pour terminer le nouveau quai, $166.66; Bouctouche—pour réparer les brise-lames et parapets, $250; Campbellton—agrandissement du quai en eau profonde, $4,166.67; Campbellton—caisson de tête au quai Old-Ferry, $500; Cape-Bald—jetée—brise-lames, $500; Cap-Tourmentin—réparations et renforcement du brise-lames, $1,250; Checkfish, rivière—prolongement des brise-lames à l'embouchure, $166.66; Cumming's-Cove (Deer-Island)

—quai, $381.67; Dalhousie—brise-lames dans le port, $4,500; Dipper-Harbour—prolongement du brise-lames, $4,000; Escuminac—brise-lames, $1,666.66; Grandigue—quai, $1,083.34; Grande-Rivière au Saumon—nouveau pier sur le côté est du chenal d'entrée et revêtement en pilotis jointifs de la face intérieure, etc., sur le pier en clayonnage du côté ouest, $1,966.66; ports, rivières et ponts en général—réparations et améliorations, $3,500; Hopewell-Cape—nouvelles marches et réparations de l'embarcadère. $100; Kouchigougouac—port, $333.34; Lamèque—améliorations du quai, $416.66; Leonardville (Deer-Island)—pour compléter la construction et le prolongement du quai et construire de nouveaux gradins, $400; Lorneville—pont du brise-lames, prolongement et réparations, $4,333.34; baie de Miramichi—dragage du chanal des navires aux havres de Grande-Dune, Horse-Shoe et Lump, $25.000; Micsou—prolongement du quai, $2,916.66; Neguac—réparations et prolongement du quai. $33.34; New-Mills—quai, $2,250; Petit-Rocher—chemin au quai brise-lames et pente en pierre le long de la base du brise-lames, $666.67; Pointe-au-Sapin—brise-lames. $1.666.66; Roxton—fermer le pier et réparer le quai, $500; Richibouctou-Çap—quai brise-lames. $2,500; Richibouctou—quai—pour compléter la reconstruction. le prolongement. etc.. $2,500; Richibouctou, plage—piles du brise-lames du côté nord et du côté sud. $4.166.67; rivière Saint-Jean, y compris ses tributaires, $1,000; rivière Saint-Jean et tributaires—construction de quais dans les eaux à marée. $3.333.33; Sackville—quai. $4,166.67; Shédiac—quai, $2,333.33; Shippegan, port—améliorations et réparations au ravin de Shippegan, $50; Saint-André—réparations et améliorations. $716.67; Saint-Jean, port—améliorations, réparations et réfections. $4,166.66; Saint-Jean. île à la Perdrix—pour compléter le quai à la quarantaine, $416.67; Saint-Jean—pour pourvoir à l'achat et à l'amélioration d'immeubles pour des quais pour loger les vaisseaux du gouvernement, $8,333.33; Saint-Paul (Caraquet en bas)—compléter le quai. $666.67; Stonehaven—réparations au quai brise-lames. $166.66; Tracadie—réparations au quai. $500; Trynor's-Cove—pour compléter le nouveau quai. $350; Tynemouth-Creek—améliorations au port, $100; Woodlands—pour compléter le nouveau quai. $333.34; provinces maritimes en général—pour acheter du bois créosoté pour les travaux dans les provinces maritimes en général, $3.333.34; Québec—Angers (L'Ange-Gardien)—quai sur la rivière Ottawa. $166.67; Aylmer—quai dans le lac Deschênes. $1.333.33; baie Saint-Paul—réparations au quai au Cap aux Corbeaux. $533.34; Barachois de la Malbaie—pour achèvement du quai de dérivation. $750; Bergeronnes—complétion du prolongement du quai. $166.66; Berthierville—quai. $2.500; Bic. port (Pointe à Côté)—quai (section extérieure), $6.200; Bic. port—réparations au vieux quai. $166.67; Bonaventure, rivière—prolongement au quai de dérivation. $2.666.66; Cabano—quai d'atterrissement du côté ouest du lac Témiscouata. $166.61; Cannes de Roches (coin de la plage)—prolongement du brise-lames. $333.33; Carleton—réparations au quai. $333.34; Châteauguay—quai sur la rive sud du lac Saint-Louis. entre Woodland et Bellevue. $1.416.66; Château-Richer—prolongement au quai brise-lames. $500; Chicoutimi. port—prolongement au quai. $833.34; Desjardins—réparations au quai. $150; Fassett—quai sur la rivière Ottawa. $666.66; Fort-William—quai sur la rivière Ottawa. $1.500; Gaspé—quai à l'eau profonde. $12.500; Georgeville—réparations et réfections au quai. $333.34; Graham—réparations au quai. $133.33; Grands-Méchins—pour compléter les réparations au quai et aux abords. $250; Grande-Rivière (Gaspé)—réparations au quai et aux abords. $1.666.67; Grande-Vallée—restauration du quai brise-lames. $2,333.33; Grosse-Ile (station de quarantaine)—réparations au quai et prolongement. $2,833.33; ports. rivières et ponts—réparations générales et améliorations. $8,333.33; Harrington. port—quai de la côte nord du golfe Saint-Laurent, $333.34; Hudson. réparations au quai. $100; Ile Verte—réparations au quai. $383.33; lac aux Ecorces. rivière Kiamika—quai à la Baie Creuse. $216.67; lac Aylmer—quai à Stratford-Centre. $1.083.33; La Passe—quai d'atterrissement dans la rivière Ottawa. $166.67; Laprairie—reconstruction et superstructure du quai des abords, $1,333.33; Les Eboulements—réparations au quai et au hangar. $250; le Petit

Débarquement, côté nord du Saint-Laurent—quai, $2,333.34; Lotbinière—réparations et réfections au quai, $100; Iles de la Madeleine—brise-lames et quai, $1,000; Maria—prolongement au quai, $1,333.33; Matane—jetée de protection du côté est de l'embouchure de la rivière Matane, $5,000; Mille Vaches—enlèvement de cailloux du chenal, $250; Mistook—(Saint-Cœur de Marie)—fermeture de l'espace entre les piles du côté extérieur du quai, $100; Montebello—quai sur la rivière Ottawa, $833.34; Montmagny—addition au quai à l'extrémité d'arrière du bassin, $1,000; quai de Murray-Bay—agrandissement et réparations, $6,666.66; Natashquan—quai brise-lames sur le côté nord du Saint-Laurent, $3,333.33; New-Richmond—prolongement au quai d'atterrissement, $1,000; Norway-Bay—quai sur la rivière Ottawa, $1,166.66; Papineauville—quai sur la rivière Ottawa, $1,400; Paspébiac-Est (Portage)—brise-lames, $833.34; Peel-Head-Bay—réparations et réfections au quai et aux abords, $208.33; Péribonka—pour parachever le quai et construire un hangar, $250; Petite Rivière Saguenay—parachèvement du quai du côté ouest, près de l'embouchure de la rivière, $100; Pointe-aux-Esquimaux—réparations au quai, $166.67; quai de Port-Daniel—réparations, $333.33; quai de Rimouski—réparations et améliorations, $1,333.34; Rivière à la Pipe—pour fermer l'ouverture du quai, réparations, $166.66; rivières Péribonka et Mistassini—digues de dérivation, etc., $833.34; rivière des Prairies—améliorations de la navigation, $5,000; rivière des Prairies—réfections et réparations aux quais de l'île Bizard et de Sainte-Geneviève, $1,500; Rivière-du-Loup (Fraserville)—réparations et réfections au quai, $750; rivière Laguerre—améliorations, $2,500; rivière L'Assomption—quai brise-glace au village L'Assomption, $1,083.33; rivière Ouelle, quai—réparations et améliorations, $750; rivière Richelieu—améliorations, $12,500; rivière Saguenay—dragage et autres améliorations, $6,666.67; fleuve Saint-Laurent—mur de protection le long de la rive sud entre Laprairie et la petite rivière Saint-Jacques $1,666.67; rivière Saut-au-Mouton—enlèvement de cailloux à l'entrée du port, $166.67; rivière Verte—prolongement du quai du côté ouest de la rivière près de son embouchure vers le nord, $250; Sabrevois—réparations et réfections au quai, $333.33; Sorel, quai de haut niveau à eau profonde—pour pourvoir au paiement de l'intérêt accumulé de cinq pour cent par année à être versé à l'entrepreneur J. E. Beauchemin sur des versements arriérés relativement à son entreprise du 7 août 1907, pour la construction d'une nouvelle devanture pour le quai, $128.13; Saint-Alexis, Baie des Ha! Ha!—prolongement du quai, $1,000; Saint-Alphonse de Bagotville—pour compléter les réparations au quai, $333.33; Saint-André de Kamouraska, quai—prolongement, $1,750; Saint-André—quai sur la rivière du nord, $166.67; Sainte-Anne des Monts—améliorations du port à l'embouchure de Grande Rivière Sainte-Anne, $1,250; Saint-Charles de Caplan—prolongement du quai, $2,000; Sainte-Croix—quai, $4,666.66; Sainte-Emélie (Leclercville)—addition à une jetée isolée et reliement à la rive, etc., $1,666.67; Sainte-Famille—prolongement au quai, $1,666.66; Saint-François (nord), Ile d'Orléans—réparations urgentes et réfections, $783.34; Saint-François Régis—quai du côté est de la rivière Kiamika, $416.66; Saint-Jean-des-Chaillons, quai—pour compléter les abords, un hangar à marchandises, etc., $366.67; Saint-Jérôme, quai—réparations urgentes, $666.66; Saint-Joseph de Letellier—quai, $2,500; Saint-Joseph de Sorel—quai sur la rive ouest de la rivière Richelieu, $1,500; Shigawake—prolongement du quai brise-lames, $1,666.67; Sorel—brise-lames en pilotis et remplissage en pierre vis-à-vis la rue Elizabeth, $250; Valleyfield—quai sur la baie de Valleyfield, $1,000; Ontario—Beaumaris—construction d'un quai, $3,333.33; Burlington, piles du chenal, $2,833.34; Blind-River—réparations à la jetée, $91.66; Byng-Inlet—améliorations, $3,500; Cache-Bay—quai dans le lac Nipissing, $833.34; Cobourg—pour réparer et reconstruire la superstructure sur la pile est à l'extrémité nord, $1,000; Colchester—prolongement au quai dans le lac Erié, $2,666.66; rivière Détroit—protection au côté est dans le township de Malden—compléter, $666.67; Rivière-aux-Français—lac Nipissing—régulariser les ouvrages aux sorties, $2,000; Goderich—améliorations au port, $29,166.66; Gravenhurst—quai

dans le lac Muskoka, $1,166.67; Haileybury—améliorations au port, $3,083.33; Hamilton—améliorations au port, $8,333.34; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $6,666.66; Kincardine—réparations aux piles, $250; Kingston, Collège militaire royal—réfection des quais, $2,500; Lakeport—reconstruction du quai, $2,583.34; lac Nipissing—amélioration du chenal navigable dans le bras ouest allant à travers le lac au Chantier à Monetville, $583.33; L'Orignal—réparations au quai et au hangar à marchandises, $166.67; creek McGregor—pour payer à W. F. Smith $2,500, à O'Keefe et Drew $320, et aux exécuteurs de la succession Poile $1,500, en règlement complet et définitif de toutes réclamations pour pertes subies à raison de dommages causés à leurs immeubles en la ville de Chatham par du dragage exécuté dans le creek par un dragueur de l'Etat, $720; Michipicoten, lac Supérieur—quai sur la rivière Michipicoten, $3,166.66; rivière de Montréal—enlèvement de cailloux au Rapide-Plat, $500; rivière de Montréal—améliorations en amont de Latchford, $8,333.34; New-Liskeard—améliorations au port, $3,000; Owen-Sound—améliorations du port—pour réparer les pilotis jointifs du côté ouest du port, $1,000; Pembroke—réparations au quai et aux abords, $583.33; Ile Pelée, North-Bay—prolongement et réparations au quai, $1,666.67; Ile Pelée—réparations à la jetée de l'ouest, à l'entrepôt et aux abords, $166.66; Iles au Pique-nique—améliorations au chenal nord qui entre dans la baie Georgienne, $10,166.67; Port-Bruce—prolongement de la pile ouest et réparations aux piles est et ouest, $166.66; Port-Burwell—améliorations aux ouvrages du port, $8,333.34; Port-Hope—réparations aux piles—pour construire une nouvelle superstructure sur le contrefort du côté ouest du port et exécuter des réparations générales, $833.33; Port-Stanley—améliorations du port, $10,000; baie de la Providence, île Manitouline—prolongement du quai, $1,666.67; baie de la Providence, quai, île Manitouline—entrepôt construit sur le talus en pierre protégé par un coffrage, $603.33; rivière La-Pluie—améliorations au rapide du Long-Saut, $8,333.34; rivière La-Pluie—améliorations à l'embouchure, $10,000; fleuve Saint-Laurent—amélioration du chenal canadien de Kingston à Brockville, $10,000; rivière Sydenham—seconde sortie de Chenal-Ecarté à la baie Mitchell—protection des rives à l'île Martin avec des pilots, $166.66; Port-Rondeau—améliorations, $15,833.34; rivière Saugeen—réparations aux piles nord et sud, $166.66; quai du Sault-Sainte-Marie—addition au retour du côté ouest, $1,666.67; Sheguiandah, île Manitouline—réparations au quai pour réparer le dommage causé par la débâcle, $666.66; Southampton—améliorations au port, $500; rivière de la Nation-du-Sud—améliorations au cours d'eau, $666.67; Toronto—améliorations du port, $25,833.33; Thornbury—réparations au quai, $166.67; Whitby—améliorations au port, $3,333.33; Wiarton—prolongement du quai brise-lames, $2,398.34; Manitoba—ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $1,333.33; lac Winnipeg—quais, $1,666.67; rivière Rouge—protection du nouveau chenal d'entrée à son embouchure, $1,666.66; port de la plage de Winnipeg—quai de protection dans le lac Winnipeg, $3,333.34; Saskatchewan et Alberta—rivière Athabaska—enlèvement de cailloux et creusage du chenal à travers des bancs de sable et de gravier, $2,500; Edmonton—quai, $1,666.67; route navigable de la Dernière-Montagne—pour pourvoir au règlement des réclamations pour des dommages aux immeubles provenant de la construction de la digue Craven pour améliorer la navigation, y compris l'intérêt accumulé à 5 pour 100 par an à cause de versements arriérés, $5,705.27; lac de la Dernière-Montagne—améliorations à la route navigable, $1,500; Petite Rivière des Esclaves—améliorations provisoires urgentes, $1,333.33; rivière Saskatchewan-Nord—enlèvement de cailloux à Prince-Albert, $2,500; Prince-Albert—quai, $2,500; relevé des rapides, etc., sur les rivières Saskatchewan nord et sud et autres cours d'eau navigables, $4,166.67; Territoires du Nord-Ouest—ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $833.33; Colombie-Britannique—Bamfield—côté ouest de l'île Vancouver, $833.33; rivière Columbia—améliorations, $2,916.67; rivière Columbia et Kootenay—quais, $2,333.33; rivière Fraser (inférieure)—améliorations, $6,666.67; rivières Fraser et Thompson—quais, $1,666.66;

ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $1,666.67; Lockport—îles de la reine Charlotte—quai, $333.33; Massett—îles de la reine Charlotte—quai, $833.33; Massett (établissement de blanc)—quai, $833.34; île Porcher—quai à l'embouchure de la rivière Skeena, $333.33; Prince-Rupert—quai de la quarantaine, $9,083.3; port de Sooke—améliorations de l'entrée, $833.34; Stewart, tête du canal de Portland—quai, $2,266.66; Tofino—pour compléter les réparations au quai, $166.67; pour acheter du bois résineux de la Nouvelle-Galles du Sud pour pilotis requis dans la Colombie-Britannique en général, $2,500; rivière Fraser supérieure et tributaires—amélioration du chenal navigable, $3,333.33; rivière Lillooet supérieure—enlèvements d'obstructions, $500; station de quarantaine de William's-Head—améliorations, $1,666.67; Territoire du Yukon—améliorations aux rivières Lewes et Yukon, $833.33; améliorations aux rivières Lewes et Yukon—pour payer à l'entrepreneur L. M. Foley en règlement complet et définitif de toutes réclamations relativement à du bois abattu en octobre 1902 par l'ingénieur résident sur une île à la tête de Hell-Gate dans les limites de l'établissement No 112 attribué au réclamant, avec intérêt à cinq pour cent par année sur le versement arriéré de la somme de $404 que l'on trouve lui être due, $25.26; ports et rivières généralement—ouvrages aux ports, aux rivières et aux ponts en général, $2,083.33; dragage—réparations aux vaiseaux de dragage, $33,333.33; nouveau matériel de dragage—provinces maritimes, $24,416.67; nouveau matériel de dragage—Ontario et Québec, $18,333.33; nouveau matériel de dragage—Manitoba, $2,833.33; nouveau matériel de dragage—Saskatcheman et Alberta, $10,833.34; nouveau matériel de dragage—Colombie-Britannique, $29,166.67; nouveau matériel de dragage—en général, $33,333.33; dragage—provinces maritimes, $112,500; dragage—Ontario et Québec, $112,500; dragage—Manitoba, $5,833.33; dragage—Colombie-Britannique, $47,500; dragage—service général, $833.34; glissoirs et barrages flottants—rivière SaskatchewanNord—campement de l'île aux Oies—pour compléter les piles et les digues, $5,833.33; district du Saguenay—nouveaux barrages, etc., $666.67; district du Saint-Maurice—améliorations des glissoirs et des barrages flottants pour faciliter le flottage des billots, etc., $9,766.67; glissoirs et barrages flottants en général, $833.33; chemins et ponts—baie Courtnay—chemin de la fondrière—pour pourvoir à un tiers du coût de la construction de l'aboiteau sur le chemin pour protéger la fondrière et les immeubles du chemin de fer Intercolonial à Saint-Jean, N.-B., laissant deux tiers du coût à être défrayés par le gouvernement provincial et la ville de Saint-Jean, $1,333.33; pont international qui traverse la rivière Saint-Jean entre Saint-Léonard, N.-B., et Van-Buren, Maine, l'Etat du Maine contribuant d'un montant égal, $3,666.67; pont interprovincial qui traverse la rivière Ottawa à Hawkesbury, les gouvernements de Québec et de l'Ontario devant contribuer chacun pour $15,000, $8,333.33; Témiscamingue-Nord—pont qui traverse la rivière des Quinze, le gouvernement de Québec devant contribuer pour $15,000, $8,333.33; pont de Chapeau, au-dessus du chenal de la Culbute de la rivière Ottawa—nouvelle structure en acier reposant sur des piles et des culées en béton, le gouvernement de Québec devant contribuer pour $5,000, $1,833.34; ville d'Ottawa—pont sur la rivière Ottawa, les glissoirs et le canal Rideau et les abords qui y arrivent—réparations ordinaires, réfections et entretien, $1,000; ponts de la ville d'Ottawa—prolongement des ponts Dufferin et des Sapeurs, $10,000; Edmonton, pont qui traverse la rivière Saskatchewan-Nord—renouvellement de pontage, etc., $750; ponts de la rivière Bow et de la rivière Spray à Banff—réparations et réfections, $250; ponts de commerce fédéraux par tout le Canada, y compris les abords en général, $833.33; ligne de télégraphe—provinces maritimes—Cap-Breton—nouvelles lignes, $1,110; Québec—lignes de télégraphe sur le côté nord et sur les îles du bas du Saint-Laurent—amélioration du service des réparations, $500; Saskatchewan et Alberta—construction de la ligne de Athabaska-Landing à Fort-McMurray, $4,833.33; pour la construction du prolongement en ceinture de la ligne de télégraphe d'un point près de Moose à Darlingford, $1,108.33; rivière La-Paix—ligne de télégraphe—édifices de bureau, $1,266.67; terre ferme de la

Colombie-Britannique—système de téléphone de la vallée de l'Okanagan, $1,558.34; îles de la Colombie-Britannique—télégraphes de l'île Vancouver, $200; réseau du Yukon—terre ferme Ashcroft—Dawson—Kitsumkadum à Stewart, à la tête du canal Portland, communications télégraphiques, $4,833.33; en général—lignes de télégraphe en général, $1,166.67; divers—divisions de l'architecture—traitement des architectes, commis aux ouvrages, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur, $5,000; monument à la mémoire de feu l'honorable George Brown, $1,666.67 monument à la mémoire de feu l'honorable Thos. D'Arcy McGee, $1,666.67; monuments à la mémoire de feu Sir L. H. Lafontaine et de feu l'honorable Robert Baldwin, $3,333.33; monument à feu Sa Majesté Edouard VII, $3,333.33; monument à Madeleine de Verchères, à être érigé à Verchères, $2,500; galerie nationale des Arts, Ottawa, y compris l'achat de tableaux par le conseil d'aviseurs des Arts, $5,833.33; divisions des ingénieurs—traitement des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur, $32,500; relevés et inspections, $16,666.67; relevé des rivières Richelieu et Yamaska et de leurs affluents, pour déterminer le coût d'un cours d'eau amélioré entre la rivière Saint-Jean et le lac Champlain, $1,000; sondages des rivières, $833.33; construction de digues d'emmagasinage de l'eau et des ouvrages de réglementation sur le haut de la rivière Ottawa et sur ses tributaires, $37,500; emmagasinage du surplus des eaux du bassin hydrographique de l'Ottawa supérieur—pour continuer les recherches et le recueillement de données, $4,166.67; Commission des eaux profondes, y compris les sommes dont le versement est autorisé à William J. Stewart, hydrographe en chef du département du Service naval à titre de membre de la commission, aussi pour la définition et la démarcation de la frontière internationale entre les Etats-Unis et le Canada de la rivière au Pigeon à Saint-Régis, telles que prévues par l'article 4 du traité du 11 avril 1908, $10,000; Commission internationale, rivière Saint-Jean, $3,083.33; pour couvrir les balances de dépenses pour ouvrages déjà autorisés pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants, pourvu que la somme pour chaque travail n'excède pas $200, $1,666.67. Subventions postales et maritimes—service à la vapeur entre Annapolis et Londres ou Hull en Angleterre, ou l'un et l'autre, $833.33; service à la vapeur entre Baddeck, les Grand-Narrows et Iona, $970.83; service à la vapeur entre la rivière Bonaventure, P.Q., le Petit-Rocher et Bathurst, N.-B., trois fois par semaine durant la saison de 1911, $833.34; service à la vapeur entre le Canada et l'Australie par l'océan Pacifique, $30,084.83; service à la vapeur entre les ports de l'Atlantique Canadien et l'Australie et la Nouvelle-Zélande, $20,000; service à la vapeur entre le Canada et la Grande-Bretagne, $100,000; service à la vapeur entre le Canada et Cuba, $4,166.67; service à la vapeur entre le Canada et le Mexique sur l'océan Atlantique, $8,333.33; service à la vapeur entre le Canada et le Mexique par l'océan Pacifique, $12,500; service à la vapeur entre le Canada et Terre-Neuve, $3,000; service à la vapeur entre le Canada et le Sud-Africain, $24,333.33; service à la vapeur entre les îles Caraquet, Shippagan et Miscou, $83.33; service à la vapeur entre la Pointe de Froude et Lockeport, N.-E., $100; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation de 1911, du bassin de Gaspé à Dalhousie ou à Campbellton, $2,500; service en goélette deux fois par mois durant la saison de navigation entre le bassin de Gaspé et la côte nord du fleuve et golfe Saint-Lanrent, $166.67; service à la vapeur entre Grand-Manan et la terre ferme, $1,166.67; service à la vapeur entre Halifax et Canso, $666.67; service à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve en passant par les ports du Cap-Breton, $666.67; service à la vapeur entre Halifax et Spry-Bay, $416.66; service à la vapeur entre Halifax, Saint-Jean, Terre-Neuve et Liverpool, $3,333.33; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1911, entre la terre ferme et les îles de la Madeleine, $2,500; service à la vapeur entre Montréal, Québec et Manchester, Angleterre, durant la saison d'été et entre Saint-Jean, Halifax et Manchester durant la saison d'hivr, $5,833.33; service à la vapeur entre Newcastle, Neguac et Escuminac avec escale à tous les ports intermédiaires sur la rivière Miramichi et la baie Mira-

michi, $416.67; service à la vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme, $833.33; service à la vapeur entre Petit-de-Grat et le terminus du chemin de fer Intercolonial à Mulgrave, $666.67; service à la vapeur sur la rivière Petitcodiac, entre Moncton et les ports de la rivière et un port ou des ports sur la côte ouest du comté de Cumberland, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, $333.33; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1911, entre Pictou et Chéticamp, $333.33; service à la vapeur entre Pictou, Murray-Harbour, Georgetown et le pont Montague, $1,000; service à la vapeur entre Mulgrave et Canso, $666.67; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1911, entre Port-Mulgrave, Saint-Pierre, Irish-Cove, et Marble-Mountain et les autres ports des lacs du Bras-d'Or, $1,000; service à la vapeur entre Mulgrave et Guysboro avec escale aux ports intermédiaires, $833.33; service à la vapeur entre Mulgrave et Chéticamp, $833.33; service à la vapeur entre Prince-Rupert, C.-B., et les îles de la Reine-Charlotte, $1,266.67; service à la vapeur entre l'Ile-du-Prince-Edouard, le Cap-Breton et Terre-Neuve, $2,000; service à la vapeur entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la Grande-Bretagne, $1,250; service à la vapeur entre l'ouverture et la clôture de la navigation en 1911, entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, $2,083.33; service à la vapeur durant l'année 1911, entre Québec et Blanc-Sablon, faisant escale aux ports et endroits le long de la côte nord du fleuve Saint-Laurent entre ces points terminaux, $3,333.33; service à la vapeur entre Québec et le bassin de Gaspé, avec escale aux ports intermédiaires, $1,416.67; service à la vapeur entre Québec et l'île d'Orléans durant l'espace de temps qui s'écoule entre la clôture de la navigation régulière à l'automne et la formation du pont de glace entre l'île et la terre ferme, aussi après la débâcle jusqu'à la reprise de la navigation régulière au printemps, $83.33; service à la vapeur entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports de la côte nord, $1,000; service à la vapeur d'hiver entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports du Saint-Laurent, $1,333.33; service à la vapeur d'hiver entre la baie Sainte-Catherine et Tadoussac, $583.33; service à la vapeur entre Saint-Jean et Digby, $3,333.34; service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Annapolis et Granville, c'est-à-dire le long de la côte ouest du bassin d'Annapolis, $250; service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Bear-River et Clementsport, $250; service à la vapeur entre Saint-Jean, Dublin et Belfast, durant l'hiver, $1,250; service à la vapeur entre Saint-Jean et Glasgow, durant l'hiver, $2,500; service à la vapeur d'hiver entre Saint-Jean, Halifax et Londres, $2,500; service à la vapeur entre Saint-Jean, Halifax et Londres, $4,166.67; service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Saint-André, N.-B., avec escale aux ports intermédiaires, $666.67; service à la vapeur pour 52 voyages complets d'aller et retour chaque semaine entre Saint-Jean et Halifax par Yarmouth et les autres ports intercurrents durant la saison de 1911, $1,666.66; service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Margaretville, Port-Lorne, Port-George, Hall's-Harbour, Harbourville, Morden, N.-E., $416.67; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1911 entre Saint-Jean et les ports du bassin de Minas, $500; service à la vapeur entre Saint-Jean et le bassin Cumberland, $500; service à la vapeur entre Saint-Jean, Westport et les autres ports intercurrents, $250; une ligne ou des lignes de steamers pour voyager entre Saint-Jean et Halifax ou l'une ou l'autre de ces villes, et les Indes Occidentales et l'Amérique du Sud, $13,250; service à la vapeur pour l'année 1911, entre Saint-Stephen, N.-B., les points de la rivière Sainte-Croix, Deer-Island, Campobello et les îles de l'intérieur, la baie de Pasamaquoddy, et l'Etete ou Black-Bay, $500; service à la vapeur durant la saison de 1911, entre Sydney et la baie Saint-Laurent, avec escale aux ports intermédiaires, $1,083.33; service à la vapeur durant la saison de 1911, entre Sydney et Whycocomah, $500; service à la vapeur entre Victoria et San-Francisco, $500; service à la vapeur entre Victoria, Vancouver, les ports intermédiaires et Skagway, $2,083.34; service à la vapeur entre Victoria et la côte nord de l'île Vancouver, $833.33; à ajouter pour les services, Canada, Chine et Japon, $8,111.11.

Service naval—service naval, y compris l'achat et l'entretien des navires, l'entretien

et la garde au point des bassins de radoub d'Esquimalt et de Halifax, et l'établissement et l'entretien des écoles de formation, $500,000; service de la protection des pêcheries—réparations et entretien des steamers de la protection des pêcheries, $46,916.66; relevés hydrographiques, y compris le relevé de la baie d'Hudson, $53,333.34; service radiotélégraphique—construction et entretien des stations de télégraphie sans fil, $30,833.33; service des marées—entretien des stations de marées et des steamers d'étude, $7,500. Travaux publics—imputable sur le capital—(ministère de la Marine) —fleuve Saint-Laurent (chenal des navires), $150,000; achat d'immeubles pour le chantier de Sorel, $5,000; pour pourvoir au parachèvement et à la construction du matériel de dragage pour le fleuve Saint-Laurent, de Montréal à la Pointe-aux-Pères, $108,333.34. Service des phares et service côtier—appointements et allocations aux gardiens de phares, $75,000; agences, loyers et dépenses casuelles, $10,000; entretien et réparation des phares, $108,333.33; construction de phares et d'aides à la navigation, y compris les appareils, signaux sous-marins, et la fourniture de vaisseaux propices pour faire le travail de la construction, aussi pour l'amélioration de la West-Coast Trail, C.-B., $166,666.67; pour briser la glace à la baie du Tonnerre et dans le lac Supérieur et à d'autres endroits où l'opération est jugée à propos pour le bien de la navigation, $6,666.66; service des signaux, $2,000; administration du pilotage et entretien et réparations du steamer *Eureka*, $5,833.34; somme requise pour verser des pensions de $300 à chacun des pilotes qui suivent: E. Desrosiers, O. Larochelle, A. C. Bernier, Hubert Raymond, Nap. Rioux, Jos. Lapointe, Chas. Brown, L. E. Morin, Ed. Larochelle, Adelm Pouliot, F. X. Delisle, Laurent Godbout, Pierre Gobeil, J. E. Lachance, Chas. Normand, Alph. Asselin, et pour verser la pension possible en 1911-12, $1,300; entretien et réparations des quais, $833.33; pour établir des stations téléphoniques de rapportage le long du Saint-Laurent, entre Montréal et Québec, $4,000; téléphones à différents endroits par tout le Canada rattachés aux aides à la navigation, $1,666.67; réparations aux chemins maritimes, $166.66; louage des steamers pour le passage de Lime-Kiln qui doivent être employés à tenir le chenal ouvert, rivière Détroit, $1,666.67; achat ou reconstruction d'un steamer pour les phares et les bouées pour le fleuve Saint-Laurent pour remplacer le *Shamrock*, $29,166.66; achat ou construction d'un steamer pour les phares et les bouées pour la côte du Pacifique, $33,333.34. Institutions scientifiques et relevés hydrographiques—ministère de l'Intérieur—relevés astronomiques—recherches et démarcations des frontières extérieures du Canada et le travail astronomique et géodésique du ministère de l'Intérieur, y compris la dépense de l'observatoire astronomique fédéral, et $1,000 pour M. W. T. King, à titre de commissaire des frontières, $43,333.33; ministère de la Marine et des Pêcheries—observatoire magnétique, $533.34; service météorologique, $23,833.33; allocation à L. F. Gorman, observateur météorologique à Ottawa, $50; pour verser une gratification à l'observatoire de Kingston, $83.34; pour verser une gratification à l'observatoire de Montréal, $83.33. Hôpitaux de marine—soin des matelots dans les hôpitaux de la marine et réparations d'hôpitaux de la marine, $11,666.67; matelots naufragés et dans le dénûment, $500. Inspection des bateaux à vapeur—inspection des bateaux à vapeur, $9,000. Pêcheries—traitements et déboursés des inspecteurs, gardes-pêche et gardiens $37,916.66. construction d'échelles à poissons et curage des rivières, $1,666.67. frais de loi et dépenses casuelles, $666.66; exposition ichtyologique du Canada, $2,666.67; ostréiculture, $1,666.66; aider à l'établissement, à l'entretien et à l'inspection d'un entrepôt frigorifique pour la boëtte et à la conservation et au développement de la pêche de grands fonds et pourvoir à des meilleurs moyens de transport pour le poisson frais, $10,000; construction et entretien d'usines devant servir à faire des expériences pour la réduction du chien de mer, etc., $10,000; construction et entretien de stations biologiques et études, $2,500; entretien du laboratoire de la station biologique de la baie Georgienne, $333.34; frais des commissions de pêches, $1,666.66; primes aux percepteurs des douanes pour services se rattachant à l'émission de permis sous le régime du *modus vivendi*, $116.67; entretien d'un bureau de

renseignements sur les pêcheries, et poursuivre une campagne éducationnelle parmi les pêcheurs, $1,666.66; dépense de la Commission Internationale des Pêches, sous le régime du traité réglementant les pêches dans les eaux contiguës à la ligne des frontières, $833.34; pour construire sept grandes chaloupes et quatre plus petites pour le service de la patrouille des pêcheries dans l'Ontario, $5,000; traitements, édifices et entretien d'établissements de pisciculture, $53,716.66. Mines et service géologique—division des Mines—recherches relatives aux dépôts de minerais et de minéraux économiques, tourbières, y compris l'exploitation de certaines tourbières en Canada et l'outillage nécessaire, à la valeur des houilles et des tourbes du Canada comme combustible, y compris appointements d'un expert et mécanicien pour la production du gaz, recherches relatives au traitement des minerais, obtention de renseignements concernant les industries et opérations des mines et de la métallurgie, $12,500; impressions, appareils, dépenses du laboratoire de chimie, livres, papeterie, dépenses casuelles de bureau, appointements, services auxiliaires, $6,666.66; études de problèmes métallurgiques d'importance économique, $083.34; études sur la fabrication et l'emmagasinage d'explosifs en Canada, $1,666.66; essayerie du Canada—maintien de l'essayerie à Vancouver, C.-B., $2,833,34; service géologique—explorations et études au Canada, y compris des études ethnologiques, archéologiques et paléontologiques, et rémunération de géologues auxiliaires, dessinateurs et autres, $23,666.66; publication de rapports, cartes, plans, illustration, etc., $12,500; achat de livres, instruments, appareils de laboratoire, substances chimiques, matériel pour les cartes, papeterie, entretien des bureaux et du musée, uniformes pour quatre attachés, transport et emballage de spécimens, dépenses diverses, etc., $6,666.67; pour collection et achat de spécimens pour le musée commémoratif Victoria, $2,500; pour service provisoire technique et aux écritures, $333.33. Sauvages—Ontario et Québec—secours, soins de médecins et médicaments, Québec, $1,170.83; secours, soins de médecins et médicaments, Ontario, $1,087.50; rentes sous l'empire du traité Robinson, $2,075; fonds d'administration des terres des sauvages et fonds de la province de Québec, $1,666.67; aide à la société d'agriculture, Munceys de la Thames, $15; frais de justice en général, $2,250; rente et administration du traité No 9, $3,533.33; Nouvelle-Ecosse—appointements, $212.50; secours et grains de semence, 533.34; pour encourager l'agriculture chez les sauvages des provinces maritimes, $166.66; soins de médecins et médicaments, $616.67; dépenses diverses et imprévues, $50; réparations des chemins et digues, $208.33; Nouveau-Brunswick—appointements, $326.34; secours et grains de semence, $500; soins de médecins et médicaments, $666.66; dépenses diverses et imprévues, $100; réparations aux chemins, $75; Ile-du-Prince-Edouard—appointements, $50; secours et grains de semence, $187.50; soins de médecins et médicaments, $108.34; dépenses diverses, $12.50; construction d'un quai, île Lennox, $416.66; Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest—rentes et commutations, $28,390.84; instruments aratoires, outils, etc., $2,134.33; grains et graines de semence, $659; bestiaux, $1,160; secours aux sauvages indigents, $21,772.17; hôpitaux, soins de médecins, médicaments, etc., $11,238.66; habillements—distribution triennale, traités Nos 1, 2 et 5 et partie de 6, $450; arpentages, $2,500; Sioux, $803.67; moulins à farine et scieries, $684.33; dépenses générales, $42,405.67; Colombie-Britannique—appointements, $5,353.33; secours à des sauvages indigents, $1,500; grains et instruments aratoires, $166.67; pour encourager les sauvages vers l'agriculture et la fructiculture, $500; hôpitaux, soins de médecins et médicaments, $6,700; frais de voyage, $2,000; frais de bureau, frais divers et dépenses imprévues, $1,486.66; arpentages, $833.34; nettoyage des vergers sauvages, $416.66; maisons pour deux agents des sauvages, $1,166.67; subvention pour un quai à Metlakatla, $250; frais de justice, question des terres de la Colombie-Britannique, $833.34; Yukon—secours, soins de médecins et médicaments, $1,333.34; écoles sauvages—écoles, $120,465; frais généraux—A. J. Boyd, inspecteur, provinces maritimes, $266.66; inspecteur du bois, etc., $200; frais de voyage et aide aux écritures des fonctionnaires ci-dessus, $450; à payer aux

sauvages qui renoncent à leurs terres sous l'empire des dispositions de l'article 70 de la Loi des sauvages, remboursement devant se faire avec le produit des terres, $8,333.34; secours aux sauvages indigents dans les circonscriptions éloignées, $1,666.66; pour empêcher la propagation de la tuberculose, $833.34; impresions, papeterie, etc., $1,333.33; subvention au fonds des sauvages (en fidéicommis) No 310, pour la suppression du trafic des liqueurs enivrantes, $666.67; arpentages—Ontario, Québec et provinces maritimes, $1,666.66. Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest—Territoires du Nord-Ouest, Territoire du Yukon et les provinces d'Alberta et de la Saskatchewan—solde de l'effectif, $56,666.67; subsistance, fourrage, combustible et éclairage, habillement, constructions, réparations et réfections, remontes, chiens, armes, cartouches, drogues et médicaments, logements, transport, service de l'eau, papeterie et dépenses casuelles, $68,333.33; indemnité à des membres de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest pour blessures reçues au service, $500. Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—traitement de M. Fred. White, C.M.G., à titre de commissaire des Territoires du Nord-Ouest, $166.67; traitement de L. DuPlessis, à titre de secrétaire du commissaire $50; traitement de Geo. D. Pope, à titre de comptable du commissaire, $50; écoles, $500; secours aux indigents, $83; entretien des aliénés, $200; entretien des prisonniers, $166.67; dépenses diverses, $250. Gouvernement du Territoire du Yukon—traitements et frais se rattachant à l'administration du Territoire, $21,334.34; subvention au Conseil du Yukon, $20,833.33; subvention au Conseil du Yukon pour entretien et réparations des routes, $8,333.33. Terres fédérales et parcs—traitement du service extérieur, $61,666.67; dépenses casuelles, annonces, etc., $40,000; salaire d'un menuisier, M. John Mason, $152.42; arpentages, examen de rapports d'arpentage, impression de plans, etc., $160,833.33; rémunération des membres de la Commission d'examen des arpenteurs fédéraux, du secrétaire et des sous-examinateurs, et frais de voyage, papeterie, impressions, loyer de locaux et ameublements, etc. (les vacations de E. Deville, de W. F. King et d'Otto J. Klotz, membre de la commission, et de F. D. Henderson, secrétaire, devant être payées sur ce crédit), $333.33; protection des terres boisées dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et le *Railway Belt* dans la Colombie-Britannique, arboriculture dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, et inspection et direction des réserves forestières, $42,500; pour défrayer les frais relatifs aux recherches et rapports sur les chutes d'eau, dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la zone du chemin de fer de la Colombie-Britannique, $3,333.33; pour arpentages et travaux faits sous l'empire de la Loi de l'irrigation, etc., y compris $400 pour P. Marchand, comme auditeur des déboursés faits par les compagnies qui ont acquis des terrains sous le régime du système de l'irrigation, $11,416.67; frais de l'enquête au sujet des droits de prise d'eau sur les rivières Sainte-Marie et au Lait, $2.166.67; parcs nationaux du Canada, $33,600; gravure, lithographie et impression des cartes du Canada et des Territoires du Nord-Ouest, $9,783.33; subvention à la convention forestière fédérale, $333.33; frais de litiges, $1,833.34; indemnité à F. W. Peacock et H. H. Fauquier, pour perte de droits de prise d'eau, $1,250; Terres de l'artillerie—appointements et dépenses, $286.67. Divers—*Gazette du Canada*, $2.166.67; imprimerie de l'Etat, réparations et réfections, $1,166.67; imprimerie de l'Etat, nouvelles installations, $1,666.67; distribution des documents parlementaires, $250; impresions diverses, $10,833.33; contribution à la publication du Catalogue International des publications scientifiques, $83.33; dépense occasionnée par la Loi de tempérance du Canada, $166.67; dépense sous le régime de la Loi de naturalisation, $1,000; traitements et dépenses de l'agence à Paris, $1,083.33; dépenses imprévues à être autorisées par un décret du conseil et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, $6,666.67; au gouvernement impérial pour couvrir la part du Canada dans les pertes probables de l'exploitation du câble du Pacifique, $13,333.33; subvention pour aider à la poursuite des travaux de la Société astronomique du Canada, $333.33; la Société Royale, $833.33; frais de litige, lesquels peuvent être payés à des

membres du personnel du ministère de la Justice, $2,500; contribution annuelle à la *Canadian Law Library*, Londres, Ang., $166.67; frais de voyage de Sir H. E. Taschereau pour assister aux séances du comité judiciaire du Conseil privé, $333.33; pour la considération et la publication des arrêtés de l'Exécutif généraux et des règlements du gouvernement fédéral, $666.67; consultation d'hommes de loi pour l'Auditeur général, frais de voyage et autres dépenses se rattachant à l'examen des comptes, $833.33; subvention à l'Association anti-tuberculeuse, $1,666.67; subvention à la *Canadian Handicrafts' Guild*, $166.67; subvention pour la continuation des expériences avec les rennes dans le Labrador canadien, sous la surveillance du Dr. W. T. Grenfell, $166.67; frais de la Commission de conservation, $8,333.33; académie des Beaux-Arts, $333.33; subvention au *Canadian Mining Institute*, $500; succursale de la Monnaie Royale à Ottawa—crédit supplémentaire pour entretien, $4,166.67; au juge de la cour Suprême du Canada, pour couvrir les frais de voyage et autres dépenses que lui ocasionne ses fonctions de substitut de Son Excellence le Gouverneur général, $416.67; contribution à l'érection d'une tour commémorative à Halifax, N.-E., (à voter de nouveau), $833.33. Douanes—appointements et dépenses casuelles aux différents ports du Canada, y compris des suppléments aux fonctionnaires pour travail de surcroît, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, $354.166.67; appointements et frais de voyage des inspecteurs des ports et des autres employés au service des inspections et au service préventif, y compris appointements et dépenses se rattachant au conseil des douanes, $24,583.33; divers—impressions et papeterie, abonnements à des journaux de commerce, drapeaux, timbres-dateurs, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais de messageries sur les échantillons, papeterie et formules, frais de loi, primes sur les cautionnements et uniformes des employés des douanes, $16,666.67; pour l'achat de nouveaux croiseurs et frais d'entretien des croiseurs du revenu et service préventif, $34.166.67; somme à verser au ministère de la Justice, chargé d'en faire l'emploi pour le service préventif secret, et auquel il doit en être rendu compte, $833.33. Accise—appointements des fonctionnaires et des inspecteurs de l'accise, etc., et augmentation d'appointements selon le résultat de l'examen de l'accise, $79,500; service de surcroît des préposés à la surveillance des grandes distilleries et autres fabriques, $2,333.33; rémunération pour longues heures de service, autres que pour exercices spéciaux, $250; service préventif, $2.166.67; frais de voyages, loyer, combustible, papeterie, etc., $15.333.33; estampilles pour les tabacs importés et les tabacs canadiens, $14,166.67; percepteur des douanes, allocations sur les droits perçus par eux, $1,666.67; commission aux vendeurs d'estampilles pour le tabac canadien en torquette, $16.67; pour traduction spéciale, $16.66; allocation provisoire, ne dépassant pas $150, à chacun des préposés dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, appointements de toutes sources payés par l'Etat n'excédant pas $2.500 par année, $1,666.67; pour permettre au ministère de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient, et pour loyer, éclairage, force motrice, transport, appointements, etc., $10.000. Inspection des poids et mesures, du gaz et lumière électrique—appointements des fonctionnaires, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, $13,016.67; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., pour le service des poids et mesures, y compris achat d'étalons du système métrique, appointements et autres dépenses des inspecteurs, etc., $7.833.33; allocation provisoire n'excédant pas $125 à chacun des fonctionnaires dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, dont les appointements ne dépassent pas $1,000 par année, $500; appointements des inspecteurs du gaz et de la lumière électrique, $6,741.67; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., inspection du gaz et de la lumière électrique, y compris achat et réparations d'instruments, $4,666.66; exportation de la force électrique, $166.67; bureau international des poids et mesures, $36; Commission électratechnique internationale, $41.67. Falsification des substances alimentaires—falsification des substances alimentaires et engrais de mise à exécution de la Loi concernant les marques frauduleuses du commerce,

$5,000; administration de la Loi des médicaments dits « Proprietary » ou brevetés, $333.33; ministère du Revenu de l'Intérieur, $83.34. Canaux—personnel et réparations, $202,203.33; statisticiens, $6,250. Travaux publics—imputable sur la perception du revenu—glissoirs et barrages flottants, bassins de radoub, écluses et barrages—frais d'exploitation, etc.—glissoirs et barrages flottants, $18,016.66; bassins de radoub, $5,433.34; ouvrages de ports et de rivières, etc., $4,650; perception des revenus des travaux publics, etc., $833.33. Lignes télégraphiques—Ile-du-Prince-Edouard et terre ferme, $1,166.67; ligne de télégraphe aérien et sous-marin dans le bas du Saint-Laurent et les provinces maritimes, y compris les frais des vapeurs employés au service des câbles, $23,333.33; allocation à J. C. Taché pour services en qualité de surintendant du télégraphe de Chicoutimi, $50; Saskatchewan et Alberta, $6,500; Colombie-Britannique, y compris la partie du coût de l'entretien de la ligne Parksville-Alberni-Cape-Beale conjointement avec la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, $8,000; réseau du Yukon (Ashcroft-Dawson), $33,333.34; service télégraphique en général, $1,166.66. Commerce—(y compris l'inspection des denrées et le mesurage du bois)—administration de la Loi concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution acordée aux employés des ministères du Commerce et des Douanes, $2,000; part des dépenses payables par le Canada pour le Bureau international des Douanes, $100; agences commerciales, y compris les dépenses se rattachant à la négociation de traités ou à l'extension des relations commerciales, et diverses autres dépenses pour annonces, impressions, etc., se rapportant à l'extension du commerce canadien, $20,833.34; primes sur l'acier et le fer, sur les articles d'acier, sur le raffinage du plomb, sur le pétrole brut et sur la cellulose de manille pour faire face aux frais de la mise à exécution des lois, $1,166.66; inspecteurs en chef, sous-inspecteurs et autres employés, loyers, gages et autres dépenses casuelles sous le régime de la Loi des inspections, de la Loi de l'inspection des grains et de la Loi des grains du Manitoba, $35,833.34; mesureurs, commis, etc., et dépenses casuelles relatives au mesurage du bois, y compris une somme de $3,000 pour mesureurs de bois à la retraite, $2,300; frais de l'administration de la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, $7,500.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

M. McIntyre fait rapport aussi que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1911, la somme de $2,460,549.81 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1912, la somme de $45,115,912.81 soit accordée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1911, la somme de $2,460,549.81 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1912, la somme de $45,115,912.81 soit accordée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 160) allouant à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'exercice expirant le 31 mars 1911 et de l'exercice expirant le 31 mars 1912.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants avec plusieurs amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill (No 91) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Pacific and Peace Railway Company* »;

Bill (No 44) intitulé: « Loi concernant la Compagnie de chemin de fer Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve; et

Bill (No 62) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson ».

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent sept mille trois cent trente et un dollars et dix centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—divers:—Arbitrage et décisions. $3,333.33; Commission des chemins de fer du Canada—maintien et fonctionnement de la. $115,000; Commission des chemins de fer du Canada—paiement des dépenses se rattachant aux cas soumis à la. $8,333.34; frais judiciaires se rattachant aux chemins de fer et canaux, $5,000; contribution des chemins de fer de l'Etat à la faculté de l'Université

McGill pour la fondation d'une école de travaux d'art de chemins de fer et de transports en général, attachée à la faculté des sciences appliquées, $2,083.33; contribution des chemins de fer de l'Etat à la faculté de l'école polytechnique, Montréal, pour l'avancement des sciences se rattachant aux travaux d'art sur les chemins de fer et aux transports en général, $2,083.33; wagons du Gouverneur—service, réparations et changements, $2,083.33; chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique—rémunération au directeur de l'Etat, $1,666.66; travaux divers pour lesquels il n'a pas été pourvu, $4,166.67; souscription au Congrès international de Bruxelles, $81.11; levés et travaux d'inspection—canaux, $20,833.34; levés et travaux d'inspection—chemins de fer, y compris inspection du Grand-Tronc-Pacifique, $41,666.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un millon quarante-deux mille deux cent soixante et six dollars et soixante et sept centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux:—Personnel et réparations, $1,011,016.67; statisticiens, $31,250, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. Law propose, secondé par M. Talbot,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill X (No 148) du Sénat, intitulé: « Loi concernant le *Manitoba Radial Railway Company;*

Bill Y (No 149) du Sénat, intitulé:« Loi concernant la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company;*

Bill D 1 (No 139) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à George Addison Brown »;

Bill C 1 (No 138) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Gertrude Maud Grant »;

Bill E 1 (No 140) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mary Hamilton Johnston »;

Bill F 1 (No 141) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Dalton Mabel Stapleton »;

Bill G 1 (No 142) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Lorne Forbes Robertson »;

Bill H 1 (No 143) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Cecil Ernest Freeman »;

Bill S 1 (No 144) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Ethel May Hornell »;

Bill T 1 (No 145) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Paulina Verena Meyer »; et

Bill B 1 (No 137) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Maggie Florence Sadler »; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné les dits bills séparément, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill X (No 148) du Sénat, intitulé: « Loi concernant le *Manitoba Radial Railway Company* », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Henderson,

Ordonné, que le bill Y 1 (No 149) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company* », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Henderson.

Ordonné, que le bill D 1 (No 139) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à George Addison Brown », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Henderson.

Ordonné, que le bill C 1 (No 138) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Gertrude Maud Grant », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Henderson.

Ordonné, que le bill E 1 (No 140) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mary Hamilton Johnson », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. McDonald, secondé par M. Miller.

Ordonné, que le bill F 1 (No 141) lu Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Dalton Mary Stapleton », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. McDonald, secondé par M. Miller.

Ordonné, que le bill G 1 (No 142) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Lorne Forbes Robertson », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. McDonald, secondé par M. Miller,

Ordonné, que le bill H 1 (No 143) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Cecil Ernest Freeman », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Conmee, secondé par M. Tolmie,

Ordonné, que le bill S 1 (No 144) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Ethel May Hornell » soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Tolmie, secondé par M. Conmee,

Ordonné, que le bill T 1 (No 145) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Paulina Verena Meyer », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Tolmie, secondé par M. Conmee.

Ordonné, que le bill B 1 (No 137) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Maggie Florence Sadler », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Conmee.

Résolu,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité des Divorces du Sénat, auquel ont été référés les bills suivants du Sénat, savoir:—

Bill D 1 (No 139) intitulé: « Loi pour faire droit à George Addison Brown »...
Bill C 1 (No 138) intitulé: « Loi pour faire droit à Gertrude Maud Grant ».
Bill E 1 (No 140) intitulé: « Loi pour faire droit à Mary Hamilton Johnson ».
Bill F 1 (No 141) intitulé: « Loi pour faire droit à Dalton Mary Stapleton ».
Bill G 1 (No 142) intitulé: « Loi pour faire droit à Lorne Forbes Robertson ».
Bill H 1 (No 143) intitulé: « Loi pour faire droit à Cecil Ernest Freeman ».
Bill S 1 (No 144) intitulé: « Loi pour faire droit à Ethel May Hornell ».
Bill T 1 (No 145) intitulé: « Loi pour faire droit à Paulina Verena Meyer ».
Bill B 1 (No 137) intitulé: « Loi pour faire droit à Maggie Florence Sadler ».

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 73) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company* », lequel est lu comme suit:—

Page 2, ligne 40.—Ajouter ce qui suit comme alinéas 38 et 39:—

« 38. De Calgary, de là dans une direction sud-est, jusqu'à Medicine-Hat, ou un endroit dans le voisinage de cette ville.

« 39. D'un endroit sur la ligne mentionnée à l'alinéa 9, situé entre la limite est du rang 18 et la limite ouest du rang 19, à l'ouest du premier méridien, et de là une direction nord-ouest, à un raccordement avec la division ouest du *Grand Trunk Pacific Railway*, entre la limite orientale du rang 25 et la limite occidentale du rang 29, à l'ouest du premier méridien.»

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 82) concernant la *Kettle River Valley Railway Company* et à l'effet de changer son nom en celui de « *The Kettle Valley Railway Company* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 7.—Retrancher l'article 3.

Page 3, ligne 38.—Après « l'entreprise » retrancher l'article 8 et y substituer le suivant:—

« 8. En sus des obligations autorisées par l'article 7 de la présente loi, les directeurs, s'ils y sont préalablement autorisés, tel que prescrit par l'article 136 de la Loi des chemins de fer, peuvent, en tout temps, emprunter des deniers pour l'acquisition, la construction, l'extension ou le développement des propriétés, actifs ou constructions, autres que la voie ferrée, que la compagnie est autorisée à acquérir, continuer ou mettre en service, et afin de pourvoir au remboursement des deniers ainsi empruntés, peuvent émettre des obligations, débentures-actions perpétuelles ou à terme, ou autres valeurs; mais le montant de ces obligations, débentures, débentures-actions, ou autres valeurs, ne doit pas dépasser en valeur les propriétés, actif, ouvrages à l'égard desquels l'émission est effectuée.»

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre procède à la prise en considération ultérieure des amendements faits par le Sénat au bill (No 60) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent », tels que rapportés sans amendement par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre procède à la prise en considération ultérieure des amendements faits par le Sénat au bill (No 81) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Canadian Northern Branch Lines Company* », tels que rapportés sans amendement par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre procède à la prise en considération ultérieure des amendements faits par le Sénat au bill (No 92) intitulé: « Loi concernant l'*Alberta Central Railway Company* », tels que rapportés sans amendement par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 38.—Retrancher l'article 8 et y substituer le suivant:—

« 8. En sus des valeurs dont l'article 3 de la présente loi autorise l'émission, les directeurs, s'ils y sont préalablement autorisés de la manière prescrite par l'article 136 de la Loi des chemins de fer, peuvent de temps à autre emprunter des deniers pour l'acquisition, la construction, le prolongement ou le développement de quelqu'une des propriétés, de quelqu'un des biens ou ouvrages, autres que le chemin de fer, que la compagnie peut être autorisée à acquérir, à construire ou à tenir en service; et, afin de pourvoir au remboursement des deniers ainsi empruntés, ils peuvent émettre des obligations, débentures, débentures-actions, perpétuelles ou à terme, ou autres valeurs; mais le montant de ces obligations, débentures, débentures-actions ou autres valeurs ne doit pas dépasser la valeur des propriétés, biens et ouvrages au sujet desquels l'émission est effectuée.»

Page 3.—Retrancher l'article 9.

Page 3, ligne 24.—Après « peut » insérer les mots suivants: « subordonnément à la Loi concernant la protection des eaux navigables, ch. 115, S.R.C.»

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre fait rapport aussi que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 113) intitulé: « Loi constituant en corporation la *British Columbia and Central Canada Railway Company* », avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et vingt-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 3 avril 1911.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Black,—la pétition de J. Gilmore McLellan et autres. de North-Shore et autres lieux; et la pétition de R. S. Dakin et autres. de Windsor. tous de la Nouvelle-Ecosse.

M. l'Orateur soumet à la Chambre.—Rapport sur les élections partielles de la Chambre des Communes du Canada tenues pendant l'année 1910. (*Document de la session No 18.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le dix-neuvième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son dix-neuvième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné le bill U (No 158) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Révillon Frères Trading Company, Limited* », et il constate que la requête au Parlement n'a été publiée que dans la *Gazette du Canada;* si le bill pourvoyait seulement à la constitution d'une nouvelle compagnie, avec les pouvoirs énoncés dans l'article cinq du bill, l'avis tel que publié aurait suffi pour les exigences de la règle, mais comme le bill autorise aussi la compagnie projetée à prendre possession de toutes les propriétés et de l'actif de Révillon Frères, à responsabilité limitée (constitués en corporation par lettres patentes du Canada, en date de 1904), annulle les dites lettres patentes, et modifie autrement les dispositions de la charte de cette dernière compagnie, ce bill paraît devoir être soumis aux dispositions de la section B 2 de la règle 91 qui exige la publication de l'avis à l'endroit où se trouve le siège principal de la compagnie intéressée.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants avec plusieurs amendements. pour lesquels il demande le concours de cette Chambre:—

Bill (No 32) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Sterling Trusts Corporation* »;

Bill (No 43) intitulé: « Loi concernant un brevet de la *Conduits Company, Limited* »;

Bill (No 105) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Imperial Steamship Company* »; et

Bill (No 110) intitulé: « Loi concernant la *Peoples Railway Company* ».

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir:—

Bill (No 111) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Saskatoon and Hudson Bay Railway Company* »;

Bill (No 106) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Lake Erie and Northern Railway Company* »;

Bill (No 101) intitulé: « Loi concernant la *Huron and Ontario Railway Company* »; et

Bill (No 80) intitulé: « Loi concernant la *Buffalo, Niagara and Toronto Railway Company* ».

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 décembre 1910,—Etat indiquant le total des sommes payées par le gouvernement à l'*Eclipse Manufacturing Company* au cours de l'année 1909-10; les contrats accordés à la suite de soumissions demandées; le total des sommes payées par le gouvernement à la *Office Specialty Manufacturing Company* au cours de l'année 1909-10; les contrats accordés à la suite d'une demande de soumission; le total des sommes payées à MM. Ahearn et Soper au cours de l'année 1909-10, et la manière dont les contrats ont été accordés. (*Document de la session No 180.*)

Sur motion de M. Gordon, secondé par M. Clarke (Essex).

Résolu, que la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 110) intitulé: « Loi concernant la *Peoples Railway Company* », soit inscrit sur le feuilleton des ordres de ce jour.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 44) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve », lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 29.—Après « 1910 » insérer « sauf que la Commission des chemins de fer pour le Canada doit être considérée substituée à la Commission des chemins de fer, ou à la Commission provinciale des utilités publiques, mentionnée dans le dit contrat notarié.»

Page 2, ligne 2.—Retrancher après « Canada », le reste de l'article et insérer: « la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, la *Canadian Northern Quebec Railway Company*, et la Compagnie du chemin de fer Terminal de Montréal, ou avec l'une quelconque d'entre elles pour toutes fins spécifiées au dit article 361, et elle peut, subordonnément aux dispositions de la Loi des chemins de fer, raccorder sa ligne de chemin de fer avec le chemin de fer des dites compagnies »

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneur que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 113) intitulé: « Loi constituant en corporation la *British Columbia and Central Canada Railway Company* », lequel est lu comme suit:—

Page 2, ligne 14.—Après « Nord-Ouest » ajouter le paragraphe suivant comme paragraphe 2 de l'article 7:—

« 2. Si, de l'avis de la Commission des chemins de fer pour le Canada, vu la configuration du pays que traverse la dite passe par laquelle le chemin de fer franchit les montagnes Rocheuses, il est impraticable ou excessivement onéreux de construire plus d'une ligne de chemin de fer par la dite passe, la compagnie doit accorder des droits de circulation à toute autre compagnie de chemin de fer les demandant pour son chemin de fer dans la dite passe, aux conditions qui seront convenues, ou, dans un désaccord, qui seront fixées par la Commission des chemins de fer pour le Canada ».

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneur que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill I (No 152) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Convention baptiste d'Ontario et de Québec ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill L 1 (No 159) du Sénat, intitulé: « Loi changeant le nom de la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive-Nord ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Harty,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance, déclarations, télégrammes, listes d'abonnés à servir par la malle, et autres documents se rapportant à la demande de l'octroi des privilèges postaux statutaires à un journal publié à New-Glasgow, N.-E., appelé *The Guysboro Times*.

Sur motion le M. Rutan, secondé par M. Congdon,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé des capitaux placés par les compagnies de prêts et autres compagnies financières canadiennes en obligations. débentures et autres entreprises dans les Etats-Unis.

Sur motion de M. McKenzie, secondé par M. Allen,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance concernant la construction de réfrigérateurs de boëtté à Louisbourg et Lingan, dans Cap-Breton-Sud.

Sur motion de M. McCarthy, secondé par M. Armstrong.

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous décrets du conseil, mémoires, papiers et documents concernant le transfert, ou concernant toutes négociations relatives au transfert de la charte d'une compagnie connue sous le nom de *Manitoba and Southeastern Railway Company*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Stanfield, secondé par M. Maddin,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant les comptes détaillés, pièces justificatives, déclarations, rapports et autres papiers concernant le salaire et les dépenses de W. O. Creighton, qui a visité la Grande-Bretagne en 1910 en qualité de fermier-délégué, ainsi que les paiements qui lui ont été faits.

Sur motion de M. Stanfield, secondé par M. Maddin,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat donnant les comptes détaillés, pièces justificatives, déclarations, rapports et autres papiers concernant le salaire de W. A. Hickman, agent d'immigration dans la Grande-Bretagne en 1902 et 1903. ainsi que les paiements qui lui ont été faits.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions deux cent trente-deux mille sept cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service des phares et service côtier:—Appointements et allocations aux gardiens de phares, $375,000; agences, loyers et dépenses casuelles, $50,000; entretien et réparation des phares, $541,666.67; construction de phares et d'aides à la navigation, y compris les appareils, signaux sous-marins, et la fourniture de vaisseaux propices pour faire le travail de la construction, aussi pour l'amélioration de la West-Coast-Trail, C.-B., $833,333.33; pour briser la glace à la baie du Tonnerre, et dans le lac Supérieur et à d'autres endroits où l'opération est jugée à propos pour le bien de la navigation, $33,333.34; service des signaux, $10,000; administration du pilotage et entretien et réparations du steamer

Eureka, $29,166.66; somme requise pour verser des pensions de $300 à chacun des pilotes qui suivent: E. Desrosiers, O. Larochelle, A. C. Bernier, Hubert Raymond, Nap. Rioux, Jos. Lapointe, Chas. Brown, L. E. Morin, Ed. Larochelle, Adelm Pouliot, F. X. Delisle, Laurent Godbout, Pierre Gobeil, J. E. Lachance, Chas. Normand, Alph. Asselin, et pour verser la pension possible en 1911-12, $6,500; entretien et réparations des quais, $4,166.67; pour établir des stations téléphoniques de rapportage le long du Saint-Laurent, entre Montréal et Québec, $20,000; téléphones à différents endroits par tout le Canada rattachés aux aides à la navigation, $8,333.33; réparations aux chemins maritimes, $833.34; louage des steamers pour le passage de Lime-Kiln qui doivent être employés à tenir le chenal ouvert, rivière Détroit, $8.333.33; achat ou reconstruction d'un steamer pour les phares et les bouées pour le fleuve Saint-Laurent pour remplacer le *Shamrock*, $145,166.67; achat ou construction d'un steamer pour les phares et les bouées pour la côte du Pacifique, $166,666.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-deux mille neuf cent seize dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et relevés hydrographiques—ministère de la Marine et des Pêcheries:—Observatoire magnétique, $2,666.66; service météorologique, $119.166.67; allocation à L. F. Gorman, observateur météorologique à Ottawa, $250; pour verser une gratification à l'observatoire de Kingston, $416.66; pour verser une gratification à l'observatoire de Montréal, $416.67, pour l'année finisant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de marine:—Soin des matelots dans les hôpitaux de la marine et réparations d'hôpitaux de la marine, $58,333.33; matelots naufragés et dans le dénûment, $2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des bateaux à vapeur, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill (No 75) intitulé: « Loi concernant la Compagnie manufacturière McClary », avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 4 avril 1911.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Foster,—la pétition du révérend W. G. Wallace et autres, de Toronto, Ontario.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 3 avril courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De J. Gilmore McLellan et autres, de Noel-Shore et autres lieux, dans la province de la Nouvelle-Ecosse; demandant que le Code criminel soit amendé de manière à protéger la société et la morale contre l'adultère.

De R. B. Dakin et autres, de Windsor, N.-E.; demandant que la Chambre rejette les bills (No 11) concernant les sociétés coopératives de crédit, et (No 29) concernant la coopération, vu que ces deux bills proposent d'accorder des privilèges spéciaux aux sociétés coopératives, et n'offrent aucune garantie au public pour les placements à faire, en ce qui concerne l'organisation et l'administration de ces sociétés.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

OTTAWA, 4 avril 1911.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Honneur le juge en chef du Canada, agissant en qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat cet après-midi, à 3.15 p.m., pour y sanctionner certains bills passés au cours de la présente session du Parlement par le Sénat et la Chambre des Communes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur.

D. O. MALCOLM.
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 160) intitulé: « Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'exercice expirant le 31 mars 1911 et de l'exercice expirant le 31 mars 1912 »; et

Bill (No 123) intitulé: « Loi constituant en corporation Banque Internationale du Canada ».

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Ordonnances du Territoire du Yukon, décrétés par le conseil du Yukon, en l'année 1910. (*Document de la session No 40a.*)

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, étant lu;

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant.

Un message est reçu du très honorable juge en chef du Canada, agissant comme député-gouverneur général, par le capitaine Ernest J. Chambers, gentilhomme huissier de la Verge Noire.

M. L'ORATEUR,

Le très honorable juge en chef, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur s'y rend avec la Chambre, et, de retour,—

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député-gouverneur, de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi concernant la *South Ontario Pacific Railway Company.*

Loi concernant la *British Columbia Southern Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Guelph and Goderich Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Kootenay and Arrowhead Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Walkerton and Lucknow Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Dominion Atlantic Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa du Nord et de l'Ouest.

Loi concernant la *Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and Northwestern Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Manitoba and North Western Railway Company of Canada.*

Loi constituant en corporation la *Empire Life Insurance Company of Canada.*

Loi modifiant la Loi de l'immigration.

Loi concernant la Compagnie E. B. Eddy.

Loi concernant la *Pontiac Central Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Loi concernant la *Georgian Bay and Seaboard Railway Company.*

Loi concernant la *Canadian Western Railway Company.*

Loi constituant en corporation *The Guardian Accident and Guarantee Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company.*

Loi modifiant la Loi des inspections et de la vente.

Loi constituant en corporation *The Capital Life Assurance Company of Canada.*

Loi concernant la *London and North Western Railway Company of Canada.*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie-de-Quinté.

Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company.*

Loi concernant l'*Ontario Northern and Timagami Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Nord et d'Ominéca.

Loi concernant la compagnie dite *Quebec, Montreal and Southern Railway Company.*

Loi pour faire droit à Matilda Emo.

Loi concernant la Compagnie des imprimeurs du *Globe.*

Loi concernant l'*Athabasca Northern Railway Company.*

Loi constituant en corporation la *Niagara, Welland and Lake Erie Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Indian River Railway Company.*

Loi concernant la *Orford Mountain Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Southern Central Pacific Railway Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Campbellford, Lake Ontario and Western Railway Company.*

Loi constituant en corporation *The Alberta-Saskatchewan Life Insurance Company.*

Loi constituant en corporation *The Canadian Inter-mountain Railway Company.*

Loi concernant la *National Weekly Indemnity Company* et à l'effet de changer son nom en celui de *Merchants and Employers Guarantee and Accident Company.*

Loi concernant la Compagnie des chemins de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western.*

Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company.*

Loi concernant *The Manitoba Radial Railway Company.*

Loi concernant la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company.*

Loi pour faire droit à George Addison Brown.

Loi pour faire droit à Gertrude Maud Grant.

Loi pour faire droit à Mary Hamilton Johnston.

Loi pour faire droit à Dalton Mabel Stapleton.

Loi pour faire droit à Lorne Forbes Robertson.

Loi pour faire droit à Cecil Ernest Freeman.

Loi pour faire droit à Ethel May Hornell.

Loi pour faire droit à Paulina Verena Meyer.

Loi pour faire droit à Maggie Florence Sadler.

Loi concernant la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Branch Lines Company.*

Loi concernant la *Kettle River Valley Railway Company*, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Kettle Valley Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie du canal à navires du lac Champlain au Saint-Laurent.

Loi constituant en corporation la *Canadian Northern Branch Lines Company.*

Loi concernant l'*Alberta Central Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie de chemin de fer Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve.

Loi constituant en corporation la *British Columbia and Central Canada Railway Company.*

Loi constituant en corporation Banque Internationale du Canada.

Et alors M. l'Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Honneur, comme suit:—

« QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

« Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

« Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur, le bill suivant:—

« Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'exercice expirant le 31 mars 1911 et de l'exercice expirant le 31 mars 1912 », que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.»

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants:—

« Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.»

La Chambre reprend alors le débat sur la motion,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Et le débat continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 62) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson », lequel est comme suit:—

Page 1, ligne 27.—Substituer le suivant à l'article 3:—

« 3. La Compagnie est par la présente loi autorisée à convertir cinquante mille actions de son capital social, d'actions ordinaires en actions privilégiées non cumulatives à cinq pour cent, et la Compagnie est censée avoir possédé ce pouvoir de conversion à compter de la date de sa constitution en corporation.»

Le dit amendement, étant lu la première fois, est renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 91) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Pacific and Peace Railway Company* », lesquels sont comme suit:—

Page 2, ligne 1.—Retrancher les mots depuis « Colombie-Britannique » jusqu'à « jusqu'à », ligne 5, et y substituer les suivants: « de là, par la voie de la rivière Bella-Coola, en suivant ensuite la route la plus praticable ».

Page 2, ligne 5.—Après « Fraser » insérer « ou à partir d'un endroit du ou près du détroit *Dean*, dans la dite province de la Colombie-Britannique, de là par la route la plus praticable, jusqu'à Fort-Fraser susdit ».

Page 2, ligne 11.—Ajouter le paragraphe suivant, comme paragraphe 2 de l'article 7:—

« 2. Si, de l'avis de la Commission des chemins de fer pour le Canada, vu la configuration du pays que traverse la dite Pine River Pass, il est impraticable ou excessivement onéreux de construire plus d'une ligne de chemin de fer par la dite passe, la compagnie doit accorder des droits de circulation à toute autre compagnie de chemin de fer les demandant pour son chemin de fer dans la dite passe, et aussi dans les abords de la passe, aux conditions qui seront convenues ou, dans un désaccord, qui seront fixées par la Commission des chemins de fer pour le Canada.»

Page 3, ligne 38.—Substituer le paragraphe suivant à l'article 14:—

« 14. En sus des valeurs dont l'article 9 de la présente loi autorise l'émission, les directeurs, s'ils y sont préalablement autorisés de la manière prescrite par l'article 136 de la Loi des chemins de fer, peuvent au besoin emprunter des deniers pour l'acquisition, la construction, le prolongement ou le développement de quelqu'une des propriétés, de quelqu'un des biens et ouvrages, autres que le chemin de fer, que la compagnie peut être autorisée à acquérir, à construire ou à tenir en service; et, afin de pourvoir au remboursement des deniers ainsi empruntés, ils peuvent émettre des obligations, débentures, débentures-actions, perpétuelles ou à terme, ou autres valeurs; mais le montant de ces obligations, débentures, débentures-actions ou autres valeurs ne doit pas dépasser la valeur des propriétés, biens et ouvrages au sujet desquels l'émission est effectuée.»

Les dits amendements, étant lus la première fois, sont renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 32) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Sterling Trusts Corporation* », lesquels sont comme suit:—

Page 1, ligne 1.—Retrancher « dix » et insérer « quinze ».

Page 5, ligne 26.—Retrancher l'article 11.

Page 6, ligne 12.—Retrancher l'article 15.

Page 6, ligne 37.—Après « fin », insérer les mots « pour tous objets, sauf pour la liquidation de la compagnie ».

Les dits amendements, étant lus la première fois, sont renvoyés au comité des Bills Privés.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 43) intitulé: « Loi concernant un brevet de la *Conduits Company, Limited* », lesquels sont comme suit:—

Page 1, ligne 25.—Après le mot « Quiconque », retrancher les mots jusqu'à « a ».

Page 1, ligne 31.—Après le mot « rendue », retrancher tous les mots qui suivent jusqu'à la fin de l'article 2.

Les dits amendements, étant lus la première fois, sont renvoyés au comité des Bills Privés.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 105) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Imperial Steamship Company* », lesquels sont comme suit:—

Page 2, ligne 22.—Après « *de fer* », retrancher la fin de l'article 9, et y substituer les mots suivants: « sauf à celles des dispositions de cette loi qui concernent les expropriations de terrains ».

Page 2, ligne 31.—Substituer « la valeur » à « le coût ».

Page 3, ligne 1.—Après « compagnie », retrancher la fin de l'article 12.

Les dits amendements, étant lus la première fois, sont renvoyés au comité des Bills Privés.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 75) intitulé: « Loi concernant la Compagnie manufacturière McClary », lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 8.—Substituer le suivant au nouvel article 12 ajouté par l'article 1:—

« (12) S'ils y sont autorisés par un règlement ratifié par un vote des actionnaires présents en personne ou représentés par fondés de pouvoirs à une assemblée générale régulièrement convoquée à cette fin et représentant au moins les deux tiers en valeur du capital souscrit de la Compagnie, les directeurs peuvent au besoin employer les fonds de la Compagnie à l'achat d'actions de toute autre compagnie autorisée à exercer des opérations de la même nature que celles que la Compagnie est autorisée à exercer.»

Page 1, ligne 30.—A « *vote d'* », substituer: « vote des actionnaires présents en personne ou représentés par fondés de pouvoirs à une assemblée générale régulièrement convoquée à cette fin et représentant ».

Page 1, ligne 31.—Après « Compagnie », retrancher les mots qui suivent jusqu'à la fin de l'article.

Page 1, ligne 34.—A « *vote d'* », substituer: « vote des actionnaires présents en personne ou représentés par fondés de pouvoirs à une assemblée générale régulièrement convoquée à cette fin et représentant ».

Page 2, ligne 1.—Après « Compagnie », retrancher les mots qui suivent jusqu'à (*a*), page 2, ligne 4.

Les dits amendements, étant lus la première fois, sont renvoyés au comité des Bills Privés.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 110) intitulé: « Loi concernant la *Peoples Railway Company* » ,lequel est lu comme suit:—

Page 5, ligne 32.—Après « compagnie » retrancher le reste de l'article 16.

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger après minuit;

Mercredi, 5 avril 1911.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et dix-sept minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour.

Mercredi, 5 avril 1911.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 4 avril courant, laquelle est lue et reçue et est comme suit:—

Du révérend W. G. Wallace et autres, de Toronto, Ont.; demandant que le Code criminel soit amendé de manière à protéger la société et la morale en Canada contre l'adultère.

M. l'Orateur soumet à la Chambre le rapport suivant du greffier de la Chambre des Communes touchant l'augmentation statutaire du salaire des commis et employés de la Chambre:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
BUREAU DU GREFFIER,
OTTAWA, 5 avril 1911.

L'honorable Orateur de la
Chambre des Communes.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport que tous les fonctionnaires, commis et employés de la Chambre des Communes, ainsi que les commis de la division de distribution conjointe de la Chambre des Communes et du Sénat, qui peuvent participer à l'augmentation annuelle de traitement sous le régime de l'article 37 du chapitre 15 des Lois de 1908, ont droit à cette augmentation par suite de bonne conduite, attendu que tous la méritent sans exception.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

THOS. B. FLINT,
Greffier de la Chambre des Communes.

Je recommande par les présentes que l'augmentation de salaire mentionnée dans le rapport ci-dessus soit payée aux membres du personnel de la Chambre, y compris les commis employés dans la division de distribution conjointe du Sénat et de la Chambre des Communes.

CHARLES MARCIL.
Orateur.

M. Brown, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le Bill U (No 158) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Révillon Frères Trading Company, Limited* »,—et le rapport de l'examinateur des pétitions à ce sujet, tel qu'imprimé dans les Procès-verbaux du 3 du mois courant (page 735), et après avoir entendu les déclarations du procureur, et en tenant compte de certaines résolutions des directeurs et des actionnaires de la Compagnie *Révillon Frères* (incorporée sous le régime des lois de la République française), soumises à sa considération, votre comité est d'avis que toutes les personnes affectées par le dit bill savent que l'on a demandé la passation de cette loi, et sont en faveur de ses dispositions, et, en conséquence, il considère que les exigences de la règle 91 ont été amplement remplies.

Sir Frederick Borden, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 février 1911,—Copie de toutes communications, télégrammes, lettres, pétitions ou plans reçus depuis janvier 1909, concernant le champ de tir à la cible à Bear-River, N.-E. Aussi, indiquant de qui ils ont été reçus, et à quelles dates respectives. (*Document de la session No 183.*)

Sur motion de M. Miller, secondé par M. Conmee,

Ordonné, que l'ordre de la Chambre du 4 du mois courant, renvoyant au comité des Bills Privés les amendements faits par le Sénat au bill (No 32) constituant en corporation la *Sterling Trusts Corporation*, soit rescindé, et que les dits amendements soient référés au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 155) modifiant la Loi de la marine marchande au Canada.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité de la Marine et des Pêcheries.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill J 1 (No 161) intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canadian Baptist Foreign Mission Board* »;

Bill V 1 (No 162) intitulé: « Loi concernant la *Alsek and Yukon Railway Company* »;

Bill X 1 (No 164) intitulé: « Loi pour faire droit à Mary Jane Beatty »; et

Bill Z 1 (No 163) intitulé: « Loi pour faire droit à Walter Harvey Kirkland ».

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces, auxquels ont été soumis les deux bills ci-dessous mentionnés, avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Jeudi, 6 avril 1911.

PRIÈRES.

M. German, du comité des Privilèges et Elections, auquel ont été référées certaines accusations portées par M. Pierre Blondin, député de Champlain, contre M. Adélard Lanctôt, député de Richelieu, présente son troisième rapport, lequel est comme suit:—

Votre comité déclare que les accusations susdites n'ont pas été démontrées, mais qu'elles ont été réfutées entièrement. Votre comité constate que, de fait, vers la fin de mai 1910, en l'absence de M. L. G. Papineau, directeur du chantier des navires du gouvernement à Sorel, M. Lanctôt demanda à M. Oscar Champagne, pointeur du temps des hommes qui y sont employés, qu'il lui fût permis d'avoir quelques-uns des hommes ainsi employés, aux fins d'exécuter quelques travaux de peinture et de vitrage à une maison que M. Lanctôt faisait construire dans la ville. M. Champagne y consentit et durant les mois de juin, juillet, août, septembre, octobre et novembre 1910, quelque dix ou onze ouvriers différents, employés par le gouvernement, firent, en tout, 217 jours d'ouvrage de cette nature à la maison de M. Lanctôt. En septembre, quatre autres ouvriers, également employés par le gouvernement, firent de la même manière six jours d'ouvrage, comme journaliers, à la résidence, ou en rapport avec la résidence de M. Lanctôt. Il avait été convenu que M. Lanctôt paierait le montant de ce que les ouvriers recevaient du gouvernement, et, à diverses reprises, durant que l'ouvrage se faisait à sa maison, M. Lanctôt offrit de payer les gages des hommes ainsi employés, mais M. Champagne préféra que le paiement ne fût effectué que lorsque les travaux seraient terminés.

M. J. B. Pagé, contremaître des peintres, pour le compte du gouvernement, à Sorel, tint un compte de chaque jour d'ouvrage ainsi fait pour M. Lanctôt par les employés du gouvernement, inscrivant ses entrées chaque soir, et, d'après ce registre, un compte fut préparé par M. Champagne, le pointeur, et envoyé par la poste à M. Lanctôt le 21 novembre 1910. Ce compte démontre que M. Lanctôt se trouve endetté envers le département de la Marine et des Pêcheries du Canada pour 223 jours d'ouvrage porté au taux des gages que chaque ouvrier avait reçus du gouvernement, le montant en étant de $375.62.

Lorsque M. Lanctôt reçut ce compte, il en solda le montant par un chèque payable au département de la Marine et des Pêcheries ou à son ordre.

Au cours des travaux certains articles consistant en peinture, huile, vernis et mastic appartenant au gouvernement ont été, à la demande de M. Lanctôt envoyés à sa maison pour y être employés. En demandant ces articles, M. Lanctôt avait promis de les remplacer plus tard par une égale quantité d'articles semblables de même qualité. En mettant de côté ces articles pour M. Lanctôt avant de les lui expédier, M. Pagé les pesa et les mesura et prit note de la quantité de chacun. En décembre, une quantité égale, et, dans certains cas, légèrement plus considérable, de ces mêmes articles fut obtenue par M. Papineau, le directeur des chantiers, de la *Mount Royal Colour and Varnish Company*, de Montréal, et mise en magasin à Sorel sans frais pour le gouvernement.

M. Papineau avait payé les dits articles à la compagnie, et M. Lanctôt remboursa à M. Papineau le montant ainsi payé à la compagnie, ainsi que les frais du transport des articles à Sorel.

Votre comité est d'avis que la valeur équitable et raisonnable des articles ainsi employés et des travaux ainsi faits à la maison de M. Lanctôt, ne dépasse pas les

montants payés par M. Lanctôt à cet effet. Vu la nature sérieuse des accusations portées, votre comité considère qu'il doit exprimer son opinion sur la manière dont M. Blondin les a formulées. Votre comité ne veut pas donner à entendre que M. Blondin ne croyait pas au bien fondé des allégations, ni qu'il n'a pas agi de bonne foi en l'espèce, mais le comité pense qu'avant de porter une accusation aussi grave contre un honorable membre de la Chambre des Communes, il aurait dû faire une enquête particulière pour vérifier la véracité des accusations formulées, ce qu'il n'a pas fait suivant toutes les apparences. Le ministre de la Marine a été appelé comme témoin. Son témoignage, inscrit à la page 189, porte qu'il avait été informé qu'aucune fraude n'avait été commise, que tout le travail fait par les ouvriers des chantiers avait été payé, et que tous les articles fournis avaient été remplacés. Nul doute qu'il aurait été heureux de donner ces renseignements à M. Blondin si ce dernier les lui avait demandés.

Votre comité pense que si M. Blondin s'était enquis de ces faits, il n'aurait pas porté ces accusations ni n'aurait dû les porter.

Votre comité soumet aussi avec le présent rapport, pour l'information de la Chambre, les minutes de ses séances et la preuve faite au cours de l'enquête. (*Appendice du Journal No 3.*)

M. Schell, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill (No 157) concernant l'inspection et la vente des graines, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements.

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le seizième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill L 1 (No 159) du Sénat, intitulé: « Loi changeant le nom de la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive-Nord », et il a décidé d'en faire rapport sans amendement. Votre comité recommande que le titre de ce bill soit changé en celui de « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive-Nord, et à l'effet de changer son nom en celui de Compagnie du chemin de fer d'Algoma-Est ».

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill (No 64) constituant en corporation la *British Columbia and White River Railway Company.*

Bill O (No 135) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Alberta Occidental ».

Votre comité a aussi pris en considération les amendements faits par le Sénat aux bills suivants, et il recommande qu'ils soient agréés:—

Bill (No 62) concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson.

Bill (No 91) constituant en corporation la compagnie dite *The Pacific and Peace Railway Company.*

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 février 1911.—Relevé faisant connaître quelles sommes, depuis le 31 mars dernier, ont été payées par le gouvernement au journal *Le Canada*, à Montréal, ou à ses éditeurs.—(*a*) pour annonces ou impressions; (*b*) pour lithographie ou autres ouvrages: (*c*) directement ou indirectement pour des copies du journal; si actuellement, le dit journal exécute quelque ouvrage, de quelque nature que ce soit, pour le gouvernement; si des soumissions ont été demandées publiquement pour l'un quelconque des ouvrages faits par le dit journal pour le gouvernement au cours de l'année dernière. (*Document de la session No 74k.*)

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 décembre 1910,—Relevé des sommes totales dépensées annuellement, depuis 1880, dans chaque province, par le département des Travaux Publics, au chapitre de « Havres et rivières », y compris le total de la dite dépense pour tout le Canada; aussi, préparation par le même département et dépôt sur la Table de cette Chambre, d'une carte pour chaque province, montrant les endroits où se trouvent tous les quais, toutes les jetées, les brise-lames, etc., construits ou achetés par le gouvernement fédéral, et qui appartiennent maintenant au Canada. (*Document de la session No 184.*)

Sur motion de M. McCraney, secondé par M. Knowles,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le premier rapport des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Fowke, secondé par M. Knowles,

Ordonné, que le bill J 1 (No 161) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canadian Baptist Foreign Mission Board* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. McCarthy, secondé par M. Armstrong,

Ordonné, que le bill V 1 (No 162) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Alsek and Yukon Railway Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Congdon, secondé par M. Sealey,

Ordonné, que le bill X 1 (No 164) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mary Jane Beatty », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Martin (Régina), secondé par M. Nesbitt.

Ordonné, que le bill Z 1 (No 163) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Walter Harvey Kirkland », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding.

Résolu, que lorsque cette Chambre s'ajournera mercredi, le 12 courant, elle restera ajournée jusqu'au mercredi, 19 avril.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill V (No 165) intitulé: « Loi concernant un brevet accordé à la *Goldschmidt Thermit Company* »;

Bill K 1 (No 166) intitulé: « Loi constituant en corporation *The Hudson Bay, Peace River and Pacific Railway Company* ;»

Bill N 1 (No 167) intitulé: « Loi constituant en corporation *The Pacific and Hudson Bay Railway Company* »;

Bill R 1 (No 168) intitulé: « Loi constituant en corporation *The Ontario-Michigan Railway Company* »;

Bill U 1 (No 169) intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canada West Loan Corporation* »;

Bill W 1 (No 170) intitulé: « Loi constituant en corporation *The New Ontario and Quebec Railway Company* »;

Bill G (No 171) intitulé: « Loi constituant en corporation *The Grain Growers' Grain Company* »;

Bill K (No 172) intitulé: « Loi concernant la Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton »;

Bill B 2 (No 173) intitulé: « Loi pour faire droit à Robert William Logan »;

Bill M 1 (No 174) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Casualty Company of Canada* »; et

Bill O 1 (No 175) intitulé: « Loi modifiant et refondant les lois relatives au havre de Toronto ».

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 56) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Hudson Bay Mortgage Company* », avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 mars 1911,—Etat indiquant la quantité et la valeur des denrées ou provisions suivantes importées en Canada au cours des six mois terminés le 1er mars 1911, savoir: beurre, œufs, volailles, viandes réfrigérées ou gelées, lard fumé (*bacon*), graisse, pommes, végétaux, blé, orge, bestiaux, chevaux et pommes de terre, les pays d'où sont venues ces importations, et le total des droits perçus. (*Document de la session No 179a.*)

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, étant lu;

M. Fielding propose, secondé par M. Fisher,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Perley propose, comme amendement, secondé par M. Barker.—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« le gouvernement devrait immédiatement déposer sur la Table de la Chambre, en ce qui concerne les produits et commodités compris dans la convention douanière projetée avec les Etats-Unis, des données complètes et exactes au sujet du prix et du coût de production (*a*) en Canada, (*b*) aux Etats-Unis, et (*c*) dans les douze autres pays qui auront accès aux marchés canadiens par suite de la dite convention.

« Et que le gouvernement a négligé les intérêts publics en n'ayant pas jusqu'ici préparé et soumis au Parlement de tels renseignements.»

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Ames,	Currie (Simcoe),	Lancaster,	Russell,
Armstrong,	Daniel,	Lennox,	Schaffner,
Arthurs,	Doherty,	Lortie,	Sexsmith,
Barker,	Donnelly,	Macdonell,	Sharpe (Ontario),
Barnard,	Edwards,	McCall,	Sifton,
Beattie,	Elson,	Maddin,	Sproule,
Best,	Foster,	Marshall,	Stewart,
Blain,	Fraser,	Middlebro,	Taylor (Leeds),
Blondin,	Gilbert,	Monk,	Thoburn,
Borden (Halifax),	Goodeve,	Nantel,	Thornton,
Boyce,	Haggart (Winnipeg),	Owen,	Wallace,
Burrell,	Henderson,	Paquet,	White (Renfrew),
Campbell,	Herron,	Perley,	Wilcox,
Cowan,	Hughes,	Reid (Grenville)),	Wilson (Lennox et
Crosby,	Jameson,	Rhodes,	Addington),
Crocket,	Lake,	Roche,	Wright.—64.
Crothers,			

CONTRE:

Messieurs

Allard,	Fisher,	McAllister,	Reid (Ristigouche),
Allen,	Fortier,	McCoig,	Richards,
Aylesworth (sir Allen),	Fowke,	McColl,	Rivet,
Béland,	Gervais,	McCraney,	Robb,
Bickerdike,	Girard,	McIntyre,	Ross (Middlesex),
Black,	Gladu,	McKenzie,	Ross (Rimouski),
Boyer,	Gordon (Kent),	McLean (Huron),	Roy (Montmagny),
Brown,	Graham,	McMillan,	Rutan,
Bureau,	Harty,	Major,	Savoie,
Carvell,	Hodgins,	Marcile (Bagot),	Schell,
Cash,	Hunt,	Martin (Regina),	Sealey,
Chew,	King,	Martin (Wellington),	Séguin,
Chisholm (Antigonish),	Knowles,	Meigs,	Sinclair,
Clarke (Essex),	Kyte,	Michaud,	Smith (Middlesex),
Congdon,	Lachance,	Miller,	Smith (Stormont),
Currie (Prince-Edouard),	Lafortune,	Murphy,	Sperry,
Delisle,	Lanctot (Laprairie-Napierville),	Nesbitt,	Talbot,
Devlin,	Laurier (sir Wilfrid),	Neely,	Templeman,
Douglas,	Law,	Oliver,	Todd,
Dubeau,	LeBlanc,	Papineau,	Turcotte (Nicolet),
Emmerson,	Lemieux,	Paterson,	Turcotte (Québec-comté),
Ethier,	Loggie,	Pickup,	Turgeon,
Fielding,	Lovell,	Proulx,	Warburton,
	Low,	Prowse,	Wilson (Laval).—98.
	MacNutt,	Pugsley,	
		Rankin,	

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi, 7 avril 1911.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et cinq minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Vendredi, 7 avril 1911.

PRIÈRES.

M. Miller, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill Z (No 151) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canadian Surety Company* », et il a décidé d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération les amendements faits par le Sénat au bill (No 32) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Security Trusts Corporation* », et il recommande qu'ils soient agréés.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill A 1 (No 176) intitulé: « Loi constituant en corporation *The Restigouché Riparian Association* », pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a donné au greffier de la Chambre instruction de déposer sur la Table la recommandation et les autres documents au sujet de la nomination de M. H. M. Vital LaRose au poste de traducteur dans la division de la traduction de la Chambre.

A l'honorable Chambre des Communes.

L'Orateur de la Chambre des Communes a l'honneur de recommander la nomination de M. H. M. Vital LaRose au poste de traducteur dans la division de la traduction de la Chambre des Communes.

M. LaRose a produit un certificat d'aptitude pour cet emploi émis par la Commission du Service civil.

Le titulaire doit être inscrit dans la subdivision A de la seconde division, et la nomination devra compter à partir du premier du mois courant.

Aux présentes sont annexés le rapport et recommandation du greffier de la Chambre à ce sujet ainsi qu'une copie du certificat d'aptitude y mentionné.

CHARLES MARCIL.
Orateur.

7 avril 1911.

OTTAWA, le 7 avril 1911.

L'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

MONSIEUR,—La mise à la retraite du traducteur en chef et l'avancement de MM. Laframboise et Tremblay qui s'en est suivi ont créé une vacance dans la division de la traduction de la Chambre pour laquelle je recommande la nomination de M. H. M. Vital LaRose.

Les connaissances et l'aptitude requises pour cet emploi sont professionnelles et techniques. M. LaRose a servi en qualité de traducteur sessionnel au cours des dix dernières années à la satisfaction des autorités de la Chambre, et je le crois compétent sous tous rapports à remplir ce poste.

J'annexe aux présentes le certificat d'aptitude que lui a donné la Commission du Service civil.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

THOS. B. FLINT,
Greffier de la Chambre des Communes.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL DU CANADA,
OTTAWA.

Les commissaires du Service civil ont pris en considération une demande de l'Orateur de la Chambre des Communes pour l'émission d'un certificat d'aptitude, aux termes de l'article 21 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du service civil, en faveur de M. H. M. Vital LaRose que l'on projette de nommer dans le personnel permanent de traduction de la Chambre des Communes, avec rang de commis dans la subdivision A de la seconde division. Après s'être enquis soigneusement des aptitudes de M. LaRose pour les devoirs de l'emploi pour lequel il est recommandé, et s'être assuré qu'à raison de son éducation et de son expérience pratique comme traducteur sessionnel de la Chambre des Communes;

En conséquence, les présentes certifient que, conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi de 1908 modifiant la Loi du service civil*, les commissaires sont d'avis que M. H. M. Vital LaRose possède les connaissances et les aptitudes nécessaires, et est, sous le rapport de la santé, du caractère et des aptitudes, dûment propre à remplir l'emploi de traducteur, avec le rang de commis dans la subdivision « A » de la deuxième division, dans le personnel de la Chambre des Communes.

Daté au bureau de la Commisison du Service civil du Canada, ce 24me jour de mars 1911.

ADAM SHORTT.
M. G. LAROCHELLE.
Commissaires.

M. l'Orateur dépose devant la Chambre,—Rapport de la onzième élection générale pour la Chambre des Communes du Canada, tenue les 19 et 26 octobre 1908.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson.

Résolu, que la recommandation de l'honorable Orateur, déposée sur la Table de la Chambre le 5 avril courant, au sujet de l'augmentation annuelle du traitement de certains fonctionnaires, commis et employés de la Chambre, y compris les commis dans le bureau conjoint de distribution de la Chambre des Communes et du Sénat, sous le régime de l'article 37 de la « Loi de 1908 modifiant la Loi du service civil », soit approuvée.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre a approuvé la recommandation de l'honorable Orateur de la Chambre des Communes à l'effet de payer aux commis du bureau conjoint de distribution de la Chambre des Communes et du Sénat l'augmentation annuelle de traitement, sous le régime de l'article 37 de la « Loi de 1908 modifiant la Loi du service civil ».

Sur motion de M. Brodeur, secondé par M. Lemieux.

Ordonné, que, vu les plaintes qui ont été faites concernant l'article 10 de la Loi concernant le transport des marchandises par eau, les dites plaintes soient référées au comité de la Marine et des Pêcheries, pour enquête.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Autre réponse supplémentaire à adresse du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910. (*Document de la session No 59k.*)

Sur motion de M. Rivet, secondé par M. Talbot,

Ordonné, que le bill V (No 165) du Sénat, intitulé: « Loi concernant un brevet accordé à la *Goldschmidt Thermit Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Rutan, secondé par M. Hodgins,

Ordonné, que le bill K 1 (No 166) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Hudson Bay, Peace River and Pacific Railway Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Smith (Nanaïmo), secondé par M. Miller,

Ordonné, que le bill N 1 (No 167) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Pacific and Hudson Bay Railway Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. McCraney, secondé par M. Harris,

Ordonné, que le bill U 1 (No 169) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canada West Loan Corporation* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Rutan, secondé par M. Hodgins,

Ordonné, que le bill G (No 171) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Grain Growers' Grain Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Henderson,

Ordonné, que le bill K (No 172) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Rankin, secondé par M. Richards,

Ordonné, que le bill B 2 (No 173) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Robert William Logan », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Martin (Régina), secondé par M. Nesbitt.

Ordonné, que le bill M 1 (No 174) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Casualty Company of Canada* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Pardee, secondé par M. Miller,

Ordonné, que le bill R 1 (No 168) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Ontario-Michigan Railway Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. Gordon (Nipissingue), secondé par M. Bradbury,

Ordonné, que le bill W 1 (No 170) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The New Ontario and Quebec Railway Company* », soit maintenant lu la première fois.

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. Broder,

Ordonné, que le bill O 1 (No 175) du Sénat, intitulé: « Loi modifiant et refondant les lois relatives au havre de Toronto », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

La Chambre, en conformité de l'ordre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m.. M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. Nesbitt propose, secondé par M. Martin (Régina),—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill L 1 (No 159) du Sénat, intitulé: « Loi changeant le nom de la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive-Nord »;

Bill (No 64) constituant en corporation la *British Columbia and White River Railway Company*; et

Bill O (No 135) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Alberta Occidental », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill (No 64) constituant en corporation la *British Columbia and White River Railway Company*, et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

M. McIntyre fait rapport aussi que le comité a examiné le bill O (No 135) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Alberta Occidental », et y a fait plusieurs amendements.

Aussi, que le comité a examiné le bill L1 (No 159) du Sénat, intitulé: « Loi changeant le nom de la Compagnie du chemin de fer du Manitoulin et de la Rive-Nord », avec un amendement.

Sur motion de M. Congdon, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill (No 64) constituant en corporation la *British Columbia and White River Railway Company* soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par cette Chambre au bill O (No 135) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Alberta Occidental », lequel est lu comme suit:—

Page 2, ligne 4.—Après le mot « Alberta », insérer les articles suivants:—

« 3. Est encore modifié l'article 4 du chapitre 90 des lois de 1898, tel que modifié par l'article 2 du chapitre 200 des lois de 1903, par l'addition au dit article du paragraphe suivant:—

« (2) La dite ligne de chemin de fer doit passer à ou près Cardston, Pincher-Creek, Cowley, Millarville et Priddis.

« 5. Sont par la présente loi abrogés les articles 5, 6, 7, 8 et 16 du chapitre 90 des lois de 1898.

« 6. La Compagnie peut, pour les objets de son entreprise, construire, acquérir et mettre en service des steamers et autres bateaux pour le transport des passagers et des marchandises, et construire, acquérir et céder des quais, docks, élévateurs, entrepôts, bureaux et autres bâtiments à être employés pour faciliter les opérations relatives à ce transport.

« 7. La Compagnie ne doit construire ni tenir en service sa ligne de chemin de fer le long d'une voie publique, d'une rue ou d'un autre lieu public sans avoir au préalable obtenu le consentement, exprimé par règlement, de la municipalité dont relève cette voie publique, cette rue ou cet autre lieu public, ni autrement qu'aux conditions convenues avec la dite municipalité.

« 8. Pour les fins de son entreprise, et subordonnément aux dispositions de l'article 247 de la *Loi des chemins de fer*, la Compagnie peut acquérir, mais non par voie d'expropriation, de la force ou énergie électrique ou autre qui peut être transmise et délivrée à tout endroit dans les municipalités à travers lesquelles le chemin de fer a été construit, et elle peut recevoir, transformer, transmettre, distribuer et fournir cette force ou énergie sous toute forme quelconque, céder l'excédent et en percevoir des taxes et rémunérations; mais ces taxes et rémunérations ne peuvent être exigées ni perçues tant que le tarif n'en aura pas été approuvé par la Commission des chemins de fer pour le Canada, laquelle peut aussi en tout temps reviser ce tarif.

« 9. Rien dans la présente loi ni dans la *Loi des télégraphes* n'autorise la Compagnie à construire ou à mettre en service, soit sur une voie publique ou un lieu public, soit le long ou à travers d'une voie publique ou d'un lieu public, des lignes télégraphiques ou téléphoniques ou des lignes destinées à distribuer de l'électricité pour éclairage, chauffage ou force motrice, ou à disposer de l'excédent de force provenant des usines de la Compagnie dont elle n'a pas besoin dans son entreprise, sans avoir préalablement obtenu le consentement, exprimé par règlement, de la municipalité dont relève la dite voie publique ou le dit lieu public, ni autrement qu'aux conditions à être arrêtées avec la dite municipalité; ni vendre, aliéner ou distribuer de la force ou énergie dans les limites ou pour usage dans les limites d'une municipalité, sans le consentement, exprimé par règlement, de cette municipalité.

« 10. La Compagnie peut, subordonnément aux dispositions de la *Loi des chemins de fer*, construire et tenir en service sur son chemin de fer des lignes de télégraphe et

de téléphone et établir des bureaux pour la transmission de dépêches télégraphiques ou l'échange de communications téléphoniques pour le public, et entreprendre ce service et en percevoir des taxes; et, pour l'exploitation des dites lignes ou pour la transmission des dépêches télégraphiques ou l'échange de communications téléphoniques, elle peut, subordonnément aux dispositions de la dite loi, traiter avec toutes compagnies revêtues des pouvoirs nécessaires à la construction et à l'exploitation de télégraphes ou de téléphones, et relier ses propres lignes aux lignes de ces compagnies ou les louer à ces dernières.

« (2) Il ne sera demandé ni perçu de taxes ou rémunérations pour la transmission de dépêches télégraphiques et l'échange de communications téléphoniques ou pour la location ou l'usage des télégraphes ou des téléphones de la Compagnie, tant que le tarif n'en aura pas été approuvé par la Commission des chemins de fer pour le Canada, qui peut en tout temps reviser ce tarif.

« (3) La partie II de la *Loi des télégraphes*, sauf les articles qui sont incompatibles avec la présente loi ou la *Loi des chemins de fer*, s'applique aux opérations télégraphiques de la Compagnie.

« 11. En sus des valeurs dont l'article 15 du dit chapitre 90 des lois de 1898 autorise l'émission, les directeurs, s'ils y sont préalablement autorisés de la manière prescrite par l'article 136 de la *Loi des chemins de fer*, peuvent en tout temps emprunter des deniers pour l'acquisition, la construction, le prolongement ou le développement de quelqu'une des propriétés, de quelqu'un des biens ou ouvrages, autres que le chemin de fer, que la Compagnie est autorisée à acquérir, construire ou tenir en service, et, afin de pourvoir au remboursement des deniers ainsi empruntés, ils peuvent émettre des obligations, débentures, débentures-actions, perpétuelles ou à terme, ou autres valeurs; mais le montant de ces obligations, débentures, débentures-actions ou autres valeurs ne doit pas dépasser la valeur des propriétés, biens et ouvrages au sujet desquels l'émission est effectuée.»

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec un amendement, pour lequel elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par cette Chambre au bill L 1 (No 159) du Sénat, intitulé: « Loi changeant le nom de la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive-Nord », lequel est comme suit:—

Dans le titre.

Retrancher tous les mots qui suivent le mot « Loi » et insérer « concernant la Compagine du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive-Nord, et changer son nom en celui de *The Algoma Eastern Railway Company* ».

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive-Nord, et à l'effet de changer son nom en celui de *The Algoma Eastern Railway Company* ».

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec un amendement, pour lequel il demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 62) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson », lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 27.—Substituer le suivant à l'article 3:—

« 3. La Compagnie est par la présente loi autorisée à convertir cinquante mille actions de son capital social, d'actions ordinaires en actions privilégiées non cumulatives à cinq pour cent, et la Compagnie est censée avoir possédé ce pouvoir de conversion à compter de la date de sa constitution en corporation.»

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 91) intitulé: « Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Pacific and Peace Railway Company* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 1.—Retrancher les mots depuis « Colombie-Britannique » jusqu'à « jusqu'à », ligne 5, et y substituer les suivants: « de là, par la voie de la rivière Bella-Coola, en suivant ensuite la route la plus praticable ».

Page 2, ligne 11.—Ajouter le paragraphe suivant, comme paragraphe 2 de l'article 7:—

« 2. Si, de l'avis de la Commission des chemins de fer pour le Canada, vu la configuration du pays que traverse la dite Pine River Pass, il est impraticable ou excessivement onéreux de construire plus d'une ligne de chemin de fer par la dite passe, la compagnie doit accorder des droits de circulation à toute autre compagnie de chemin de fer les demandant pour son chemin de fer dans la dite passe, et aussi dans les abords de la passe, aux conditions qui seront convenues ou, dans un désaccord, qui seront fixées par la Commission des chemins de fer pour le Canada.»

Page 3, ligne 38.—Substituer le paragraphe suivant à l'article 14:—

« 14. En sus des valeurs dont l'article 9 de la présente loi autorise l'émission, les directeurs, s'ils y sont préalablement autorisés de la manière prescrite par l'article 136 de la Loi des chemins de fer, peuvent au besoin emprunter des deniers pour l'acquisition, la construction, le prolongement ou le développement de quelqu'une des propriétés, de quelqu'un des biens ou ouvrages, autres que le chemin de fer, que la compagnie peut être autorisée à acquérir, à construire ou à tenir en service; et, afin de pourvoir au remboursement des deniers ainsi empruntés, ils peuvent émettre des obligations, débentures, débentures- actions, perpétuelles ou à terme, ou autres valeurs: obligations, débentures, débentures-actions, perpétuelles ou à terme, ou autres valeurs: ne doit pas dépasser la valeur des propriétés, biens et ouvrages au sujet desquels l'émission est effectuée.»

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 56) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Hudson Bay Mortgage Corporation*, lesquels étant lus la première fois, sont renvoyés au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill V 1 (No 162) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Alsek and Yukon Railway Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill J 1 (No 161) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canadian Baptist Foreign Mission Board* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill X 1 (No 163) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mary Jane Beatty ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité des Voies et Moyens reprend alors le cours de ses délibérations.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Samedi, 8 avril 1911.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt-deux minutes, samedi matin, elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 10 avril 1911.

PRIÈRES.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 mars 1911,—Etat indiquant le nombre de milles de lignes ferrées que le Grand-Tronc, le Pacifique-Canadien et autres compagnies canadiennes de chemins de fer possèdent, contrôlent ou exploitent dans les Etats-Unis. Aussi, le nombre de milles que des corporations de chemins de fer des Etats-Unis possèdent, contrôlent ou exploitent en Canada. (*Document de la session No 186.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 13 mars 1911.—Etat préparé en conformité du document de la session No 46*i* du 26 avril 1909 concernant la division est du Transcontinental, indiquant la dépense réelle faite au sujet de chaque item inscrit sur les listes de chacun des 21 contrats pour la construction de cette division, jusqu'à la date de la dernière estimation faite sur chaque contrat, et la quantité estimative de travaux à faire et de matériaux à fournir pour chacun de ces item, et le coût estimatif pour compléter le contrat dans chaque cas. (*Document de la session No 77o.*)

Et aussi,—Statistiques des canaux pour la saison de navigation de 1910. (*Document de la session No 20a.*)

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Liste des actionnaires des banques chartées du Canada, à la date du 31 décembre 1910. (*Document de la session No 6.*)

M. Lemieux, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 avril 1911.—Copie de toute correspondance, déclarations, télégrammes, listes d'abonnés à servir par la malle, et autres documents se rapportant à la demande de l'octroi des privilèges postaux statutaires à un journal publié à New-Glasgow, N.-E., appelé *The Guysboro Times*. (*Document de la session No 187.*)

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson.

Résolu, que la recommandation de l'honorable Orateur de la Chambre des Communes déposée sur la Table de la Chambre avec d'autres papiers, vendredi, le 7 courant, à l'effet que M. H. M. Vital Larose soit nommé, aux termes de l'article 21 de la Loi de 1908 modifiant la Loi du service civil, comme traducteur dans la division de la traduction de la Chambre des Communes avec rang d'officier dans la subdivision A de la seconde division.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de M. Talbot, pour M. Devlin, secondé par M. Béland.

Ordonné, que le bill U (No 158) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *Révillon, Frères Trading Company, Limited* », soit inscrit sur le feuilleton des ordres pour seconde lecture à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingtième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son vingtième rapport:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, votre examinateur a examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et aussi (conformément à la règle 96, paragraphe 3) les bills privés suivants du Sénat, et il constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies dans chaque cas, savoir:—

De George Alexander Graham et autres; pour une charte sous le nom de *Nepigon-Albany Canal and Transportation Company.*

De Rodolphe Chevrier et autres, d'Ottawa; pour une charte sous le nom de *Quebec and Great Northwestern Railway Company.*

De la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company*; pour la prolongation du délai fixé pour la construction de sa ligne.

De H. N. Sheppard et autres, de High-River, dans la province de l'Alberta; pour une charte sous le nom de *High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company.*

D'Emil Andrew Wallberg et autres, de la cité de Montréal et d'autres lieux; pour une charte sous le nom de *New Ontario and Quebec Railway Company.*

Bill Z 1 (No 164) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Walter Harvey Kirkland ».

Bill R 1 (No 168) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Ontario-Michigan Railway Company* ».

Bill O 1 (No 175) du Sénat, intitulé: « Loi modifiant et refondant les lois relatives au havre de Toronto ».

Sur motion de M. Macdonald, secondé par M. Miller,

Ordonné, que les bills suivants du Sénat soient inscrits sur le feuilleton des ordres pour deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre:—

Bill R 1 (No 168) intitulé: « Loi constituant en corporation *The Ontario-Michigan Railway Company* ».

Bill W 1 (No 170) intitulé: « Loi constituant en corporation *The New Ontario and Quebec Railway Company* ».

Bill O 1 (No 175) intitulé: « Loi modifiant et refondant les lois relatives au havre de Toronto ».

Bill Z 1 (No 164) intitulé: « Loi pour faire droit à Walter Harvey Kirkland ».

Ordonné, que Sir Wilfrid Laurier ait la permission de présenter un bill (No 177) modifiant la Loi des Sauvages.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Geoffrion, secondé par M. Ethier,

Ordonné, que le bill A 1 (No 176) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Restigouche Riparian Association* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la prmière fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Autre réponse suplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910. (*Document de la session No 59l.*)

M. Geoffrion propose, secondé par M. Turgeon,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur le bill Z (No 151) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canadian Surety Company*.», et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil. et M. McIntyre fait rapport que le comité a adopté le bill sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 32) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Securtiy Trusts Corporation* », tels que rapportés par le comité des Banques et du Commerce.

Les dits amendements, étant lus une seconde fois. sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill K 1 (No 166) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Hudson Bay, Peace River and Pacific Railway Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill N 1 (No 167) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Pacific and Hudson Bay Railway Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill V (No 165) du Sénat, intitulé: « Loi concernant un brevet accordé à la *Goldschmidt Thermit Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois. et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill G (No 171) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Grain Growers' Grain Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois. et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill B 2 (No 173) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Robert William Logan ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois. et avec la preuve. etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill U 1 (No 169) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canada West Loan Corporation Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill K (No 172) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill M 1 (No 174) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Casualty Company of Canada* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Ames, secondé par M. Perley,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre le département du Travail et diverses organisations ouvrières ou leurs officiers au sujet du pont de Québec.

Sur motion de M. Bradbury, secondé par M. Sharpe (Ontario),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute la preuve faite devant le juge en chef Howell en sa qualité de commissaire chargé de l'enquête au sujet de la réserve des sauvages de Saint-Pierre.

Sur motion de M. Haggart (Winnipeg), secondé par M. Crothers,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, documents, mémoires et correspondance concernant l'emplacement du Parlement, dans la cité de Winnipeg, pour la province du Manitoba, y compris les réserves faites dans les concessions de la Couronne à la Compagnie de la Baie-d'Hudson et les réserves faites et le but pour lequel elles ont été faites; aussi, copie du décret du conseil du Canada, en date du 23 janvier 1872, et de tous décrets du conseil et correspondance subséquents concernant le site pour les fins des autorités provinciales et fédérales.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Daniel, secondé par M. Lewis,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Liste des noms de toutes les personnes, dans le Nouveau-Brunswick, qui ont reçu des primes de pêche pendant l'année expirée le 31 mars 1911, et le montant reçu par chacune d'elles.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et cinquante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 11 avril 1911.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Crosby,—la pétition de Gordon H. Merlin, vice-président, et Albert Bearley, secrétaire, de l'Union typographique d'Halifax, No 130.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill I (No 178) intitulé: « Loi concernant la pollution des eaux navigables », pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill R 1 (No 168) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Ontario-Michigan Railway Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill W 1 (No 170) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The New Ontario and Quebec Railway Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill O 1 (No 175) du Sénat, intitulé: « Loi modifiant et refondant les lois relatives au havre de Toronto ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill Z 1 (No 164) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Walter Harvey Kirkland ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill A 1 (No 176) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Restigouche Riparian Association* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité des Voies et Moyens reprend alors le cours de ses délibérations.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Mercredi, 12 avril 1911.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et six minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mercredi, 12 avril 1911.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée sur le bureau:—
Par M. Foster,—la pétition du révérend John A. McNicholl et autres, de Toronto.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 11 avril courant, laquelle est lue et reçue et est comme suit:—

De Gordon H. Merlin, vice-président, et Albert Bearley, secrétaire de l'Union typographique de Halifax, No 130; demandant que le Code criminel soit amendé de manière à protéger la société et la morale contre l'adultère.

M. Clarke (Essex), du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill I 1 (No 152) intitulé: « Loi concernant la Convention baptiste d'Ontario et de Québec ».

Bill J 1 (No 161) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canadian Baptist Foreign Mission Board* ».

Bill X 1 (No 163) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mary Jane Beatty ».

Bill V (No 165) du Sénat, intitulé: « Loi concernant un brevet accordé à la *Goldschmidt Thermit Company* ».

Bill B 2 (No 173) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Robert William Logan ».

Votre comité a aussi pris en considération les amendements faits par le Sénat au bill (No 43) concernant un brevet de la *Conduits Company, Limited*, et il recommande qu'ils soient agréés.

M. Warburton, du comité des Comptes Publics, présente à la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les comptes, pièces justificatives et autres documents se rapportant à des paiements de $67,021.14 et de $13,584.35 faits à A. et R. Loggie, pour le compte de dragage exécuté à Bathurst, Caraquet, Dalhousie et Loggieville, tels qu'inscrits à la page V-248 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1910, et, en cette matière, a examiné des témoins sous serment,—et, pour l'information de la Chambre, il soumet ci-joint la preuve fournie par ces témoins, ainsi que les pièces à l'appui produites au cours du dit examen (*Voir appendice du Journal No 2.*)

Avec le consentement de la Chambre;

M. Macdonell propose, secondé par M. Henderson,—Que l'ordre de la Chambre, du 11 avril courant, référant au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, le bill O 1 (No 175) du Sénat, intitulé: « Loi modifiant et refondant les lois relatives au havre de Toronto », soit rescindé, et que le dit bill soit référé au comité des Bills Privés.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 janvier 1911,—Copie de tous mémoires, rapports, correspondance et documents en la possession du gouvernement et non encore soumis à la Chambre concernant l'étude d'un tracé pour un tunnel sous le détroit de Northumberland entre la province de l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, et la construction du dit tunnel. (*Document de la session No 188.*)

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 février 1911,—Copie de tous actes, règlements, documents, papiers et renseignements de toute nature indiquant ou faisant connaître le système ou la méthode suivi pour la confection du recensement dans le Royaume-Uni, les possessions britanniques et les pays étrangers, respectivement, et indiquant en quoi le système ou la méthode suivi dans les susdits pays diffère de celui ou celle que l'on se propose d'adopter pour le prochain recensement en Canada. (*Document de la session No 189.*)

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 6 mars 1911,—Copie du décret du conseil nommant des ingénieurs chargés de préparer et choisir les plans et devis, et de surveiller la construction du pont de Québec: de toutes les instructions, correspondance, notes écrites et documents en rapport avec ces nominations, y compris celles des deux ingénieurs additionnels; avec, en sus, copie de tous les décrets du conseil subséquents, et de toutes instructions, correspondance, etc., se rapportant au refus de la part de l'un quelconque des ingénieurs de se charger de la mission offerte, ou de continuer à remplir ses fonctions, comme aussi à la démission de l'un ou l'autre d'entre eux, et de la substitution d'autres ingénieurs. (*Document de la session No 137b.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 6 février 1911,—Etat faisant connaître le nombre d'employés attachés au Bureau de l'Imprimerie en 1896;

Les noms des susdits employés qui ont été destitués entre 1896 et 1911, avec la date et la cause de la destitution dans chaque cas;

Les noms des susdits employés qui ont démissionné ou sont décédés entre les années susdites, avec la date de la démission et du décès dans chaque cas; et

Les noms des personnes nommées à des positions en rapport avec le Bureau de l'Imprimerie entre 1896 et 1911, avec la date de la nomination dans chaque cas. (*Document de la session No 190.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à cinq heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne à mercredi prochain, le 19 courant, à trois heures p.m.

Mercredi, 19 avril 1911.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 12 avril courant, laquelle est lue et reçue et est comme suit:—

Du révérend John McNicol et autres, de Toronto, Ont.; demandant que le Code criminel soit amendé de manière à protéger la société et la morale contre l'adultère.

Sur motion de M. Foster, secondé par M. Haggart (Lanark),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre.—Etat faisant connaître les droits imposés par l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la France, la Suède, la Suisse, l'Autriche-Hongrie, le Japon, l'Argentine, le Venezuela et la Russie, respectivement, sur chacun des articles compris dans la convention douanière entre les Etats-Unis et le Canada; aussi, en 1910, quels ont été les quantités et les prix d'importation sur lesquels des droits ont été perçus, quant aux articles suivants: beurre, œufs, fromage, bœuf salé, lard fumé et jambons, mouton, agneau, lard salé et autres produits de viande (en détail), orge, fèves, avoine, pois, blé, foin, graine de lin, pommes vertes, et animaux importés des pays ci-dessus nommés.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, pour M. Oliver, secondé par M. Fielding, la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution concernant la réserve des sauvages Songhees, dans la cité de Victoria, Colombie-Britannique.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de pourvoir à l'exécution d'une certaine promesse de vente faite le 31 mars 1911, par le gouvernement du Canada à celui de la Colombie-Britannique, par laquelle la réserve des sauvages Songhees, dans la cité de Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique, doit être cédée ou transférée au gouvernement de la Colombie-Britannique moyennant certaines conditions énoncées dans la dite promesse de vente.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de pourvoir à l'exécution d'une certaine promesse de vente faite le 31 mars 1911, par le gouvernement du Canada à celui de la Colombie-Britannique, par laquelle la réserve des sauvages Songhees, dans la cité de Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique, doit être cédée ou transférée au gouvernement de la Colombie-Britannique moyennant certaines conditions énoncées dans la dite promesse de vente.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que Sir Wilfrid Laurier, pour M. Oliver, ait la permission de présenter un bill (No 179) concernant la réserve des sauvages Songhees.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Autre réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910. (*Document de la session No 59m.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et cinquante-sept minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Jeudi, 20 avril 1911.

PRIÈRES.

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 16 janvier 1911,—Copie de toutes les instructions ou communications de la part du département des Travaux Publics, ou de l'un quelconque de ses fonctionnaires, ou du ministre des Travaux Publics à l'architecte en chef ou à tout autre architecte relativement à la préparation des plans ou à la construction d'un hôtel des postes à Parrsboro, N.-E., et de tous autres bureaux de poste ou édifices publics devant être utilisés en tout ou en partie par le département des Postes, et pour lesquels des crédits ont été votés durant la période écoulée entre le 1er janvier 1908 et le 31 décembre 1910. (*Document de la session No 86a.*)

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Rapport du ministère du Commerce, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1910. Partie VI—Services de paquebots subventionnés. (*Document de la session No 10e.*)

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 avril 1911,—Copie de toute correspondance concernant la construction de réfrigérateurs de boëtte à Louisbourg et Lingan, dans Cap-Breton-Sud. (*Document de la session No 177a.*)

Sur motion de M. Currie (Simcoe), secondé par M. Middlebro,

Ordonné, que le bill I (No 178) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la pollution des eaux navigables », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. Armstrong,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître:—

1. La quantité de charbon bitumineux importé dans l'Ontario et réexpédié sur d'autres provinces en 1910;

2. La quantité de charbon bitumineux importé, en 1910, dans l'Ontario par les différentes compagnies de chemin de fer;

3. Quelles ont été la quantité et la valeur de menu charbon importé dans l'Ontario en 1910. Quelle proportion de ce charbon a été réexpédiée sur d'autres provinces et quelle proportion a été importée par les voies ferrées.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Copie du traité de commerce et navigation entre la Grande-Bretagne et le Japon, signé à Londres le 3 avril 1911. (*Document de la session No 95d.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 14 décembre 1910.—Etat indiquant quels montants ont été payés par le gouvernement pendant la dernière année fiscale pour frais de voyage des personnes suivantes, et les noms de ces personnes et le chiffre des dépenses dans chaque cas sous les chapitres suivants: chemins de fer, steamers et autres voies de transport; wagons privés; wagons Pullman; pourboires aux serviteurs; repas et frais d'hôtel pour ministres de la Couronne, employés civils de tous

grades, agents d'immigration, et autres personnes employées par le gouvernement pour quelque travail spécial ou autre. (*Document de la session No 175a.*)

M. King, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à ordre du 10 avril 1911,—Copie de toute correspondance échangée entre le département du Travail et diverses organisations ouvrières ou leurs officiers au sujet du pont de Québec. (*Document de la session No 137c.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat acquiesce à la recommandation de l'honorable Orateur de la Chambre des Communes en ce qui concerne l'octroi de l'augmentation statutaire annuelle des appointements des commis du bureau conjoint de distribution du Parlement. le Sénat adhère à la décision de la Chambre des Communes quant à l'octroi de la dite augmentation d'appointements.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et sept minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Vendredi, 21 avril 1911.

PRIÈRES.

M. Clarke (Essex), du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le septième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill A 1 (No 176) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Restigouche Riparian Association* », et a décidé de le rapporter sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération les amendements faits par le Sénat au bill (No 105) constituant en corporation la *Imperial Steamship Company*, et recommande qu'ils soient agréés.

M. Miller, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le sixième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les amendements faits par le Sénat au bill (No 56) constituant en corporation la *Hudson Bay Mortgage Corporation*, et recommande qu'ils soient agréés.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Tableaux et formules, etc., en rapport avec le recensement qui devra être fait au cours de l'année 1911. (*Document de la session No 192.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

M. Reid (Ristigouche) propose, secondé par M. Turgeon,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill I 1 (No 152) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Convention baptiste d'Ontario et de Québec »;

Bill J 1 (No 161) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canadian Baptist Foreign Mission Board* »;

Bill X 1 (No 163) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mary Jane Beatty »;

Bill V (No 165) du Sénat, intitulé: « Loi concernant un brevet accordé à la *Goldschmidt Thermit Company* »; et

Bill B 2 (No 173) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Robert William Logan »; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill I 1 (No 152) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Convention baptiste d'Ontario et de Québec », et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

M. McIntyre fait aussi rapport que le comité a fait queqlue progrès sur les bills suivants, savoir: Bill J 1 (No 161) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canadian Baptist Foreign Mission Board* »; bill X 1 (No 163) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mary Jane Beatty »; bill V (No 165) du Sénat, intitulé: « Loi concernant un brevet accordé à la *Goldschmidt Thermit Company* »; bill B 2 (No 173) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Robert William Logan », et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité sur les dits bills.

Sur motion de M. Fowke, secondé par M. Carvell.

Ordonné, que le bill I 1 (No 152) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Convention baptiste d'Ontario et de Québec », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a passé leur bill sans amendement.

Le comité des Voies et Moyens reprend alors le cours de ses délibérations.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Samedi, 22 avril 1911.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat acquiesce, sans modification, à l'amendement fait par la Chambre des Communes au bill L 1 (No 159) du Sénat, intitulé: « Loi changeant le nom de la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive-Nord ».

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à deux heures et vingt-cinq minutes, samedi matin, elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 24 avril 1911.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Middlebro,—Ia pétition du révérend J. B. Fraser et autres, de Annan et autres lieux, Ontario.

M. Nesbitt, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le septième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné le bill K (No 172) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Société de prévoyance et de prêts d'Hamilton », et a convenu d'en faire rapport avec des amendements.

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie d'un décret du conseil, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général le 31 mars 1911, et publié dans la *Gazette du Canada* le 15 avril 1911:—

No 358. Règlements revisés pour l'entrée de chirurgiens dans le service naval. (*Document de la session No 56a.*)

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill H 2 (No 180) intitulé: « Loi pour faire droit à Mary Kathleen Crittenden »;

Bill J 2 (No 181) intitulé: « Loi pour faire droit à Pauline Winslow Saunderson »;

Bill K 2 (No 182) intitulé: « Loi pour faire droit à Nellie Bridgland Morrison»; et

Bill L 2 (No 183) intitulé: « Loi pour faire droit à Frances Whittington Truesdell ».

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel ont été renvoyés les quatre bills ci-dessus mentionnés, ainsi que les pièces produites devant le dit comité dans chacun de ces cas, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill J 1 (No 161) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canadian Baptist Foreign Mission Board* »;

Bill X 1 (No 163) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mary Jane Beatty »;

Bill V (No 165) du Sénat, intitulé: « Loi concernant un brevet accordé à la *Goldschmidt Thermit Company* »; et

Bill B 2 (No 173) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Robert William Logan », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill X 1 (No 163) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mary Jane Beatty »; bill V (No 165) du Sénat, intitulé: « Loi concernant un brevet accordé à la *Goldschmidt Thermit Company* »; et bill B 2 (No 173) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à

Robert William Logan », et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

M. McIntyre fait aussi rapport que le comité a examiné le bill J 1 (No 161) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canadian Baptist Foreign Mission Board* », et y a fait des amendements.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération des amendements faits par la Chambre au bill J 1 (No 161) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canadian Baptist Foreign Board* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 4, lignes 43 et 44.—Retrancher tous les mots qui suivent « Québec » jusqu'à la fin de l'article, et insérer: « doit immédiatement après le transfert des biens mentionnés à l'article 11 de la présente loi, être abrogé ».

Page 5, ligne 2.—Retrancher « jusqu'à ce » et insérer « excepté en tout ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

Sur motion de M. Nesbitt, secondé par M. Fowke,

Ordonné, que le bill X 1 (No 163) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mary Jane Beatty », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Béland, secondé par M. Pickup,

Ordonné, que le bill V (No 165) du Sénat, intitulé: « Loi concernant un brevet accordé à la *Goldschmidt Thermit Company* », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Nesbitt, secondé par M. Fowke,

Ordonné, que le bill B 2 (No 173) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à William Logan », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

M. Béland propose, secondé par M. Black,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général sur un bill privé (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur la question, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur le bill A 1 (No 176) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Restigouche Riparian Association* », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend

le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le dit bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 43) intitulé: « Loi concernant un brevet de la *Conduits Company, Limited* », lesquels ayant été lus la première fois, ont été renvoyés au comité des Bills Privés et agréés.

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 105) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Imperial Steamship Company* », lesquels ayant été lus la première fois, ont été renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes et agréés.

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendments.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 56) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Hudson Bay Mortgage Corporation* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 4, ligne 18.—Retrancher les mots depuis « qui » jusqu'à « peuvent », ligne 20.

Page 4, ligne 38.—Retrancher l'alinéa (*c*) de l'article 13.

Page 7, ligne 25.—Après « objet » insérer ce qui suit: « à laquelle assemblée les actionnaires représentant au moins les deux tiers du capital versé de la compagnie sont présents ou représentés par fondés de pouvoirs ».

Page 7, ligne 47.—Après « manière » retrancher tous les mots jusqu'au second « et », ligne 2, page 8.

Les dits amendements, étant lus la seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

Sur motion de M. Pardee, secondé par M. McCoig,

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat retournant à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité des Divorces, du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants ont été fondés, savoir:—

Bill X 1 (No 163) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mary Jane Beatty »; et

Bill B 2 (No 173) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Robert William Logan ».

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Roche,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat détaillé des dépenses encourues et payées à l'exposition de Paris en 1900 comme paiements du comité colonial sur compte d'espace, etc., $87,000 (rapport de l'Auditeur général, 1899-1900 (D-15).

Sur motion de M. Crocket, secondé par M. Chisholm (Huron),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant toutes les condamnations prononcées et amendes imposées dans la division électorale de Victoria, N.-B., (y compris le comté de Madawaska) pour violation des articles 148 et 150 du Code criminel, respectivement, ainsi que les noms et domiciles des inculpés et des personnes qui ont reçu ces amendes, avec indication de la manière dont on a disposé de l'amende dans chaque cas. Aussi, état indiquant toutes les amendes perçues dans la dite division électorale pour violations des dits articles, sans la formalité d'une condamnation, ainsi que les noms et domiciles des personnes qui les ont payées et des personnes qui les ont reçues avec indication de la manière dont on a disposé de l'amende dans chaque cas. Et aussi, état indiquant toutes les armes saisies en vertu de l'article 148, ou livrées en vertu de l'article 144, et la manière dont on en a disposé.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Mardi, 25 avril 1911.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quarante-cinq minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mardi, 25 avril 1911.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 24 avril courant, laquelle est lue et reçue et est comme suit:—

Du révérend J. B. Fraser et autres, de Annan, Ont.; demandant que le Code criminel soit amendé de manière à protéger la société et la morale contre l'adultère.

M. Emmerson, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présnte à la Chambre le dix-septième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill V 1 (No 162) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Alsek and Yukon Railway Company* ».

Bill N 1 (No 167) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Pacific and Hudson Bay Railway Company* ».

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill R 1 (No 168) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Ontario-Michigan Railway Company* ».

Bill W 1 (No 170) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The New-Ontario and Quebec Railway Company* ».

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingt et unième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son vingt et unième rapport:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, votre examinateur a examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et aussi (conformément à la règle 96, paragraphe 3) les bills privés suivants du Sénat, et il constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De Frances Whittington Truesdell; pour une loi de divorce avec son mari Henry Truesdell;

De Joseph Doust; pour une loi de divorce avec sa femme Addie Alvetta Doust.

Sur motion de M. Rhodes, secondé par M. Thornton,

Ordonné, que le bill H 2 (No 180) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mary Kathleen Crittenden », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Tolmie,

Ordonné, que le bill J 2 (No 181) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Pauline Winslow Saunderson », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Harris, secondé par M. Fowke,

Ordonné, que le bill K 2 (No 182) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Nellie Bridgland Morrison », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Smith (Nanaïmo), secondé par M. McCraney,

Ordonné, que le bill L 2 (No 183) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Frances Whittington Truesdell », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens,

M. Fielding propose, secondé par M. Fisher,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Northrup propose, comme amendement, secondé par M. Lennox,—Que tous les mots après « Que » dans la motion soient retranchés et remplacés par les suivants:—« une commission royale soit nommée aux fins de faire une enquête sur l'administration de l'imprimerie de l'Etat embrassant telle période de temps écoulé que les commissaires considéreront être dans l'intérêt public, avec instructions de s'enquérir complètement des causes d'absence de méthode dans la dite administration et de faire connaître sur qui le blâme doit retomber comme aussi d'indiquer les sauvegardes à prendre afin de protéger le pays à l'avenir.

« Et que les dits commissaires reçoivent de plus instruction d'examiner jusqu'à quel point d'autres départements ont violé cette loi en usurpant les pouvoirs de l'imprimerie de l'Etat en matière d'impressions, ou en envoyant des réquisitions de fournitures de bureau en contravention du statut et des règlements établis à cet égard.»

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m

---

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal;

M. Monk propose, secondé par M. Sproule,—Que le dit ordre soit rescindé et que le bill soit référé de nouveau au comité général pour plus ample considération.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative .

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le dit bill et lui a fait de nouveaux amendements.

La Chambre procède en conséquence à la prise en considération des dits amendements, lesquels étant lus une seronde fois sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure consacrée à la discussion des bills privés (en vertu de la règle 25) étant expirée, la Chambre reprend le débat sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

Et sur l'amendement à icelle.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mercredi, 26 avril 1911.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Ames,	Daniel,	Magrath,	Smyth,
Armstrong,	Edwards,	Nantel,	Sproule,
Arthurs,	Elson,	Northrup,	Stanfield,
Barnard,	Fraser,	Owen,	Staples,
Best,	Gilbert,	Paquet,	Stewart,
Blain,	Goodeve,	Perley,	Taylor
Borden (Halifax),	Herron,	Porter,	(New-Westminster),
Burrell,	Hughes,	Price,	Thornton,
Campbell,	Kidd,	Reid (Grenville),	Wallace,
Chisholm (Huron),	Lake,	Rhodes,	
Clare,	Lancaster,	Roche,	Wilcox,
Cowan,	Lennox,	Russell,	Wilson (Lennox-et-Addington),
Crosby,	Lortie,	Schaffner,	
Crocket,	Macdonell,	Sexsmith,	Wright.—56.
Crothers,	McCall,	Sharpe (Lisgar),	

CONTRE:

Messieurs

Allard,	Ecrément,	Macdonald,	Pugsley,
Allen,	Ethier,	McAllister,	Rankin,
Aylesworth (sir Allen),	Fielding,	McCoig,	Reid (Ristigouche),
	Fisher,	McColl,	Richards,
Béland,	Forget,	McIntyre,	Rivet,
Bickerdike,	Fowke,	McKenzie,	Robb,
Borden (sir Frederick),	Gauvreau,	McLean (Huron),	Ross (Rimouski),
	Geoffrion,	McLean (Sunbury),	Roy (Dorchester),
Boyer,	German,	McMillan,	Rutan,
Brown,	Girard,	Major,	Schell,
Bureau,	Gladu,	Marcile (Bagot),	Sealey,
Carrier,	Guthrie,	Martin (Montréal, Sainte-Marie),	Sinclair,
Carvell,	Hunt,		Smith (Nanaïmo),
Chew,	Knowles,	Martin (Wellington),	Sperry,
Chisholm (Antigonish),	Kyte,	Mayrand,	Talbot,
	Lachance,	Meigs,	Templeman,
Chisholm (Inverness),	Lafortune,	Michaud,	Tobin,
	Lanctot (Laprairie Napierville),	Murphy,	Todd,
Clark (Red-Deer),		Nesbitt,	Turcotte (Nicolet),
Congdon,	Lapointe,	Neely,	Turcotte (Québec-comté),
Delisle,	Laurier (sir Wilfrid),	Oliver,	
Demers,	Law,	Pardee,	Verville,
Devlin,	Lemieux,	Pickup,	Warburton,
Douglas,	Loggie,	Proulx,	White (Victoria, Alta.)—92.
Dubeau,	Lovell,	Prowse,	

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à deux heures et cinq minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mercredi, 26 avril 1911.

PRIÈRES.

M. Clarke (Essex), du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le huitième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les amendements faits par le Sénat au bill (No 75) intitulé: « Loi concernant la Compagnie manufacturière McClary », et recommande que le premier amendement soit agréé avec une modification, et que les deuxième et troisième amendements soient agréés sans modification.

Votre comité recommande de plus qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Clarke (Essex), secondé par M. McColl,

Ordonné, qu'il soit permis au comité des Bills Privés de siéger pendant les séances de la Chambre, conformément à la recommandation contenue dans son huitième rapport.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une résolution concernant les droits d'auteur.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des droits d'auteur, chapitre 70 des Statuts Revisés, 1906, en établissant des dispositions pour—

(*a*) la protection en Canada du droit d'auteur au sujet des ouvrages littéraires, dramatiques, musicaux et artistiques originaux;
(*b*) les honoraires à payer pour l'enregistrement des droits d'auteurs;
(*c*) les amendes pour violation du droit d'auteur;
(*d*) et la prohibition de l'importation en Canada de certaines réimpressions d'ouvrages déjà enregistrés.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des droits d'auteur, chapitre 70 des Statuts Revisés, 1906, en établissant des dispositions pour—

(*a*) la protection en Canada du droit d'auteur au sujet des ouvrages littéraires, dramatiques, musicaux et artistiques originaux;
(*b*) les honoraires à payer pour l'enregistrement des droits d'auteurs;
(*c*) les amendes pour violation du droit d'auteur;
(*d*) et la prohibition de l'importation en Canada de certaines réimpressions d'ouvrages déjà enregistrés.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Fisher ait la permission de présenter un bill (No 184) concernant les droits d'auteur.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 179) concernant la réserve des Sauvages Songhees.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 177) modifiant la Loi des Sauvages.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill R (No 147) du Sénat, intitulé: « Loi modifiant la Loi de l'immigration chinoise ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 108) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique »,; et

Bill (No 15) intitulé: « Loi à l'effet de modifier la Loi médicale du Canada ».

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 94) intitulé: « Loi concernant la *Western Central Railway Company* », avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat demande à cette Chambre de permettre au greffier du Sénat de corriger une erreur d'écriture dans le bill J 2 (No 181) intitulé: « Loi pour faire droit à Pauline Winslow Saunderson », envoyé à la Chambre des Communes en remplaçant « 1910 » par « 1901 », dans la sixième ligne du dit bill.

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre la résolution suivante:—

SÉNAT,
MARDI, 25 avril 1911.

Résolu,—Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les résolutions suivantes:—

Résolu, que, les comptes et pièces justificatives relatives aux dépenses faites par le Sénat durant l'exercice expirant au trente et unième jour de mars 1910 ayant été référés au comité de l'Economie interne et de la Comptabilité d'après la règle 103, et que ce comité les étudiant présentement, il n'est pas possible de fournir à la Chambre des Communes ces comptes et pièces tels que requis par le message de cette Chambre en date du vingt-quatre janvier.

Résolu, que, les comptes et pièces justificatives en question ayant été soumis à un minutieux et rigoureux examen de l'Auditeur général, et tous les membres de la Chambre des Communes pouvant se procurer, pour y référer, le rapport sur cet examen, il ne semble y avoir aucun intérêt public à fournir ces comptes et pièces justificatives à cette Chambre.

Résolu, que, les législations régissant la dépense des crédits votés aux deux Chambres du Parlement ayant jusqu'à présent été interprétées comme donnant à chaque Chambre plein contrôle des sommes votées pour ces fins, le Sénat est d'opinion qu'il vaut mieux, pour sauvegarder l'harmonie entre les deux Chambres, laisser l'analyse critique des détails des dépenses de l'une et de l'autre Chambre du Parlement à la Chambre sur l'ordre de laquelle les paiements sont effectués.

Résolu, que, malgré cette opinion, le Sénat, en vue de promouvoir l'économie et l'efficacité de l'administration des affaires du Parlement, est prêt à s'entendre sur la nomination d'un comité mixte des deux Chambres qui fera l'examen des dépenses des Chambres et en fera rapport.

Attesté,

SAM'L E. ST. O. CHAPLEAU,
Greffier du Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quarante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Jeudi, 27 avril 1911.

PRIÈRES.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding,

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre agrée leur demande à l'effet qu'il soit permis au greffier du Sénat de corriger une erreur d'écriture dans le bill J 2 (No 181) intitulé: « Loi pour faire droit à Pauline Winslow Saunderson », envoyé à la Chambre des Communes, en remplaçant « 1910 » par « 1901 », dans la sixième ligne du dit bill.

M. German propose, secondé par M. Tolmie,—Que le troisième rapport du comité des Privilèges et Elections soit maintenant adopté.

M. Monk propose, comme amendement, secondé par M. Barker,—Que le dit rapport ne soit pas adopté, mais que, en son lieu et place, cette Chambre adopte le projet de rapport recommandé par la minorité du dit comité des Privilèges et Elections, tel qu'il est inscrit dans le procès-verbal du dit comité, et marqué B.

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi, 28 avril 1911.

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Armstrong,
Arthurs,
Barker,
Barnard,
Best,
Blain,
Blondin,
Borden (Halifax),
Burrell,
Chisholm (Huron),
Cowan,
Crosby,
Crocket,
Crothers,
Doherty,
Donnelly,
Edwards,
Elson,
Fraser,
Gilbert,
Goodeve,
Henderson,
Herron,
Hughes,
Lake,
Lennox,
Lortie,
McCall,
Magrath,
Middlebro,
Monk,
Nantel,
Paquet,
Perley,
Porter,
Price,
Reid (Grenville),
Rhodes,
Roche,
Russell,
Schaffner,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Smyth,
Sproule,
Stanfield,
Staples,
Stewart,
Taylor (Leeds),
Taylor (New-Westminster),
Thoburn,
Thornton,
Wallace,
White (Renfrew),
Wilson (Lennox-et-Addington),
Wright.—56.

CONTRE:

Messieurs

Allard,
Allen,
Aylesworth (sir Allen),
Beauparlant,
Ethier,
Fielding,
Fisher,
Fortier,
Gauvreau,
MacNutt,
McAllister,
McCoig,
McCraney,
McGiverin,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Rivet,
Ross (Middlesex),
Ross (Rimouski),

Béland,	Geoffrion,	McIntyre,	Roy (Dorchester),
Brown,	Gervais,	McKenzie,	Roy (Montmagny),
Bureau,	Girard,	McLean (Huron),	Rutan,
Carrier,	Gladu,	McMillan,	Savoie,
Carvell,	Graham,	Marcile (Bagot),	Schell,
Champagne,	Hunt,	Martin (Regina),	Sealey,
Chew,	King,	Martin (Wellington),	Séguin,
Chisholm (Antigonish),	Knowles,	Meigs,	Sinclair,
	Kyte,	Michaud,	Smith (Middlesex),
Chisholm (Inverness),	Lachance,	Molloy,	Smith (Nanaïmo),
Clarke (Essex),	Lafortune,	Murphy,	Sperry,
Congdon,	Lanctot (Laprairie-Napierville),	Neely,	Templeman,
Currie (Prince-Edouard),		Oliver,	Tobin,
	Lapointe,	Pardee,	Tolmie,
Delisle,	Laurier (sir Wilfrid),	Parent,	Turcotte (Nicolet),
Demers,	LeBlanc,	Paterson,	Turcotte (Québec-comté),
Devlin,	Lemieux,	Pickup,	
Douglas,	Loggie,	Proulx,	Turgeon,
Dubeau,	Lovell,	Prowse,	Warburton,
Ecrément,	Low,	Pugsley,	White (Victoria, Alta.).—98.
Emmerson,	Macdonald,	Rankin,	

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative, sur la même division renversée.

Résolu, que cette Chambre concoure dans le troisième rapport du comité des Privilèges et Elections.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Sommaire d'états de compagnies d'assurance en Canada, au 31 décembre 1910. (*Document de la session No 9.*)

M. l'Orateur informe la Chambre, que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Communes au bill J 1 (No 161) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canadian Baptist Foreign Mission Board* ».

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à quatre heures et trente-cinq minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Vendredi, 28 avril 1911.

PRIÈRES.

M. Clarke (Essex), du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le neuvième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill O 1 (No 175) du Sénat, intitulé: « Loi modifiant et refondant les lois relatives au havre de Toronto ».

Bill G (No 171) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Grain Growers' Grain Company* ».

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 avril 1911.—Etat donnant les comptes détaillés, pièces justificatives, déclarations, rapports et autres papiers concernant le salaire de W. A. Hickman, agent d'immigration dans la Grande-Bretagne en 1902 et 1903, ainsi que les paiements qui lui ont été faits. (*Document de la session No 76h.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 3 avril 1911.—Etat donnant les comptes détaillés, pièces justificatives, déclarations, rapports et autres papiers concernant le salaire et les dépenses de W. O. Creighton, qui a visité la Grande-Bretagne en 1910 en qualité de fermier-délégué, ainsi que les paiements qui lui ont été faits. (*Document de la session No 76g.*)

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 février 1911,—Copie de toutes lettres, papiers, télégrammes et documents, pièces justificatives et listes de paie, indiquant les noms de toutes personnes qui ont fourni des matériaux ou qui ont travaillé, et les prix et taux de gages et les sommes payées à chacune, en ce qui concerne la construction d'un quai à Deep-Brook, N.-E. (*Document de la session No 193.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 février 1911,—Etat donnant les noms et prénoms des employés permanents ou temporaires nommés à Montréal depuis le 1er janvier 1904, dans le département des Postes, dans celui des Douanes, du Revenu de l'Intérieur et des Travaux Publics; l'âge et le lieu de résidence de ces employés au moment de leur nomination; les dates et la nature des permutations, promotions ou augmentations de salaires accordés à ces employés depuis leur nomination. (*Document de la session No 69a.*)

M. Borden (Halifax) ayant demandé de son siège en Chambre, permission de proposer l'ajournement de la Chambre dans le but de discuter une question d'urgence, et ayant déclaré que le sujet de la discussion est:—« L'importance publique urgente pour le Canada d'être représenté par le premier ministre à la Conférence impériale qui doit se tenir prochainement, ainsi qu'au couronnement de Sa Très Gracieuse Majesté le Roi ».

Il remet alors à M. l'Orateur une déclaration écrite au sujet de la discussion projetée, et M. l'Orateur ayant lu la déclaration à la Chambre, pose la question: « Le député est-il autorisé à parler »;

Et objection étant faite à la question: M. l'Orateur demande aux députés en faveur de la motion de se lever.

Et plus de vingt députés ayant appuyé la motion, M. l'Orateur, en conséquence, dit au député de proposer sa motion.

M. Borden (Halifax) propose alors, secondé par M. Foster,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans la négative.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des pêcheries.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des pêcheries, chapitre 45 des Statuts Revisés, 1906, en décrétant que, dans la province de la Colombie-Britannique, personne ne manufacturera de l'huile ou autres produits commerciaux provenant de lions de mer, d'otaries, de requins ou de chiens de mer, ni n'exploitera un établissement de préparation de conserves de saumon, à moins d'avoir obtenu un permis du ministre; que le site des usines de réduction devra être approuvé par le ministre; que l'exploitation devra être en activité dans le cours d'une année à compter de la date du permis pour lequel des honoraires annuels seront exigés; que l'honoraire annuel pour un permis de préparer le homard en conserves soit augmenté et basé sur le nombre total de livres de homards mis en conserves; que les rapports annuels faits au ministre par le propriétaire ou le gérant d'un établissement de conserves de homards, par l'intermédiaire de l'inspecteur des pêcheries du district, contiendront plus de détails, et seront soumis pas plus tard que le 31 mai de chaque année, et que des pénalités seront imposées pour défaut de faire tels rapports; et qu'il sera nécessaire de se procurer des permis pour maintenir des parcs à homards, moyennant un honoraire annuel pour cette fin.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre, en conséquence, fait rapport de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des pêcheries, chapitre 45 des Statuts Revisés, 1906, en décrétant que, dans la province de la Colombie-Britannique, personne ne manufacturera de l'huile ou autres produits commerciaux provenant de lions de mer, d'otaries, de requins ou de chiens de mer, ni n'exploitera un établissement de préparation de conserves de saumon, à moins d'avoir obtenu un permis du ministre; que le site des usines de réduction devra être approuvé par le ministre; que l'exploitation devra être en activité dans le cours d'une année à compter de la date du permis pour lequel des honoraires annuels seront exigés; que l'honoraire annuel pour un permis de préparer le homard en conserves soit augmenté et basé sur le nombre total de livres de homards mis en conserves; que les rapports annuels faits au ministre par le propriétaire ou le gérant d'un établissement de conserves de homards, par l'intermédiaire de l'inspecteur des pêcheries du district, contiendront plus de détails, et

seront soumis pas plus tard que le 31 mai de chaque année, et que des pénalités seront imposées pour défaut de faire tels rapports; et qu'il sera nécessaire de se procurer des permis pour maintenir des parcs à homards, moyennant un honoraire annuel pour cette fin.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Brodeur ait la permission de présenter un bill (No 185) modifiant la Loi des pêcheries.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre, devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

M. Lemieux propose, secondé par M. Brodeur,—Que le bill (No 104) modifiant l'alinéa (*l*) de l'article 2, et les alinéas (*n*) et (*o*) de l'article 9 de la Loi des Postes, soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Turriff propose, secondé par M. Tolmie,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill K (No 172) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton »;

Bill V 1 (No 162) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Alsek and Yukon Railway Company* »;

Bill N 1 (No 167) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Pacific and Hudson Bay Railway Company* »;

Bill R 1 (No 168) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Ontario-Michigan Railway Company* »; et

Bill W 1 (No 170) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The New Ontario and Quebec Railway Company* », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill V 1 (No 162) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Alsek and Yukon Railway Company* »; et le bill R 1 (No 167) du Sénat, intitulé:

« Loi constituant en corporation *The Pacific and Hudson Bay Railway Company* », et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

M. McIntyre fait raport, aussi, que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill K (No 172) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton »; et aussi, le bill R 1 (No 168) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Ontario-Michigan Railway Company* », et leur a fait séparément des amendements.

M. McIntyre fait rapport aussi, que le comité a fait quelque progrès sur le bill W 1 (No 170) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The New Ontario and Quebec Railway Company* », et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité sur le dit bill.

Sur motion de M. Barker, secondé par M. Henderson,

Ordonné, que le bill V 1 (No 162) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Alsek and Yukon Railway Company* », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Turriff, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill N 1 (No 167) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Pacific and Hudson Bay Railway Company* », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par la Chambre au bill K (No 172) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton », lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 14 (version anglaise).—Retrancher « *in* » et insérer « *up* ».

Page 1, ligne 15.—Retrancher « telle somme des emprunts » et insérer « la somme totale des dépôts d'argent, des débentures et des débentures-actions émises ».

Page 1, ligne 18.—Retrancher « emprunts » et insérer « dépôts d'argent, débentures et débentures-actions émises ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par la Chambre au bill R 1 (No 168) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Ontario-Michigan Railway Company* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 28.—Après le mot « Chatham " insérer « situé au village de Courtright ou dans les environs ».

Page 3, ligne 28 (version anglaise).—Retrancher « *who* » et insérer « *which* ».

Page 4, ligne 4.—Après le mot « *Company* » insérer les articles suivants:—

« 13. Pour les besoins de son entreprise, et subordonnément aux dispositions de l'article 247 de la *Loi des chemins de fer*, la Compagnie peut produire et acquérir mais non par voie d'expropriation, de la force ou énergie électrique ou autre qui peut être transmise et délivrée à tout endroit dans les municipalités à travers lesquelles le chemin de fer a été construit, et elle peut recevoir, transformer, transmettre, distribuer et fournir cette force ou énergie sous toute forme quelconque, céder l'excédent, et en percevoir des taxes et rémunérations; mais ces taxes et rémunérations ne peuvent être exigées ni perçues tant que le tarif n'en aura pas été approuvé par la Commission des chemins de fer pour le Canada, laquelle peut aussi reviser ce tarif.

« 13*b*. Rien dans la présente loi ni dans la *Loi des télégraphes* n'autorise la Compagnie à construire ou à mettre en service, soit sur une voie publique ou un lieu public, soit le long ou en travers d'une voie publique ou d'un lieu public, des lignes destinées à distribuer de l'électricité pour éclairage, chauffage ou force motrice, ou disposer de l'excédent de force provenant des usines de la Compagnie et dont elle n'a pas besoin dans son entreprise, sans avoir préalablement obtenu le consentement, exprimé par règlement, de la municipalité dont relève la dite voie publique ou le dit lieu public, ni autrement qu'aux conditions à être arrêtées avec la dite municipalité; ni vendre, aliéner ou distribuer de la force ou énergie dans les limites d'une municipalité, sans le consentement exprimé par règlement, de cette municipalité.

« 13*c*. Les valeurs qu'émet la Compagnie ne doivent pas dépasser quarante mille dollars par mille du chemin de fer, et ne peuvent être émises qu'en proportion de la longueur de chemin de fer alors construit ou dont la construction a été donnée à l'entreprise.

« 13*d*. En sus des valeurs dont l'article 13*c* de la présente loi autorise l'émission, les directeurs, s'ils y sont préalablement autorisés de la manière prescrite à l'article 136 de la *Loi des chemins de fer*, peuvent emprunter des deniers pour la construction, l'acquisition, le prolongement ou le développement de quelqu'une des propriétés, de quelqu'un des biens ou ouvrages, autres que le chemin de fer, que la Compagnie peut être autorisée à construire, à acquérir ou à tenir en service, et, afin de pourvoir au remboursement des deniers ainsi empruntés, ils peuvent émettre des obligations, débentures, débentures-actions, perpétuelles ou à terme, ou autres valeurs; mais le montant de ces obligations, débentures, débentures-actions ou autres valeurs ne doit pas dépasser la valeur des propriétés, biens et ouvrages au sujet desquels l'émission est effectuée.»

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 75) intitulé: « Loi concernant la Compagnie manufacturière McClary », lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 8.—Substituer le suivant au nouvel article 12 ajouté par l'article 1:—

« (12) S'ils y sont autorisés par un règlement ratifié par un vote des actionnaires présents en personne ou représentés par fondés de pouvoirs à une assemblée générale régulièrement convoquée à cette fin et représentant au moins les deux tiers en valeur du capital souscrit de la Compagnie, les directeurs peuvent au besoin employer les fonds de la Compagnie à l'achat d'actions de toute autre compagnie autorisée à exer-

cer des opérations de la même nature que celles que la Compagnie est autorisée à exercer.»

Page 1, ligne 30.—A « *vote d'* », substituer: « vote des actionnaires présents en personne ou représentés par fondés de pouvoirs à une assemblée générale régulièrement convoquée à cette fin et représentant ».

Page 1, ligne 31.—Après « Compagnie », retrancher les mots qui suivent jusqu'à la fin de l'article.

Page 1, ligne 34.—A « *vote d'* », substituer: « vote des actionnaires présents en personne ou représentés par fondés de pouvoirs à une assemblée générale régulièrement convoquée à cette fin et représentant ».

Page 2, ligne 1.—Après « Compagnie », retrancher les mots qui suivent jusqu'à (*a*), page 2, ligne 4.

Le premier amendement, étant lu la première,

M. Beatty propose, secondé par M. Blain,—Que tous les mots, à la page 1, ligne 16, qui suivent « compagnie » soient retranchés et remplacés par « qui fabrique des marchandises de même nature que celles fabriquées par la Compagnie ou en fait commerce ».

Et la question étant posée sur l'amendement à l'amendement, elle est résolue dans l'affirmative.

Les amendements subséquents, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté un amendement à leur premier amendement, pour lequel elle demande leur concours; et aussi qu'elle acquiesce à leurs amendements subséquents.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat, au bill (No 94) intitulé: « Loi concernant la *Western Central Railway Company* », lequel est lu comme suit:—

Page 4, ligne 2.—Retrancher « deux » et insérer « trois ».

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill H 2 (No 180) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mary Kathleen Crittenden ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill J 2 (No 181) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Pauline Winslow Saunderson ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill K 2 (No 182) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Nellie Bridgland Morrison ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill L 2 (No 183) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Frances Whittington Truesdell ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre reprend le débat sur la question,—Que le bill (No 104) modifiant l'alinéa (*l*) de l'article 2, et les alinéas (*n*) et (*o*) de l'article 9 de la Loi des Postes, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: « Loi modifiant la Loi des Postes ».

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 157) concernant l'inspection et la vente des graines, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill Q 1 (No 153) du Sénat, intitulé: « Loi modifiant la Loi des inspections et de la vente relativement au poids d'un boisseau ou d'un sac de certains produits ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 85) concernant les réserves forestières et les parcs.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour considérer certaine résolution approuvant certains décrets du conseil édictés par le Gouverneur général en conseil en vertu des dispositions de la Loi des terres fédérales, chapitre 20 des Statuts de 1908, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de

nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 107) modifiant la Loi des terres fédérales.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Murphy,

Ordonné, que le dit ordre soit retiré.

Ordonné, que le dit bill soit retiré.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 132) à l'effet de corriger une erreur d'écriture dans la version française de la Loi du Revenu de l'Intérieur.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 97) intitulé: « Loi à l'effet de prohiber l'usage illicite de l'opium et autres drogues », lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 23.—Après « est » insérer « coupable d'un acte criminel et ».

Page 1, ligne 33.—Après « fumeurs » insérer « coupable d'un acte criminel et ».

Page 2, ligne 6.—Après « l'opium » insérer « est coupable d'un acte criminel et ».

Page 2, ligne 14.—Après « dentiste » insérer « ou un pharmacien en gros *bona fide* ».

Page 2, ligne 32.—Après « est » insérer « est coupable d'un acte criminel et ».

Page 2, ligne 43.—Après « vétérinaire » insérer « est coupable d'un acte criminel et ».

Page 3, ligne 3.—Après « est » insérer « est coupable d'un acte criminel et ».

Dans l'annexe.

Page 4.—Après « Cocaïne » insérer « sels ou composés de sels ».

Après « Morphine » insérer « sels ou composés de sels ».

Après « Opium » insérer « Eucaïne ou composés de sels ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à dix heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à trois heures p.m.

Lundi, 1er mai 1911.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Neely,—la pétition de Charles J. Luker et autres, de Swannell et autres lieux, Saskatchewan.

M. Sinclair, du comité de la Marine et des Pêcheries, présente à la Chambre le second rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que la preuve faite en rapport avec l'article 10 du chapitre 61 des Statuts de 1909-10, Edouard VII, intitulé: « Loi concernant le transport des marchandises par eau », soit imprimée de jour en jour, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 10 avril 1911,—Copie de tous papiers, documents, mémoires et correspondance concernant l'emplacement du Parlement, dans la cité de Winnipeg, pour la province du Manitoba, y compris les réserves faites dans les concessions de la Couronne à la Compagnie de la Baie-d'Hudson et les réserves faites et le but pour lequel elles ont été faites; aussi, copie du décret du conseil du Canada en date du 23 janvier 1872, et de tous décrets du conseil et correspondance subséquents concernant le site pour les fins des autorités provinciales et fédérales. (*Document de la session No 194.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 23 janvier 1911,—Copie de tous décrets du conseil, règlements et règles des divers départements de l'administration concernant la participation des fonctionnaires civils aux affaires civiques ou municipales, et notamment leur incapacité de faire partie des conseils civiques ou municipaux, et de toute correspondance, tous documents depuis le 1er janvier 1900 touchant la mise en vigueur des dits décrets du conseil, règlements et règles. Aussi, une liste de tous les employés du gouvernement qui ont été élus ou qui ont fait partie de conseils de ville ou de municipalités durant la période écoulée entre le 1er janvier 1900 et l'époque actuelle, y compris tous ceux qui font actuellement partie de ces conseils, et ceux qui ont été empêchés par le gouvernement de remplir de telles fonctions. (*Document de la session No 195.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill W 1 (No 170) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The New Ontario and Quebec Railway Company* », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Ethier propose, secondé par M. Turgeon,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill O 1 (No 175) du Sénat, intitulé: « Loi modifiant et refondant les lois relatives au havre de Toronto »; et

Bill G (No 171) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Grain Growers' Grain Company, Limited* », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès sur chacun d'eux, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sur motion de M. Lennox, secondé par M. Blain,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat faisant connaître les noms des personnes nommées juges par le gouvernement actuel du Canada depuis son arrivée au pouvoir en 1896; où demeuraient ces personnes lors de leur nomination; quels postes leur ont été assignés respectivement, et, en chaque cas, s'il y avait un prédécesseur occupant le poste pour le temps durant lequel le siège a été vacant.

M. Fielding propose, secondé par M. Fisher,—Que cette Chambre, jeudi prochain, se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant les caisses d'épargne de l'Etat ou les caisses d'épargne postales.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, jeudi prochain, pour prendre en considération la dite résolution.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill A 2 (No 186) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company* »;

Bill C 2 (No 187) intitulé: « Loi concernant un brevet de *The Boiler Flue Cleaner and Supply Company, Limited* »;

Bill E 2 (No 188) intitulé: « Loi à l'effet de conférer au Commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à la *Trussed Concrete Steel Company of Canada, Limited* »;

Bill M 2 (No 189) intitulé: « Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants, 1908 »;

Bill N 2 (No 190) intitulé: « Loi pour faire droit à Violet Jane Dakin »;

Bill O 2 (No 191) intitulé: « Loi pour faire droit à Hugh Samuel Bell »;

Bill V 2 (No 192) intitulé: « Loi pourvoyant à l'augmentation du capital social de la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario »; et

Bill T 2 (No 193) intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie La Sauvegarde ».

Aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les bills suivants, savoir: Bill N 2 (No 190) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Violet Jane Dakin », et bill O 2 (No 192) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Hugh Samuel Bell », avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et vingt-deux minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 2 mai 1911.

PRIÈRES

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 1er mai courant, laquelle est lue et reçue et est comme suit:—

De Chs. J. Luker et autres, de Swannwell, Saskatchewan; demandant que le Code criminel soit amendé de manière à protéger la société et la morale contre l'adultère.

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 16 avril 1911.—Liste des noms de toutes les personnes, dans le Nouveau-Brunswick, qui ont reçu des primes de pêche pendant l'année expirée le 31 mars 1911, et le montant reçu par chacune d'elles. (*Document de la session No 91b.*)

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 6 février 1911.—Copie des rapports des curateurs dans le cas de toutes les banques pour lesquelles des curateurs ont été nommés. (*Document de la session No 152a.*)

Ordonné, que M. Oliver ait la permission de présenter un bill (No 194) modifiant la Loi des Terres fédérales.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Dubeau, secondé par M. Talbot,

Ordonné, que le bill A 2 (No 186) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de Sir Allen Aylesworth, secondé par M. Graham,

Ordonné, que le bill M 2 (No 189) du Sénat, intitulé: « Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants, 1908 », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. McCarthy, secondé par M. Lennox,

Ordonné, que le bill N 2 (No 190) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Violet Jane Dakin », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Tolmie, secondé par M. Carvell,

Ordonné, que le bill O 2 (No 191) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Hugh Samuel Bell », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Clarke (Essex), secondé par M. Cash,

Ordonné, que le bill C 2 (No 187) du Sénat, intitulé: « Loi concernant un brevet de *The Boiler Flue Cleaner and Supply Company, Limited* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. Bickerdike, secondé par M. Geoffrion,

Ordonné, que le bill V 2 (No 192) du Sénat, intitulé: « Loi pourvoyant à l'augmentation du capital social de la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Autre réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910. (*Document de la session No 59u.*)

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 3 avril 1911,—Copie de tous décrets du conseil, mémoires, papiers et documents concernant le transfert, ou concernant toutes négociations relatives au transfert de la charte d'une compagnie connue sous le nom de *Manitoba and Southeastern Railway Company.* (*Document de la session No 196.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Règle générale et ordre de la cour de l'Echiquier du Canada au sujet des sceaux. (*Document de la session No 197.*)

L'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, étant lu;

M. Fielding propose, secondé par M. Fisher,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Lennox propose, comme amendement, secondé par M. Taylor (Leeds),—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« cette Chambre regrette que le ministre des Finances et le conseil du Trésor, en permettant à la *Farmer's Bank of Canada* de commencer et de continuer ses opérations, n'aient pas pris le soin et les mesures nécessaires pour empêcher que la loi ne soit éludée, et pour protéger l'intérêt public ».

Et la question étant mise sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, la Chambre se divise, et ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Ames,	Donnelly,	Lennox,	Sharpe (Ontario),
Armstrong,	Edwards,	Macdonell,	Smyth,
Arthurs,	Elson,	McCall,	Sproule,
Barker,	Foster,	McCarthy,	Stanfield,
Barnard,	Fraser,	Mugrath,	Staples,
Blain,	Gilbert,	Meighen,	Taylor (Leeds),

Borden (Halifax), Broder, Burrell, Campbell, Chisholm (Huron), Cowan, Crosby, Crocket, Crothers, Currie (Simcoe), Daniel, Goodeve, Haggart (Lanark), Haggart (Winnipeg), Henderson, Herron, Jameson, Kidd, Lake, Lalor, Lancaster, Middlebro, Nantel, Northrup, Paquet, Perley, Reid (Grenville), Roche, Schaffner, Sexsmith, Sharpe (Lisgar), Taylor (New-Westminster), Thoburn, Thornton, Wallace, White (Renfrew), Wilcox, Wilson (Lennox-et-Addington), Wright.—63.

CONTRE:

Messieurs

Allard, Allen, Aylesworth (sir Allen), Béland, Brodeur, Bureau, Carvell, Champagne, Chisholm (Antigonish), Chisholm (Inverness), Clark (Red-Deer), Clarke (Essex), Congdon, Currie (Prince-Edouard), Demers, Devlin, Douglas, Dubeau, Ecrément, Fisher, Fortier, Fowke, Gauvreau, German, Gervais, Girard, Gladu, Graham, Guthrie, Hodgins, Hunt, King, Knowles, Kyte, Lanctot (Laprairie-Napierville), Lanctot (Richelieu), Laurier (sir Wilfrid), Law, LeBlanc, Loggie, Lovell, Low, Macdonald, MacNutt, McAllister, McCoig, McColl, McCraney, McGiverin, McIntyre, McKenzie, McMillan, Marcile (Bagot), Martin (Montréal, Sainte-Marie), Martin (Regina), Martin (Wellington), Meigs, Michaud, Miller, Molloy, Murphy, Nesbitt, Neely, Oliver, Papineau, Pardee, Parent, Paterson, Pickup, Proulx, Prowse, Pugsley, Rankin, Reid (Ristigouche), Richards, Rivet, Robb, Ross (Middlesex), Ross (Rimouski), Roy (Montmagny), Rutan, Savoie, Sealey, Séguin, Sinclair, Smith (Middlesex), Smith (Nanaïmo), Sperry, Templeman, Tobin, Todd, Turcotte (Nicolet), Turgeon, Turriff, Verville, Warburton, Whilte (Victoria, Alta.).—97.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill W 1 (No 170) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The New Ontario and Quebec Railway Company* »;

Bill O 1 (No 175) du Sénat, intitulé: « Loi modifiant et refondant les lois relatives au havre de Toronto »; et

Bill G (No 171) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Grain Growers' Grain Company, Limited* », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès sur chacun d'eux et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Le comité des Voies et Moyens reprend alors le cours de ses délibérations;

Et la Chambre continuant de siéger en comité, après minuit;

Mercredi, 3 mai 1911.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant, pour lequel il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill P 1 (No 195) intitulé: « Loi constituant en corporation *The Western Canal Company* ».

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et deux minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mercredi, 3 mai 1911.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingt-troisième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son vingt-troisième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné les bills privés suivants du Sénat, et il constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

Bill C 2 (No 187) intitulé: « Loi concernant un brevet de *The Boiler Flue Cleaner and Supply Company, Limited* ».

Bill E 2 (No 188) intitulé: « Loi à l'effet de conférer au Commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à la *Trussed Concrete Steel Company of Canada, Limited* ».

Bill V 2 (No 192) intitulé: « Loi pourvoyant à l'augmentation du capital social de la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario ».

Bill T 2 (No 193) intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie La Sauvegarde ».

M. Miller, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill U (No 169) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canada West Loan Corporation* ».

Bill M 1 (No 174) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Casualty Company of Canada* ».

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 23 janvier 1911,—Copie de tous décrets du conseil, règlements et règles des divers départements de l'administration concernant la participation des fonctionnaires civils aux affaires civiques ou municipales, et notamment leur incapacité de faire partie des conseils civiques ou municipaux; et de toute correspondance, tous documents depuis le 1er janvier 1900 touchant la mise en vigueur des dits décrets du conseil, règlements et règles. Aussi, une liste de tous les employés du gouvernement qui ont été élus ou qui ont fait partie de conseils de ville ou de municipalités durant la période écoulée entre le 1er janvier 1900 et l'époque actuelle, y compris tous ceux qui font actuellement partie de ces conseils, et ceux qui ont été empêchés par le gouvernement de remplir de telles fonctions. (*Document de la session No 195a.*)

Sur motion de M. Clarke (Essex), secondé par M. Martin (Wellington),

Ordonné, que le bill E 2 (No 188) du Sénat, intitulé: « Loi à l'effet de conférer au Commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à la *Trussed Concrete Steel Company of Canada* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Geoffrion, secondé par M. Turgeon,

Ordonné, que le bill T 2 (No 193) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie La Sauvegarde », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Tolmie, secondé par M. Carvell,

Ordonné, que le bill P 1 (No 195) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Western Canal Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Tolmie, secondé par M. German,

Ordonné, que les bills suivants soient inscrits sur le feuilleton des ordres, pour deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill C 2 (No 187) du Sénat, intitulé: « Loi concernant un brevet de *The Boiler Flue Cleaner and Supply Company, Limited* ».

Bill V 2 (No 192) du Sénat, intitulé: « Loi pourvoyant à l'augmentation du capital social de la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario ».

Sir Wilfrid Laurier propose, secondé par M. Fielding,—Qu'une déclaration ayant été publiée dans certains journaux à l'effet que sur la recommandation de l'honorable Frank Oliver, ministre de l'Intérieur, un décret du conseil avait été passé, le 8 mai 1907, autorisant la Compagnie du chemin de fer *Canadian Northern* à choisir dans la province de la Saskatchewan 600,000 acres de terre au lieu de terres accordées à la Compagnie du chemin de fer *Manitoba and South Eastern*,—et que le 3 octobre de la même année une somme de $50,000 avait été placée dans la Banque Impériale à Edmonton au crédit de M. Oliver,—et qu'environ un an plus tard, une autre somme de $19,000 avait pareillement été placée dans la même banque au crédit de M. Oliver;

Et M. Oliver ayant, le second jour de mai courant, déclaré de son siège en Chambre qu'il n'y avait aucun fondement quelconque à l'insinuation ou au soupçon portant que les dits versements, ou l'un ou l'autre d'iceux, avaient été faits à raison de l'adoption du dit décret du conseil ou du dit octroi de terres, ou s'y rapportant en quelque manière;

Résolu,—Que la question ci-dessus soit référée à un comité spécial de cinq membres pour s'enquérir du bien-fondé de la déclaration et des faits susmentionnés, et que le comité ait le pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, d'interroger les témoins sous serment ou affirmation, et de faire rapport de temps à autre.

M. Borden propose, comme amendement, secondé par M. Foster,—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« un comité spécial de cinq membres soit nommé pour faire une enquête sur les accusations et assertions mentionnées dans la déclaration faite en cette Chambre par le premier ministre, vendredi, le 28 avril écoulé, et les accusations et assertions mentionnées dans les déclarations de l'honorable M. Oliver, ministre de l'Intérieur, et du premier ministre, faites en cette Chambre mardi, le 2 mai courant;

« Et que le dit comité soit autorisé à envoyer quérir personnes, papiers et documents, à examiner les témoins sous serment et affirmation, et à faire rapport de temps à autre.»

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Ames,	Currie (Simcoe),	Lennox,	Sharpe (Ontario),
Armstrong,	Daniel,	Lewis,	Smyth,
Arthurs,	Donnelly,	Lortie,	Sproule,
Barker,	Edwards,	Macdonell,	Stanfield,
Barnard,	Elson,	McCall,	Staples,
Blain,	Foster,	McCarthy,	Stewart,
Blondin,	Fraser,	Magrath,	Taylor (Leeds),
Borden (Halifax),	Gilbert,	Meighen,	Taylor (New-Westminster).
Bradbury,	Goodeve,	Middlebro,	Thoburn,
Bristol,	Haggart (Lanark),	Monk,	Thornton,
Burrell,	Haggart (Winnipeg),	Northrup,	Wallace,
Campbell,	Henderson,	Perley,	White (Renfrew),
Chisholm (Huron),	Herron,	Porter,	Wilcox,
Clare,	Jameson,	Roche,	Wilson (Lennox-et-Addington),
Cowan,	Kidd,	Russell,	Wright.—69.
Crosby,	Lake,	Schaffner,	
Crocket,	Lalor,	Sexsmith,	
Crothers,	Lancaster,	Sharpe (Lisgar),	

CONTRE:

Messieurs

Allard,	Fielding,	McAllister,	Rankin,
Allen,	Fisher,	McCoig,	Reid (Ristigouche),
Aylesworth (sir Allen),	Fortier,	McColl,	Richards,
	Fowke,	McCraney,	Robb,
Beauparlant,	Gauvreau,	McIntyre,	Ross (Middlesex),
Béland,	Geoffrion,	McKenzie,	Roy (Dorchester),
Borden (sir Frederick),	German,	McLean (Sunbury),	Roy (Montmagny),
	Gervais,	McMillan,	Rutan,
Boyer,	Girard,	Major,	Savoie,
Brodeur,	Gladu,	Marcile (Bagot),	Sealey,
Brown,	Gordon (Kent),	Martin (Regina),	Séguin,
Bureau,	Graham,	Martin (Wellington),	Sinclair,
Carvell,	Guthrie,	Meigs,	Smith (Middlesex),
Chisholm (Antigonish),	Hodgins,	Michaud,	Smith (Nanaïmo),
	Hunt,	Miller,	Smith (Stormont),
Chisholm (Inverness),	King,	Molloy,	Sperry,
	Knowles,	Murphy,	Templeman,
Clarke (Essex),	Kyte,	Nesbitt,	Todd,
Congdon,	Lachance,	Neely,	Turcotte (Nicolet),
Currie (Prince-Edouard),	Lanctot (Laprairie-Napierville),	Papineau,	Turcotte (Québec-comté),
		Pardee,	
Delisle,	Lanctot (Richelieu),	Parent,	Turgeon,
Demers,	Laurier (sir Wilfrid),	Paterson,	Turriff,
Devlin,	Law,	Pickup,	Verville,
Douglas,	LeBlanc,	Proulx,	Warburton,
Dubeau,	Loggie,	Prowse,	White (Victoria, Alta.).—102.
Emmerson,	Lovell,	Pugsley,	
Ethier,	MacNutt,		

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée,

M. Lennox propose, comme amendement, secondé par M. Taylor (Leeds).—Que tous les mots après « Que », dans la dite motion, soient retranchés et remplacés par les suivants:—« il soit nommé une commission royale pour s'enquérir et faire rapport si les deux sommes de $50,000 et $19,350, ou environ, que l'on prétend avoir été déposées au crédit du ministre de l'Intérieur dans une banque à Edmonton dans ou vers les

mois d'octobre 1907 et de septembre 1909, ont été reçues ou obtenues par le dit ministre d'une manière, dans des circonstances ou de sources qui rendraient l'acceptation de ces sommes par le ministre préjudiciable à l'intérêt public ».

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Ames,
Armstrong,
Arthurs,
Barker,
Barnard,
Best,
Blain,
Blondin,
Borden (Halifax),
Bradbury,
Bristol,
Burrell,
Chisholm (Huron),
Clare,
Crosby,
Crocket,
Crothers,
Daniel,
Donnelly,
Edwards,
Elson,
Foster,
Fraser,
Gilbert,
Goodeve,
Haggart (Winnipeg),
Henderson,
Herron,
Jameson,
Kidd.
Lake,
Lalor,
Lancaster,
Lennox,
Lortie,
Macdonell,
McCall,
McCarthy,
Magrath,
Meighen,
Middlebro,
Monk,
Northrup,
Paquet,
Perley,
Porter,
Roche,
Russell,
Schaffner,
Sexsmith,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Smyth,
Sproule,
Staples,
Stewart,
Taylor (Leeds),
Taylor (New-Westminster),
Thoburn,
Thornton,
Wallace,
White (Renfrew),
Wilcox,
Wilson (Lennox-et-Addington),
Wright.—65.

CONTRE:

Messieurs

Allen,
Aylesworth (sir Allen),
Beauparlant,
Béland,
Black,
Borden (sir Frederick),
Boyer,
Brown,
Bureau,
Carvell,
Champagne,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Clarke (Essex),
Congdon,
Currie (Prince-Edouard),
Delisle,
Demers,
Devlin,
Douglas,
Dubeau,
Emmerson,
Ethier,
Fielding,
Fisher,
Fortier,
Fowke,
Gauvreau,
Geoffrion,
German,
Gervais,
Gladu,
Gordon (Kent),
Graham,
Guthrie,
Hodgins,
Hunt,
King,
Kyte,
Lachance,
Lafortune,
Lanctot (Laprairie-Napierville),
Lanctot (Richelieu),
Laurier (sir Wilfrid),
Law,
Loggie,
Lovell,
MacNutt,
McAllister,
McCoig,
McColl,
McCraney,
McIntyre,
McKenzie,
McMillan,
Major,
Marcile (Bagot),
Martin (Regina),
Martin (Wellington),
Mayrand,
Meigs,
Miller,
Molloy,
Murphy,
Nesbitt,
Neely,
Papineau,
Parent,
Paterson,
Pickup,
Proulx,
Prowse,
Pugsley,
Rankin,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Rivet,
Robb,
Ross (Middlesex),
Roy (Dorchester),
Rutan,
Savoie,
Sealey,
Séguin,
Sinclair,
Smith (Middlesex),
Smith (Nanaïmo),
Smith (Stormont),
Sperry,
Templeman,
Tobin,
Todd,
Turcotte (Nicolet),
Turcotte (Québec-comté),
Turgeon,
Turriff,
Verville,
Warburton,
White (Victoria, Alta.).—99.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la quetsion principale étant de nouveau posée;

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, en conséquence, qu'un comité composé de cinq membres, soit nommé.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant pour lequel il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill I 2 (No 196) intitulé: « Loi constituant en corporation *The Continental Fire Insurance Company* ».

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

GREY.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes un nouveau budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'année finissant le 31 mars 1911, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867) il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session No 5b.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 3 mai 1911.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Fisher,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient référés au comité des Subsides.

Sur motion de M. Miller, secondé par M. Clarke (Essex),

Ordonné, que le comité des Banques et du Commerce soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre, conformément à la recommandation contenue dans le huitième rapport de ce comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante-cinq minutes, mercredi soir, elle s'ajourne jusqu'à demain.

Jeudi, 4 mai 1911.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingt-quatrième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur a examiné les pétitions pour bills privés, et de plus (conformément à la règle 96, paragraphe 3), le bill privé suivant du Sénat, et il constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De William Francis Currie, de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce avec sa femme Mary Esther Floy Currie.

De George Mackay Sutherland, de Toronto, Ont.; pour une loi de divorce avec sa femme Annie Lea Sutherland.

Bill I 2 (No 196) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Continental Fire Insurance Company* ».

M. Sinclair, du comité de la Marine et des Pêcheries, présente à la Chambre le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande qu'il soit autorisé de siéger pendant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Law,

Ordonné, qu'il soit permis au comité de la Marine et des Pêcheries de siéger pendant les séances de la Chambre, en conformité de la recommandation contenue dans le troisième rapport du dit comité.

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.— Etat indiquant les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien, pendant l'année expirée le 31 octobre 1910. (*Document de la session No 55a.*)

Ordonné, que M. Graham ait la permission de présenter un bill (No 197) modifiant la Loi des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Molloy, secondé par M. Martin (Régina).

Ordonné, que le bill I 2 (No 196) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Continental Fire Insurance Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 177) modifiant la Loi des Sauvages.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Murphy,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé de nouveau au comité général de la Chambre, pour plus ample considération.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le dit bill, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 156) modifiant la Loi des chemins de fer.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'n faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. Ethier, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le dixième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et a décidé de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill Z 1 (No 164) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Walter Harvey Kirkland ».

Bill H 2 (No 180) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mary Kathleen Crittenden ».

Bil J 2 (No 181) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Pauline Winslow Saunderson ».

Bill K 2 (No 182) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Nellie Bridgland Morrison ».

Bill L 2 (No 183) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Frances Whittington Truesdell ».

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 150) à l'effet d'autoriser le Gouvernement du Canada à acquérir, par bail, une certaine ligne de chemin de fer dans la province du Nouveau-Brunswick.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 185) modifiant la Loi des Pêcheries, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 48) modifiant l'Acte de 1894 concernant les Commissaires du havre de Montréal.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 79) portant réglementation de la fabrication, de l'emmagasinage et de l'importation des explosifs.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Vendredi, 5 mai 1911.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat acquiesce, sans modification, l'amendement fait par les Communes aux amendements faits par le Sénat au bill (No 75) intitulé: « Loi concernant la Compagnie manufacturière McClary ».

Aussi, le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill Y 1 (No 198) intitulé: « Loi constituant en corporation *The Quebec and Great North Western Railway Company* »;

Bill P 2 (No 199) intitulé: « Loi pour faire droit à Fanny Mary Healy »;

Bill U 2 (No 200) intitulé: « Loi pour faire droit à Gertrude Mary Grantham »; et

Bill W 2 (No 201) intitulé: « Loi concernant *The Canada National Fire Insurance Company* ».

Et aussi, le Sénat communique à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été soumis les deux bills suivants, savoir: Bill P 2 (No 199) intitulé: « Loi pour faire droit à Fanny Mary Healy », et bill U 2 (No 200) intitulé: « Loi pour faire droit à Gertrude Mary Grantham », avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Avec l'assentiment de la Chambre;

M. Martin (Régina) propose, secondé par M. Rutan,—Que le bill W 2 (No 201) du Sénat, intitulé: « Loi concernant *The Canada National Fire Insurance Company* », soit maintenant lu la première fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingt-cinquième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 3, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son vingt-cinquième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné le bill W 2 ((No 201) du Sénat, intitulé: « Loi concernant *The Canada National Fire Insurance Company* », et constate que l'avis a été publié dans la *Gazette du Canada* et dans le nombre voulu de journaux pendant trois semaines, et qu'instruction a été donnée aux différents éditeurs de continuer la publication pendant la période complète de cinq semaines.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt-cinq minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Vendredi, 5 mai 1911.

PRIÈRES.

M. Bickerdike, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils ne soient pas imprimés, savoir:—

56*n*. Réponse à ordre du 27 février 1911,—Relevé faisant connaître,—

1. Combien de Canadiens ont été admis pour faire partie de la marine canadienne.

2. Quels sont les noms et le lieu de résidence des aspirants acceptés.

58*b*. Réponse à adresse du Sénat du 24 janvier 1911,—Copie du dernier rapport fait au gouvernement par les membres de la Commission des champs de bataille de Québec.

58*c*. Réponse à ordre du Sénat du 12 janvier 1911,—Copies de tous ordres en conseil relativement à la nomination des membres de la Commission des champs de bataille de la province de Québec, ainsi qu'un état indiquant toutes les sommes reçues par la dite commission, leur provenance, l'intérêt sur icelles, les dépenses encourues, la nature de telles dépenses, distinguant ce qui a été payé pour acquisition de terrains, la balance en mains et le coût epproximatif avec la nature des dépenses à encourir pour atteindre le but que s'est proposé la commission.

59*e*. Réponse supplémentaire à adresse du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910.

59*f*. Autre réponse supplémentaire à adresse du 7 décembre 1910.—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910.

59*g*. Autre réponse supplémentaire à adresse du 7 décembre 1910.—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910.

59*h*. Autre réponse supplémentaire à adresse du 7 décembre 1910.—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910.

59*i*. Autre réponse supplémentaire à adresse du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910.

59*j*. Réponse supplémentaire additionnelle à adresse du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910.

59*k*. Autre réponse supplémentaire à adresse du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910.

59*l*. Autre réponse supplémentaire à adresse du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910.

59*m*. Autre réponse supplémentaire à adresse du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910.

74*a*. Réponse à ordre du Sénat du 1er février 1911,—Etat indiquant, année par année, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour, les sommes d'argent payées au journal *The Montreal Herald* par les différents ministères du gouvernement de ce pays.

74*b*. Réponse à ordre du Sénat du 25 janvier 1911,—Etat indiquant, année par année, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour, les sommes d'argent payées au journal *Le Soleil* par chacun des différents ministères du gouvernement de ce pays.

74*c*. Réponse à ordre du Sénat du 25 janvier 1911,—Etat indiquant, année par année, les sommes d'argent payées au journal *La Vigie*, de Québec, par chacun des différents ministères du gouvernement de ce pays, depuis la fondation de ce journal jusqu'à ce jour.

74*d*. Réponse à ordre du Sénat du 1er février 1911,—Etat indiquant, année par année, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour, les sommes d'argent payées au journal *La Patrie*, de Montréal, par les différents ministères du gouvernement de ce pays.

74*e*. Réponse à ordre du Sénat du 1er février 1911,—Etat indiquant, année par année, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour, les sommes d'argent payées au journal *La Presse*, de Montréal, par les différents ministères du gouvernement ce ce pays.

74*f*. Réponse à ordre du Sénat du 26 janvier 1911,—Etat indiquant, année par année, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour, les sommes d'argent payées au journal *Le Canada*, de Montréal, par chacun des différents ministères du gouvernement de ce pays.

74*g*. Réponse à ordre du Sénat du 31 janvier 1911,—Etat indiquant, année par année, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour, les sommes d'argent payées à la Compagnie Martineau par les différents ministères du pays.

74*h*. Réponse à ordre du Sénat du 31 janvier 1911,—Etat indiquant, année par année, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour, les sommes d'argent payées à M. Jean Drolet, de Québec, par les différents ministères de ce pays.

74*i*. Réponse à ordre du Sénat du 3 février 1911,—Etat indiquant, année par année, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour, les sommes d'argent payées à O. Picard et Fils, de Québec, par les différents ministères de ce pays.

74*j*. Réponse à ordre du Sénat du 24 janvier 1911,—Etat indiquant, année par année, depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à ce jour, les sommes d'argent payées à M. DeCourcy, de Québec, entrepreneur, par chacun des différents ministères du gouvernement de ce pays.

74*k*. Réponse à ordre du 23 février 1911,—Relevé faisant connaître quelles sommes, depuis le 31 mars dernier, ont été payées par le gouvernement au journal *Le Canada*, à Montréal, ou à ses éditeurs,—(*a*) pour annonces ou impressions; (*b*) pour lithographie ou autres ouvrages; (*c*) directement ou indirectement pour des copies du journal; si actuellement, le dit journal exécute quelque ouvrage, de quelque nature que ce soit, pour le gouvernement; si des soumissions ont été demandées publiquement pour l'un quelconque des ouvrages faits par le dit journal pour le gouvernement au cours de l'année dernière.

77*l*. Réponse à ordre du Sénat du 18 janvier 1911,—Etat indiquant:—

A. En ce qui concerne la ligne principale du Transcontinental:

1. La longueur respective, en milles, de chacune des divisions du Transcontinental, dénommées division A, division B, etc., depuis Moncton jusqu'à Winnipeg et spécifiant dans quelle province se trouve chacune de ces divisions;

2. Le coût estimatif, au début, de la construction du chemin dans chacune de ces divisions;

3. Le coût réel payé au 15 janvier courant pour la confection de la voie ferrée, y compris gares, voies d'évitement, ponts et autres travaux nécessaires, dans chacune de ces divisions;

4. Ce que coûtera, approximativement, dans chacune des divisions du Transcontinental ce qui reste à construire pour y parfaire le chemin.

B. En ce qui concerne les embranchements du Transcontinental:

1. La longueur respective de chacun des dits embranchements, spécifiant la division et la province dans lesquelles se trouve chaque embranchement;

2. Le coût estimatif, au début, de la construction de chacun de ces embranchements;

3. Le coût réel, au 15 janvier courant, de la confection de tels embranchements;

4. Le coût probable des travaux à faire sur chacun de ces embranchements;

5. L'indication de la clause spéciale de la loi sous l'autorité de laquelle chaque embranchement a été construit;

6. La mention de tout autre embranchement que se proposerait de construire la Commission du chemin de fer Transcontinental ou le gouvernement, avec indication de sa longueur et de son coût probable.

77*m*. Réponse à ordre du 23 février 1911,—Relevé faisant connaître, à part les contrats Nos 1 à 21, inclusivement, quel contrat a été accordé pour la construction, sur la ligne du Transcontinental à Winnipeg ou à Saint-Boniface, de ponts, gare, dépendances, hangars à marchandises, hangars, remises à locomotives, tables tournantes, réservoirs, logements de cantonniers, ateliers ou autres bâtiments, structures ou outillage; si ces divers contrats ont été accordés après annonces et sur soumissions; quel est le coût ou le coût estimatif d'après les listes de prix ou d'après les prix d'ensemble mentionnés dans les soumissions dans chaque cas, et quel est l'entrepreneur dans chaque cas: si on a demandé en même temps des soumissions avec listes de prix et avec prix d'ensemble, et d'après quel système le contrat a été accordé, et pour quelle raison dans

chaque cas; quels changements ont été faits dans aucuns des travaux depuis l'adjudication du contrat, et quelle est l'augmentation ou la diminution du coût.

77*n*. Réponse à ordre du 6 mars 1911,—Copie du rapport des ingénieurs qui ont fait une enquête sur la classification excessive (*overbreak*) ou sur les prétendues allocations excessives accordées sur les décomptes progressifs dans la division est du Transcontinental, de la preuve faite ou autres données recueillies, et de toutes lettres, instructions, arrangements, plans, dessins, photographies, mémoires et écrits expédiés, donnés ou employés en rapport avec la dite enquête qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre; avec mention de la réponse antérieure contenant certains de ces papiers. Aussi, copie du rapport antérieur fait par MM. Schreiber, Kelliher et Lumsden immédiatement avant la démission de ce dernier.

77*o*. Réponse à ordre du 13 mars 1911,—Etat préparé en conformité du document de la session No 46i du 26 avril 1909 concernant la division est du Transcontinental, indiquant la dépense réelle faite au sujet de chaque item inscrit sur les listes de chacun des 21 contrats pour la construction de cette division, jusqu'à la date de la dernière estimation faite sur chaque contrat, et la quantité estimative de travaux à faire et de matériaux à fournir pour chacun de ces item, et le coût estimatif pour compléter le contrat dans chaque cas.

77*p*. Réponse à adresse du Sénat du 23 mars 1911,—Copie de l'ordre en conseil, en date du 23 juin 1910, transférant du gouvernement aux commissaires du chemin de fer Transcontinental-National, le tronçon de chemin de fer entre le pont de Québec et la cité du même nom.

86*a*. Réponse à ordre du 16 janvier 1911.—Copie de toutes les instructions ou communications de la part du département des Travaux Publics, ou de l'un quelconque de ses fonctionnaires, ou du ministre des Travaux Publics à l'architecte en chef ou à tout autre architecte relativement à la préparation des plans ou à la construction d'un hôtel des postes à Parrsboro, N.-E., et de tous autres bureaux de poste ou édifices publics devant être utilisés en tout ou en partie par le département des Postes, et pour lesquels des crédits ont été votés durant la période écoulée entre le 1er janvier 1908 et le 31 décembre 1910.

87*d*. Réponse à ordre du Sénat du 9 mars 1911.—Copie du contrat intervenu entre la Banque de Montréal et la *People's Bank of Halifax* en 1905, au sujet de la situation financière et des obligations de la maison Carrier et Lainé, contrat dont copie a été passée au gouvernement lors des transactions financières intervenus entre la Banque de Montréal et le gouvernement en 1909.

91*a*. Réponse à ordre du 11 janvier 1911.—Etat donnant les noms de toutes personnes qui ont payé l'amende pour infraction aux règlements des pêcheries sur le littoral de l'Ile-du-Prince-Edouard depuis 1900 jusqu'à date, le montant des amendes imposées, les deniers perçus et les amendes ou parties d'icelles remises dans chaque cas. Aussi, copie de toutes instructions émises et de tous rapports, correspondance et documents s'y rapportant en quelque manière.

93*b*. Réponse à ordre du 23 janvier 1911.—Rapport sommaire sur l'état des travaux de creusage exécutés dans la rivière des Prairies jusqu'à ce jour, faisant spécialement connaître la longueur, la profondeur et la largeur du chenal creusé jusqu'à date, et le montant dépensé pour ce travail.

93*c*. Réponse à ordre du 23 janvier 1911.—Copie du rapport de l'ingénieur qui a fait l'exploration et préparé l'évaluation du coût des travaux à la *Back River* ou Rivière-des-Prairies, entre l'extrémité est de l'île de Montréal et le lac des Deux-Montagnes, dans la province de Québec, en vue du projet de dragage et de creusement de la dite rivière; (2) relevé des détails des travaux et des dépenses encourues à ce jour, en rapport avec cette entreprise; (3) coût estimatif des travaux qui restent à faire, et spécialement pour cette partie qui s'étend de Bord-à-Plouffe au lac des Deux-Montagnes.

93*d*. Réponse à ordre du 11 janvier 1911,—Etat indiquant quelles sommes ont été payées au cours de la saison d'ouvrage des années de 1904 à 1910, inclusivement.

à MM. Dussault et Lemieux, entrepreneurs de dragage, pour ouvrage accompli par l'*International*, drague du gouvernement louée par les dits entrepreneurs, en tant que les dites sommes peuvent être constatées.

98*d*. Réponse à ordre du 1er février 1911,—Copies de tous baux, conventions et contrats conclus avec toute personne, personnes, compagnie ou corporation, concédant par bail ou autrement des pouvoirs hydrauliques sur ou le long du canal de la vallée de la Trent, et aussi, de toute correspondance à ce sujet.

98*e*. Réponse à adresse du 23 janvier 1911,—Copie de toute correspondance concernant l'affermage ou l'aliénation du canal de Beauharnois, de tous rapports demandés par le gouvernement et fournis, au sujet de la dite aliénation, par des experts, officiers des départements ou autres, de tous décrets du conseil concernant la dite aliénation, et de l'acte ou des actes entre la Couronne et les concessionnaires au sujet du dit affermage ou aliénation comme aussi de tous transferts de leurs droits et privilèges par les concessionnaires primitifs.

103*a*. Réponse à ordre du 13 février 1911,—Etat indiquant les noms et domiciles de tous les employés sessionnels dans la Chambre des Communes à dater de la session qui a suivi les élections de 1896 et pendant chaque année subséquente jusqu'à la présente session inclusivement; leurs domiciles permanents; leurs salaires; leur transfert, dans chaque cas, soit à d'autres fonctions dans le personnel sessionnel, soit à un emploi permanent dans quelque département; les dates de chacune de ces nominations ou transferts; sur quelle recommandation chacune de ces nominations a été faite; leur révocation (s'il en est), et le motif de la révocation.

109*c*. Réponse à ordre du 27 février 1911,—Relevé montrant (*a*) le commerce total, (*b*) les importations et (*c*) les exportations pour chacune des années de 1846 à 1876, ces deux années comprises, entre les possessions de l'Amérique Britannique du Nord (à l'exception de Terre-Neuve) et (*a*) le Royaume-Uni, (*b*) les Etats-Unis d'Amérique et (*c*) les autres pays respectivement.

125*a*. Réponse à adresse du Sénat du 22 février 1911—Copie de l'ordre en conseil en date du 17 août 1908, autorisant le transfert au gouvernement du pont de Québec et de tous les biens, franchises et privilèges alors la propriété de la Compagnie du pont du chemin de fer de Québec.

128*a*. Réponse supplémentaire à ordre du 23 janvier 1911.—Etat donnant, en ce qui concerne la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental, la Compagnie du chemin de fer de Québec et Oriental et la *New Canadian Company*, la date de la charte, et copie de la charte et de ses divers amendements subséquents, de toutes pétitions, correspondance, demandes et autres papiers ou données concernant l'octroi de subventions; aussi, tous contrats pour construction, les subventions accordées, les divers paiements à compte de ces subventions, les dates des paiements et les noms des personnes en faveur desquelles des chèques ont été émis; copie des rapports et certificats d'ingénieurs en vertu desquels les paiements ont été autorisés dans chaque cas; le nombre de milles complétés, le nombre de milles actuellement exploités, le nombre de milles à terminer, le coût total jusqu'à date et le coût estimatif des travaux lorsque complétés, et la condition actuelle du chemin.

Aussi, les noms des actionnaires, directeurs et officiers de chacune des dites compagnies, le capital souscrit et versé par chaque souscripteur, les montants payés chaque année aux directeurs et aux officiers à titre d'honoraires ou de salaires, et le montant payé pour promouvoir les intérêts de chacune des dites compagnies, et toutes autres dépenses en détail. Dans le cas où le trafic a été en activité sur un certain nombre de milles, quels ont été le revenu annuel et les frais d'exploitation.

128*b*. Autre réponse supplémentaire à ordre du 23 janvier 1911.—Etat donnant, en ce qui concerne la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental, la Compagnie du chemin de fer de Québec et Oriental et la *New Canadian Company*, la date de la charte, et copie de la charte et de ses divers amendements subséquents, de toutes pétitions, correspondance, demandes et autres papiers ou données

concernant l'octroi de subventions; aussi, tous contrats pour construction, les subventions accordées, les divers paiements à compte de ces subventions, la date des paiements et les noms des personnes en faveur desquelles des chèques ont été émis; copie des rapports et certificats d'ingénieurs en vertu desquels les paiements ont été autorisés dans chaque cas; le nombre de milles complétés, le nombre de milles actuellement exploités, le nombre de milles à terminer, le coût total jusqu'à date et le coût estimatif des travaux lorsque complétés, et la condition actuelle du chemin.

Aussi, les noms des actionnaires, directeurs et officiers de chacune des dites compagnies, le capital souscrit et versé par chaque souscripteur, les montants payés chaque année aux directeurs et aux officiers à titre d'honoraires ou de salaires, et le montant payé pour promouvoir les intérêts de chacune des dites compagnies, et toutes autres dépenses en détail.

Aussi, les recettes et dépenses annuelles de l'exploitation de ces lignes, s'il en est.

131*a*. Réponse à ordre du Sénat du 10 février 1910,—Etat indiquant dans autant de colonnes distinctes pour chacune des cinq dernières années écoulées, avec en outre une colonne additionnelle contenant la moyenne d'icelles:—

I. La quantité et la valeur de chacun des produits suivants:—
1. Animaux vivants.
2. Porcs et *bacon*.
3. Pommes de terre.
4. Œufs.
5. Beurre.
6. Fromage.
7. Sucre d'érable.
8. Fruits.
9. Produits maraîchers.
10. Foin.
11. Blé.
12. Farine.
13. Avoine.
14. Autres produits naturels.
15. Instruments d'agriculture.

DE PROVENANCE CANADIENNE. EXPORTÉS.

(*a*) Aux Etats-Unis.
(*b*) Sur le marché anglais.
(*c*) Aux autres pays.

II. La quantité et la valeur des mêmes articles ci-dessus énumérés, avec en outre le montant des droits perçus sur chacun d'eux, importés dans le pays pour la consommation et venant,—
(*a*) Des Etats-Unis.
(*b*) Des Iles Britanniques.
(*c*) Des autres pays.

137*a*. Réponse à adresse du 5 décembre 1910,—Copie du contrat entre la Compagnie du pont et du chemin de fer de Québec et M. P. Davis, en date du 27 juillet 1903, pourvoyant à la construction des lignes ferrées reliant le pont de Québec à la cité de Québec et à certains autres chemins de fer, de la soumission sur laquelle est basé le contrat, et du coût estimatif, à l'époque du contrat, basé sur les séries de quantités et de prix;

Aussi, copie de l'arrangement transférant cette entreprise au gouvernement, de toute correspondance et documents s'y rapportant, et de l'arrêté du conseil du 16 février 1909, transférant l'entreprise aux commissaires du Transcontinental, avec indication du nombre de milles des lignes de chemin de fer comprises dans ce contrat;

Aussi, état indiquant les sommes payées à compte par la Compagnie du pont et du chemin de fer de Québec, et les raisons de ces paiements; les sommes dues ou réclamées par l'entrepreneur pour travaux exécutés ou matériaux fournis jusqu'à l'époque de la prise de possession de l'entreprise par le gouvernement, et la date de la prise de possession; le montant payé par le gouvernement ou promis par lui à la compagnie ou à ses membres; le montant estimatif nécessaire à l'époque pour terminer les travaux; le montant payé depuis lors par le gouvernement ou les commissaires, et le montant estimatif restant encore à payer; avec indication des raisons pour lesquelles l'entreprise a été retirée des mains de la susdite compagnie et transférée aux commissaires;

Aussi, état de toutes sommes payées, allouées ou dont on s'est porté garant, pour le compte de cette compagnie ou ses membres, et le compte pour lequel le paiement a été fait ou l'obligation entreprise.

137*b*. Réponse à adresse du 6 mars 1911,—Copie du décret du conseil nommant des ingénieurs chargés de préparer et choisir les plans et devis, et de surveiller la construction du pont de Québec; de toutes les instructions, correspondance, notes écrites et documents en rapport avec ces nominations, y compris celles des deux ingénieurs additionnels; avec, en sus, copie de tous les décrets du conseil subséquents, et de toutes instructions, correspondance, etc., se rapportant au refus de la part de l'un quelconque des ingénieurs de se charger de la mission offerte, ou de continuer à remplir ses fonctions, comme aussi à la démission de l'un ou l'autre d'entre eux, et de la substitution d'autres ingénieurs.

137*c*. Réponse à ordre du 10 avril 1911,—Copie de toute correspondance échangée entre le département du Travail et diverses organisations ouvrières ou leurs officiers au sujet du pont de Québec.

137*d*. Réponse à ordre du Sénat du 24 novembre 1910.—Production de la correspondance échangée entre le gouvernement ou quelqu'un de ses membres ou de ses employés et les ingénieurs nommés pour préparer les plans du nouveau pont destiné à remplacer celui qui s'est effondré devant Québec en l'année 1907.

154. Réponse à ordre du 30 janvier 1911,—Relevé faisant connaître quelle a été la somme totale dépensée, en rapport avec l'édifice Seybold, pour changements et réparations dans l'installation des monte-charges, l'appareil de chauffage et autres installations, par le gouvernement, au cours de la durée du présent bail, comme aussi au cours du bail antérieur alors que l'édifice a été occupé pour les fins du recensement (y compris les détails des dépenses et les noms des personnes à qui les diverses sommes ont été payées).

157*a*. Réponse partielle à adresse du 8 février 1911,—Copie de toute correspondance, mémoires, notes, rapports, mémoranda, plans, décrets du conseil, traités, conventions, ententes, documents de toutes sortes, concernant toute proposition ou bill à l'effet d'ériger des barrages ou autres travaux analogues à travers le Saint-Laurent, ou dans une partie du dit fleuve, à ou près le Long-Sault, ou dans les environs, y compris toutes les lois de l'Etat de New-York et les Etats-Unis d'Amérique, se rapportant à ce sujet, et tous les projets de loi actuellement devant le Congrès des Etats-Unis au sujet de cette même question, et toute procédure ou décision en rapport avec ces lois et projets de loi.

158. Réponse à ordre du 16 février 1911,—Etat indiquant quels sont les noms des personnes qui ont reçu des primes de pêche, et quel montant a été reçu par chacune à chacun des ports suivants: Bauline, Little-Lorraine, Main-à-Dieu et Scatarie, tous dans le comté de Cap-Breton, N.-E.

159. Réponse à ordre du 20 février 1911,—Copie de tous les rapports, correspondance et documents, non déjà produits, y compris le rapport du relevé fait en 1909 dans le havre de Cape-John et la baie de Tatamagouche, dans les comtés de Pictou et de Colchester, N.-E., relativement à la route des steamers d'hiver entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, et à la recommandation de modifier la

dite route et d'augmenter le nombre des voyages quotidiens de ces stamers d'hiver; aussi, copie de tous documents analogues, non déjà produits, relativement à la route des steamers d'été de la malle entre Charlottetown et la terre ferme, et à la proposition de modifier cette route et d'augmenter le nombre de voyages quotidiens, ainsi qu'à la recommandation de raccorder cette route avec un point sur l'Intercolonial; aussi, copie de tous documents analogues, s'il en est, se rapportant à la recommandation d'une route entre Cap-Traverse, Ile-du-Prince-Edouard, et le Cap-Tourmentine, sur la terre ferme, comme propre au service des steamers d'hiver et d'été; aussi, copie de tous les rapports, documents et correspondance touchant les améliorations à apporter à la navigation dans le havre de Charlottetown et à son entrée, ainsi que dans la baie et le havre de Tatamagouche.

160. Réponse à adresse du 20 février 1911,—Copie de toute correspondance, recommandations, décrets du conseil ou autres documents concernant le cas de R. E. Curran, courrier sur chemin de fer, qui a été mortellement blessé dans un accident à Owen-Sound le 29 mai 1908, et au sujet duquel une demande a été faite pour une indemnité ou une gratuité à ses héritiers ou à sa famille.

161. Réponse à adresse du 27 février,—Copie de tous décrets du conseil, rapports, correspondance, documents et papiers concernant la destitution du sous-percepteur de douane à Mahone-Bay, N.-E.

162. Réponse à ordre du 20 février 1911,—Etat faisant connaître la nature de la subvention accordée à la *Vancouver Dry Dock Company*; et si la subvention est sous forme de paiement d'intérêt ou sous forme de garantie.

163. Réponse à ordre du 6 mars 1911,—Copie de tous papiers, rapports d'évaluateurs, lettres et correspondance concernant l'évaluation et la déclaration en douane, le 20 octobre 1909, du navire *Wanda* qui est la propriété du nommé Wm. R. Travers, Toronto.

164. Etat des affaires de la Compagnie Anglo-Canadienne de prêt et placement (Limitée) au 31 décembre 1910. Aussi, liste des actionnaires au 31 décembre 1910, aux termes du chapitre 57, 39 Victoria. (*Sénat.*)

165. Réponse à ordre du 27 février 1911,—Relevé faisant connaître.—

1. Combien de gardes-pêche ont, au cours de l'année dernière, été nommés en rapport avec le service des pêcheries d'Ontario.

2. Quels sont leurs noms, leurs rangs et l'étendue du territoire dont la surveillance est confiée à chacun d'eux.

3. Quel est le salaire de chacun d'eux. Quelle est la durée de ces emplois.

4. S'il y a des instances (et en ce cas combien d'instances) où leurs fonctions ne sont qu'une ampliation des fonctions remplies par des fonctionnaires analogues nommés par la législature d'Ontario.

5. Quelques mesures ont-elles été prises (et en ce cas quelles mesures) en vue de prévenir une telle ampliation de service.

6. Quel a été le revenu total dérivé, au cours des années 1909 et 1910, des pêcheries de la province d'Ontario, et quelle a été la dépense totale.

7. Quelle sera la dépense totale pour l'année 1911.

8. Si l'on a adopté une méthode définie quant à la nomination des préposés à ce service, en ce qui regarde l'aptitude; et s'il en est ainsi, quel est le modo suivi.

165*a*. Réponse à ordre du 27 février 1911,—Relevé faisant connaître combien de gardiens des pêcheries ont été nommés dans le comté de Victoria, N.-E., entre juillet et décembre des années 1906, 7, 8 et 10; quels sont leurs noms, et pendant combien de temps chacun d'eux a fait le service; quel était le salaire de chacun d'eux.

166. Réponse à ordre du 23 janvier 1911,—Copie de toute correspondance entre le département des Postes et quelques-uns de ses officiers ou autres personnes au sujet d'une allocation pour le transport des facteurs sur le réseau des tramways à New-Westminster.

167. Réponse à ordre du Sénat du 23 février 1911,—Copie de tous les documents se rapportant au cas de choléra signalé en novembre dernier chez le russe Saïd God-

lieb, à la mise en quarantaine de celui-ci et à sa détention jusqu'à ce jour sur la Grosse-Ile, avec un historique de la maladie, jour par jour jusqu'à date.

168. Réponse à adresse du Sénat du 17 janvier 1911,—Nombre de demandes de divorce et des divorces accordés par le Parlement du Canada, de 1894 à 1910, y compris le nombre des divorces accordés par les cours de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ile-du-Prince-Edouard et de la Colombie-Britannique; aussi, la population de chacune de ces provinces d'après le recensement de 1901; et la population totale d'Ontario, de Québec, du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, d'après le recensement de 1901.

169. Réponse à ordre du Sénat du 17 février 1911,—Correspondance échangée, du rapport fait par le capitaine et du *log* tenu par lui, en ce qui concerne le voyage que vient de faire le vapeur *Montcalm*, dans le bas du fleuve Saint-Laurent, à l'Ile d'Anticosti, à la Baie des Sept-Iles, etc.

170. Réponse à ordre du Sénat du 10 mars 1911,—Etat indiquant:—

1. Quels sont parmi les juges de la Cour Supérieure de la province de Québec ceux dont le lieu de résidence a été fixé dans la commission qui les nommait et quel est pour chacun de ces juges l'endroit ainsi indiqué.

2. Quels sont les juges dont le lieu de résidence a été fixé ou changé par ordre en conseil et quel est pour chacun de ces juges l'endroit maintenant assigné pour sa résidence.

3. Quels sont les juges dont le lieu de résidence n'a jamais été fixé ni dans la commission qui les nommait ni par aucun ordre en conseil ultérieur et quel est le district judiciaire pour lequel chacun d'eux a été nommé.

171. Réponse à ordre du 30 janvier 1911,—Copie de toutes annonces, lettres, contrats, rapports d'inspecteurs et correspondance concernant les routes postales de Trout-Creek et de Powassan à Nipissingue ou Restoule.

172. Réponse à ordre du 14 décembre 1910,—Etat indiquant quels ministres ont voyagé à l'étranger en 1908, 1909 et 1910 pour affaires publiques, et la nature de ces affaires; les dépenses de chacun d'eux alors qu'ils s'occupaient des dites affaires; aussi, les noms des personnes, s'il en est, qui accompagnaient chacun des dits ministres, et dont les dépenses ont été payées par le gouvernement; et le montant des dépenses de chacune de ces personnes.

173. Réponse à ordre du 27 février 1911,—Relevé faisant connaître quelle a été, au cours des années 1909 et 1910, la valeur respective, par province, des produits suivants:—(*a*) Produits agricoles de toutes sortes, y compris les produits des champs de toutes sortes, les fruits, les végétaux, le bétail, etc., les produits de la laiterie, etc.; (*b*) bois de toutes sortes; (*c*) minéraux de toutes sortes; (*d*) poissons de toutes sortes; (*e*) produits manufacturés de toutes sortes.

175. Réponse à ordre du 14 décembre 1910,—Etat faisant connaître quels montants ont été payés par le gouvernement pendant la dernière année fiscale pour frais de voiture et de tramway dans la cité d'Ottawa pour les personnes suivantes, quels sont les noms de ces personnes et le montant soldé dans chaque cas: ministres de la Couronne, Orateurs du Sénat et des Communes; employés civils de tous grades depuis sous-ministres en descendant; et toutes autres personnes employées en quelque manière par le gouvernement.

175*a*. Réponse à ordre du 14 décembre 1910,—Etat indiquant quels montants ont été payés par le gouvernement pendant la dernière année fiscale pour frais de voyage des personnes suivantes, et les noms de ces personnes et le chiffre des dépenses dans chaque cas sous les chapitres suivants: chemins de fer, steamers et autres voies de transport; wagons privés; wagons Pullman; pourboires aux serviteurs; repas et frais d'hôtel pour ministres de la Couronne, employés civils de tous grades, agents d'immigration, et autres personnes employées par le gouvernement pour quelque travail spécial ou autre.

177. Réponse à ordre du 20 février 1911,—Copie de la requête faite par l'Association de boëtte de Glace-Bay, N.-E., ou en son nom, demandant une

allocation en rapport avec l'établissement frigorifique pour l'emmagasinage de la boëtte, à Glace-Bay, N.-E.; aussi, de toute correspondance échangée entre la dite association, ou toute personne agissant en son nom, et le gouvernement, l'un des départements de l'administration, ou toute personne au nom du gouvernement ou de l'un de ses départements.

177*a*. Réponse à ordre du 3 avril 1911,—Copie de toute correspondance concernant la construction de réfrigérateurs de boëtte à Louisbourg et Lingan, dans Cap-Breton-Sud.

178. Réponse à ordre du Sénat du 8 mars 1911,—Copie de la plainte formulée par le commandant du 61me régiment contre le commandant du 7me district militaire, de la réponse de ce dernier et de toute la correspondance échangée à ce sujet entre les autorités d'Ottawa et celles de Québec et de Montréal, et aussi une copie du rapport de l'inspecteur général à ce sujet.

179. Réponse à ordre du 16 mars 1911,—Relevé faisant connaître quel a été, à Londres, Angleterre, pendant les derniers cinq ans, le prix moyen du beurre et des œufs comparé au prix (*a*) dans les provinces de l'est, (*b*) à Montréal, (*c*) à Toronto, (*d*) à Minnéapolis, (*e*) à Chicago, (*f*) à Détroit, (*g*) à Buffalo, (*h*) à Boston, et (*i*) à New-York.

179*a*. Réponse à ordre du 23 mars 1911,—Etat indiquant la quantité et la valeur des denrées ou provisions suivantes importées en Canada au cours des six mois terminés le 1er mars 1911, savoir: beurre, œufs, volailles, viandes réfrigérées ou gelées, lard fumé (*bacon*), graisse, pommes, végétaux, blé, orge, bestiaux, chevaux et pommes de terre, les pays d'où sont venues ces exportations, et le total des droits perçus.

180. Réponse à ordre du 14 décembre 1910,—Etat indiquant le total des sommes payées par le gouvernement à l'*Eclipse Manufacturing Company* au cours de l'année 1909-10; les contrats accordés à la suite de soumissions demandées; le total des sommes payées par le gouvernement à la *Office Specialty Manufacturing Company* au cours de l'année 1909-10; les contrats accordés à la suite d'une demande de soumissions; le total des sommes payées à MM. Ahearn et Soper au cours de l'année 1909-10, et la manière dont les contrats ont été accordés.

181. Réponse à adresse du Sénat du 22 février 1911,—Copie de tous ordres en conseil et de tous décrets émanés du ministre de l'Intérieur, donnant de temps à autre au commissaire des Territoires du Nord-Ouest, depuis sa nomination comme tel, les instructions qu'il doit suivre dans l'exercice de ses pouvoirs exécutifs en ce qui concerne le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

182. Répose à adresse du Sénat du 16 mars 1911,—Copie de toute la correspondance relative à l'échouement en août 1910, du navire *Manchester Engineer* près du détroit de Belle-Ile et de l'enquête tenue à ce sujet à Québec dans le mois de septembre ou d'octobre dernier.

183. Réponse à ordre du 15 février 1911,—Copie de toutes communications, télégrammes, lettres, pétitions ou plans reçus depuis janvier 1909, concernant le champ de tir à la cible à Bear-River, N.-E. Aussi, indiquant de qui ils ont été reçus, et à quelles dates respectives.

184. Réponse à ordre du 14 décembre 1910,—Relevé des sommes totales dépensées annuellement, depuis 1880, dans chaque province, par le département des Travaux Publics, au chapitre de « Havres, et rivières », y compris le total de la dite dépense pour tout le Canada; aussi, préparation par le même département et dépôt sur la Table de cette Chambre d'une carte pour chaque province, montrant les endroits où se trouvent tous les quais, toutes les jetées, les brise-lames, etc., construits ou achetés par le gouvernement fédéral, et qui appartiennent maintenant au Canada.

185. Réponse à adresse du Sénat du 22 février 1911,—Demandant—

1. Copie des documents relatifs à la nomination de Martin Dickie au commandement du 76me régiment des comtés de Colchester et de Hants.

2. Copie des documents relatifs à la recommandation du major J. L. Barnhill, par le lieutenant-général Drury et autres, au commandement du dit régiment.

3. Copie de tous documents se rapportant de quelque manière que ce soit aux raisons ou causes pour lesquelles le dit major Barnhill, l'officier senior du dit régiment, n'aurait pas dû être nommé au commandement de ce régiment.

4. Copie de toute correspondance et autres papiers et documents relatifs à la récente réorganisation du 78me régiment de Highlanders de Colchester, Hants et Pictou.

186. Réponse à ordre du 27 mars 1911,—Etat indiquant le nombre de milles de lignes ferrées que le Grand-Tronc, le Pacifique-Canadien et autres compagnies canadiennes de chemins de fer possèdent, contrôlent ou exploitent dans les Etats-Unis. Aussi, le nombre de milles que des corporations de chemins de fer des Etats-Unis possèdent, contrôlent ou exploitent en Canada.

187. Réponse à ordre du 3 avril 1911,—Copie de toute correspondance, déclarations, télégrammes, listes d'abonnés à servir par la malle, et autres documents se rapportant à la demande de l'octroi des privilèges postaux statutaires à un journal publié à New-Glasgow, N.-E., appelé *The Guysboro Times.*

188. Réponse à ordre du 23 janvier 1911,—Copie de tous mémoires, rapports, correspondance et documents en la possession du gouvernement et non encore soumis à la Chambre concernant l'étude d'un tracé pour un tunnel sous le détroit de Northumberland entre la province de l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, et la construction du dit tunnel.

189. Réponse à ordre du 27 février 1911,—Copie de tous actes, règlements, documents, papiers et renseignements de toute nature indiquant ou faisant connaître le système ou la méthode suivi pour la confection du recensement dans le Royaume-Uni, les possessions britanniques et les pays étrangers, respectivement, et indiquant en quoi le système ou la méthode suivi dans les susdits pays diffère de celui ou celle que l'on se propose d'adopter pour le prochain recensement en Canada.

190. Réponse à ordre du 6 février 1911,—Etat faisant connaître le nombre d'employés attachés au Bureau de l'Imprimerie en 1896;

Les noms des susdits employés qui ont été destitués entre 1896 et 1911, avec la date et la cause de la destitution dans chaque cas;

Les noms des susdits employés qui ont démissionné ou sont décédés entre les années susdites, avec la date de la démission et du décès dans chaque cas; et

Les noms des personnes nommées à des positions en rapport avec le Bureau de l'Imprimerie entre 1896 et 1911, avec la date de la nomination dans chaque cas.

191. Réponse à ordre du Sénat du 17 janvier 1911,—Copie des arrangements conclus par le gouvernement avec le ci-devant propriétaire de la ferme Stadacona à Saint-Félix du Cap-Rouge, au sujet de l'acquisition de cette ferme et de son exploitation à l'avenir comme ferme expérimentale, ainsi que de toute la correspondance échangée à ce double sujet.

Le comité recommande aussi que les livres contenant les listes des noms des sénateurs et des membres de la Chambre des Communes, ainsi que les listes des comités, soient dorénavant reliés en un seul volume, et qu'ils contiennent les districts électoraux et divisions sénatoriales représentés, les adresses postales, et les districts électoraux et divisions sénatoriales séparément, par ordre alphabétique.

M. Miller, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le neuvième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill U (No 158) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Révillon Frères Trading Company, Limited* », et a décidé de le rapporter avec des amendements.

M. Brown, du comité des Ordres Permanents, présente à la Chambre le deuxième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité, en conformité de la règle 96, paragraphe 3, a pris en considération le bill W 2 (No 201) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Canada National Fire*

Insurance Company », et le rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés au sujet de ce bill, à l'effet que la publication de l'avis, bien que conforme aux règles sous d'autres rapports, aurait quelque deux semaines à courir pour atteindre la durée complète de la période fixée par la règle. Après avoir entendu le procureur en la matière, votre comité a lieu de croire que l'objet de l'avis a été réalisé, et que toutes les parties intéressées savent que cette législation est demandée. En conséquence, il recommande que l'avis tel que publié soit considéré comme suffisant.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Autre réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 7 décembre 1910,—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910. (*Document de la session No 59o.*)

Sur motion de M. Knowles, secondé par M. Martin (Régina),

Ordonné, que le bill Y 1 (No 198) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Quebec and Great North Western Railway Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. Martin (Régina), secondé par M. Knowles,

Ordonné, que le bill P 2 (No 199) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Fanny Mary Healy », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. Martin (Régina), secondé par M. Knowles,

Ordonné, que le bill W 2 (No 201) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Canada National Fire Insurance Company* », soit inscrit sur le feuilleton des ordres pour seconde lecture ce jour.

M. Paterson propose, secondé par M. Graham,—Que la Chambre se forme en comité général lundi prochain pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi du service civil et ses amendements.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, lundi prochain, pour considérer la dite résolution.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat acquiesce, sans modification, aux amendements faits par la Chambre des Communes aux deux bills suivants du Sénat, savoir:—

Bill K (No 172) intitulé: « Loi concernant la Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton »; et

Bill R 1 (No 168) intitulé: « Loi constituant en corporation *The Ontario-Michigan Railway Company* ».

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante-trois mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemin de fer Intercolonial:—Autre somme requise, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill W 1 (No 170) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The New Ontario and Quebec Railway Company* »;

Bill O 1 (No 175) du Sénat, intitulé: « Loi modifiant et refondant les lois relatives au havre de Toronto »; et

Bill G (No 171) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Grain Growers' Grain Company, Limited* », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès sur chacun d'eux et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité sur les dits bills.

Et l'heure consacrée aux bills privés, en vertu de la règle 25 étant expirée;

Le comité des Subsides reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cent quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Exercices annuels, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à neuf heures et trente minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 8 mai 1911.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingt-sixième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 3, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit comme son vingt-sixième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné le bill suivant du Sénat, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

Bill P 2 (No 199) intitulé: « Loi pour faire droit à Fanny Mary Healy ».

M. Oliver, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 27 mars 1911,—Copie de toute correspondance, contrats, cessions et autres documents concernant ce qu'on est convenu d'appeler la « Concession d'irrigation de Percy Aylwin » à lui accordée en vertu d'un décret du conseil en date du 1er septembre 1908. (*Document de la session No 192.*)

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 19 avril 1911,—Relevé faisant connaître les droits imposés par l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la France, la Suède, la Suisse, l'Autriche-Hongrie, le Japon, l'Argentine, le Venezuela et la Russie, respectivement, sur chacun des articles compris dans la convention douanière entre les Etats-Unis et le Canada; aussi, en 1910, quels ont été les quantités et les prix d'importations sur lesquelles des droits ont été perçus, quant aux articles suivants: beurre, œufs, fromage, bœuf salé, lard fumé et jambons, mouton, agneau, lard salé et autres produits de viande (en détail), orge, fèves, avoine, pois, blé, foin, graine de lin, pommes vertes, et animaux importés des pays ci-dessus nommés. (*Document de la session No 59p.*)

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 23 mars 1911,—Etat indiquant la quantité et la valeur des denrées ou provisions suivantes importées en Canada au cours des six mois terminés le 1er mars 1911, savoir: beurre, œufs, volailles, viandes réfrigérées ou gelées, lard fumé (*bacon*), graisse, pommes, végétaux, blé, orge, bestiaux, chevaux et pommes de terre, les pays d'où sont venues ces importations, et le total des droits perçus. (*Document de la session No 179.*)

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

GREY.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes un nouveau budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'année finissant le 31 mars 1912, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session No 5a.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 5 mai 1911.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient référés au comité des Subsides.

Sur motion de M. Clarke (Essex), secondé par M. Martin (Wellington),

Ordonné, que les bills suivants du Sénat soient inscrits sur le feuilleton des ordres pour seconde lecture ce jour, savoir:—

Bill Y 1 (No 198) intitulé: « Loi constituant en corporation *The Quebec and Great North Western Railway Company* »; et

Bill P 2 (No 198) intitulé: « Loi pour faire droit à Fanny Mary Healy ».

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill W 1 (No 170) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The New Ontario and Quebec Railway Company* »;

Bill O 1 (No 175) du Sénat, intitulé: « Loi modifiant et refondant les lois relatives au havre de Toronto »; et

Bill G (No 171) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Grain Gowers' Grain Company, Limited* », et après avoir ainsi siégé quelque temps. M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill O 1 (No 175) du Sénat, intitulé: « Loi modifiant et refondant les lois relatives au havre de Toronto », et y a fait des amendements.

M. McIntyre fait aussi rapport que le comité a fait quelque progrès sur les bills suivants, savoir: Bill W 1 (No 170) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The New Ontario and Quebec Railway Company* »; et le bill G (No 171) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Grain Growers' Grain Company, Limited* », et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité sur les dits bills.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill O 1 (No 175) du Sénat, intitulé: « Loi modifiant et refondant les lois relatives au havre de Toronto », lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 5.—Après « ou » insérer « autre ».

Page 2, ligne 5.—Après « embarcation » retrancher tous les mots jusqu'à la fin de l'alinéa.

Page 2, ligne 21.—Après « Sud » insérer « astronomiquement à partir ».

Page 4, ligne 30.—Retrancher « de ces » et insérer « des ».

Page 4, ligne 30.—Après « biens » insérer « mentionnés au premier paragraphe du présent article ».

Page 4, ligne 38.—Après « Canada » insérer le paragraphe suivant:—

« 4. Rien dans la présente loi ne doit avoir d'effet sur les droits des parties dans un litige actuellement pendant.»

Page 4, ligne 39.—Après « pouvoir » insérer « par règlement passé et ratifié en la manière ci-après prévue ».

Page 4, ligne 43.—Après « eau » retrancher tous les mots jusqu'à la fin de l'alinéa.

Page 8, ligne 32.—Retrancher tous les mots après « vigueur » jusqu'à la fin de l'article et insérer « pendant une période de deux ans à compter de l'adoption de la loi, subordonnément à toute obligation, toute remise en vigueur, tous changements ou toutes modifications ».

Page 9, ligne 15.—Après « saisie » insérer « légale ».

Page 9, ligne 19.—Après « frais » insérer « légitimes et raisonnables ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

M. McCraney propose, secondé par M. Nesbitt,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill U 1 (No 169) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canada West Loan Corporation* »;

Bill M 1 (No 174) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Casualty Company of Canada* »;

Bill Z 1 (No 164) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Walter Harvey Kirkland »;

Bill H 2 (No 180) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mary Kathleen Crittenden »;

Bill J 2 (No 181) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Pauline Winslow Saunderson »;

Bill K 2 (No 182) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Nellie Bridgland Morrison »;

Bill L 2 (No 183) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Frances Whittington Truesdell »; et

Bill U (No 158) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Révillon, Frères, Trading Company, Limited* », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill Z 1 (No 164) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Walter Harvey Kirkland »; bill H 2 (No 180) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mary Kathleen Crittenden »; bill J 2 (No 181) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Pauline Winslow Saunderson »; bill K 2 (No 182) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Nellie Bridgland Morrison »; et bill L 2 (No 183) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Frances Whittington Truesdell », et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

Aussi, que le comité a examiné le bill U 1 (No 169) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canada West Loan Corporation* », et y a fait des amendements.

Et aussi, que le comité a fait quelque progrès sur les bills suivants, savoir: Bill M 1 (No 174) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Casualty Company of Canada* »; et bill U (No 158) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Révillon, Frères, Trading Company, Limited* », et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité sur les dits bills.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill U 1 (No 169) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canada West Loan Corporation* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 11.—Retrancher « Malicke » et insérer « Meilicke ».

Page 2, ligne 1.—Retrancher « un » et insérer « deux ».

Page 2, ligne 20.—Retrancher « les directeurs peuvent » et insérer « la Compagnie peut ».

Page 2, ligne 21.—Retrancher « la Compagnie peut » et insérer « les directeurs peuvent ».

Page 3, ligne 2 (de la version anglaise).—Après « *dollars* » insérer « *thereof* ».

Page 3, ligne 2 (de la version anglaise).—Retrancher « *thereon* ».

Page 3, ligne 9.—Après « souscrits » insérer « de bonne foi ».

Page 3, ligne 45.—Retrancher « 6 » et « 8 ».

Page 3, ligne 47.—Retrancher « ils sont autorisés » et insérer « elle est autorisée ».

Page 7, ligne 29 (de la version anglaise).—Retrancher « *Company to the* ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

Sur motion de M. Martin (Régina), secondé par M. McCraney,

Ordonné, que le bill Z 1 (No 164) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Walter Harvey Kirkland », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Taylor (Leeds) secondé par M. Fraser,

Ordonné, que le bill H 2 (No 180) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mary Kathleen Crittenden », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Nesbitt, secondé par M. Miller,

Ordonné, que le bill J 2 (No 181) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Pauline Winslow Saunderson », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Nesbitt, secondé par M. Miller,

Ordonné, que le bill K 2 (No 181) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Nellie Bridgland Morrison », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Clarke (Essex), secondé par M. Macdonald.

Ordonné, que le bill L 2 (No 183) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Frances Whittington Truesdell », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill A 2 (No 186) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill P 1 (No 195) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Western Canada Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill Y 1 (No 198) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Quebec and Great North Western Railway Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill N 2 (No 190) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Violet Jane Dakin ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill O 2 (No 191) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Hugh Samuel Bell ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill E 2 (No 188) du Sénat, intitulé: « Loi à l'effet de conférer au Commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à la *Trust Concrete Steel Company of Canada, Limited* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill C 2 (No 187) du Sénat, intitulé: « Loi concernant un brevet de *The Boiler Flue Cleaner and Supply Company, Limited* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill V 2 (No 192) du Sénat, intitulé: « Loi pourvoyant à l'augmentation du capital social de la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill U 2 (No 200) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Gertrude Mary Grantham ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill P 2 (No 199) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Fanny Mary Healy ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill T 2 (No 193) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie La Sauvegarde ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill I 2 (No 196) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Continental Fire Insurance Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill W 2 (No 201) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Canada National Fire Insurance Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Clarke (Essex) secondé par M. Tolmie,

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été soumis les bills suivants, savoir:—

Bill Z 1 (No 164) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Walter Harvey Kirkland ».

Bill H 2 (No 180) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Mary Kathleen Crittenden ».

Bill J 2 (No 181) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Pauline Winslow Saunderson ».

Bill K 2 (No 182) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Nellie Bridgland Morrison ».

Bill L 2 (No 183) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Frances Whittington Truesdell ».

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill G 2 (No 202) intitulé: « Loi constituant en corporation *The High River Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company* »;

Bill R 2 (No 203) intitulé: « Loi concernant certains brevets de la *Munderloh and Company, Limited* »;

Bill S 2 (No 204) intitulé: « Loi concernant *The Cariboo, Barkerville and Willow River Railway Company* »;

Bill D 2 (No 205) intitulé: « Loi concernant *The Canada Cement Company, Limited* »; et

Bill Z 2 (No 206) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Chatham, Wallaceburg and Lake Erie Railway Company* ».

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 64) intitulé: « Loi constituant en corporation la *British Columbia and White River Railway Company* », sans amendement.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 102) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Imperial Traction Company* », avec plusieurs amendements, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de M. Martin (Régina), secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill G 2 (No 202) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Gordon (Kent), secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill R 2 (No 203) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certains brevets de la *Munderloh and Company, Limited* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. Smith (Nanaïmo), secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill S 2 (No 204) du Sénat, intitulé: « Loi concernant *The Cariboo, Barkerville and Willow River Railway Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. Northrup, secondé par M. Lennox,

Ordonné, que le bill D 2 (No 205) du Sénat, intitulé: « Loi concernant *The Canada Cement Company, Limited* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

Sur motion de M. Gordon (Kent), secondé par M. Miller,

Ordonné, que le bill Z 2 (No 206) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Chatham, Wallaceburg and Lake Erie Railway Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingt-septième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 3, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-septième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a soigneusement examiné les bills suivants du Sénat, et il constate que les prescriptions de la règle 91 ont été remplies dans chaque cas, savoir:—

Bill R 2 (No 203) intitulé: « Loi concernant certains brevets de la *Munderloh and Company, Limited* ».

Bill S 2 (No 204) intitulé: « Loi concernant *The Cariboo, Barkerville and Willow River Railway Company* ».

Bill D 2 (No 205) intitulé: « Loi concernant *The Canada Cement Company, Limited* ».

Bill Z 2 (No 206) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Chatham, Wallaceburg and Lake Erie Railway Company* ».

Sur motion de M. McCraney, secondé par M. Martin (Régina),

Ordonné, que les bills suivants soient inscrits sur le feuilleton des ordres pour seconde lecture à la prochaine séance de la Chambre:—

Bill R 2 (No 203) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certains brevets de la *Munderloh and Company, Limited* ».

Bill S 2 (No 204) du Sénat intitulé: « Loi concernant *The Cariboo, Barkerville and Willow River Railway Company* ».

Bill D 2 (No 205) du Sénat, intitulé: « Loi concernant *The Canada Cement Company, Limited* ».

Bill Z2 (No 206) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Chatham, Wallaceburg and Lake Erie Railway Company* ».

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Law,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé, basé sur le dernier rapport annuel du Commerce et de la Navigation des Etats-Unis, faisant connaître en quoi le Canada sera plus favorisé sur le marché américain que ses principaux compétiteurs par suite de l'interprétation donnée le 10 avril 1911 à Washington par la cour d'appel des Etats-Unis en matières douanières au sujet de la clause de la nation la plus favorisée,—laquelle interprétation ne reconnaît pas aux compétiteurs du Canada sur le marché américain les mêmes privilèges que ceux accordés au Canada par la convention douanière en ce qui concerne l'importation aux Etats-Unis des articles suivants, savoir:—

(*a*) Maquereau, mariné ou salé; (*b*) hareng, mariné; (*c*) morue, aigrefin, merluche et merlan, séchés, fumés, salés ou en conserve; (*d*) tous autres poissons, salés ou en conserve; (*e*) huiles de poisson; (*f*) beurre; (*g*) fromage; (*h*) bêtes à cornes; (*i*) chevaux; (*j*) avoine; (*k*) coke; (*l*) eaux minérales; (*m*) feuilles de fer ou d'acier laminées, étamées en zinc, en étain ou autre métal; (*n*) mica; (*o*) graine de lin; (*p*) fèves et pois desséchés; (*q*) oignons; (*r*) pommes de terres; (*s*) autres végétaux à l'état naturel.—Montrant de plus (1) le taux de droit actuel dans les Etats-Unis sur les articles ci-dessus énumérés; (2) le taux de droit, sous le régime de la convention douanière projetée, sur les dits articles; (3) la valeur des articles; (4) le montant des droits perçus sur les articles importés des dits compétiteurs pour le commerce de la dite année, et qui seront admis francs de droit, s'ils sont importés du Canada, en vertu de la dite convention douanière.

M. Lemieux propose, secondé par M. Brodeur,—Que cette Chambre se formera en comité général demain, pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des Postes.

M. Lemieux, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que demain cette Chambre se formera en tel comité.

M. Lemieux propose, secondé par M. Brodeur,—Que cette Chambre se formera en comité général demain, pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi du Service civil.

M. Lemieux, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour prendre en considération la dite résolution.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-six centins soit accordée à Sa Majesté pour la royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest—Territoires du Nord-Ouest, Territoire du Yukon et les provinces d'Alberta et de la Saskatchewan:—Solde de l'effectif, $283,333.33; subsistance, fourrage, combustible et éclairage, habillement,

constructions, réparations et réfections, remontes, chiens, armes, cartouches, drogues et médicaments, logements, transport, service de l'eau, papeterie et dépenses casuelles, $341,666.67; indemnité à des membres de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest pour blessures reçues au service, $2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent cinquante-quatre dollars et quarante-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les pensions:—Pensions payables à des membres de la gendarmerie à cheval, à des volontaires de Prince-Albert et à des éclaireurs de la gendarmerie, par suite du soulèvement de 1885, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq dollars et soixante et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables aux familles de certains membres de l'effectif qui perdirent la vie alors qu'ils étaient en service, comme suit: Beatrice Maud et Laura May Grundy, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-huit dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour pension à Margaret Johnson Brooke, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions à Annie Eva Emily et Arthur Stewart Mountford Brooke, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour pension à Mme Elizabeth Willmett, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 12 décembre 1910,—Copie de tous les arrêtés du conseil ou autres autorisations nommant les membres de la section canadienne de la Commission conjointe des eaux navigables internationales, y compris tous rapports, recommandations et correspondance soumis au gouvernement ou à l'un de ses départements par la dite section canadienne, ou l'un de ses membres; de plus, un état des dépenses totales de cette section canadienne jusqu'à date, y compris les détails. (*Document de la session No 54a.*)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain.

Mardi, 9 mai 1911.

PRIÈRES.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 18 janvier 1911,—Etat indiquant le nombre d'aubains au service du gouvernement canadien qui demeurent hors du Canada, leurs noms, leur nationalité, la nature de leurs fonctions, leur durée de service, leur résidence et leur salaire.

Aussi, état donnant les renseignements correspondants relativement aux aubains qui demeurent maintenant en Canada, et qui ont été employés par le gouvernement canadien depuis trois ans ou plus, y compris la date du commencement et la durée de leur service.

Aussi, les mêmes renseignements compris dans les deux item ci-dessus à l'égard des aubains qui sont au service du gouvernement de l'une quelconque des provinces du Canada. (*Document de la session No 198.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 85) concernant les réserves forestières et les parcs.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill W 1 (No 170) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The New Ontario and Quebec Railway Company* »;

Bill G (No 171) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Grain Growers' Grain Company, Limited* »;

Bill M 1 (No 174) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Casualty Company of Canada* »; et

Bill U (No 158) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Rérillon, Frères, Trading Company, Limited* », et après avoir ainsi siégé quelque temps. M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès sur les dits bills et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité sur les dits bills.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (No 102) intitulé: « Loi constituant en corporation la *Imperial Traction Company*, lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 1.—A l'article 8, substituer le suivant:—

« 8. La compagnie peut établir, construire et mettre en service une ligne de chemin de fer d'une largeur de voie de quatre pieds huit pouces et demi, commençant à

un point situé à ou près Hamilton, passant par ou près Guelph, Berlin, Stratford, St. Mary's, London, Ingersoll, Woodstock et Brantford, de là, retournant au point de départ à ou près Hamilton, avec prolongement à partir d'un point situé à ou près London jusqu'à un point situé à ou près Arkona, d'un point situé entre Brantford et Hamilton et allant jusqu'à un point situé aux ou près les chutes Niagara et d'un point situé entre St. Mary's et Stratford et allant jusqu'à un point situé au ou près le lac Huron, en longeant le bord du lac Huron jusqu'à un point situé à ou près Sarnia.»

Page 3, ligne 11.—A l'article 13, substituer le suivant:—

« 13. La compagnie peut, pour les besoins de son entreprise, construire, acquérir ou louer des bâtiments pour en faire des hôtels et restaurants sur le parcours de son chemin de fer, et conduire toutes industries qui se rattachent à pareils établissements et qui sont nécessaires au confort et à la commodité des voyageurs; et elle peut tracer et administrer des parcs et des lieux de villégiature et de récréation avec le consentement, exprimé par règlement, de la municipalité dont relève l'endroit où sont situés ces parcs et lieux de villégiature, et elle peut louer ces parcs et lieux.».

Page 3, ligne 21.—Retrancher l'article 14.

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leurs amendements.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill G 2 (No 202) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill S 2 (No 204) du Sénat, intitulé: « Loi concernant *The Cariboo, Barkerville and Willow River Railway Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill J 2 (No 206) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Chatham, Wallaceburg and Lake Erie Railway Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill R 2 (No 203) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certains brevets de la *Munderloh and Company, Limited* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill D 2 (No 203) du Sénat, intitulé: « Loi concernant *The Canada Cement Company, Limited* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité général sur les bills suivants, savoir: Bill W 1 (No 170) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The New Ontario and Quebec Railway Company* »; bill G (No 171) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Grain Growers' Grain Company, Limited* »; bill M 1 (No 174) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Casualty Company of Canada* »; et bill U (No 158) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Révillon, Frères, Trading Company, Limited* », reprend alors le cours de ses délibérations;

Et l'heure consacrée aux bills privés en vertu de la règle 25 étant expirée, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

La Chambre reprend alors le cours de ses délibérations en comité général sur le bill (No 85) concernant les réserves forestières et les parcs, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

GREY.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes un nouveau budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'année finissant le 31 mars 1912, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session No 5.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 9 mai 1911.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient référés au comité des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a donné instruction au greffier de la Chambre de déposer sur la Table sa recommandation et le rapport des bibliothécaires du Parlement au sujet d'une nomination pour remplir une vacance survenue dans le personnel de la bibliothèque du Parlement, lesquels sont comme suit:—

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,
OTTAWA, 9 mai 1911.

MONSIEUR,—Les soussignés, bibliothécaires conjoints du Parlement, ont l'honneur de recommander que Oswald Soulière, commis dans la deuxième division, subdivision B, du département de la Marine et des Pêcheries, soit transféré à la bibliothèque du Parlement pour remplir la vacance causée par le décès de madame Lampman.

Les soussignés ont l'honneur de faire observer qu'une personne, possédant les langues anglaise et française et versée dans la connaissance de la bibliographie, de l'histoire et de la littérature, est nécessaire dans ce département pour aider à tenir le catalogue général dans un état satisfaisant, et ils ont la conviction que le dit Oswald Soulière possède les qualifications requises.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Vos obéissants serviteurs,

A. D. DECELLES,
Bibliothécaire général.

MARTIN P. GRIFFIN.
Bibliothécaire parlementaire.

A l'honorable CHARLES MARCIL,
Orateur des Communes,
Ottawa.

CHAMBRE DES COMMUNES, CANADA.

A l'honorable
Chambre des Communes.

L'Orateur de la Chambre des Communes a l'honneur de recommander que la Chambre agrée la recommandation des bibliothécaires conjoints de la bibliothèque du Parlement à l'effet que M. Oswald Soulière remplisse la vacance causée dans le personnel de la bibliothèque par le décès de madame Lampman. Le dit Oswald Soulière appartient à la deuxième division, subdivision B, dans le département de la Marine et des Pêcheries, et doit être transféré tel que recommandé ci-haut.

CHARLES MARCIL,
Chambre des Communes.

9 mai 1911.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 103) Loi relative à une subvention à des steamers transocéaniques.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses se rapportant à la Conférence internationale en rapport à la suspension de la pêche aux phoques, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux dépenses du premier ministre à la Conférence impériale et au couronnement, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux dépenses des ministres qui assisteront à la Conférence impériale et au couronnement, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour allocation aux sénateurs et aux membres de la Chambre des Communes, formant partie de la délégation parlementaire au couronnement de Sa Majesté (18) à $1,000 chacun, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les appointements et dépenses de l'agence de Paris:—Autre montant requis, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mercredi, 10 mai 1911.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quarante minutes, mercredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mercredi, 10 mai 1911.

PRIÈRES.

M. Miller, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le dixième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants qu'il rapporte avec des amendements, savoir:—

Bill I 2 (No 196) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Continental Fire Insurance Company* ».

Bill (No 7) modifiant la Loi des compagnies.

Votre comité recommande que le bill en dernier lieu mentionné soit inscrit sur le feuilleton des ordres, parmi les mesures du gouvernement, sous le nom de l'honorable Secrétaire d'Etat, pour délibération en comité général.

M. Sinclair, du comité de la Marine et des Pêcheries, présente à la Chambre le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Conformément à l'ordre de la Chambre du 7 avril 1911, votre comité a pris en considération les plaintes faites concernant l'article 10 de la Loi concernant le transport des marchandises par eau, et il a décidé de recommander qu'il soit passé un bill à la présente session à l'effet de modifier le chapitre 61 des statuts de 1909-10 comme suit:—

Abroger l'alinéa (*a*) de l'article 2 et le remplacer par le suivant: « (*a*) « marchandises » comprend les effets, denrées, marchandises et articles de toute espèce quelconque, mais ne comprend pas les animaux sur pied ou le bois, les madriers et autres articles ordinairement décrites comme « articles en bois ».

Abroger l'article 10.

Votre comité soumet aussi avec le présent rapport la preuve faite en rapport avec le dit article 10. (*Appendice No 4.*)

Sur motion de M. Bickerdike, secondé par M. Proulx,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le troisième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 27 février 1911,—Copie de tous actes, règlements, documents, papiers et renseignements de toute nature indiquant ou faisant connaître le système ou la méthode suivi pour la confection du recensement dans les Etats-Unis, les possessions britanniques et les pays étrangers, respectivement, et indiquant en quoi le système ou la méthode suivis dans les susdits pays diffèrent de celui ou celle que l'on se propose d'adopter pour le prochain recensement en Canada. (*Document de la session No 189b.*)

Ordonné, que M. Lewis ait la permission de présenter un bill (No 207) concernant les employés de banques et les créanciers.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Graham propose, secondé par Sir Allen Aylesworth,—Que cette Chambre, demain, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine réso-

lution concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company* et la garantie de ses débentures.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi du service civil et les lois qui l'amendent.

(En comité.)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi du service civil et ses amendements, et de prescrire comme suit:—

1. (Comme article 39(alinéa 2.) Qu'une personne qui a servi pendant plus de trois ans en qualité de commis dans le service extérieur des douanes peut être nommée au grade de commis de classe ancienne pourvu qu'elle satisfasse à tel examen, sur les devoirs de l'emploi et autres matières, que prescrira le sous-chef dans un rapport, qui doit recevoir la sanction du chef du département.

Le salaire de tel commis de classe ancienne sera de $1,200 à $1.600 par année.

2. Que la partie de l'annexe B de l'Acte du service civil, compris sous le chef « Douanes », sera abrogée et remplacée par ce qui suit:—

ANNEXE B.

DOUANES.

Classes supérieures.

					Augmentation.
Percepteurs	Appointements annuels, de	$	300 à	$4.500	Nil
Inspecteur en chef	"	"	3,200 "	4,000	Nil
Inspecteurs de ports	"	"	2,100 "	3,200	700
Aides-inspecteurs	"	"	1.600 "	2,000	200
Premiers commis	"	"	1.200 "	2,100	100
Contrôleurs	"	"	1,200 "	2,800	400
Aides-contrôleurs (y compris les contrôleurs des arrivages, les préposés au débarquement et les garde-clefs en chef)	"	"	1,200 "	1,600	400

Experts.

Estimateurs fédéraux	Appointements annuels, de	$	2.100 à	$2,600	500
Estimateurs	"	"	1.200 "	2.400	400
Aides-estimateurs	"	"	900 "	1,600	100
Jaugeurs	"	"	900 "	1,600	400

Autres classes.

Commis de classe ancienne	Appointements annuels, de	$1,200	à	$1,600	400
Commis et préposés au débarquement	"	"	400 "	1,200	Nil
Examinateurs (y compris les douaniers dont les fonctions ne sont pas principalement du genre des commis aux écritures, et les garde-clefs)	"	"	100 "	1,000	Nil
Emballeurs et messagers	"	"	400 "	800	200

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi du service civil et ses amendements, et de prescrire comme suit:—

1. (Comme article 39, alinéa 2.) Qu'une personne qui a servi pendant plus de trois ans en qualité de commis dans le service extérieur des douanes peut être nommée au grade de commis de classe ancienne pourvu qu'elle satisfasse à tel examen, sur les devoirs de l'emploi et autres matières, que prescrira le sous-chef dans un rapport, qui doit recevoir la sanction du chef du département.

Le salaire de tel commis de classe ancienne sera de $1,200 à $1,600 par année.

2. Que la partie de l'annexe B de l'Acte du service civil, comprise sous le chef « Douanes », sera abrogée et remplacée par ce qui suit:—

ANNEXE B.

DOUANES.

Classes supérieures.

					Augmentation.
Percepteurs	Appointements annuels, de	$ 300	à	$4,500	Nil
Inspecteur en chef	"	"	3,200 "	4,000	Nil
Inspecteurs de ports	"	"	2,100 "	3,200	700
Aides-inspecteurs	"	"	1,600 "	2,000	200
Premiers commis	"	"	1,200 "	2,100	100
Contrôleurs	"	"	1,200 "	2,800	400
Aides-contrôleurs (y compris les contrôleurs des arrivages, les préposés au débarquement et les garde-clefs en chef)	"	"	1,200 "	1,600	400

Experts.

Estimateurs fédéraux	Appointements annuels, de	$2,100	à	$2,600	500
Estimateurs	"	"	1,200 "	2,400	400
Aides-estimateurs	"	"	900 "	1,600	100
Jaugeurs	"	"	900 "	1,600	400

Autres classes.

Commis de classe ancienne	Appointements annuels, de		$1,200 à $1,600	400
Commis et préposés au débarquement	"	"	400 " 1,200	Nil
Examinateurs (y compris les douaniers dont les fonctions ne sont pas principalement du genre des commis aux écritures, et les garde-clefs)	"	"	100 " 1,000	Nil
Emballeurs et messagers	"	"	400 " 800	200

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Paterson ait la permission de présenter un bill (No 208) modifiant la Loi du service civil.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 179) intitulé: « Loi concernant la réserves des Sauvages Songhees »; et

Bill (No 132) intitulé: « Loi à l'effet de corriger certaines erreurs d'écriture dans la version française de la Loi du Revenu de l'Intérieur ».

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 93) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Alberta Electric Railway Company* », avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill Q 1 (No 153) du Sénat, intitulé: « Loi modifiant la Loi des inspections et de la vente relativement au poids d'un boisseau ou d'un sac de certains produits », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—bureau du Conseil privé:—Pour un poste de commis, 2me division, subdivision A, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest:—Contingent au couronnement—montant requis pour transport et autres dépenses de la royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et maritimes:—Service à la vapeur entre Annapolis et Londres ou Hull en Angleterre, ou l'un ou l'autre, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent cinquante-quatre dollars et dix-sept centins, soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Baddeck, les Grand-Narrows et Iona, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre la rivière Bonaventure, P.Q., le Petit-Rocher et Bathurst, N.-B., trois fois par semaine durant la saison de 1911, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille quatre cent vingt-quatre dollars et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, ou les deux, par l'océan Pacifique, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre les ports de l'Atlantique Canadien et l'Australie et la Nouvelle-Zélande, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et la Grande-Bretagne, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et Cuba, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et le Mexique sur l'océan Atlantique, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et le Mexique par l'océan Pacifique, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et Terre-Neuve, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et le Sud-Africain, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre les îles Caraquet, Shippagan et Miscou, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre la Pointe de Froude et Lockeport, N.-E., pour l'année finissant le 31 mars 1912.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation de 1911, du bassin de Gaspé à Dalhousie ou à Campbellton, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service en goélette deux fois par mois durant la saison de navigation entre le bassin de Gaspé et la côte nord du fleuve et le golfe Saint-Laurent, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Grand-Manan et la terre ferme pour l'année finissant le 31 mars 1912.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Canso, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve en passant par les ports du Cap-Breton, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille et quatre-vingt-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Spry-Bay, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax, Saint-Jean, Terre-Neuve et Liverpool, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1911, entre la terre ferme et les îles de la Madeleine, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Montréal, Québec et Manchester, Angleterre, durant la saison d'été et entre Saint-Jean, Halifax et Manchester durant la saison d'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille et quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Newcastle, Neguac et Escuminac avec escale à tous les ports intermédiaires sur la rivière Miramichi et la baie Miramichi, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

27. Résolu, qu'un somme n'excédant pas trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Petit-de-Grat et le terminus du chemin de fer Intercolonial à Mulgrave, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur sur la rivière Petitcodiac, entre Moncton et les ports de la rivière et un port ou des ports sur la côte ouest du comté de Cumberland, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1911, entre Pictou et Chéticamp, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Pictou, Murray-Harbour, Georgetown et le pont Montague, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Mulgrave et Canso, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dolars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1911, entre Port-Mulgrave, Saint-Pierre, Irish-Cove et Marble-Mountain et les autres ports des lacs du Bras-d'Or, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Mulgrave et Guysboro avec escale aux ports intermédiaires, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Mulgrave et Chéticamp, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre

Prince-Rupert, C.-B., et les îles de la Reine-Charlotte, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'Ile-du-Prince-Edouard, le Cap-Breton et Terre-Neuve, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la Grande-Bretagne, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille quatre cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'ouverture et la clôture de la navigation en 1911, entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durant l'année 1911, entre Québec et Blanc-Sablon, faisant escale aux ports et endroits le long de la côte nord du fleuve Saint-Laurent entre ces points terminaux, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit, elle s'ajourne à demain.

Jeudi, 11 mai 1911.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Wallace,—la pétition de George Robinson et autres, de Markham et autres lieux, Ontario.

M. Ethier, du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le onzième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et a décidé de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill V 2 (No 192) du Sénat, intitulé: « Loi pourvoyant à l'augmentation du capital social de la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario ».

Bill N 2 (No 190) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Violet Jane Dakin ».

Bill O 2 (No 191) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Hugh Samuel Bell ».

Bill C 2 (No 187) du Sénat, intitulé: « Loi concernant un brevet de *The Boiler Flue Cleaner and Supply Company, Limited* ».

Bill E 2 (No 188) du Sénat, intitulé: « Loi à l'effet de conférer au Commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à la *Trussed Concrete Steel Company of Canada, Limited* ».

Bill P 2 (No 199) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Fanny Mary Healy ».

Bill R 2 (No 203) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certains brevets de la *Munderloh and Company, Limited* ».

M. Miller, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le dix-huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill A 2 (No 186) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company* », et il a décidé d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill P 1 (No 195) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Western Canal Company* ».

Bill G 2 (No 202) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company* ».

Bill S 2 (No 204) du Sénat, intitulé: « Loi concernant *The Cariboo, Barkerville and Willow River Railway Company* ».

Bill Z 2 (No 206) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Chatham, Wallaceburg and Lake Erie Railway Company* ».

Sir Allen Aylesworth, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 1er mai 1911.—Etat faisant connaître les noms des personnes nommées juges par le gouvernement actuel du Canada depuis son arrivée au pouvoir en 1896; où demeuraient ces personnes lors de leur nomination; quels postes leur ont été assignés respectivement, et, en chaque cas, s'il y avait un prédécesseur occupant le poste pour le temps durant lequel le siège a été vacant. (*Document de la session No 199.*)

Sur motion de M. Miller, secondé par M. Tolmie,

Ordonné, que le bill (No 7) modifiant la Loi des Compagnies, soit inscrit parmi les mesures du gouvernement au nom de l'honorable Secrétaire d'Etat, pour être délibéré en comité général, en conformité de la recommandation contenue dans le dixième rapport du comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Résolu, que la recommandation de l'honorable Orateur de la Chambre des Communes, déposée sur la Table mardi, le 9 mai courant, à l'effet que la vacance dans le personnel de la bibliothèque du Parlement soit remplie par la mutation de M. Oswald Soulière, du département de la Marine et des Pêcheries à la bibliothèque du Parlement, soit approuvée et qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Sir Allen Aylesworth propose, secondé par M. Graham,—Que cette Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération une certaine résolution concernant les juges de la cour territoriale du Territoire du Yukon.

Sir Allen Aylesworth, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que le comité spécial chargé de faire une enquête touchant les déclarations concernant l'honorable Frank Oliver, ministre de l'Intérieur, mentionnées dans la résolution de cette Chambre passée le 3 mai courant, soit composé de messieurs Clarke (Essex), Carvell, Geoffrion, Meighen et Crothers.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de venir en aide à la construction du *Canadian Northern Ontario Railway*, et après avoir ainsi siégé quelque temps. M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Miller, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le onzième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill T 2 (No 193) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie La Sauvegarde », et a décidé de le rapporter avec des amendements.

Le comité général au sujet de l'aide à donner pour la construction du *Canadian Northern Ontario Railway* reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

Considérant que par la suite de l'augmentation de la population et du développement rapide de la production et du commerce de la région du Canada sise à l'ouest des grands lacs, et de l'expansion rapide du commerce général du Canada, il est de l'intérêt du Canada entier qu'il soit construit de l'océan Pacifique à la cité de Montréal une autre ligne ferrée ayant pour objet d'aider à l'échange direct et économique du trafic entre les parties est et ouest du Canada, d'ouvrir et de développer certaines parties du Dominion qui sont encore privées de chemins de fer, de

promouvoir le commerce intérieur et étranger du Canada, de développer le commerce par des ports canadiens, et de procurer un échange de trafic d'entier parcours au réseau des chemins de fer de l'Etat dans le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'Ile-du-Prince-Edouard: Et considérant que la ligne projetée de la *Canadian Northern Ontario Railway Company*, s'étendant depuis Port-Arthur jusqu'à la cité de Montréal, fournira la portion non complétée de la dite ligne d'entier parcours à l'est des grands lacs;

Il est, en conséquence, Résolu qu'il est expédient de prescrire comme suit:—

1. Que Sa Majesté, de la part du gouvernement du Canada (ci-après appelé le gouvernement) peut aider à la construction et à l'achèvement par la *Canadian Northern Ontario Railway Company* (ci-après appelée la compagnie) d'une ligne de chemin de fer s'étendant dans la cité de Montréal, dans la province de Québec, jusqu'à la cité de Port-Arthur, dans la province de l'Ontario, y compris la partie de la ligne, entre les dits points, déjà construite en partie par la compagnie et par la *Canadian Northern Quebec Railway Company* s'étendant depuis un point, dans la province de Québec, en face de Hawkesbury jusqu'à la station Rideau, à l'ouest d'Ottawa, dans la province de l'Ontario, en garantissant le principal et l'intérêt des débentures, obligations, actions-débentures ou autres valeurs (ci-après appelées les valeurs garanties) de la compagnie, jusqu'à concurrence de $35,000 par mille de la dite ligne de chemin de fer ainsi aidé; l'intérêt sur les valeurs garanties devant être au taux de 3½ pour 100 par année, payable tous les six mois; le principal devant être payable dans cinquante ans. Le gouvernement peut subordonnément aux dispositions d'une loi à être passée à cet effet, conclure un contrat avec la compagnie fixant les termes et conditions auxquels la garantie sera donnée et le genre de caution à être fournie.

2. Que les valeurs garanties seront protégées par acte de fidéicommis, par voie de mortgage ou de lien en faveur d'un syndic ou de syndics approuvés par le Gouverneur en conseil, accordant une première hypothèque ou lien sur une ligne ferrée s'étendant de Montréal à Port-Arthur, sauf la partie, ci-dessus décrite, entre un point sur le *Canadian Northern Quebec Railway*, en face de Hawkesbury, et la jonction Rideau, soit environ 62½ milles de longueur, et environ 10 milles et six dixièmes de l'embranchement Hutton de la compagnie, au sud de la jonction Sellwood, et les droits de passage, terrains de gares et autres propriétés foncières et intérêts dans iceux, édifices et autres structures, et améliorations, matériel roulant et équipement (sujet seulement aux obligations affectées à l'équipement), outillage, machines, outils, fournitures, matériaux, et autres propriétés personnelles, présents et futurs, acquis ou à acquérir pour les fins de la dite ligne, et en rapport avec l'exploitation, la réparation et le maintien d'icelle, et les taux et revenus de la compagnie en provenant ou qui pourront en provenir, et les droits, privilèges, franchises et pouvoirs de la compagnie possédés par elle ou qu'elle pourra subséquemment posséder en rapport avec la dite ligne, et l'exploitation, la réparation et le maintien d'icelle; cet octroi en fidéicommis établira aussi une hypothèque ou lien sur les dits dix milles de l'embranchement Hutton de la compagnie, et sur les propriétés de la compagnie qui s'y rattachent, prenant rang après les hypothèques et liens créés par deux actes de fidéicommis consentis par la compagnie en faveur de la *British Empire Trust Company, Limited*, et de la *National Trust Company, Limited*, datés respectivement les 12 juillet 1906 et 24 juin 1908, et après les obligations de capital, 3½ pour 100, à trente ans, émises en vertu de tels actes de fidéicommis, pour autant de ces obligations de capital qui, de temps à autre, demeureront non échangées ni liquidées, et le dit acte de fidéicommis constituera aussi une première hypothèque ou lien sur les obligations de capital déposées sous l'autorité du paragraphe suivant.

3. Que la compagnie déposera entre les mains du syndic ou des syndics du dit acte de fidéicommis les obligations de capital émises en vertu de l'acte de fidéicommis daté le 28 juin 1909, entre la compagnie et la *British Empire Trust Company, Limited*, et la *National Trust Company, Limited*, jusqu'à concurrence d'une somme égale à $35,000

par mille de la dite ligne entre un point sur le *Canadian Northern Quebec Railway* vis-à-vis Hawkesbury et la jonction Rideau, et jusqu'à concurrence de $35,000 par mille des dits dix milles et six dixièmes de l'embranchement Hutton (soit approximativement $2,558,500 de telles obligations de capital); et les obligations de capital ainsi déposées formeront partie des propriétés hypothéquées en vertu de l'acte de fidéicommis, pour la protection des valeurs garanties; et, dans l'acte de fidéicommis en dernier lieu mentionné, il pourra être établi des dispositions touchant l'intérêt sur les obligations de capital ainsi déposées, et touchant la rétrocession à la compagnie (lors de ou après la liquidation des dits actes de fidéicommis datés les 12 juillet 1906 et 24 juin 1908) des obligations de capital déposées en rapport avec les dits dix milles et six dixièmes de l'embranchement Hutton, les dites obligations étant devenues libérées et relevées de l'hypothèque ou lien constitué par l'acte de fidéicommis protégeant les dites valeurs garanties.

4. Que, dans le dit acte de fidéicommis, sera également compris un lien général, prenant rang après et sujet à l'hypothèque ou lien général, créé par le dit acte de fidéicommis daté le 28 juin 1909, (et subordonnément aux pouvoirs d'une nouvelle émission qui y sont mentionnés ou contenus), sur la voie ferrée de la compagnie se prolongeant à partir de la ville de Hawkesbury jusqu'à un point sur la rivière Niagara, et sur les propriétés de la compagnie qui s'y rattachent.

5. Que la nature des valeurs à être garanties en vertu des présentes et la teneur d'icelles, ainsi que la teneur et les conditions de l'acte de fiducie qui les garantit, comme les époques et la manière de l'émission des valeurs garanties et l'emploi des sommes prélevées au moyen des dites valeurs par vente, nantissement ou autrement, en attendant qu'il en soit disposé pour la ligne de chemin de fer ainsi aidée, et les formules et mode de garantie ou garanties, devront être de nature à rencontrer l'approbation du Gouverneur en conseil, et, dans le dit acte de fidéicommis, il pourra être inséré tels termes, dispositions et conditions que le Gouverneur en conseil jugera expédients ou nécessaires.

6. Que, du moment que la dite garantie ou les dites garanties auront été signées par le ministre des Finances ou autre fonctionnaire de l'Etat délégué à cette fin, le gouvernement devra être responsable, à titre de garant du paiement du capital et de l'intérêt des valeurs ainsi garanties, d'après les termes d'icelles, et tels paiements constitueront une obligation sur le fonds du revenu consolidé; et la dite garantie ou les dites garanties ainsi signées constitueront une preuve conclusive à l'effet que les exigences de la loi concernant les valeurs garanties et l'acte de fidéicommis, et toutes les prescriptions qui s'y rattachent ont été remplies.

7. Que la ligne ainsi aidée sera construite et complétée d'après le devis descriptif qui suit: les ponts au-dessus des rivières ou des larges cours d'eau seront en béton et en acier et seront construits conformément aux devis régissant la construction des ponts du type fort tels qu'établis par le département des Chemins de fer et Canaux, émis en 1908. Des ponts en pilotis ou à charpente en chevalets pourront être construits sur de faibles cours d'eau que l'on peut contrôler au moyen de ponceaux, les dits ponceaux devront être construits aussitôt que la construction pourra en être raisonnablement faite après que l'on aura commencé à exploiter la ligne, le Gouverneur en conseil demeurant le seul juge du temps où ces ponceaux devront être construits. La ligne de chemin de fer sera pourvue de rails d'acier d'au moins 80 livres la verge linéaire—avec des attaches normales. La courbure maxima ne sera pas d'un rayon moindre que 716 pieds, et les pentes contre le trafic allant vers l'est ne dépasseront pas cinq dixièmes d'un pour cent ou 26·40 pieds par mille; ou six dixièmes d'un pour cent ou 31·68 pieds par mille, contre le trafic allant vers l'ouest; mais dans des conditions exceptionnelles, du consentement du Gouverneur en conseil, un rayon moindre de courbure et des pentes plus raides peuvent être permis, sur la recommandation du ministre des Chemins de fer et Canaux et avec l'approbation de l'ingénieur en chef, mais dans aucun cas la courbure ne pourra dépasser un rayon de 573 pieds ni les rampes le maximum de 52·80 pieds du mille.

8. Que la décision du Gouverneur en conseil quant à la longueur des lignes ci-dessus mentionnées sera définitive.

9. Que subordonnément aux dispositions contenues aux présentes toutes sommes versées par le gouvernement aux termes de quelque garantie donnée en exécution de quelque loi fondée sur ces résolutions seront réputées versées en exécution de la responsabilité du gouvernement et non pour la libération de la responsabilité de la compagnie aux termes des valeurs garanties ou aux termes de l'acte de fiducie qui les garantit, et les sommes ainsi payées seront réputées encore garanties, par les valeurs garanties et par l'acte de fiducie, et le gouvernement sera subrogé dans tous les droits des porteurs des valeurs garanties dont l'intérêt ou le principal aura été acquitté par le gouvernement, et le gouvernement sera, relativement à toutes les sommes ainsi versées, à tous les points de vue dans la position des porteurs de valeurs relativement aux valeurs desquelles il y a eu défaut de paiement jusqu'à concurrence des sommes versées par le gouvernement.

10. Le gouvernement pourra, à la demande de la compagnie, à même le fonds consolidé du revenu, effectuer la totalité ou une partie quelconque des quatre premiers versements semi-annuels d'intérêts sur les valeurs garanties qui seront échus après l'ouverture au trafic de la totalité de la ligne ainsi aidée, mais en ce cas, le gouvernement n'en exigera pas le remboursement de la compagnie aux termes du dit acte de fiducie, non plus que de la *Canadian Northern Railway Company* aux termes de sa garantie, ainsi qu'il est prévu au paragraphe 12 des présentes avant l'échéance du principal des valeurs garanties conformément aux termes des présentes. La compagnie devra, cependant, en attendant le remboursement de l'intérêt ainsi versé par le gouvernement, verser au gouvernement un intérêt semi-annuel sur cet intérêt au taux de trois et demi pour cent par année; et cet intérêt sur l'intérêt, jusqu'à ce qu'il soit acquitté, constituera une charge sur l'immeuble hypothéqué aux termes du dit acte de fiducie.

11. Que les livres de la compagnie seront en tout temps ouverts pour l'inspection pour le gouvernement et en son nom par toute personne désignée pour cette fin par le Gouverneur en conseil ou par le ministre des Finances.

12. Que la *Canadian Northern Railway Company* devra, par engagements compris dans l'acte de fiducie dont il est question dans le paragraphe 2 des présentes, ou dans quelque autre convention dont il sera convenue entre le Gouverneur en conseil ou le ministre des Finances et la *Canadian Northern Railway Company* dans la forme qu'approuvera le Gouverneur en conseil, garantir au gouvernement le versement régulier, par la compagnie du principal et de l'intérêt de toutes les valeurs émises et garanties par le gouvernement, aux termes des dispositions des présentes, suivant la teneur et l'effet de ces valeurs garanties respectivement, et conformément aux termes et dispositions des présentes; et devra aussi garantir au gouvernement le versement régulier par la compagnie des intérêts arrérages, et de l'intérêt sur l'intérêt, s'il en est, qui pourra devenir payable par la compagnie en vertu du paragraphe 10 des présentes; et garantir de plus au gouvernement le paiement régulier par la compagnie de toute perte ou de tous frais que le gouvernement pourra encourir ou subir en mettant à exécution, après le défaut, les dispositions du dit acte de fiducie, contre la ligne de chemin de fer et contre les immeubles par le dit acte grevés et hypothéqués.

13. Qu'il est par les présentes déclaré que l'aide dont il est ici question est accordée par le gouvernement spécialement dans le but de faire transporter les marchandises par voie des canaux canadiens. Mais avant de l'accorder, le Gouverneur en conseil exigera de la *Canadian Northern Railway Company* et de la compagnie *Canadian Northern Ontario Railway Company* qu'elles signent un arrangement par lequel toutes les marchandises mises en consignation sur le chemin de fer *Canadian Northern Railway Company* ou ses embranchements ou sur le chemin de la *Canadian Northern Ontario Railway Company*, ou ses embranchements, à moins d'entente

spéciale à ce contraire par l'expéditeur, soient, si elles sont consignées vers un point quelconque au Canada, expédiées sur le *Canadian Northern Railway* ou la *Canadian Northern Ontario Railway Company* ou les raccordements de l'un des deux chemins de fer, ou sur tout chemin de fer situé sur le territoire canadien; et que le taux du transport des marchandises, du point de départ à leur destination, ne dépassera pas par voie des ports canadiens, le taux exigé par voie des ports américains, et que toutes ces marchandises, à moins d'indication contraire par l'expéditeur, seront transportées aux ports océaniques canadiens, et que la *Canadian Northern Railway Company* et la *Canadian Northern Ontario Railway Company* ne pourront de quelque façon que ce soit, dans les limites de leur pouvoir, directement ou indirectement, conseiller ou encourager le transport de ces marchandises par d'autres voies que celles mentionnées plus haut, mais devront, de toutes façons, de bonne foi, et de toutes leurs forces, remplir les conditions pour lesquelles une aide publique leur est accordée, savoir: le développement du commerce dans les canaux et les ports canadiens.

14. Que la compagnie fera avec le gouvernement un arrangement pour établir ou faire établir des têtes de ligne convenables pour elle dans les limites de la cité de Montréal et consentira à faire des arrangements avec le chemin de fer Intercolonial pour échanger le trafic entre elle et l'Intercolonial, à Montréal, pour tout le temps que le Gouverneur général en conseil le déterminera et aux conditions à intervenir entre les parties, et, dans le cas où les parties ne pourraient pas s'entendre, la Commission des chemins de fer du Canada règlera les conditions.

15. Que, en cas de défaut ou de l'acquisition subséquente par le gouvernement, ou par une autre compagnie de chemin de fer, de la ligne aidée par les présentes, ni la compagnie, ni la *Canadian Northern Railway Company*, ne pourront s'opposer à toute demande faite à la Commission des chemins de fer du Canada en vue d'en obtenir un ordre autorisant l'utilisation par le gouvernement, ou par toute autre compagnie de chemin de fer, des facilités terminales à Port-Arthur ou Montréal, possédées ou contrôlées par la compagnie ou par la *Canadian Northern Railway Company*, en autant que telle utilisation est raisonnablement nécessaire en rapport avec l'exploitation de la dite ligne assistée, et moyennant des conditions et compensations raisonnables, lesquelles seront déterminées par la dite commission.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Considérant que par suite de l'augmentation de la population et du développement rapide de la production et du commerce de la région du Canada sise à l'ouest des grands lacs, et de l'expansion rapide du commerce général du Canada, il est de l'intérêt du Canada entier qu'il soit construit de l'océan Pacifique à la cité de Montréal une autre ligne ferrée ayant pour objet d'aider à l'échange direct et économique du trafic entre les parties est et ouest du Canada, d'ouvrir et de développer certaines parties du Dominion qui sont encore privées de chemins de fer, de promouvoir le commerce intérieur et étranger du Canada, de développer le commerce par des ports canadiens, et de procurer un échange de trafic d'entier parcours au réseau des chemins de fer de l'Etat dans le Québec, le Nouveau-

Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'Ile-du-Prince-Edouard: Et considérant que la ligne projetée de la *Canadian Northern Ontario Railway Company*, s'étendant depuis Port-Arthur jusqu'à la cité de Montréal, fournira la portion non complétée de la dite ligne d'entier parcours à l'est des grands lacs;

Il est, en conséquence, Résolu qu'il est expédient de prescrire comme suit:—

1. Que Sa Majesté, de la part du gouvernement du Canada (ci-après appelé le gouvernement) peut aider à la construction et à l'achèvement par la *Canadian Northern Ontario Railway Company* (ci-après appelée la compagnie) d'une ligne de chemin de fer s'étendant de la cité de Montréal, dans la province de Québec, jusqu'à la cité de Port-Arthur, dans la province de l'Ontario, y compris la partie de la ligne, entre les dits points, déjà construite en partie par la compagnie et par la *Canadian Northern Quebec Railway Company* s'étendant depuis un point, dans la province de Québec, en face de Hawkesbury jusqu'à la station Rideau, à l'ouest d'Ottawa, dans la province de l'Ontario, en garantissant le principal et l'intérêt des débentures, obligations, actions-débentures ou autres valeurs (ci-après appelées les valeurs garanties) de la compagnie, jusqu'à concurrence de $35,000 par mille de la dite ligne de chemin de fer ainsi aidé; l'intérêt sur les valeurs garanties devant être au taux de 3½ pour 100 par année, payable tous les six mois; le principal devant être payable dans cinquante ans. Le gouvernement peut, subordonnément aux dispositions d'une loi à être passée à cet effet, conclure un contrat avec la compagnie fixant les termes et conditions auxquels la garantie sera donnée et le genre de caution à être fournie.

2. Que les valeurs garanties seront protégées par acte de fidéicommis, par voie de mortgage ou de lien en faveur d'un syndic ou de syndics approuvés par le Gouverneur en conseil, accordant une première hypothèque ou lien sur une ligne ferrée s'étendant de Montréal à Port-Arthur, sauf la partie, ci-dessus décrite, entre un point sur le *Canadian Northern Quebec Railway*, en face de Hawkesbury, et la jonction Rideau, soit environ 62½ milles de longueur, et environ 10 milles et six dixièmes de l'embranchement Hutton de la compagnie, au sud de la jonction Sellwood, et les droits de passage, terrains de gares et autres propriétés foncières et intérêts dans iceux, édifices et autres structures, et améliorations, matériel roulant et équipement (sujet seulement aux obligations affectées à l'équipement), outillage, machines, outils, fournitures, matériaux, et autres propriétés personnelles, présents et futurs, acquis ou à acquérir pour les fins de la dite ligne, et en rapport avec l'exploitation, la réparation et le maintien d'icelle, et les taux et revenus de la compagnie en provenant ou qui pourront en provenir, et les droits, privilèges, franchises et pouvoirs de la compagnie possédés par elle ou qu'elle pourra subséquemment posséder en rapport avec la dite ligne, et l'exploitation, la réparation et le maintien d'icelle; cet octroi en fidéicommis établira aussi une hypothèque ou lien sur les dits dix milles de l'embranchement Hutton de la compagnie, et sur les propriétés de la compagnie qui s'y rattachent, prenant rang après les hypothèques et liens créés par deux actes de fidéicommis consentis par la compagnie en faveur de la *British Empire Trust Company, Limited*, et de la *National Trust Company, Limited*, datés respectivement les 12 juillet 1906 et 24 juin 1908, et après les obligations de capital, 3½ pour 100, à trente ans, émises en vertu de tels actes de fidéicommis, pour autant de ces obligations de capital qui, de temps à autre, demeureront non échangées ni liquidées, et le dit acte de fidéicommis constituera aussi une première hypothèque ou lien sur les obligations de capital déposées sous l'autorité du paragraphe suivant.

3. Que la compagnie déposera entre les mains du syndic ou des syndics du dit acte de fidéicommis les obligations de capital émises en vertu de l'acte de fidéicommis daté le 28 juin 1909, entre la compagnie et la *British Empire Trust Company, Limited*, et la *National Trust Company, Limited*, jusqu'à concurrence d'une somme égale à $35,000 par mille de la dite ligne entre un point sur le *Canadian Northern Quebec Railway* vis-à-vis Hawkesbury et la jonction Rideau, et jusqu'à concurrence de $35,000 par mille des dits dix milles et six dixièmes de l'embranchement Hutton (soit approximative-

ment $2,558,500 de telles obligations de capital); et les obligations de capital ainsi déposées formeront partie des propriétés hypothéquées en vertu de l'acte de fidéicommis, pour la protection des valeurs garanties; et, dans l'acte de fidéicommis en dernier lieu mentionné, il pourra être établi des dispositions touchant l'intérêt sur les obligations de capital ainsi déposées, et touchant la rétrocession à la compagnie (lors de ou après la liquidation des dits actes de fidéicommis datés les 12 juillet 1906 et 24 juin 1908) des obligations de capital déposées en rapport avec les dits dix milles et six dixièmes de l'embranchement Hutton, les dites obligations étant devenues libérées et relevées de l'hypothèque ou lien constitué par l'acte de fidéicommis protégeant les dites valeurs garanties.

4. Que, dans le dit acte de fidéicommis, sera également compris un lien général, prenant rang après et sujet à l'hypothèque ou lien général, créé par le dit acte de fidéicommis daté le 28 juin 1909, (et subordonnément aux pouvoirs d'une nouvelle émission qui y sont mentionnés ou contenus), sur la voie ferrée de la compagnie se prolongeant à partir de la ville de Hawkesbury jusqu'à un point de la rivière Niagara, et sur les propriétés de la compagnie qui s'y rattachent.

5. Que la nature des valeurs à être garanties en vertu des présentes et la teneur d'icelles, ainsi que la teneur et les conditions de l'acte de fiducie qui les garantit, comme les époques et la manière de l'émission des valeurs garanties et l'emploi des sommes prélevées au moyen des dites valeurs par vente, nantissement ou autrement, en attendant qu'il en soit disposé pour la ligne de chemin de fer ainsi aidée, et les formules et mode de garantie ou garanties, devront être de nature à rencontrer l'approbation du Gouverneur en conseil, et, dans le dit acte de fidéicommis, il pourra être inséré tels termes, dispositions et conditions que le Gouverneur en conseil jugera expédients ou nécessaires.

6. Que, du moment que la dite garantie ou les dites garanties auront été signées par le ministre des Finances ou autre fonctionnaire de l'Etat délégué à cette fin, le gouvernement devra être responsable, à titre de garant du paiement du capital et de l'intérêt des valeurs ainsi garanties, d'après les termes d'icelles, et tels paiements constitueront une obligation sur le fonds du revenu consolidé; et la dite garantie ou les dites garanties ainsi signées constitueront une preuve conclusive à l'effet que les exigences de la loi concernant les valeurs garanties et l'acte de fidéicommis, et toutes les prescriptions qui s'y rattachent ont été remplies.

7. Que la ligne ainsi aidée sera construite et complétée d'après le devis descriptif qui suit: les ponts au-dessus des rivières ou des larges cours d'eau seront en béton et en acier et seront construits conformément aux devis régissant la construction des ponts du type fort tels qu'établis par le département des Chemins de fer et Canaux, émis en 1908. Des ponts en pilotis ou à charpente en chevalets pourront être construits sur de faibles cours d'eau que l'on peut contrôler au moyen de ponceaux, les dits ponceaux devant être construits aussitôt que la construction pourra en être raisonnablement faite après que l'on aura commencé à exploiter la ligne, le Gouverneur en conseil demeurant le seul juge du temps où ces ponceaux devront être construits. La ligne de chemin de fer sera pourvue de rails d'acier d'au moins 80 livres la verge linéaire—avec des attaches normales. La courbure maxima ne sera pas d'un rayon moindre que 716 pieds, et les pentes contre le trafic allant vers l'est ne dépasseront pas cinq dixièmes d'un pour cent ou 26·40 pieds par mille; ou six dixièmes d'un pour cent ou 31·68 pieds par mille, contre le trafic allant vers l'ouest; mais dans des conditions exceptionnelles, du consentement du Gouverneur en conseil, un rayon moindre de courbure et des pentes plus raides peuvent être permis, sur la recommandation du ministre des Chemins de fer et Canaux et avec l'approbation de l'ingénieur en chef, mais dans aucun cas la courbure ne pourra dépasser un rayon de 573 pieds ni les rampes le maximum de 52·80 pieds du mille.

8. Que la décision du Gouverneur en conseil quant à la longueur des lignes ci-dessus mentionnées sera définitive.

9. Que subordonnément aux dispositions contenues aux présentes toutes sommes versées par le gouvernement aux termes de quelque garantie donnée en exécution

de quelque loi fondée sur ces résolutions seront réputées versées en exécution de la responsabilité du gouvernement et non pour la libération de la responsabilité de la compagnie aux termes des valeurs garanties ou aux termes de l'acte de fiducie qui les garantit, et les sommes ainsi payées seront réputées encore garanties, par les valeurs garanties et par l'acte de fiducie, et le gouvernement sera subrogé dans tous les droits des porteurs des valeurs garanties dont l'intérêt ou le principal aura été acquitté par le gouvernement, et le gouvernement sera, relativement à toutes les sommes ainsi versées, à tous les points de vue dans la position des porteurs de valeurs relativement aux valeurs desquelles il y a eu défaut de paiement jusqu'à concurrence des sommes versées par le gouvernement.

10. Le gouvernement pourra, à la demande de la compagnie, à même le fonds consolidé du revenu, effectuer la totalité ou une partie quelconque des quatre premiers versements semi-annuels d'intérêts sur les valeurs garanties qui seront échus après l'ouverture au trafic de la totalité de la ligne ainsi aidée, mais en ce cas, le gouvernement n'en exigera pas le remboursement de la compagnie aux termes du dit acte de fiducie, non plus que de la *Canadian Northern Railway Company* aux termes de sa garantie, ainsi qu'il est prévu au paragraphe 12 des présentes avant l'échéance du principal des valeurs garanties conformément aux termes des présentes. La compagnie devra, cependant, en attendant le remboursement de l'intérêt ainsi versé par le gouvernement, verser au gouvernement un intérêt semi-annuel sur cet intérêt au taux de trois et demi pour cent par année; et cet intérêt sur l'intérêt, jusqu'à ce qu'il soit acquitté, constituera une charge sur l'immeuble hypothéqué aux termes du dit acte de fiducie.

11. Que les livres de la compagnie seront en tout temps ouverts pour l'inspection pour le gouvernement et en son nom par toute personne désignée pour cette fin par le Gouverneur en conseil ou par le ministre des Finances.

12. Que la *Canadian Northern Railway Company* devra, par engagements compris dans l'acte de fiducie dont il est question dans le paragraphe 2 des présentes, ou dans quelque autre convention dont il sera convenue entre le Gouverneur en conseil ou le ministre des Finances et la *Canadian Northern Railway Company* dans la forme qu'approuvera le Gouverneur en conseil, garantir au gouvernement le versement régulier, par la compagnie du principal et de l'intérêt de toutes les valeurs émises et garanties par le gouvernement, aux termes des dispositions des présentes, suivant la teneur et l'effet de ces valeurs garanties respectivement, et conformément aux termes et dispositions des présentes; et devra aussi garantir au gouvernement le versement régulier par la compagnie des intérêts arrérages, et de l'intérêt sur l'intérêt, s'il en est, qui pourra devenir payable par la compagnie en vertu du paragraphe 10 des présentes; et garantir de plus au gouvernement le paiement régulier par la compagnie de toute perte ou de tous frais que le gouvernement pourra encourir ou subir en mettant à exécution, après le défaut, les dispositions du dit acte de fiducie, contre la ligne de chemin de fer et contre les immeubles par le dit acte grevés et hypothéqués.

13. Qu'il est par les présentes déclaré que l'aide dont il est ici question est accordée par le gouvernement spécialement dans le but de faire transporter les marchandises par voie des canaux canadiens. Mais avant de l'accorder, le Gouverneur en conseil exigera de la compagnie *Canadian Northern Company* et de la compagnie *Canadian Northern Ontario Railway Company* qu'elles signent un arrangement par lequel toutes les marchandises mises en consignation sur le chemin de fer *Canadian Northern Railway Company* et de la compagnie en conseil exigera de la *Canadian Northern Railway Company*, ou ses embranchements, à moins d'entente spéciale à ce contraire par l'expéditeur, soient, si elles sont consignées vers un point quelconque au Canada, expédiées sur le *Canadian Northern Railway* ou la *Canadian Northern Ontario Railway Company* ou les raccordements de l'un des deux chemins de fer, ou sur tout chemin de fer situé sur le territoire canadien; et que le taux du transport des marchandises, du point de départ à leur destination, ne dépassera pas par

voie des ports canadiens, le taux exigé par voie des ports américains, et que toutes ces marchandises, à moins d'indication contraire par l'expéditeur, seront transportées aux ports océaniques canadiens, et que la *Canadian orthern Railway Company* et la *Canadian Northern Ontario Railway Company* ne pourront de quelque façon que ce soit, dans les limites de leur pouvoir, directement ou indirectement, conseiller ou encourager le transport de ces marchandises par d'autres voies que celles mentionnées plus haut, mais devront, de toutes façons, de bonne foi, et de toutes leurs forces, remplir les conditions pour lesquelles une aide publique leur est accordée, savoir: le développement du commerce dans les canaux et les ports canadiens.

14. Que la compagnie fera avec le gouvernement un arrangement pour établir ou faire établir des têtes de ligne convenables pour elle dans les limites de la cité de Montréal et consentira à faire des arrangements avec le chemin de fer Intercolonial pour échanger le trafic entre elle et l'Intercolonial, à Montréal, pour tout le temps que le Gouverneur général en conseil le déterminera et aux conditions à intervenir entre les parties, et, dans le cas où les parties ne pourraient pas s'entendre, la Commission des chemins de fer du Canada règlera les conditions.

15. Que, en cas de défaut ou de l'acquisition subséquente par le gouvernement, ou par une autre compagnie de chemin de fer, de la ligne aidée par les présentes, ni la compagnie, ni la *Canadian Northern Railway Company*, ne pourront s'opposer à toute demande faite à la Commission des chemins de fer du Canada en vue d'en obtenir un ordre autorisant l'utilisation par le gouvernement, ou par toute autre compagnie de chemin de fer, des facilités terminales à Port-Arthur ou Montréal, possédées ou contrôlées par la compagnie ou par la *Canadian Northern Railway Company*, en autant que telle utilisation est raisonnablement nécessaire en rapport avec l'exploitation de la dite ligne assistée, et moyennant des conditions et compensations raisonnables, lesquelles seront déterminées par la dite commission.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Graham ait la permission de présenter un bill (No 211) concernant l'aide à donner pour la construction du *Canadian Northern Ontario Railway Company*.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat acquiesce sans modification aux amendements faits par la Chambre des Communes aux bills suivants, savoir: Bill U 1 (No 169) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Canada West Loan Corporation* », et bill O 1 (No 175) du Sénat, intitulé: « Loi modifiant et refondant les lois relatives au havre de Toronto ».

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 51) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company* », avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat a adopté les bills suivants, pour lequel il demande le concours de cette Chambre:—

Bill Q (No 209) intitulé: « Loi concernant les grains »; et

Bill X 2 (No 210) intitulé: « Loi modifiant la Loi du transport des marchandises par eau, relativement à la livraison du bois ».

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille six cent dix dollars —imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics— édifices publics—loyers, réparations, chauffage, ameublement, etc.:—Rideau-Hall— améliorations, etc., $50,000; Ottawa—édifices publics—part du gouvernement pour le coût des pavages, trottoirs, etc., construits par les autorités municipales en face de ces édifices, $9,610.80, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Ontario et Québec:—Secours, soins de médecins et médicaments, Québec, $5,854.17; secours, soins de médecins et médicaments, Ontario, $5,437.50; rentes sous l'empire du traité Robinson, $10,375; fonds d'administration des terres des sauvages et fonds de la province de Québec, $8,333.33; aide à la société d'agriculture, Munceys de la Thames, $75; frais de justice en général, $11,250; rente et administration du traité No 9, $17,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi, 12 mai 1911.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinq minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Vendredi, 12 mai 1911.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 11 mai courant, laquelle est lue et reçue et est comme suit:—

De Geo. Robinson et autres, de Markham, Ont.; demandant que le Code criminel soit amendé de manière à protéger la société et la morale contre l'adultère.

M. Guthrie, pour M. Smith (Stormont), du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le douzième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné le bill U 2 (No 200) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Gertrude Mary Grantham », et a convenu d'en faire rapport sans amendement.

M. Nesbitt, pour M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le dix-neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et il a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir:—

Bill K 1 (No 166) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Hudson Bay, Peace River and Pacific Railway Company* ».

Bill Y 1 (No 198) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Quebec and Great North Western Railway Company* ».

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du département du Commerce pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1910. Partie V—Statistiques des grains,—y compris la récolte de l'année terminée le 31 août 1910, et la saison de navigation terminée le 6 décembre 1910. (*Document de la session No 10d.*)

Ordonné, que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (No 212) modifiant la Loi du transport des marchandises par eau.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 213) modifiant la Loi des banques.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Oliver, secondé par M. Murphy,

Ordonné, que le bill Q (No 209) du Sénat, intitulé: « Loi concernant les grains », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Sinclair, secondé par M. Law,

Ordonné, que le bill X 2 (No 210) du Sénat, intitulé: « Loi modifiant la Loi du transport des marchandises par eau, relativement à la livraison du bois », soit maintenant lu la première fois

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Paterson,

Résolu, qu'à partir de lundi, le 15 mai prochain, jusqu'au 23 mai courant inclusivement, la Chambre se réunira lundi et chaque jour de séance subséquent à 11 a.m., et qu'outre la suspension ordinaire à 6 p.m., la séance sera aussi suspendue, chaque jour, depuis 1 jusqu'à 3 p.m.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants, pour lesquels il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill Y 2 (No 214) intitulé: « Loi concernant *The Sault St. Louis Light and Power Company* »; et

Bill A 3 (No 215) intitulé: « Loi pour faire droit à William Francis Currie ».

Aussi, le Sénat transmet à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été soumis le bill A 3 (No 215) intitulé: « Loi pour faire droit à William Francis Currie », avec prière qu'elle soit retournée au Sénat.

Et aussi, le Sénat a adopté le bill (No 104) intitulé: « Loi modifiant la Loi des Postes », sans amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 184) concernant les droits d'auteur.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des Postes.

Et la Chambre continuant de siéger en comité:

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill W 1 (No 170) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The New Ontario and Quebec Railway Company* »;

Bill G (No 171) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Grain Growers' Grain Company, Limited* »;

Bill M 1 (No 174) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Casualty Company of Canada* »; et

Bill U (No 158) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Révillon, Frères, Trading Company, Limited* », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill G (No 171) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Grain Growers' Grain Company, Limited* », et y a fait des amendements.

M. McIntyre fait aussi rapport que le comité a fait quelque progrès sur les bills suivants, savoir: Bill W 1 (No 170) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The New Ontario and Quebec Railway Company* »; bill M 1 (No 174) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Casualty Company of Canada* »; et bill U (No 158) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Révillon, Frères, Trading Company, Limited* », et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité sur les dits bills.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill G (No 171) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Grain Growers' Grain Company, Limited* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 5.—Retrancher « et les enfants ».

Page 2, ligne 12.—Retrancher l'article 7.

Page 3, ligne 39.—Retrancher l'alinéa (*b*) de l'article 14 du bill.

Page 4, ligne 7.—Après « Compagnie » insérer « et quant aux terres que possède la Compagnie dans la cité de Winnipeg, elle peut y ériger un édifice pour des bureaux, dont une partie devra servir à la Compagnie pour son propre usage, et dont le reste pourra être loué à des locataires ».

Page 4, ligne 16.—Après « autorités » insérer « municipales ou locales ».

Page 4, ligne 16.—Retrancher « municipales, locales ou autres ».

Page 4, ligne 48.—Retrancher l'alinéa (*j*) de l'article 14, et en son lieu et place insérer ce qui suit:—

« (*j*) Avancer de l'argent à des clients de la Compagnie nonobstant les dispositions de l'article 167 de la Loi des Compagnies; mais dans aucun cas il ne sera avancé une somme de plus de dix mille dollars à un directeur de la Compagnie ; ».

Page 5, ligne 14.—Après « atteindre », insérer les articles suivants:—

« 14A. En vue de répondre au but de l'entreprise, et subordonnément aux dispositions de l'article 247 de la *Loi des chemins de fer*, et en tant qu'elles sont applicables, et ne sont pas inconciliables avec la présente loi ou avec la *Loi d'inspection de l'électricité*, 1907, la Compagnie peut acquérir, mais non par voie d'expropriation, de la force ou énergie électrique ou autre, qui peut être transmise et fournie en tout endroit dans les municipalités dans lesquelles elle fait des opérations, elle peut recevoir, transformer, transmettre, distribuer et fournir de toute manière cette force ou énergie, disposer de l'excédent et en percevoir des prix et taxes, mais il ne peut être exigé ni perçu des prix ou taxes de l'espèce tant que le tarif n'en aura pas été approuvé par la Commission des chemins de fer pour le Canada, laquelle peut reviser ce tarif.

« 14B. Rien dans la présente loi ni dans la *Loi des télégraphes* n'autorise la Compagnie à construire ou à mettre en service, soit sur une voie publique ou un lieu public, soit le long ou en travers d'une voie publique ou d'un lieu public, des lignes télégraphiques ou téléphoniques ou des lignes destinées à distribuer de l'électricité pour éclairage, chauffage ou force motrice, ou disposer de l'excédent d'énergie produit dans les usines de la Compagnie et dont elle n'a pas besoin dans son entreprise, sans

avoir préalablement obtenu le consentement, exprimé par règlement, de la municipalité dont relève la dite voie publique ou le dit lieu public, ni autrement qu'aux conditions à être arrêtées avec la dite municipalité, ni vendre, aliéner ou distribuer de la force ou énergie électrique pour l'usage dans les limites de toute municipalité, sans le consentement, exprimé par règlement, de cette municipalité.»

Page 6, ligne 2.—Après « vote » insérer « des deux tiers ».

Page 6, ligne 25.—Après « assemblée)», insérer l'article suivant:—

« 18. Rien dans la présente loi ne saurait être interprété comme autorisant la Compagnie à émettre des billets payables au porteur, ou des billets à ordre destinés à la circulation comme papier-monnaie ou comme billets de banque, ni à se livrer aux opérations de banque ou d'assurances, ou de construction ou d'exploitation de chemins de fer, sous l'autorité de la Loi des chemins de fer ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

L'heure consacrée aux bills privés en vertu de la règle 25 étant expirée;

Le comité général de la Chambre reprend le cours de ses délibérations sur la résolution à l'effet de modifier la Loi des postes.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des postes en pourvoyant (*a*) à l'augmentation annuelle du salaire des surintendants des bureaux de poste urbains jusqu'à un chiffre maximum de $3,500; et (*b*) à l'élévation du salaire minimum et maximum des courriers de malle sur chemins de fer jusqu'au chiffre de $500 et $1,400, respectivement, et en portant les augmentations annuelles de tous les courriers de malle sur chemins de fer, à $100 au lieu de $50, jusqu'à ce que le salaire ait atteint le chiffre de $800.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des postes en pourvoyant (*a*) à l'augmentation annuelle du salaire des surintendants des bureaux de poste urbains jusqu'à un chiffre maximum de $3,500; et (*b*) à l'élévation du salaire minimum et maximum des courriers de malle sur chemins de fer jusqu'au chiffre de $500 et $1,400, respectivement, et en portant les augmentations annuelles de tous les courriers de malle sur chemins de fer, à $100 au lieu de $50, jusqu'à ce que le salaire ait atteint le chiffre de $800.

La dite résolution, étant lue une seconde, est adoptée.

Ordonné, que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (No 216) modifiant la Loi des Postes.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi du service civil.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi du service civil en—

(*a*) changeant la classification des commis des bureaux de poste urbains, des bureaux d'inspecteurs des postes, du bureau du surintendant du service des postes sur chemins de fer et des bureaux d'échange des mandats d'argent, en abolissant la classe des timbreurs et des trieurs et le grade de commis de quatrième classe et le remplaçant par celui de commis de troisième classe, avec salaire variant de $500 à $1,000, et divisé en deux classes dénommées troisième classe A et B;

(*b*) abolissant les secondes classes cadette et supérieure et les remplaçant par les classes A et B de la seconde classe cadette, et en augmentant le maximum de la classe ci-devant appelée seconde classe cadette (à présent dénommé classe B) jusqu'à $1,200, et en augmentant le maximum de la classe A (correspondant à la ci-devant seconde classe supérieure) jusqu'à $1,400;

(*c*) divisant la première classe en divisions A et B, avec salaire maximum de $1,800 et de $1,600, respectivement, et en portant le salaire minimum de la première classe de $1,200 à $1,400, et en créant une nouvelle classe de commis devant être appelés premiers commis, dans les bureaux de poste urbains, subordonnément à certaines restrictions;

(*d*) améliorant la charge des surintendants des bureaux de poste urbains, et en changeant le ci-devant salaire fixe de $1,800 en un minimum de $1,800 et en un maximum de $2,500;

(*e*) pourvoyant à l'emploi de commis temporaires dans les bureaux de poste susmentionnés pour une période de pas plus d'un an, à un salaire fixe de $500, et d'aides temporaires pour faire face aux besoins du service, à un salaire n'excédant pas $2.50 par jour;

(*f*) augmentant les traitements de certains inspecteurs, sous-inspecteurs et surintendants du service des postes sur chemins de fer en reconnaissance de leurs années de service.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi du service civil en—

(*a*) changeant la classification des commis des bureaux de poste urbains, des bureaux d'inspecteurs des postes, du bureau du surintendant du service des postes sur chemins de fer et des bureaux d'échange des mandats d'argent, en abolissant la classe des timbreurs et des trieurs et le grade de commis de quatrième classe et le remplaçant par celui de commis de troisième classe, avec salaire variant de $500 à $1,000, et divisé en deux classes dénommées troisième classe A et B;

(*b*) abolissant les secondes classes cadette et supérieure et les remplaçant par les classes A et B de la seconde classe, et en augmentant le maximum de la classe ci-devant appelée seconde classe cadette (à présent dénommée classe B) jusqu'à $1,200, et en augmentant le maximum de la classe A (correspondant à la ci-devant seconde classe supérieure) jusqu'à $1,400;

(*c*) divisant la première classe en divisions A et B, avec salaire maximum de $1,800 et de $1,600, respectivement, et en portant le salaire minimum de la première classe de $1,200 à $1,400, et en créant une nouvelle classe de commis devant être appelés premiers commis, dans les bureaux de poste urbains, subordonnément à certaines restrictions;

(*d*) améliorant la charge des surintendants des bureaux de poste urbains, et en changeant le ci-devant salaire fixe de $1,800 en un minimum de $1,800 et en un maximum de $2,500;

(*e*) pourvoyant à l'emploi de commis temporaires dans les bureaux de poste susmentionnés pour une période de pas plus d'un an, à un salaire fixe de $500, et d'aides temporaires pour faire face aux besoins du service, à un salaire n'excédant pas $2.50 par jour;

(*f*) augmentant les traitements de certains inspecteurs, sous-inspecteurs et surintendants du service des postes sur chemins de fer en reconnaissance de leurs années de service.

La dite résolution, étant lue une seconde, est adoptée.

Ordonné, que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (No 217) modifiant la Loi du service civil.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et quarante-huit minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain.

Lundi, 15 mai 1911.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—

Par M. Todd,—la pétition de John G. McLeod et autres, de Basswood-Ridge et autres lieux, Nouveau-Brunswick.

M. Miller, du comité des Banques et du Commerce, présente à la Chambre le douzième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill W 2 (No 201) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Canada National Fire Insurance Company* », et a décidé de le rapporter sans amendement.

Votre comité recommande que le dit bill soit inscrit sur le feuilleton des ordres de ce jour parmi les bills privés référés au comité général, et que la règle 108, ainsi que l'alinéa (*a*) du paragraphe 3 de la règle 89 soient suspendus à cet égard, vu que la prise en considération de ce bill a été retardée par votre comité pendant un certain temps afin de permettre à certaines personnes qui, d'après les informations reçues par le comité, désiraient être entendues, de comparaître et d'exposer leur opposition à la dite mesure.

Sur motion de M. Miller, secondé par M. Carvell,

Ordonné, que le bill W 2 (No 201) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la *Canada National Fire Insurance Company* », soit inscrit sur le feuilleton des ordres de ce jour parmi les bills privés devant être pris en considération par le comité général, et que la règle 108 ainsi que l'alinéa (*a*) de la règle 89 soient suspendus à cet égard, en conformité de la recommandation contenue dans le douzième rapport du comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Law, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, que le bill Y 2 (No 214) du Sénat, intitulé: « Loi concernant *The Sault St. Louis Light and Power Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table le vingt-huitième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 3, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-huitième rapport, lequel est comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné le bill suivant du Sénat, et constate que toutes les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

Bill Y 2 (No 214) intitulé: « Loi concernant *The Sault St. Louis Light and Power Company* ».

Sur motion de M. Pardee, secondé par M. Miller,

Ordonné, que le bill A 3 (No 215) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à William Francis Currie », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, cavoir:—

Bill W 1 (No 170) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The New Ontario and Quebec Railway Company* »;

Bill M 1 (No 174) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Casualty Company of Canada* »; et

Bill U (No 158) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Révillon, Frères, Trading Company, Limited* », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill W 1 (No 170) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The New Ontario and Quebec Railway Company* »; et bill M 1 (No 174) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Casualty Company of Canada* », et leur a fait séparément des amendements.

Aussi, que le comité a fait quelque progrès sur le bill U (No 158) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Révillon, Frères, Trading Company, Limited* », et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité sur le dit bill.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill W 1 (No 170) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The New Ontario and Quebec Railway Company* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 13.—Retrancher « *New* ».

Page 1, ligne 14.—Retrancher « Québec » et insérer « Abitibi ».

Page 4, ligne 13.—Après « objets » retrancher tous les mots jusqu'à la fin de l'alinéa.

Page 4, ligne 22.—Après « récréation » insérer « avec l'approbation, exprimée par règlement, de la municipalité dont relève l'endroit où sont situés ces parcs et lieux de récréation ».

Page 4, ligne 26.—Retrancher « trente » et insérer « quarante ».

Dans le titre.

Retrancher tous les mots entre « *The* » et « *Railway* » et insérer en leur lieu et place « *Ontario and Abitibi* ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

M. White (Renfrew) propose, secondé par M. Beatty—Que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Lancaster propose, comme amendement, secondé par M. Blain.—Que le dit bill ne soit pas lu une troisième fois maintenant, mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité général pour modification ultérieure.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans la négative.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe et que le titre soit: « Loi constituant en corporation la *Ontario and Abitibi Railway Company* ».

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill M 1 (No 174) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Casualty Company of Canada* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 17.—Retrancher tous les mots qui suivent « dollars » jusqu'à la fin de l'article.

Page 2, ligne 9.—Après « souscrits » insérer « de bonne foi ».
Page 2, ligne 9.—Après « moins » insérer « en ».
Page 2, ligne 10.—Retrancher « sur ce capital ».
Page 2, ligne 13.—Après « souscrit » insérer « de bonne foi ».
Page 2, ligne 15.—Après « moins » insérer « en ».
Page 2, ligne 15.—Après « versés » retrancher « sur ce capital ».
Page 2, ligne 18.—Après « souscrits » insérer « de bonne foi ».
Page 2, ligne 20.—Après « moins » insérer « en ».
Page 2, ligne 20.—Après « versés » retrancher « sur ce capital ».
Page 2, ligne 24.—Après « souscrit » insérer « de bonne foi ».
Page 2, ligne 25.—Après « moins » insérer « en ».
Page 2, ligne 25.—Après « versés » retrancher « sur ce capital ».
Page 2, ligne 30.—Après « souscrits » insérer « de bonne foi ».
Page 2, ligne 30.—Après « moins » insérer « en ».
Page 2, ligne 31.—Après « versés » retrancher « sur ce capital ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois. sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

Sur motion de M. Bickerdike, secondé par M. Law,

Ordonné, que le bill Y 2 (No 214) du Sénat, intitulé: « Loi concernant *The Sault St. Louis Light and Power Company* », soit inscrit sur le feuilleton des ordres pour deuxième lecture ce jour, et que toutes les règles en la matière soient suspendues.

M. Bickerdike propose, secondé par M. Law,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill I 2 (No 196) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Continental Fire Insurance Company* »;

Bill V 2 (No 192) du Sénat, intitulé: « Loi pourvoyant à l'augmentation du capital social de la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario »;

Bill N 2 (No 190) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Violet Jane Dakin »;

Bill O 2 (No 191) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Hugh Samuel Bell »;

Bill C 2 (No 187) du Sénat, intitulé: « Loi concernant un brevet de *The Boiler Flue Cleaner and Supply Company, Limited* »;

Bill E 2 (No 188) du Sénat, intitulé: « Loi à l'effet de conférer au Commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à la *Trussed Concrete Steel Company of Canada, Limited* »;

Bill P 2 (No 199) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Fanny Mary Healy »;

Bill R 2 (No 203) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certains brevets de la *Munderloh and Company, Limited* »;

Bill A 2 (No 186) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company* »;

Bill P 1 (No 195) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Western Canal Company* »;

Bill G 2 (No 202) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company* »;

Bill S 2 (No 204) du Sénat, intitulé: « Loi concernant *The Cariboo, Barkerville and Willow River Railway Company* »;

Bill Z 2 (No 206) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Chatham, Wallaceburg and Lake Erie Railway Company* »;

Bill T 2 (No 193) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie La Sauvegarde »;

Bill U 2 (No 200) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Gertrude Mary Grantham »;

Bill K 1 (No 166) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Hudson Bay, Peace River and Pacific Railway Company* »;

Bill Y 1 (No 198) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Quebec and Great North Western Railway Company* »; et

Bill W 2 (No 201) du Sénat, intitulé: « Loi concernant *The Canada National Fire Insurance Company* », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill V 2 (No 192) du Sénat, intitulé: « Loi pourvoyant à l'augmentation du capital social de la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario »; bill N 2 (No 190) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Violet Jane Dakin »; bill O 2 (No 191) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Hugh Samuel Bell »; bill C 2 (No 187) du Sénat, intitulé: « Loi concernant un brevet de *The Boiler Flue Cleaner and Supply Company, Limited* »; bill E 2 (No 188) du Sénat, intitulé: « Loi à l'effet de conférer au Commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à la *Trussed Concrete Steel Company of Canada, Limited* »; bill P 2 (No 199) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Fanny Mary Healy »; bill R 2 (No 203) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certains brevets de la *Munderloh and Company, Limited* »; bill A 2 (No 186) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company* »; bill U 2 (No 200) du Sénat, intitulé: Loi pour faire droit à Gertrude Mary Grantham; et bill W 2 (No 201) du Sénat, intitulé: « Loi concernant *The Canada National Fire Insurance Company* », et lui a enjoint d'en faire rapport séparément sans amendement.

M. McIntyre fait rapport aussi, que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill I 2 (No 196) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Continental Fire Insurance Company* »; bill P 1 (No 195) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Western Canal Company* »; bill S 2 (No 204) du Sénat, intitulé: « Loi concernant *The Cariboo, Barkerville and Willow River Railway Company* »; bill Z 2 (No 206) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Chatham, Wallaceburg and Lake Erie Railway Company* »; bill T 2 (No 193) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie La Sauvegarde »; et bill K 1 (No 166) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Hudson Bay, Peace River and Pacific Railway Company* », et leur a fait séparément des amendements.

Aussi, que le comité a fait quelque progrès sur les bills suivants, savoir: Bill G 2 (No 202) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company* »; et le bill Y 1 (No 198) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Quebec and Great North Western Railway Company* », et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en comité général sur les dits bills.

Sur motion de M. Bickerdike, secondé par M. Reid (Ristigouche),

Ordonné, que le bill V 2 (No 192) du Sénat, intitulé: « Loi pourvoyant à l'augmentation du capital social de la Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Blain, secondé par M. Schaffner,

Ordonné, que le bill N 2 (No 190) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Violet Jane Dakin », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Tolmie, secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le bill O 2 (No 191) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Hugh Samuel Bell », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Smith (Nanaïmo), secondé par M. Rutan,

Ordonné, que le bill C 2 (No 187) du Sénat, intitulé: « Loi concernant un brevet de *The Boiler Flue Cleaner and Supply Company, Limited* », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Smith (Nanaïmo), secondé par M. Rutan,

Ordonné, que le bill E 2 (No 188) du Sénat, intitulé: « Loi à l'effet de conférer au Commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à la *Trussed Concrete Steel Company of Canada, Limited* », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Smith (Nanaïmo), secondé par M. Rutan,

Ordonné, que le bill P 2 (No 199) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Fanny Mary Healy », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Lapointe, secondé par M. Clark (Red-Deer),

Ordonné, que le bill R 2 (No 203) du Sénat, intitulé: « Loi concernant certains brevets de la *Munderloh and Company, Limited* », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Lapointe, secondé par M. Rutan,

Ordonné, que le bill A 2 (No 186) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company* », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Rutan, secondé par M. Knowles,

Ordonné, que le bill U 2 (No 200) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Gertrude Mary Grantham », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. McNutt, secondé par M. Knowles,

Ordonné, que le bill W 2 (No 201) du Sénat, intitulé: « Loi concernant *The Canada National Fire Insurance Company* », soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill I 2 (No 196) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Continental Fire Insurance Company* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 1.—Après « opérations » insérer « d'assurance contre l'incendie, les cyclones ou les tornados et ».

Page 2, ligne 3.—Retrancher « assurance contre les incendies ».

Page 2, ligne 5.—Retrancher tous les mots qui suivent « glaces » jusqu'à la fin du paragraphe.

Page 2, ligne 12.—Après « souscrits » insérer « de bonne foi ».

Page 2, ligne 22.—Après « souscrits » insérer « de bonne foi ».

Page 2, ligne 23.—Après « capital », insérer le paragraphe suivant:—

« 4. Chaque année pendant cinq ans après qu'une autorisation aura été accordée à la Compagnie, il devra être versé annuellement en argent une somme de quinze mille dollars sur le capital social de la Compagnie, lesquelles sommes seront en sus des différentes sommes dont le versement est exigé sur le capital social en la manière prévue au présent article.»

Page 2, ligne 28 (version anglaise).—Retrancher la virgule qui se trouve entre « *provisions* » et « *in* ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill P 1 (No 195) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Western Coal Company* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 41.—Retrancher « Francis » et insérer « Frances ».

Page 3, ligne 2.—Retrancher tous les mots après « aussi » jusqu'à « employer » à la quatrième ligne.

Page 3, ligne 17.—Retrancher l'alinéa (*l*).

Page 3, ligne 28.—Après « Canada » insérer les articles suivants:—

« 8A. Le pouvoir conféré à la Compagnie par l'alinéa (*f*) de l'article 8 de la présente loi, de vendre ou autrement aliéner l'excédent d'électricité ou autre force produite par l'usine de la Compagnie et dont elle n'a pas besoin pour le fonctionnement de son canal ou autres ouvrages, ne doit être exercé que subordonnément aux dispositions de l'article 247 de la *Loi des chemins de fer*, et la Compagnie peut percevoir des taxes et rémunérations; mais il ne sera demandé ni perçu de pareilles taxes ou rémunérations tant que le tarif n'en aura pas été agréé par la Commission des chemins de fer pour le Canada, laquelle peut reviser ce tarif.

« 8B. Rien dans la présente loi n'autorise la Compagnie à construire ou à mettre en service, soit sur une voie publique ou un lieu public, soit le long ou au travers d'une voie publique ou d'un lieu public, des lignes de télégraphe ou de téléphone ou des lignes destinées à distribuer de l'électricité pour éclairage, chauffage ou force motrice, ou disposer de l'excédent de force provenant des usines de la Compagnie et dont elle n'a pas besoin pour son entreprise, sans avoir préalablement obtenu le consentement, exprimé par règlement, de la municipalité dont relève la dite voie publique ou le dit lieu public, ni autrement qu'aux conditions à être arrêtées avec la dite municipalité, ni vendre, aliéner ou distribuer de la force ou énergie pour l'usage dans les limites de toute municipalité, sans le consentement, exprimé par règlement, de cette municipalité.

« 8C. Dans le cas de contestation ou de différend quant au prix à exiger pour la force motrice ou l'énergie électrique ou autre, ou quant au mode de distribution de cette force ou énergie, ou quant au temps dans lequel elle doit être fournie ou quant à la quantité à fournir, ou quant aux conditions auxquelles elle doit être fournie pour l'usage, cette contestation ou ce différend est réglé par la Commission des chemins de fer pour le Canada sur demande de tout consommateur ou de la personne qui demande de la force motrice ou de l'énergie électrique ou autre transmise ou produite par la Compagnie ou sur demande de la Compagnie. La dite Commission, sur demande de toute personne ou municipalité, ou sur demande du gouvernement du Canada, ou du gouvernement de la province de l'Ontario, détermine en tout temps pour des périodes d'au plus cinq années chacune, le prix moyennant lequel la Compagnie doit vendre ou louer cette électricité, et ces courant, force ou énergie électriques, pneumatiques ou autres.

Page 3, ligne 40.—Retrancher « du Gouverneur en conseil » et insérer « de la Commission des chemins de fer pour le Canada ».

Page 4, ligne 28.—Retrancher tous les mots entre « et » et le mot « et » à la vingt-neuvième ligne et insérer « au ministre des Chemins de fer et Canaux et reçu leur approbation ».

Page 4, ligne 29.—Après « reçu » insérer « aussi ».

Page 4, ligne 42.—Retrancher « le Gouverneur en conseil » et insérer « la Commission des chemins de fer pour le Canada, laquelle peut aussi reviser ces péages ».

Page 5, ligne 6.—Retrancher tous les mots entre « commencée » et « à » à la septième ligne et insérer « et si quinze pour cent du capital social n'y a pas été employé dans les quatre ans ».

Page 5, ligne 10.—Retrancher « terminés dans un délai de douze ans » et insérer « achevés dans un délai de huit ans ».

Page 6, lignes 24 et 25.—Après « premiers » insérer « mais ces volumes ne doivent pas dépasser les déboursés réels avec un taux d'intérêt de six pour cent par année et une prime de dix pour cent sur ces déboursés réels ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre, au bill S 2 (No 204) du Sénat, intitulé: « Loi concernant *The Cariboo, Barkerville and Willow River Railway Company* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 16. Après « articles » retrancher « 12 et 16 », et insérer « 5, 9, 12, 14, 15, 16, 19, 20 et 22 ».

Page 1, ligne 19.—Après « chemin de fer » insérer « mais non pas les lignes d'embranchements autorisées par l'article 3 du dit chapitre 62 ».

Page 2, ligne 5.—Retrancher les mots qui se trouvent après « *Company* » jusqu'au mot « la » à la sixième ligne.

Page 2, ligne 8.—Après « nord » insérer les articles suivants:—

« 5. L'assemblée annuelle des actionnaires a lieu le premier mercredi de septembre.

« 6. Subordonnément aux dispositions de la *Loi des chemins de fer*, la Compagnie peut construire et tenir en service des lignes de télégraphe et de téléphone sur le parcours de sa voie ferrée, et établir des bureaux pour la transmission de dépêches télégraphiques et l'échange de communications téléphoniques pour le public, et entreprendre ces services et en percevoir des taux; et, pour les fins de l'exploitation des dites lignes ou pour la transmission de dépêches téléphoniques, elle peut, subordonnément aux dispositions de la dite loi, traiter avec toutes compagnies autorisées à construire ou à exploiter des lignes de télégraphe ou de téléphone, et elle peut relier ses propres lignes aux lignes de ces compagnies ou les louer à ces dernières.

« (2) Il ne sera demandé ni perçu de taux ou rémunérations pour la transmission de dépêches télégraphiques ou l'échange de communications téléphoniques ou pour la location ou l'usage des télégraphes ou des téléphones de la Compagnie tant que le tarif n'en aura pas été approuvé par la Commission des chemins de fer pour le Canada, laquelle peut reviser ce tarif.

« (3) La partie II de la *Loi des télégraphes*, sauf les passages qui sont incompatibles avec la présente loi ou avec la *Loi des chemins de fer*, s'applique aux opérations télégraphiques de la Compagnie.»

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill Z 2 (No 206) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Chatham, Wallaceburg and Lake Erie Railway Company* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 6.—Après « 1 » retrancher l'article tout entier et insérer « Est modifié le paragraphe premier de l'article 8 du chapitre 105 des lois de 1903, constituant en

corporation *The Chatham, Wallaceburg and Lake Erie Railway Company*, par le retranchement de tous les mots depuis « Wallaceburg » à la cinquième ligne du dit paragraphe jusqu'à « dans » à la dixième ligne du dit paragraphe et la substitution en leur lieu et place des mots « en passant à travers la ville de Dresden en allant jusqu'à la ville de Pétrolia ».

Page 1, ligne 17.—Retrancher l'article 2 du dit bill.

Page 2, ligne 8 (version anglaise).—Après le premier « *of* » insérer « *chapter* ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill T 2 (No 193) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie La Sauvegarde », lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 8.—Après « 1 » retrancher l'article en entier et insérer le suivant:—

« La Sauvegarde, telle que présentement organisée et constituée sous l'autorité de la loi mentionnée au préambule, et ci-après appelée « la Compagnie de Québec » est par la présente loi constituée en un corps politique relevant de l'autorité du Parlement du Canada sous le nom de « La Compagnie d'assurance sur la vie La Sauvegarde » et ci-après appelée « la Compagnie », et la présente loi doit s'appliquer à la Compagnie de Québec et à ses opérations, au lieu de la loi mentionnée au préambule; mais rien dans la présente loi ne doit affecter quoi que ce soit qui a été fait, ou tout engagement quelconque contracté par la Compagnie de Québec jusqu'au moment de la mise en vigueur de la présente loi ainsi que ci-après prévu, tous engagements auxquels la Compagnie doit être assujétie.»

Page 1, ligne 17.—Après « Compagnie » retrancher « est » et insérer « qui est maintenant de un million de dollars pourra être augmenté à ».

Page 1, ligne 19.—Retrancher l'article 3 du bill.

Page 1, ligne 24.—Retrancher « nouvelle ».

Page 2, ligne 1.—Retrancher « nouvelle ».

Page 2, lignes 6 et 7.—Retrancher « nouvelle ».

Page 2, lignes 10 et 11.—Retrancher « nouvelle ».

Page 2, ligne 13.—Après « 7 », retrancher l'article tout entier et insérer « Il ne sera accordé aucune autorisation à la Compagnie ni aucun renouvellement à l'avenir tant qu'il n'aura pas été fourni au surintendant des assurances une preuve satisfaisante que la Compagnie de Québec a cessé de faire des opérations sous l'autorité de la loi mentionnée au préambule ».

Page 2, ligne 21.—Retrancher tous les mots après « 8 » jusqu'au premier « et » à la vingt-septième ligne, et insérer « la présente loi ne prendra pas effet tant qu'elle n'aura pas été acceptée et approuvée par un vote des actionnaires de la Compagnie de Québec, présents ou représentés par fondé de pouvoirs à une assemblée générale de la Compagnie de Québec régulièrement convoquée pour délibérer de la dite loi et représentant les deux tiers en valeur des actions de la Compagnie de Québec ».

Page 2, ligne 31.—Retrancher « nouvelle ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par cette Chambre au bill K 1 (No 166) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Hudson Bay, Peace River and Pacific Railway Company* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 2, ligne 35.—Retrancher depuis le mot « partir » jusqu'au mot « à » à la trente-sixième ligne et insérer « d'un point sur la dite ligne de chemin de fer à ou près ».

Page 2, ligne 31 (version anglaise).—Retrancher « *ocuntry* » et insérer « *country* ».

Page 3, ligne 19.—Retrancher tous les mots qui suivent « propriétés » jusqu'à la fin de l'article.

Page 3, ligne 34 (version anglaise).—Retrancher « *who* » et insérer « *which* ».

Page 4, ligne 3.—Retrancher « à discrétion ».

Page 4, ligne 10.—Retrancher « et d'embranchements ».

Page 4, ligne 30.—Après « 15 » retrancher l'article tout entier et insérer le suivant:—

« Subordonnément aux dispositions de la *Loi des chemins de fer* et aux ordonnances de la Commission des chemins de fer pour le Canada, la Compagnie peut construire ses ponts de chemin de fer pour l'usage des piétons et des véhicules ou les approprier à cet usage; et alors les péages à exiger pour le passage des piétons et des véhicules, avant d'être imposés, doivent être soumis d'abord à la dite Commission et approuvés par elle qui peut les reviser; mais la Compagnie peut, à toute époque, réduire les péages, et le tarif des péages autorisés qui seront imposés sur chacun de ces ponts doit être affiché en permanence et ostensiblement sur les ponts.»

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

Sur motion de M. Knowles, secondé par M. Miller,

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat retournant à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité des Divorces, du Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles les bills suivants ont été fondés, savoir:—

Bill N 2 (No 190) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Violet Jane Dakin »;

Bill O 2 (No 191) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Hugh Samuel Bell »;

Bill P 2 (No 199) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Fanny Mary Healy »; et

Bill U 2 (No 200) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à Gertrude Mary Grantham ».

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 45) intitulé: « Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal »; et

Bill (No 156) intitulé: « Loi modifiant la Loi du ministère des Chemins de fer et Canaux)».

Aussi, le Sénat a adopté le bill B 3 (No 218) intitulé: « Loi pour faire droit à George Mackay Sutherland », pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Et aussi, le Sénat transmet à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été soumis le bill B 3 (No 218) intitulé: « Loi

pour faire droit à George Mackay Sutherland », avec prière qu'elle soit retournée à cette Chambre.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 93) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Alberta Electric Railway Company* », lequel est comme suit:—

Page 2, ligne 48.—Après l'article 8, insérer ce qui suit comme paragraphe 2 du dit article:—

« 2. Ni la Compagnie, ni aucune autre compagnie qui peut acquérir ou avoir le droit de passer sur la ligne de la Compagnie dans les limites de la cité de Calgary, ne doit recueillir, transporter ou débarquer des voyageurs d'un endroit quelconque dans les limites actuelles de la dite cité, à tout autre endroit dans les limites de la dite cité, sans le consentement du conseil de la dite cité, exprimé par règlement; mais les pouvoirs pour le transport des bagages de voyageurs qui peuvent être exercés par la Compagnie, ou par toute autre compagnie, sur la ligne de la Compagnie dans les limites actuelles de la dite cité, ne doivent s'étendre et s'appliquer qu'au fait de recueillir, transporter et délivrer les bagages de voyageurs d'entier parcours, pris en dehors des limites actuelles de la dite cité pour être délivrés dans les limites de la dite cité, ou pris dans les limites de la dite cité pour être délivrés en dehors des limites de la dite cité.»

Le dit amendement, étant lu la première fois, est renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 51) intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company* », lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 18.—Dans l'alinéa (*c*) de l'article 1, enlever les mots après « endroit », dans la première ligne, jusqu'à « jusqu'à », dans la troisième ligne, et leur substituer les mots suivants: « dans ou près Cardston; de là, dans une direction ouest, jusqu'à un endroit dans ou près la ville de Pincher-Creek, et de là.»

Le dit amendement, étant lu la seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill Y 2 (No 214) du Sénat, intitulé: « Loi concernant *The Sault St. Louis Light and Power Company* ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Lake, secondé par M. Wilson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître quel montant a été payé par le gouvernement aux propriétaires ou éditeurs de l'*Essex Record*, feuille quotidienne et hebdomadaire publiée à Windsor, Ontario, pour impressions et annonces, au cours des années fiscales expirées respectivement le 31 mars 1907 et 1911.

Sur motion de M. Edwards, secondé par M. Lake,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître quelles sommes ont été dépensées pour Rideau-Hall et ses dépendances, pour entretien et réparations, respectivement, au cours de chacune des années fiscales de 1891 à 1911, et quelle est la dépense estimative pour l'année qui expirera le 31 mars 1912.

Sur motion de M. Jameson, secondé par M. Boyce,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous les télégrammes, lettres, documents, rapports, se rapportant en quelque manière que ce soit à l'agrandissement projeté du champ de tir de Rockliffe et à l'acquisition de terrain.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Staples propose, comme amendement, secondé par M. Stanfield,—Que tous les mots après le mot « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« en choisissant et nommant les fonctionnaires publics, le gouvernement exerce une fonction de confiance et devrait tenir compte du caractère et de la capacité de la personne qui doit être nommée.

« Que laisser l'exercice d'une telle mission de confiance à un comité local, ou à un organisateur local de parti est un scandale public et mérite la censure de cette Chambre.»

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Armstrong,	Doherty,	Macdonell,	Smyth,
Arthurs,	Donnelly,	Magrath,	Stanfield,
Barker,	Elson,	Middlebro,	Staples,
Best,	Fraser,	Monk,	Taylor (Leeds),
Blain,	Gilbert,	Northrup,	Taylor (New-Westminster)
Borden (Halifax)	Goodéve,	Owen,	Thornton,
Bradbury,	Haggart (Winnipeg),	Paquet,	Wallace,
Broder,	Henderson,	Perley,	White (Renfrew),
Burrell,	Herron,	Reid (Grenville)	Wilcox,
Campbell,	Jameson,	Rhodes,	Wilson (Lennox-et-Addington),
Cowan,	Kidd,	Roche,	Wright.—51.
Crosby,	Lake,	Sexsmith,	
Crothers,	Lennox,	Sharpe (Ontario),	
Daniel,			

CONTRE:

Messieurs

Allard,	Geoffrion,	McKenzie,	Robb,
Allen,	Girard,	McLean (Huron),	Ross (Middlesex),
Aylesworth (sir Allen),	Gladu,	McMillan,	Ross (Rimouski),
Boyer,	Hodgins,	Martin (Montréal Sainte-Marie)),	Rutan,
Carvell,	King,	Martin (Wellington),	Savoie,
Champagne,	Knowles,	Meigs,	Sealey,
Clarke (Essex),	Kyte,	Michaud,	Séguin,
Congdon,	Lafortune,	Miller,	Sinclair,
Currie (Prince-Edouard),	Lanctot (Laprairie-Napierville),	Murphy,	Smith (Middlesex),
Demers,	Lanctot (Richelieu),	Nesbitt,	Smith (Nanaïmo),
Devlin,	Lapointe,	Oliver,	Smith (Stormont)
Douglas,	Law,	Pardee,	Sperry,
Dubeau,	LeBlanc,	Parent,	Talbot,
Ecrément,	Loggie,	Paterson,	Templeman,
Emmerson,	Lovell,	Pickup,	Tobin,
Fielding,	Macdonald,	Prowse,	Tolmie,
	MacNutt,	Pugsley,	Turcotte (Nicolet),
			Turgeon,

Fisher,	McAllister,	Rankin,	Turriff,
Fortier,	McCraney,	Reid (Ristigouche),	Verville,
Fowke,	McGiverin,	Richards,	Warburton,
Gauvreau,	McIntyre,	Rivet,	Wilson (Laval).—84

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante et un mille neuf cent cinquante dollars et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Manitoba, Saskatchewan, Alberta et les Territoires du Nord-Ouest:—(Item 1) rentes et commutations, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux:—Canaux item 2)—dommages causés par l'inondation, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt mille sept cent quarante-neuf dollars et quatre-vingt-dix-huit centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Ontario:—Item 1—Athens—édifice public, $4,166.66; item 2—Brantford—pavillon d'exercices—part du gouvernement dans le coût du pavage bitulithique qui doit être posé, ainsi que des égouts pour les eaux de surface qui doivent être construits par les autorités municipales, $750; item 3—Chesley—édifice public, $12,500; item 4—édifices publics fédéraux—réfections, réparations, améliorations, etc., $16,666.67; item 5—Dresden—édifice public, $14,166.66; item 6—Dundas—édifice public, $12,500; item 7—Elora—édifice public, $11,666.67; item 8—Essex—hôtel des postes, $11,666.66; item 9—Fergus—édifice public, $11,666.67; item 10—Fort-William—édifice public—agrandissement, $6,666.66; item 11—Gananoque—hôtel des postes—allonge, $3,333.34; item 12—Goderich—édifice public—allonge, $6,666.66; item 13—Harriston—édifice public, $12,500; item 14—Kingston—hôtel des postes—agrandissement et modifications, $20,833.33; item 15—Kingston—Collège royal militaire, $12,500; item 18—Listowel—édifice public, $15,000; item 19—Midland—édifice public, $8,333.33; item 20—Mitchell—édifice public, $15,000; item 21—Mount-Forest—édifice public, $15,000; item 24—Ottawa—imprimerie de l'Etat—nouvelles chaudières, $8,333.33; item 25—Ottawa—palais administratifs—aménagements, etc., $41,666.67; item 26—Ottawa—palais administratifs—améliorations aux lavabos, plombs, etc., $8,333.33; item 27—Ottawa—édifices publics—édifice Langevin—nouvelles chaudières et modifications à l'appareil de chauffage, $4,166.67; item 28—Ottawa—palais administratifs—améliorations, $8,333.33; item 29—Ottawa—terrains du Parlement—pavage de la chaussée, $16,666.67; item 30—Peterboro—allonge au bureau de poste, $7,500; item 32—Port-Perry—édifice public, $12,500; item 34—Seaforth—édifice public, $12,500; item 35—Sudbury—édifice public, $16,666.67; item 36—Tilbury—édifice public, $12,500; item 37—Tilsonburg—édifice public, $20,833.33; item 38—Toronto—édifices fédéraux—améliorations, réfections, réparations, etc., $4,166.67; item 41—Toronto—hôtel des postes—agrandissement en arrière et sur la ruelle du côté est, changements, etc., $27,500; item 42—Uxbridge—édifice public, $12,500; item 43—Wallaceburg—édifice public, $12,500; item 44—Waterloo—édifice public, $34,166.67; item 45—Wiarton—édifice public, $8,333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et cinq mille huit cent trente-trois dollars et trente-six centins soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest:—Item 1—Battleford—édifice public, $27,500; item 2—Calgary—bâtiment d'immigration, $8,333.34; item 4—édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $8,333.34; item 6—Humboldt—édi-

fice public, $20,833.34; item 8—Lethbridge—douane et bureau des terres fédérales—nouvel appareil de chauffage, aménagement de salubrité publique, plombs, etc., $1,666.66; item 9—Lethbridge—édifice public, $62,500; item 10—Lloydminster—édifice public, $25,000; item 11—Macleod—édifice public, $8,333.34; item 12—Melfort—édifice public, $16,666.66; item 14—Moosejaw—édifice public, $41,666.67; item 15—Prince-Albert—pénitencier de la Saskatchewan, $20,000; item 17—Saskatoon—achat de terrain pour édifices publics, $9,166.67; item 19—Strathcona—édifice public, $33,333.34; item 20—Vegreville—édifice public, $16,666.66; item 21—Wetaskiwin—édifice public, item 20—Vegreville—édifice public, $16,666.66; item 21—Wetaskiwin—édifice public, $20,833.34; item 22—Weyburn—édifice public, $25,000 pour l'année finissant le 31 mars 1912.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-quatre mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Item 1—Chilliwack—édifice public, $20,833.33; item 2—Cranbrook—édifice public, $20,833.34; item 3—édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $6,666.66; item 4—Duncan—édifice public, $8,333.34; item 6—Fernie—édifice public, $8,333.34; item 7—Grandes-Fourches—édifice public, $25,000; item 8—Greenwood—édifice public, $25,000; item 9—Nanaïmo—édifice public—allonge, $18,333.33; item 10—Nelson—édifice public—allonge, $5,833.34; item 11—Prince-Rupert—édifice public, $41,666.66; item 12—Prince-Rupert—station de quarantaine, $20,000; item 13—Revelstoke—édifice public, $25,000; item 14—Vancouver—édifice public, $6,666.67; item 15—Vancouver—ancien bureau de poste—réfections et aménagements, mobilier, etc., $29,166.66; item 16—Vancouver—entrepôt de vérification, $41,666.67; item 17—Vernon—édifice public, $25,000; item 18—William's-Head—station de quarantaine—améliorations, réparations aux bâtiments, aménagement, mobilier, etc., $8,333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries:—Item 1—construction d'échelles à poissons et curage des rivières, $8,333.33; item 3—frais de loi et dépenses casuelles, $3,333.34; item 4—exposition ichtyologique du Canada, $13,333.33; item 5—ostréiculture, $8,333.34, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les expositions, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les expositions:—Somme additionnelle requise, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour des subventions aux expositions fédérales, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Résolutions à rapporter.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit:

Mardi, 16 mai 1911.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et trente-deux minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Mardi, 16 mai 1911.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Herron,—la pétition de D. McBind et autres, de Davisburg et autres lieux, Alberta.

Par M. McGrath,—la pétition du révérend J. R. Munro et autres, de Taber, Alberta.

Par M. McCarthy,—la pétition du révérend C. A. Mitchell et autres, de Calgary et autres lieux dans l'Alberta.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 15 mai courant, laquelle est lue et reçue et est comme suit:—

De John G. McLeod et autres, de Basswood-Ridge et autres endroits, province du Nouveau-Brunswick; demandant que le Code criminel soit amendé de manière à protéger la société et la morale contre l'adultère.

M. Smith (Stormont), du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le treizième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill suivant et a décidé de le rapporter sans amendement:—

Bill Y 2 (No 214) du Sénat, intitulé: « Loi concernant *The Sault St. Louis Light and Power Company* ».

Votre comité recommande que le dit bill soit inscrit sur le feuilleton des ordres pour être pris en considération en comité général ce jour.

M. Miller, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le vingtième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération l'amendement fait par le Sénat au bill (No 93) Loi constituant en corporation l'*Alberta Electric Railway Company*, et recommande qu'il soit agréé, et que le bill soit inscrit sur le feuilleton des ordres de ce jour parmi les bills privés, pour être pris en considération et que l'alinéa (*a*) du paragraphe 3 de la règle 89 soit suspendue à cet égard.

Sur motion de M. Smith (Stormont), secondé par M. Sinclair.

Ordonné, que le bill Y 2 (No 214) du Sénat, intitulé: « Loi concernant *The Sault St. Louis Light and Power Company* », soit inscrit sur le feuilleton des ordres de ce jour, pour être pris en considération en comité général, en conformité de la recommandation contenue dans le treizième rapport du comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Miller, secondé par M. Guthrie,

Ordonné, que l'amendement fait par le Sénat au bill (No 93) constituant en corporation l'*Alberta Electric Railway Company* soit inscrit sur le feuilleton des ordres de ce jour parmi les bills privés pour être pris en considération, et que l'alinéa (*a*) du paragraphe 3 de la règle 89 soit suspendue à cet égard, en conformité de la recommandation contenue dans le vingtième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 219) modifiant la Loi des Caisses d'Epargnes de la province de Québec.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Tolmie, secondé par M. Miller,

Ordonné, que le bill B 3 (No 218) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à George Mackay Sutherland », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport sur la formation de la glace dans le fleuve Saint-Laurent, et rapport sur l'influence des banquises sur la température de la mer, tel qu'indiqué par l'usage du micro-thermomètre lors d'un voyage fait dans le détroit et la Baie-d'Hudson, en juillet 1910, par M. H. T. Barnes, D.Sc., F.R.S.C. (*Document de la session No 21d.*)

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 36) concernant l'établissement et les dépenses de la Commission conjointe Internationale sous l'empire du Traité des Eeaux Navigables portant la date du onze janvier mil neuf cent neuf.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur le dit bill.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill U (No 158) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Révillon, Frères, Trading Company, Limited* »;

Bill G 2 (No 202) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company* »; et

Bill Y 1 (No 198) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Quebec and Great North Western Railway Company* », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès sur chacun des dits bills, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité sur les dits bills.

M. Bickerdike propose, secondé par M. Law,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur le bill Y 2 (No 214) du Sénat, intitulé: « Loi concernant *The Sault St. Louis Light and Power Company* », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sur motion de M. Bickerdike, secondé par M. Law,

Ordonné, que l'ordre portant que la Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill Z 2 (No 214) du Sénat, intitulé: « Loi concernant *The Sault St. Louis Light and Power Company* », soit rescindé et que le dit bill soit référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill A 3 (No 215) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à William Francis Currie ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 93) intitulé: « Loi constituant en corporation l'*Alberta Electric Railway Company* », tel qu'adopté par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le dit amendement, étant lu une seconde fois, est adopté.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur amendement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant, pour lequel il demande le concours de cette Chambre:—

Bill S (No 220) intitulé: « Loi constituant en corporation *The Albert and Moncton Railway Company* ».

Sur motion de M. McAllister, secondé par M. Sinclair,

Ordonné, que le bill S (No 220) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Albert and Moncton Railway Company* », soit maintenant lu la première fois.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le comité général sur le bill (No 36) concernant l'établissement et les dépenses de la Commission Internationale sous l'empire du Traité des Eaux Navigables portant la date du onze janvier mil neuf cent neuf, reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mercredi, 17 mai 1911.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur une certaine résolution concernant les caisses de petite économie.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier le chapitre 31 des Statuts Revisés, Loi des caisses de petite économie, et, par cette modification, d'autoriser le ministre des Finances à fixer et déterminer, de temps à autre, le taux d'intérêt qui sera alloué et porté tous les six mois en compte au crédit des caisses incorporées sous le régime de cette loi, dans les caisses d'épargne de l'Etat ou caisses d'épargne postales,—le taux ainsi fixé et déterminé ne devant pas être de plus d'un pour cent en sus du taux alors payable aux déposants aux caisses d'épargne de l'Etat, ou caisses d'épargne postales.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a adopté une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier le chapitre 31 des Statuts Revisés, Loi des caisses de petite économie, et, par cette modification, d'autoriser le ministre des Finances à fixer et déterminer, de temps à autre, le taux d'intérêt qui sera alloué et porté tous les six mois en compte au crédit des caisses incorporées sous le régime de cette loi, dans les caisses d'épargne de l'Etat ou caisses d'épargne postales,—le taux ainsi fixé et déterminé ne devant pas être de plus d'un pour cent en sus du taux alors payable aux déposants aux caisses d'épargne de l'Etat, ou caisses d'épargne postales.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 221) modifiant la Loi des caisses de petite économie.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 213) modifiant la Loi des Banques.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 211) concernant l'aide à donner pour la construction du *Canadian Northern Ontario Railway.*

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 8 mai 1911,—Relevé, basé sur le dernier rapport annuel du Commerce et de la Navigation des Etats-Unis, faisant connaître en quoi le Canada sera plus favorisé sur le marché américain que ses principaux compétiteurs par suite de l'interprétation donnée le 10 avril 1911 à Washington par la cour d'appel des Etats-Unis en matières douanières au sujet de la clause de la nation la plus favorisée,—laquelle interprétation ne reconnaît pas aux compétiteurs du Canada sur le marché américain les mêmes privilèges que ceux accordés au Canada par la convention douanière en ce qui concerne l'importation aux Etats-Unis des articles suivants, savoir:—

(*a*) Maquereau, mariné ou salé; (*b*) hareng, mariné; (*c*) morue, aigrefin, merluche et merlan, séchés, fumés, salés ou en conserve; (*d*) tous autres poissons salés ou en conserve; (*e*) huiles de poisson; (*f*) beurre; (*g*) fromage; (*h*) bêtes à cornes; (*i*) chevaux; (*j*) avoine; (*k*) coke; (*l*) eaux minérales; (*m*) feuilles de fer ou d'acier laminées, étamées en zinc, en étain ou autre métal; (*n*) mica; (*o*) graine de lin; (*p*) fèves et pois desséchés; (*q*) oignons; (*r*) pommes de terre; (*s*) autres végétaux à l'état naturel.—Montrant de plus (1) le taux de droit, sous le régime de la convention douanière projetée, sur les dits articles; (3) la valeur des articles; (4) le montant des droits perçus sur les articles importés des dits compétiteurs pour le commerce de la dite année, et qui seront admis francs de droit, s'ils sont importés du Canada, en vertu de la dite convention douanière. (*Document de la session No 59q.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 16 janvier 1911,—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports, contrats, documents, mémoires, entre les mains du gouvernement, et échangés au cours des quinze dernières années, au sujet de l'établissement d'un service transatlantique rapide entre le Canada et tout autre pays; aussi, relativement à un service de câble ou de télégraphe, désigné sous le nom de *All Red Route* entre le Canada et tout autre pays. (*Document de la session No 200.*)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et six minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Mercredi, 17 mai 1911.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Staples,—la pétition de Mme H. Webster et autres, de Roland et autres lieux, Manitoba et Saskatchewan.

Par M. Haggart (Winnipeg),—la pétition de Mme Annie E. McClung et autres, de Winnipeg, Manitoba.

Par M. Schaffner,—la pétition de M. J. Scott et autres, de Washada, Manitoba.

Par M. Turriff,—la pétition de Etta M. Moore et autres, de Brandon, Manitoba.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 16 mai courant, laquelle est lue et reçue et est comme suit:—

De D. McBind et autres, de Davisburg et autres endroits; du révérend J. R. Munro et autres, de Taber; et du révérend C. A. Mitchell et autres, de Calgary et autres endroits, tous de la province d'Alberta; demandant que le Code criminel soit amendé de manière à protéger la société et la morale contre l'adultère.

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le vingt et unième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Avec l'assentiment de la Chambre;

M. Emmerson propose, secondé par M. Guthrie,—Que le bill S (No 220) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Albert and Moncton Railway Company* », soit maintenant lu une deuxième fois, et que toutes les règles en la matière soient suspendues.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu une deuxième fois, et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ordonné, que M. Lemieux ait la permission de présenter un bill (No 222) concernant les champs de bataille nationaux à Québec.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la porchaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant sans amendement:—

Bill (No 157) intitulé: « Loi concernant l'inspection et la vente des graines ».

M. Pugsley propose, secondé par M. Oliver,—Que cette Chambre se formera en comité général, demain, pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de ratifier un arrangement entre la *Collingwood Ship Building Company* et Sa Majesté, en date du 27 juillet 1910.

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

M. Graham propose, secondé par Sir Allen Aylesworth,—Que demain cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de prendre à bail des lignes de chemins de fer se reliant aux chemins de fer de l'Etat.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

M. Graham propose, secondé par Sir Allen Aylesworth.—Que demain cette Chambre se formera en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant l'exploitation par le gouvernement, de certaines lignes de chemins de fer, se reliant aux chemins de fer de l'Etat.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 211) concernant l'aide à donner pour la construction du *Canadian Northern Ontario Railway*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté le bill suivant, pour lequel il demande le concours de cette Chambre, savoir:—

Bill C 3 (No 223) intitulé: « Loi modifiant une loi de la présente session, intitulée: « Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada ».

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 48) intitulé: « Loi modifiant l'Acte de 1894 concernant les Commissaires du havre de Montréal », avec un amendement, pour lequel il demande le concours de cette Chambre.

Avec le consentement de la Chambre;

M. Clarke (Essex), du comité spécial nommé aux fins de faire une enquête sur une déclaration faite concernant le ministre de l'Intérieur touchant certains octrois de terre au *Canadian Northern Railway Company* dans la province de la Saskatche-

wan, et le prétendu dépôt de certaines sommes d'argent dans la *Imperial Bank*, à Edmonton, au crédit de l'honorable Frank Oliver en rapport avec les dits octrois, présente à la Chambre le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande:—

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer de jour en jour les minutes de ses séances et de toute preuve faite devant le comité, et que la règle 74 soit suspendue à cet égard.

2. Qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Clarke (Essex), secondé par M. Nesbitt,

Résolu, que cette Chambre concoure dans le dit rapport, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

Avec le consentement de la Chambre;

M. Clarke (Essex) propose, secondé par M. Nesbitt,—Que le bill C 3 (No 223) du Sénat, intitulé: « Loi modifiant la Loi de la présente session, intitulée: « Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada », soit maintenant lu la première fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

M. Clarke (Essex) propose, secondé par M. Nesbitt.—Que le dit bill soit maintenant lu une deuxième fois, toutes règles en la matière étant suspendues.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois.

Sur motion de M. Clarke (Essex) secondé par M. Nesbitt,

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Papiers au sujet du Traité avec le Japon. (*Document de la session No 95e.*)

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur général, revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit message est lu par M. l'Orateur (tous les membres étant debout et découverts), et il est comme suit:—

GREY.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes un nouveau budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'année finissant le 31 mars 1912, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes. (*Document de la session No 5d.*)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 17 mai 1911.

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, que les dits message et budget supplémentaire soient référés au comité des Subsides.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 197) modifiant la Loi des chemins de fer.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Le bill (No 213) modifiant la Loi des Banques, est, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Jeudi, 18 mai 1911.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 219) modifiant la Loi des Caisses d'Epargnes de la province de Québec.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 85) concernant les Réserves forestières et les Parcs, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre, en conséquence, procède à la prise en considération du bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 212) modifiant la Loi concernant le transport des marchandises par eau.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et cinquante minutes, jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Jeudi, 18 mai 1911.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 17 mai courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De Mme H. Webster et autres, de Roland et autres lieux; de Mme (révérende) Annie E. McClung et autres, de Winnipeg; de M. J. Scott et autres, de Washada; et de Etta M. Moore et autres, de Brandon, tous des provinces du Manitoba et de Saskatchewan; demandant que le Code criminel soit amendé de manière à protéger la société et la morale contre l'adultère.

M. Smith (Stormont), du comité des Bills Privés, présente à la Chambre le quatorzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill A 3 (No 215) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à William Francis Currie », et a convenu d'en faire rapport sans amendement.

M. Guthrie, du comté des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le vingt-deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill S (No 220) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Albert and Moncton Railway Company* », et il a décidé d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité recommande que ce bill soit inscrit sur le feuilleton des ordres de ce jour, immédiatement après les affaires de routine, pour prise en considération en comité général.

Sur motion de M. Guthrie, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, que le bill S (No 220) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Albert and Moncton Railway Company* », soit inscrit sur le feuilleton des ordres de ce jour immédiatement après les affaires de routine pour être délibéré en comité général, conformément à la recommandation contenue dans le vingt-deuxième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Guthrie propose, secondé par M. Emmerson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur le bill S (No 220) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Albert and Moncton Railway Company* », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès sur le dit bill, et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau ce jour.

Résolu, que ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité sur le dit bill.

Sur motion de M. Carvell, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick, ou l'un de ses membres, et le gouvernement du Canada, ou l'un ou l'autre de ses membres, quant à la modification de la Loi de 1910 relative aux subventions accordées aux chemins de fer en ce qui concerne une subvention en faveur d'une voie ferrée entre Grand-Falls et la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill S (No 220) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Albert and Moncton Railway Company* », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur le bill (No 197) modifiant la Loi des chemins de fer », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 185) intitulé: « Loi modifiant la Loi des Pêcheries . ; et

Bill (No 177) intitulé: « Loi modifiant la Loi des Sauvages ».

Aussi, le Sénat agrée, sans modification, les amendements faits par la Chambre des Communes aux bills suivants:—

Bill K 1 (No 166) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Hudson Bay, Peace River and Pacific Railway Company* »;

Bill W 1 (No 170) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The New Ontario and Quebec Railway Company* »;

Bill M 1 (No 174) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Casualty Company of Canada* »;

Bill T 2 (No 193) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie La Sauvegarde »;

Bill P 1 (No 195) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Western Canada Company* »;

Bill I 2 (No 196) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Continental Fire Insurance Company* »;

Bill S 2 (No 204) du Sénat, intitulé: « Loi concernant *The Cariboo, Barkerville and Willow River Railway Company* »; et

Bill Z 2 (No 206) du Sénat, intitulé: « Loi concernant la compagnie dite *The Chatham, Wallaceburg and Lake Erie Railway Company* ».

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier le tarif des douanes, 1907, et de statuer comme suit:—

1. Le Gouverneur en conseil peut, par un arrêté du conseil, accorder au Japon pour une période de pas plus de deux ans à compter du 17 juillet 1911, le bénéfice des avantages tarifaires dont ce pays jouit actuellement en ce qui concerne ses exportations en Canada, tel que défini et contenu dans l'article V du traité de commerce et de navigation entre la Grande-Bretagne et le Japon, signé à Londres le 16 juillet 1894, lequel traité a été rendu applicable au Canada par la Convention entre le Royaume-Uni et le Japon touchant les relations commerciales entre le Canada et le Japon, signée à Tokio le 31 janvier 1906; Pourvu, néanmoins, que les dits avantages ne seront accordés au Japon qu'en autant et aussi longtemps que le Gouverneur en conseil est satisfait que le Canada recevra et reçoit, durant cette période, les avantages tarifaires réciproques dont le Canada jouit actuellement en ce qui concerne ses exportations au Japon sous le régime du dit article V et de la dite convention.

Résolution à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre fait rapport, en conséquence, de la dite résolution, laquelle est lue comme suit:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier le tarif des douanes, 1907, et de statuer comme suit:—

1. Le Gouverneur en conseil peut, par un arrêté du conseil, accorder au Japon pour une période de pas plus de deux ans à compter du 17 juillet 1911, le bénéfice des avantages tarifaires dont ce pays jouit actuellement en ce qui concerne ses exportations en Canada, tel que défini et contenu dans l'article V du traité de commerce et de navigation entre la Grande-Bretagne et le Japon, signé à Londres le 16 juillet 1894, lequel traité a été rendu applicable au Canada par la Convention entre le Royaume-Uni et le Japon touchant les relations commerciales entre le Canada et le Japon, signée à Tokio le 31 janvier 1906; Pourvu, néanmoins, que les dits avantages ne seront accordés au Japon qu'en autant et aussi longtemps que le Gouverneur en conseil est satisfait que le Canada recevra et reçoit, durant cette période, les avantages tarifaires réciproques dont le Canada jouit actuellement en ce qui concerne ses exportations au Japon sous le régime du dit article V et de la dite convention.

La dite résolution, étant lue une seconde fois, est adoptée.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 224) concernant les droits de douanes sur les importations du Japon.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le

comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 222) concernant les champs de bataille nationaux de Québec.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille neuf cent cinquante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer:—Indemnité de sympathie au père de feu Alex. Seymour, qui a été accidentellement noyé au cours de l'exécution de ses devoirs dans le relevé du chemin de fer de la baie d'Hudson, $350; indemnité au père de feu Gilbert Smith, jeune, qui a été accidentellement noyé au cours de l'exécution de ses devoirs dans le relevé du chemin de fer de la baie d'Hudson, $350; indemnité à James Gunnip, qui a été blessé au cours de l'exécution de ses devoirs en qualité d'homme de section sur le chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard, $500; indemnité de sympathie à la veuve de feu John Morton, qui a été tué au cours de l'exécution de ses devoirs en qualité de mécanicien de locomotive sur le chemin de fer Intercolonial, $1,000; indemnité de sympathie aux héritiers de feu Théodore Raymond, tué au cours de l'exécution de ses devoirs en qualité d'aiguilleur sur le chemin de fer Intercolonial, $1,000; indemnité de sympathie à la mère de feu McNeill, tué au cours de l'exécution de ses devoirs en qualité de serre-frein du chemin de fer Intercolonial, $750, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux:—Indemnité de sympathie à la veuve de feu Elgin Curtis, noyé accidentellement au cours de l'exécution de ses devoirs dans le personnel de réparation du canal de Williamsburg, $1,000; indemnité de sympathie à la veuve de feu Jas. O'Connor, journalier, canal Lachine, $250; indemnité à John Erickson, sérieusement blessé au cours de l'exécution de ses devoirs sur le canal du Sault-Sainte-Marie, $750, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIntyre informe aussi la Chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à deux heures et dix minutes, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Vendredi, 19 mai 1911.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Guthrie, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre le vingt-troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill C 3 (No 233) du Sénat, intitulé: « Loi modifiant la Loi de cette session, intitulée: « Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada », et il a décidé d'en faire rapport sans amendement.

Votre comité recommande que ce bill soit inscrit sur le feuilleton des ordres de ce jour, immédiatement après les affaires de routine, pour être délibéré en comité général.

Sur motion de M. Guthrie, secondé par M. Emmerson,

Ordonné, que le bill C 3 (No 223) intitulé: « Loi modifiant une loi de la présente session, intitulée: « Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada », soit inscrit sur le feuilleton des ordres de ce jour immédiatement après les affaires de routine pour être délibéré en comité général, conformément à la recommandation contenue dans le vingt-troisième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Guthrie propose, secondé par M. Emmerson.—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur le bill C 3 (No 223) du Sénat, intitulé: « Loi modifiant une loi de la présente session, intitulée: « Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada », et après avoir ainsi siégé quelque temps. M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 7 décembre 1910.—Etat indiquant de quelle manière le gouvernement a disposé, l'an dernier, des terres publiques, des concessions forestières, des gisements de minéraux, des pouvoirs hydrauliques, et des droits de pêche. (*Document de la session No 141a.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 18 mai 1911.—Copie de toute correspondance entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick, ou l'un de ses membres, et le gouvernement du Canada, ou l'un ou l'autre de ses membres, quant à la modification de la loi de 1910 relative aux subventions accordées aux chemins de

fer en ce qui concerne une subvention en faveur d'une voie ferrée entre Grand-Falls et la cité de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick. (*Document de la session No 201.*)

M. Oliver propose, secondé par M. Murphy,—Que le bill Q (No 209) du Sénat, intitulé: « Loi concernant les grains », soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. King, secondé par M. Lemieux,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 150) intitulé: « Loi à l'effet d'autoriser le Gouvernement du Canada à acquérir, par bail, une certaine ligne de chemin de fer dans la province du Nouveau-Brunswick »;

Bill (No 103) intitulé: « Loi relative à une subvention à des steamers transocéaniques »;

Bill (No 213) intitulé: « Loi modifiant la Loi des banques »; et

Bill (No 212) intitulé: « Loi modifiant la Loi des caisses de petite économie ».

Aussi, le Sénat agrée les amendements faits par la Chambre des Communes au bill G (No 171) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Grain Growers' Grain Company, Limited* », sans amendement.

La Chambre se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill (No 224) concernant les droits de douane sur les importations du Japon, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre procède à la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au bill (No 48) intitulé: « Loi modifiant l'Acte de 1894 concernant les Commissaires du havre de Montréal », lequel est lu comme suit:—

Page 1, ligne 8.—Après « est » insérer ce qui suit comme paragraphe 2:—

« 2. Tous les pouvoirs possédés par les Commissaires du havre de Montréal, en vertu de la loi intitulée: « Acte de 1894 concernant les Commissaires du havre de Montréal », relativement au port de Montréal, désignée à l'article 5 de la dite loi, sont censés avoir été transférés au ministre de la Marine et des Pêcheries le dix-neuvième jour de mai 1909 par l'article 1 du chapitre 24 des Statuts de 1909, et avoir continué être en sa possession à l'égard du port de Montréal, tel que désigné au dit article, et être possédés par lui.

« 3. La dite loi est modifiée par le retranchement du titre de l'article 37 et par la substitution des mots « *Recouvrement des droits de havre et des amendes* ».

« 4. L'article 39 de la dite loi est modifiée par le retranchement des mots « ou les droits de pilotage », dans la sixième ligne de l'alinéa (*h*) ».

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. King,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Autre réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général.

en date du 7 décembre 1910.—Copie de toutes les pétitions, les mémoires et les résolutions émanant de particuliers, des Chambres de commerce ou d'autres corporations favorisant ou demandant un traité de réciprocité avec les Etats-Unis, comme aussi de tous documents de même genre protestant contre un tel traité ou le désapprouvant, et copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres, touchant la question de réciprocité avec les Etats-Unis, depuis le 1er janvier 1910. (*Document de la session No 59.*)

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL.
OTTAWA, 19 mai 1911.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Sir Charles Fitzpatrick, agissant en qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat cet après-midi, à 5 p.m., pour y sanctionner certains bills passés au cours de la présente session du Parlement par le Sénat et la Chambre des Communes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

D. O. MALCOLM.
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et levés hydrographiques—ministère de l'Intérieur:—Relevés astronomiques—recherches et démarcations des frontières extérieures du Canada et le travail astronomique et géodésique du ministère de l'Intérieur, y compris la dépense de l'observatoire astronomique fédéral, et $1,000 pour M. W. T. King, à titre de commissaire des frontières, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quatre-vingt-deux mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales et parcs:—Item 2—dépenses casuelles, annonces, etc., $120,000; item 4—arpentages, examen de rapports d'arpentage, impressions de plans, etc., $482,500; item 6—protection des terres boisées dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et le *Railway Belt* dans la Colombie-Britannique, arboriculture dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, et inspection et direction de réserves forestières, $127,500; item 7—pour défrayer les frais relatifs aux recherches et rapports sur les chutes d'eau, dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la zone du chemin de fer de la Colombie-Britannique, $10,000; item 8—pour arpentages et travaux faits sous l'empire de la Loi de l'irrigation, etc., y compris $400 pour P. Marchand, comme auditeur des déboursés faits par les compagnies qui ont acquis des terrains sous le régime du système de l'irrigation, $34,250; item 9—frais de l'enquête au sujet des droits de prise d'eau sur les rivières Sainte-Marie et au Lait, $6,500; item 10—parcs nationaux du Canada ,$100,800, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement du Territoire du Yukon:—Item 3—subvention au Conseil du Yukon pour entretien et réparations des routes, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Somme requise pour grain de semence et avance de secours, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les mines et service géologique—service géologique:—Item 1—explorations et études au Canada, y compris des études ethnologiques, archéologiques et paléontologiques, et rémunération de géologues auxiliaires, dessinateurs et autres, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Pour parachever l'acquittement des frais encourus des pêcheries des côtes de l'Atlantique-Nord devant le tribunal de La Haye (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1912.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent trente-cinq mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux:—Item 5—protection générale des grandes routes—crédit supplémentaire, $135,000; item 6—Halifax—docks et quais, $600,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland, pour navires:—Pour compléter l'inspection, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—divers:—Pour décoration des édifices publics dans le Canada en rapport avec la célébration du couronnement de Sa Majesté le Roi, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Contingent envoyé au couronnemt—pour toutes dépenses s'y rattachant, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et levés hydrographiques—ministère de l'Intérieur:—Relevés astronomiques—recherches et démarcations des frontières extérieures du Canada et le travail astronomique et géodésique du ministère de l'Intérieur, y compris la dépense de l'observatoire astronomique fédéral, et $1,000 pour M. W. T. King, à titre de commissaire des frontières, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent quatre-vingt-deux mille cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour les terres fédérales et parcs:—Item 2—dépenses casuelles, annonces, etc., $120,000; item 4—arpentages, examen de rapports d'arpentage, impressions de plans, etc., $482,500; item 6—protection des terres boisées dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et le *Railway Belt* dans la Colombie-Britannique, arboriculture dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, et inspection et direction de réserves forestières, $127,500; item 7—pour défrayer les frais relatifs aux recherches et rapports sur les chutes d'eau, dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la zone du chemin de fer de la

Colombie-Britannique, $10,000; item 8—pour arpentages et travaux faits sous l'empire de la Loi de l'irrigation, etc., y compris $400 pour P. Marchand, comme auditeur des déboursés faits par les compagnies qui ont acquis des terrains sous le régime du système de l'irrigation, $34,250; item 9—frais de l'enquête au sujet des droits de prise d'eau sur les rivières Sainte-Marie et au Lait, $6,500; item 10—parcs nationaux du Canada ,$100,800, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement du Territoire du Yukon:—Item 3—subvention au Conseil du Yukon pour entretien et réparations des routes, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'immigration:—Somme requise pour grain de semence et avance de secours, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et onze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les mines et service géologique—service géologique:—Item 1—explorations et études au Canada, y compris des études ethnologiques, archéologiques et paléontologiques, et rémunération de géologues auxiliaires, dessinateurs et autres, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour divers:—Pour parachever l'acquittement des frais encourus des pêcheries des côtes de l'Atlantique-Nord devant le tribunal de La Haye (à voter de nouveau), pour l'année finissant le 31 mars 1912.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas sept cent trente-cinq mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux:—Item 5—protection générale des grandes routes—crédit supplémentaire. $135,000; item 6—Halifax—docks et quais, $600,000, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour le canal Welland, pour navires:—Pour compléter l'inspection, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—divers:—Pour décoration des édifices publics dans le Canada en rapport avec la célébration du couronnement de Sa Majesté le Roi, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Contingent envoyé au couronnement—pour toutes dépenses s'y rattachant, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre informe aussi la Chambre que le comité lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat acquiesce sans modification aux amendements faits par la Chambre des Communes aux bills suivants du Sénat, savoir:—

Bill (No 211) intitulé: « Loi concernant l'aide à donner pour la construction du *Canadian Northern Ontario Railway* »;

Bill (No 36) intitulé: « Loi concernant l'établissement et les dépenses de la Commission conjointe Internationale sous l'empire du Traité des Eaux Navigables portant la date du onze janvier mil neuf cent neuf »;

Bill (No 212) intitulé: « Loi modifiant la Loi du transport des marchandises par eau »;

Bill (No 219) intitulé: « Loi modifiant la Loi des Caisses d'Epargnes de la province de Québec »; et

Bill (No 197) intitulé: « Loi modifiant la Loi des chemins de fer.».

M. McIntyre fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent sept mille trois cent trente et un dollars et dix centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—divers:—Arbitrage et décisions, $3,333.33; Commission des chemins de fer du Canada—maintien et fonctionnement de la, $115,000; Commission des chemins de fer du Canada—paiement des dépenses se rattachant aux cas soumis à la, $8,333.34; frais judiciaires se rattachant aux chemins de fer et canaux, $5,000; contribution des chemins de fer de l'Etat à la faculté de l'Université McGill pour la fondation d'une école de travaux d'art de chemins de fer et de transports en général, attachée à la faculté des sciences appliquées, $2,083.33; contribution des chemins de fer de l'Etat à la faculté de l'école polytechnique, Montréal, pour l'avancement des sciences se rattachant aux travaux d'art sur les chemins de fer et aux transports en général, $2,083.33; wagons du Gouverneur—service, réparations et changements, $2,083.33; chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique—rémunération au directeur de l'Etat, $1,666.66; travaux divers pour lesquels il n'a pas été pourvu, $4,166.67; souscription au Congrès international de Bruxelles, $81.11; levés et travaux d'inspection—canaux, $20,833.34; levés et travaux d'inspection—chemins de fer, y compris inspection du Grand-Tronc-Pacifique, $41,666.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un millon quarante-deux mille deux cent soixante et six dollars et soixante et sept centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux:—Personnel et réparations, $1,011,016.67; statisticiens, $31,250, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux millions deux cent trente-deux mille sept cent trente dollars soit accordée à Sa Majesté pour le service des phares et service côtier:—Appointements et allocations aux gardiens de phares, $375.000; agences, loyers et dépenses casuelles, $50,000; entretien et réparation des phares, $541.666.67; construction de phares et d'aides à la navigation, y compris les appareils, signaux sous-marins, et la fourniture de vaisseaux propices pour faire le travail de la construction, aussi pour l'amélioration de la West-Coast-Trail, C.-B., $833,333.33; pour briser la glace à la baie du Tonnerre, et dans le lac Supérieur et à d'autres endroits où l'opération est jugée à propos pour le bien de la navigation, $33.333.34; service des signaux, $10,000; administration du pilotage et entretien et réparations du steamer *Eureka*, $29,166.66; somme requise pour verser des pensions de $300 à chacun des pilotes qui suivent: E. Desrosiers, O. Larochelle, A. C. Bernier, Hubert Raymond, Nap. Rioux, Jos. Lapointe, Chas. Brown, L. E. Morin, Ed. Larochelle, Adelm Pouliot, F. X. Delisle, Laurent Godbout, Pierre Gobeil, J. E. Lachance, Chas. Normand, Alph. Asselin, et pour verser la pension possible en 1911-12, $6,500; entretien et réparations des quais, $4,166.67; pour établir des stations téléphoniques de rapportage le long du Saint-Laurent, entre Montréal et Québec, $20,000; téléphones à différents endroits par tout le Canada rattachés aux aides à la navigation, $8,333.33; réparations aux chemins maritimes, $833.34; louage des steamers pour le passage de Lime-Kiln qui doivent être employés à tenir le chenal ouvert, rivière Détroit, $8.333.33; achat ou reconstruction d'un steamer pour les phares et les bouées pour le fleuve Saint-Laurent pour remplacer le *Shamrock*, $145,166.67; achat ou construction d'un steamer pour les phares et les bouées pour la côte du Pacifique, $166,666.66, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-deux mille neuf cent seize dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour les institutions scientifiques et relevés hydrographiques—ministère de la Marine et des Pêcheries:—Observatoire magnétique, $2,666.66; service météorologique, $119,166.67; allocation à L. F. Gorman, observateur météorologique à Ottawa, $250; pour verser une gratification à l'observatoire de Kingston, $416.66; pour verser une gratification à l'observatoire de Montréal, $416.67, pour l'année finisant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les hôpitaux de marine:—Soin des matelots dans les hôpitaux de la marine et réparations d'hôpitaux de la marine, $58,333.33; matelots naufragés et dans le dénûment, $2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour l'inspection des bateaux à vapeur, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante-trois mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemin de fer Intercolonial:—Autre somme requise, pour l'année finissant le 31 mars 1911.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas un million cent quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour la milice et défense:—Exercices annuels, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-six centins soit accordée à Sa Majesté pour la royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest—Territoires du Nord-Ouest, Territoire du Yukon et les provinces d'Alberta et de la Saskatchewan:—Solde de l'effectif, $283,333.33; subsistance, fourrage, combustible et éclairage, habillement, constructions, réparations et réfections, remontes, chiens, armes, cartouches, drogues et médicaments, logements, transport, service de l'eau, papeterie et dépenses casuelles, $341,666.67; indemnité à des membres de la Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest pour blessures reçues au service, $2,500, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille cent cinquante-quatre dollars et quarante-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour les pensions:—Pensions payables à des membres de la gendarmerie à cheval, à des volontaires de Prince-Albert et à des éclaireurs de la gendarmerie, par suite du soulèvement de 1885, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq dollars et soixante et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions payables aux familles de certains membres de l'effectif qui perdirent la vie alors qu'ils étaient en service, comme suit: Beatrice Maud et Laura May Grundy, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-huit dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour pension à Margaret Johnson Brooke, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze dollars et cinquante centins soit accordée à Sa Majesté pour pensions à Annie Eva Emily et Arthur Stewart Mountford Brooke, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq dollars et soixante et quinze centins soit accordée à Sa Majesté pour pension à Mme Elizabeth Willmett, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour défrayer les dépenses se rapportant à la Conférence internationale en rapport à la suspension de la pêche aux phoques, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux dépenses du premier ministre à la Conférence impériale et au couronnement, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour pourvoir aux dépenses des ministres qui assisteront à la Conférence impériale et au couronnement, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour allocation aux sénateurs et aux membres de la Chambre des Communes, formant partie de la délégation parlementaire au couronnement de Sa Majesté (18) à $1,000 chacun, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour les appointements et dépenses de l'agence de Paris:—Autre montant requis, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour le gouvernement civil—bureau du Conseil privé:—Pour un poste de commis, 2me division, subdivision A, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour la royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest:—Contingent au couronnement—montant requis pour transport et autres dépenses de la royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les subventions postales et maritimes:—Service à la vapeur entre Annapolis et Londres ou Hull en Angleterre, ou l'un ou l'autre, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille huit cent cinquante-quatre dollars et dix-sept centins, soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Baddeck, les Grand-Narrows et Iona, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre la rivière Bonaventure, P.Q., le Petit-Rocher et Bathurst, N.-B., trois fois par semaine durant la saison de 1911, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante mille quatre cent vingt-quatre dollars et dix-sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, ou les deux, par l'océan Pacifique, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre les ports de l'Atlantique Canadien et l'Australie et la Nouvelle-Zélande, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et la Grande-Bretagne, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et Cuba, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et le Mexique sur l'océan Atlantique, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et deux mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et le Mexique par l'océan Pacifique, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et Terre-Neuve, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre le Canada et le Sud-Africain, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre les îles Caraquet, Shippagan et Miscou, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre la Pointe de Froude et Lockeport, N.-E., pour l'année finissant le 31 mars 1912.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation de 1911, du bassin de Gaspé à Dalhousie ou à Campbellton, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service en goélette deux fois par mois durant la saison de navigation entre le bassin de Gaspé et la côte nord du fleuve et le golfe Saint-Laurent, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Grand-Manan et la terre ferme pour l'année finissant le 31 mars 1912.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Canso, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve en passant par les ports du Cap-Breton, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille et quatre-vingt-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax et Spry-Bay, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Halifax, Saint-Jean, Terre-Neuve et Liverpool, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

23. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la

navigation en 1911, entre la terre ferme et les îles de la Madeleine, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

24. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-neuf mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Montréal, Québec et Manchester, Angleterre, durant la saison d'été et entre Saint-Jean, Halifax et Manchester durant la saison d'hiver, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

25. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille et quatre-vingt-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Newcastle, Neguac et Escuminac avec escale à tous les ports intermédiaires sur la rivière Miramichi et la baie Miramichi, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

26. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

27. Résolu, qu'un somme n'excédant pas trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Petit-de-Grat et le terminus du chemin de fer Intercolonial à Mulgrave, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

28. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur sur la rivière Petitcodiac, entre Moncton et les ports de la rivière et un port ou des ports sur la côte ouest du comté de Cumberland, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

29. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1911, entre Pictou et Chéticamp. pour l'année finissant le 31 mars 1912.

30. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Pictou, Murray-Harbour, Georgetown et le pont Montague, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

31. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Mulgrave et Canso, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

32. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1911, entre Port-Mulgrave, Saint-Pierre, Irish-Cove et Marble-Mountain et les autres ports des lacs du Bras-d'Or, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

33. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Mulgrave et Guysboro avec escale aux ports intermédiaires. pour l'année finissant le 31 mars 1912.

34. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Mulgrave et Chéticamp, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

35. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille trois cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre Prince-Rupert, C.-B., et les îles de la Reine-Charlotte. pour l'année finissant le 31 mars 1912.

36. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'Ile-du-Prince-Edouard. le Cap-Breton et Terre-Neuve, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

37. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la Grande-Bretagne, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

38. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille quatre cent seize dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur entre l'ouverture et la clôture de la navigation en 1911, entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

39. Résolu, qu'une somme n'excédant pas seize mille six cent soixante et six dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour un service à la vapeur durant l'année 1911, entre Québec et Blanc-Sablon, faisant escale aux ports et endroits le long de la côte nord du fleuve Saint-Laurent entre ces points terminaux, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille six cent dix dollars —imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—loyers, réparations, chauffage, ameublement, etc.:—Rideau-Hall—améliorations, etc., $50,000; Ottawa—édifices publics—part du gouvernement pour le coût des pavages, trottoirs, etc., construits par les autorités municipales en face de ces édifices, $9,610.80, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars et soixante et sept centins soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Ontario et Québec:—Secours, soins de médecins et médicaments, Québec, $5,854.17; secours, soins de médecins et médicaments, Ontario, $5,437.50; rentes sous l'empire du traité Robinson, $10,375; fonds d'administration des terres des sauvages et fonds de la province de Québec, $8,333.33; aide à la société d'agriculture, Munceys de la Thames, $75; frais de justice en général, $11,250; rente et administration du traité No 9, $17,666.67, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quarante et un mille neuf cent cinquante dollars et seize centins soit accordée à Sa Majesté pour les sauvages—Manitoba, Saskatchewan, Alberta et les Territoires du Nord-Ouest:—(Item 1) rentes et commutations, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille dollars—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux:—Canaux item 2)—dommages causés par l'inondation, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quatre-vingt mille sept cent quarante-neuf dollars et quatre-vingt-dix-huit centins—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les travaux publics—édifices publics—Ontario:—Item 1—Athens—édifice public, $4,166.66; item 2—Brantford—pavillon d'exercices—part du gouvernement dans le coût du pavage bitulithique qui doit être posé, ainsi que des égouts pour les eaux de surface qui doivent être construits par les autorités municipales, $750; item 3—Chesley—édifice public, $12,500; item 4—édifices publics fédéraux—réfections, réparations, améliorations, etc., $16,666.67; item 5—Dresden—édifice public, $14,166.66; item 6—Dundas—édifice public, $12,500; item 7—Elora—édifice public, $11,666.67; item 8—Essex—hôtel des postes, $11,666.66; item 9—Fergus—édifice public, $11,666.67; item 10—Fort-William—édifice public—agrandissement, $6,666.66; item 11—Gananoque—hôtel des postes—allonge, $3,333.34; item 12—Goderich—édifice public—allonge, $6,666.66; item 13—Harriston—édifice public, $12,500; item 14—Kingston—hôtel des postes—agrandissement et modifications, $20,833.33; item 15—Kingston—Collège royal militaire, $12,500; item 18—Listowel—édifice public, $15,000; item 19—Midland—édifice public, $8,333.33; item 20—Mitchell—édifice

public, $15,000; item 21—Mount-Forest—édifice public, $15,000; item 24—Ottawa—imprimerie de l'Etat—nouvelles chaudières, $8,333.33; item 25—Ottawa—palais administratifs—aménagements, etc., $41,666.67; item 26—Ottawa—palais administratifs—améliorations aux lavabos, plombs, etc., $8,333.33; item 27—Ottawa—édifices publics—édifice Langevin—nouvelles chaudières et modifications à l'appareil de chauffage, $4,166.67; item 28—Ottawa—palais administratifs—améliorations, $8,333.33; item 29—Ottawa—terrains du Parlement—pavage de la chaussée, $16,666.67; item 30—Peterboro—allonge au bureau de poste, $7,500; item 32—Port-Perry—édifice public, $12,500; item 34—Seaforth—édifice public, $12,500; item 35—Sudbury—édifice public, $16,666.67; item 36—Tilbury—édifice public, $12,500; item 37—Tilsonburg—édifice public, $20,833.33; item 38—Toronto—édifices fédéraux—améliorations, réfections, réparations, etc., $4,166.67; item 41—Toronto—hôtel des postes—agrandissement en arrière et sur la ruelle du côté est, changements, etc., $27,500; item 42—Uxbridge—édifice public, $12,500; item 43—Wallaceburg—édifice public, $12,500; item 44—Waterloo—édifice public, $34,166.67; item 45—Wiarton—édifice public, $8,333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent soixante et cinq mille huit cent trente-trois dollars et trente-six centins soit accordée à Sa Majesté pour la Saskatchewan, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest:—Item 1—Battleford—édifice public, $27,500; item 2—Calgary—bâtiment d'immigration, $8,333.34; item 4—édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $8,333.34; item 6—Humboldt—édifice public, $20,833.34; item 8—Lethbridge—douane et bureau des terres fédérales—nouvel appareil de chauffage, aménagement de salubrité publique, plombs, etc., $1,666.66; item 9—Lethbridge—édifice public, $62,500; item 10—Lloydminster—édifice public, $25,000; item 11—Macleod—édifice public, $8,333.34; item 12—Melfort—édifice public, $16,666.66; item 14—Moosejaw—édifice public, $41,666.67; item 15—Prince-Albert—pénitencier de la Saskatchewan, $20,000; item 17—Saskatoon—achat de terrain pour édifices publics, $9,166.67; item 19—Strathcona—édifice public, $33,333.34; item 20—Vegreville—édifice public, $16,666.66; item 21—Wetaskiwin—édifice public, $20,833.34; item 22—Weyburn—édifice public, $25,000 pour l'année finissant le 31 mars 1912.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent trente-quatre mille huit cent trente-trois dollars et trente-trois centins soit accordée à Sa Majesté pour la Colombie-Britannique:—Item 1—Chilliwack—édifice public, $20,833.33; item 2—Cranbrook—édifice public, $20,833.34; item 3—édifices fédéraux—réfections, améliorations, réparations, etc., $6,666.66; item 4—Duncan—édifice public, $8,333.34; item 6—Fernie—édifice public, $8,333.34; item 7—Grandes-Fourches—édifice public, $25,000; item 8—Greenwood—édifice public, $25,000; item 9—Nanaïmo—édifice public—allonge, $18,333.33; item 10—Nelson—édifice public—allonge, $5,833.34; item 11—Prince-Rupert—édifice public, $41,666.66; item 12—Prince-Rupert—station de quarantaine, $20,000; item 13—Revelstoke—édifice public, $25,000; item 14—Vancouver—édifice public, $6,666.67; item 15—Vancouver—ancien bureau de poste—réfections et aménagements, mobilier, etc., $29,166.66; item 16—Vancouver—entrepôt de vérification, $41,666.67; item 17—Vernon—édifice public, $25,000; item 18—William's-Head—station de quarantaine—améliorations, réparations aux bâtiments, aménagement, mobilier, etc., $8,333.33, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille trente-trois dollars et trente-quatre centins soit accordée à Sa Majesté pour les pêcheries:—Item 1—construction d'échelles à poissons et curage des rivières, $8,333.33; item 3—frais de loi et dépenses casuelles, $3,333.34; item 4—exposition ichtyologique du Canada, $13,333.33; item 5—ostréiculture, $8,333.34, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les expositions, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quinze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les expositions:—Somme additionnelle requise, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante et un mille six cent soixante et six dollars et soixante et six centins soit accordée à Sa Majesté pour des subventions aux expositions fédérales, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille neuf cent cinquante dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—chemins de fer:—Indemnité de sympathie au père de feu Alex. Seymour, qui a été accidentellement noyé au cours de l'exécution de ses devoirs dans le relevé du chemin de fer de la baie d'Hudson, $350; indemnité au père de feu Gilbert Smith, jeune, qui a été accidentellement noyé au cours de l'exécution de ses devoirs dans le relevé du chemin de fer de la baie d'Hudson, $350; indemnité à James Gunnip, qui a été blessé au cours de l'exécution de ses devoirs en qualité d'homme de section sur le chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard, $500; indemnité de sympathie à la veuve de feu John Morton, qui a été tué au cours de l'exécution de ses devoirs en qualité de mécanicien de locomotive sur le chemin de fer Intercolonial, $1,000; indemnité de sympathie aux héritiers de feu Théodore Raymond, tué au cours de l'exécution de ses devoirs en qualité d'aiguilleur sur le chemin de fer Intercolonial, $1,000; indemnité de sympathie à la mère de feu McNeill, tué au cours de l'exécution de ses devoirs en qualité de serre-frein du chemin de fer Intercolonial, $750, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour les chemins de fer et canaux—canaux:—Indemnité de sympathie à la veuve de feu Elgin Curtis, noyé accidentellement au cours de l'exécution de ses devoirs dans le personnel de réparation du canal de Williamsburg, $1,000; indemnité de sympathie à la veuve de feu Jas. O'Connor, journalier, canal Lachine, $250; indemnité à John Erickson, sérieusement blessé au cours de l'exécution de ses devoirs sur le canal du Sault-Sainte-Marie, $750, pour l'année finissant le 31 mars 1912.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité.)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les montants mentionnés ci-dessous (représentant un quart du budget principal non encore adopté) soit accordé à Sa Majesté à compte des services pour l'exercice expirant le 31 mars 1912:—Frais de gestion—bureaux des sous-receveurs généraux—Toronto, $1,962.50; Montréal, $1,425; Halifax, $2,087.50; Saint-Jean, $2,087.50; Winnipeg, $2,012.50; Victoria, $1,600; Charlottetown, $1,625; caisses d'épargnes rurales—appointements, $1,100; dépenses casuelles, $375; impression des billets du Dominion, $43,750; impressions, annonces, inspection, frais de messagerie, $4,800; commission pour le paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, $11,750; courtage sur achats d'effets publics pour fonds d'amortissement, $1,400; timbres anglais, frais de port, etc., $3,000; pour faire sortir de la circulation les monnaies étrangères et celles qui n'ont plus cours, $2,000. Gouvernement civil—division des Impressions et de la Papeterie publiques—traitements, $22,046.88; dépenses casuelles, $1,825; bureau du Haut-commissaire du Canada, Londres—traitements, $3,175; dépenses casuelles, $6,545; ministères en général—dépenses casuelles, soin et nettoyage des édifices de

l'administration (y compris $50 chacun à E. Snowdon et W. H. Jeffrey, pour le service du canon du midi), $15,750; bureau de la Commission de conservation—traitements, $4,940.63; Commission du Service civil—traitements, $5,125; dépenses casuelles, $3,500. Administration de la justice—dépenses diverses, $2,500; traitements des magistrats stipendiaires du Nord-Ouest, $1,500; dépense sous l'empire des S.R.C., chap. 146, $175; allocation de subsistance pour le juge du district d'Atlin, Colombie-Britannique, $300; Cour Suprême du Canada—dépenses casuelles et déboursés, traitements des fonctionnaires (shérif, etc.), livres, magazines pour les juges, sans dépasser $300, $1,375; livres de droit et autres pour la bibliothèque, et reliure, $1,500; Cour de l'Echiquier du Canada—dépenses casuelles, frais de voyage des juges et du registraire, rémunération des shérifs, etc., imprssions et papeterie, et $50 de livres pour les juges, $1,500; impression, reliure et distribution des décisions de la cour de l'Echiquier, $375; supplément à L. A. Audette, registraire, en sa qualité d'éditeur de ces décisions, $75; à Charles Morse, pour fournir aux publications périodiques de jurisprudence les décisions de la cour de l'Echiquier, $12.50; local pour la cour de l'Echiquier en amirauté et frais de voyage des fonctionnaires, au besoin, et $150 pour les frais de port et la papeterie pour les juges et le registraire, $125; appointements du prévôt en amirauté, Québec, $83.34; Territoire du Yukon—allocation de voyage aux juges, $375; allocation de subsistance aux juges, $3,750; traitements du shérif et du greffier de la cour territoriale, à $4,000 chacun, du shérif adjoint et du greffier adjoint, à $1,800 chacun, et des deux sténographes, à $2,000 chacun, $3,450; allocation de subsistance des fonctionnaires de la cour territoriale et du magistrat de police, $2,600; indemnité et frais des témoins et des jurés, et émoluments des interprètes dans les procès au criminel, $2,000; entretien des prisonniers, $3,000; transport des prisonniers, $1,250; dépenses diverses, y compris les honoraires et dépenses de ministère public, appointements et allocations de subsistance d'autres fonctionnaires et employés attachés à l'administration de la justice, enquêtes de coroners, etc., $3,000. Police fédérale—somme nécessaire, $17,750. Pénitenciers—en général, $1,300; Kingston, $37,800; Saint-Vincent-de-Paul, $31,375; Dorchester, $18,650; Manitoba, $15,575; Colombie-Britannique, $16,900; Alberta, $14,875; Saskatchewan, $11,800. Service législatif—Sénat—appointements et dépenses casuelles, $25,724.25; Chambre des Communes—traitement de l'Orateur-suppléant, $500; appointements, $42,075; dépenses des comités, commis pour la session et commis surnuméraires, etc., $10,250; dépenses casuelles, $9,577.50; publication des Débats, $15,000; prévisions du sergent-d'armes, $16,826.88; bibliothèque du Parlement—appointements, $8,068.75; livres pour la bibliothèque générale, y compris les frais de reliure, $3,500; ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, $250; dépenses casuelles, $1,300; Divers—impressions, papier à imprimer et reliure, $50,000; impressions, reliure et distribution des lois, $2,500; dépenses casuelles se rattachant aux listes électorales, $2,000; dépenses casuelles du greffier de la Couronne en chancellerie, y compris l'emploi de commis temporaires, $875; listes électorales des provinces, $2,750. Arts, agriculture et statistiques—recensement et statistique, $250,000; stations agronomiques, $37,500; pour renouveler et améliorer les articles canadiens exposés à l'Institut Impérial à Londres et aider à l'entretien, $2,000; pour encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques pour meilleure conservation et manutention des produits alimentaires périssables, $18,750; développement de l'industrie du bétail, $13,000; santé des animaux, $62,500; stations agronomiques—établissement et entretien de nouvelles stations agronomiques succursales, $18,750; pour administrer et appliquer la loi sur les conserves alimentaires, $35,000; contribution au maintien de l'Institut International d'Agriculture et frais de représentation à cet institut, $2,500; pour appliquer la loi sur le marquage de l'or et de l'argent, 1908, $1,000; pour expérience relative à l'emmagasinage à froid des fruits, $875; pour l'administration et la mise en vigueur de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux, $2,500. Quarantaine—appointements et dépenses casuelles pour les districts organisés et la salubrité publique dans d'autres districts, $37,500; Mme Wm McDougall, $300; Mme Delaney, $100; indem-

nité à des pensionnaires, au lieu de terre, $4.86; pensions payables à des miliciens par suite du soulèvement de 1885, et pour service actif en général, $4,500; pensions payables par suite de l'invasion fénienne, $500; bataillons scolaires, $12,500; inspecteurs spéciaux, $87.50; habillements et fourniment, $118,750; dépenses casuelles, $10,000; droits de douane, $25,000; bibliothèque du ministère, $250; arsenal fédéral, $75,000; service du génie, $75,000; subvention à des associations et corps de musique, $14,000; propriétés militaires—entretien, $21,750; bouches à feu, armes, terrains et équipement, $325,000; solde de l'état-major aux quartiers généraux de la milice et des divers commandements et districts, $37,875; troupe permanente, $487,500; impressions et papeterie, $15,000; Collège royal militaire, $33,750; salaires et gages, $41,750; écoles d'instructions, $17,500; levés de plans, $8,750; transport par eau et par terre, $31,250; matériel de guerre, $83,750. Bâtiments militaires et travaux—dépôts d'armes, en général, $25,000; Kenora—dépôt d'armes, $3,750; Kingston, C.R.M.—logement du concierge, $1,000; Kingston, C.R.M.—remise des modèles et bouches à feu, $2,750; London—poudrière, $2,000; Kingston—nouvelles écuries pour la batterie « B », $2,500; Orilla—dépôt d'armes, $3,750; Ottawa, (poudrière d')—pour achever les travauv, $1,500; Ottawa—installations pour les officiers, sous-officiers et soldats, école de tir, Rockliffe, $3,750; Parry-Sound—dépôt d'armes, $2,500; Prince-Albert—dépôt d'armes, $2,500; Québec—étage additionnel. magasin de l'artillerie—pour achever les travaux, $3,000; Québec—changements aux magasins militaires du Lower-Park, $3,750; Québec—construction d'un promenoir autour des fortifications, $5,000; Québec—Cove-Field—reconstruction de bâtiments dans la zone dangereuse, $15,750; Winnipeg—atelier des ouvriers d'artillerie et des armuriers—(à voter de nouveau), $2,125; Winnipeg—magasin d'explosifs en dehors des limites de la ville—(à voter de nouveau), $2,000. Chemins de fer et Canaux—imputable sur le capital—chemin de fer National-Transcontinental:—Levés de plans et travaux de construction, $6,750,000; pont de Québec—construction, $500,000; Trent—Construction, $562,500. Travaux Publics—imputable sur le capital—Edifices publics:—Ottawa—observatoire astronomique—nouveaux édifices, etc., $3,250; Ottawa—nouveaux palais administratifs, $125,000; Ottawa—musée commémoratif Victoria, $52,500; Ottawa—palais administratif de l'Est—agrandissement, $37,500; Ottawa—édifices publics—bâtiment où doit se faire l'épreuve des instruments et l'étalonnement, rue Cliff, $1,000; ports et rivières—Port-Arthur et Fort-William—amélioration du port et de la rivière, $162,500; brise-lames à Bare-Point, $37,500; port de Québec—quai en eau profonde à Lévis, $25,000; port de Québec—amélioration à l'embouchure de l'estuaire de la rivière Saint-Charles—pour terminer les travaux, $20,750; port de Québec—pour améliorer la navigation dans la rivière Saint-Charles, $31,250; rivière Rouge—améliorations aux rapides Saint-André, $13,250; port de Saint-Jean, N.-B.—améliorations, $112,500; port de Tiffin—améliorations, $31,250; port de Victoria, Ont.—améliorations, $37,500. Travaux Publics—imputable sur le revenu—édifices publics—Ontario:—Kingston—Collège royal militaire—nouveau dortoir pour cadets—$7,500; Kingston—Collège royal militaire—quartiers de l'état-major surnuméraire, $4,000; Niagara-Falls—salle d'armes, $11,250; Ottawa—magasins militaires—reconstruction du bâtiment détruit par le feu le 20 novembre 1909, avec nouvel étage, $4,250; Port-Arthur—salles d'armes, $12,500; Sarnia—salle d'armes, $7,500; Toronto—édifices militaires—casernes pour la troupe permanente afin de remplacer la propriété vendue à la ville, $25,000; Toronto—édifices militaires—nouveau magasin, $18,750; Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest—Calgary—casernes pour cavalerie Strathcona, $5,000; Edmonton—nouvelle salle d'exercices, $12,500, Lethbridge—salle d'armes, $3,750; Moosejaw—salle d'armes, $3,750; Régina—salle d'armes et salle d'exercices, $5,000; Strathcona—salle d'armes, $6,250; Colombie-Britannique—Fernie—salle d'exercices, $2,750; havres et rivières—Nouvelle-Ecosse—Amaguadees-Pond (Castle-Bay)—pour terminer le prolongement du quai et le chemin, $125; Annapolis—améliorations du port—jetées brise-glace, $7,500; Argyle-Sound—réparations et prolongement du quai public, $175;

Arichat—quai en eau profonde—pour terminer les travaux, $1,750; Arisaig—pour terminer le prolongement du quai, $375; Baie Saint-Laurent—travaux du port, $750; Black-Point—construction de brise-lames, $2,075; Blue-Rocks-Island—brise-lames à l'extrémité ouest, $2,125; Breen's-Pond—construction de brise-lames, $3,500; Brooklyn—brise-lames, $12,500; Brooklyn—réparations du quai, $187.50; Brûlé—réparations et prolongement du quai, $250; Burke's-Head—construction de brise-lames, $7,500; Canning—pour terminer le prolongement du quai, $250; Cap Dauphin—construction de brise-lames, $2,175; Cap Rouge—construction de brise-lames, $3,500; Centreville (Trout-Cove)—améliorations du port, $1,250; Central-Economy—réfection de l'éperon du quai, $500; Chapel-Cove—construction de brise-lames, $3,250; Cow-Bay (Port-Morien)—pour réparations générales et pour terminer les travaux de protection, $750; Creignish—construction de débarcadère, $625; Cribbin's-Point—pour terminer réparations du quai, $250; Delorey's-Beach—construction de brise-lames, $1,625; Devil's-Island—prolongement du quai, $1,500; Digby—améliorations du port, y compris réparations et allonges du quai, $1,250; Dover—construction de quai, $1,075; Dublin-Shore—Jetée brise-lames, $700; Duncan's-Cove—brise-lames, $2,000; East-Bay—quai, $1,000; East-Chezzetcook—brise-lames, $500; Ecum-Secum—protection des faces du quai avec revêtement en bois dur, $250; Fox-Island—prolongement des travaux de protection de la grève, $750; Gillis-Point (Est)—construction de quai, $500; Grand-Etang—pour terminer réparations des ouvrages de protection du chenal, $250; Grove-Point—reconstruction de l'extrémité extérieure du quai, $375; Hampton—pour terminer prolongement du brise-lames, $250; ports, rivières et ponts en général—réparations et améliorations, $9,375; Inverness—améliorations du port, $2,250; Kingsport—brise-lames—prolongement de la jetée, $3,000; La Have (rivière)—pour voir à disposer de la sciure de bois et autres déblais de dragage déposés sur le rivage, $1,000; Lac Ainslie—chenal protégé conduisant au quai, station de chemin de fer de Kentlock, $2,000; Leitche's-Creek—construction de quai, $1,750; Leonard'sCove—brise-lames, $375; Liscomb—quai du port, $750; Litchfield—prolongement du brise-lames, $1,000; Petite-Anse—construction de brise-lames, $5,000; Petit-Bras-d'Or—construction de brise-lames, $3,000; Petite-Rivière—quai du brise-lames, $4,125; Little-Tancook-Island—Jetée brise-lames, $6,000; Livingston's-Cove—prolongement du brise-lames, $375; McNair's-Cove—prolongement et réparations du quai brise-lames, $1,350; Mabou—pour continuer construction du brise-lames, $2,500; Main-à-Dieu—quai à l'extrémité du large du brise-lames de l'est, $4,425; Malignant-Cove—pour terminer le prolongement des piers du chenal, $575; Margaree—prolongement du brise-lames, $1,500; Margaree-River—barrages de dérivation, $500; Margaretville—réfections et réparations du brise-lames, $500; Melford—construction du quai, $1,650; Meteghan—prolongement du quai, $1,000; Mulgrave—construction du quai, $1,250; New-Edinburgh—quai, $3,750; North-Sydney—quai, $7,500; Nyanza—réparations de l'extrémité du large de l'ancien quai, $150; Orangedale—construction de quai, $500; Petite-Rivière—réparations du brise-lames, $250; Piper's-Cove—brise-lames—jetée, $1,250; Phinney's-Cove—prolongement du brise-lames, $1,000; Pointe-Aconi—construction du brise-lames, $1,500; Port-Dufferin—pour terminer réparations du quai, $125; Porter's-Lake—chenal navigable conduisant au port de Three-Fathom, $2,500; Port-Félix—construction du quai, $1,250; Port-Hood—fermeture du port, entrée du nord, $12,500; Port-Hood—pour réparations au quai, $375; Port-Joli—prolongement du brise-lames Herring-Rocks, $625; Port-Lorne—réparations et réfections du brise-lames, $250; Port-Malcolm—quai, $1,225; Port-Mouton—recouvrement du quai, $150; Poulamond—réfections et réparations, superstructure du quai, $400; Shelburne—pour terminer les travaux du quai, $5,000; Shubénacadie, rivière—agrandissement de l'ouverture du pont tournant du chemin de fer Dominion-Atlantic et construction de piers d'amarrage, $5,750; Smiley's-Point—pour terminer le brise-lames, $800; South-Ingonish—prolongement du quai, $1,500; Spanish-Ship-Bay—quai à l'ouest de la baie, $425.50; South-Cove—construction du quai, $750; Sydney-Mines—quai à Barrington's-Cove, $7,500; Tene-

cape—allonge du brise-lames, $1,750; « The Wharves », comté de Lunenburg—brise-lames, $500; Toney-River—prolongement des jetées de protection du chenal, $500; Three-Fathom—brise-Three-Fathom—réfections et réparations du brise-lames, $500; Three-Fathom—brise-lames entre deux îles, $2,187.50; Tusket-Wedge—restauration et prolongement du quai, $750; Upper-Washabuck—construction du quai, $200; West-Advocate—brise-lames, $2,500; West-Baccaro—pour terminer le quai brise-lames, $250; West-Chezzetcook—jetée du brise-lames, $500; Westport—quai, $3,875; White's-Cove—prolongement du quai, $50; Whitewaters—réparations du quai, pour terminer les travaux, $250; Woods-Harbour—brise-lames à Fall's-Point, pour terminer les travaux, $750; Yarmouth—améliorations du port, $15,000; Yarmouth—quai—enlèvement du rocher Sollows à l'entrée, $6,250; Ile-du-Prince-Edouard—Brudenell—quai sur le côté nord de la rivière, $1,350; Cap-Traverse—réparations générales du quai, $225; Cove-Head—réparations et renforcement du brise-lames, $312; Hurd's-Point—réfections et réparations de tête de la jetée et des approches, $312; ports, rivières et ponts en général—réparations et améliorations, $2,500; Lennox-Island et Port-Hill—quais sur la rivière indienne de l'île Lennox et sur la terre ferme vis-à-vis Port-Hill, le département des Affaires indiennes devant contribuer $2,500, $375; Nimigash—port—prolongement du brise-lames du nord, $1,000; New-London—réparations, etc., des ouvrages de protection de la grève, $375; North-Cardigan—réparation du pier, $150; North-River, Franklyn-Point—quai, $1,250; Red-Point—pour compléter les réparations et agrandir le haut du pier, $312.50; Robinson's-Island—réparation des ouvrages de protection de la grève, $250; Rustico—caisson protecteur à l'extrémité du brise-lames, $1,875; Souris—Réfections et réparations du brise-lames, $500; St-Peter-Bay—réparations du brise-lames, $625; St-Peter-Bay—quai, $1,250; Summerside—pour terminer le brise-lames s'étendant de Indian-Head jusqu'à l'extrémité du large de Lighthouse-Split, $2,500; Tignish—prolongement des jetées protectrices du chenal, dans la direction de l'intérieur du port, $1,250; Nouveau-Brunswick—Anderson's-Hollow—réparations générales du quai brise-lames, $200; Black-River—réfections de la superstructure, etc., de la jetée du brise-lames, $312.50; Bathurst—améliorations du port, $6,250; Bayside—pour terminer le nouveau quai, $250; Bouctouche—pour réparer les brise-lames et parapets, $375; Campbellton—agrandissement du quai en eau profonde, $6,250; Campbellton—caisson de tête au quai Old-Ferry, $750; Cape Bald—jetée—brise-lames, $750; Cap Tourmentin—réparations et renforcement du brise-lames, $1,875; Checkfish, rivière—prolongement des brise-lames à l'embouchure, $250; Cumming's-Cove (Deer-Island)—quai, $572; Dalhousie—brise-lames dans le port, $6,750; Dipper-Harbour—prolongement du brise-lames, $6,000; Escuminac—brise-lames, $2,500; Grandigue—quai, $1,625; Grande-Rivière au Saumon—nouveau pier sur le côté est du chenal d'entrée et revêtement en pilotis de la face intérieure, etc., sur le pier en clayonnage du côté ouest, $2,950; ports, rivières et ponts en général—réparations de l'embarcadère, $150; Kouchibougouac—port, $500; Lamèque—améliorations du quai, $625; Leonardville (Deer-Island)—pour compléter la construction et le prolongement du quai et construire de nouveaux gradins, $600; Lorneville—pont du brise-lames, prolongement et réparations, $6,500; baie de Miramichi—dragage du chenal des navires aux havres de Grande-Dune, Horse-Shoe et Lump, $37,500; Miscou—prolongement du quai, $4,375; Neguac—réparations et prolongement du quai, $500; New-Mills—quai, $3,375; Petit-Rocher—chemin au quai brise-lames et réparations aux abords, $250; Pointe-du-Chêne—réparations aux brise-lames et pente en pierre le long de la base du brise-lames, $1,000; Pointe-au-Sapin—brise-lames, $2,500; Roxton—fermer le pier et réparer le quai, $750; Richibouctou-Cap—quai brise-lames, $3,750; Richibouctou—quai—pour compléter la reconstruction, le prolongement, etc., $6,375; Richibouctou, plage—piles du brise-lames du côté nord et du côté sud, $6,250; rivière Saint-Jean, y compris ses tributaires, $1,500; rivières Saint-Jean et tributaires—construction de quais dans les eaux à marée, $5,000; Sackville—quai, $6,250; Shédiac—quai, $3,500; Shippegan, port—améliorations et réparations au ravin de Shippegan, $750; Saint-André—réparations et améliorations,

$1,075; Saint-Jean, port—améliorations, réparations et réfections, $6,250; Saint-Jean, île à la Perdrix—pour compléter le quai à la quarantaine, $625; Saint-Jean—pour pourvoir à l'achat et à l'amélioration d'immeubles pour des quais pour loger les vaisseaux du gouvernement, $12,500; Saint-Paul (Caraquet en bas)—compléter le quai, $1,000; Stonehaven—réparations au quai brise-lames, $250; Tracadie—réparations au quai, $750; Trynor's-Cove—pour compléter le nouveau quai, $525; Tynemouth-Creek—améliorations au port, $150; Woodlands—pour compléter le nouveau quai, $500; Provinces maritimes en général—pour acheter du bois créosoté pour les travaux dans les provinces maritimes en général, $5,000; Québec—Angers (L'Ange-Gardien)—quai sur la rivière Ottawa, $250; Aylmer—quai dans le lac Deschênes, $2,000; Baie Saint-Paul—réparations au quai au Cap aux Corbeaux, $800; Barachois de la Malbaie—par achèvement du quai de dérivation, $1,125; Bergeronnes—complétion du prolongement du quai, $250; Berthierville—quai, $3,750; Bic, port (Pointe à Côté)—quai (section extérieure), $9,300; Bic, port—réparations au vieux quai, $250; Bonaventure, rivière—prolongement au quai de dérivation, $4,000; Cabano—quai d'atterrissement du côté ouest du lac Témiscouata, $875; Cannes de Roches (coin de la plage)—prolongement du brise-lames, $500; Carleton—réparations au quai, $500; Châteauguay—quai sur la rive sud du lac Saint-Louis, entre Woodland et Bellevue, $2,125; Château-Richer—prolongement au quai brise-lames, $750; Chicoutimi, port—prolongement au quai, $1,250; Desjardins—réparations au quai, $225; Fassett—quai sur la rivière Ottawa, $1,000; Fort-William—quai sur la rivière Ottawa, $2,250; Gaspé—quai à l'eau profonde, $18,750; Georgeville—réparations et réfections au quai, $500; Graham—réparations au quai, $200; Grands-Méchins—pour compléter les réparations au quai et aux abords, $375; Grande-Rivière (Gaspé)—réparations au quai et aux abords, $2,500; Grande-Vallée—restauration du quai brise-lames, $4,250; Grosse-Ile (station de quarantaine)—réparations au quai et prolongement, $12,500; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $12,500; Harrington, port—quai de la côte nord du golfe Saint-Laurent, $500; Hudson, réparations au quai, $150; Ile Verte—réparations au quai, $575; lac aux Ecorces, rivière Kiamika—quai de la Baie Creuse, $325; lac Aylmer—quai à Stratford-Centre, $1,625; La Passe—quai d'atterrissement dans la rivière Ottawa, $250; Laprairie—reconstruction et superstructure du quai des abords, $2,000; Les Eboulements—réparations au quai et au hangar, $375; Le Petit Débarquement, côté nord du Saint-Laurent—quai, $3,500; Lotbinière—réparations et réfections au quai, $150; Iles de la Madeleine—brise-lames et quai, $1,500; Maria—prolongement au quai, $2,750; Matane—jetée de protection du côté est de l'embouchure de la rivière Matane, $7,500; Mille Vaches—enlèvement de cailloux du chenal, $375; Mistook—(Saint-Cœur de Marie)—fermeture de l'espace entre les piles du côté extérieur du quai, $150; Montebello—quai sur la rivière Ottawa, $1,250; Montmagny—addition au quai à l'extrémité d'arrière du bassin, $1,500; quai de Murray-Bay—agrandissement et réparations, $10,000; Natashquan—quai brise-lames sur le côté nord du Saint-Laurent, $5,000; New-Richmond—prolongement au quai d'atterrissement, $1,500; Norway-Bay—quai sur la rivière Ottawa, $1,750; Papineauville—quai sur la rivière Ottawa, $2,100; Paspébiac-Est (Portage)—brise-lames, $1,250; Peel-Head-Bay—réparations et réfections au quai et aux abords, $312.50; Péribonka—pour parachever le quai et construire un hangar, $375; Petite Rivière Saguenay—parachèvement du quai du côté ouest, près de l'embouchure de la rivière, $150; Pointe-aux-Esquimaux—réparations au quai, $250; quai de Port-Daniel—réparations, $500; quai de Rimouski—réparations et améliorations, $2,000; Rivière à la Pipe—pour fermer l'ouverture du quai, réparations, $250; rivières Péribonka et Mistassini—digues de dérivation, etc., $1,250; rivière des Prairies—amélioration de la navigation, $7,500; Rivière des Prairies—réfections et réparation aux quais de l'Ile Bizard et de Sainte-Geneviève, $2,250; Rivière-du-Loup (Fraserville)—réparations et réfections au quai, $1,125; rivière Laguerre—améliorations, $3,750; rivière L'Assomption—quai brise-glace au village L'Assomption, $1,625; rivière Ouelle, quai—réparations et améliora-

tions, 1,125; rivière Richelieu—améliorations, $18,750; rivière Saguenay—dragage et autres améliorations, $10,000; fleuve Saint-Laurent—mur de protection le long de la rive sud entre Laprairie et la petite rivière Saint-Jacques, $1,750; rivière Saut-au-Mouton—enlèvement de cailloux à l'entrée du port, $250; rivière Verte—prolongement du quai du côté ouest de la rivière près de son embouchure vers le nord, $275; Sabrevois—réparations et réfections au quai, $500; Sorel, quai de haut niveau à eau profonde—pour pourvoir au paiement de l'intérêt accumulé de cinq pour cent par année à être versé à l'entrepreneur J. E. Beauchemin sur des versements arriérés relativement à son entreprise du 7 août 1907, pour la construction d'une nouvelle devanture pour le quai, $192.24; Saint-Alexis, Baie des Ha! Ha!—prolongement du quai, $1,500; Saint-Alphonse de Bagotville—pour compléter les réparations au quai, $500; Saint-André de Kamouraska, quai—prolongement, $2,625; Saint-André—quai sur la rivière du nord, $250; Sainte-Anne des Monts—améliorations du port à l'embouchure de Grande-Rivière Sainte-Anne, $1,875; Saint-Charles de Caplan—prolongement du quai, $3,000; Sainte-Croix—quai, $7,000; Sainte-Emélie (Leclercville)—addition à une jetée isolée et reliement à la rive, etc., $2,500; Sainte-Famille—prolongement au quai, $2,500; Saint-François (nord), Ile d'Orléans—réparations urgentes et réfections, $1,175; Saint-François Régis—quai du côté est de la rivière Kiamika, $625; Saint-Jean-des-Chaillons, quai—pour compléter les abords, un hangar à marchandises, etc., $550; Saint-Jérôme, quai—réparations urgentes, $1,000; Saint-Joseph de Letellier—quai, $3,750; Saint-Joseph de Sorel—quai sur la rive ouest de la rivière Richelieu, $2,250; Shigawake—prolongement du quai brise-lames, $2,500; Sorel—brise-lames en pilotis et remplissage en pierre vis-à-vis la rue Elizabeth, $375; Valleyfield—quai sur la baie de Valleyfield, $1,500; Ontario—Beauma-ris—construction d'un quai, $5,000; Burlington, piles du chenal, $4,250; Blind-River —réparations à la jetée, $137.50; Byng-Inlet—améliorations, $5,250; Cache-Bay—quai dans le lac Nipissing, $1,250; Cobourg—pour réparer et reconstruire la superstructure sur la pile est à l'extrémité nord, $1,500; Colchester—prolongement au quai dans le lac Erié, $4,000; rivière Détroit—protection au côté est dans le township de Malden—compléter, $1,000; Rivière-aux-Français—Lac Nipissing—régulariser les ouvrages aux sorties, $3,000; Goderich—améliorations au port, $43,750; Gravenhurst—quai dans le lac Muskoka, $1,750; Haileybury—améliorations au port, $4,625; Hamilton—améliorations au port, $12,500; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $10,00; Kincardine, réparations aux piles, $375; Kingston, Collège militaire royal—réfection des quais, $3,750; Lakeport—reconstruction du quai, $3,875; lac Nipissing—améliorations du chenal navigable dans le bras ouest allant à travers le lac au Chantier à Monetville, $875; L'Orignal—réparations au quai et au hangar à marchandises, $250; creek McGregor—pour payer à W. F. Smith $2,500, à O'Keefe et Drew $320, et aux exécuteurs de la succession Poile $1,500, en règlement complet et définitif de toutes réclamations pour pertes subies à raison de dommages causés à leurs immeubles en la ville de Chatham par du dragage exécuté dans le creek par un dragueur de l'Etat, $1,080; Michipicoten, lac Supérieur—quai sur la rivière Michipicoten, $4,750; rivière de Montréal—enlèvement de cailloux au Rapide-Plat, $750; rivière de Montréal—améliorations en amont de Lachford, $12,500; New-Liskeard—améliorations au port, $4,500; Owen-Sound—améliorations du port—pour réparer les pilots jointifs du côté ouest du port, $1,500; Pembroke—réparations au quai et aux abords, $875; Ile Pelée—réparations à la jetée de l'ouest, à l'entrepôt et aux abords, $250; Ile au Pique-nique—améliorations au chenal nord qui entre dans la baie Georgienne, $15,250; Port-Bruce—prolongement de la pile ouest et réparations aux piles est et ouest, $250; Port-Burwell—améliorations aux ouvrages du port, $12,500; Port-Hope—réparations aux piles—pour construire une nouvelle superstructure sur le contrefort du côté ouest du port et exécuter des réparations générales, $1,250; Port-Stanley—améliorations du port, $15,000; Baie de la Providence, Providence, île Manitouline—prolongement du quai, $2,500; Baie de la Providence, quai, île Manitouline—entrepôt construit sur le talus en pierre protégé par un cof-

frage, $912.50; rivière La-Pluie—améliorations au rapide Long-Saut, $15,500; rivière La-Pluie—améliorations à l'embouchure, $15,000; fleuve Saint-Laurent—amélioration du chenal canadien de Kingston à Brockville, $15,000; rivière Sydenham—seconde sortie de Chenal-Ecarté à la baie Mitchell—protection des rives à l'île Martin avec des pilots, $250; Port-Rondeau—améliorations, $23,750; rivière Saugeen—réparations aux piles nord et sud, $250; quai du Sault-Sainte-Marie—addition au retour du côté ouest, $2,500; Sheguiandah—île Manitouline—réparations au quai pour réparer le dommage causé par la débâcle, $1,000; Southampton—améliorations au port, $750; rivière de la Nation-Sud—améliorations au cours d'eau, $1,000; Toronto—Améliorations du port, $38,750; Thornbury—réparations au quai, $250; Whitby—améliorations au port, $5,000; Wiarton—prolongement du quai brise-lames, $3,597; Manitoba—ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $2,000; lac Winnipeg, quais, $2,500; rivière Rouge—protection du nouveau chenal d'entrée à son embouchure, $2,500; port de la plage de Winnipeg—quai de protection dans le lac Winnipeg, $5,000; Satkatchewan et Alberta—rivière Athabaska—enlèvement de cailloux et creusage du chenal à travers des bancs de sable et de gravier, $3,750; Edmonton—quai, $2,500; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $5,000; route navigable de la Dernière-Montagne—pour pourvoir au règlement des réclamations pour des dommages aux immeubles provenant de la construction de la digue Craven pour améliorer la navigation, y compris l'intérêt accumulé à 5 pour 100 par an à cause de versements arriérés, $8,557.90; lac de la Dernière-Montagne—améliorations à la route navigable, $2,250; petite Rivière des Esclaves—améliorations provisoires urgentes, $2,000; rivière Saskatchewan-Nord—enlèvement de cailloux à Prince-Albert $3,750; Prince-Albert—quai, $3,750; relevé des rapides, etc., sur les rivières Saskatchewan nord et sud et autres cours d'eau navigables, $6,250; Territoires du Nord-Ouest—ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $1,250; Colombie-Britannique—Bamfield—côté ouest de l'île Vancouver, $1,250; rivière Columbia—améliorations, $4,375; rivière Columbia et Kootenay—quais, $3,500; rivière Fraser (inférieure)—améliorations, $10,000; rivières Fraser et Thompson—qais, $2,500; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $2,500; Lockport—Iles de la reine Charlotte—quai, $500; Massett—Iles de la reine Charlotte—quai, $1,250; Massett (établissement de blanc)—quai, $1,250; Ile Porcher—quai à l'embouchure de la rivière Skeena, $500; Prince-Rupert—quai de la quarantaine, $13,625; Port de Sooke—améliorations de l'entrée, $1,250; Stewart, tête du canal de Portland—quai, $3,400; Tofino—pour compléter les réparations au quai, $250; pour acheter du bois résineux de la Nouvelle-Galles du Sud pour pilotis requis dans la Colombie-Britannique en général, $3,750; rivière Fraser supérieure et tributaires—amélioration du chenal navigable, $5,000; rivière Lillooet supérieure—enlèvement d'obstructions, $750; station de quarantaine de William's-Head—améliorations, $2,500; Territoire du Yukon—améliorations aux rivières Lewes et Yukon, $1,250; améliorations aux rivières Lewes et Yukon—pour payer à l'entrepreneur L. M. Foley en règlement complet et définitif de toutes réclamations relativement à du bois abattu en octobre 1902 par l'ingénieur résident sur une île à la tête de Hell Gate dans les limites de l'établissement No 112 attribué au réclamant, avec intérêt à cinq pour cent par année sur le versement arriéré de la somme de $404 que l'on trouve lui être due, $37.89; ports et rivières généralement—ouvrages aux ports, aux rivières et aux ponts en général, $3,125; dragage—réparations aux vaisseaux de dragage, $50,000; nouveau matériel de dragage—Provinces Maritimes, $36,625; nouveau matériel de dragage—Ontario et Québec, $27,500; nouveau matériel de dragage—Manitoba, $4,250; nouveau matériel de dragage—Saskatchewan et Alberta, $16,250; nouveau matériel de dragage—Colombie-Britannique, $43,750; nouveau matériel de dragage—en général, $50,000; dragage—Provinces Maritimes, $168,750; Dragage—Ontario et Québec, $168,750; dragage—Manitoba, $8,750; dragage—Colombie-Britannique, $68,250; dragage—service général, $1,250; glissoirs et barrages flottants—rivière Saskatchewan nord—campement de l'île aux Oies—pour compléter

les piles et les digues, $8,750; district du Saguenay—nouveaux barrages, etc., $14,650; district du Saint-Maurice—améliorations des glissoirs et des barrages flottants pour faciliter le flottage des billots, etc., $14,650; glissoirs et barrages flottants en général, $1,250; chemins et ponts—Baie Courtnay—chemin de la frontière—pour pourvoir à un tiers du coût de la construction de l'aboiteau sur le chemin pour protéger la fondrière et les immeubles du chemin de fer Intercolonial à Saint-Jean, N.-B., laissant deux tiers du coût à être défrayés par le gouvernement provincial et la ville de Saint-Jean, $2,000; pont international qui traverse la rivière Saint-Jean entre Saint-Léonard, N.-B., et Van-Buren, Maine, l'Etat du Maine contribuant d'un montant égal, $5,500; pont interprovincial qui traverse la rivière Ottawa à Hawkesbury, les gouvernements de Québec et de l'Ontario devant contribuer chacun pour $15,000, $12,500; Témiscamingue-Nord—pont qui traverse la rivière des Quinze, le gouvernement de Québec devant contribuer pour $15,000, $12,500; pont du Chapeau, au-dessus du chenal de la Culbute de la rivière Ottawa—nouvelle structure en acier reposant sur des piles et des culées en béton, le gouvernement de Québec devant contribuer pour $5,000, $2,750; ville d'Ottawa—pont sur la rivière Ottawa, les glissoirs et le canal Rideau et les abords qui y arrivent—réparations ordinaires, réfections et entretien, $1,500; ponts de la ville d'Ottawa—prolongement des ponts Dufferin et des Sapeurs, $15,000; Edmonton, pont qui traverse la rivière Saskatchewan nord—renouvellement du pontage, etc., $1,125; ponts de la rivière Bow et de la rivière Spray à Banff—réparations et réfections, $375; ponts de commerce fédéraux par tout le Canada, y compris les abords en général, $1,250; ligne de télégraphe—Provinces Maritimes—Cap-Breton—Nouvelles lignes, $1,665; Québec—Lignes de télégraphe sur le côté nord et sur les îles du bas du Saint-Laurent: amélioration du service des réparations, $750; Saskatchewan et Alberta—construction de la ligne de Athabaska-Landing à Fort-McMurray, $7,250; pour la construction du prolongement en ceinture de la ligne de télégraphe d'un pont près de Moose à Darlington, $1,662.50; rivière La-Paix—ligne de télégraphe—édifices de bureau, $1,900; terre ferme de la Colombie-Britannique—système de téléphone de la vallée de l'Okanagan, $2,337.50; Iles de la Colombie-Britannique—télégraphes de l'île Vancouver, $300; réseau du Yukon—terre ferme Ashcroft—Dawson—Kitsumkadum à Stewart, à la tête du canal Portland, communications télégraphiques, $6,500; en général—lignes de télégraphe en général, $1,750; divers—division de l'architecture—traitement des architectes, commis aux ouvrages, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur, $7,500; monument à la mémoire de feu l'honorable George Brown, $2,500; monument à la mémoire de feu l'honorable Thos. D'Arcy McGee, $2,500; monument à la mémoire de feu l'honorable Robert Baldwin, $5,000; monument à feu Sir L. H. Lafontaine et de feu l'honorable Robert Baldwin, $5,000; monument à feu Sa Majesté Edouard VII; monument à Madeleine de Verchères, à être érigé à Verchères, $3,750; galerie nationale des Arts, Ottawa, y compris l'achat de tableaux par le conseil d'aviseurs des Arts, $8,750; division des ingénieurs—traitement des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur, $48,750; relevés et inspections, $25,000; relevé des rivières Richelieu et Yamaska et de leurs affluents, pour déterminer le coût d'un cours d'eau amélioré entre la rivière Saint-Jean et le lac Champlain, $1,500; sondages des rivières, $1,250; construction de digues d'emmagasinage de l'eau et des ouvrages de réglementation sur le haut de la rivière Ottawa et sur ses tributaires, $56,250; emmagasinage du surplus des eaux du bassin hydrographique de l'Ottawa supérieur—pour continuer les recherches et le recueillement de données, $6,250; Commission des eaux profondes, y compris les sommes dont le versement est autorisé à William J. Stewart, hydrographe en chef du département du Service naval à titre de membre de la commission; aussi pour la définition et la démarcation de la frontière internationale entre les Etats-Unis et le Canada, de la rivière au Pigeon à Saint-Régis, telles que prévues par l'article 4 du traité du 11 avril 1908, $15,000; Commission internationale, rivière Saint-Jean, $4,625; pour couvrir les balances de dépenses pour ouvrages déjà autorisés pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants, pourvu que la somme pour chaque travail

n'excède paas $200, $2,500. Subventions postales et maritimes—service à la vapeur entre Québec et le bassin de Gaspé, avec escale aux ports intermédiaires, $2,125; service à la vapeur entre Québec et l'île d'Orléans durant l'espace de temps qui s'écoule entre la clôture de la navigation régulière à l'automne et la formation du pont de glace entre l'île et la terre ferme; aussi après la débâcle jusqu'à la reprise de la navigation régulière au printemps, $125; service à la vapeur entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports de la côte nord, $1,500; service à la vapeur d'hiver entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports du Saint-Laurent, $2,000; service à la vapeur d'hiver entre la baie Sainte-Catherine et Tadoussac, $875; service à la vapeur entre Saint-Jean et Digby, $5,000; service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Annapolis et Granville, c'est-à-dire le long de la côte ouest du bassin d'Annapolis, $375; service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Bear-River et Clementsport, $375; service à la vapeur entre Saint-Jean, Dublin et Belfast, durant l'hiver, $1,875; service à la vapeur entre Saint-Jean et Glasgow, durant l'hiver, $3,750; service à la vapeur d'hiver entre Saint-Jean, Halifax et Londres, $3,750; service à la vapeur entre Saint-Jean, Halifax et Londres, $6,250; service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Saint-André, N.-B., avec escale aux ports intermédiaires, $1,000; service à la vapeur pour 52 voyages complets d'aller et retour chaque semaine entre Saint-Jean et Halifax par Yarmouth et les autres ports intercurrents durant la saison de 1911, $2,500; service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Margaretville, Port-Lorne, Port-George, Hall's-Harbour, Harbourville, Morden, N.-E., $625; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1911 entre Saint-Jean et les ports du bassin de Minas, $750; service à la vapeur entre Saint-Jean et le bassin Cumberland $750; service à la vapeur entre Saint-Jean, Westport et les autres ports intercurrents, $375; une ligne ou des lignes de steamers pour voyager entre Saint-Jean et Halifax ou l'une ou l'autre de ces villes, et les Indes Occidentales et l'Amérique du Sud, $19,875; service à la vapeur pour l'année 1911, entre Saint-Stephen, N.-B., les points de la rivière Sainte-Croix, Beer-Island, Campobello et les îles de l'intérieur, la baie de Passamaquoddy, et l'Etete ou Black-Bay, $750; service à la vapeur durant la saison de 1911, entre Sydney et la baie Saint-Laurent, avec escale aux ports intermédiaires, $1,625; service à la vapeur durant la saison de 1911, entre Sydney et Whycocomah, $750; service à la vapeur entre Victoria et San-Francisco, $750; service à la vapeur entre Victoria, Vancouver, les ports intermédiaires et Skagway, $3,125; service à la vapeur entre Victoria et la côte nord de l'île Vancouver, $1,250; à ajouter pour les services, Canada, Chine et Japon, $12,166.67. Service naval—Service naval, y compris l'achat et l'entretien des navires, l'entretien et la garde au point des bassins de radoub, d'Esquimalt et de Halifax, et l'établissement et l'entretien des écoles de formation, $750,000; service de la protection des pêcheries—réparations et entretien des steamers de la protection des pêcheries, $70,375; relevés hydrographiques, y compris le relevé de la baie d'Hudson, $80,000; service radiotélégraphique—construction et entretie (des stations de télégraphie sans fil, $46,250; service des marées—entretien des tations de marées et des steamers d'étude, $11,250. Travaux publics—imputable sur le capital (ministère de la Marine)—fleuve Saint-Laurent (chenal des navires), $225,000; achat d'immeubles pour le chantier de Sorel, $7,500; pour pourvoir au parachèvement et à la construction du matériel de dragage pour le fleuve Saint-Laurent, de Montréal à la Pointe-aux-Pères, $162,500. Pêcheries—traitements et déboursés des inspecteurs, gardes-pêche et gardiens, $56,875; aider à l'établissement, à l'entretien et à l'inspection d'un entrepôt frigorifique pour la boitte et à la conservation et au développement de la pêche de grands fonds et pourvoir à des meilleurs moyens de transport pour le poisson frais, $15,000; construction et entretien d'usines devant servir à faire des expériences pour la réduction du chien de mer, etc., $15,000; construction et entretien de stations biologiques et études, $3,750; entretien du laboratoire de la station biologique de la baie Georgienne, $500; frais des commissions des pêches, $2,500; primes aux percepteurs des douanes pour services se rattachant à l'émission de permis sous le régime du *modus vivendi*, $175; entretien d'un bureau

de renseignements sur les pêcheries, et poursuivre une campagne éducationnelle parmi les pêcheurs, $2,500; dépense de la Commission Internationale des Pêches, sous le régime du traité réglementant les pêches dans les eaux contiguës à la ligne des frontières, $1,250; pour construire sept grandes chaloupes et quatre plus petites pour le service de la patrouille des pêcheries dans l'Ontario, $7,500; traitements, édifices et entretien d'établissements de pisciculture, $80,575. Mines et service géologique—division des mines—recherches relatives aux dépôts de minerais et de minéraux économiques. Tourbières, y compris l'exploitation de certaines tourbières en Canada et l'outillage nécessaire; à la valeur des houilles et des tourbes du Canada comme combustible, y compris appointements d'un expert et mécanicien pour la production du gaz; recherches relatives au traitement des minerais; obtention de renseignements concernant les industries et opérations des mines et de la métallurgie, $17,750; impressions, appareils, dépenses du laboratoire de chimie, livres, papeterie, dépenses casuelles de bureau, appointements, services auxiliaires, $10,000; études de problèmes métallurgiques d'importance économique, $1,475; études sur la fabrication et l'emmagasinage d'explosifs en Canada; Essayerie du Canada—maintien de l'Essayerie à Vancouver, C.-B., $4,250; Service géologique—publication de rapports, cartes, plans, illustrations, etc., $18,750; achat de livres, instruments, appareils de laboratoire, substances chimiques, matériel pour les cartes, papeterie, entretien des bureaux et du musée, uniformes pour quatre attachés, transport et emballage de spécimens, dépenses diverses, etc., $10,000; pour collection et achat de spécimens pour le musée commémoratif Victoria, $3,750; pour service provisoire technique et aux écritures, $500. Sauvages—Nouvelle-Ecosse—appointements, $318.75; secours et grains de semence, $800; pour encourager l'agriculture chez les sauvages des provinces maritimes, $250; soins de médecins et médicaments, $925; dépenses diverses et imprévues, $75; réparations des chemins et digues, $312.50; Nouveau-Brunswick—appointements, $489.50; secours et grains de semence, $750; soins de médecins et médicaments, $1,000; dépenses diverses et imprévues, $150; réparations aux chemins, $112.50; Ile-du-Prince-Edouard—appointements, $75; secours et grains de semence, $281.25; soins de médecins et médicaments, $162.50; dépenses diverses, $18.75; construction d'un quai, île Lennox, $625; Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest—instruments aratoires, outils, etc., $3,201.50; grains et graines de semence, $988.50; bestiaux, $1,740; secours aux sauvages indigents, $32,658.25; hôpitaux, soins de médecins, médicaments, etc., $16,858; habillements—distribution triennale, traités Nos 1, 2, 5 et et partie de 6, $675; arpentages, $3,750; Sioux, $1,204; moulins à farine et scieries, $1,026.50; dépenses générales, $63,608.50; Colombie-Britannique—appointements, $8,030; secours à des sauvages indigents, $2,250; grains et instruments aratoires, $250; pour encourager les sauvages vers l'agriculture et la fructiculture, $750; hôpitaux, soins de médecins et médicaments, $10,050; frais de voyage, $3,000; frais de bureau, frais divers et dépenses imprévues, $2,230; arpentages, $1,250; nettoyage des vergers sauvages, $625; maisons pour deux agents des sauvages, $1,750; subvention pour un quai à Metlakatla, $375; frais de justice, question des terres de la Colombie-Britannique, $1,250; Yukon—secours, soins de médecins et médicaments, $2,00; écoles sauvages—écoles, $180,697.50; frais généraux—A. J. Boyd, inspecteur, provinces maritimes, $400; inspecteur du bois et évaluateur, etc., $300; frais de voyage et aide aux écritures aux fonctionnaires ci-dessus, $675; à payer aux sauvages qui renoncent à leurs terres sous l'empire des dispositions de l'article 70 de la Loi des sauvages, remboursement devant se faire avec le produit des terres, $12,500; secours aux sauvages indigents dans les circonscriptions éloignées, $2,500; pour empêcher la propagation de la tuberculose, $1,250; subvention au fonds des sauvages (en fidéicommis) No 310, pour la suppression du trafic des liqueurs enivrantes, $1,000; arpentages—Ontario, Québec et provinces maritimes, $2,500. Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—traitement de M. Fred. White, C.M.G., à titre de commissaire des Territoires du Nord-Ouest, $250; traitement de L. DuPlessis, à titre de secrétaire du commissaire, $75; traitement de Geo. D. Pope, à titre de comptable du

commissaire, $75; écoles, $750; secours aux indigents, $125; entretien des aliénés, $300; entretien des prisonniers, $250; dépenses diverses, $375. Gouvernement du Territoire du Yukon—traitements et frais se rattachant à l'administration du Territoire, $32,000; subvention au Conseil du Yukon, $31,250. Terres fédérales et parcs—traitement du service extérieur, $92,500; salaire d'un menuisier, M. John Mason, $288.62; rémunération des membres de la Commission d'examen des arpenteurs fédéraux, du secrétaire et des sous-examinateurs, et frais de voyage, papeterie, impressions, loyer de locaux et ameublement, etc. Les vacations de E. Deville, de W. F. King et d'Otto J. Klotz, membres de la commission, et de F. D. Henderson, secrétaire, devant être payées sur ce crédit, $500; gravure, lithographie et impression des cartes du Canada et des Territoires du Nord-Ouest, $14,675; subvention à la convention forestière fédérale, $500; frais de litiges, $2,750; indemnité à F. W. Peacock et H. H. Fauquier, pour perte de droits de prise d'eau, $1,875; terres de l'artillerie—appointements et dépenses, $430. Divers—*Gazette du Canada*, $3,250; imprimerie de l'Etat, réparations et réfections, $1,750; imprimerie de l'Etat, nouvelles installations, $2,500; distribution des documents parlementaires, $375; impressions diverses, $16,250; contribution à la publication du Catalogue International des publications scientifiques, $125; dépenses occasionnée par la Loi de tempérance du Canada, $250; dépense sous le régime de la Loi de naturalisation, $1,500; traitements et dépenses de l'agence à Paris, $1,625; dépenses imprévues à être autorisées par un décret du conseil et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, $10,000; au gouvernement impérial pour couvrir la part du Canada dans les pertes probables de l'exploitation du câble du Pacifique, $20,000; subvention pour aider à la poursuite des travaux de la Société astronomique du Canada, $500; la Société Royale, $1,250; frais de litige, lesquels peuvent être payés à des membres du personnel du ministère de la Justice, $3,750; contribution annuelle à la *Canadian Law Library*, Londres, Ang., $250; frais de voyage de Sir H. E. Taschereau pour assister aux séances du comité judiciaire du Conseil privé, $500; pour la considération et la publication des arrêtés de l'Exécutif généraux et des règlements du gouvernement fédéral, $1,000; consultation d'hommes de loi pour l'Auditeur général, frais de voyage et autres dépenses se rattachant à l'examen des comptes, $1,250; subvention à l'Association anti-tuberculeuse, $2,500; subvention à la *Canadian Handicrafts' Guild*, $250; subvention pour la continuation des expériences avec les rennes dans le Labrador canadien, sous la surveillance du Dr W. T. Grenfell, $250; frais de la Commission de conservation, $12,500; Académie des Beaux-Arts, $500; subvention au *Canadian Mining Institute*, $750; succursale de la Monnaie Royale à Ottawa—crédit supplémentaire pour entretien, $6,250; au juge en chef de la cour Suprême du Canada, pour couvrir les frais de voyage et autres dépenses que lui occasionne ses fonctions de substitut de Son Excellence le Gouverneur général, $625; contribution à l'érection d'une tour commémorative à Halifax, N.-E. (à voter de nouveau), $1,250. Douanes—appointements et dépenses casuelles aux différents ports du Canada, y compris des suppléments aux fonctionnaires pour travail de surcroît, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, $531,250; appointements et frais de voyage des inspecteurs des ports et des autres employés au service des inspections et au service préventif, y compris appointements et dépenses se rattachant au conseil des douanes, $36,875; divers—impressions et papeterie, abonnements à des journaux de commerce, drapeaux, timbres-dateurs, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais de loi, primes sur les cautionnements et uniformes des employés des douanes, $25,000; pour l'achat de nouveaux croiseurs et frais d'entretien des croiseurs du revenu et service préventif, $51,250; somme à verser au ministère de la Justice, chargé d'en faire l'emploi pour le service préventif secret, et auquel il doit en être rendu compte, $1,250. Accise—appointements des fonctionnaires et des inspecteurs de l'accise, etc., et augmentation d'appointements selon le résultat de l'examen de l'accise, $119,250; service de surcroît des préposés à la surveillance des grandes distilleries et autres fabriques, $3,500; rémunération pour lon-

gues heures de service, autres que pour exercices spéciaux, $375; service préventif, $3,250; frais de voyage, loyer, combustible, papeterie, etc., $23,000; estampilles pour les tabacs importés et les tabacs canadiens, $21,250; percepteurs des douanes, allocations sur les droits perçus par eux, $2,500; commission aux vendeurs d'estampilles pour le tabac canadien en torquette, $25; pour traduction spéciale, $25; allocation provisoire, ne dépassant pas $150, à chacun des préposés dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, appointements de toutes sources payés par l'Etat n'excédant pas $2,500 par année, $2,500; pour permettre au ministère de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient, et pour loyer, éclairage, force motrice, transport, apopintements, etc., $15,000. Inspection des poids et mesures, du gaz et lumière électrique—appointements des fonctionnaires, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, $19,525; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., pour le service des poids et mesures, y compris achat d'étalons du système métrique, appointements et autres dépenses des inspecteurs, etc., $11,750; allocation provisoire n'excédant pas $125 à chacun des fonctionnaires dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, dont les appointements ne dépassent pas $1,000 par année, $750; appointements des inspecteurs du gaz et de la lumière électrique, $10,112.50; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., inspection du gaz et de la lumière électrique, y compris achat et réparations d'instruments, $7,000; exportation de la force électrique, $240; bureau international des poids et mesures, $54; Commission électrotechnique internationale, $62.50. Falsification des substances alimentaires—Falsification des substances alimentaires et engrais de mise à exécution de la Loi concernant les marques frauduleuses du commerce, $7,500; administration de la Loi des médicaments dits « Proprietary » ou brevetés, $500; ministère du Revenu de l'Intérieur, $125. Travaux Publics—imputable sur la perception du revenu—glissoirs et barrages flottants, bassins de radoub, écluses et barrages—frais d'exploitation, etc.—glissoirs et barrages flottants, $27,025; bassins de radoub, $8,150; ouvrages de ports et de rivières, etc., $6,975; perception des revenus des travaux publics, etc., $1,250; lignes télégraphiques—Ile-du-Prince-Edouard et terre ferme, $1,750; lignes de télégraphe aérien et sous-marin dans le bas du Saint-Laurent et les Provinces Maritimes, y compris les frais des vapeurs employés au service des câbles, $35,000; allocation à J. C. Taché pour services en qualité de surintendant du télégraphe de Chicoutimi, $75; Saskatchewan et Alberta, $9,750; Colombie-Britannique, y compris la partie du coût de l'entretien de la ligne Parksville-Capebeale conjointement avec la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, $12,000; réseau du Yukon (Ashcroft-Dawson), $50,000; service télégraphique en général, $1,750. Commerce (y compris l'inspection des denrées et le mesurage du bois)—administration de la Loi concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des ministères du Commerce et des Douanes, $3,000; part des dépenses payables par le Canada pour le Bureau international des Douanes, $150; agences commerciales, y compris les dépenses se rattachant à la négociation de traités ou à l'extension des relations commerciales, et diverses autres dépenses pour annonces, impressions, etc., se rapportant à l'extension du commerce canadien, $31,250; primes sur l'acier et le fer, sur les articles d'acier, sur le raffinage du plomb, sur le pétrole brut et sur la cellulose de Manille—pour faire face aux frais de la mise à exécution des lois, $1,750; inspecteurs en chef, sous-inspecteurs et autres employés, loyers, gages et autres dépenses casuelles sous le régime de la Loi des inspections, de la Loi de l'inspection des grains et de la Loi des grains du Manitoba, $53,750; mesureurs, commis, etc., et dépenses casuelles relatives au mesurage du bois, y compris une somme de $3,000 pour mesureurs de bois à la retraite, $3,450; frais de l'administration de la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, $11,250.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les montants mentionnés ci-dessous (représentant les cinq douzièmes du budget supplémentaire non encore adopté) soit accordée à Sa Majesté à compte des services suivants pour l'année expirant le 31 mars 1912:—Gouvernement civil—ministère de la Justice, y compris division des péniten-

ciers—pour pourvoir à la promotion de deux commis, de la 1re division, subdivision B à la première division, subdivision A, et de la deuxième division, subdivision A à la première division, subdivision B, $468.75; pour un poste de commis, 3me division, subdivision A, $375; cour de l'Echiquier du Canada—pour un poste de commis, 2me division, subdivision A, $666.67; police fédérale—pour un poste de commis, 3me division, subdivision B, $208.33; ministère de la Milice et de la Défense—pour pourvoir à la promotion d'un commis, de la 3me division, subdivision B, à la 3me division, subdivision A, $41.66; pour trois postes de commis dans la 3me division, subdivision B, $625; pour un messager, $208.33; allocation pour secrétaire privé, $250; Secrétade commis dans la 2me division, subdivision B, 1 à $1,200 et 2 à $800, $1,166.66; pour un poste de commis dans la 1re division, subdivision B, $875; pour trois postes de commis dans la 2me division, subdivision B, 1 à $1,200 et 2 Z $800, $1,166.66; pour deux postes de commis dans la 3me division, subdivision A, $750; dépenses casuelles—impressions et papeterie—crédit supplémentaire, $625; ministère de l'Intérieur—pour trois postes de commis dans la 1re division, subdivision A, $3,500; pour deux postes de commis dans la 1re division, subdivision B: 1 à $2,700, 1 à $2,400, $2,125; pour un poste de commis dans la 2me division, subdivision A, $666.66; pour un poste de commis dans la 2me division, subdivision B, $500; pour deux trieurs et deux messagers, $1,041.67; département des Affaires des Sauvages—pour un messager, $333.33; bureau de l'Auditeur général—pour un poste de commis dans la 2me division, subdivision B, $33.33; ministère de l'Agriculture—pour un poste de commis, 1re division, subdivision A, $1,166.67; pour un poste de commis, 1re division, subdivision B, $875; pour dix postes de commis, 2me division, subdivision A, $6,666.67; pour sept postes de commis, 3me division, subdivision B, $1,458.34; dépenses casuelles—aide aux écritures, etc.—crédit supplémentaire, $416.67; impressions et papeterie—crédit supplémentaire, $416.67; divers—crédit supplémentaire, $1,666.67; ministère de la Marine et des Pêcheries—promotion de cinq commis de la 3me division, subdivision B à la 3me division, subdivision A, $437.50; département du Service naval—pour un poste de commis dans la 1re division, subdivision B, $875; pour pourvoir à la promotion de trois ingénieurs, de la 2me division, subdivision B à la 2me division, subdivision A, $208.34; ministère des Chemins de fer et canaux—pour un poste de commis dans la 1re division, subdivision A, $1,166.67; pour un poste de commis dans la 1re division, subdivision B, $875; dépenses casuelles—aide aux écritures—crédit supplémentaire, $833.34; ministère des Travaux Publics—pour un poste de commis dans la 1re division, subdivision B, $875; pour pourvoir à des promotions de la 2me division, subdivision B, à la 2me division, subdivision A, $104.17; pour pourvoir à des promotions de la 3me division, subdivision B, à la 2me division, subdivision A, $500; département des Mines—pour un poste de commis dans la 2me division, subdivision B, $333.34; pour un poste de commis dans la 3me division, subdivision B, $208.34; division des Mines—pour un poste de commis dans la 1re division, subdivision B, $875; pour deux postes de commis dans la 2me division, subdivision B: 1 à $1,300, 1 à $1,200, $1,041.67; pour un poste de commis dans la 3me division, subdivision B, $33.34; Commission géologique—pour trois postes de commis dans la 2me division, subdivision B: 2 à $1,300, 1 à $1,200, $1,583,34; pour un poste de commis dans la 3me division, subdivision B, $208.34; ministère des Postes—pour pourvoir à la promotion d'un commis, de la 1re division, subdivision B, à la 1re division, subdivision A, $166.67; pour pourvoir à la promotion de John Graham, de la 2me division, subdivision B, à la 1re division, subdivision A, $875; pour quatre postes de commis dans la 2me division, subdivision A, $2,666.67; pour huit postes de commis dans la 2me division, subdivision B, $4,000; pour pourvoir à la nomination de quinze messagers, commissionnaires, emballeurs et trieurs, $3,125; ministère du Commerce—pour un poste de commis dans la 2me division, subdivision B, $500; service des rentes viagères—pour deux postes de commis, 3me division, subdivision B, $416.67; ministère du Travail—pour un poste de commis, 2me division, subdivision A, $666.67; bureau du Haut-commissaire,

Londres—pour un poste de commis, 1re division, subdivision B, $875; département des Affaires Extérieures—pour un poste de commis, 3me division, subdivision B, $208.34; pour un messager, $208.34; dépenses casuelles—impressions et papeterie—crédit supplémentaire, 416.67; divers—crédit supplémentaire, $208.34; bureau de la Commission de conservation—pour deux postes de commis, 3me division, subdivision B, $416.67; Commision du Service civil—pour pourvoir à la promotion de trois commis, de la 2me division, subdivision B, à la 2me division, subdivison A, $875; pour pourvoir aux augmentations statutaires omises dans le budget principal, $10.42. Police fédérale—crédit supplémentaire, $7,500. Législation—Sénat—2me division, subdivision A—4me traducteur français, L. de Montigny—crédit supplémentaire, $125; 2me division, subdivision B—commis dans la division des lois, etc., A. Hinds—crédit supplémentaire, $41.67; divers—concierge—J. Carleton—crédit supplémentaire, $125; gardien de la salle de lecture—A. R. F. Ralph—crédit supplémentaire, $125; sous-gardien de la salle de lecture—E. Bérubé—crédit supplémentaire, $83.34; huissier—Jos. Larose—crédit supplémentaire, $104.17; commissaire—E. Ashe—crédit supplémentaire, $125; gardien du vestiaire—J. H. Pelletier—crédit supplémentaire, $83.34; messager permanent—N. M. Wood—crédit supplémentaire, $125; Chambre des Communes—service sténographique et dactylographique pour l'usage des députés, $5,833.34; augmentation des appointements de F. Chadwick, sous-greffier de la Couronne en chancellerie, conformément à la résolution de la Chambre des Communes en date du 30 avril 1910, $83.34; promotion de Jules Castonguay, de la 3me division, subdivision A, à la 2me division, subdivision B, conformément à la résolution de la Chambre des Communes en date du 21 février 1911, $166.67; E. L. Desaulniers, augmentation statutaire—omise du budget principal, $20.83; traduction française—crédit supplémentaire, $416.67; commis de la session—crédit supplémentaire, y compris un surnuméraire à $4 par jour, $3,950; pour payer au lieutenant-colonel H. R. Smith, sergent d'armes, remboursement du loyer payé par lui occupé—du 1er septembre 1908 au 31 mars 1910—le loyer ayant été réduit de $800 à $500 par année—19 mois à $25 par mois, $197.92; sergent-d'armes—quatre pages surnuméraires à $1.75 par jour, $437.50; deux femmes de journée surnuméraires durant la session à 75 cents par jour, $83.75; augmentation statutaire—estimation insuffisante, $10.42; gratification de retraite aux messagers de session C. Bodley et C. Brazeau, et à l'huissier de session X. Hassard, $500 chacun, $625; pour dix malles en cuir à $30 chacune, $125; messagers de la session—crédit supplémentaire, $3,768.75; pages—crédit supplémentaire, $875; préposées à la salle d'attente des dames—crédit supplémentaire, $66.67; domestiques—crédit supplémentaire, $368.75; femmes de journée—crédit supplémentaire, $656.25; préposés à l'éclairage électrique—crédit supplémentaire, $31.25; comptables dans la salle des messagers—crédit supplémentaire, $175. Arts, agriculture et statistiques—archives—crédit supplémentaire, $2,083.33; recensement et statistique—crédit supplémentaire, $83,333.33; pour le développement des industries laitière et fruticole, l'amélioration du transport et de la vente des produits alimentaires et autres produits agricoles—crédit supplémentaire, $12,500; pour encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques pour la préservation et la manutention des produits alimentaires d'une nature périssable—crédit supplémentaire, $52,083.33; santé des animaux—crédit supplémentaire, $31,250; stations agronomiques—pour l'établissement et l'entretien de nouvelles stations subordonnées—crédit supplémentaire, $10.4166.66; pour développer l'industrie du bétail sur pied—crédit supplémentaire, $20.833.33; pour l'administration et la mise en vigueur de la Loi concernant les insectes nuisibles—crédit supplémentaire, $2,083.33; pour l'administration et la mise en vigueur de la Loi concernant les conserves de viande et autres conserves alimentaires—crédit supplémentaire, $4.-166.66; pour encourager la production et la vente du tabac canadien—crédit supplémentaire, $2,083.33; pour expériences en fait d'entreposage frigorifique des fruits—crédit supplémentaire, $10,416.66. Quarantaine—appointements et dépenses casuelles des districts organisés, et hygiène publique dans d'autres districts—crédit supplémen-

taire, $4,166.66; dépenses imprévues en Canada, agences britanniques et étrangères et dépenses générales de l'immigration—crédit supplémentaire, $62,500. Milice et défense—frais de l'équipe des bataillons scolaires, qui se rend en Angleterre pour prendre part au concours de tir, lors de la fête de l'Empire, $1,458.33; droits de douanes—crédit supplémentaire, $41,666.66; dépenses d'une équipe d'artilleurs canadiens se rendant en Angleterre pour y concourir avec d'autres équipes, $6,250; services du génie—crédit supplémentaire, $33,333.33; pour construire une clôture convenable autour du vieux cimetière militaire à Montréal, $2,083.33; solde de l'état-major—crédit supplémentaire, $8,333.3; champ de tir de Rockliffe—pour terrain supplémentaire, $31,250; magasins militaires—crédit supplémentaire, $68,750. Chemins de fer et canaux—imputable sur le capital—chemins de fer—chemin de fer Intercolonial—ponts—pour renforcer—crédit supplémentaire, $18.750; Campbellton—agrandissement d'installations—crédit supplémentaire, $11,250; construction du tronçon de raccordement entre la station de Hampton et le village du même nom, $6,250; Fredericton—agrandissement d'installations—crédit supplémentaire, $7,500; Moncton—allonge à l'édifice du bureau principal—crédit supplémentaire, $20,208.34; Mulgrave—améliorations, $12,500; Truro—agrandissement d'installations—crédit supplémentaire, $17,-833.34; agrandissment d'installations le long de la ligne—crédit supplémentaire, $10.416.67; pour aider à la construction d'un chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer Intercolonial à ou près de New-Glasgow, dans le comté de Pictou (ou de Sunny-Brae, dans le dit comté, où l'on achèterait l'embranchement du chemin de fer à cet endroit, comme on pourrait le faire à même le présent crédit) jusqu'à la ville de Guysboro, et de la dite ligne de chemin de fer à Cross Road Country Harbour jusqu'à l'eau profonde du dit havre, $16,666.67; pour aider à la construction d'un chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer Intercolonial, à ou près de Dartmouth, dans le comté de Halifax *via* Musquodoboit-Harbour et la vallée de Musquodoboit jusqu'à Dean-Settlement dans le dit comté, $16,666.67; pour aider à la construction d'un chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer Intercolonial à ou près d'Alba, dans le comté d'Inverness, jusqu'à la ville de Baddeck, dans le comté de Victoria, $83,333.34; chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard—embranchement d'O'Leary à West-Point, $20,833.34; embranchement de Kensington à Stanley-Bridge *via* Long-River et Clifton, $41,666.67; construction primitive, $416.67; chemin de fer de la Baie-d'Hudson—construction, $33,333.34; pont de Québec—remboursement de la subvention payée par la province de Québec, $250,00, et la ville d Québec, $300,000 à la Compagnie du pont et du chemin de fer de Québec, pour un pont de grande route et de chemin de fer, $229,166.67. Canaux—canal Chambly—Saint-Jean—port—améliorations, $5,000; pont entre Iberville et Saint-Jean—crédit supplémentaire, $270.84; canal Lachine—pont à Rockfield, $33,333.34; canal Murray—matériel électrique, $3,958.34; canal Rideau—construction de pont sur le canal Rideau, rue Bank, Ottawa, $33,333.34; canal Soulanges—quai à la Pointe Cascades, $1,875; intérêt sur état estimatif final, $14,271, de Manning et Macdonald, à 5 pour 100 du 11 janvier 1904 au 15 mai 1908, $1,291.08; canal Welland—bassin à Thorold, $6,250; élargissement du canal près de Welland—crédit supplémentaire, $1,666.67; canaux de Williamsburg—matériel d'éclairage, $22,916.67. Chemins de fer et canaux—imputable sur le revenu—canaux—canal Lachine—pavage de la rue Oak, Montréal, $6,458.34; canal Rideau—compensation au township de Bedford pour dommages causés par l'inondation aux ponts et chaussées, $416.67. Travaux publics—imputable sur le capital—édifices publics—nouveau bâtiment de l'imprimerie, $41,666.67; Ottawa—nouveaux édifices fédéraux—crédit supplémentaire, $125,000; levé de plans pour s'assurer de la possibilité et du coût d'un tunnel entre l'Ile-du-Prince-Edouard et le continent, $14,583.34; ports et rivières—Port-Arthur et Fort-William—améliorations des ports et rivières—crédit supplémentaire, $208,333.34; Québec—port—achèvement de quai à eau profonde à Lévis, $54,166.67; Québec—port—améliorations—crédit supplémentaire, $208,333.34; Québec—port—améliorations à l'embouchure de la rivière Saint-Charles—pour termi-

ner entreprise—crédit supplémentaire, $3,333.34; Saint-Jean—port—améliorations—crédit supplémentaire, $208,333.34; Nouvelle-Ecosse—Amherst—édifices publics—améliorations, $416.67; Baddeck—édifices publics—horloge de la tour et trottoir, $750; Halifax—hôpital de détention—améliorations, $1,041.67; Halifax—hôtel des postes—améliorations, réparations, etc.—crédit supplémentaire, $4,166.67; Halifax—station de quarantaine à l'île Lawlor—laboratoire bactériologique, $833.34; Kentville—édifices publics—améliorations, $1,666.67; Lunenburg—édifices publics—installations, etc., $833.34; Middleton—édifice public, $2,083.34; North-Sydney—édifice public—tour de l'horloge, $416.67; North-Sydney—bâtiment d'immigration (à voter de nouveau), $1,041.67; Port-Hawkesbury—édifice pubic, $1,250; Shelburne—édifice public—pour compléter les travaux, $1,458.34; Stellarton—édifice public, $1,666.68; Sydney-Mines—édifice public—tour de l'horloge et travaux de réparations, $625; Windsor—édifice public—tour de l'horloge, $416.67; Yarmouth—édifice public—agrandissement des installations—crédit supplémentaire, $7,291.67; Ile-du-Prince-Edouard—Charlottetown—salle d'exercices militaires—allonge (à voter de nouveau), $1,666.67; Charlottetown—nouveaux édifices publics (à voter de nouveau), $833.33; Summerside—édifice public—nouveau toit et nouvelle allonge, y compris travaux de chauffage et de plomberie (à voter de nouveau), $3,125; Nouveau-Brunswick—Grand-Falls—édifice public—crédit supplémentaire, $4,166.67; Newcastle—édifice public—horloge, $833.33; Saint-Jean—nouvel hôtel des postes, $31,250; Saint-Jean—hôpital de détention des immigrants—achat, $8,333.33; Saint-Jean—station de quarantaine, île Partridge—laboratoire de bactériologie, $833.33; Saint-Jean—station de quarantaine—appareil de désinfection à la vapeur, $8,333.33; Saint-Stephen—édifice public—travaux de réparation, etc., $416.67; Saint-George—édifice public, $2,083.33; Sussex—salle d'armes—pour rembourser à la succession T. E. Arnold dépôt de garantie de $453.80, avec intérêt à 3 pour 100, $244.39; Québec—Black-Lake—édifice public, $4,166.67; Grosse-Ile—station de quarantaine—laboratoire de bactériologie, $833.33; Grosse-Ile—station de quarantaine—logement des gardes-malades, $2,083.33; Hull—édifices publics—réparations, $833.33; Joliette—édifice public—améliorations, $2,083.33; Lachine—bureau de poste—améliorations, $1,979.17; Laurentides—édifice public, $4,166.67; Louiseville—édifice public, $4,166.67; Montréal—nouvel hôpital de détention, $10,416.67; Montréal—nouveau dépôt d'armes d'artillerie, $20,833.33; Montréal—nouvel entrepôt de vérification, $41,666.67; Montréal—station postale « C » (à voter de nouveau), $7,500; Montréal—station postale « 2A », rue Saint-Jacques, $12,500; New-Carlisle—édifice public, $2,083.33; Québec—hôtel des postes—agrandissement, $16,666.67; Québec—citadelle—logements des sous-officiers et soldats mariés, $20,833.33; Québec—magasins d'artillerie, pied de la côte du Palais, $20,833.33; Sherbrooke—bureau de poste—réfection des canalisations électriques, $833.33; Sainte-Thérèse—édifice public, $2,083.33; Saint-Casimir—édifice public, $2,083.33; Stanstead-Plain—bureau de poste et salle d'armes, $4,166.67; Weedon—édifice public, $2,083.33; Ontario—Athens—édifice public, $4,166.67; Aurora—édifice public, $2,500; Aylmer—édifice public $2,083.33; Barrie—édifice public—amélioration des terrains, $416.67; Berlin—édifice public—part du gouvernement pour coût de nouveau pavage et de nouveau trottoir, $166.77; Bracebridge—édifice public, $3,333.33; Brampton—édifice public—installations, etc., $625; Campbellford—édifice public, $2,083.33; Durham—édifice public, $2,500; Eganville—édifice public, $833.33; Elmira—édifice public, $2,083.33; Fort-Frances—édifice public, $2,500; Fort-William—édifice public—agrandissement—crédit supplémentaire, $1,250; Guelph—édifice public—part du gouvernement pour coût de raccordements d'égouts et de pavages construits par les autorités municipales—crédit périmé à voter de nouveau, $740.32; Hamilton—entrepôt de vérification—allonge et améliorations, $4,166.66; Hamilton—édifice public—améliorations, $2,083.33; Hanover—édifice public (à voter de nouveau), $1,250; Kemptville—édifice public, $2,083.33; Kincardine—édifice public, $2,500; Kingston—douane—réfection et réparations, $833.33; Kingston—collège militaire—agrandissement du dortoir des cadets—crédit supplé-

mentaire, $18,750; Kingsville—édifice public, $4,166.66; Leamington—édifice public (à voter de nouveau), $3,333.33; London—bâtiments militaires—allonge des magasins d'artillerie, pour atelier des armuriers (à voter de nouveau), $1,046.66; Maxville—édifice public, $2,083.33; Milverton—édifice public, $2,500; Niagara-Falls—édifice public—installations, améliorations, etc., $1,666.66; Oshawa—édifice public—allonge, $3,749.99; Ottawa—édifice public—ascenseur, bloc ouest, $3,125; Ottawa—édifice public—bloc Langevin, nouvelles chaudières et changements dans l'appareil de chauffage—crédit supplémentaire, $1,458.33; Ottawa—magasins militaires—crédit supplémentaire, $1,250; Ottawa—terrains du parlement—nouveau service d'eau, $833.33; Ottawa—essai de combustible—agrandissement du laboratoire concentrant, $9,583.32; Ottawa—entrepôt de spiritueux méthyliques, $12,499.98; Ottawa—station d'essai d'explosifs—bâtiments et matériel, $20,833.30; Ottawa—ancien musée, rue Sussex—réfections, etc., $10,416.66; Ottawa—hôtel des postes—travaux d'installation, dans les mansardes, pour fournitures postales, $2,916.6; Ottawa—édifices publics—service de protection contre l'incendie, $6,249.99; Paris—édifice public—améliorations, $2,083.33; Port-Arthur—édifice public—allonge pour douane et revenu de l'intérieur, $6,249.99; Renfrew—édifice public—améliorations, $1,250; Sarnia—salle d'armes—paiement de la part du gouvernement pour coût de construction d'égout par les autorités municipales sur la rue Front, $203.20; Sainte-Catherine—édifice public—installations électriques, $416.66; Stratford—édifice public—part du gouvernement pour coût de nouveaux pavages, trottoirs, etc., construits par les autorités municipales, $458.33; Toronto—hôtel des postes—garage pour camions automobiles, $2,500; Toronto—douane—améliorations (à voter de nouveau), $1,666.67; Wingham—édifice public—horloge de la tour (à voter de nouveau), $833.34; Manitoba—Brandon—édifice public—allonge, $10,416.67; Dauphin—édifice public—améliorations, $416.67; Minnedosa—édifice public avec salle d'armes, $4,166.67; Morden—édifice public, $4,166.67; Winnipeg—nouvel entrepôt de vérification (à voter de nouveau), $8,333.33; Winnipeg—édifices publics—pavages, égouts, y compris $624.12 intérêt, etc., $5,833.34; Saskatchewan et Alberta—Athabaska-Landing—allonge de l'édifice public, $416.67; Battleford-Nord—édifice public, $4,166.67; Battleford—bureau de télégraphe—appareil de chauffage, etc., $541.67; Calgary—station d'estimateurs pour levés géodésiques, $2,083.34; Calgary—nouveau bureau de poste, $31,250; Calgary—bâtiment d'immigration—crédit supplémentaire, $10,416.67; Camrose—édifice public, $4,166.67; Edmonton—édifice public—pour améliorations locales, etc., $1,552.93; Edmonton—nouveau bureau des terres fédérales (à voter de nouveau), $8,333.34; Edmonton—édifice public—pour compléter, $2,916.67; Gravelbourg—bureau de télégraphe, etc., $1,250; Indian-Head—pépinière—agrandissement des installations, $2,083.34; Lethbridge—bureau des douanes et des terres fédérales—appareil de chauffage, travaux sanitaires, plomberie, etc., $2,083.34; Régina—édifice public—pour terminer les travaux (à voter de nouveau, $9,000), $6,259.91; Régina—salle d'armes et salle d'exercices—crédit supplémentaire, $12,500.01; Saskatoon—achat de terrain pour édifices publics—crédit supplémentaire, $5,416.67; Colombie-Britannique—Ashcroft—édifice public, $2,083.34; Merritt—édifice public, $2,083.34; Nanaïmo—édifice public—allonge (à voter de nouveau, $4,500), $3,750; New-Westminster—édifice public—améliorations, $500; Nelson—édifice public—allonge (à voter de nouveau, $2,500), $2,916.67; Vancouver—édifice public, $2,500; Vancouver—ancien hôtel des postes—changements, $5,000; Vancouver—salle d'exercices militaires—pour payer à Viau et Lachance ce qui leur reste dû pour entreprise et travaux supplémentaires se rattachant à cette construction en 1900-01, $603.50; Vancouver-Nord—édifice public, $20,833.34; Victoria—hôtel des postes—améliorations, $4,375; Vernon—édifice public (à voter de nouveau), $4,166.67; Quesnel—édifice public—allonge, $416.67; Union-Bay—édifice public, $2,083.33; édifices publics en général—stations agronomiques—nouveaux édifices et réfections, améliorations, réparations, etc., aux bâtiments actuels, clôtures, etc., et pour service d'eau pour la station agronomique et pour l'observatoire, $8,333.33; ports et rivières—

Nouvelle-Ecosse—Albert-Bridge—quai, $416.67; Amherst—quai, $833.34; Anderson's-Cove—prolongement du brise-lames, $1,458.34; Arichat—mur de renfort pour protéger le quai, $208.34; Aspy-Bay—protection du chenal d'entrée à Dingwall, $20,833.34; Avonport—prolongement du brise-lames, $833.34; Baddeck et Middle, rivières—réparation et prolongement des travaux de protection, $1,250; Baddeck—achèvement de l'entrepôt, $187.50; Battery-Point—brise-lames, $1,666.67; baie Saint-Laurent—crédit supplémentaire pour construction de brise-lames, $166.67; Bayfield—prolongement de brise-lames, $6,250; Blue-Rocks—réparations de brise-lames, $250; Breton-Cove—réparation des travaux de protection, $250; Burke's-Head—brise-lames—crédit supplémentaire, $2,708.34; Burlington—réparation du quai, $333.34; Canada-Creek—réparation du brise-lames de l'est, $625; Canning—achèvement du quai, $208.34; cap Negro, Swain's-Cove—quai, $833.34; Caribou, île—élévation de la chaussée, $1,000; Centreville, Cape-Island—quai, $666.67; Charles-Forest's-Cove—brise-lames, $1,666.67; Chegoggin—batardeau, $291.67; Cheticamp, pointe—brise-lames, $4,166.67; Clark's-Harbour—enlèvement de roches, $375; Cole-Harbour—quai, $1,250; Comeauville—prolongement du brise-lames, $2,083.34; Cottage-Cove—brise-lames, $833.34; Cow-Bay—compléter les ouvrages de protection et les réparations—crédit supplémentaire, $729.17; Croft's-Cove—débarquement de bateau et approches—crédit supplémentaire, $333.34; Delaps-Cove—améliorations au port, $916.67; Digby—améliorations et réparations, $4,166.67; jetée de Digby—pour acquitter la réclamation de J. E. et H. Bigelow, $727.50; Eagle-Head—changements et réparations au brise-lames, $500; port des navires de l'est—quai, $416.67; Chezzetcook-Est—réparations au quai, $208.34; rivière de l'Est, New-Glasgow—améliorations, $10,416.67; Eatonville—réparations au brise-lames, $833.34; Eel-Brook—quai, $833.34; Feltzen-Sud—brise-lames dans l'anse de Spindler, $2,083.34; port de la pointe Finlay—prolongement du quai, $1,041.67; Fourchu—quai, $1,250; hangars à marchandises sur les quais publics, $666.67; Rivière aux Français, côte nord—brise-lames, $1,583.34; Friar's-Head—port aux bateaux, $833.34; pointe de Fruid—enlèvement des rochers, $2,083.34; Port-Gabarus—prolongement aux ouvrages de protection du port, $541.67; port de Hall—réparations au brise-lames, $625; Harbourville—réparations au brise-lames, $666.67; anse au Hareng —quai, $625; quai, débarcadère de Horton—réparations, $208.34; Iona—réparations au quai, $208.34; Jamesville—quai, $1,666.67; Joggin's-Mines—virage sur le brise-lames, $583.34; Jones-Harbour—enlèvement des rochers, $625; passage d'eau Jordan—quai, $916.67; anse de Kelly—prolongement du brise-lames, $1,458.34; pointe Kraut—quai, $1,041.67; Petite Anse—construction du brise-lames—crédit supplémentaire, $1,250; Petit Port—améliorations, $916.67; Longue-Pointe—prolongement du quai et du brise-lames, $2,083.34; Louisdale—quai, $1,250; Louis Head—prolongement et réparations au brise-lames, $1,708.34; Pubnico-Est, inférieur—quai et réparations, $1,041.67; Pubnico-Ouest, inférieur—réparations au quai, $250; Mabou—prolongement et élargissement du quai, $833.34; Maitland—réparations au quai, $166.67; Montagne de Marbre—prolongement au quai, $1,666.67; Marie-Joseph—quai, $1,166.67; Pont-Marion—quai, $666.67; Port-Margaree—prolongement des ouvrages de protection du port, $3,166.7; McAras-Brook—quai, $708.34; Meat-Cove—quai, $1,250; Meteghan—rétablissement et prolongement, $2,91.67; Pubnico-Ouest, du milieu—creuser et élargir le chenal, $416.67; Morden—réparations au brise-lames, $416.67; Mulgrave—quai—crédit supplémentaire, $229.17; Port-Musquodoboit—quai, $1,041.67; Neil's-Harbour—réparations au brise-lames, $208.34; New-Harbour—améliorations, $4,166.67; New-Haven—réparations et prolongement au quai, $600; Anse à Parker—prolongement et réparations du brise-lames, $1,458.33; Petit-de-Grat—réparations au brise-lames, $1,166.67; baie de Plaisance—brise-lames, $1,250; Port-Richmond—brise-lames, $4,166.67; Pointe-Edward—quai, $833.33; bassin de la rivière des Habitants—quai, $1,250; Romkey's-Cove—dragage du chenal des bateaux, $1,250; Rous-Brook—quai, $1,041.67; rivière au Saumon—ouvrages de protection du port, $416.67; Sambro—parachèvement du quai, $291.67; Anse au Sable—réparations au brise-lames,

$333.33; Scott's-Bay—prolongement et réparations au brise-lames, $1,046.67; île au Marsouin—quai, $1,250; Sheet-Harbour—réparations au quai de la rivière de l'Est, $375; Sheffield-Vault—quai, $466.67; Short-Beach—prolongement au brise-lames, $1,958.33; Skinner's-Cove—dragage du chenal, $333.33; Sober-Island, $416.67; Anse au Soldat—quai, $1,041.67; Ingonish-Sud—Corsan—prolongement du quai, $416.67; South-Lake, Lakevale—prolongement des ouvrages de protection du chenal, $1.666.67; île à la Pierre—réparations au brise-lames et construction d'ouvrages de protection, $2,416.67; Saint-Joseph—quai, $4,166.67; port de Sydney—ouvrages de protection et crédit supplémentaire, $416.67; Tangier—améliorations du quai, $208.33; Tatamacquisition de la barre sud, $10,416.67; mines de Sydney—quai à l'anse Barrington—gouche—quai, $375; Troy-Pond—chenal et protection en coffrage, $1,250; Victoria-Pier—prolongement et réparations, $1,250; Settlement-Watt—quai, $1,250; brise-lames d'Arichat-Ouest—réparations, $1,250; Chezzetcook-Ouest—réparations au brise-lames, $416.67; Western-Head—réparations au brise-lames, $375; Anse à White—prolongement du quai—crédit supplémentaire, $2,083.33; Pointe-White—brise-lames. $1.666.67; Whycocomagh—parachèvement du quai, $208.33; Whycocomagh—quai du côté sud, $833.33; Wolfville—ouvrages de protection, $500; Anse au naufrage—brise-lames, $416.67; port de Yarmouth—enlèvement de la batture rocheuse de Sollow. $20,833.33; Nouveau-Brunswick—Bayside—parachèvement du quai—crédit supplémentaire. $541.67; Beaumont—nouveau quai, $2,500; rivière Noire—quai, $625; rivière Noire—renouvellement de la superstructure de la jetée brise-lames—crédit supplémentaire, $333.33; Castalia—brise-lames, $2,083.34; Chance-Harbour—améliorations au brise-lames, $2,291.67; Chatham—réparations au quai de la douane, $750; Chatham—quai neuf, $41,666.67; Anse à Cummings—quai—crédit supplémentaire, $166.67; Dalhousie—améliorations au quai, $500; Dorchester—pour compléter un lit pour les navires au quai, $416.67; Fairhaven—réparations au quai, $833.34; Gardner's-Creek—réparations aux ouvrages du port, $1,666.67; Anse aux Groseilles—brise-lames. $2.083.34; port de Goose-Creek—brise-lames, $3,333.34; Grande Anse—nouvelle arête. $1,666.67; Pointe Verte—brise-lames, $2,083.34; Barvey-Bank—relever le quai. 562.50; Kouchibouguac—travaux au port—crédit supplémentaire. $833.34; Caraquet inférieur—blocs à casser la glace, $1,291.67; baie Mace—reliement de la tête de la jetée avec la côte, $270.84; Mill-Cove—quai, $1,541 67; Millerton—quai public. $833.34; Mispec—réparations aux ouvrages du port. $354.17; Moncton—amarrage pour les chalands et réparations au quai. $2,250; Néguac—prolongement du quai—crédit supplémentaire, $333.34; Petite Lamèque—quai. $3,333.34; pointe Sapin—brise-lames—crédit supplémentaire, $3,333.34; pointe Wolfe—améliorations aux ouvrages de protection du port, $250; rivière Saint-Jean et ses tributaires—pour pourvoir à contribuer à la dépense faite par le gouvernement local au plus pour la moitié de la somme dépensée par lui pour construire des quais dans les eaux de marée. $2,229.17; rivière Saint-Jean et tributaires—construction de quais dans les eaux de marée—crédit supplémentaire. $8,333.34: Anse au Marsouin—construction d'un brise-lames, $416.67; île Shédiac—quai, $1,250; pointe Spinney—rivière L'Etang—bloc. $208.34; rivière Sainte-Croix—dragage, $3,125; Saint-Louis—dragage du chenal et construction de murs de dérivation, $416.67; Tracadie, port—pour construire d'autres parapets et réparer les anciens, $375; Anse à Trynor—parachèvement—crédit supplémentaire, $208.34; rivière au Saumon supérieure—brise-lames. $2.187.50; Woodlands—parachèvement—crédit supplémentaire, $125; Ile-du-Prince-Edouard—Cascumpec ou pointe Gordon—quai, $1,041.67; étang de Graham—reconstruction et réparation d'ouvrages, $520.84; quai de la Grande-Rivière—reconstruction, etc., $2,708.34; étang au naufrage—prolongement des brise-lames et creusement des abords du chenal. $2,500; quai de Southport—reconstruction, $3,333.34; quai de Stephen—Montague—entrepôt, $208.34; Tracadie—construction d'un brise-lames, $10,833.34; îles aux Bois—prolongement du brise-lames du sud, $2,500; Québec—Anse à la Barbe—prolongement du brise-lames, $2,083.34; Anse aux Canards—brise-lames, $2,083.34; Anse aux Gascons—

réparations au quai, $1,250; Beauport—réparations au quai, $666.67; Beaulac (Garthby),—prolongement du quai, $1,250; Cacouna—pilier d'avant, $833.34; Cap à l'Aigle—prolongement du quai, $7,500; Anse du Cap—parachèvement du prolongement de la jetée débarcadère, $2,916.67; Cap Chatte—prolongement du pilier de dérivation, $2,083.34; Cap Saint-Ignace—prolongement du quai, $2,083.34; rivière Caplan—réparations aux piliers de dérivation, $416.67; Chicoutimi—prolongement du quai et réparations, $2,083.34; bassin de Chicoutimi—quai, $1,000; Clark-City (Sept-Iles)—parachèvement du quai, $6,250; Contrecœur—parachèvement du quai, $1,250; Coteau du Lac—réparations au quai, $208.34; Coteau-Landing—parachèvement du quai, $1,250; Douglastown—prolongement au brise-lames, $2,083.34; Escuminac—quai, $1,250; Fabre—exhaussement du quai, $1,500; Fraserville—quai et dragage, $29,166.67; Fassett—quai sur la rivière Ottawa—crédit supplémentaire, $1,666.67; Gaspé—quai à eau profonde, $31,250; Petite-Décharge—Saint-Joseph d'Alma—jetée, $833.34; Grandsmorgement du quai de l'ouest—crédit supplémentaire, $5,000; Grosse-Ile, station de quarantaine—prolongement du quai, $3,333.34; Grosse-Roche, sur le Méchins—prolongement du quai, $1,250; Hudson—réparations au chemin du quai, Saguenay—prolongement au quai, $1,250; Ile aux Noix—réparations au quai, $583.34; île Bonaventure—brise-lames, $833.34; île Verte—côté nord-est de la rivière—parachèvement de l'ouvrage de protection, $1,041.67; Kamouraska—addition au quai, $2,708.34; Lacolle—réparations au quai, $208.34; lac Missawippi—parachèvement des quais, $2,083.34; Lanoraie—prolongement du quai, $2,791.66; Laurin—jetée brise-glace, $1,250; Lavaltrie—pour pourvoir à l'établissement d'un hangar sur le pilier d'avant du quai, $291.67; Les Eboulements—réparations au quai, $1,666.67; L'Assomption—quai, $1,875; Saint-Laurent inférieur—enlèvement des cailloux, $625; Iles de la Madeleine—brise-lames et jetées—crédit supplémentaire, $1,666.67; Maria—réparations au quai, $625; Matane—réparations au quai, $666.67; Mistassini—prolongement du quai, $625; Montebello—quai sur la rivière Ottawa—crédit supplémentaire, $2,083.34; Nicolet—prolongement de la jetée, $1,250; Murray-Bay—quai—crédit supplémentaire, $1,666.67; Notre-Dame-du-Portage—réparations au quai, $500; Papineauville—quai sur la rivière Ottawa—crédit supplémentaire, $416.67; baie de la Pentecôte—dragage, $4,166.67; Petit-Cap—brise-lames, $1,666.67; Pointe-à-Pointe-à-Piché—pour compléter les brise-glace et exhausser le quai, $1,875; Pointe-aux-Esquimaux—réparations au quai, $416.67; Pointe-Claire—réparations au quai, $250; Pointe-Platon—Brousseau—ouvrages de protection du port, $1,666.67; Rimouski—prolongement de quai, $4,166.67; Rimouski—quai brise-lames, $2,916.67; Rivière aux Vases—parachèvement du quai, $833.34; l'aqueduc jusqu'au quai, $2,500; rivière aux Vases—prolongement du quai, $416.67; rivière Saguenay—dragage et autres améliorations—crédit supplémentaire, $16,666.67; rivière Baude—quai, $208.34; Roberval—brise-lames, $1,250; rivière l'Achigan—brise-glace, $2,083.34; fleuve Saint-Laurent—continuation du mur de protection de la petite rivière Saint-Jacques vers le nord, $8,333.34; ruisseau à Loutres—améliorations au port, $500; ruisseau à Sem—jetée et enlèvement des cailloux, $833.34; ruisseau le Blanc—prolongement du quai, $1,666.67; Saut Montmorency—parachèvement des ouvrages de protection, $2,083.34; Skigawake—parachever le planchéiage, etc., du quai, $125; Sainte-Amie—quai et magasin, $1,250; Saint-Antoine de Tilly—quai, $1,250; Saint-André—quai—crédit supplémentaire, $1,041.67; Saint-André de Kamouraska—réparations au quai, $500; Saint-Anicet—réparations au quai, $1,041.67; Sainte-Anne de Bellevue—hangar à fret, $479.17; Sainte-Anne de la Pocatière—réparations au quai, $208.34; Sainte-Anne de la Pocatière—prolongement au quai, $2,791.67; Saint-Eloi—prolongement du quai, $416.67; Sainte-Emélie (Leclercville)—ajouté à la jetée isolée et liaison à la rive—crédit supplémentaire, $4,166.67; Saint-Gérard—brise-glace, $2,083.34; Sainte-Famille—prolongement au quai—parachèvement—crédit supplémentaire, $4,166.67; Saint-François—réparations et améliorations au quai, $458.34; Sainte-Félicité—quai, $1,250; Saint-Godfroi—prolongement du quai, $2,083.34; Saint-Georges de

Malbaie—brise-lames, $2,083.34; Saint-Ignace de Loyola-Est—ouvrages de protection de la plage et réparations au quai—crédit supplémentaire, $1,041.67; Sainte-Jeanne de l'île Perrot—quai, $2,083.34; Saint-Joseph de Letellier—parachèvement du quai, $2,041.67; Sainte-Luce—quai, $833.34; Saint-Marjorique—construction d'abords pour le quai public, $2,083.34; Saint-Marc—réparations au quai et au brise-glace, $208.34; rivière Saint-Maurice—dragage du chenal de l'est, $12,500; Saint-Siméon—achèvement des réparations au quai, $1,250; Saint-Valier—prolongement du quai, $4,166.67; Saint-Joseph de Sorel—quai sur le côté ouest de la rivière Richelieu—crédit supplémentaire, $416.67; Saint-Roch—quai, $1,250; Sorel—achèvement de la reconstruction du brise-glace, $291.67; Sorel—pour achever le quai en eau profonde, $4,166.67; Tadoussac—quai sur le côté sud-est de l'île Tadoussac—achèvement, $9,583.33; Trois-Lacs—réparations au quai et aux abords, $250; Trois-Rivières—port—achèvement d'un quai en eau profonde à l'extrémité ouest du port, $47,916.67; Trois-Pistoles—port de la rivière—construction d'une jetée brise-lames, $1,666.67; Ontario—Bayfield—réparations aux piers, $1,583.33; rivière Belle—draguer le bassin de virage à l'extrémité extérieure du chenal du port et le protéger avec des pilotis jointifs, $2,270.83; Besserer's-Grove—quai, $3,125; Bowmanville—réparations à la jetée est, $2,500; Brighton—quai, $5,000; Brockville—prolongement du dock de Tunnel-Bay, $6,250; Bronte—port—réparations au quai et aux abords, $625; Burlington-Beach—canal—creusage et élargissement, $41,666.67; Dawson-Point—exhaussement du dock, $333.33; Dryden—quai, $416.67; Goderich—améliorations du port—crédit supplémentaire, $48,333.34; Goderich—en règlement en plein et définitif de la créance de madame Madigan résultant du contrat de feu Luke Madigan pour la construction d'un brise-lames, $2,083.33; Gravenhurst—quai sur le lac Muskoka—crédit supplémentaire, $2,916.67; Hamilton—améliorations du port—crédit supplémentaire, $6,666.67; Huntsville—prolongement du quai, $1,250; Kincardine—prolongement de la jetée, $4,166.67; Kingston—améliorations du port, $20,833.33; Kingsville—réparations à la jetée, $4,166.67; Lion's-Head—prolongement du dock et de la jetée, $2,500; lac Nipissing—réglementation des travaux aux débouchés—crédit supplémentaire, $2,083.33; La-Passe—quai, $541.67; Meaford—fermeture de l'entrée est, et enlèvement du brise-lames intérieur en forme de « L », $14,166.67; Mont-Julien—prolongement du dock, $1,166.67; North-Bay—brise-lames, $2,083.33; Oakville—améliorations du port—compléter les paiements, $882.48; Owen-Sound—améliorations du port, $10,416.67; Paincourt—quai, $805.83; Petewawa—réparations et reconstruction de tête de jetée, $1,875; Peterborough—quai, $8,333.33; Port-Bruce—jetée ouest (à voter de nouveau), $1,000; Port-Colborne—pour payer l'entrepreneur M. J. Hogan pour de la pierre placée aux abords, $1,114; Port-Elgin—réparations et réfections à la jetée et construction d'un batardeau, $2,208.33; Port-Rowan—réparations et réfections à la jetée et enlèvement d'obstructions dans le chenal, $2,916.67; Red-Bay—quai, $833.34; rivière Thames—enlèvement d'obstructions, $1,875; Rondeau—port—améliorations—crédit supplémentaire, $4,166.67; Rosseau—réparations au quai, $270.84; baie de Sarnia—améliorations, $20,833.34; Sault-Sainte-Marie—améliorations au vieux quai de Plummer et aux abords, $4,625; Sault-Sainte-Marie—allonge au retrait du côté ouest, $1,250; Smyth—quai au lac à l'Elan—rivière de Montréal—réparations, $208.34; Spanish—quai, $3,000; Sturgeon-Falls—achèvement du dock, $312.50; Summerstown—réparations au quai, $500; Thessalon—brise-lames, $5,666.67; Thornbury—achèvement des réparations au quai, $8,541.67; Thornbury—achèvement des réparations au quai, $1,250; Toronto—améliorations du port, $12,500; Toronto—port—pour règlement en plein et définitif de la créance de R. Weddell et Cie, pour remorquage supplémentaire relativement à leur contrat pour la construction d'une nouvelle entrée à l'ouest dans le port de Toronto, $10,570.38; Two-Creeks—port (Wheatley)—brise-lames, $4,166.67; Windsor—dock de mouillage, $12,500; Manitoba—rivière Fairford—pour acquitter la créance de F. Lemoine pour ouvrage supplémentaire avec intérêt accumulé à 5 pour 100 par an, $2,795; Gimli—prolongement du quai, $2,916.67; rivière

Rouge—écluse et barrage—crédit supplémentaire pour compléter le paiement, $8,077.08; rivière Rouge—barrage de St. Andrews—construction d'abords, $26,250; rapides St. Andrews—exhaussement du chemin, $416.67; rapides St. Andrews—passe migratoire, $2,108.33; baie de Victoria-Beach—port—brise-lames et quai, $5,000; Saskatchewan et Alberta—levés hydrographiques des rapides, etc., sur les rivières Saskatchewan-Nord et Saskatchewan-Sud et autres cours d'eau navigables—crédit supplémentaire, $4,166.67; Colombie-Britannique—lacs Arrow—améliorations aux étroits, $10,416.67; rivières Kootenay et Colombia—quais—crédit supplémentaire, $3,125; Boswell—quai, $8,125; relevé hydrographique du fleuve Columbia—à partir de la frontière dans le but de déterminer ce qu'il en coûterait pour rendre ce fleuve navigable, $2,500; rivière Courtney—améliorations, $416.67; rivières Fraser et Thompson—quais—crédit supplémentaire, $10,208.34; rivière Fraser—pour commencer la construction d'un pilier de dérivation, $83,333.34; rivière Fraser—améliorations—reconstruction et réparations des barrages à Nicomen-Slough, $6,666.67; rivière Fraser (cours inférieur)—améliorations—crédit supplémentaire, $1,041.67; ports, rivières et ponts—réparations en général et améliorations—crédit supplémentaire, $1,458.34; baie Hardy—réfections de quais, $625; rivière Harrison—améliorations—pour payer à la *Broks-Scanlon Lumber Company* pour déboursés et achèvement des travaux, $4,631.25; Holyburn—Vancouver-Nord—quai sur le côté nord de la baie des Anglais, $2,083.34; Kincolith—quai, $1,458.34; lac Kennedy—améliorations au débouché, $625; baie Lasquita—quai, $1,458.34; Lockport—quai—crédit supplémentaire, $625; Mill-Bay—quai, $1,458.34; rivière Naas—enlèvement de cailloux, $416.67; Naden—port—îles de la Reine-Charlotte, $2,083.34; Needles—quai, $3,125; rivière Okanagan—protéger et améliorer le chenal navigable, $2,916.67; île Porcher—quai—crédit supplémentaire, $625; rivière Powell—prendre possession du brise-lames et le compléter, $22,916.67; île Sidney—réparations et réfections au quai, $1,458.34; Stewart—tête du quai du canal Portland—pour le compléter, $1,000; Surf-Inlet—quai, $2,083.34; rivière Thompson—enlèvement de troncs d'arbres, etc., etc., $1,041.67; pour acheter du bois de résine de la Nouvelle-Gales du Sud pour ouvrages en pilotis en général dans la Colombie-Britannique (à voter de nouveau), $5,416.67; Tifino—réfections de quai, $625; baie Union—quai, $625; ports et rivières en général—outillage du lac Témiscamingue—réparations de l'outillage, $3,041.67; dragage—dragueurs—réparations—crédit supplémentaire, $13,125; dragage—Colombie-Britannique—crédit supplémentaire, $83,333.34; dragage—Ontario dragage—provinces maritimes—crédit supplémentaire, $83,333.34; dragage—Ontario et Québec—chantier et Québec—crédit supplémentaire, $83,333.34; dragage—Ontario et Québec—chantier maritime sur l'île Victoria, $25,000; nouvel outillage de dragage—Colombie-Britannique—crédit supplémentaire, $83,333.34; nouvel outillage de dragage—Manitoba—crédit supplémentaire, $14,583.34; glissoirs et barrages flottants—district d'Ottawa—pour régler en plein et définitivement la créance de Francis Murphy relative à l'exploitation du barrage flottant du gouvernement sur la rivière Gatineau, ainsi que pour faire l'achat de terrain additionnel du demandeur pour des fins de barrage, $1,529.17; chemins et ponts—pont Chapeau sur le chenal de la Culbute de la rivière Ottawa—nouvelle structure en acier sur piles et culées en béton, le gouvernement de Québec doit contribuer $5,000—crédit supplémentaire, $2,083.34; cité d'Ottawa—ponts—prolongement des ponts Dufferin et des Sapeurs—crédit supplémentaire, $75,000; lignes télégraphiques—provinces maritimes—Nouvelle-Ecosse—Cap-Breton—nouvelles lignes—crédit supplémentaire, $3,500; Cap de l'île aux Nègres—câble, $1,458.34; l'île aux Phoques—câble, $4,583.34; Nouveau-Brunswick—ligne de télégraphe et de téléphone Chatham-Escuminac-Sapin, $562.50; Québec—ligne de télégraphe de Mingan—achat de l'emplacement de voie, etc., $3,333.34; nouvelles lignes de télégraphe et réparations et réfections aux lignes actuelles, $1,416.66; Saskatchewan et Alberta—Athabaska-Landing—ligne du débarcadère de la rivière La-Paix—prolongement jusqu'à la Grande-Prairie, $9,375; Moosejaw—ligne de télégraphe de Wood-Mountain—réfections et reconstruction, $7,708.34; lignes du Nord-Ouest—enlever la ligne des terres

arables et l'établir le long du chemin, $2,083.34; ligne de télégraphe de Battleford à l'île La-Crosse, $15,625; Colombie-Britannique—Alberni—ligne de télégraphe de Clayoquot—réparations et améliorations en général, $1,708.34; rivière Campbell—ligne de téléphone de Taxeda—achèvement, $1,958.34; ligne de téléphone Golden-Windermere—réparations et nouveaux poteaux, $625; de Kamloops à Wtlhatchin—ligne de téléphone, $2,083.34; Nanaïmo—ligne de télégraphe de Comox—nouveaux poteaux et réparations en général, $416.67; ligne de la Vallée de North-Thompson—de Kamloops à Fennels—pour achever les paiements, $481.67; système de téléphone de la vallée de l'Okanagan—montant supplémentaire, $3,066.34; ligne de téléphone entre les îles Kuper et Thetis et Chemainus et l'île de Vancouver, $2,083.34; Victoria—ligne de télégraphe du cap Beale—réfections, réparations, etc., $1,041.67; Divers—laboratoire d'épreuve de ciment—améliorations, $433.34; construction de digues d'emmagasinage de l'eau et des ouvrages de réglementation sur le haut de la rivière Ottawa et sur ses tributaires—pour payer aux entrepreneurs Kirby et Stewart une somme additionnelle pour batardeaux et assèchement se rattachant à la construction de la digue de Témiscamingue sur la rivière Ottawa, $34,583.34; construction des digues d'emmagasinage de l'eau et des ouvrages de réglementation sur le haut de la rivière Ottawa et sur ses tributaires, et règlement des dommages causés aux terrains—crédit supplémentaire, $8,333.34; division des ingénieurs—traitement des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur—crédit supplémentaire, $9,583.34; Commission internationale, rivière Saint-Jean, N.-B.—crédit supplémentaire, $7,500; bateau arrache-souches *Samson*—gratification au capitaine J. L. Card pour blessures infligées alors qu'il était au service de l'Etat, $104.17; équipement de forages d'épreuve, $583.34; pour payer à la *Canadian Pneumatic Tube Company, Limited*, en règlement entier et définitif de toutes créances résultant de leur contrat pour services de postes pneumatiques à Montréal et à Toronto, y compris 5 pour 100 d'intérêt, $20,371.24; Commission du fleuve Saint-Laurent—pour s'enquérir sur toutes questions concernant les demandes pour privilèges spéciaux qui peuvent atteindre le niveau de l'eau et la navigation, $16,666.67. Subvention postales et maritimes—service à la vapeur entre Sydney, autour de l'île du Cap-Breton, et retour à Sydney, $2,083.34; service à la vapeur entre Prince-Rupert, C.-B., et les îles de la Reine-Charlotte—crédit supplémentaire, $1,000; service à la vapeur entre Mulgrave et Canso—crédit supplémentaire, $833.34; service à la vapeur entre Mulgrave et Guysboro', avec escale aux ports intermédiaires—crédit supplémentaire, $416.67; service à la vapeur entre les îles Caraquet, Shippegan et Miscou—crédit supplémentaire, $416.67; service à la vapeur entre Saint-Jean, Westport et autres ports intermédiares—crédit supplémentaire, $416.67; service à la vapeur entre Kénora, la rivière La-Pluie et Fort-Frances depuis l'ouverture de la naavigation en 1911 jusqu'à la clôture, $4,166.67; service à la vapeur entre Chéticamp, Sydney, N.-E., et Saint-Jean, Terre-Neuve, $2,500; service à la vapeur entre Saint-Jean, Port-Wade et Bridgetown, $833.34; navigation à vapeur entre Mulgrave, Petit-de-Grat et la tête de la ligne de l'Intercolonial à Mulgrave—crédit supplémentaire, $416.67; navigation à la vapeur durant la saison de navigation de 1911, entre Sarnia et le Saut-Sainte-Marie, avec escale aux ports intermédiaires, $4,166.67; service à la vapeur entre la baie de Mahone et l'île Tancook, $416.67; service à la vapeur entre les ports de Québec sur la rive nord de l'île d'Orléans, $1,041.67; service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et les ports de la Baie-de-Fundy et le Bassin des Mines, y compris Scott's-Bay, Windsor et Port-Williams, N.-E., $1,041.67; srvice à la vapeur entre Halifax, le Cap-Breton méridional et les ports du lac Bras-d'Or, $1,666.67; service à la vapeur entre Halifax et la côte ouest du Cap-Breton, avec escales aux ports intermédiaires, $833.34. Service naval—service radiotélégraphique—construction et entretien des stations de télégraphie sans fil—crédit supplémentaire, $29,166.67; service de protection des pêcheries—nouveau navire requis pour le service de protection des pêcheries sur les côtes de la Colombie-Britannique, $31,250. Service océanique et fluvial—gratification à la veuve

de feu le capitaine P. B. Toye, conférencier aux écoles de navigation dans la province de Québec—équivalant à deux mois d'appointements, $83.33. Service des phares et service côtier—agence, loyers et dépenses imprévues—crédit supplémentaire, $12,500; compensation à W. H. Gamble, Ernest Gamble et Samuel Hicks, qui ont été blessés lors de l'écroulement du chemin de fer élevé sur le quai du gouvernement à Oshawa, Ont., le 28 juin 1910, $125; pour payer à James McAllister le placement des bouées à Fort-Wiliam, $166.67; pour pourvoir à la construction de quai, édifices, etc., à l'agence de ce service, à Québec, $125,000; somme requise pour procurer au bureau principal des Lloyds, à Londres, le bulletin quotidien fourni par les stations téléphoniques et les stations de signaux le long du fleuve Saint-Laurent, $1,041.67; somme requise pour pourvoir aux dépenses faites par M. Thos. Harling, pour assister à la conférence avec les Lloyds, à Londres, afin d'obtenir des taux plus avantageux pour le commerce maritime du Canada, et pour payer le coût de la rédaction des brochures sur cette matière, $416.67. Institutions scientifiques et levés hydrographiques—ministère de l'Intérieur—arpentages astronomiques—pour payer les dépenses relatives à la visite à Ottawa de la Société astronomique et astrophysique d'Amérique, $166.67; recherches et démarcation des frontières extérieures du Canada et travaux astronomiques et géodésiques du ministère de l'Intérieur, etc.—crédit supplémentaire, $4,166.67. Pêcheries—somme requise pour acheter une presse à vis et un grand séchoir afin de remplacer la presse hydraulique et le petit séchoir dans la fabrique d'huile de chien de mer à Canso, N.-E., $3,416.67; service de patrouille des pêcheries, $39,583.34; construction d'une chaloupe convenable pour la rivière Skeena. $1,916.67; construction de cinq bateaux de patrouille pour pêcheries de homard, $10,416.67; pour payer aux employés de douane leurs services relatifs à l'émission de licences en vertu du *modus vivendi*—crédit supplémentaire, $83.34. Mines et Commission géologique—service des mines—impressions, livres, papeterie, dépenses de laboratoires chimiques et appareils, fournitures de bureau, aide supplémentaire—crédit supplémentaire, $12,500; appareils, équipement, appointements des inspecteurs, chimiste, mécaniciens, aide aux écritures et frais de voyage relatifs à la fabrication, à l'épreuve et l'entreposage des explosifs en Canada, en vertu de la Loi concernant les matières explosives, 1911, $20,833.34; service de la Commission géologique—compensation à John F. Lyons pour logement, combustible, éclairage et eau à lui fournis comme concierge du Musée géologique, rue Sussex, devant être évacué lors du déménagement au Musée Victoria, où semblable logement n'est pas fourni, $166.67. Sauvages—Québec—somme pour réparations aux chemins et pour clôtures de la réserve de Caughnawaga. $708.34; somme pour aider à l'achat d'un bateau à vapeur à la Mission Royale Nationale, pour les pêcheurs hauturiers devant être au service du département des Affaires des Sauvages, $416.67; Nouvelle-Ecosse—crédit supplémentaire pour appointements, $31.25; dépenses diverses, $750; pour endiguement de la réserve de la rivière du Milieu. $1,708.34; Nouveau-Brunswick—somme destinée à l'encouragement de l'agriculture. $416.67; somme destinée à la reconstruction de l'église à la réserve de l'Eglise-Brûlée, $2,916.67; Ile-du-Prince-Edouard—crédit supplémentaire pour appointements. $41.67; Manitoba, Saskatchewan et Alberta—somme requise pour l'achat de grain de semence pour les sauvages Sioux de l'agence Griswold. $750; somme additionnelle pour les arpentages, $2,916.67; somme additionnelle pour frais généraux. $11,327.08; Colombie-Britannique—somme additionnelle pour arpentages, $2,083.34; somme additionnelle pour le nettoyage des vergers des sauvages, $416.67; somme additionnelle pour divers, $1,708.34; instruction publique des sauvages—somme additionnelle pour l'instruction publique des sauvages (externes), $9,458.34; besoins généraux—dépenses relatives aux épidémies de petite vérole et d'autres maladies. $4,166.67. Terres fédérales et parcs—dépenses rattachées aux enquêtes sur les pouvoirs d'eau et aux rapports dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la zone des chemins de fer dans la Colombie-Britannique—crédit supplémentaire, $22,916.67; expropriation des terrains requis pour l'emplacement des réservoirs et canaux aux termes de la Loi de l'irrigation—à voter de nouveau, $20,833.34; gravure, lithographie et impressions de

cartes du Dominion et des Territoires du Nord-Ouest—crédit supplémentaire, $416.67; honoraires des membres du bureau des examinateurs des arpenteurs fédéraux, lu secrétaire et des sous-examinateurs, pour frais de voyage, papeterie, impressions, loyer de chambre et ameublement—crédit supplémentaire, $166.67; parcs nationaux canadiens—crédit supplémentaire, $6,666.67; somme requise pour l'achat de terrains et pour l'outillage nécessaire à d'autres stations de pépinière forestière, $12,500. Divers—pour autres outillages, moteurs et équipement au bureau de l'imprimerie, $10,416.67; pour la refonte de la publication des rapports, des arrêtés en conseil et de la correspondance sur la législation provinciale, 1896-1910, inclusivement, $208.34; dépenses au sujet de la convention des réclamations pécuniaires avec les Etats-Unis, $10,416.67; somme requise pour défrayer les dépenses préliminaires se rattachant au Congrès Géologique International qui doit être tenu au Canada en 1913, $2,083.34; subvention pour l'organisation pour la *Canadian Peat Society*, $625; indemnité à Adam Wilson Graham, de Saint-Thomas, Ont., pour perte de sa propriété à Fort Garry en 1870, $234.17. Douanes—traitements et dépenses imprévues des divers ports du Dominion, y compris la rémunération pour service supplémentaire des fonctionnaires, nonobstant les dispositions de la Loi du Service civil—crédit supplémentaire. $41.666.67; achat d'un nouveau croiseur du revenu—crédit supplémentaire, $20,833.34. Travaux Publics—imputable à la perception du revenu—glissoirs et barrages flottants—district de la rivière Trent et Newcastle—crédit supplémentaire. $625; lignes télégraphiques—Saskatchewan et Alberta—crédit supplémentaire. $2,500. Postes—service extérieur—appointements et allocations—pour pourvoir à la nomination d'un inspecteur de la poste pour la division de l'Ile-du-Prince-Edouard, $1,041.67; pour pourvoir à la nomination de deux autres assistants inspecteurs de la poste, $1,333.34; pour pourvoir à la nomination au personnel permanent de MM. William Finlayson et D. N. Dorion, commis convoyeurs temporaires avec appointements au taux de $750 par an à chacun, $625; service de la poste—pour service de la poste en la ville de Toronto: deux gros camions moteurs à $3,000 chacun, $2,500; quatre petits camions moteurs à $2,500 chacun, $4,166.67; gages de six chauffeurs et d'un maître mécanicien à une somme n'excédant pas $3 par jour chacun, $2,738.75; pour boîtes de poste rurale—à voter de nouveau, $62,500; Divers—Indemnité de sympathie de $200 à Déome et Auguste Lafleur, à chacun d'eux pour souffrances endurées comme résultats de la misère et des privations subies par eux en transportant la poste par des voitures à chiens du croisement de la rivière La-Paix à Vermillon en janvier 1911. $166.67.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant

M. McIntyre fait rapport, en conséquence des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les montants mentionnés ci-dessous (représentant un quart du budget principal non encore adopté) soit accordé à Sa Majesté à compte des services pour l'exercice expirant le 31 mars 1912:—Frais de gestion—bureaux des sous-receveurs généraux—Toronto, $1,962.50; Montréal, $1,425; Halifax, $2,087.50; Saint-Jean, $2,087.50; Winnipeg, $2,012.50; Victoria, $1,600; Charlottetown, $1,625; caisses d'épargnes rurales—appointements, $1,100; dépenses casuelles, $375; impression des billets du Dominion, $43,750; impressions, annonces, inspection, frais de messagerie, $4,800; commission pour le paiement de l'intérêt sur la

dette publique, achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, $11,750; courtage sur achats d'effets publics pour fonds d'amortissement, $1,400; timbres anglais, frais de port, etc., $3,000; pour faire sortir de la circulation les monnaies étrangères et celles qui n'ont plus cours, $2,000. Gouvernement civil—division des Impressions et de la Papeterie publiques—traitements, $22,046.88; dépenses casuelles, $1,825; bureau du Haut-commissaire du Canada, Londres—traitements, $3,175; dépenses casuelles, $6,545; ministères en général—dépenses casuelles, soin et nettoyage des édifices de l'administration (y compris $50 chacun à E. Snowdon et W. H. Jeffrey, pour le service du canon du midi), $15,750; bureau de la Commission de conservation—traitements, $4,940.63; Commission du Service civil—traitements, $5,125; dépenses casuelles, $3,500. Administration de la justice—dépenses diverses, $2,500; traitements des magistrats stipendiaires du Nord-Ouest, $1,500; dépense sous l'empire des S.R.C., chap. 146, $175; allocation de subsistance pour le juge du district d'Atlin, Colombie-Britannique, $300; Cour Suprême du Canada—dépenses casuelles et déboursés, traitements des fonctionnaires (shérif, etc.), livres, magazines pour les juges, sans dépasser $300, $1,375; livres de droit et autres pour la bibliothèque, et reliure, $1,500; Cour de l'Echiquier du Canada—dépenses casuelles, frais de voyage des juges et du registraire, rémunération des shérifs, etc., impressions et papeterie, et $50 de livres pour les juges, $1,500; impression, reliure et distribution des décisions de la cour de l'Echiquier, $375; supplément à L. A. Audette, registraire, en sa qualité d'éditeur de ces décisions, $75; à Charles Morse, pour fournir aux publications périodiques de jurisprudence les décisions de la cour de l'Echiquier, $12.50; local pour la cour de l'Echiquier en amirauté et frais de voyage des fonctionnaires, au besoin, et $150 pour les frais de port et la papeterie pour les juges et le registraire, $125; appointements du prévôt en amirauté, Québec, $83.34; Territoire du Yukon—allocation de voyage aux juges, $375; allocation de subsistance aux juges, $3,750; traitements du shérif et du greffier de la cour territoriale, à $4,000 chacun, du shérif adjoint et du greffier adjoint, à $1,800 chacun, et des deux sténographes, à $2,000 chacun, $3,450; allocation de subsistance des fonctionnaires de la cour territoriale et du magistrat de police, $2,600; indemnité et frais des témoins et des jurés, et émoluments des interprètes dans les procès au criminel, $2,000; entretien des prisonniers, $3,000; transport des prisonniers, $1,250; dépenses diverses, y compris les honoraires et dépenses de ministère public, appointements et allocations de subsistance d'autres fonctionnaires et employés attachés à l'administration de la justice, enquêtes de coroners, etc., $3,000. Police fédérale—somme nécessaire, $17,750. Pénitenciers—en général, $1,300; Kingston, $37,800; Saint-Vincent-de-Paul, $31,375; Dorchester, $18,650; Manitoba, $15,575; Colombie-Britannique, $16,900; Alberta, $14,875; Saskatchewan, $11,800. Service législatif—Sénat—appointements et dépenses casuelles, $25,724.25; Chambre des Communes—traitement de l'Orateur-suppléant, $500; appointements, $42,075; dépenses des comités, commis pour la session et commis surnuméraires, etc., $10,250; dépenses casuelles, $9,577.50; publication des Débats, $15,000; prévisions du sergent-d'armes, $16,826.88; bibliothèque du Parlement—appointements, $8,068.75; livres pour la bibliothèque générale, y compris les frais de reliure, $3,500; ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, $250; dépenses casuelles, $1,300; Divers—impressions, papier à imprimer et reliure, $50,000; impressions, reliure et distribution des lois, $2,500; dépenses casuelles se rattachant aux listes électorales, $2,000; dépenses casuelles du greffier de la Couronne en chancellerie, y compris l'emploi de commis temporaires, $875; listes électorales des provinces, $2,750. Arts, agriculture et statistiques—recensement et statistique, $250,000; stations agronomiques, $37,500; pour renouveler et améliorer les articles canadiens exposés à l'Institut Impérial à Londres et aider à l'entretien, $2,000; pour encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques pour meilleure conservation et manutention des produits alimentaires périssables, $18,750; développement de l'industrie du bétail, $13,000; santé des animaux, $62,500; stations agronomiques—établissement et entretien de nouvelles stations agronomiques succursales, $18,750; pour administrer et appliquer la loi sur

les conserves alimentaires, $35,000; contribution au maintien de l'Institut International d'Agriculture et frais de représentation à cet institut, $2,500; pour appliquer la loi sur le marquage de l'or et de l'argent, 1908, $1,000; pour expérience relative à l'emmagasinage à froid des fruits, $875; pour l'administration et la mise en vigueur de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux, $2,500. Quarantaine—appointements et dépenses casuelles pour les districts organisés et la salubrité publique dans d'autres districts, $37,500; Mme Wm McDougall, $300; Mme Delaney, $100; indemnité à des pensionnaires, au lieu de terre, $4.86; pensions payables à des miliciens par suite du soulèvement de 1885, et pour service actif en général, $4,500; pensions payables par suite de l'invasion fénienne, $500; bataillons scolaires, $12,500; inspecteurs spéciaux, $87.50; habillements et fourniment, $118,750; dépenses casuelles, $10,000; droits de douane, $25,000; bibliothèque du ministère, $250; arsenal fédéral, $75,000; service du génie, $75,000; subvention à des associations et corps de musique, $14,000; propriétés militaires—entretien, $21,750; bouches à feu, armes, terrains et équipement, $325,000; solde de l'état-major aux quartiers généraux de la milice et des divers commandements et districts, $37,875; troupe permanente, $487,500; impressions et papeterie, $15,000; Collège royal militaire, $33,750; salaires et gages, $41,750; écoles d'instructions, $17,500; levés de plans, $8,750; transport par eau et par terre, $31,250; matériel de guerre, $83,750. Bâtiments militaires et travaux—dépôts d'armes, en général, $25,000; Kenora—dépôt d'armes, $3,750; Kingston, C.R.M.—logement du concierge, $1,000; Kingston, C.R.M.—remise des modèles et bouches à feu, $2,750; London—poudrière, $2,000; Kingston—nouvelles écuries pour la batterie « B », $2,500; Orilla—dépôt d'armes, $3,750; Ottawa, (poudrière d')—pour achever les travauv, $1,500; Ottawa—installations pour les officiers, sous-officiers et soldats, école de tir, Rockliffe, $3,750; Parry-Sound—dépôt d'armes, $2,500; Prince-Albert—dépôt d'armes, $2,500; Québec—étage additionnel, magasin de l'artillerie—pour achever les travaux, $3,000; Québec—changements aux magasins militaires du Lower-Park, $3,750; Québec—construction d'un promenoir autour des fortifications, $5,000; Québec—Cove-Field—reconstruction de bâtiments dans la zone dangereuse, $15,750; Winnipeg—atelier des ouvriers d'artillerie et des armuriers—(à voter de nouveau), $2,125; Winnipeg—magasin d'explosifs en dehors des limites de la ville—(à voter de nouveau), $2,000. Chemins de fer et Canaux—imputable sur le capital—chemin de fer National-Transcontinental:—Levés de plans et travaux de construction, $6,750,000; pont de Québec—construction, $500,000; Trent—Construction, $562,500. Travaux Publics—imputable sur le capital—Edifices publics:—Ottawa—observatoire astronomique—nouveaux édifices, etc., $3,250; Ottawa—nouveaux palais administratifs, $125,000; Ottawa—musée commémoratif Victoria, $52,500; Ottawa—palais administratif de l'Est—agrandissement, $37,500; Ottawa—édifices publics—bâtiment où doit se faire l'épreuve des instruments et l'étalonnement, rue Cliff, $1,000; ports et rivières—Port-Arthur et Fort-William—amélioration du port et de la rivière, $162,500; brise-lames à Bare-Point, $37,500; port de Québec—quai en eau profonde à Lévis, $25,000; port de Québec—amélioration à l'embouchure de l'estuaire de la rivière Saint-Charles—pour terminer les travaux, $20,750; port de Québec—pour améliorer la navigation dans la rivière Saint-Charles, $31,250; rivière Rouge—améliorations aux rapides Saint-André, $13,250; port de Saint-Jean, N.-B.—améliorations, $112,500; port de Tiffin—améliorations, $31,250; port de Victoria, Ont.—améliorations, $37,500. Travaux Publics—imputable sur le revenu—édifices publics—Ontario:—Kingston—Collège royal militaire—nouveau dortoir pour cadets—$7,500; Kingston—Collège royal militaire—quartiers de l'état-major surnuméraire, $4,000; Niagara-Falls—salle d'armes, $11,250; Ottawa—magasins militaires—reconstruction du bâtiment détruit par le feu le 20 novembre 1909, avec nouvel étage, $4,250; Port-Arthur—salles d'armes, $12,500; Sarnia—salle d'armes, $7,500; Toronto—édifices militaires—casernes pour la troupe permanente afin de remplacer la propriété vendue à la ville, $25,000; Toronto—édifices militaires—nouveau magasin, $18,750; Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest—

Calgary—casernes pour cavalerie Strathcona, $5,000; Edmonton—nouvelle salle d'exercices, $12,500; Lethbridge—salle d'armes, $3,750; Moosejaw—salle d'armes, $3,750; Régina—salle d'armes et salle d'exercices, $5,000; Strathcona—salle d'armes, $6,250; Colombie-Britannique—Fernie—salle d'exercices, $2,750; havres et rivières—Nouvelle-Ecosse—Amaguadees-Pond (Castle-Bay)—pour terminer le prolongement du quai et le chemin, $125; Annapolis—améliorations du port—jetées brise-glace, $7,500; Argyle-Sound—réparations et prolongement du quai public, $175; Arichat—quai en eau profonde—pour terminer les travaux, $1,750; Arisaig—pour terminer le prolongement du quai, $375; Baie Saint-Laurent—travaux du port, $750; Black-Point—construction de brise-lames, $2,075; Blue-Rocks-Island—brise-lames à l'extrémité ouest, $2,125; Breen's-Pond—construction de brise-lames, $3,500; Brooklyn—brise-lames, $12,500; Brooklyn—réparations du quai, $187.50; Brûlé—réparations et prolongement du quai, $250; Burke's-Head—construction de brise-lames, $7,500; Canning—pour terminer le prolongement du quai, $250; Cap Dauphin—construction de brise-lames, $2,175; Cap Rouge—construction de brise-lames, $3,500; Centreville (Trout-Cove)—améliorations du port, $1,250; Central-Economy—réfection de l'éperon du quai, $500; Chapel-Cove—construction de brise-lames, $3,250; Cow-Bay (Port-Morien)—pour réparations générales et pour terminer les travaux de protection, $750; Creignish—construction de débarcadère, $625; Cribbin's-Point—pour terminer réparations du quai, $250; Delorey's-Beach—construction de brise-lames, $1,625; Devil's-Island—prolongement du quai, $1,500; Digby—améliorations du port, y compris réparations et allonges du quai, $1,250; Dover—construction de quai, $1,075; Dublin-Shore—Jetée brise-lames, $700; Duncan's-Cove—brise-lames, $2,000; East-Bay—quai, $1,000; East-Chezzetcook—brise-lames, $500; Ecum-Secum—protection des faces du quai avec revêtement en bois dur, $250; Fox-Island—prolongement des travaux de protection de la grève, $750; Gillis-Point (Est)—construction de quai, $500; Grand-Etang—pour terminer réparations des ouvrages de protection du chenal, $250; Grove-Point—reconstruction de l'extrémité extérieure du quai, $375; Hampton—pour terminer prolongement du brise-lames, $250; ports, rivières et ponts en général—réparations et améliorations, $9,375; Inverness—améliorations du port, $2,250; Kingsport—brise-lames—prolongement de la jetée, $3,000; La Have (rivière)—pour voir à disposer de la sciure de bois et autres déblais de dragage déposés sur le rivage, $1,000; Lac Ainslie—chenal protégé conduisant au quai, station de chemin de fer de Kentlock, $2,000; Leitche's-Creek—construction de quai, $1,750; Leonard'sCove—brise-lames, $375; Liscomb—quai du port, $750; Litchfield—prolongement du brise-lames, $1,000; Petite-Anse—construction de brise-lames, $5,000; Petit-Bras-d'Or—construction de brise-lames, $3,000; Petite-Rivière—quai du brise-lames, $4,125; Little-Tancook-Island—Jetée brise-lames, $6,000; Livingston's-Cove—prolongement du brise-lames, $375; McNair's-Cove—prolongement et réparations du quai brise-lames, $1,350; Mabou—pour continuer construction du brise-lames, $2,500; Main-à-Dieu—quai à l'extrémité du large du brise-lames de l'est, $4,425; Malignant-Cove—pour terminer le prolongement des piers du chenal, $575; Margaree—prolongement du brise-lames, $1,500; Margaree-River—barrages de dérivation, $500; Margaretville—réfections et réparations du brise-lames, $500; Melford—construction du quai, $1,650; Meteghan—prolongement du quai, $1,000; Mulgrave—construction du quai, $1,250; New-Edinburgh—quai, $3,750; North-Sydney—quai, $7,500; Nyanza—réparations de l'extrémité du large de l'ancien quai, $150; Orangedale—construction de quai, $500; Petite-Rivière—réparations du brise-lames, $250; Piper's-Cove—brise-lames—jetée, $1,250; Phinney's-Cove—prolongement du brise-lames, $1,000; Pointe-Aconi—construction du brise-lames, $1,500; Port-Dufferin—pour terminer réparations du quai, $125; Porter's-Lake—chenal navigable conduisant au port de Three-Fathom, $2,500; Port-Félix—construction du quai, $1,250; Port-Hood—fermeture du port, entrée du nord, $12,500; Port-Hood—pour réparations au quai, $375; Port-Joli—prolongement du brise-lames Herring-Rocks, $625; Port-Lorne—réparations et réfections du brise-lames, $250; Port-Malcolm—quai,

$1,225; Port-Mouton—recouvrement du quai, $150; Poulamond—réfections et réparations, superstructure du quai, $400; Shelburne—pour terminer les travaux du quai, $5,000; Shubénacadie, rivière—agrandissement de l'ouverture du pont tournant du chemin de fer Dominion-Atlantic et construction de piers d'amarrage, $5,750; Smiley's-Point—pour terminer le brise-lames, $800; South-Ingonish—prolongement du quai, $1,500; Spanish-Ship-Bay—quai à l'ouest de la baie, $425.50; South-Cove—construction du quai, $750; Sydney-Mines—quai à Barrington's-Cove, $7,500; Tenecape—allonge du brise-lames, $1,750; « The Wharves », comté de Lunenburg—brise-lames, $500; Toney-River—prolongement des jetées de protection du chenal, $500; Three-Fathom—réfections et réparations du brise-lames, $500; Three-Fathom—brise-lames entre deux îles, $2,187.50; Tusket-Wedge—restauration et prolongement du quai, $750; Upper-Washabuck—construction du quai, $200; West-Advocate—brise-lames, $2,500; West-Baccaro—pour terminer le quai brise-lames, $250; West-Chezzetcook—jetée du brise-lames, $500; Westport—quai, $3,875; White's-Cove—prolongement du quai, $50; Whitewaters—réparations du quai, pour terminer les travaux, $250; Woods-Harbour—brise-lames à Fall's-Point, pour terminer les travaux, $750; Yarmouth—améliorations du port, $15,000; Yarmouth—quai—enlèvement du rocher Sollows à l'entrée, $6,250; Ile-du-Prince-Edouard—Brudenell—quai sur le côté nord de la rivière, $1,350; Cap-Traverse—réparations générales du quai, $225; Cove-Head—réparations et renforcement du brise-lames, $312; Hurd's-Point—réfections et réparations de tête de la jetée et des approches, $312; ports, rivières et ponts en général—réparations et améliorations, $2,500; Lennox-Island et Port-Hill—quais sur la rivière indienne de l'île Lennox et sur la terre ferme vis-à-vis Port-Hill, le département des Affaires indiennes devant contribuer $2,500, $375; Nimigash—port—prolongement du brise-lames du nord, $1,000; New-London—réparations, etc., des ouvrages de protection de la grève, $375; North-Cardigan—réparation du pier, $150; North-River, Franklyn-Point—quai, $1,250; Red-Point—pour compléter les réparations et agrandir le haut du pier, $312.50; Robinson's-Island—réparation des ouvrages de protection de la grève, $250; Rustico—caisson protecteur à l'extrémité du brise-lames, $1,875; Souris—Réfections et réparations du brise-lames, $500; St-Peter-Bay—réparations du brise-lames, $625; St-Peter-Bay—quai, $1,250; Summerside—pour terminer le brise-lames s'étendant de Indian-Head jusqu'à l'extrémité du large de Lighthouse-Split, $2,500; Tignish—prolongement des jetées protectrices du chenal, dans la direction de l'intérieur du port, $1,250; Nouveau-Brunswick—Anderson's-Hollow—réparations générales du quai brise-lames, $200; Black-River—réfections de la superstructure, etc., de la jetée du brise-lames, $312.50; Bathurst—améliorations du port, $6,250; Bayside—pour terminer le nouveau quai, $250; Bouctouche—pour réparer les brise-lames et parapets, $375; Campbellton—agrandissement du quai en eau profonde, $6,250; Campbellton—caisson de tête au quai Old-Ferry, $750; Cape Bald—jetée—brise-lames, $750; Cap Tourmentin—réparations et renforcement du brise-lames, $1,875; Checkfish, rivière—prolongement des brise-lames à l'embouchure, $250; Cumming's-Cove (Deer-Island)—quai, $572; Dalhousie—brise-lames dans le port, $6,750; Dipper-Harbour—prolongement du brise-lames, $6,000; Escuminac—brise-lames, $2,500; Grandigue—quai, $1,625; Grande-Rivière au Saumon—nouveau pier sur le côté est du chenal d'entrée et revêtement en pilotis de la face intérieure, etc., sur le pier en clayonnage du côté ouest, $2,950; ports, rivières et ponts en général—réparations de l'embarcadère, $150; Kouchibougouac—port, $500; Lamèque—améliorations du quai, $625; Leonardville (Deer-Island)—pour compléter la construction et le prolongement du quai et construire de nouveaux gradins, $600; Lorneville—pont du brise-lames, prolongement et réparations, $6,500; baie de Miramichi—dragage du chenal des navires aux havres de Grande-Dune, Horse-Shoe et Lump, $37,500; Miscou—prolongement du quai, $4,375; Neguac—réparations et prolongement du quai, $500; New-Mills—quai, $3,375; Petit-Rocher—chemin au quai brise-lames et réparations aux abords, $250; Pointe-du-Chêne—réparations aux brise-lames et pente en pierre le long de la base du brise-lames, $1,000; Pointe-au-Sapin—brise-

lames, $2,500; Roxton—fermer le pier et réparer le quai, $750; Richibouctou-Cap—quai brise-lames, $3,750; Richibouctou—quai—pour compléter la reconstruction, le prolongement, etc., $6,375; Richibouctou, plage—piles du brise-lames du côté nord et du côté sud, $6,250; rivière Saint-Jean, y compris ses tributaires, $1,500; rivières Saint-Jean et tributaires—construction de quais dans les eaux à marée, $5,000; Sackville—quai, $6,250; Shédiac—quai, $3,500; Shippegan, port—améliorations et réparations au ravin de Shippegan, $750; Saint-André—réparations et améliorations, $1,075; Saint-Jean, port—améliorations, réparations et réfections, $6,250; Saint-Jean, île à la Perdrix—pour compléter le quai à la quarantaine, $625; Saint-Jean—pour pourvoir à l'achat et à l'amélioration d'immeubles pour des quais pour loger les vaisseaux du gouvernement, $12,500; Saint-Paul (Caraquet en bas)—compléter le quai, $1,000; Stonehaven—réparations au quai brise-lames, $250; Tracadie—réparations au quai, $750; Trynor's-Cove—pour compléter le nouveau quai, $525; Tynemouth-Creek—améliorations au port, $150; Woodlands—pour compléter le nouveau quai, $500; Provinces maritimes en général—pour acheter du bois créosoté pour les travaux dans les provinces maritimes en général, $5,000; Québec—Angers (L'Ange-Gardien)—quai sur la rivière Ottawa, $250; Aylmer—quai dans le lac Deschênes, $2,000; Baie Saint-Paul—réparations au quai au Cap aux Corbeaux, $800; Barachois de la Malbaie—par achèvement du quai de dérivation, $1,125; Bergeronnes—complétion du prolongement du quai, $250; Berthierville—quai, $3,750; Bic, port (Pointe à Côté)—quai (section extérieure), $9,300; Bic, port—réparations au vieux quai, $250; Bonaventure, rivière—prolongement au quai de dérivation, $4,000; Cabano—quai d'atterrissement du côté ouest du lac Témiscouata, $875; Cannes de Roches (coin de la plage)—prolongement du brise-lames, $500; Carleton—réparations au quai, $500; Châteauguay—quai sur la rive sud du lac Saint-Louis, entre Woodland et Bellevue, $2,125; Château-Richer—prolongement au quai brise-lames, $750; Chicoutimi, port—prolongement au quai, $1,250; Desjardins—réparations au quai, $225; Fassett—quai sur la rivière Ottawa, $1,000; Fort-William—quai sur la rivière Ottawa, $2,250; Gaspé—quai à l'eau profonde, $18,750; Georgeville—réparations et réfections au quai, $500; Graham—réparations au quai, $200; Grands-Méchins—pour compléter les réparations au quai et aux abords, $375; Grande-Rivière (Gaspé)—réparations au quai et aux abords, $2,500; Grande-Vallée—restauration du quai brise-lames, $4,250; Grosse-Ile (station de quarantaine)—réparations au quai et prolongement, $12,500; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $12,500; Harrington, port—quai de la côte nord du golfe Saint-Laurent, $500; Hudson, réparations au quai, $150; Ile Verte—réparations au quai, $575; lac aux Ecorces, rivière Kiamika—quai de la Baie Creuse, $325; lac Aylmer—quai à Stratford-Centre, $1,625; La Passe—quai d'atterrissement dans la rivière Ottawa, $250; Laprairie—reconstruction et superstructure du quai des abords, $2,000; Les Eboulements—réparations au quai et au hangar, $375; Le Petit Débarquement, côté nord du Saint-Laurent—quai, $3,500; Lotbinière—réparations et réfections au quai, $150; Iles de la Madeleine—brise-lames et quai, $1,500; Maria—prolongement au quai, $2,750; Matane—jetée de protection du côté est de l'embouchure de la rivière Matane, $7,500; Mille Vaches—enlèvement de cailloux du chenal, $375; Mistook—(Saint-Cœur de Marie)—fermeture de l'espace entre les piles du côté extérieur du quai, $150; Montebello—quai sur la rivière Ottawa, $1,250; Montmagny—addition au quai à l'extrémité d'arrière du bassin, $1,500; quai de Murray-Bay—agrandissement et réparations, $10,000; Natashquan—quai brise-lames sur le côté nord du Saint-Laurent, $5,000; New-Richmond—prolongement au quai d'atterrissement, $1,500; Norway-Bay—quai sur la rivière Ottawa, $1,750; Papineauville—quai sur la rivière Ottawa, $2,100; Paspébiac-Est (Portage)—brise-lames, $1,250; Peel-Head-Bay—réparations et réfections au quai et aux abords, $312.50; Péribonka—pour parachever le quai et construire un hangar, $375; Petite Rivière Saguenay—parachèvement du quai du côté ouest, près de l'embouchure de la rivière, $150; Pointe-aux-Esquimaux—réparations au quai, $250; quai de Port-Daniel—réparations, $500; quai

de Rimouski—réparations et améliorations, $2,000; Rivière à la Pipe—pour fermer l'ouverture du quai, réparations, $250; rivières Péribonka et Mistassini—digues de dérivation, etc., $1,250; rivière des Prairies—amélioration de la navigation, $7,500; Rivière des Prairies—réfections et réparation aux quais de l'Ile Bizard et de Sainte-Geneviève, $2,250; Rivière-du-Loup (Fraserville)—réparations et réfections au quai, $1,125; rivière Laguerre—améliorations, $3,750; rivière L'Assomption—quai brise-glace au village L'Assomption, $1,625; rivière Ouelle, quai—réparations et améliorations, 1,125; rivière Richelieu—améliorations, $18,750; rivière Saguenay—dragage et autres améliorations, $10,000; fleuve Saint-Laurent—mur de protection le long du la rive sud entre Laprairie et la petite rivière Saint-Jacques, $1,750; rivière Saut-au-Mouton—enlèvement de cailloux à l'entrée du port, $250; rivière Verte—prolongement du quai du côté ouest de la rivière près de son embouchure vers le nord, $275; Sabrevois—réparations et réfections au quai, $500; Sorel, quai de haut niveau à eau profonde—pour pourvoir au paiement de l'intérêt accumulé de cinq pour cent par année à être versé à l'entrepreneur J. E. Beauchemin sur des versements arriérés relativement à son entreprise du 7 août 1907, pour la construction d'une nouvelle devanture pour le quai, $192.24; Saint-Alexis, Baie des Ha! Ha!—prolongement du quai, $1,500; Saint-Alphonse de Bagotville—pour compléter les réparations au quai, $500; Saint-André de Kamouraska, quai—prolongement, $2,625; Saint-André—quai sur la rivière du nord, $250; Sainte-Anne des Monts—améliorations du port à l'embouchure de Grande-Rivière Sainte-Anne, $1,875; Saint-Charles de Caplan—prolongement du quai, $3,000; Sainte-Croix—quai, $7,000; Sainte-Emélie (Leclercville)—addition à une jetée isolée et reliement à la rive, etc., $2,500; Sainte-Famille—prolongement au quai, $2,500; Saint-François (nord), Ile d'Orléans—réparations urgentes et réfections, $1,175; Saint-François Régis—quai du côté est de la rivière Kiamika, $625; Saint-Jean-des-Chaillons, quai—pour compléter les abords, un hangar à marchandises, etc., $550; Saint-Jérôme, quai—réparations urgentes, $1,000; Saint-Joseph de Letellier—quai, $3,750; Saint-Joseph de Sorel—quai sur la rive ouest de la rivière Richelieu, $2,250; Shigawake—prolongement du quai brise-lames, $2,500; Sorel—brise-lames en pilotis et remplissage en pierre vis-à-vis la rue Elizabeth, $375; Valleyfield—quai sur la baie de Valleyfield, $1,500; Ontario—Beaumaris—construction d'un quai, $5,000; Burlington, piles du chenal, $4,250; Blind-River—réparations à la jetée, $137.50; Byng-Inlet—améliorations, $5,250; Cache-Bay—quai dans le lac Nipissing, $1,250; Cobourg—pour réparer et reconstruire la superstructure sur la pile est à l'extrémité nord, $1,500; Colchester—prolongement au quai dans le lac Erié, $4,000; rivière Détroit—protection au côté est dans le township de Malden—compléter, $1,000; Rivière-aux-Français—Lac Nipissing—régulariser les ouvrages aux sorties, $3,000; Goderich—améliorations au port, $43,750; Gravenhurst—quai dans le lac Muskoka, $1,750; Haileybury—améliorations au port, $4,625; Hamilton—améliorations au port, $12,500; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $10,00; Kincardine, réparations aux piles, $375; Kingston, Collège militaire royal—réfection des quais, $3,750; Lakeport—reconstruction du quai, $3,875; lac Nipissing—améliorations du chenal navigable dans le bras ouest allant à travers le lac au Chantier à Monetville, $875; L'Orignal—réparations au quai et au hangar à marchandises, $250; creek McGregor—pour payer à W. F. Smith $2,500, à O'Keefe et Drew $320, et aux exécuteurs de la succession Poile $1,500, en règlement complet et définitif de toutes réclamations pour pertes subies à raison de dommages causés à leurs immeubles en la ville de Chatham par du dragage exécuté dans le creek par un dragueur de l'Etat, $1,080; Michipicoten, lac Supérieur—quai sur la rivière Michipicoten, $4,750; rivière de Montréal—enlèvement de cailloux au Rapide-Plat, $750; rivière de Montréal—améliorations en amont de Latchford, $12,500; New-Liskeard—améliorations au port, $4,500; Owen-Sound—améliorations du port—pour réparer les pilots jointifs du côté ouest du port, $1,500; Pembroke—réparations au quai et aux abords, $875; Ile Pelée—réparations à la jetée de l'ouest, à l'entrepôt et aux abords, $250; Ile au Pique-nique—améliorations au chenal nord

qui entre dans la baie Georgienne, $15,250; Port-Bruce—prolongement de la pile ouest et réparations aux piles est et ouest, $250; Port-Burwell—améliorations aux ouvrages du port, $12,500; Port-Hope—réparations aux piles—pour construire une nouvelle superstructure sur le contrefort du côté ouest du port et exécuter des réparations générales, $1,250; Port-Stanley—améliorations du port, $15,000; Baie de la Providence, île Manitouline—prolongement du quai, $2,500; Baie de la Providence, quai, île Manitouline—entrepôt construit sur le talus en pierre protégé par un coffrage, $912.50; rivière La-Pluie—améliorations au rapide Long-Saut, $15,500; rivière La-Pluie—améliorations à l'embouchure, $15,000; fleuve Saint-Laurent—amélioration du chenal canadien de Kingston à Brockville, $15,000; rivière Sydenham—seconde sortie de Chenal-Ecarté à la baie Mitchell—protection des rives à l'île Martin avec des pilots, $250; Port-Rondeau—améliorations, $23,750; rivière Saugeen—réparations aux piles nord et sud, $250; quai du Sault-Sainte-Marie—addition au retour du côté ouest, $2,500; Sheguiandah—île Manitouline—réparations au quai pour réparer le dommage causé par la débâcle, $1,000; Southampton—améliorations au port, $750; rivière de la Nation-Sud—améliorations au cours d'eau, $1,000; Toronto—Améliorations du port, $38,750; Thornbury—réparations au quai, $250; Whitby—améliorations au port, $5,000; Wiarton—prolongement du quai brise-lames, $3,597; Manitoba—ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $2,000; lac Winnipeg, quais, $2,500; rivière Rouge—protection du nouveau chenal d'entrée à son embouchure, $2,500; port de la plage de Winnipeg—quai de protection dans le lac Winnipeg, $5,000; Satkatchewan et Alberta—rivière Athabaska—enlèvement de cailloux et creusage du chenal à travers des bancs de sable et de gravier, $3,750; Edmonton—quai, $2,500; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $5,000; route navigable de la Dernière-Montagne—pour pourvoir au règlement des réclamations pour des dommages aux immeubles provenant de la construction de la digue Craven pour améliorer la navigation, y compris l'intérêt accumulé à 5 pour 100 par an à cause de versements arriérés, $8,557.90; lac de la Dernière-Montagne—améliorations à la route navigable, $2.250; petite Rivière des Esclaves—améliorations provisoires urgentes, $2,000; rivière Saskatchewan-Nord—enlèvement de cailloux à Prince-Albert $3,750; Prince-Albert—quai, $3,750; relevé des rapides, etc., sur les rivières Saskatchewan nord et sud et autres cours d'eau navigables, $6,250; Territoires du Nord-Ouest—ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $1,250; Colombie-Britannique—Bamfield—côté ouest de l'île Vancouver, $1,250; rivière Columbia—améliorations, $4,375; rivière Columbia et Kootenay—quais, $3,500; rivière Fraser (inférieure)—améliorations, $10.000; rivières Fraser et Thompson—qais, $2,500; ports, rivières et ponts—réparations générales et améliorations, $2,500; Lockport—Iles de la reine Charlotte—quai, $500; Massett—Iles de la reine Charlotte—quai, $1,250; Massett (établissement de blanc)—quai, $1.250; Ile Porcher—quai à l'embouchure de la rivière Skeena, $500; Prince-Rupert—quai de la quarantaine, $13,625; Port de Sooke—améliorations de l'entrée, $1.250; Stewart, tête du canal de Portland—quai, $3.400; Tofino—pour compléter les réparations au quai, $250; pour acheter du bois résineux de la Nouvelle-Galles du Sud pour pilotis requis dans la Colombie-Britannique en général, $3,750; rivière Fraser supérieure et tributaires—amélioration du chenal navigable, $5.000; rivière Lillooet supérieure—enlèvement d'obstructions, $750; station de quarantaine de William's-Head—améliorations, $2,500; Territoire du Yukon—améliorations aux rivières Lewes et Yukon, $1,250; améliorations aux rivières Lewes et Yukon—pour payer à l'entrepreneur L. M. Foley en règlement complet et définitif de toutes réclamations relativement à du bois abattu en octobre 1902 par l'ingénieur résident sur une île à la tête de Hell Gate dans les limites de l'établissement No 112 attribué au réclamant, avec intérêt à cinq pour cent par année sur le versement arriéré de la somme de $404 que l'on trouve lui être due, $37.89; ports et rivières généralement—ouvrages aux ports, aux rivières et aux ponts en général, $3,125; dragage—réparations aux vaisseaux de dragage, $50,000; nouveau matériel de dragage—Provinces Maritimes, $36,625; nou-

veau matériel de dragage—Ontario et Québec, $27,500; nouveau matériel de dragage—Manitoba, $4,250; nouveau matériel de dragage—Saskatchewan et Alberta, $16,250; nouveau matériel de dragage—Colombie-Britannique, $43,750; nouveau matériel de dragage—en général, $50,000; dragage—Provinces Maritimes, $168,750; Dragage—Ontario et Québec, $168,750; dragage—Manitoba, $8,750; dragage—Colombie-Britannique, $68,250; dragage—service général, $1,250; glissoirs et barrages flottants—rivière Saskatchewan nord—campement de l'île aux Oies—pour compléter les piles et les digues, $8,750; district du Saguenay—nouveaux barrages, etc., $14,650; district du Saint-Maurice—améliorations des glissoirs et des barrages flottants pour faciliter le flottage des billots, etc., $14,650; glissoirs et barrages flottants en général, $1,250; chemins et ponts—Baie Courtnay—chemin de la frontière—pour pourvoir à un tiers du coût de la construction de l'aboiteau sur le chemin pour protéger la fondrière et les immeubles du chemin de fer Intercolonial à Saint-Jean, N.-B., laissant deux tiers du coût à être défrayés par le gouvernement provincial et la ville de Saint-Jean, $2,000; pont international qui traverse la rivière Saint-Jean entre Saint-Léonard, N.-B., et Van-Buren, Maine, l'Etat du Maine contribuant d'un montant égal, $5,500; pont interprovincial qui traverse la rivière Ottawa à Hawkesbury, les gouvernements de Québec et de l'Ontario devant contribuer chacun pour $15,000, $12,500; Témiscamingue-Nord—pont qui traverse la rivière des Quinze, le gouvernement de Québec devant contribuer pour $15,000, $12,500; pont du Chapeau, au-dessus du chenal de la Culbute de la rivière Ottawa—nouvelle structure en acier reposant sur des piles et des culées en béton, le gouvernement de Québec devant contribuer pour $5,000, $2,750; ville d'Ottawa—pont sur la rivière Ottawa, les glissoirs et le canal Rideau et les abords qui y arrivent—réparations ordinaires, réfections et entretien, $1,500; ponts de la ville d'Ottawa—prolongement des ponts Dufferin et des Sapeurs, $15,000; Edmonton, pont qui traverse la rivière Saskatchewan nord—renouvellement du pontage, etc., $1,125; ponts de la rivière Bow et de la rivière Spray à Banff—réparations et réfections, $375; ponts de commerce fédéraux par tout le Canada, y compris les abords en général, $1,250; ligne de télégraphe—Provinces Maritimes—Cap-Breton—Nouvelles lignes, $1,665; Québec—Lignes de télégraphe sur le côté nord et sur les îles du bas du Saint-Laurent: amélioration du service des réparations, $750; Saskatchewan et Alberta—construction de la ligne de Athabaska-Landing à Fort-McMurray, $7,250; pour la construction du prolongement en ceinture de la ligne de télégraphe d'un pont près de Moose à Darlington, $1,662.50;. rivière La-Paix—ligne de télégraphe—édifices de bureau, $1,900; terre ferme de la Colombie-Britannique—système de téléphone de la vallée de l'Okanagan, $2,337.50; Iles de la Colombie-Britannique—télégraphes de l'île Vancouver, $300; réseau du Yukon—terre ferme Ashcroft—Dawson—Kitsumkadum à Stewart, à la tête du canal Portland, communications télégraphiques, $6,500; en général—lignes de télégraphe en général, $1,750; divers—division de l'architecture—traitement des architectes, commis aux ouvrages, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur, $7,500; monument à la mémoire de feu l'honorable George Brown, $2,500; monument à la mémoire de feu l'honorable Thos. D'Arcy McGee, $2,500; monument à la mémoire de feu Sir L. H. Lafontaine et de feu l'honorable Robert Baldwin, $5,000; monument à feu Sa Majesté Edouard VII; monument à Madeleine de Verchères, à être érigé à Verchères, $3,750; galerie nationale des Arts, Ottawa, y compris l'achat de tableaux par le conseil d'aviseurs des Arts, $8,750; division des ingénieurs—traitement des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur, $48,750; relevés et inspections, $25,000; relevé des rivières Richelieu et Yamaska et de leurs affluents, pour déterminer le coût d'un cours d'eau amélioré entre la rivière Saint-Jean et le lac Champlain, $1,500; sondages des rivières, $1,250; construction de digues d'emmagasinage de l'eau et des ouvrages de réglementation sur le haut de la rivière Ottawa et sur ses tributaires, $56,250; emmagasinage du surplus des eaux du bassin hydrographique de l'Ottawa supérieur—pour continuer les recherches et le recueillement de données, $6,250; Commission des eaux profondes, y

compris les sommes dont le versement est autorisé à William J. Stewart, hydrographe en chef du département du Service naval à titre de membre de la commission; aussi pour la définition et la démarcation de la frontière internationale entre les Etats-Unis et le Canada, de la rivière au Pigeon à Saint-Régis, telles que prévues par l'article 4 du traité du 11 avril 1908, $15,000; Commission internationale, rivière Saint-Jean, $4,625; pour couvrir les balances de dépenses pour ouvrages déjà autorisés pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants, pourvu que la somme pour chaque travail n'excède paas $200, $2,500. Subventions postales et maritimes—service à la vapeur entre Québec et le bassin de Gaspé, avec escale aux ports intermédiaires, $2,125; service à la vapeur entre Québec et l'île d'Orléans durant l'espace de temps qui s'écoule entre la clôture de la navigation régulière à l'automne et la formation du pont de glace entre l'île et la terre ferme; aussi après la débâcle jusqu'à la reprise de la navigation régulière au printemps, $125; service à la vapeur entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports de la côte nord, $1,500; service à la vapeur d'hiver entre la Rivière-du-Loup, Tadoussac et les autres ports du Saint-Laurent, $2,000; service à la vapeur d'hiver entre la baie Sainte-Catherine et Tadoussac, $875; service à la vapeur entre Saint-Jean et Digby, $5,000; service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Annapolis et Granville, c'est-à-dire le long de la côte ouest du bassin d'Annapolis, $375; service à la vapeur entre Saint-Jean, Digby, Bear-River et Clementsport, $375; service à la vapeur entre Saint-Jean, Dublin et Belfast, durant l'hiver, $1,875; service à la vapeur entre Saint-Jean et Glasgow, durant l'hiver, $3,750; service à la vapeur d'hiver entre Saint-Jean, Halifax et Londres, $3,750; service à la vapeur entre Saint-Jean, Halifax et Londres, $6,250; service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Saint-André, N.-B., avec escale aux ports intermédiaires, $1,000; service à la vapeur pour 52 voyages complets d'aller et retour chaque semaine entre Saint-Jean et Halifax par Yarmouth et les autres ports intercurrents durant la saison de 1911, $2,500; service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Margaretville, Port-Lorne, Port-George, Hall's-Harbour, Harbourville, Morden, N.-E., $625; service à la vapeur de l'ouverture à la clôture de la navigation en 1911 entre Saint-Jean et les ports du bassin de Minas, $750; service à la vapeur entre Saint-Jean et le bassin Cumberland, $750; service à la vapeur entre Saint-Jean, Westport et les autres ports intercurrents, $375; une ligne ou des lignes de steamers pour voyager entre Saint-Jean et Halifax ou l'une ou l'autre de ces villes, et les Indes Occidentales et l'Amérique du Sud, $19,875; service à la vapeur pour l'année 1911, entre Saint-Stephen, N.-B., les points de la rivière Sainte-Croix, Beer-Island, Campobello et les îles de l'intérieur, la baie de Passamaquoddy, et l'Etete ou Black-Bay, $750; service à la vapeur durant la saison de 1911, entre Sydney et la baie Saint-Laurent, avec escale aux ports intermédiaires, $1,625; service à la vapeur durant la saison de 1911, entre Sydney et Whycocomah, $750; service à la vapeur entre Victoria et San-Francisco, $750; service à la vapeur entre Victoria, Vancouver, les ports intermédiaires et Skagway, $3,125; service à la vapeur entre Victoria et la côte nord de l'île Vancouver, $1,250; à ajouter pour les services, Canada, Chine et Japon, $12,166.67. Service naval—Service naval, y compris l'achat et l'entretien des navires, l'entretien et la garde au point des bassins de radoub, d'Esquimalt et de Halifax, et l'établissement et l'entretien des écoles de formation, $750,000; service de la protection des pêcheries—réparations et entretien des steamers de la protection des pêcheries, $70,375; relevés hydrographiques, y compris le relevé de la baie d'Hudson, $80,000; service radiotélégraphique—construction et entretien des stations de télégraphie sans fil, $46,250; service des marées—entretien des tations de marées et des steamers d'étude, $11,250. Travaux publics—imputable sur le capital (ministère de la Marine)—fleuve Saint-Laurent (chenal des navires), $225,000; achat d'immeubles pour le chantier de Sorel, $7,500; pour pourvoir au parachèvement et à la construction du matériel de dragage pour le fleuve Saint-Laurent, de Montréal à la Pointe-aux-Pères, $162,500. Pêcheries—traitements et déboursés des inspecteurs, gardes-pêche et gardiens, $56,875; aider à l'établissement, à l'entretien et à l'inspection d'un entrepôt frigorifique pour la boitte et à la conservation et au

développement de la pêche de grands fonds et pourvoir à des meilleurs moyens de transport pour le poisson frais, $15,000; construction et entretien d'usines devant servir à faire des expériences pour la réduction du chien de mer, etc., $15,000; construction et entretien de stations biologiques et études, $3,750; entretien du laboratoire de la station biologique de la baie Georgienne, $500; frais des commissions des pêches, $2,500; primes aux percepteurs des douanes pour services se rattachant à l'émission de permis sous le régime du *modus vivendi*, $175; entretien d'un bureau de renseignements sur les pêcheries, et poursuivre une campagne éducationnelle parmi les pêcheurs, $2,500; dépense de la Commission Internationale des Pêches, sous le régime du traité réglementant les pêches dans les eaux contiguës à la ligne des frontières, $1,250; pour construire sept grandes chaloupes et quatre plus petites pour le service de la patrouille des pêcheries dans l'Ontario, $7,500; traitements, édifices et entretien d'établissements de pisciculture, $80,575. Mines et service géologique—division des mines—recherches relatives aux dépôts de minerais et de minéraux économiques. Tourbières, y compris l'exploitation de certaines tourbières en Canada et l'outillage nécessaire; à la valeur des houilles et des tourbes du Canada comme combustible, y compris appointements d'un expert et mécanicien pour la production du gaz; recherches relatives au traitement des minerais; obtention de renseignements concernant les industries et opérations des mines et de la métallurgie. $17,750; impressions, appareils, dépenses du laboratoire de chimie, livres, papeterie, dépenses casuelles de bureau, appointements, services auxiliaires, $10,000; études de problèmes métallurgiques d'importance économique, $1,475; études sur la fabrication et l'emmagasinage d'explosifs en Canada; Essayerie du Canada—maintien de l'Essayerie à Vancouver, C.-B., $4,250; Service géologique—publication de rapports, cartes, plans, illustrations, etc., $18,750; achat de livres, instruments, appareils de laboratoire, substances chimiques, matériel pour les cartes, papeterie, entretien des bureaux et du musée, uniformes pour quatre attachés, transport et emballage de spécimens, dépenses diverses, etc., $10,000; pour collection et achat de spécimens pour le musée commémoratif Victoria, $3,750; pour service provisoire technique et aux écritures, $500. Sauvages—Nouvelle-Ecosse—appointements, $318.75; secours et grains de semence, $800; pour encourager l'agriculture chez les sauvages des provinces maritimes, $250; soins de médecins et médicaments, $925; dépenses diverses et imprévues, $75; réparations des chemins et digues, $312.50; Nouveau-Brunswick—appointements, $489.50; secours et grains de semence, $750; soins de médecins et médicaments, $1,000; dépenses diverses et imprévues, $150; réparations aux chemins, $112.50; Ile-du-Prince-Edouard—appointements, $75; secours et grains de semence, $281.25; soins de médecins et médicaments, $162.50; dépenses diverses, $18.75; construction d'un quai, île Lennox, $625; Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest—instruments aratoires, outils, etc., $3,201.50; grains et graines de semence, $988.50; bestiaux, $1,740; secours aux sauvages indigents, $32,658.25; hôpitaux, soins de médecins, médicaments, etc., $16,858; habillements—distribution triennale, traités Nos 1, 2, 5 et et partie de 6, $675; arpentages, $3,750; Sioux, $1,204; moulins à farine et scieries, $1,026.50; dépenses générales, $63,608.50; Colombie-Britannique—appointements, $8,030; secours à des sauvages indigents, $2,250; grains et instruments aratoires, $250; pour encourager les sauvages vers l'agriculture et la fructiculture, $750; hôpitaux, soins de médecins et médicaments, $10,050; frais de voyage, $3,000; frais de bureau, frais divers et dépenses imprévues, $2,230; arpentages, $1,250; nettoyage des vergers sauvages, $625; maisons pour deux agents des sauvages, $1,750; subvention pour un quai à Metlakatla, $375; frais de justice, question des terres de la Colombie-Britannique, $1,250; Yukon—secours, soins de médecins et médicaments, $2,00; écoles sauvages—écoles, $180,697.50; frais généraux—A. J. Boyd, inspecteur, provinces maritimes, $400; inspecteur du bois et évaluateur, etc., $300; frais de voyage et aide aux écritures aux fonctionnaires ci-dessus, $675; à payer aux sauvages qui renoncent à leurs terres sous l'empire des dispositions de l'article 70 de la Loi des sauvages, remboursement devant se faire avec le produit des terres, $12,500;

secours aux sauvages indigents dans les circonscriptions éloignées, $2,500; pour empêcher la propagation de la tuberculose, $1,250; subvention au fonds des sauvages (en fidéicommis) No 310, pour la suppression du trafic des liqueurs enivrantes, $1,000; arpentages—Ontario, Québec et provinces maritimes, $2,500. Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—traitement de M. Fred. White, C.M.G., à titre de commissaire des Territoires du Nord-Ouest, $250; traitement de L. DuPlessis, à titre de secrétaire du commissaire, $75; traitement de Geo. D. Pope, à titre de comptable du commissaire, $75; écoles, $750; secours aux indigents, $125; entretien des aliénés, $300; entretien des prisonniers, $250; dépenses diverses, $375. Gouvernement du Territoire du Yukon—traitements et frais se rattachant à l'administration du Territoire, $32,000; subvention au Conseil du Yukon, $31,250. Terres fédérales et parcs—traitement du service extérieur, $92,500; salaire d'un menuisier, M. John Mason, $288.62; rémunération des membres de la Commission d'examen des arpenteurs fédéraux, du secrétaire et des sous-examinateurs, et frais de voyage, papeterie, impressions, loyer de locaux et ameublement, etc. Les vacations de E. Deville, de W. F. King et d'Otto J. Klotz, membres de la commission, et de F. D. Henderson, secrétaire, devant être payées sur ce crédit, $500; gravure, lithographie et impression des cartes du Canada et des Territoires du Nord-Ouest, $14,675; subvention à la convention forestière fédérale, $500; frais de litiges, $2,750; indemnité à F. W. Peacock et H. H. Fauquier, pour perte de droits de prise d'eau, $1,875; terres de l'artillerie—appointements et dépenses, $430. Divers—*Gazette du Canada*, $3,250; imprimerie de l'Etat, réparations et réfections, $1,750; imprimerie de l'Etat, nouvelles installations, $2,500; distribution des documents parlementaires, $375; impressions diverses, $16,250; contribution à la publication du Catalogue International des publications scientifiques, $125; dépenses occasionnée par la Loi de tempérance du Canada, $250; dépense sous le régime de la Loi de naturalisation, $1,500; traitements et dépenses de l'agence à Paris, $1,625; dépenses imprévues à être autorisées par un décret du conseil et dont un compte en détail sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session, $10,000; au gouvernement impérial pour couvrir la part du Canada dans les pertes probables de l'exploitation du câble du Pacifique, $20,000; subvention pour aider à la poursuite des travaux de la Société astronomique du Canada, $500; la Société Royale, $1,250; frais de litige, lesquels peuvent être payés à des membres du personnel du ministère de la Justice, $3,750; contribution annuelle à la *Canadian Law Library*, Londres, Ang., $250; frais de voyage de Sir H. E. Taschereau pour assister aux séances du comité judiciaire du Conseil privé, $500; pour la considération et la publication des arrêtés de l'Exécutif généraux et des règlements du gouvernement fédéral, $1,000; consultation d'hommes de loi pour l'Auditeur général, frais de voyage et autres dépenses se rattachant à l'examen des comptes, $1,250; subvention à l'Association anti-tuberculeuse, $2,500; subvention à la *Canadian Handicrafts' Guild*, $250; subvention pour la continuation des expériences avec les rennes dans le Labrador canadien, sous la surveillance du Dr W. T. Grenfell, $250; frais de la Commission de conservation, $12,500; Académie des Beaux-Arts, $500; subvention au *Canadian Mining Institute*, $750; succursale de la Monnaie Royale à Ottawa—crédit supplémentaire pour entretien, $6,250; au juge en chef de la cour Suprême du Canada, pour couvrir les frais de voyage et autres dépenses que lui occasionne ses fonctions de substitut de Son Excellence le Gouverneur général, $625; contribution à l'érection d'une tour commémorative à Halifax, N.-E. (à voter de nouveau), $1,250. Douanes—appointements et dépenses casuelles aux différents ports du Canada, y compris des suppléments aux fonctionnaires pour travail de surcroît, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, $531,250; appointements et frais de voyage des inspecteurs des ports et des autres employés au service des inspections et au service préventif, y compris appointements et dépenses se rattachant au conseil des douanes, $36,875; divers—impressions et papeterie, abonnements à des journaux de commerce, drapeaux, timbres-dateurs, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais de loi, primes sur les cautionnements et

uniformes des employés des douanes, $25,000; pour l'achat de nouveaux croiseurs et frais d'entretien des croiseurs du revenu et service préventif, $51,250; somme à verser au ministère de la Justice, chargé d'en faire l'emploi pour le service préventif secret, et auquel il doit en être rendu compte, $1,250. Accise—appointements des fonctionnaires et des inspecteurs de l'accise, etc., et augmentation d'appointements selon le résultat de l'examen de l'accise, $119,250; service de surcroît des préposés à la surveillance des grandes distilleries et autres fabriques, $3,500; rémunération pour longues heures de service, autres que pour exercices spéciaux, $375; service préventif, $3,250; frais de voyage, loyer, combustible, papeterie, etc., $23,000; estampilles pour les tabacs importés et les tabacs canadiens, $21,250; percepteurs des douanes, allocations sur les droits perçus par eux, $2,500; commission aux vendeurs d'estampilles pour le tabac canadien en torquette, $25; pour traduction spéciale, $25; allocation provisoire, ne dépassant pas $150, à chacun des préposés dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, appointements de toutes sources payés par l'Etat n'excédant pas $2,500 par année, $2,500; pour permettre au ministère de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient, et pour loyer, éclairage, force motrice, transport, apopintements, etc., $15,000. Inspection des poids et mesures, du gaz et lumière électrique—appointements des fonctionnaires, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, $19,525; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., pour le service des poids et mesures, y compris achat d'étalons du système métrique, appointements et autres dépenses des inspecteurs, etc., $11,750; allocation provisoire n'excédant pas $125 à chacun des fonctionnaires dans le Manitoba et les provinces de l'Ouest, dont les appointements ne dépassent pas $1,000 par année, $750; appointements des inspecteurs du gaz et de la lumière électrique, $10,112.50; loyer, combustible, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc., inspection du gaz et de la lumière électrique, y compris achat et réparations d'instruments, $7,000; exportation de la force électrique, $240; bureau international des poids et mesures, $54; Commission électrotechnique internationale, $62.50. Falsification des substances alimentaires—Falsification des substances alimentaires et engrais de mise à exécution de la Loi concernant les marques frauduleuses du commerce, $7,500; administration de la Loi des médicaments dits « Proprietary » ou brevetés, $500; ministère du Revenu de l'Intérieur, $125. Travaux Publics—imputable sur la perception du revenu—glissoirs et barrages flottants, bassins de radoub, écluses et barrages—frais d'exploitation, etc.—glissoirs et barrages flottants, $27,025; bassins de radoub, $8,150; ouvrages de ports et de rivières, etc., $6,975; perception des revenus des travaux publics, etc., $1,250; lignes télégraphiques—Ile-du-Prince-Edouard et terre ferme, $1,750; lignes de télégraphe aérien et sous-marin dans le bas du Saint-Laurent et les Provinces Maritimes, y compris les frais des vapeurs employés au service des câbles, $35,000; allocation à J. C. Taché pour services en qualité de surintendant du télégraphe de Chicoutimi, $75; Saskatchewan et Alberta, $9,750; Colombie-Britannique, y compris la partie du coût de l'entretien de la ligne Parksville-Cape-Beale conjointement avec la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, $12,000; réseau du Yukon (Ashcroft-Dawson), $50,000; service télégraphique en général, $1,750. Commerce (y compris l'inspection des denrées et le mesurage du bois)—administration de la Loi concernant l'immigration chinoise, y compris la rétribution accordée aux employés des ministères du Commerce et des Douanes, $3,000; part des dépenses payables par le Canada pour le Bureau international des Douanes, $150; agences commerciales, y compris les dépenses se rattachant à la négociation de traités ou à l'extension des relations commerciales, et diverses autres dépenses pour annonces, impressions, etc., se rapportant à l'extension du commerce canadien, $31,250; primes sur l'acier et le fer, sur les articles d'acier, sur le raffinage du plomb, sur le pétrole brut et sur la cellulose de Manille—pour faire face aux frais de la mise à exécution des lois, $1,750; inspecteurs en chef, sous-inspecteurs et autres employés, loyers, gages et autres dépenses casuelles sous le régime de la Loi des inspections, de la Loi de l'inspection des grains et de la Loi des grains du Manitoba, $53,750; mesu-

reurs, commis, etc., et dépenses casuelles relatives au mesurage du bois, y compris une somme de $3,000 pour mesureurs de bois à la retraite, $3,450; frais de l'administration de la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, $11,250.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas les montants mentionnés ci-dessous (représentant les cinq douzièmes du budget supplémentaire non encore adopté) soit accordée à Sa Majesté à compte des services suivants pour l'année expirant le 31 mars 1912:—Gouvernement civil—ministère de la Justice, y compris division des pénitenciers—pour pourvoir à la promotion de deux commis, de la 1re division, subdivision B à la première division, subdivision A, et de la deuxième division, subdivision A à la première division, subdivision B, $468.75; pour un poste de commis, 3me division, subdivision A, $375; cour de l'Echiquier du Canada—pour un poste de commis, 2me division, subdivision A, $666.67; police fédérale—pour un poste de commis, 3me division, subdivision B, $208.33; ministère de la Milice et de la Défense—pour pourvoir à la promotion d'un commis, de la 3me division, subdivision B, à la 3me division, subdivision A, $41.66; pour trois postes de commis dans la 3me division, subdivision B, $625; pour un messager, $208.33; allocation pour secrétaire privé, $250; Secrétariat d'Etat—pour un poste de commis dans la 1re division, subdivision A, $1,166.67; pour un poste de commis dans la 1re division, subdivision B, $875; pour trois postes de commis dans la 2me division, subdivision B, 1 à $1,200 et 2 à $800, $1,166.66; pour deux postes de commis dans la 3me division, subdivision A, $750; dépenses casuelles—impressions et papeterie—crédit supplémentaire, $625; ministère de l'Intérieur—pour trois postes de commis dans la 1re division, subdivision A, $3,500; pour deux postes de commis dans la 1re division, subdivision B: 1 à $2,700, 1 à $2,400, $2,125; pour un poste de commis dans la 2me division, subdivision A, $666.66; pour un poste de commis dans la 2me division, subdivision B, $500; pour deux trieurs et deux messagers, $1,041.67; département des Affaires des Sauvages—pour un messager, $333.33; bureau de l'Auditeur général—pour un poste de commis dans la 2me division, subdivision B, $33.33; ministère de l'Agriculture—pour un poste de commis, 1re division, subdivision A, $1,166.67; pour un poste de commis, 1re division, subdivision B, $875; pour dix postes de commis, 2me division, subdivision A, $6,666.67; pour sept postes de commis, 3me division, subdivision B, $1,458.34; dépenses casuelles—aide aux écritures, etc.—crédit supplémentaire, $416.67; impressions et papeterie—crédit supplémentaire, $416.67; divers—crédit supplémentaire, $1,666.67; ministère de la Marine et des Pêcheries—promotion de cinq commis de la 3me division, subdivision B à la 3me division, subdivision A, $437.50; département du Service naval—pour un poste de commis dans la 1re division, subdivision B, $875; pour pourvoir à la promotion de trois ingénieurs, de la 2me division, subdivision B à la 2me division, subdivision A, $208.34; ministère des Chemins de fer et canaux—pour un poste de commis dans la 1re division, subdivision A, $1,166.67; pour un poste de commis dans la 1re division, subdivision B, $875; dépenses casuelles—aide aux écritures—crédit supplémentaire, $833.34; ministère des Travaux Publics—pour un poste de commis dans la 1re division, subdivision B, $875; pour pourvoir à des promotions de la 2me division, subdivision B, à la 2me division, subdivision A, $104.17; pour pourvoir à des promotions de la 3me division, subdivision B, à la 2me division, subdivision A, $500; département des Mines—pour un poste de commis dans la 2me division, subdivision B, $333.34; pour un poste de commis dans la 3me division, subdivision B, $208.34; division des Mines—pour un poste de commis dans la 1re division, subdivision B, $875; pour deux postes de commis dans la 2me division, subdivision B: 1 à $1,300, 1 à $1,200, $1,041.67; pour un poste de commis dans la 3me division, subdivision B, $333.34; Commission géologique—pour trois postes de commis dans la 2me division, subdivision B: 2 à $1,300, 1 à $1,200, $1,583,34; pour un poste de commis dans la 3me division, subdivision B, $208.34; ministère des Postes—pour pourvoir à la promotion d'un commis, de la 1re division, subdivision B, à la 1re division, subdivision A, $166.67; pour pourvoir à la promotion de John Graham, de la 2me division, subdivision B, à la 1re

division, subdivision A, $875; pour quatre postes de commis dans la 2me division, subdivision A, $2,666.67; pour huit postes de commis dans la 2me division, subdivision B, $4,000; pour pourvoir à la nomination de quinze messagers, commissionnaires, emballeurs et trieurs, $3,125; ministère du Commerce—pour un poste de commis dans la 2me division, subdivision B, $500; service des rentes viagères—pour deux postes de commis, 3me division, subdivision B, $416.67; ministère du Travail—pour un poste de commis, 2me division, subdivision A, $666.67; bureau du Haut-commissaire, Londres—pour un poste de commis, 1re division, subdivision B, $875; département des Affaires Extérieures—pour un poste de commis, 3me division, subdivision B, $208.34; pour un messager, $208.34; dépenses casuelles—impressions et papeterie—crédit supplémentaire, 416.67; divers—crédit supplémentaire, $208.34; bureau de la Commission de conservation—pour deux postes de commis, 3me division, subdivision B, $416.67; Commision du Service civil—pour pourvoir à la promotion de trois commis, de la 2me division, subdivision B, à la 2me division, subdivison A, $875; pour pourvoir aux augmentations statutaires omises dans le budget principal, $10.42. Police fédérale—crédit supplémentaire, $7,500. Législation—Sénat—2me division, subdivision A—4me traducteur français, L. de Montigny—crédit supplémentaire, $125; 2me division, subdivision B—commis dans la division des lois, etc., A. Hinds—crédit supplémentaire, $41.67; divers—concierge—J. Carleton—crédit supplémentaire, $125; gardien de la salle de lecture—A. R. F. Ralph—crédit supplémentaire, $125; sous-gardien de la salle de lecture—E. Bérubé—crédit supplémentaire, $83.34; huissier—Jos. Larose—crédit supplémentaire, $104.17; commissaire—E. Ashe—crédit supplémentaire, $125; gardien du vestiaire—J. H. Pelletier—crédit supplémentaire, $83.34; messager permanent—N. M. Wood—crédit supplémentaire, $125; Chambre des Communes—service sténographique et dactylographique pour l'usage des députés, $5,833.34; augmentation des appointements de F. Chadwick, sous-greffier de la Couronne en chancellerie, conformément à la résolution de la Chambre des Communes en date du 30 avril 1910, $83.34; promotion de Jules Castonguay, de la 3me division, subdivision A, à la 2me division, subdivision B, conformément à la résolution de la Chambre des Communes en date du 21 février 1911, $166.67; E. L. Desaulniers, augmentation statutaire—omise du budget principal, $20.83; traduction française—crédit supplémentaire, $416.67; commis de la session—crédit supplémentaire, y compris un surnuméraire à $4 par jour, $3,950; pour payer au lieutenant-colonel H. R. Smith, sergent d'armes, remboursement du loyer payé par lui occupé—du 1er septembre 1908 au 31 mars 1910—le loyer ayant été réduit de $800 à $500 par année—19 mois à $25 par mois, $197.92; sergent-d'armes—quatre pages surnuméraires à $1.75 par jour, $437.50; deux femmes de journée surnuméraires durant la session à 75 cents par jour, $83.75; augmentation statutaire—estimation insuffisante, $10.42; gratification de retraite aux messagers de session C. Bodley et C. Brazeau, et à l'huissier de session X. Hassard, $500 chacun, $625; pour dix malles en cuir à $30 chacune, $125; messagers de la session—crédit supplémentaire, $3,768.75; pages—crédit supplémentaire, $875; préposées à la salle d'attente des dames—crédit supplémentaire, $66.67; domestiques—crédit supplémentaire, $368.75; femmes de journée—crédit supplémentaire, $656.25; préposés à l'éclairage électrique—crédit supplémentaire, $31.25; comptables dans la salle des messagers—crédit supplémentaire, $175. Arts, agriculture et statistiques—archives—crédit supplémentaire, $2,083.33; recensement et statistique—crédit supplémentaire, $83,333.33; pour le développement des industries laitière et fructicole, l'amélioration du transport et de la vente des produits alimentaires et autres produits agricoles—crédit supplémentaire, $12,500; pour encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques pour la préservation et la manutention des produits alimentaires d'une nature périssable—crédit supplémentaire, $52,083.33; santé des animaux—crédit supplémentaire, $31,250; stations agronomiques—pour l'établissement et l'entretien de nouvelles stations subordonnées—crédit supplémentaire, $10,4166.66; pour développer l'industrie du bétail sur pied—crédit supplémentaire, $20,833.33; pour l'administra-

tion et la mise en vigueur de la Loi concernant les insectes nuisibles—crédit supplémentaire, $2,083.33; pour l'administration et la mise en vigueur de la Loi concernant les conserves de viande et autres conserves alimentaires—crédit supplémentaire, $4,166.66; pour encourager la production et la vente du tabac canadien—crédit supplémentaire, $2,083.33; pour expériences en fait d'entreposage frigorifique des fruits—crédit supplémentaire, $10,416.66. Quarantaine—appointements et dépenses casuelles des districts organisés, et hygiène publique dans d'autres districts—crédit supplémentaire, $4,166.66; dépenses imprévues en Canada, agences britanniques et étrangères et dépenses générales de l'immigration—crédit supplémentaire, $62,500. Milice et défense—frais de l'équipe des bataillons scolaires, qui se rend en Angleterre pour prendre part au concours de tir, lors de la fête de l'Empire, $1,458.33; droits de douanes—crédit supplémentaire, $41,666.66; dépenses d'une équipe d'artilleurs canadiens se rendant en Angleterre pour y concourir avec d'autres équipes, $6,250; services du génie—crédit supplémentaire, $33,333.33; pour construire une clôture convenable autour du vieux cimetière militaire à Montréal, $2,083.33; solde de l'état-major—crédit supplémentaire, $8,333.3; champ de tir de Rockliffe—pour terrain supplémentaire, $31,250; magasins militaires—crédit supplémentaire, $68,750. Chemins de fer et canaux—imputable sur le capital—chemins de fer—chemin de fer Intercolonial—ponts—pour renforcer—crédit supplémentaire, $18,750; Campbellton—agrandissement d'installations—crédit supplémentaire, $11,250; construction du tronçon de raccordement entre la station de Hampton et le village du même nom, $6,250; Fredericton—agrandissement d'installations—crédit supplémentaire, $7,500; Moncton—allonge à l'édifice du bureau principal—crédit supplémentaire, $20,208.34; Mulgrave—améliorations, $12,500; Truro—agrandissement d'installations—crédit supplémentaire, $17,833.34; agrandissment d'installations le long de la ligne—crédit supplémentaire, $10.416.67; pour aider à la construction d'un chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer Intercolonial à ou près de New-Glasgow, dans le comté de Pictou (ou de Sunny-Brae, dans le dit comté, où l'on achèterait l'embranchement du chemin de fer à cet endroit, comme on pourrait le faire à même le présent crédit) jusqu'à la ville de Guysboro, et de la dite ligne de chemin de fer à Cross Road Country Harbour jusqu'à l'eau profonde du dit havre, $16.666.67; pour aider à la construction d'un chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer Intercolonial, à ou près de Dartmouth, dans le comté de Halifax *via* Musquodoboit-Harbour et la vallée de Musquodoboit jusqu'à Dean-Settlement dans le dit comté, $16,666.67; pour aider à la construction d'un chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer Intercolonial à ou près d'Alba, dans le comté d'Inverness, jusqu'à la ville de Baddeck, dans le comté de Victoria, $83,333.34; chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard—embranchement d'O'Leary à West-Point, $20,833.34; embranchement de Kensington à Stanley-Bridge via Long-River et Clifton, $41,666.67; construction primitive, $416.67; chemin de fer de la Baie-d'Hudson—construction, $33,333.34; pont de Québec—remboursement de la subvention payée par la province de Québec, $250,00, et la ville d Québec, $300,000 à la Compagnie du pont et du chemin de fer de Québec, pour un pont de grande route et de chemin de fer, $229,166.67. Canaux—canal Chambly—Saint-Jean—port—améliorations, $5,000; pont entre Iberville et Saint-Jean—crédit supplémentaire, $270.84; canal Lachine—pont à Rockfield, $33,333.34; canal Murray—matériel électrique, $3,958.34; canal Rideau—construction de pont sur le canal Rideau, rue Bank, Ottawa, $33,333.34; canal Soulanges—quai à la Pointe Cascades, $1,875; intérêt sur état estimatif final, $14,271, de Manning et Macdonald, à 5 pour 100 du 11 janvier 1904 au 15 mai 1908, $1,291.08; canal Welland—bassin à Thorold, $6,250; élargissement du canal près de Welland—crédit supplémentaire, $1,666.67; canaux de Williamsburg—matériel d'éclairage, $22,916.67. Chemins de fer et canaux—imputable sur le revenu—canaux—canal Lachine—pavage de la rue Oak, Montréal, $6,458.34; canal Rideau—compensation au township de Bedford pour dommages causés par l'inondation aux ponts et chaussées, $416.67. Travaux publics—imputable sur le capital—édifices

publics—nouveau bâtiment de l'imprimerie, $41,666.67; Ottawa—nouveaux édifices fédéraux—crédit supplémentaire, $125,000; levé de plans pour s'assurer de la possibilité et du coût d'un tunnel entre l'Ile-du-Prince-Edouard et le continent, $14,583.34; ports et rivières—Port-Arthur et Fort-William—améliorations des ports et rivières—crédit supplémentaire, $208,333.34; Québec—port—achèvement de quai à eau profonde à Lévis, $54,166.67; Québec—port—améliorations—crédit supplémentaire, $208,333.34; Québec—port—améliorations à l'embouchure de la rivière Saint-Charles—pour terminer entreprise—crédit supplémentaire, $3,333.34; Saint-Jean—port—améliorations—crédit supplémentaire, $208,333.34; Nouvelle-Ecosse—Amherst—édifices publics—améliorations, $416.67; Baddeck—édifices publics—horloge de la tour et trottoir, $750; Halifax—hôpital de détention—améliorations, $1,041.67; Halifax—hôtel des postes—améliorations, réparations, etc.—crédit supplémentaire, $4,166.67; Halifax—station de quarantaine à l'île Lawlor—laboratoire bactériologique, $833.34; Kentville—édifices publics—améliorations, $1,666.67; Lunenburg—édifices publics—installations, etc., $833.34; Middleton—édifice public, $2,083.34; North-Sydney—édifice public—tour de l'horloge, $416.67; North-Sydney—bâtiment d'immigration (à voter de nouveau), $1,041.67; Port-Hawkesbury—édifice pubic, $1,250; Shelburne—édifice public—pour compléter les travaux, $1,458.34; Stellarton—édifice public, $1,666.68; Sydney-Mines—édifice public—tour de l'horloge et travaux de réparations, $625; Windsor—édifice public—tour de l'horloge, $416.67; Yarmouth—édifice public—agrandissement des installations—crédit supplémentaire, $7,291.67; Ile-du-Prince-Edouard—Charlottetown—salle d'exercices militaires—allonge (à voter de nouveau), $1,666.67; Charlottetown—nouveaux édifices publics (à voter de nouveau), $833.33; Summerside—édifice public—nouveau toit et nouvelle allonge, y compris travaux de chauffage et de plomberie (à voter de nouveau), $3,125; Nouveau-Brunswick—Grand-Falls—édifice public—crédit supplémentaire, $4,166.67; Newcastle—édifice public—horloge, $833.33; Saint-Jean—nouvel hôtel des postes, $31,250; Saint-Jean—hôpital de détention des immigrants—achat, $8,333.33; Saint-Jean—station de quarantaine, île Partridge—laboratoire de bactériologie, $833.33; Saint-Jean—station de quarantaine—appareil de désinfection à la vapeur, $8,333.33; Saint-Stephen—édifice public—travaux de réparation, etc., $416.67; Saint-George—édifice public, $2,083.33; Sussex—salle d'armes—pour rembourser à la succession T. E. Arnold dépôt de garantie de $453.80, avec intérêt à 3 pour 100, $244.39; Québec—Black-Lake—édifice public, $4,166.67; Grosse-Ile—station de quarantaine—laboratoire de bactériologie, $833.33; Grosse-Ile—station de quarantaine—logement des gardes-malades, $2,083.33; Hull—édifices publics—réparations, $833.33; Joliette—édifice public—améliorations, $2,083.33; Lachine—bureau de poste—améliorations, $1,979.17; Laurentides—édifice public, $4,166.67; Louiseville—édifice public, $4,166.67; Montréal—nouvel hôpital de détention, $10,416.67; Montréal—nouveau dépôt d'armes d'artillerie, $20,833.33; Montréal—nouvel entrepôt de vérification, $41,666.67; Montréal—station postale « C » (à voter de nouveau), $7,500; Montréal—station postale « 2A », rue Saint-Jacques, $12,500; New-Carlisle—édifice public, $2,083.33; Québec—hôtel des postes—agrandissement, $16,666.67; Québec—citadelle—logements des sous-officiers et soldats mariés, $20,833.33; Québec—magasins d'artillerie, pied de la côte du Palais, $20,833.33; Sherbrooke—bureau de poste—réfection des canalisations électriques, $833.33; Sainte-Thérèse—édifice public, $2,083.33; Saint-Casimir—édifice public, $2,083.33; Stanstead-Plain—bureau de poste et salle d'armes, $4,166.67; Weedon—édifice public, $2,083.33; Ontario—Athens—édifice public, $4,166.67; Aurora—édifice public, $2,500; Aylmer—édifice public $2,083.33; Barrie—édifice public—amélioration des terrains, $416.67; Berlin—édifice public—part du gouvernement pour coût de nouveau pavage et de nouveau trottoir, $166.77; Bracebridge—édifice public, $3,333.33; Brampton—édifice public—installations, etc., $625; Campbellford—édifice public, $2,083.33; Durham—édifice public, $2,500; Eganville—édifice public, $833.33; Elmira—édifice public, $2,083.33; Fort-Frances—édifice public, $2,500; Fort-William—édifice public—agrandissement—crédit supplémentaire,

$1,250; Guelph—édifice public—part du gouvernement pour coût de raccordements d'égouts et de pavages construits par les autorités municipales—crédit périmé à voter de nouveau, $740.32; Hamilton—entrepôt de vérification—allonge et améliorations, $4,166.66; Hamilton—édifice public—améliorations, $2,083.33; Hanover—édifice public, $2,500; Kemptville—édifice public, $2,083.33; Kincardine—édifice public (à voter de nouveau), $1,250; Kingston—douane—réfection et réparations, $833.33; Kingston—collège militaire—agrandissement du dortoir des cadets—crédit supplémentaire, $13,750; Kingsville—édifice public, $4,166.66; Leamington—édifice public (à voter de nouveau), $3,333.33; London—bâtiments militaires—allonge des magasins d'artillerie, pour atelier des armuriers (à voter de nouveau), $1,046.66; Maxville—édifice public, $2,083.33; Milverton—édifice public, $2,500; Niagara-Falls—édifice public—installations, améliorations, etc., $1,666.66; Oshawa—édifice public—allonge, $3,749.99; Ottawa—édifice public—ascenseur, bloc ouest, $3,125; Ottawa—édifice public—bloc Langevin, nouvelles chaudières et changements dans l'appareil de chauffage—crédit supplémentaire, $1,458.33; Ottawa—magasins militaires—crédit supplémentaire, $1,250; Ottawa—terrains du parlement—nouveau service d'eau, $833.33; Ottawa—essai de combustible—agrandissement du laboratoire concentrant, $9,583.32; Ottawa—entrepôt de spiritueux méthyliques, $12,499.98; Ottawa—station d'essai d'explosifs—bâtiments et matériel, $20,833.30; Ottawa—ancien musée, rue Sussex—réfections, etc., $10,416.66; Ottawa—hôtel des postes—travaux d'installation, dans les mansardes, pour fournitures postales, $2,916.6; Ottawa—édifices publics—service de protection contre l'incendie, $6,249.99; Paris—édifice public—améliorations, $2,083.33; Port-Arthur—édifice public—allonge pour douane et revenu de l'intérieur, $6,249.99; Renfrew—édifice public—améliorations, $1,250; Sarnia—salle d'armes—paiement de la part du gouvernement pour coût de construction d'égout par les autorités municipales sur la rue Front, $203.20; Sainte-Catherine—édifice public—installations électriques, $416.66; Stratford—édifice public—part du gouvernement pour coût de nouveaux pavages, trottoirs, etc., construits par les autorités municipales, $458.33; Toronto—hôtel des postes—garage pour camions automobiles, $2,500; Toronto—douane—améliorations (à voter de nouveau), $1,666.67; Wingham—édifice public—horloge de la tour (à voter de nouveau), $833.34; Manitoba—Brandon—édifice public—allonge, $10,416.67; Dauphin—édifice public—améliorations, $416.67; Minnedosa—édifice public avec salle d'armes, $4,166.67; Morden—édifice public, $4,166.67; Winnipeg—nouvel entrepôt de vérification (à voter de nouveau), $8,333.33; Winnipeg—édifices publics—pavages, égouts, y compris $624.12 intérêt, etc., $5,833.34; Saskatchewan et Alberta—Athabaska-Landing—allonge de l'édifice public, $416.67; Battleford-Nord—édifice public, $4,166.67; Battleford—bureau de télégraphe—appareil de chauffage, etc., $541.67; Calgary—station d'estimateurs pour levés géodésiques, $2,083.34; Calgary—nouveau bureau de poste, $31,250; Calgary—bâtiment d'immigration—crédit supplémentaire, $10,416.67; Camrose—édifice public, $4,166.67; Edmonton—édifice public—pour améliorations locales, etc., $1,552.93; Edmonton—nouveau bureau des terres fédérales (à voter de nouveau), $8,333.34; Edmonton—édifice public—pour compléter, $2,916.67; Gravelbourg—bureau de télégraphe, etc., $1,250; Indian-Head—pépinière—agrandissement des installations, $2,083.34; Lethbridge—bureau des douanes et des terres fédérales—appareil de chauffage, travaux sanitaires, plomberie, etc., $2,083.34; Régina—édifice public—pour terminer les travaux (à voter de nouveau, $9,000), $6,259.91; Régina—salle d'armes et salle d'exercices—crédit supplémentaire, $12,500.01; Saskatoon—achat de terrain pour édifices publics—crédit supplémentaire, $5,416.67; Colombie-Britannique—Ashcroft—édifice public, $2,083.34; Merritt—édifice public, $2,083.34; Nanaïmo—édifice public—allonge (à voter de nouveau, $4,500), $3,750; New-Westminster—édifice public—améliorations, $500; Nelson—édifice public—allonge (à voter de nouveau, $2,500), $2,916.67; Vancouver—édifice public, $2,500; Vancouver—ancien hôtel des postes—changements, $5,000; Vancouver—salle d'exercices militaires—pour payer à Viau et Lachance ce qui leur

reste dû pour entreprise et travaux supplémentaires se rattachant à cette construction en 1900-01, $603.50; Vancouver-Nord—édifice public, $20,833.34; Victoria—hôtel des postes—améliorations, $4,375; Vernon—édifice public (à voter de nouveau), $4,166.67; Quesnel—édifice public—allonge, $416.67; Union-Bay—édifice public, $2,083.33; édifices publics en général—stations agronomiques—nouveaux édifices et réfections, améliorations, réparations, etc., aux bâtiments actuels, clôtures, etc., et pour service d'eau pour la station agronomique et pour l'observatoire, $8,333.33; ports et rivières—Nouvelle-Ecosse—Albert-Bridge—quai, $416.67; Amherst—quai, $833.34; Anderson's-Cove—prolongement du brise-lames, $1,458.34; Arichat—mur de renfort pour protéger le quai, $208.34; Aspy-Bay—protection du chenal d'entrée à Dingwall, $20,833.34; Avonport—prolongement du brise-lames, $833.34; Baddeck et Middle, rivières—réparation et prolongement des travaux de protection, $1,250; Baddeck—achèvement de l'entrepôt, $187.50; Battery-Point—brise-lames, $1,666.67; baie Saint-Laurent—crédit supplémentaire pour construction de brise-lames, $166.67; Bayfield—prolongement de brise-lames, $6,250; Blue-Rocks—réparations de brise-lames, $250; Breton-Cove—réparation des travaux de protection, $250; Burke's-Head—brise-lames—crédit supplémentaire, $2,708.34; Burlington—réparation du quai, $333.34; Canada-Creek—réparation du brise-lames de l'est, $625; Canning—achèvement du quai, $208.34; cap Negro, Swain's-Cove—quai, $833.34; Caribou, île—élévation de la chaussée, $1,000; Centreville, Cape-Island—quai, $666.67; Charles-Forest's-Cove—brise-lames, $1,666.67; Chegoggin—batardeau, $291.67; Cheticamp, pointe—brise-lames, $4,166.67; Clark's-Harbour—enlèvement de roches, $375; Cole-Harbour—quai, $1,250; Comeauville—prolongement du brise-lames, $2,083.34; Cottage-Cove—brise-lames, $833.34; Cow-Bay—compléter les ouvrages de protection et les réparations—crédit supplémentaire, $729.17; Croft's-Cove—débarquement de bateau et approches—crédit supplémentaire, $333.34; Delaps-Cove—améliorations au port, $916.67; Digby—améliorations et réparations, $4,166.67; jetée de Digby—pour acquitter la réclamation de J. E. et H. Bigelow, $727.50; Eagle-Head—changements et réparations au brise-lames, $500; port des navires de l'est—quai, $416.67; Chezzetcook-Est—réparations au quai, $208.34; rivière de l'Est, New-Glasgow—améliorations, $10,416.67; Eatonville—réparations au brise-lames, $833.34; Eel-Brook—quai, $833.34; Feltzen-Sud—brise-lames dans l'anse de Spindler, $2,083.34; port de la pointe Finlay—prolongement du quai, $1,041.67; Fourchu—quai, $1,250; hangars à marchandises sur les quais publics, $666.67; Rivière aux Français, côte nord—brise-lames, $1,583.34; Friar's-Head—port aux bateaux, $833.34; pointe de Fruid—enlèvement des rochers, $2,083.34; Port-Gabarus—prolongement aux ouvrages de protection du port, $541.67; port de Hall—réparations au brise-lames, $625; Harbourville—réparations au brise-lames, $666.67; anse au Hareng—quai, $625; quai, débarcadère de Horton—réparations, $208.34; Iona—réparations au quai, $208.34; Jamesville—quai, $1,666.67; Joggin's-Mines—virage sur le brise-lames, $583.34; Jones-Harbour—enlèvement des rochers, $625; passage d'eau Jordan—quai, $916.67; anse de Kelly—prolongement du brise-lames, $1,458.34; pointe Kraut—quai, $1,041.67; Petite Anse—construction du brise-lames—crédit supplémentaire, $1,250; Petit Port—améliorations, $916.67; Longue-Pointe—prolongement du quai et du brise-lames, $2,083.34; Louisdale—quai, $1,250; Louis Head—prolongement et réparations au brise-lames, $1,708.34; Pubnico-Est, inférieur—quai et réparations, $1,041.67; Pubnico-Ouest, inférieur—réparations au quai, $250; Mabou—prolongement et élargissement du quai, $833.34; Maitland—réparations au quai, $166.67; Montagne de Marbre—prolongement au quai, $1,666.67; Marie-Joseph—quai, $1,166.67; Pont-Marion—quai, $666.67; Port-Margaree—prolongement des ouvrages de protection du port, $3,166.7; McAras-Brook—quai, $708.34; Meat-Cove—quai, $1,250; Meteghan—rétablissement et prolongement, $2,91.67; Pubnico-Ouest, du milieu—creuser et élargir le chenal, $416.67; Morden—réparations au brise-lames, $416.67; Mulgrave—quai—crédit supplémentaire, $229.17; Port-Musquodoboit—quai, $1,041.67; Neil's-Harbour—réparations au brise-lames, $208.34; New-Harbour—améliorations,

$4,166.67; New-Haven—réparations et prolongement au quai, $600; Anse à Parker—prolongement et réparations du brise-lames, $1,458.33; Petit-de-Grat—réparations au brise-lames, $1,166.67; baie de Plaisance—brise-lames, $1,250; Port-Richmond—brise-lames, $4,166.67; Pointe-Edward—quai, $833.33; bassin de la rivière des Habitants—quai, $1,250; Romkey's-Cove—dragage du chenal des bateaux, $1,250; Rous-Brook—quai, $1,041.67; rivière au Saumon—ouvrages de protection du port, $416.67; Sambro—parachèvement du quai, $291.67; Anse au Sable—réparations au brise-lames, $333.33; Scott's-Bay—prolongement et réparations au brise-lames, $1,046.67; île au Marsouin—quai, $1,250; Sheet-Harbour—réparations au quai de la rivière de l'Est, $375; Sheffield-Vault—quai, $466.67; Short-Beach—prolongement au brise-lames, $1,958.33; Skinner's-Cove—dragage du chenal, $333.33; Sober-Island, $416.67; Anse au Soldat—quai, $1,041.67; Ingonish-Sud—Corsan—prolongement du quai, $416.67; South-Lake, Lakevale—prolongement des ouvrages de protection du chenal, $1,666.67; île à la Pierre—réparations au brise-lames et construction d'ouvrages de protection, $2,416.67; Saint-Joseph—quai, $4,166.67; port de Sydney—ouvrages de protection et acquisition de la barre sud, $10,416.67; mines de Sydney—quai à l'anse Barrington—crédit supplémentaire, $416.67; Tangier—améliorations du quai, $208.33; Tatamagouche—quai, $375; Troy-Pond—chenal et protection en coffrage, $1,250; Victoria-Pier—prolongement et réparations, $1,250; Settlement-Watt—quai, $1,250; brise-lames d'Arichat-Ouest—réparations, $1,250; Chezzetcook-Ouest—réparations au brise-lames, $416.67; Western-Head—réparations au brise-lames, $375; Anse à White—prolongement du quai—crédit supplémentaire, $2,083.33; Pointe-White—brise-lames, $1,666.67; Whycocomagh—parachèvement du quai, $208.33; Whycocomagh—quai du côté sud, $833.33; Wolfville—ouvrages de protection, $500; Anse au naufrage—brise-lames, $416.67; port de Yarmouth—enlèvement de la batture rocheuse de Sollow, $20,833.33; Nouveau-Brunswick—Bayside—parachèvement du quai—crédit supplémentaire, $541.67; Beaumont—nouveau quai, $2,500; rivière Noire—quai, $625; rivière Noire—renouvellement de la superstructure de la jetée brise-lames—crédit supplémentaire, $333.33; Castalia—brise-lames, $2,083.34; Chance-Harbour—améliorations au brise-lames, $2,291.67; Chatham—réparations au quai de la douane, $750; Chatham—quai neuf, $41,666.67; Anse à Cummings—quai—crédit supplémentaire, $166.67; Dalhousie—améliorations au quai, $500; Dorchester—pour compléter un lit pour les navires au quai, $416.67; Fairhaven—réparations au quai, $833.34; Gardner's-Creek—réparations aux ouvrages du port, $1,666.67; Anse aux Groseilles—brise-lames, $2,083.34; port de Goose-Creek—brise-lames, $3,333.34; Grande Anse—nouvelle arête, $1,666.67; Pointe Verte—brise-lames, $2,083.34; Barvey-Bank—relever le quai, 562.50; Kouchibouguac—travaux au port—crédit supplémentaire, $833.34; Caraquet inférieur—blocs à casser la glace, $1,291.67; baie Mace—reliement de la tête de la jetée avec la côte, $270.84; Mill-Cove—quai, $1,541 67; Millerton—quai public, $833.34; Mispec—réparations aux ouvrages du port, $354.17; Moncton—amarrage pour les chalands et réparations au quai, $2,250; Néguac—prolongement du quai—crédit supplémentaire, $333.34; Petite Lamèque—quai, $3,333.34; pointe Sapin—brise-lames—crédit supplémentaire, $3,333.34; pointe Wolfe—améliorations aux ouvrages de protection du port, $250; rivière Saint-Jean et ses tributaires—pour pourvoir à contribuer à la dépense faite par le gouvernement local au plus pour la moitié de la somme dépensée par lui pour construire des quais dans les eaux de marée, $2,229.17; rivière Saint-Jean et tributaires—construction de quais dans les eaux de marée—crédit supplémentaire, $8,333.34; Anse au Marsouin—construction d'un brise-lames, $416.67; île Shédiac—quai, $1,250; pointe Spinney—rivière L'Etang—bloc, $208.34; rivière Sainte-Croix—dragage, $3,125; Saint-Louis—dragage du chenal et construction de murs de dérivation, $416.67; Tracadie, port—pour construire d'autres parapets et réparer les anciens, $375; Anse à Trynor—parachèvement—crédit supplémentaire, $208.34; rivière au Saumon supérieure—brise-lames, $2,187.50; Woodlands—parachèvement—crédit supplémentaire, $125; Ile-du-Prince-Edouard—Cascumpec ou

pointe Gordon—quai, $1,041.67; étang de Graham—reconstruction et réparation d'ouvrages, $520.84; quai de la Grande-Rivière—reconstruction, etc., $2.708.34; étang au naufrage—prolongement des brise-lames et creusement des abords du chenal, $2,500; quai de Southport—reconstruction, $3,333.34; quai de Stephen—Montague—entrepôt, $208.34; Tracadie—construction d'un brise-lames, $10,833.34; îles aux Bois—prolongement du brise-lames du sud, $2,500; Québec—Anse à la Barbe—prolongement du brise-lames, $2,083.34; Anse aux Canards—brise-lames, $2,083.34; Anse aux Gascons—réparations au quai, $1,250; Beauport—réparations au quai, $666.67; Beaulac (Garthby),—prolongement du quai, $1,250; Cacouna—pilier d'avant, $833.34; Cap à l'Aigle—prolongement du quai, $7,500; Anse du Cap—parachèvement du prolongement de la jetée débarcadère, $2,916.67; Cap Chatte—prolongement du pilier de dérivation, $2,083.34; Cap Saint-Ignace—prolongement du quai, $2,083.34; rivière Caplan—réparations aux piliers de dérivation, $416.67; Chicoutimi—prolongement du quai et réparations, $2,083.34; bassin de Chicoutimi—quai, $1,000; Clark-City (Sept-Iles)—parachèvement du quai, $6,250; Contrecœur—parachèvement du quai, $1,250; Coteau du Lac—réparations au quai, $208.34; Coteau-Landing—parachèvement du quai, $1.250; Douglastown—prolongement au brise-lames, $2.083.34; Escuminac—quai, $1,250; Fabre—exhaussement du quai, $1,500; Fraserville—quai et dragage, $29.166.67; Fassett—quai sur la rivière Ottawa—crédit supplémentaire, $1,666.67; Gaspé—quai à eau profonde, $31,250; Petite-Décharge—Saint-Joseph d'Alma—jetée, $833.34; Grands-Méchins—prolongement du quai, $3,333.34; Grosse-Ile, station de quarantaine—prolongement du quai de l'ouest—crédit supplémentaire, $5.000; Grosse-Roche, sur le Saguenay—prolongement au quai, $1,250; Hudson—réparations au chemin du quai, $416.67; Ile aux Coudres—pilier d'avant pour le quai, $2,083.34; Ile aux Noix—réparations au quai, $583.34; île Bonaventure—brise-lames, $833.34; île Verte—côté nord-est de la rivière—parachèvement de l'ouvrage de protection, $1,041.67; Kamouraska—addition au quai, $2,708.34; Lacolle—réparations au quai, $208.34; lac Missawippi—parachèvement des quais, $2,083.34; Lanoraie—prolongement du quai, $2.791.66; Laurin—jetée brise-glace, $1.250; Lavaltrie—pour pourvoir à l'établissement d'un hangar sur le pilier d'avant du quai, $291.67; Les Eboulements—réparations au quai, $1,666.67; L'Assomption—quai, $1,875; Saint-Laurent inférieur—enlèvement des cailloux, $625; Iles de la Madeleine—brise-lames et jetées—crédit supplémentaire, $1,666.67; Maria—réparations au quai, $625; Matane—réparations au quai, $666.67; Mistassini—prolongement du quai, $625; Montebello—quai sur la rivière Ottawa—crédit supplémentaire, $2,083.34; Nicolet—prolongement de la jetée, $1.250; Murray-Bay—quai—crédit supplémentaire, $1,666.67; Notre-Dame-du-Portage—réparations au quai, $500; Papineauville—quai sur la rivière Ottawa—crédit supplémentaire, $416.67; baie de la Pentecôte—dragage, $4.166.67; Petit-Cap—brise-lames, $1,666.67; Pointe-à-Piché—pour compléter les brise-glace et exhausser le quai, $1.875; Pointe-à-Brousseau—ouvrages de protection du port, $1,666.67; Pointe-aux-Esquimaux—réparations au quai, $416.67; Pointe-Claire—réparations au quai, $250; Pointe-Platon—quai, $4,166.67; Rimouski—quai brise-lames, $2.916.67; Rimouski—prolongement de l'aqueduc jusqu'au quai, $2,500; rivière aux Vases—parachèvement du quai, $833.34; rivière aux Vases—prolongement du quai, $416.67; rivière Saguenay—dragage et autres améliorations—crédit supplémentaire, $16.666.67; rivière Baude—quai, $208.34; Roberval—brise-lames, $1,250; rivière l'Achigan—brise-glace, $2.083.34; fleuve Saint-Laurent—continuation du mur de protection de la petite rivière Saint-Jacques vers le nord, $8,333.34; ruisseau à Loutres—améliorations au port, $500; ruisseau à Sem—jetée et enlèvement des cailloux, $833.34; ruisseau le Blanc—prolongement du quai, $1,666.67; Saut Montmorency—parachèvement des ouvrages de protection, $2.083.34; Skigawake—parachever le planchéiage, etc., du quai, $125; Sainte-Amie—quai et magasin, $1,250; Saint-Antoine de Tilly—quai, $1.250; Saint-André—quai—crédit supplémentaire, $1,041.67; Saint-André de Kamouraska—réparations au quai, $500; Saint-Anicet—réparations au quai, $1,041.67; Sainte-Anne de Bellevue—hangar à

fret, $479.17; Sainte-Anne de la Pocatière—réparations au quai, $208.34; Sainte-Anne de la Pocatière—prolongement au quai, $2,791.67; Saint-Eloi—prolongement du quai, $416.67; Sainte-Emélie (Leclercville)—ajouté à la jetée isolée et liaison à la rive—crédit supplémentaire, $4,166.67; Saint-Gérard—brise-glace, $2,083.34; Sainte-Famille—prolongement au quai—parachèvement—crédit supplémentaire, $4,166.67; Saint-François—réparations et améliorations au quai, $458.34; Sainte-Félicité—quai, $1,250; Saint-Godfroi—prolongement du quai, $2,083.34; Saint-Georges de Malbaie—brise-lames, $2,083.34; Saint-Ignace de Loyola-Est—ouvrages de protection de la plage et réparations au quai—crédit supplémentaire, $1,041.67; Sainte-Jeanne de l'île Perrot—quai, $2,083.34; Saint-Joseph de Letellier—parachèvement du quai, $2,041.67; Sainte-Luce—quai, $833.34; Saint-Marjorique—construction d'abords pour le quai public, $2,083.34; Saint-Marc—réparations au quai et au brise-glace, $208.34; rivière Saint-Maurice—dragage du chenal de l'est, $12,500; Saint-Siméon—achèvement des réparations au quai, $1,250; Saint-Valier—prolongement du quai, $4,166.67; Saint-Joseph de Sorel—quai sur le côté ouest de la rivière Richelieu—crédit supplémentaire, $416.67; Saint-Roch—quai, $1,250; Sorel—achèvement de la reconstruction du brise-glace, $291.67; Sorel—pour achever le quai en eau profonde, $4,166.67; Tadoussac—quai sur le côté sud-est de l'île Tadoussac—achèvement, $9,583.33; Trois-Lacs—réparations au quai et aux abords, $250; Trois-Rivières—port—achèvement d'un quai en eau profonde à l'extrémité ouest du port, $47,916.67; Trois-Pistoles—port de la rivière—construction d'une jetée brise-lames, $1,666.67; Ontario—Bayfield—réparations aux piers, $1,583.33; rivière Belle—draguer le bassin de virage à l'extrémité extérieure du chenal du port et le protéger avec des pilotis jointifs, $2,270.83; Besserer's-Grove—quai, $3,125; Bowmanville—réparations à la jetée est, $2,500; Brighton—quai, $5,000; Brockville—prolongement du dock de Tunnel-Bay, $6,250; Bronte—port—réparations au quai et aux abords, $625; Burlington-Beach—canal—creusage et élargissement, $41,666.67; Dawson-Point—exhaussement du dock, $333.33; Dryden—quai, $416.67; Goderich—améliorations du port—crédit supplémentaire, $48,333.34; Goderich—en règlement en plein et définitif de la créance de madame Madigan résultant du contrat de feu Luke Madigan pour la construction d'un brise-lames, $2,083.33; Gravenhurst—quai sur le lac Muskoka—crédit supplémentaire, $2,916.67; Hamilton—améliorations du port—crédit supplémentaire, $6,666.67; Huntsville—prolongement du quai, $1,250; Kincardine—prolongement de la jetée, $4,166.67; Kingston—améliorations du port, $20,833.33; Kingsville—réparations à la jetée, $4,166.67; Lion's-Head—prolongement du dock et de la jetée, $2,500; lac Nipissing—réglementation des travaux aux débouchés—crédit supplémentaire, $2,083.33; La-Passe—quai, $541.67; Meaford—fermeture de l'entrée est, et enlèvement du brise-lames intérieur en forme de « L », $14,166.67; Mont-Julien—prolongement du dock, $1,166.67; North-Bay—brise-lames, $2,083.33; Oakville—améliorations du port—compléter les paiements, $882.48; Owen-Sound—améliorations du port, $10,416.67; Paincourt—quai, $805.83; Petewawa—réparations et reconstruction de tête de jetée, $1,875; Peterborough—quai, $8,333.33; Port-Bruce—jetée ouest (à voter de nouveau), $1,000; Port-Colborne—pour payer l'entrepreneur M. J. Hogan pour de la pierre placée aux abords, $1,114; Port-Elgin—réparations et réfections à la jetée et construction d'un batardeau, $2,208.33; Port-Rowan—réparations et réfections à la jetée et enlèvement d'obstructions dans le chenal, $2,916.67; Red-Bay—quai, $833.34; rivière Thames—enlèvement d'obstructions, $1,875; Rondeau—port—améliorations—crédit supplémentaire, $4,166.67; Rosseau—réparations au quai, $270.84; baie de Sarnia—améliorations, $20,833.34; Sault-Sainte-Marie—améliorations au vieux quai de Plummer et aux abords, $4,625; Sault-Sainte-Marie—allonge au retrait du côté ouest, $1,250; Smyth—quai au lac à l'Elan—rivière de Montréal—réparations, $208.34; Spanish—quai, $3,000; Sturgeon-Falls—achèvement du dock, $312.50; Summerstown—réparations au quai, $500; Thessalon—brise-lames, $5,666.67; Thornbury—achèvement des réparations au quai, $8,541.67; Thornbury—achèvement des réparations au

quai, $1,250; Toronto—améliorations du port, $12,500; Toronto—port—pour règlement en plein et définitif de la créance de R. Weddell et Cie, pour remorquage supplémentaire relativement à leur contrat pour la construction d'une nouvelle entrée à l'ouest dans le port de Toronto, $10,570.38; Two-Creeks—port (Wheatley)—brise-lames, $4,166.67; Windsor—dock de mouillage, $12,500; Manitoba—rivière Fairford—pour acquitter la créance de F. Lemoine pour ouvrage supplémentaire avec intérêt accumulé à 5 pour 100 par an, $2,795; Gimli—prolongement du quai, $2,916.67; rivière Rouge—écluse et barrage—crédit supplémentaire pour compléter le paiement, $8,077.08; rivière Rouge—barrage de St. Andrews—construction d'abords, $26.250; rapides St. Andrews—exhaussement du chemin. $416.67; rapides St. Andrews—passe migratoire. $2,108.33; baie de Victoria-Beach—port—brise-lames et quai, $5.000; Saskatchewan et Alberta—levés hydrographiques des rapides, etc., sur les rivières Saskatchewan-Nord et Saskatchewan-Sud et autres. cours d'eau navigables—crédit supplémentaire. $4,166.67; Colombie-Britannique—lacs Arrow—améliorations aux étroits. $10.416.67; rivières Kootenay et Colombia—quais—crédit supplémentaire, $3,125; Boswell—quai, $8,125; relevé hydrographique du fleuve Columbia—à partir de la frontière dans le but de déterminer ce qu'il en coûterait pour rendre ce fleuve navigable, $2,500; rivière Courtney—améliorations, $416.67; rivières Fraser et Thompson—quais—crédit supplémentaire, $10,208.34; rivière Fraser—pour commencer la construction d'un pilier de dérivation, $83,333.34; rivière Fraser—améliorations—reconstruction et réparations des barrages à Nicomen-Slough, $6.666.67; rivière Fraser (cours inférieur)—améliorations—crédit supplémentaire, $1,041.67; ports, rivières et ponts—réparations en général et améliorations—crédit supplémentaire, $1.458.34; baie Hardy—réfections de quais, $625; rivière Harrison—améliorations—pour payer à la *Broks Scanlon Lumber Company* pour déboursés et achèvement des travaux, $4,631.25; Holyburn—Vancouver-Nord—quai sur le côté nord de la baie des Anglais, $2,083.34; Kincolith—quai. $1,458.34; lac Kennedy—améliorations au débouché. $625; baie Lasquita—quai. $1,458.34; Lockport—quai—crédit supplémentaire, $625; Mill-Bay—quai. $1.458.34; rivière Naas—enlèvement de cailloux, $416.67; Naden—port—îles de la Reine-Charlotte, $2,083.34; Needles—quai. $3,125; rivière Okanagan—protéger et améliorer le chenal navigable, $2,916.67; île Porcher—quai—crédit supplémentaire. $625; rivière Powell—prendre possession du brise-lames et le compléter. $22.916.67; île Sidney—réparations et réfections au quai, $1,458.34; Stewart—tête du quai du canal Portland—pour le compléter, $1,000; Surf-Inlet—quai, $2,083.34; rivière Thompson—enlèvement de troncs d'arbres, etc., etc., $1,041.67; pour acheter du bois de résine de la Nouvelle-Gales du Sud pour ouvrages en pilotis en général dans la Colombie-Britannique (à voter de nouveau), $5,416.67; Tifino—réfections de quai. $625; baie Union—quai, $625; ports et rivières en général—outillage du lac Témiscamingue—réparations de l'outillage, $3,041.67; dragage—dragueurs—réparations—crédit supplémentaire, $13,125; dragage—Colombie-Britannique—crédit supplémentaire, $18.333.34; dragage—provinces maritimes—crédit supplémentaire, $83.333.34; dragage—Ontario et Québec—crédit supplémentaire, $83,333.34; dragage—Ontario et Québec—chantier maritime sur l'île Victoria, $25,000; nouvel outillage de dragage—Colombie-Britannique—crédit supplémentaire, $83,333.34; nouvel outillage de dragage—Manitoba—crédit supplémentaire, $14,583.34; glissoirs et barrages flottants—district d'Ottawa—pour régler en plein et définitivement la créance de Francis Murphy relative à l'exploitation du barrage flottant du gouvernement sur la rivière Gatineau. ainsi que pour faire l'achat de terrain additionnel du demandeur pour des fins de barrage. $1,529.17; chemins et ponts—pont Chapeau sur le chenal de la Culbute de la rivière Ottawa—nouvelle structure en acier sur piles et culées en béton. le gouvernement de Québec doit contribuer $5,000—crédit supplémentaire, $2.083.34; cité d'Ottawa—ponts—prolongement des ponts Dufferin et des Sapeurs—crédit supplémentaire, $75,000; lignes télégraphiques—provinces maritimes—Nouvelle-Ecosse—Cap-Breton—nouvelles lignes—crédit supplémentaire, $3,500; Cap de l'île aux Nègres—câble. $1.458.34; l'île aux

Phoques—câble, $4,583.34; Nouveau-Brunswick—ligne de télégraphe et de téléphone Chatham-Escuminac-Sapin, $562.50; Québec—ligne de télégraphe de Mingan—achat de l'emplacement de voie, etc., $3,333.34; nouvelles lignes de télégraphe et réparations et réfections aux lignes actuelles, $1,416.66; Saskatchewan et Alberta—Athabaska-Landing—ligne du débarcadère de la rivière La-Paix—prolongement jusqu'à la Grande-Prairie, $9,375; Moosejaw—ligne de télégraphe de Wood-Mountain—réfections et reconstruction, $7,708.34; lignes du Nord-Ouest—enlever la ligne des terres arables et l'établir le long du chemin, $2,083.34; ligne de télégraphe de Battleford à l'île La-Crosse, $15,625; Colombie-Britannique—Alberni—ligne de télégraphe de Clayoquot—réparations et améliorations en général, $1,708.34; rivière Campbell—ligne de téléphone de Taxeda—achèvement, $1,958.34; ligne de téléphone Golden-Windermere—réparations et nouveaux poteaux, $625; de Kamloops à Wtlhatchin—ligne de téléphone, $2,083.34; Nanaïmo—ligne de télégraphe de Comox—nouveaux poteaux et réparations en général, $416.67; ligne de la Vallée de North-Thompson—de Kamloops à Feunels—pour achever les paiements, $481.67; système de téléphone de la vallée de l'Okanagan—montant supplémentaire, $3,066.34; ligne de téléphone entre les îles Kuper et Thetis et Chemainus et l'île de Vancouver, $2,083.34; Victoria—ligne de télégraphe du cap Beale—réfections, réparations, etc., $1,041.67; Divers—laboratoire d'épreuve de ciment—améliorations, $433.34; construction de digues d'emmagasinage de l'eau et des ouvrages de réglementation sur le haut de la rivière Ottawa et sur ses tributaires—pour payer aux entrepreneurs Kirby et Stewart une somme additionnelle pour batardeaux et assèchement se rattachant à la construction de la digue de Témiscamingue sur la rivière Ottawa, $34,583.34; construction des digues d'emmagasinage de l'eau et des ouvrages de réglementation sur le haut de la rivière Ottawa et sur ses tributaires, et règlement des dommages causés aux terrains—crédit supplémentaire, $8,333.34; division des ingénieurs—traitement des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur—crédit supplémentaire, $9,583.34; Commission internationale, rivière Saint-Jean, N.-B.—crédit supplémentaire, $7,500; bateau arrache-souches *Samson*—gratification au capitaine J. L. Card pour blessures infligées alors qu'il était au service de l'Etat, $104.17; équipement de forages d'épreuve, $583.34; pour payer à la *Canadian Pneumatic Tube Company, Limited*, en règlement entier et définitif de toutes créances résultant de leur contrat pour services de postes pneumatiques à Montréal et à Toronto, y compris 5 pour 100 d'intérêt, $20,371.24; Commission du fleuve Saint-Laurent—pour s'enquérir sur toutes questions concernant les demandes pour privilèges spéciaux qui peuvent atteindre le niveau de l'eau et la navigation, $16,666.67. Subvention postales et maritimes—service à la vapeur entre Sydney, autour de l'île du Cap-Breton, et retour à Sydney, $2,083.34; service à la vapeur entre Prince-Rupert, C.-B., et les îles de la Reine-Charlotte—crédit supplémentaire, $1,000; service à la vapeur entre Mulgrave et Canso—crédit supplémentaire, $833.34; service à la vapeur entre Mulgrave et Guysboro', avec escale aux ports intermédiaires—crédit supplémentaire, $416.67; service à la vapeur entre les îles Caraquet, Shippegan et Miscou—crédit supplémentaire, $416.67; service à la vapeur entre Saint-Jean, Westport et autres ports intermédiaires—crédit supplémentaire, $416.67; service à la vapeur entre Kénora, la rivière La-Pluie et Fort-Frances depuis l'ouverture de la naavigation en 1911 jusqu'à la clôture, $4,166.67; service à la vapeur entre Chéticamp, Sydney, N.-E., et Saint-Jean, Terre-Neuve, $2,500; service à la vapeur entre Saint-Jean, Port-Wade et Bridgetown, $833.34; navigation à vapeur entre Mulgrave, Petit-de-Grat et la tête de la ligne de l'Intercolonial à Mulgrave—crédit supplémentaire, $416.67; navigation à la vapeur durant la saison de navigation de 1911, entre Sarnia et le Saut-Sainte-Marie, avec escale aux ports intermédiaires, $4,166.67; service à la vapeur entre la baie de Mahone et l'île Tancook, $416.67; service à la vapeur entre les ports de Québec sur la rive nord de l'île d'Orléans, $1,041.67; service à la vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et les ports de la Baie-de-Fundy et le Bassin des Mines, y compris Scott's-Bay, Windsor et Port-

Williams, N.-E., $1,041.67; srvice à la vapeur entre Halifax, le Cap-Breton méridional et les ports du lac Bras-d'Or, $1,666.67; service à la vapeur entre Halifax et la côte ouest du Cap-Breton, avec escales aux ports intermédiaires, $833.34. Service naval—service radiotélégraphique—construction et entretien des stations de télégraphie sans fil—crédit supplémentaire, $29,166.67; service de protection des pêcheries—nouveau navire requis pour le service de protection des pêcheries sur les côtes de la Colombie-Britannique, $31,250. Service océanique et fluvial—gratification à la veuve de feu le capitaine P. B. Toye, conférencier aux écoles de navigation dans la province de Québec—équivalant à deux mois d'appointements, $83.33. Service des phares et service côtier—agence, loyers et dépenses imprévues—crédit supplémentaire, $12,500; compensation à W. H. Gamble, Ernest Gamble et Samuel Hicks, qui ont été blessés lors de l'écroulement du chemin de fer élevé sur le quai du gouvernement à Oshawa, Ont., le 28 juin 1910, $125; pour payer à James McAllister le placement des bouées à Fort-Wiliam, $166.67; pour pourvoir à la construction de quai, édifices, etc., à l'agence de ce service, à Québec, $125,000; somme requise pour procurer au bureau principal des Lloyds, à Londres, le bulletin quotidien fourni par les stations téléphoniques et les stations de signaux le long du fleuve Saint-Laurent, $1,041.67; somme requise pour pourvoir aux dépenses faites par M. Thos. Harling, pour assister à la conférence avec les Lloyds, à Londres, afin d'obtenir des taux plus avantageux pour le commerce maritime du Canada, et pour payer le coût de la rédaction des brochures sur cette matière, $416.67. Institutions scientifiques et levés hydrographiques—ministère de l'Intérieur—arpentages astronomiques—pour payer les dépenses relatives à la visite à Ottawa de la Société astronomique et astrophysique d'Amérique, $166.67; recherches et démarcation des frontières extérieures du Canada et travaux astronomiques et géodésiques du ministère de l'Intérieur, etc.—crédit supplémentaire, $4,166.67. Pêcheries—somme requise pour acheter une presse à vis et un grand séchoir afin de remplacer la presse hydraulique et le petit séchoir dans la fabrique d'huile de chien de mer à Canso, N.-E., $3,416.67; service de patrouille des pêcheries, $39,583.34; construction d'une chaloupe convenable pour la rivière Skeena, $1,916.67; construction de cinq bateaux de patrouille pour pêcheries de homard, $10,416.67; pour payer aux employés de douane leurs services relatifs à l'émission de licences en vertu du *modus vivendi*—crédit supplémentaire, $83.34. Mines et Commission géologique—service des mines—impressions, livres, papeterie, dépenses de laboratoires chimiques et appareils, fournitures de bureau, aide supplémentaire—crédit supplémentaire, $12,500; appareils, équipement, appointements des inspecteurs, chimiste, mécaniciens, aide aux écritures et frais de voyage relatifs à la fabrication, à l'épreuve et l'entreposage des explosifs en Canada, en vertu de la Loi concernant les matières explosives, 1911, $20,833.34; service de la Commission géologique—compensation à John F. Lyons pour logement, combustible, éclairage et eau à lui fournis comme concierge du Musée géologique, rue Sussex, devant être évacué lors du déménagement au Musée Victoria, où semblable logement n'est pas fourni, $166.67. Sauvages—Québec—somme pour réparations aux chemins et pour clôtures de la réserve de Caughnawaga, $708.34; somme pour aider à l'achat d'un bateau à vapeur à la Mission Royale Nationale, pour les pêcheurs hauturiers devant être au service du département des Affaires des Sauvages, $416.67; Nouvelle-Ecosse—crédit supplémentaire pour appointements, $31.25; dépenses diverses, $750; pour endiguement de la réserve de la rivière du Milieu, $1,708.34; Nouveau-Brunswick—somme destinée à l'encouragement de l'agriculture, $416.67; somme destinée à la reconstruction de l'église à la réserve de l'Eglise-Brûlée, $2,916.67; Ile-du-Prince-Edouard—crédit supplémentaire pour appointements, $41.67; Manitoba, Saskatchewan et Alberta—somme requise pour l'achat de grain de semence pour les sauvages Sioux de l'agence Griswold, $750; somme additionnelle pour les arpentages, $2,916.67; somme additionnelle pour frais généraux, $11,327.08; Colombie-Britannique—somme additionnelle pour arpentages, $2,083.34; somme additionnelle pour le nettoyage des vergers des sauvages, $416.67; somme additionnelle pour divers, $1,708.34; instruction publique des sauvages—somme additionnelle pour

l'instruction publique des sauvages (externes), $9,458.34; besoins généraux—dépenses relatives aux épidémies de petite vérole et d'autres maladies, $4,166.67. Terres fédérales et parcs—dépenses rattachées aux enquêtes sur les pouvoirs d'eau et aux rapports dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la zone des chemins de fer dans la Colombie-Britannique—crédit supplémentaire, $22,916.67; expropriation des terrains requis pour l'emplacement des réservoirs et canaux aux termes de la Loi de l'irrigation—à voter de nouveau, $20,833.34; gravure, lithographie et impressions de cartes du Dominion et des Territoires du Nord-Ouest—crédit supplémentaire, $416.67; honoraires des membres du bureau des examinateurs des arpenteurs fédéraux, du secrétaire et des sous-examinateurs, pour frais de voyage, papeterie, impressions, loyer de chambre et ameublement—crédit supplémentaire, $166.67; parcs nationaux canadiens—crédit supplémentaire, $6,666.67; somme requise pour l'achat de terrains et pour l'outillage nécessaire à d'autres stations de pépinière forestière, $12,500. Divers—pour autres outillages, moteurs et équipement au bureau de l'imprimerie, $10,416.67; pour la refonte de la publication des rapports, des arrêtés en conseil et de la correspondance sur la législation provinciale, 1896-1910, inclusivement, $208.34; dépenses au sujet de la convention des réclamations pécuniaires avec les Etats-Unis, $10,416.67; somme requise pour défrayer les dépenses préliminaires se rattachant au Congrès Géologique International qui doit être tenu au Canada en 1913, $2,083.34; subvention pour l'organisation pour la *Canadian Peat Society*, $625; indemnité à Adam Wilson Graham, de Saint-Thomas, Ont., pour perte de sa propriété à Fort-Garry en 1870, $234.17. Douanes—traitements et dépenses imprévues des divers ports du Dominion, y compris la rémunération pour service supplémentaire des fonctionnaires, nonobstant les dispositions de la Loi du Service civil—crédit supplémentaire, $41.666.67; achat d'un nouveau croiseur du revenu—crédit supplémentaire, $20,833.34. Travaux Publics—imputable à la perception du revenu—glissoirs et barrages flottants—district de la rivière Trent et Newcastle—crédit supplémentaire, $625; lignes télégraphiques—Saskatchewan et Alberta—crédit supplémentaire, $2,500. Postes—service extérieur—appointements et allocations—pour pourvoir à la nomination d'un inspecteur de la poste pour la division de l'Ile-du-Prince-Edouard, $1,041.67; pour pourvoir à la nomination de deux autres assistants inspecteurs de la poste, $1,333.34; pour pourvoir à la nomination au personnel permanent de MM. William Finlayson et D. N. Dorion, commis convoyeurs temporaires avec appointements au taux de $750 par an à chacun, $625; service de la poste—pour service de la poste en la ville de Toronto: deux gros camions moteurs à $3,000 chacun, $2,500; quatre petits camions moteurs à $2,500 chacun, $4,166.67; gages de six chauffeurs et d'un maître mécanicien à une somme n'excédant pas $3 par jour chacun, $2,738.75; pour boîtes de poste rurale—à voter de nouveau, $62,500; Divers—Indemnité de sympathie de $200 à Déome et Auguste Lafleur, à chacun d'eux pour souffrances endurées comme résultats de la misère et des privations subies par eux en transportant la poste par des voitures à chiens du croisement de la rivière La-Paix à Vermillon en janvier 1911, $166.67.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. McIntyre informe aussi la Chambre, qu'il lui est enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, que ce jour, cette Chambre se formera de nouveau en comité des Subsides.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 216) modifiant la Loi des Postes.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité:

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général pour délibérer sur les bills suivants, savoir:—

Bill U (No 158) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Révillon, Frères, Trading Company, Limited* »;

Bill G 2 (No 202) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company* »; et

Bill Y 1 (No 198) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Quebec and Great North Western Railway Company* », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné les bills suivants, savoir: Bill U (No 158) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Révillon, Frères, Trading Company, Limited* »; et le bill B 2 (No 202) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company* », et leur a fait séparément des amendements.

M. McIntyre informe aussi la Chambre que le comité a fait quelque prgorès sur le bill Y 1 (No 198) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Quebec and Great North Western Railway Company* », et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, cette Chambre se formera de nouveau en tel comité sur le dit bill.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill U (No 158) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation la *Révillon, Frères, Trading Company* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 3.—Après « demande »

« Et considérant qu'il appert que, par lettres patentes du Canada en date du 2 juin 1894 émises en conformité des articles 17 et 18 de l'Acte des compagnies, 1902, à la demande de Révillon Frères, compagnie dûment constituée sous le régime des lois de la République Française, les actionnaires de la dite maison Révillon Frères ont été constitués en Canada sous le nom de *Révillon, Frères, Limited,* et qu'aux termes de l'article 17 de l'Acte des compagnies, 1902, les droits, propriétés et obligations de la dite maison Révillon Frères ont été déclarés comme étant transportés à Révillon Frères, la compagnie ainsi constituée ;

« Et considérant qu'aucuns directeurs provisoires n'ont été nommés dans les lettres patentes et que la compagnie ne s'est pas organisée et ne peut s'organiser en vertu de ces lettres patentes, et qu'elle est par conséquent inhabile à transférer ses propriétés ou à agir autrement;

« Et considérant qu'il appert que tout l'actif attribué à *Révillon, Frères, Limited,* a été soldé à même les fonds de Révillon Frères, la corporation française:

« Et considérant que la dite maison Révillon Frères, la corporation ainsi constituée sous l'empire des lois de la République Française, et que ses actionnaires désirent, par la présente loi, transporter à la compagnie constituée par la présente loi l'actif en Canada qui a été ainsi attribuée à la dite maison *Révillon, Frères, Limited,* et tout l'actif appartenant maintenant ou qui pourra appartenir à la dite maison *Révillon, Frères, Limited;*

« Et considérant qu'il a été représenté que le dit actif est celui mentionné dans l'annexe de la présente loi.»

Page 2, ligne 10.—Après « Compagnie » insérer « mais rien dans le présent article ne sera interprété comme autorisant la Compagnie à acquérir des immeubles en sus de ceux qui sont nécessaires pour la conduite des affaires comme susdit ».

Page 2, ligne 21.—Retrancher tous les mots qui suivent « Compagnie » jusqu'à la fin de l'alinéa.

Page 2, ligne 43.—Retrancher tous les mots qui suivent « autrement » jusqu'à la fin de l'alinéa.

Page 2, ligne 47.—Retrancher l'alinéa (*i*).

Page 3, ligne 8.—Après « Compagnie » insérer « et distribuer parmi les actionnaires de la Compagnie, en nature quelqu'une des actions, débentures ou valeurs ainsi reçues, pourvu que le capital versé de la Compagnie ne soit pas entamé par ce fait ».

Page 3, ligne 22.—Après « profitables » insérer les articles suivants:—

« 5A. En vue de répondre au but de l'entreprise, et subordonnément aux dispositions de l'article 247 de la *Loi des chemins de fer*, la Compagnie peut acquérir, mais non par voie d'expropriation, de la force ou énergie électrique ou autre, qui peut être transmise et fournie en tout endroit de la région dans laquelle elle fait des opérations et elle peut recevoir, transformer, transmettre, distribuer et fournir de toute manière cette force ou énergie, disposer de l'excédent et en percevoir des prix et taxes, mais il ne peut être exigé ni perçu de prix ou taxes de l'espèce tant que le tarif n'en aura pas été approuvé par la Commission des chemins de fer pour le Canada, laquelle peut aussi reviser ce tarif.

« 5B. Rien dans la présente loi ni dans la *Loi des télégraphes* n'autorise la Compagnie à construire ou à mettre en service soit sur une voie publique ou un lieu public, soit le long ou en travers d'une voie publique ou d'un lieu public, des lignes destinées à distribuer de l'électricité pour éclairage, chauffage ou force motrice, ou disposer de l'excédent de force provenant des usines de la Compagnie et dont elle n'a pas besoin dans son entreprise, sans avoir préalablement obtenu le consentement, exprimé par règlement, de la municipalité dont relève la dite voie publique ou le dit lieu public, ni autrement qu'aux conditions à être arrêtées avec la dite municipalité, ni vendre, aliéner ou distribuer de la force ou énergie électrique pour l'usage dans les limites de toute municipalité, sans le consentement, exprimé par règlement, de cette municipalité.»

Page 3, ligne 27.—Après « propriété » insérer « ou censés appartenir à ou être la propriété ».

Page 3, ligne 30.—Après « *Limited* », insérer « et toutes les poursuites actuellement pendantes contre la dite maison « Révillon Frères » peuvent être menées à fin contre la Compagnie par la présente loi constituée ».

Page 4, ligne 7.—Après « peut », insérer « subordonnément aux dispositions de la dite loi ».

Page 19, ligne 19.—Retrancher les lignes 19 et 20 et insérer en leur lieu et place:—

« La partie II de la *Loi des télégraphes*, sauf les articles qui sont incompatibles avec les dispositions de la *Loi des chemins de fer* ou de la présente loi, s'applique aux opérations télégraphiques de la Compagnie.»

Page 4, ligne 21.—Retrancher depuis « Le présent alinéa » jusqu'à « municipalité » à la vingt-sixième ligne, toutes deux compris.

Page 4, ligne 32.—Après « bois » retrancher tous les mots jusqu'à la fin de l'alinéa.

Page 5, ligne 1.—Retrancher l'alinéa (*i*).

Page 5, ligne 44.—Retrancher l'article 10 et insérer ce qui suit:—

« 10. Au moins deux directeurs devront résider au Canada et être sujets de Sa Majesté.

« (2) Deux directeurs non résidents peuvent voter par procuration à toute assemblée des directeurs, et seul un directeur peut posséder cette procuration; mais nulle assemblée n'aura qualité de régler des affaires s'il n'y a au moins deux directeurs présents en personne.

« (3) Nulle pareille procuration ne sera valable si elle n'est faite ou renouvelée dans l'année qui précède immédiatement l'époque de cette assemblée.»

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre procède à la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill G 2 (No 202) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The High River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company* », lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 14.—Retrancher « un millon » et insérer « trois millions ».

Page 2, ligne 11.—Après « Nord-Ouest » insérer l'article suivant:—

« 7A. La Compagnie ne peut construire ni mettre en service sa ligne de chemin de fer le long d'une voie publique, d'une rue ou d'un autre endroit public sans avoir au préalable obtenu le consentement, exprimé par règlement, de la municipalité dont relève la dite voie publique, la dite rue ou le dit endroit public, ni autrement qu'aux conditions à être arrêtées avec la dite municipalité.»

Page 2, ligne 29.—Retrancher « à discrétion ».

Page 3, ligne 2.—Retrancher « à discrétion ».

Page 4, lignes 3 et 4.—Retrancher « la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

M. Pardee propose, secondé par M. Carvell,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés (en vertu de la règle 109).

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général pour délibérer sur le bill A 3 (No 215) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à William Francis Currie », et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill sans amendement.

Sur motion de M. Pardee, secondé par M. Carvell,

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre retourne la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été soumis le bill A 3 (No 215) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à William Francis Currie ».

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill B 3 (No 218) du Sénat, intitulé: « Loi pour faire droit à George Mackay Sutherland ».

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et avec la preuve, etc., qui l'accompagne, est renvoyé au comité des Bills Privés.

Le comité général sur le bill (No 216) modifiant la Loi des Postes reprend alors le cours de ses délibérations, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 222) intitulé: « Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec »;

Bill (No 224) intitulé: « Loi concernant les droits de douane sur les importations du Japon »; et

Bill (No 85) intitulé: « Loi concernant les Réserves forestières et les Parcs ».

Sur motion de M. Fielding, secondé par M. Paterson,

Résolu, que lorsque la Chambre s'ajournera ce vendredi, le 19 mai courant, elle restera ajournée jusqu'à mardi, le 18 juillet prochain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1911, la somme de $353,000 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1912, la somme de $26,642,222.07 soit accordée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

3. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1912, la somme de $7,934,806.56 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu maintenant.

M. McIntyre fait rapport, en conséquence, des dites résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1911, la somme de $353,000 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1912, la somme de $26,642,222.07 soit accordée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

3. Résolu,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour certaines dépenses du service public pour l'année fiscale expirant le 31 mars 1912, la somme de $7,934,806.56 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Les dites résolutions, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 225) allouant à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'exercices expirant le 31 mars 1911 et de l'exercice expirant le 31 mars 1912 respectivement.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois et renvoyé au comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre, en conséquence, se forme en tel comité, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaine résolution autorisant la location de certaines lignes d'embranchement dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. Graham propose, secondé par Sir Allen Aylesworth,—Que la Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution autorisant la location de certaines lignes de chemins de fer se reliant aux chemins de fer de l'Etat.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de M. Graham, secondé par Sir Allen Aylesworth,

Ordonné, que le débat soit ajourné.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté le message suivant:—

Le Sénat a adopté les bills suivants sans amendement, savoir:—

Bill (No 216) intitulé: « Loi modifiant la Loi des Postes »; et

Bill (No 225) intitulé: « Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'exercice expirant le 31 mars 1911 et de l'exercice expirant le 31 mars 1912 respectivement ».

Un message est reçu du très honorable juge en chef, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, par le capitaine Ernest J. Chambers, gentilhomme huissier de la Verge Noire:—

M. L'ORATEUR,

Son Honneur l'honorable juge en chef du Canada, agissant comme député-gouverneur, désire la présente immédiate de cette honorable Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur s'y rend avec la Chambre, et, de retour,—

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député-gouverneur, de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi concernant la compagnie dite *The Mather Bridge and Power Company.*

Loi constituant en corporation la *British Columbia and Dawson Railway Company.*

Loi concernant l'*International Railway Company* et l'*International Traction Railways.*

Loi constituant en corporation la *Simcoe, Grey and Bruce Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Québec au Nouveau-Brunswick.

Loi constituant en corporation la *Saskatoon and Hudson Bay Railway Company.*

Loi constituant en corporation la *Lake Erie and Northern Railway Company.*

Loi concernant la *Huron and Ontario Railway Company.*

Loi concernant la *Buffalo, Niagara and Toronto Railway Company.*

Loi constituant en corporation *The Canadian Surety Company.*

Loi constituant en corporation la *Sterling Trusts Corporation.*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la baie d'Hudson.

Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Pacific and Peace Railway Company.*

Loi concernant la *People's Railway Company.*

Loi changeant le nom de la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive-Nord.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Loi à l'effet de modifier la Loi médicale du Canada.

Loi concernant la Convention baptiste d'Ontario et de Québec.

Loi concernat un brevet accordé à la *Goldschmidt Thermit Company.*

Loi constituant en corporation *The Restigouche Riparian Association.*

Loi pour faire droit à Mary Jane Beatty.

Loi pour faire droit à Robert William Logan.

Loi concernant un brevet de la *Conduits Company, Limited.*

Loi constituant en corporation la *Hudson Bay Mortgage Corporation.*

Loi constituant en corporation la *Imperial Steamship Company.*

Loi constituant en corporation *The Canadian Baptist Foreign Mission Board.*

Loi concernant la Compagnie de chemin de fer de l'Alberta Occidental.

Loi concernant la *Alsek and Yukon Railway Company.*

Loi constituant en corporation *The Pacific and Hudson Bay Railway Company.*

Loi concernant la *Western Central Railway Company.*

Loi à l'effet de prohiber l'usage illicite de l'opium et autres drogues.

Loi concernant la Compagnie manufacturière McClary.

Loi concernant la Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton.

Loi constituant en corporation *The Ontario Michigan Railway Company.*

Loi constituant en corporation la *British Columbia and White River Railway Company.*

Loi concernant la réserve des sauvages Songhees.

Loi modifiant la Loi des Postes.

Loi à l'effet de corriger certaines erreurs d'écriture dans la version française de la Loi du Revenu de l'Intérieur.

Loi pour faire droit à Walter Harvey Kirkland.

Loi pour faire droit à Mary Kathleen Crittenden.

Loi pour faire droit à Pauline Winslow Saunderson.

Loi pour faire droit à Nellie Bridgland Morrison.

Loi pour faire droit à Frances Whittingdon Truesdell.

Loi constituant en corporation *The Canada West Loan Corporation.*

Loi modifiant et refondant les lois relatives au havre de Toronto.

Loi constituant en corporation la *Imperial Traction Company.*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du Parc et de l'Ile de Montréal.

Loi modifiant la Loi du ministère des Chemins de fer et Canaux.

Loi concernant *The Joliette and Lake Manuan Colonization Railway Company.*

Loi concernant un brevet de *The Boiler Flue Cleaner and Supply Company, Limited.*

Loi à l'effet de conférer au Commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à la *Trussed Concrete Steel Company of Canada, Limited.*

Loi pour faire droit à Violet Jane Dakin.

Loi pour faire droit à Hugh Samuel Bell.

Loi pourvoyant à l'augmentation du capital social de la Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario.

Loi pour faire droit à Fanny Mary Healy.

Loi pour faire droit à Gertrude Mary Grantham.

Loi concernant *The Canada National Fire Insurance Company.*

Loi concernant certains brevets de *Munderloh and Company, Limited.*

Loi concernant l'inspection et la vente des semences.

Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company.*

Loi modifiant la Loi des Pêcheries.

Loi modifiant la Loi des Sauvages.

Loi constituant en corporation l'*Alberta Electric Railway Company.*

Loi constituant en corporation *The Hudson Bay, Peace River and Pacific Railway Company.*

Loi constitutant en corporation *The Ontario and Abitibi Railway Company.*

Loi constituant en corporation *The Casualty Company of Canada.*

Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie La Sauvegarde.

Loi constituant en corporation *The Western Canal Company.*

Loi constituant en corporation *The Continental Fire Insurance Company of Canada.*

Loi concernant *The Cariboo, Barkerville and Willow River Railway Company.*

Loi concernant *The Chatham, Wallaceburg and Lake Erie Railway Company.*

Loi relative à une subvention à des steamers transocéaniques.

Loi modifiant la Loi des banques.

Loi modifiant la Loi des caisses de petite économie.

Loi constituant en corporation *The Albert and Moncton Railway Company.*

Loi à l'effet d'autoriser le Gouvernement du Canada à acquérir, par bail, une certaine ligne de chemin de fer dans la province du Nouveau-Brunswick.

Loi constituant en corporation *The Grain Growers' Grain Company, Limited.*

Loi modifiant une loi de la présente session, intitulée: « Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada ».

Loi concernant l'aide à donner pour la construction du *Canadian Northern Ontario Railway.*

Loi concernant l'établissement et les dépenses de la Commission conjointe Internationale sous l'empire du Traité des Eaux Navigables portant la date du onze janvier mil neuf cent neuf.

Loi modifiant la Loi concernant le transport des marchandises par eau.
Loi modifiant la Loi des Caisses d'Epargnes de la province de Québec.
Loi modifiant la Loi des chemins de fer.
Loi concernant les droits de douane sur les importations du Japon.
Loi concernant les champs de bataille nationaux à Québec.
Loi concernant les réserves forestières et les parcs.
Loi pour faire droit à William Francis Currie.
Loi modifiant la Loi des Postes.

Et qu'alors lui (l'Orateur de la Chambre des Communes) a adressé la parole à Son Honneur, comme suit:—

« QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

« Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

« Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur, le bill suivant:—

« Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'exercice expirant le 31 mars 1911 et de l'exercice expirant le 31 mars 1912 respectivement », que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.»

A ce bill, la sanction royale a été donnée dans les termes suivants:—

« Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.»

Alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à neuf heures et cinquante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à mardi, le 18 juillet prochain, à trois heures p.m.

Mardi, 18 juillet 1911.

PRIÈRES.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 23 janvier 1911,—

1. Relevé faisant connaître la somme (par tonnes) du trafic dirigé vers l'est, et celui dirigé vers l'ouest, sur l'Intercolonial, au cours des cinq années terminées le 30 juin 1910.

2. Le nombre de milles de la ligne principale et des embranchements, respectivement, de l'Intercolonial, dans chaque province traversée par cette voie ferrée.

3. Le nombre de tonnes du trafic dirigé vers l'ouest mais qui a eu son point de départ dans chacune des Provinces Maritimes, au cours des cinq années terminées le 30 juin 1910. (*Document de la session No 203.*)

Aussi,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 31 mars 1911,—Copie de toute correspondance, télégrammes, etc., échangés durant les derniers douze mois entre M. E. J. Walsh, I.C., et le ministre ou le département des Chemins de fer et Canaux au sujet du canal de Newmarket. (*Document de la session No 204.*)

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 20 avril 1911,—Relevé faisant connaître:—

1. La quantité de charbon bitumineux importé dans l'Ontario et réexpédié sur d'autres provinces en 1910;

2. La quantité de charbon bitumineux importé, en 1910, dans l'Ontario par les différentes compagnies de chemin de fer;

3. Quelles ont été la quantité et la valeur de menu charbon importé dans l'Ontario en 1910. Quelle proportion de ce charbon a été réexpédiée sur d'autres provinces et quelle proportion a été importée par les voies ferrées. (*Document de la session No 205.*)

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 15 mai 1911,—Relevé faisant connaître quel montant a été payé par le gouvernement aux propriétaires ou éditeurs de l'*Essex Record*, feuille quotidienne et hebdomadaire publiée à Windsor, Ontario, pour impressions et annonces, au cours des années fiscales expirées respectivement le 31 mars 1907 à 1911. (*Document de la session No 74m.*)

L'ordre à l'effet que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Middlebro propose, comme amendement, secondé par M. Sharpe (Ontario).—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« il est désirable que le gouvernement du Canada reconnaisse d'une manière tangible les services rendus au cours des incursions féniennes de 1866 et 1870 par nos volontaires canadiens ».

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Arthurs,
Baker,
Best,
Borden (Halifax),
Boyce,
Bradbury,
Campbell,
Chisholm (Huron),
Cowan,
Crocket,
Doherty,
Edwards,
Fraser,
Goodeve,
Haggart (Winnipeg),
Henderson,
Herron,
Jameson,
Kidd,
Lennox,
Maclean (York S.),
McCall,
Marshall,
Middlebro,
Northrup,
Perley,
Porter,
Reid (Grenville),
Russell,
Sexsmith,
Sharpe (Ontario),
Smyth,
Sproule,
Stanfield,
Taylor (Leeds),
Taylor (New-Wesminster),
Thoburn,
Thornton,
Wallace,
White (Renfrew),
Wilcox,
Wilson (Lennox et Addington), et
Wright—45.

CONTRE:

Messieurs

Allard,
Allen,
Aylesworth (Sir Allen),
Bickerdike,
Black,
Bureau,
Chew,
Clarke (Essex),
Délisle,
Conmee,
Demers,
Devlin,
Fielding,
Fisher,
Fortier,
Fowke,
Graham,
Hodgins
Hunt,
King,
Knowles,
Lanctôt (Laprairie-Napierville),
Lanctôt (Richelieu),
Lapointe,
Laurier (Sir Wilfrid),
LeBlanc,
Lemieux,
Loggie,
Lovell,
Low,
MacNutt,
McCoig,
McColl,
McIntyre,
McKenzie,
McMillan,
Martin (Montréal, Ste-Marie),
Martin (Wellington),
Michaud,
Miller,
Molloy,
Murphy,
Papineau,
Pardee,
Parent,
Paterson,
Proulx,
Pugsley,
Rivet,
Robb,
Ross (Rimouski),
Roy (Montmagny),
Sperry,
Templeman,
Todd,
Turcotte (Québec-comté),
Turgeon,
Turriff,
Verville,
White (Victoria Alta.),
Wilson (Laval)—61.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit, elle s'ajourne à demain.

Mercredi, 19 juillet 1911.

PRIÈRES.

M. Templeman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport sommaire de la division des relevés géologiques du département des Mines, pour l'année civile 1910. (*Document de la session No 26.*)

Aussi,—Rapport de l'astronome en chef, département de l'Intérieur, pour l'année expirée le 31 mars 1909. (*Document de la session No 25a.*)

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Liste des navires enregistrés en Canada à la date du 31 décembre 1910. (*Document de la session No 21c.*)

M. Fielding, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapports sur les dividendes impayés, balances non réclamées et traites et lettres de change impayées dans les banques chartées du Canada pendant cinq ans et plus antérieurement au 31 décembre 1910. (*Document de la session No 7.*)

M. King, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie du rapport du bureau de conciliation et d'enquête concernant l'Association des propriétaires de mines de houille de l'ouest et leurs employés. (*Document de la session No 202.*)

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Jeudi, 20 juillet 1911.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et dix minutes, jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Jeudi, 20 juillet 1911.

PRIÈRES.

M. Pugsley, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse supplémentaire à un ordre de cette Chambre, en date du 14 décembre 1910,—Etat indiquant quels montants ont été payés par le gouvernement pendant la dernière année fiscale pour frais de voyage des personnes suivantes, et les noms de ces personnes et le chiffre des dépenses dans chaque cas sous les chapitres suivants: chemins de fer, steamers et autres voies de transport; wagons privés; wagons Pullman; pourboires aux serviteurs; repas et frais d'hôtel pour ministres de la Couronne, employés civils de tous grades, agents d'immigration, et autres personnes employées par le gouvernement pour quelque travail spécial ou autre. (*Document de la session No 175b.*)

Aussi,—Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 10 avril 1911,—Copie de tous papiers, documents, mémoires et correspondance concernant l'emplacement du Parlement, dans la cité de Winnipeg, pour la province du Manitoba, y compris les réserves faites dans les concessions de la Couronne à la Compagnie de la Baie-d'Hudson et les réserves faites et le but pour lequel elles ont été faites; aussi, copie du décret du conseil du Canada en date du 23 janvier 1872, et de tous décrets du conseil et correspondance subséquents concernant le site pour les fins des autorités provinciales et fédérales. (*Document de la session No 194a.*)

Sur motion de M. Wilcox, secondé par M. Middlebro,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant, depuis 1896, combien d'officiers ont été nommés annuellement au port de Windsor, par le département des Douanes; les noms des personnes qui ont été promues et les dates de tel avancement, dans le service; les appointements payés, les augmentations accordées, et à qui; les noms des personnes renvoyées du service, la cause de renvoi et les noms des fonctionnaires mis à la retraite.

L'ordre à l'effet que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Vendredi, 21 juillet 1911.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à une heure et demie, vendredi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Vendredi, 21 juillet 1911.

PRIÈRES.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de cette Chambre, en date du 24 avril 1911,—Etat détaillé des dépenses encourues et payées à l'exposition de Paris en 1900 comme paiements du comité colonial sur compte d'espace, etc., $87,000 (rapport de l'Auditeur général, 1899-1900 (D-15). (*Document de la session No 206.*)

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de M. le juge Murphy, commissaire royal chargé de faire une enquête sur les accusations de fraudes formulées au sujet de l'admission en contrebande d'immigrants chinois et d'opium sur la côte du Pacifique, 1910-11, ainsi que le compte rendu des témoignages entendus, et des pièces à l'appui, produites devant le dit commissaire. (*Document de la session No 207.*)

L'ordre à l'effet que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25.

La Chambre se forme de nouveau en comité général pour délibérer sur le bill Z 1 (No 198) du Sénat, intitulé: « Loi constituant en corporation *The Quebec and Great North Western Railway Company* », et après avoir ainsi siégé quelque temps. M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. McIntyre fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé en comité, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération des dits amendements, lesquels sont lus comme suit:—

Page 1, ligne 17.—Retrancher « un millon » et insérer « huit millions ».

Page 1, ligne 18.—Retrancher depuis « dollars » jusqu'à « aucun » à la 19me ligne.

Page 1, ligne 20.—Après « appel » insérer « de versements ».

Page 2, ligne 13.—Retrancher les alinéas (*c*), (*d*) et (*e*).

Page 2, ligne 47.—Retrancher « à discrétion ».

Page 3, ligne 4 (version anglaise).—Retrancher « *who* » et insérer « *which* ».

Page 3, ligne 19.—Retrancher « à discrétion ».

Page 4, ligne 13.—Retrancher « à discrétion ».

Page 4, ligne 27.—Retrancher « à discrétion ».

Les dits amendements, étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que le greffier reporte le bill au Sénat, et informe Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur bill avec plusieurs amendements, pour lesquels elle demande leur concours.

La Chambre reprend alors le débat sur la question,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente minutes p.m., elle s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

Lundi, 24 juillet 1911.

PRIÈRES.

Sur motion de M. Girard, secondé par M. Savoie,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance jusqu'à date au sujet de la Société de colonisation et de rapatriement du Lac-Saint-Jean avec le premier ministre, le ministre de l'Intérieur, le ministre des Travaux Publics et le ministre de la Marine.

Sur motion de M. Monk, secondé par M. Barker,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de bien vouloir faire mettre devant cette Chambre.—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou l'un de ses membres et toute personne, personnes et corporations en rapport avec la force hydraulique à Carillon, sur la rivière Ottawa, la location ou aliénation d'icelle avant le 1er janvier dernier, le bail actuel de cette dite force hydraulique à la *National Hydro-Electric Company (Limited);* copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et tout fonctionnaire de la dite compagnie; copie du bail actuel, ainsi que du bail antérieur; copie du décret du conseil autorisant le bail actuel; et copie de tout instrument se rapportant à la dite force hydraulique auquel le gouvernement a été partie depuis le 1er janvier 1906.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé du Roi.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Hughes.

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre de l'Agriculture ou tout officier de son département ou quelque membre ou officier du gouvernement et quelques personne ou personnes nommées ou devant être nommées à titre de commissaire, énumérateur ou autrement pour la prise du recensement pendant la présente année, y compris toute correspondance et demandes de renseignements quant à la qualification ou aptitude des dits énumérateurs ou commissaires ou autres employés. Aussi, copie de tous renseignements possédés par le gouvernement relativement aux dites qualification et aptitude.

Sur motion de M. Macdonell, secondé par M. Boyce,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Copie de tous papiers, lettres, pétitions, requêtes, recommandations ou autres documents se rapportant au changement du site du bureau de poste de Donlands, et à la nomination du nouveau maître de poste ou à la mise à la retraite ou révocation de l'ancien.

L'ordre à l'effet que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger après minuit;

Mardi, 25 juillet 1911.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et quarante minutes, mardi matin, elle s'ajourne à ce jour à trois heures p.m.

Mardi, 25 juillet 1911.

PRIÈRES.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fisher,—Résolu, qu'à partir de cette date jusqu'à la fin de la session, la Chambre se réunira chaque jour de séance à 11 a.m., et qu'outre la suspension ordinaire à 6 p.m., la séance sera aussi suspendue, chaque jour, y compris le mercredi, depuis 1 jusqu'à 3 p.m.

L'ordre à l'effet que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Fielding propose, secondé par M. Fisher,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Monk propose, comme amendement, secondé par M. Blondin,—Que tous les mots après « Que » dans la motion soient retranchés et remplacés par les suivants:—« dans l'opinion de cette Chambre, un rapport complet de la Conférence impériale de 1911 devrait être soumis au Parlement incessamment ».

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est résolue dans la négative sur division.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente minutes p.m., elle s'ajourne à demain à onze heures a.m.

Mercredi, 26 juillet 1911.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée et déposée sur le bureau:—
Par M. Conmee,—la pétition de Mme L. Bunting et autres, de Kenora, Ontario.

M. Nesbitt propose, secondé par M. McCoig,—Que le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes soit autorisé à siéger durant les séance de la Chambre, en conformité de la recommandation contenue dans le vingt et unième rapport du dit comité.

Et un débat s'ensuivant;

La dite motion est, de l'assentiment de la Chambre, retirée.

Sur motion de M. Sexsmith, secondé par M. Wright,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Relevé faisant connaître combien de barrages pour la retenue et le contrôle des eaux ont été construits, depuis 1900, le long du canal de la vallée de la Trent, entre Peterborough et Lindsay; sur quels cours d'eau et à quel coût chaque barrage a été construit, et à combien on estime la quantité d'eau retenue et contrôlée par chaque barrage.

L'ordre à l'effet que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Crocket propose, comme amendement, secondé par M. Barker,—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants: « la preuve rapportée par le comité des Comptes Publics, au sujet d'un paiement de $33,969.60 fait à la *Maritime Dredging and Construction Company* pour dragage exécuté à la rivière Gaspereau, N.-B., tel que porté à la page V-290 du rapport de l'Auditeur général pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1909, met à jour une dépense extravagante et illégale des deniers publics qui mérite la censure de la Chambre ».

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Ames,	Crocket,	Jameson,	Rhodes,
Armstrong,	Crothers,	Kidd,	Roche,
Arthurs,	Currie (Simcoe),	Lancaster,	Russell,
Barker,	Doherty,	Lennox,	Schaffner,
Barnard,	Donnelly,	Macdonell,	Sharpe (Lisgar),
Best,	Edwards,	McCall,	Sharpe (Ontario),
Blain,	Elson,	McCarthy,	Sproule,
Blondin,	Fraser,	Maddin,	Staples,
Borden (Halifax),	Gilbert,	Meighen,	Taylor (New-Westminster),
Bradbury,	Goodeve,	Middlebro,	Thornton,
Broder,	Haggart (Winnipeg),	Nantel,	Wallace,
Burrell,	Henderson,	Osler,	Wilson (Lennox et Addington),
Campbell,	Herron,	Paquet,	Wright—59.
Chisholm (Huron),	Hughes,	Perley,	
Clare,		Porter,	
Cowan,		Reid (Grenville),	

CONTRE:

Messieurs

Allard,	Fielding,	McColl,	Rankin,
Allen,	Fisher,	McGiverin,	Richards,
Aylesworth (Sir Allen),	Fortier,	McIntyre,	Rivet,
Béland,	Fowke,	McKenzie,	Ross (Middlesex),
Black,	Gauvreau,	McLean (Huron),	Ross (Rimouski),
Borden (Sir Frederick),	Geoffrion,	McMillan,	Roy (Dorchester),
Boyer,	Girard,	Marcile (Bagot),	Roy (Montmagny).
Bureau,	Hodgins,	Martin (Montréal, Ste-Marie),	Rutan,
Cash,	Hunt,	Martin (Regina),	Savoie,
Champagne,	Knowles,	Martin (Wellington),	Schell,
Chisholm (Antigonish),	Kyte,	Mayrand,	Séguin,
Chisholm (Inverness),	Lachance,	Michaud,	Smith (Middlesex),
Clark (Red-Deer),	Lafortune,	Miller,	Sperry,
Clarke (Essex),	Lanctôt (Laprairie-Napierville),	Molloy,	Templeman,
Currie (Prince-Edward),	Lanctôt (Richelieu),	Nesbitt,	Tobin,
Delisle,	Lapointe,	Neely,	Todd,
Demers,	LeBlanc,	Oliver,	Turcotte (Nicolet),
Devlin,	Lemieux,	Papineau,	Turcotte (Québec-comté),
Dubeau,	Loggie,	Parent,	Turgeon,
Emmerson,	Lovell,	Paterson,	Turriff,
Ethier,	Macdonald,	Pickup,	Verville,
	MacNutt,	Proulx,	White (Victoria, Alta.),
	McAllister,	Prowse,	Wilson (Laval)—92.
	McCoig,	Pugsley,	

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité après minuit;

Jeudi, 27 juillet 1911.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit et vingt-huit minutes, jeudi matin, elle s'ajourne à ce jour à onze heures a.m.

Jeudi, 27 juillet 1911.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du commis des pétitions sur la pétition présentée le 26 juillet courant, laquelle est lue et reçue et est comme suit:—

De Mme L. Bunting et autres, de Kenora, Ont.; demandant que le Code criminel soit modifié de manière à protéger la société et la morale en Canada contre l'adultère.

Sur motion de M. Middlebro, secondé par M. Currie (Simcoe),

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant le coût de la première cale sèche construite à Collingwood, la somme en intérêt ou bonus payée annuellement par le gouvernement en rapport avec cette entreprise, et le nombre d'années pendant lesquelles ce bonus ou cet intérêt devra encore être payé.

Le coût de la deuxième cale sèche construite à Collingwood, la subvention ou intérêt ou bonus auxquels elle a droit, et quelle est la durée de la période pendant laquelle les paiements devront se faire.

Les dimensions et capacité de chaque cale sèche, le nom de la compagnie à qui telles subvention, bonus ou intérêts sont payés.

Sur motion de M. Edwards, secondé par M. Jameson,

Ordonné, qu'il soit mis devant cette Chambre,—Etat indiquant quelles ont été les recettes et dépenses du département des Postes, chaque année, de 1900 à 1911; quand et où a été établie la première route pour la livraison gratuite des malles rurales en Canada; dans combien de comtés cette livraison gratuite a été établie, et combien de milles dans chaque comté sont parcourus pour ce service; quel est le coût supplémentaire, pour le département des Postes, de l'établissement de ces routes.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Minutes de la Conférence impériale, 1911. (*Document de la session No 208.*)

Aussi,—Dépêches, etc., concernant la publication simultanée du mémoire de la conférence au sujet du *status* des marines des pays autonomes. (*Document de la session No 208a.*)

Aussi,—Texte du traité relatif à la pêche des phoques à fourrure, signé à Washington. (*Document de la session No 210.*)

Et aussi,—Mémoire concernant l'impression des listes de votation. (*Document de la session No 209.*)

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Paterson,

Ordonné, que les minutes de la Conférence impériale soumises à la Chambre ce jour soient imprimées dans les deux langues, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

L'ordre à l'effet que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Taylor (New-Westminster) propose, comme amendement, secondé par M. Currie (Simcoe),—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« durant les trois ans qui ont précédé l'ouverture de l'enquête sur les fraudes commises en rapport avec l'immigration chinoise à Vancouver, le gouvernement a été averti à maintes reprises de l'existence de ces fraudes, et que durant cette période, il a négligé de prendre les mesures requises pour y mettre un terme ou les empêcher.

« Que de fortes sommes d'argent ont été perdues pour le pays par suite de cette négligence de la part du gouvernement.

« Qu'aucunes des personnes coupables de complicité dans les dites fraudes n'ont été poursuivies ou punies.

« Que la conduite du gouvernement mérite dans l'espèce la censure de la Chambre.»

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Ames,	Currie (Simcoe),	Macdonell,	Schaffner,
Armstrong,	Doherty,	McCall,	Sharpe (Lisgar),
Barnard,	Donnelly,	McCarthy,	Sharpe (Ontario),
Best,	Edwards,	Maddin,	Sproule,
Blain,	Fraser,	Middlebro,	Staples,
Borden (Halifax),	Goodeve,	Nantel,	Stewart,
Boyce,	Haggart	Owen,	Taylor (Leeds),
Bradbury,	(Winnipeg),	Paquet,	Taylor (New-
Broder,	Herron,	Perley,	Westminster),
Burrell,	Hughes,	Porter,	Thornton,
Campbell,	Jameson,	Reid (Grenville),	Wallace,
Chisholm (Huron),	Kidd,	Rhodes,	Wilson (Lennox et
Clare,	Lancaster,	Roche,	Addington),
Cowan,	Lennox,	Russell,	Wright—54.
Crothers,			

CONTRE:

Messieurs

Allard,	Fisher,	McAllister,	Reid (Rïstigouche),
Allen,	Fortier,	McCoig,	Richards,
Aylesworth	Fowke,	McColl,	Rivet,
(Sir Allen),	Gauvreau,	McGiverin,	Ross (Middlesex),
Béland,	Girard,	McIntyre,	Ross (Rimouski),
Bickerdike,	Hodgins,	McKenzie,	Roy (Dorchester),
Black,	Hunt,	McLean (Huron),	Roy (Montmagny),
Bureau,	Knowles,	McMillan,	Rutan,
Cash,	Kyte,	Marcile (Bagot),	Savoie,
Champagne,	Lachance,	Martin (Montréal,	Schell,
Chisholm	Lafortune,	Ste-Marie),	Séguin,
(Antigonish),	Lanctôt (Laprairie-	Martin (Regina),	Smith (Middlesex),
Chisholm	Napierville),	Meigs,	Sperry,
(Inverness),	Lanctôt (Richelieu),	Michaud,	Talbot,
Clark (Red-Deer),	Lapointe,	Miller,	Templeman,
Clarke (Essex),	Laurier	Molloy,	Tobin,
Congdon,	(Sir Wilfrid),	Nesbitt,	Todd,
Currie	LeBlanc,	Oliver,	Turcotte (Nicolet),
(Prince-Edward),	Lemieux,	Papineau,	Turcotte
Delisle,	Loggie,	Parent,	(Québec-comté),
Demers,	Lovell,	Paterson,	Turgeon,
Devlin,	Low,	Proulx,	Turriff,
Dubeau,	Macdonald,	Prowse,	Verville,
Emmerson,	MacNutt,	Pugsley,	White
Fielding,		Rankin,	(Victoria, Alta.)—90

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et cinquante-cinq minutes p.m., elle s'ajourne à demain à onze heures a.m.

Vendredi, 28 juillet 1911.

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Sur motion de M. Miller, secondé par M. Tolmie,—Ordonné, que la preuve faite lors de la dernière session en rapport avec le bill (No 6) modifiant le Code criminel, soit imprimée comme appendice du Journal de la Chambre des Communes et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

Sir Wilfrid Laurier, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Mémoire des conférences entre l'amirauté anglaise et les représentants du Canada et de l'Australie; et aussi, copie d'une dépêche par câble de M. Harcourt à Lord Grey. (*Document de la session No 208e.*)

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Fielding.

Ordonné, que les papiers qui précèdent soient imprimés comme partie des documents relatifs à la Conférence impériale déposés sur la Table de la Chambre le 27 courant, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

M. King, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Prix comparatifs des produits agricoles, des pêcheries, du bois marchand et des mines en Canada et aux Etats-Unis, 1906-1911. (*Document de la session No 36b.*)

L'ordre à l'effet que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Fielding propose, secondé par M. Paterson.—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Wallace propose, comme amendement, secondé par M. Wilson (Lennox et Addington),—Que tous les mots après « Que » soient retranchés et remplacés par les suivants:—« alors que l'accroissement et le développement du Canada demandent une dépense des deniers publics qui soit en même temps systématique, libérale et déterminée au point de vue des besoins de l'avenir, cette dépense devrait être décidée et régie dans l'intérêt public et non pour des fins de parti ou pour l'avancement matériel de ceux qui le supportent;

« Cette Chambre regrette que, en maintes circonstances, le gouvernement ait mis de côté cette règle et ces principes salutaires et ait employé des deniers publics pour des fins qui n'étaient pas dans l'intérêt public.»

Et la question étant posée sur l'amendement, la Chambre se divise, et l'appel des noms étant demandé, ils sont pris comme suit:—

POUR:

Messieurs

Armstrong,
Barker,
Best,
Borden (Halifax),
Boyce,
Bradbury,
Burrell,
Campbell,
Chisholm (Huron),
Clare,
Crosby,
Crocket,
Crothers,
Currie (Simcoe),
Donnelly,
Fraser,
Goodeve,
Haggart (Winnipeg),
Herron,
Hughes,
Jameson,
Kidd,
Lancaster,
Lennox,
Lewis,
Macdonell,
McCall,
Maddin,
Meighen,
Middlebro,
Osler,
Porter,
Schaffner,
Sharpe (Lisgar),
Sharpe (Ontario),
Smyth,
Sproule,
Stanfield,
Staples,
Stewart,
Taylor (Leeds),
Taylor (New-Westminster),
Thornton,
Wallace,
Wilson (Lennox et Addington)—45.

CONTRE:

Messieurs

Allard,
Allen,
Aylesworth (Sir Allen),
Black,
Borden (Sir Frederick),
Bureau,
Cash,
Champagne,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Clark (Red-Deer),
Clarke (Essex),
Congdon,
Conmee,
Currie (Prince-Edward),
Demers,
Devlin,
Emmerson,
Ethier,
Fielding,
Fisher,
Fortier,
Fowke,
Gauvreau,
Geoffrion,
Girard,
King,
Knowles,
Kyte,
Lachance,
Lafortune,
Lanctôt (Richelieu).
Lapointe,
Laurier (Sir Wilfrid),
LeBlanc,
Lemieux,
Loggie,
Lovell,
Low,
MacNutt,
McAllister,
McCoig,
McColl,
McIntyre,
McKenzie,
McLean (Huron),
McMillan,
Major,
Marcile (Bagot),
Martin (Regina),
Michaud,
Miller,
Molloy,
Nesbitt,
Papineau,
Parent,
Paterson,
Pickup,
Proulx,
Prowse,
Pugsley,
Rankin,
Reid (Ristigouche),
Richards,
Ross (Middlesex),
Ross (Rimouski),
Roy (Montmagny),
Rutan,
Savoie,
Schell,
Smith (Middlesex),
Sperry,
Templeman,
Todd,
Turcotte (Nicolet),
Turcotte (Québec-comté),
Turgeon,
Turriff,
White (Victoria, Alta.)—79.

Ainsi, elle est résolue dans la négative.

Alors, la question principale étant posée, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. McIntyre fait rapport que le comité a fait de nouveau progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance cette Chambre se formera de nouveau en tel comité.

Sur motion de M. King, secondé par M. Brodeur,

Ordonné, que le rapport sur les prix comparatifs en Canada et aux Etats-Unis, 1906-1911, déposé sur la Table ce jour soit imprimé et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

M. Fisher, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Etat indiquant quelles ont été chacune des six dernières années, les importations en Canada (quantité et valeur) des produits ci-après énumérés provenant respectivement de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Danemark, de la Hollande, de la Belgique, de la France, de la République Argentine et des Etats-Unis, savoir: blé, avoine, chevaux, bêtes à cornes, moutons, agneaux, viande de bœuf et de mouton, œufs, beurre, fromage, volailles, légumes et fruits; quel a été, à Londres, Angleterre, pendant les derniers cinq ans, le prix moyen du beurre et des œufs comparé au prix (*a*) dans les provinces de l'est, (*b*) à Montréal, (*c*) à Toronto, (*d*) à Minnéapolis, (*e*) à Chicago, (*f*) à Détroit, (*g*) à Buffalo, (*h*) à Boston, et (*i*) à New-York. (*Document de la session No 59a.*)

Aussi,—Rapport d'un comité de la Conférence impériale convoquée pour discuter le système de défense militaire du bureau de la guerre, 14 et 17 juin 1911. (*Document de la session No 208d.*)

M. Brodeur, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Rapport intérimaire de la Commission des pêcheries de l'Alberta et de la Saskatchewan, 1910. (*Document de la session No 211.*)

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à onze heures et trente minutes p.m., elle s'ajourne à lundi prochain à onze heures a.m.

PROCLAMATIONS

CANADA.

GREY.

[L.S.]

GEORGE CINQ, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dit Dominion, et à tous et chacun de vous,—SALUT:

ATTENDU que par et de l'avis et du consentement de Notre Conseil privé pour le Canada, Nous avons jugé à propos de PROROGER le présent Parlement du Canada, et attendu que l'ajournement du Sénat dans le moment rend impossible d'annoncer cette prorogation aux deux Chambres,—

SACHEZ MAINTENANT, qu'à cette fin Nous publions Notre présente Proclamation Royale, et par icelle PROROGEONS en conséquence le dit Parlement du Canada au SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE prochain.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très fidèle et Très bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, et Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, dans Notre dit Dominion, ce VINGT-NEUVIÈME jour de JUILLET, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent onze et de Notre Règne la deuxième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

GREY.

[L.S.]

GEORGE CINQ, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT:

ATTENDU que par et de l'avis et du consentement de Notre Conseil privé pour le Canada, Nous avons jugé à propos de DISSOUDRE le présent Parlement du Canada, qui se trouve prorogé au SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE prochain.

SACHEZ MAINTENANT, qu'à cette fin Nous publions Notre présente Proclamation Royale, et par icelle DISSOLVONS en conséquence le dit Parlement du Canada; et les Sénateurs et les membres de la Chambre des Communes sont en conséquence exemptés de s'assembler et d'être présents le dit SEPTIÈME jour de SEPTEMBRE prochain.

EN FOI DE QUOI Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très fidèle et Très bien-aimé Cousin et Conseiller le Très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, et Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, dans Notre dit Dominion, ce VINGT-NEUVIÈME jour de JUILLET, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent onze et de Notre Règne la deuxième.

Par ordre,

JAMES G. FOLEY.

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

INDEX

DU

QUARANTE-SIXIÈME VOLUME

1 GEORGE V, 1910-1911.

A

Abattoirs (établissements d') et méthode plus efficace d'emmagasinage à froid sous la surveillance du gouvernement:—Motion Sproule, 67. Rejetée sur division, 67.

Acton-Vale, Upton et Saint-Pie, P.Q.:—Etat des recettes des bureaux de poste à ces endroits; doc. demandé, 58. Déposé, 104.

Admission en contrebande d'immigrants chinois et d'opium sur la côte du Pacifique:—Rapport de l'honorable juge Murphy, 606.

Agents spéciaux d'immigration nommés en Grande-Bretagne et en Irlande:—Nombre, salaire, etc.; doc. demandé, 57. Déposé, 89.

Agriculture:—Rapport du ministre de l', 6.

Agriculture et colonisation:—1er rapport du comité; témoignages du Dr Saunders et de M. Grisdale, 132. Adopté, 135. 2me rapport: témoignages de MM. James E. Johnson et A. G. Gilbert, 175. Adopté, 178. 3me rapport: témoignage de M. A. G. Gilbert, 208. Adopté, 211. 4me rapport: témoignage de M. J. A. Ruddick, 241. Adopté, 245. 5me rapport: concernant le Bill (No 157) concernant l'inspection et la vente des graines, 390.

Alaska:—Message de Son Excellence le Gouverneur général transmettant le rapport conjoint des commissaires chargés de la démarcation du méridien, 203.

Alberta Central Railway Company:—Bill (No 92) concernant l'; 1re lecture, 109. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 125. Amendé, 189. En comité général; rapporté tel qu'amendé, 192. 3me lecture et passé, 193. Par le Sénat, amendé, 305. Amendements adoptés, 375-376. S.R., 383.

Alberta Electric Railway Company:—Bill (No 93) constituant en corporation l'; 1re lecture, 109. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 125. Amendé, 238. En comité général, 247. Amendé, 248. Considéré et remis pour 3me lecture, 249. Ordre pour 3me lecture rescindé; bill renvoyé de nouveau au comité général de la Chambre; progrès, 256. Amendé; considéré; 3me lecture et passé, 282. Par le Sénat, amendé, 415. Amendement renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 514. Recommande adoption, 518. Adopté, 518. S.R., 600.

Albert (The) and Moncton Railway Company:—Bill S (No 220) du Sénat, intitulé: Loi constituant en corporation, 520. 1re lecture, 520. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 523. Rapporté sans amendement, 527. En comité général; progrès, 527. Rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 528. S.R., 600.

Alberta Occidental:—Bill O (No 135) du Sénat, intitulé: Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de l', 233. 1re lecture, 239. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 253. Amendé, 390. En comité général; amendé, 397. Considéré, 398. 3me lecture et passé, 399. S.R., 599.

Alberta (The) Railway and Irrigation Company:—Bill (No 51) concernant la compagnie dite; 1re lecture, 70. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 96. Amendé, 157. En comité général; progrès, 161, 165, 170. Rapporté tel qu'amendé, 215. 3me lecture et passé, 216. Par le Sénat, amendé, 496. Amendement adopté, 514. S.R., 600.

Alberta-Saskatchewan (The) Life Insurance Company:—Bill C (No 133) du Sénat, intitulé: Loi constituant en corporation, 233. 1re lecture, 238. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 252. Rapporté sans amendement, 258. En comité; rapporté sans amendement, 282. 3me lecture et passé, 283. S.R., 383.

Alberta et Saskatchewan:—Règlements établis pour la disposition du pétrole et du gaz sur les réserves sauvages de, 50.

Algoma (The) Eastern Railway Company:—*Voir* Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive-Nord.

Aliments purs:—Bill (No 35) concernant les; présenté et 1re lecture, 53.

All Red Route entre le Canada et tout autre pays:—Copie de toute correspondance au sujet de son établissement; doc. demandé, 101. Déposé, 522.

All Red Steamship Company:—Bill (No 105) constituant en corporation la; 1re lecture, 154. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 166. Amendé, 206. En comité général; progrès, 215. Rapporté sans amendement, 223. 3me lecture; titre changé; passé, 324. Par le Sénat, amendé, 377. Amendements renvoyés au comité des Bills Privés, 385. Recommande qu'ils soient adoptés, 414. Adoptés, 418. S.R., 599.

Allumettes fabriquées avec du phosphore blanc:—
Avis de motion sur une résolution concernant les, 103. En comité, 111. Adoptée, 112.
Bill (No 96) à l'effet de prohiber la fabrication et l'importation des; présenté et 1re lecture, 112.

Allumettes à phosphore blanc:—Bill (No 10) à l'effet de prohiber la fabrication et l'importation d'; présenté et 1re lecture, 16. Bill retiré, 115.

Alsek and Yukon Railway Company:—Bill V 1 (No 162) du Sénat, intitulé: Loi concernant la, 388. 1re lecture, 391. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 400. Rapporté sans amendement, 420. En comité général, 431. Rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 432. S.R., 599.

Amélioration et avancement de l'agriculture canadienne:—Motion Gilbert demandant qu'un dixième de nos revenus soient consacrés à cette fin; débat; rejetée, 318.

Armes offensives:—Bill (No 86) modifiant le Code criminel concernant les; présenté et 1re lecture, 94.

Arpentages fédéraux:—
Décrets du conseil conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi des, 81.
Décrets publiés dans la *Gazette du Canada* et la *Gazette de la Colombie-Britannique* à ce sujet, 81.

Arrêtés en conseil, plans, documents qui doivent être présentés à la Chambre, en vertu d'une résoluton passée le 28 février 1882:—61.

Association de boëtte de Glace-Bay, N.-E.:—Copie de la requête faite en rapport avec l'établissement frigorifique pour l'emmagasinage de la boëtte; doc. demandé, 198. Déposé, 314.

Association des Banquiers Canadiens:—Copie des règlements approuvés par le conseil du Trésor; doc. demandé, 120. Déposé, 218.

Assurances:—Rapport du surintendant des, 7.

Astronome en chef du département du Revenu de l'Intérieur:—Rapport, 604.

Athabaska Northern Railway Company:—Bill (No 59) concernant l'; 1re lecture, 76. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 96. Rapporté sans amendement, 143. En comité général; rapporté sans amendement, 161. 3me lecture et passé, 162. Par le Sénat, 281. S.R., 382.

Athol et South-Athol:—Copie de correspondance concernant le maintien de la route rurale entre le bureau de poste de; doc. demandé, 118. Déposé, 135.

Atlantique, Québec et Occidental (Compagnie du chemin de fer); Québec et Oriental et la New Canadian Company:—Etat donnant la date de leur charte, etc.; doc. demandé, 117. Déposé, 191. Supplémentaires, 279, 314.

Aubains au service du gouvernement:—Etat indiquant le nombre, résidence, âge, etc.; doc. demandé, 107. Déposé, 475.

Auditeur général:—Rapport de l', (vols I et II), 7. Référé au comité des Comptes publics, 52. Motion Lennox pour inclure le rapport de l'an dernier, 52. Sous-amendement (Sir W. Laurier); adopté, 53.

Aylwin (Percy):—Copie de correspondance, contrats, etc., concernant la concession d'irrigation de; doc. demandé, 309. Déposé, 466.

B

Baby Farm:—Papiers et correspondance concernant l'achat de cette propriété; doc. demandé, 57. Déposé, 189.

Baie-de-Quinté:—Bill (No 88) concernant la Compagnie du chemin de fer de la; 1re lecture, 99. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 116. Rapporté sans amendement, 175. En comité général; rapporté sans amendement, 179. 3me lecture et passé, 180. Par le Sénat, 253. S.R., 382.

Banques:—Bill (No 5) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 11.

Banques:—Bill (No 14) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 18.

Banques:—Bill (No 213) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 498. 2me lecture; en comité général; rapporté sans amendement; remis pour 3me lecture, 521. 3me lecture et passé, 526. Par le Sénat, 532. S.R., 600.

Banques chartées du Canada:—
Liste des actionnaires à la date du 31 décembre 1910, 402.
Rapport sur les dividendes impayés, balances non réclamées, etc., 604.

Banque du Canada:—Bill (No 123) constituant en corporation la; 1re lecture, 208. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 216. Rapporté sans amendement, 258. En comité général; progrès, 282, 288, 289. Amendé; 3me lecture; titre changé; passé, 307. Message au Sénat, demandant la permission de corriger une erreur d'écriture, 318. Sénat acquiesce, 322. Par le Sénat, 381. S.R., 383.

Banques et du Commerce:—1er rapport du comité, 128. Motion pour adoption du rapport; débat, motion retirée, 132. Motion pour réduction du quorum; débat; motion retirée, 188. 2me rapport, 195. 3me rapport, 228. 4me rapport, 258. 5me rapport, 394. 6me rapport, 414. 7me rapport, 416. 8me rapport, 444. 9me rapport, 463. 10me rapport, 480. 11me rapport, 488. 12me rapport, 504.

Banques et le commerce de banque:—Bill (No 50) concernant les; présenté et 1re lecture, 74.

Banque Internationale du Canada:—*Voir* Banque du Canada.

Barrington-Passage, N.-E.:—Copie de lettres en rapport avec le paiement de $500 pour la construction d'un établissement de congélation de la boëtte; doc. demandé. 198.

Bassins de radoub, 1910.—
Relevé faisant connaître quelles demandes ont été faites pour aider à la construction de cales sèches; doc. demandé, 218.
Autre demande sur le même sujet; doc. demandé, 220.

Bear-River, N.-E.:—Copie de correspondance, télégrammes, etc., concernant le champ de tir à la cible; doc. demandé, 188. Déposé, 388.

Beatty, Mary Jane:—Bill X 1 (No 164) du Sénat, intitulé: Loi pour faire droit à. 388. 1re lecture, 391. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 401. Rapporté sans amendement, 408. En comité général, 414. Progrès, 415. Rapporté sans amendement, 416. 3me lecture et passé, 417. S.R., 599.

Bell, Hugh Samuel:—Bill O 2 (No 191) du Sénat, intitulé: Loi pour faire droit à. 438. 1re lecture, 440. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 470. Rapporté sans amendement, 487. En comité général; rapporté sans amendement, 507. 3me lecture et passé, 508. S.R., 600.

Beurre et œufs:—Quel a été le prix moyen de ces deux articles depuis cinq ans, à Londres, comparé à différents autres endroits; doc. demandé, 276.

Bibliothécaires conjoints du Parlement:—Rapport des, 5.

Bibliothèque du Parlement:—
Message au Sénat pour informer Leurs Honneurs du personnel de ce comité à la Chambre des Communes, 28.
Message du Sénat, nommant le sien, 35.
1er rapport du comité, 244.

Bills privés:—Délai prolongé pour présenter des pétitions pour, 76.

Bills Privés:—1er rapport du comité, 143. 2me rapport, 206. 3me rapport, 241. 4me rapport, 299. 5me rapport, 320. 6me rapport, 408. 7me rapport, 414. 8me rapport: demande permission de siéger pendant les séances de la Chambre; adopté, 424. 9me rapport, 429. 10me rapport, 450. 11me rapport, 487. 12me rapport, 498. 13me rapport, 518. 14me rapport, 527.

Blé exporté du Canada en 1908, 09, 10:—Etat donnant quantité; doc. demandé, 129. Déposé, 169.

Blondin, M. Pierre Edouard, député de Champlain, P.Q.:—Porte des accusations graves contre M. Adélard Lanctôt, député de Richelieu, P.Q., 231. Les dites accusations sont renvoyées au comité des Privilèges et Elections, 233.

Blue, Charles:—Recommandation de M. l'Orateur pour qu'il soit nommé sténographe des comités de la Chambre, 44. Adoptée, 61.

Boiler (The) Flue Cleaner and Supply Company, Limited:—Bill C 2 (No 187) du Sénat, intitulé: Loi concernant un brevet de, 438. 1re lecture, 441. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 470. Rapporté sans amendement, 487. En comité général; rapporté sans amendement, 507. 3me lecture et passé, 508. S.R., 600.

Bris de bagage:—Bill (No 129) concernant le; présenté et 1re lecture, 212.

British Columbia and Central Canada Railway Company:—*Voir* Dominion Development Railway Company.

British Columbia and Dawson Railway Company:—Bill (No 63) constituant en corporation la; 1re lecture, 80. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 100. Amendé, 157. En comité général; progrès, 161. Rapporté sans amendement, 165. 3me lecture et passé, 166. Par le Sénat; amendé, 305. Amendement adopté, 307. S.R., 599.

British Columbia Southern Railway Company:—Bill (No 17) concernant la; 1re lecture, 32. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 46. Amendé, 88. En comité général, 94. Rapporté tel qu'amendé; 3me lecture et passé, 95. Par le Sénat, 164. S.R., 382.

British Columbia and White River Railway Company:—Bill (No 64) constituant en corporation la; 1re lecture, 80. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 100. Amendé, 189. En comité général; rapporté sans amendement, 397. 3me lecture et passé, 398. Par le Sénat, 471. S.R., 599.

British Crown Assurance Corporation, Limited:—Bill (No 65) concernant la; 1re lecture, 80. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 105. Recommande que le bill soit retiré et honoraires remboursés, 258. Adopté, 259.

Bróckville (The), Westport and Northwestern Railway Company:—Bill (No 66) concernant la compagnie dite; 1re lecture, 80. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 96. Rapporté sans amendement, 122. En comité général; rapporté sans amendement, 136. 3me lecture et passé, 137. Par le Sénat, 188. S.R., 382.

Brown, George Addison:—Bill D 1 (No 139) du Sénat, intitulé: Loi pour faire droit à, 257. 1re lecture, 279. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 283. Rapporté sans amendement, 320. En comité général, 372. Rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 373. S.R., 383.

Bryce, Dr P. H., médecin hygiénique en chef:—Rapport du, 61.

Budget pour l'exercice finissant le 31 mars 1912:—42. Supplémentaire pour 1911, 166. Supplémentaire additionnel pour 1911, 278. Autre supplémentaire additionnel, 448. Supplémentaire pour 1912, 466. Autre supplémentaire pour 1912, 477. Autre pour 1912, 525.

Buffalo, Niagara and Toronto Railway Company:—Bill (No 80) concernant la; 1re lecture, 93. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 116. Amendé, 175. En comité général; rapporté tel qu'amendé, 179. 3me lecture et passé, 180. Par le Sénat, 377. S.R., 599.

Builders' Woodworking Company, Limited:—Copie de toute correspondance en rapport avec l'achat d'un terrain à Moncton appartenant à cette compagnie; doc. demandé, 308.

Bureau de conciliation:—
Copie de demandes faites par les employés des houillères du nord de l'Atlantique; doc. demandé, 198. Déposé, 217.
Rapport du bureau concernant l'Association des propriétaires de mine de houille de l'Ouest et leurs employés, 604.

Bureaux de poste:—Relevé faisant connaître le nombre d'édifices publics servant de, etc.; doc. demandé, 48.

Burrard, Westminster Boundary Railway and Navigation Company:—Bill (No 67) concernant la; 1re lecture, 80. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 96. Amendé, 123. En comité général; rapporté sans amendement, 136. 3me lecture et passé, 137. Par le Sénat, 184. S.R., 382.

C

Caisses d'Epargnes de la province de Québec:—Bill (No 219) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 519. 2me lecture; en comité général; rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 526. Par le Sénat, 535. S.R., 600.

Caisses de petite économie:—
Avis de motion pour prendre en considération une résolution concernant les, 438. En comité; adoptée, 521.
Bill (No 221) modifiant les; présenté et 1re lecture, 521. 2me lecture; en comité général; rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 528. Par le Sénat, 532. S.R., 600.

Canada et Australie:—Etat donnant un précis historique des négociations relatives au commerce de réciprocité en ces deux pays; doc. demandé, 83. Déposé, 144.

Canada et les Antilles:—Rapport de la Commission royale sur les relations commerciales entre le, 6.

Canada (The) West Loan Corporation:—Bill U 1 (No 169) du Sénat, intitulé: Loi constituant en corporation, 392. 1re lecture, 396. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 404. Amendé, 444. En comité général; amendé; considéré, 468. 3me lecture et passé, 469. Sénat acquiesce, 496. S.R., 600.

Canadian (The) Baptist Foreign Mission Board:—Bill J 1 (No 161) du Sénat, intitulé: Loi constituant en corporation, 388. 1re lecture, 391. 2me lecture, 400. Renvoyé au comité des Bills Privés, 401. Rapporté sans amendement, 408. En comité général, 414. Progrès, 415. Amendé, 417. Considéré; 3me lecture et passé, 417. Sénat acquiesce, 428. S.R., 599.

Canada (The) Cement Company, Limited:—Bill D 2 (No 205) du Sénat, intitulé: Loi concernant, 471. 1re lecture, 472. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 476.

Canadian (The) Inter-Mountain Company:—Bill J (No 134) du Sénat, intitulé: Loi constituant en corporation, 233. 1re lecture, 238. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 252. Amendé, 275. En comité général; amendé, 282. Considéré; 3me lecture et passé, 283. Sénat acquiesce, 298. S.R., 383.

Canadian Light and Power Company:—*Voir* Canal de Beauharnois.

Canada (The) National Fire Insurance Company:—Bill W 2 (No 201) du Sénat, intitulé: Loi concernant, 452. 1re lecture, 452. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 471. Rapporté sans amendement, 504. En comité général; rapporté sans amendement, 507. 3me lecture et passé, 509. S.R., 600.

Canadian Northern Branch Lines Company:—Bill (No 81) constituant en corporation la; 1re lecture, 93. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 104. Amendé, 175. En comité général: rapporté tel qu'amendé, 179. 3me lecture et passé, 180. Par le Sénat, amendé, 282. Amendements adoptés, 289. S.R., 383.

Canadian Northern Ontario Railway Company et la garantie de ses débentures:—
Avis de motion d'une résolution concernant la, 481. En comité, 488. Adoptée, 496.

Canadian Northern Ontario Railway Company:—Bill (No 69) concernant la: 1re lecture, 80. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 100. Amendé, 157. En comité général; progrès, 161. 165, 170, 178. Rapporté tel qu'amendé; 3me lecture et passé, 183. Par le Sénat, 306. S.R., 383.

Canadian Northern Ontario Railway Company:—Bill (No 211) concernant l'aide à donner pour la construction du; présenté et 1re lecture, 496. 2me lecture; en comité général; progrès, 522. Amendé; considéré; 3me lecture et passé, 524. Par le Sénat, 535. S.R., 600.

Canadian Northern Quebec Railway Company:—Bill (No 89) concernant la; 1re lecture, 99. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 116. Amendé, 175. En comité général; rapporté tel qu'amendé, 179. 3me lecture et passé, 180. Par le Sénat, 253. S.R., 382.

Canadian (The) Surety Company:—Bill Z (No 151) du Sénat, intitulé: Loi constituant en corporation, 294. 1re lecture, 295. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 303. Rapporté sans amendement, 394. En comité général; rapporté sans amendement; 3e lecture et passé, 404. S.R., 599.

Canadian Western Railway Company:—Bill (No 70) concernant la; 1re lecture, 80. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 96. Amendé, 157. En comité général; progrès, 161. Rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 165. Par le Sénat, 196. S.R., 382.

Canadien du Pacifique:—Bill (No 108) concernant la Compagnie du chemin de fer; 1re lecture, 159. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 170. Amendé, 275. En comité général; rapporté sans amendement, 282. 3me lecture et passé, 283. Par le Sénat, 425. S.R., 599.

Canal de Beauharnois:—

Copie de correspondance entre le gouvernement et la *Canadian Light and Power Company*; doc. demandé, 84. Déposé, 114.

Relevé des sommes payées par les concessionnaires à titre de loyer, etc.; doc. demandé, 119. Déposé, 168.

Copie de toute correspondance concernant l'affermage ou aliénation du; doc. demandé, 120. Déposé, 256.

Canal de Newmarket:—Copie de correspondance entre M. E. J. Walsh, I.C., et le département des Chemins de fer et Canaux; doc. demandé, 253. Déposé, 602.

Canal de la Vallée de la Trent:—Etat faisant connaître combien de barrages, depuis 1900, ont été construits entre Peterborough et Lindsay, pour la retenue des eaux; doc. demandé, 611.

Canal de Welland:—Copie de mémoires et pétitions pour son agrandissement; doc. demandé, 86. Déposé, 114. Supplémentaire, 178.

Cape John et la baie de Tatamagouche:—Copie de rapports faits en 1909 dans ces endroits en vue de la route des steamers d'hiver entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la terre ferme; doc. demandé, 197. Déposé, 233.

Capital étranger investi en ce pays:—Motion Monk pour faire une enquête afin d'empêcher de décourager les étrangers à faire des placements ici; débat et motion retirée, 50.

Capital (The) Life Assurance Company of Canada:—*Voir* The Universal Life Assurance Company of Canada.

Cariboo (The), Barkerville and Willow River Railway Company:—Bill S 2 (No 204) du Sénat, intitulé: Loi concernant, 471. 1re lecture, 472. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 476. Amendé, 487. En comité général; amendé, 507. Considéré; 3me lecture et passé, 511. Sénat acquiesce, 528. S.R., 600.

Castonguay, Jules:—Recommandation de M. l'Orateur pour la promotion de la classe C-A à la classe B-A, 201. Adoptée, 275.

Casualty Company of Canada:—Bill M 1 (No 174) du Sénat, intitulé: Loi constituant en corporation, 392. 1re lecture, 397. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 405. Amendé, 444. En comité général; progrès, 468, 500. Amendé; considéré, 505. 3me lecture et passé, 506. Sénat acquiesce, 528. S.R., 600.

Campbellford (The), Lake Ontario and Western Railway Company:—Bill (No 68) concernant la compagnie dite; 1re lecture, 80. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 100. Amendé, 186. En comité général; rapporté tel qu'amendé, 192. 3me lecture et passé, 193. Par le Sénat, 294. S.R., 383.

Central d'Algoma à la Baie-d'Hudson:—Bill (No 62) concernant la Compagnie; 1re lecture, 80. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 100. Amendé, 175. En comité général; progrès, 179. Rapporté tel qu'amendé; 3me lecture et passé, 183. Par le Sénat; amendé, 371. Amendement renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 384. Recommande qu'il soit adopté, 390. Considéré et adopté, 400. S.R., 599.

Chambre des Communes:—

Ministres faisant partie de la Commission de l'Economie Interne de la, 31.

Procès-verbaux de la Commission, 37.

Nombre, âge et salaire des employés sessionnels; doc. demandé, 56. Déposé, 129.

Nombre, âges, etc., des employés sessionnels depuis 1896; doc. demandé, 184. Déposé, 313.

Rapport sur les élections partielles tenues en 1910, 377.

Recommandation de M. l'Orateur concernant l'augmentation statutaire des fonctionnaires, 387. Adoptée, 395.

Rapport de la onzième élection générale du Canada tenue les 19 et 26 octobre 1908, 395.

La Chambre s'ajourne: du 17 au 21 novembre, 5. Du 7 au 9 décembre, 53. Du 16 décembre au 11 janvier, 76. Du 28 février au 2 mars, 209. Du 12 au 19 avril, 391. Du 19 mai au 18 juillet, 597.

Mesures du gouvernement auront la priorité les mercredis après les questions, 168. Les lundis après les avis de motion pour production de documents, 209.

Siégera à 3 heures les mercredis, 210. A 11 heures a.m. tous les jours, 499 et 610.

Champlain au Saint-Laurent:—Bill (No 60) concernant la Compagnie du canal à navires du lac; 1re lecture, 76. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 96. Amendé, 157. En comité général; progrès, 161, 165. Rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 169. Par le Sénat, amendé, 281. Amendements adoptés, 289. S.R., 383.

Champs de bataille nationaux de Québec:—Bill (No 222) concernant les; présenté et 1re lecture, 523. 2me lecture; en comité général; rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 530. Par le Sénat, 597. S.R., 601.

Champs de bataille nationaux de Québec:—Mémoire concernant les finances de la, 74. Rapport de la Commission, 75.

Charbon bitumineux importé dans l'Ontario et réexpédié dans d'autres provinces en 1910:—Etat faisant connaître la quantité; doc. demandé, 442. Déposé, 602.

Charing-Cross Bank:—Copie de correspondance, etc., entre les liquidateurs concernant l'*Atlantic, Quebec and Western Railway Company, etc.*; doc. demandé, 100. Déposé, 106.

Chatham (The), Wallaceburg and Lake Erie Railway Company:—Bill Z 2 (No 206) du Sénat, intitulé: Loi concernant la compagnie dite, 471. 1re lecture, 472. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 476. Amendé, 487. En comité général; amendé, 507. Considéré, 511. 3me lecture et passé, 512. Sénat acquiesce, 528. S.R., 600.

Chemins de fer:—Bill (No 2) modifiant la Loi des; présenté, 7. 1re lecture, 8. Motion pour 2me lecture; débat, 59. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 102. Le comité recommande que le bill soit retiré, 142. Bill retiré, 144.

Chemins de fer:—Bill (No 4) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 11. 2me lecture; en comité général; amendé; considéré et remis pour 3me lecture, 199. 3me lecture et passé, 222.

Chemins de fer:—Bill (No 8) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 12. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 72. Amendé, 275.

Chemins de fer:—Bill (No 78) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 89. Bill retiré, 226.

Chemins de fer:—Bill (No 197) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 449. 2me lecture, 525. En comité général; progrès, 526. Amendé; considéré; 3me lecture et passé, 528. Par le Sénat, 536. S.R., 601.

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes:—1er rapport du comité, 88. 2me rapport, 103. 3me rapport, 122. 4me rapport, 143. 5me rapport, 157. 6e rapport, 175. 7me rapport, 186. 8me rapport, 189. 9me rapport, 226. 10me rapport, 238. 11me rapport, 240. 12me rapport, 246. 13e rapport, 275. 14me rapport, 287. 15me rapport, 312. 16me rapport, 390. 17me rapport, 420. 18me rapport, 487. 19me rapport, 498. 20me rapport, 518. 21me rapport, 523. 22me rapport, 527. 23me rapport, 531. Demande autorisation de siéger pendant les séances de la Chambre; motion retirée, 611.

Chemins de fer, 1903:—Copie de la proclamation du Gouverneur en conseil établissant une date pour l'entrée en vigueur de l'Acte modifiant l'Acte des; doc. demandé, 48. Déposé, 139.

Chemins de fer au Canada:—Statistiques pour l'année terminée le 30 juin 1910, 77.

Chemins de fer de l'Etat:—Avis de motion pour considérer une résolution à l'effet de prendre à bail des lignes de chemins de fer se reliant aux, 524.

Chrysler (F. H.), C.R.:—Relevé faisant connaître les sommes que lui a payées le gouvernement pour services professionnels; doc. demandé, 101. Déposé, 164.

Clayoquot:—Copie des rapports, etc., se rapportant à l'enquête sur les irrégularités survenues à la station de sauvetage de; doc. demandé, 47. Déposé, 82.

Cocaïne et de la morphine pour des fins autres que des fins médicinales et scientifiques:—Avis de motion pour considérer une résolution à l'effet de prohiber la vente et l'usage de la, 104. En comité et adoptée, 113.

Collingwood:—Etat indiquant le coût de la première cale sèche, construite à cet endroit; doc. demandé, 613.

Collingwood Ship Building Company:—Avis de motion pour considérer un arrangement entre cette compagnie et Sa Majesté, 523.

Collingwood (The) Southern Railway Company:—Bill (No 42) concernant la compagnie dite; 1re lecture, 65. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 95. Amendé, 143. En comité général; rapporté sans amendement, 161. 3me lecture et passé, 162. Par le Sénat, 220. S.R., 382.

Compagnies:—Bill (No 7) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 12. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 72. Amendé, 480. Transféré au nom de l'honorable Secrétaire d'Etat, 488.

Compagnies d'assurance en Canada, 1910:—Rapport sommaire des, 428.

Comité impérial de défense du Conseil Privé en Angleterre:—Copie du rapport du; doc. demandé, 58.

Comités permanents:—Nomination d'un comité spécial pour nommer les différents comités, 4. Rapport du comité, 19-26. Adopté, 26.

Commerce:—
Rapport du département du, 9.
Commerce du Canada avec la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, 10.
Rapport du département du Commerce, 323.
Rapport pour 1910, statistiques des graines, 498.

Commerce total entre les possessions de l'Amérique Britannique du Nord et l'Angleterre, les Etats-Unis et les autres pays:—Doc. demandé, 221. Déposé, 255.

Commercial (The) Travellers' Accident Assurance Company of Canada:—Bill (No 52) constituant en corporation la compagnie dite; 1re lecture, 70. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 97. Comité recommande que le bill soit retiré, 195. Bill retiré, 195.

Commission conjointe internationale sous l'empire du Traité des eaux navigables portant la date du onze janvier mil neuf cent neuf:—Bill (No. 36) concernant l'établissement et les dépenses de la; présenté et 1re lecture, 54. 2me lecture; en comité général, 519. Amendé; considéré; 3me lecture et passé, 520. Par le Sénat, 535. S.R., 600.

Commission internationale conjointe en vertu du traité concernant les voies navigables:—Motion concernant l'établissement d'une, 42. La Chambre en comité, 53. Adoptée, 54.

Commission d'embellissement d'Ottawa:—Rapport du dernier exercice financier, 203.

Commissaires du havre de Montréal:—Bill (No 48) modifiant l'Acte de 1894 concernant les. *Voir* Montréal.

Commission internationale des voies navigables:—Rapport de la, 55

Commission des pêcheries de l'Alberta et de la Saskatchewan:—Rapport intérimaire de 1910, 618.

Comptes non réglés et non soldés, mais qui l'ont été depuis:—Relevé donnant ces informations, lesquelles ont servi de base à la préparation du rapport annuel du département des Finances, 276.

Comptes publics du Canada:—Déposés, 7. Référés au comité des Comptes Publics, 52.

Comptes Publics:—1er rapport du comité: message au Sénat pour documents concernant les dépenses durant l'année, 123. 2me rapport: preuve imprimée en rapport avec des paiements à différentes maisons, 123. 3me rapport: paiement de certaines sommes à Lymburner et Cie, 132. 4me rapport: autres paiements à Lymburner et Cie, 159. 6me rapport: paiements faits à A. et R. Loggie, 409

Concessions faites au Canada par des possessions britanniques dont les produits peuvent être importés aux termes du tarif préférentiel:—Doc. demandé, 83. Déposé, 208.

Conditions de la vie dans les provinces de l'Ouest:—Déclarations d'une publication périodique publiée en Angleterre relativement aux; motion Lake pour ajourner la Chambre; rejetée, 89.

Conduits Company, Limited:—Bill (No 43) concernant un brevet de la; 1re lecture, 65. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 97. Amendé, 206. En comité général; rapporté tel qu'amendé; 3me lecture et passé, 215. Par le Sénat, amendé, 377. Amendements renvoyés au comité des Bills Privés, 385. Recommande qu'ils soient adoptés, 408. Adoptés, 418. S.R., 599.

Conférences entre l'amirauté anglaise et les représentants du Canada et de l'Australie:—Mémoire, 616.

Conférence impériale:—
Motion Borden sur l'importance urgente de la présence du premier ministre à celle qui doit être tenue à Londres en mai prochain, 429.
Résolution pour un plus grand nombre d'exemplaires du rapport de la conférence de 1909, 120.
Conférence, 1911, 613. Ordre d'imprimer, 613.

Conférence tenue à Washington:—Minutes; application de la sentence arbitrale, 111.

Conférence navale internationale tenue à Londres en 1908 et 1909:—
Copie du protocole ou arrangement final; doc. demandé, 167. Déposé, 247.
Correspondance concernant la déclaration de Londres; décision finale de la Conférence de la Paix tenue à La Haye en 1907, 295.

Conservation des ressources naturelles, 1910:—Rapport annuel de la Commission de la, 45.

Construction de barrages ou autres ouvrages analogues en travers du Saint-Laurent:—Décrets du conseil, etc., concernant la, 217.

Consuls des Etats-Unis ou officiers consulaires dans le Canada:—Sommaire donnant les noms; doc. demandé, 101. Déposé, 124.

Consuls généraux des pays étrangers en Canada:—Correspondance au sujet du rang qu'ils doivent occuper dans leurs fonctions officielles en Canada; doc. demandé, 58. Déposé, 82.

Continental (The) Fire Insurance Company:—Bill I 2 (No 196) du Sénat, intitulé: Loi constituant en corporation, 448. 1re lecture, 449. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 471. Amendé, 480. En comité général; amendé, 507. Considéré; 3me lecture et passé, 509. Sénat acquiesce, 528. S.R., 600.

Contrôle demandé par des gouvernements provinciaux concernant les terres, forêts, mines, etc.:—Copie de correspondance avec le gouvernement fédéral; doc. demandé, 83. Déposé, 135.

Contrôle des graines:—La Chambre en comité sur une résolution tendant à modifier la Loi du, 314. Adoptée, 316.

Convention baptiste d'Ontario et de Québec:—Bill I 1 (No 152) du Sénat, intitulé: Loi concernant la, 298. 1re lecture, 324. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 378. Rapporté sans amendement, 408. En comité général, 414. Rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 415. S.R., 599.

Convention douanière entre les Etats-Unis et le Canada, 1911:—

Correspondance officielle, 155 et 166.

Copie de correspondance, etc., montrant la part prise par la Grande-Bretagne; doc. demandé, 199.

Etat faisant connaître les droits imposés par d'autres pays sur chacun des articles compris dans cette convention; doc. demandé, 410. Déposé, 466.

Interprétation de la clause de la nation la plus favorisée; doc. demandé, 473. Déposé, 522.

Coopération:—Bill (No 29) concernant la; présenté et 1re lecture, 46.

Cour d'Amirauté de la Nouvelle-Ecosse:—Copie de correspondance du procureur général de cette province et le département de la Justice au sujet du changement projeté; doc. demandé, 118. Déposé, 139.

Cour de l'Echiquier:—Bill (No 25) modifiant la Loi de la; présenté et 1re lecture, 41.

Creighton, W. O.:—Etat des comptes détaillés de ses dépenses en qualité de fermier-délégué en Angleterre en 1910; doc. demandé, 379. Déposé, 429.

Crittenden, Mary Kathleen:—Bill H 2 (No 180) du Sénat, intitulé: Loi pour faire droit à, 416. 1re lecture, 420. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 434. Rapporté sans amendement, 450. En comité général; rapporté sans amendement, 468. 3me lecture et passé, 469. S.R., 600.

Cumberland Coal and Railway Company, Limited:—Copie de rapports et correspondance se rapportant à la grève des employés de la; doc. demandé, 72. Déposé, 86.

Curran, R. E.:—Copie de correspondance concernant une demande d'indemnité par ses héritiers; doc. demandé, 199. Déposé, 238.

Curateurs de banques:—Copie de rapport de curateurs partout où ils ont été nommés, 167. Déposé, 218.

Currie, William Francis:—Bill A 3 (No 215) du Sénat, intitulé: Loi pour faire droit à, 499. 1re lecture, 504. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 520. Rapporté sans amendement, 527. En comité général; rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 596. S.R., 601.

D

Dakin, Violet Jane:—Bill N 2 (No 192) du Sénat, intitulé: Loi pour faire droit à, 438. 1re lecture, 440. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 470. Rapporté sans amendement, 487. En comité général; rapporté sans amendement, 507. 3me lecture et passé, 508. S.R., 600.

Davis, M. P.:—Copie de son contrat avec la Compagnie du chemin de fer de Québec, etc.; doc. demandé, 47. Déposé, 313.

Débats:—1er rapport du comité, 323.

Déclaration qui n'affecte pas directement un député:—L'honorable député de Simcoe-Sud veut interrompre l'honorable député de Cap-Breton-Nord au sujet d'une déclaration qui ne l'affecte pas directement; l'honorable Orateur ne permet pas l'interruption; décision maintenue, 245.

Deep-Brook, N.-E.:—Copie de lettres, etc., au sujet de la construction d'un quai à; doc. demandé, 220. Déposé, 429.

Délégation des cultivateurs:—Compte rendu de l'assemblée tenue dans la Chambre des Communes, 164. Ordre d'imprimer, 164.

Denrées ou provisions importées en Canada au cours des six mois terminés le 1er mars 1911:—Etat indiquant la valeur et la quantité; doc. demandé, 295. Déposé, 392. Supplémentaire, 466.

Dépenses du service public pour l'exercice expirant le 31 mars 1911:—Bill (No 128) accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir aux: présenté; 1re et 2me lecture, 213. En comité général; rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 214. Par le Sénat, 214. S.R., 215.

Dépenses de voyage pour ministres et employés du gouvernement pendant le dernier exercice:—Doc. demandé, 71. Déposé, 299. Supplémentaire, 605.

Discours du Trône:—2. Motion pour prise en considération, 4. Prise en considération; adresse proposée; débat, 8. Amendement et débat, 10, 14, 16. Sous-amendement proposé; débat, 17, 18, 29, 32, 34, 37. Sous-amendement rejeté, 38. Amendement rejeté, 39. Débat sur motion principale, 40, 41. Adoptée, 42. Remerciements de Son Excellence, 83.

Documents se rapportant à l'organisation d'un secrétariat:—313.

Dominion (The) Atlantic Railway Company:—Bill (No 53) concernant la compagnie dite; 1re lecture, 70. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 96. Rapporté sans amendement, 122. En comité général; rapporté sans amendement, 136. 3me lecture et passé, 137. Par le Sénat, 184. S.R., 382.

Dominion Development Railway Company:—Bill (No 113) constituant en corporation la; 1re lecture, 168. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 181. Amendé, 241. En comité général; progrès, 248, 251. Amendé, 257. 3me lecture; titre changé et passé, 257. Par le Sénat; amendé, 376. Considéré et adopté, 378. S.R., 383.

Don et l'acceptation de gratifications:—Bill (No 87) à l'effet de prévenir le; présenté et 1re lecture, 94.

Donlands:—Copie de correspondance se rapportant au changement de site du bureau de poste de; doc. demandé, 608.

Dons faits à des ministres ne devraient pas être tenus secrets:—Motion de censure Boyce, contre le ministre des Finances, 144. Rejetée, 146.

Douanes:—
Bill (No 28) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 46.
Sommaires des conventions conclues avec des pays étrangers, 1907, sans en référer au Parlement; doc. demandé, 57. Déposé, 82.
Etat indiquant combien de fonctionnaires ont quitté le service à Montréal; doc. demandé, 71. Déposé, 82.
Rapport du département, 7.

Droits d'auteurs:—
La Chambre en comité sur une résolution concernant les droits d'auteurs, 424. Adoptée, 425.
Bill (No 184) concernant les; présenté et 1re lecture, 425. 2me lecture; en comité général; progrès, 499.

Droits de pêche dans les baies de l'Amérique Britannique du Nord:—Copie du mémoire de Sir John Thompson; doc. demandé, 58. Déposé, 81.

Drummond et Arthabaska:—Vacance dans la représentation de ce comté à la Chambre, 2.

Dusseault et Lemieux, entrepreneurs:—*Voir* « *International* », drague du gouvernement.

E

« **Earl Grey** »:—Etat faisant connaître, pour chaque année, la durée de son service entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse; doc. demandé, 139. Déposé, 203.

Eau dans la zone du chemin de fer et dans le district de la rivière de la Paix:—Bill (No 124) concernant l'; présenté et 1re lecture, 209.

Eau potable:—Bill (No 131) concernant l'; présenté et 1re lecture, 223.

Eaux d'égouts:—Bill (No 122) concernant les; présenté et 1re lecture, 206.

Eaux navigables internationales:—Copie de tous les arrêtés en conseil nommant les membres de la Commission des; doc. demandé, 65. Déposé, 474.

Eclipse Manufacturing Company:—Etat des sommes totales payées par le gouvernement à l'; doc. demandé, 71. Déposé, 378.

Eclairage des édifices publics d'Ottawa:—Copie de correspondances et marchés conclus entre les compagnies et le département des Travaux Publics; doc. demandé, 198.

Eddy (E.B.):—Bill (No 54) concernant la Compagnie; 1re lecture, 70. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 97. Rapporté sans amendement, 143. En comité général; rapporté sans amendement, 161. 3me lecture et passé, 162. Par le Sénat, 196. S.R., 382.

Edifices publics à Ottawa:—Motion Blain, blâmant le gouvernement de payer un prix trop élevé pour la location d'; débat, 125. Rejetée, 126.

Elections fédérales:—Bill (No 37) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 55.

Elévateurs de termini:—Motion Martin (Régina) pour que le gouvernement prenne des mesures pour prévenir le mélange irraisonnable des grains, 130.

Emigration:—Liste des agents spéciaux en Grande-Bretagne et en Irlande; doc. demandé, 57.

Emmagasinage des aliments:—Bill (No 112) concernant l'; présenté et 1re lecture, 160.

Emo, Matilda:—Bill T (No 130) du Sénat, intitulé: Loi pour faire droit à, 212. 1re lecture, 218. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 224. Rapporté sans amendement, 241. En comité général; progrès, 248. Rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 251. S.R., 382.

Empire Life Insurance Company of Canada:—Bill (No 71) constituant en corporation la; 1re lecture, 80. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 97. Amendé, 128. En comité général; rapporté sans amendement, 136. 3me lecture et passé, 137. Par le Sénat, 194. S.R., 382.

Employés de banques et les créanciers:—Bill (No 207) concernant les; présenté et 1re lecture, 480.

« **Essex Record** »:—Relevé faisant connaître quels montants ont été payés à ce journal en 1907 et 1911; doc. demandé, 514. Déposé, 602.

Etablissements de salaisons (Meat Packers) d'Ontario et de Québec:—Mémoire présenté par les propriétaires au premier ministre, 204. Ordre d'imprimer, 204.

Explosifs:—Bill (No 79) portant réglementation de la fabrication, de l'emmagasinage et de l'importation des; présenté et 1re lecture, 90. 2me lecture; en comité général; progrès, 451.

Exposition de Paris:—Etat détaillé des dépenses; doc. demandé, 418. Déposé, 606.

F

Farmers' Bank of Canada:—
Copie de correspondance avec le département des Finances, concernant son établissement et ses opérations; doc. demandé, 101. Déposé, 155. Ordre d'imprimer, 173.
Copie de correspondance au sujet de son incorporation; doc. demandé, 101. Déposé, 155.
Copie de correspondance au sujet de la conduite des affaires depuis son organisation; doc. demandé, 120. Déposé, 155.
Copie du rapport du curateur; doc. demandé, 120. Déposé, 155. Ordre d'imprimer, 173.

Fermes expérimentales:—Rapport du directeur et des officiers des, 6.

Fitzpatrick, Très honorable Sir Charles:—
Fait savoir à la Chambre qu'il se rendra dans la salle du Sénat pour y sanctionner des bills, 214, 381, 533.
Donne la sanction royale, 215, 382, 599.

Forces hydrauliques:—Bill (No 49) concernant les; présenté et 1re lecture, 70.

Formation de la glace dans le fleuve Saint-Laurent:—Rapport sur la, 519.

Formes de cordonniers en érable étuvé:—Etat donnant les noms des fabricants de; doc. demandé, 71. Déposé, 81.

Frais de voitures et de tramways, pour les ministres de la Couronne; les Orateurs des deux Chambres, employés, etc.:—Relevé donnant ces chiffres depuis cinq ans; doc. demandé, 71. Déposé, 306. Supplémentaire, 412.

Freeman, Cecil Ernest:—Bill H 1 (No 143) du Sénat, intitulé: Loi pour faire droit à, 257. 1re lecture, 287. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés. 303. Rapporté sans amendement, 320. En comité général, 372. Rapporté sans amendement, 373. 3me lecture et passé, 374. S.R., 383.

French:—Rapport du général Sir John. *Voir* Milice.

G

Gardiens de phares entre Québec et l'océan:—Nombre, salaires, etc.; doc. demandé, 49. Déposé, 110.

« Gazette du Canada » du 11 février 1911:—Copie des ordres en conseil publiés dans la, 213.

« Gazette du Travail »:—Copie de la liste donnant les noms de tous ceux à qui il est adressé des exemplaires; doc. demandé, 102. Déposé, 107.

Georgian Bay and Seaboard Railway Company:—Bill (No 72) concernant la: 1re lecture, 80. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 100. Rapporté sans amendement, 157. En comité général; rapporté sans amendement, 161. 3me lecture et passé, 162. Par le Sénat, 196. S.R., 382.

Gibson, George:—Recommandation de M. l'Orateur pour ajouter son nom dans la liste de la division du sergent-d'armes, 202. Adoptée, 275.

Gilbert, Arthur:—Certificat d'élection, 18. Prend son siège en Chambre, 28.

Glasier, Arthur:—Recommandation de M. l'Orateur pour le nommer assistant greffier du comité d'Agriculture et de Colonisation, 200. Adoptée, 275.

Globe:—Bill N (No 121) du Sénat, intitulé: Loi concernant la Compagnie des imprimeurs du, 205. 1re lecture, 212. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 218. Amendé, 241. En comité général; progrès, 248. Amendé; considéré; 3me lecture et passé, 251. Sénat acquiesce, 274. S.R., 382.

Goldschmidt Thermit Company:—Bill V (No 165) du Sénat, intitulé: Loi concernant un brevet accordé à la, 391. 1re lecture, 396. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 404. Rapporté sans amendement, 408. En comité général, 414. Progrès, 415. Rapporté sans amendement. 416. 3me lecture et passé, 417. S.R., 599.

Gouverneur général:—Désire la présence de la Chambre au Sénat pour ouvrir la session, 2.

Grain (The) Growers' Grain Company:—Bill G (No 171) du Sénat, intitulé: Loi constituant en corporation, 392. 1re lecture, 396. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 404. Amendé, 429. En comité général; progrès. 438. 443, 465, 467. Amendé; considéré, 500; 3me lecture et passé. 501. Sénat acquiesce, 532. S.R., 600.

Grains:—Bill Q (No 209) du Sénat, intitulé: Loi concernant les, 496. 1re lecture. 498.

Grand-Tronc:—
Copie de la convention en règlement de la grève de ses employés: doc. demandé. 50. Déposé, 86.
Copie de correspondance au sujet de la grève de ses employés; doc. demandé. 130. Déposé, 157.
Motion Northrup pour censurer le département du Travail en cette occurrence: débat, 288. Rejetée, 289.

Grand-Tronc de chemin de fer du Canada:—Bill (No 55) concernant la Compagnie du; 1re lecture, 70. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 96. Amendé, 143. En comité général; rapporté sans amendement, 161. 3me lecture et passé, 162. Par le Sénat, 196. S.R., 382.

Grand-Tronc de chemin de fer du Canada:—Bill C 3 (No 223) du Sénat, intitulé: Loi modifiant une Loi de la présente session, intitulée: Loi concernant la Compagnie du, 524. 1re et 2me lectures; renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 525. Rapporté sans amendement. 531. En comité général; rapporté sans amendement; 3me lecture et passé. 531. S.R., 600.

Grand-Tronc-Pacifique (Compagnie de développement du):—Etat donnant détails sur 16,516-70 et 14,160 acres de terre vendus à la Compagnie; doc. demandé, 156.

Grand-Trunk Pacific Branch Lines Company:—Bill (No 73) concernant la compagnie dite; 1re lecture, 80. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 96. Amendé, 143. En comité général; rapporté sans amendement, 161. 3me lecture et passé, 162. Par le Sénat, amendé, 247. Amendement considéré et adopté, 374-375. S.R., 383.

Grant, Gertrude Maud:—Bill C 1 (No 138) du Sénat, intitulé: Loi pour faire droit à, 257. 1re lecture, 281. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 288. Rapporté sans amendement, 320. En comité général, 372. Rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 373. S.R., 383.

Grantham, Gertrude Mary:—Bill U 2 (No 200) du Sénat, intitulé: Loi pour faire droit à, 452. 1re lecture, 464. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 470. Rapporté sans amendement, 498. En comité général; rapporté sans amendement, 507. 3me lecture et passé, 509. S.R., 600.

Grey-Sud:—Etat indiquant combien de personnes de ce comté ont été nommés à différents ports depuis 1904; doc. demandé, 107. Déposé, 176. Supplémentaire, 196.

Guardian (The) Accident and Guarantee Company:—Bill F (No 115) du Sénat, intitulé: Loi constituant en corporation la compagnie dite, 174. 1re lecture, 183. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 187. Rapporté sans amendement, 195. En comité général, 204. Rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 205. S.R., 382.

Guardian (The) Surety Company:—Bill Z (No 151) du Sénat, intitulé: Loi constituant en corporation, 294.

Guelph and Goderich Railway Company:—Bill (No 31) concernant la, 51. 1re lecture, 52. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 65. Rapporté sans amendement, 88. En comité général, 94. Rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 95. Par le Sénat, 164. S.R., 382.

« **Guysboro (The) Times** »:—Copie de correspondance, etc., se rapportant à la demande de l'octroi des privilèges postaux statutaires; doc. demandé, 379. Déposé, 402.

H

Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company:—Bill Y (No 149) du Sénat, intitulé: Loi concernant la, 282. 1re lecture, 287. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 303. Rapporté sans amendement, 312. En comité général, 372. Rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 373. S.R., 383.

Havre de Toronto:—Bill O 1 (No 175) du Sénat, intitulé: Loi modifiant et refondant les lois relatives au, 392. 1re lecture, 397. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 406. Ordre rescindé et bill renvoyé au comité des Bills Privés, 408. Amendé, 429. En comité général; progrès, 438, 443, 465. Amendé et considéré, 467. 3me lecture et passé, 467. Sénat acquiesce, 496. S.R., 600.

Havres et rivières:—Relevé des sommes dépensées par le département des Travaux Publics, sous ce chapitre, dans chaque province; doc. demandé, 70. Déposé, 391.

Healy, Fanny Mary:—Bill P 2 (No 199) du Sénat, intitulé: Loi pour faire droit à, 451. 1re lecture, 464. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 471. Rapporté sans amendement, 487. En comité général; rapporté sans amendement, 507. 3me lecture et passé, 508. S.R., 600.

Heures de travail pour les travaux publics:—Bill (No 3) concernant les; présenté et 1re lecture, 11. 2me lecture; en comité; progrès, 75. Amendé, considéré et remis pour 3me lecture, 102. Motion pour 3me lecture; débat, 156, 173. 3me lecture et passé, 185.

Hickman, W. A., agent d'immigration dans la Grande-Bretagne:—Etat donnant les dépenses, etc.; doc. demandé, 379. Déposé, 429.

High (The) River, Saskatchewan and Hudson Bay Railway Company:—Bill G 2 (No 202) du Sénat, intitulé: Loi constituant en corporation, 471. 1re lecture, 472. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 476. Amendé, 487. En comité général; progrès, 507, 519. Amendé, 594. Considéré; 3me lecture et passé, 596.

Homard:—Copie des règlements concernant la pêche du; présenté, 36. Référée au comité de la Marine et des Pêcheries, 36.

Homesteads:—Copie de toutes demandes dans le district de New-Westminster pour des; doc. demandé, 155.

Homicides à la chasse:—Bill (No 40) à l'effet de modifier le Code criminel concernant les; présenté et 1re lecture, 61.

Hornell, Ethel May:—Bill S 1 (No 144) du Sénat, intitulé: Loi pour faire droit à, 278. 1re lecture, 287. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 303. Rapporté sans amendement, 320. En comité général, 372. Rapporté sans amendement, 373. 3me lecture et passé, 374. S.R., 383.

Hudson Bay Mortgage Corporation:—Bill (No 56) constituant en corporation la; 1re lecture, 70. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 97. Amendé, 195. Rapporté tel qu'amendé; 3me lecture et passé, 205. Par le Sénat avec plusieurs amendements, 392. Amendements renvoyés au comité des Banques et du Commerce, 400. Recommande qu'ils soient adoptés, 414. Adoptés, 418. S.R., 599.

Hudson (The) Bay, Peace River and Pacific Railway Company:—Bill K 1 (No 166) du Sénat, intitulé: Loi constituant en corporation, 391. 1re lecture, 396. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 404. Amendé, 498. En comité général; amendé, 507. Considéré; 3me lecture et passé, 513. Sénat acquiesce, 528. S.R., 600.

Huron (The) and Ontario Railway Company:—Bill (No 101) concernant la compagnie dite; 1re lecture, 131. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 139. Rapporté sans amendement, 226. En comité général, 228. Rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 229. Par le Sénat, 377. S.R., 599.

I

Ile-du-Prince-Edouard:—Copie de mémoires, etc., concernant l'étude d'un tracé pour un tunnel sous le détroit de Northumberland; doc. demandé, 118. Déposé, 409.

Immigrants arrivés en Canada depuis le 31 mars dernier:—Relevé faisant connaître le nombre, sexe, etc.; doc. demandé, 84. Déposé, 164.

Immigration:—Bill (No 47) modifiant la Loi de l'; présenté et 1re lecture, 65. 2me lecture; en comité général; rapporté sans amendement et remis pour 3me lecture, 111. 3me lecture et passé, 144. Par le Sénat, 194. S.R., 382.

Immigration chinoise:—Bill R (No 147) du Sénat, intitulé: Loi modifiant la Loi de l', 282. 1re lecture, 287. 2me lecture; en comité général; progrès, 425.

Imperial Steamship Company:—*Voir* All Red Steamship Company.

Imperial Traction Company:—Bill (No 102) constituant en corporation la; 1re lecture, 131. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 139. Amendé, 246. En comité général; rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 251. Par le Sénat, amendé, 471. Amendements, considérés, 475. Adoptés, 476. S.R., 600.

Importations en Canada au cours des six dernières années, des différents produits de la ferme d'autres pays:—618.

Importations du Japon:—Bill (No 224) concernant les droits de douanes sur les; 1re et 2me lectures; en comité général, 529. Progrès, 530. Rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 532. Par le Sénat, 597. S.R., 601.

Impressions et lithographies faites en dehors de l'imprimerie du gouvernement:—Déposé, 87.

Impressions du Parlement:—
Message au Sénat pour informer Leurs Honneurs du personnel de ce comité à la Chambre des Communes, 28. Message du Sénat, nommant le sien, 35.
1er rapport du comité, 147-154. Adopté, 172. 2me rapport, 259-273. Adopté, 318. 3me rapport, 453-463. Adopté, 480.

Imprimerie Nationale:—Etat indiquant le nombre de personnes qui ont été congédiées, qui ont démissionnées ou qui sont décédées depuis 1896; doc. demandé, 166. Déposé, 409.

Imprimerie et de la Papeterie publiques:—
Rapport de l'enquête au sujet des affaires du département de l', 7. Ordre d'imprimer, 7.
Motion Northrup pour une commission royale, 421. Rejetée, 423.

Indian (The) River Railway Company:—Bill (No 90) concernant la compagnie dite; 1re lecture, 99. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 116. Amendé, 175. En comité général; rapporté tel qu'amendé, 179. 3me lecture et passé, 180. Par le Sénat, 281. S.R., 383.

Industrie huîtrière en Canada:—Copie de correspondance, etc., concernant l'; doc. demandé, 49. Déposé, 82.

Inscription en cancellation du quart S.-O., township 28, rang 15, à l'ouest du 2me méridien:—Copie de toutes demandes concernant une, etc.; doc. demandé, 83. Déposé, 110.

Insectes destructeurs et autres fléaux:—Règlements en vertu de la Loi des, 40.

Inspection des chaudières de locomotives de chemins de fer:—Bill (No 30) concernant l'; présenté et 1re lecture, 46.

Inspections et de la vente:—Bill (No 9) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 12. 2me lecture; en comité; progrès, 72, 87. 3me lecture et passé, 120. Par le Sénat, avec un amendement, 155. Décisions de M. l'Orateur au sujet de la discussion d'amendements, 197. Amendement considéré et adopté, 218. S.R., 382.

Inspections et de la vente:—Bill (No 117) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 182.

Inspection et de la vente:—Bill (No 154) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 300.

Inspection et la vente des graines:—Bill (No 157) concernant l'; présenté et 1re lecture, 316. 2me lecture et renvoyé au comité d'Agriculture et de Colonisation, 356. Amendé, 390. En comité général; rapporté tel qu'amendé; 3me lecture et passé, 435. Par le Sénat, 523. S.R., 600.

Inspections et de la vente relativement au poids d'un boisseau ou d'un sac de certains produits:—Bill Q 1 (No 153) du Sénat, intitulé: Loi modifiant la Loi des, 298. 1re lecture, 300. 2me lecture; en comité général; progrès, 435, 483.

Instruments agricoles:—Motion Meighen pour une réduction des droits d'importation; débat, 108.

Intercolonial:—
Copie des données se rapportant à un compte de renouvellement d'équipement; doc. demandé, 47. Déposé, 99.
Nombre d'accidents arrivés depuis les dix dernières années, 99.
Relevé de la somme du trafic depuis cinq ans; doc. demandé, 119. Déposé, 602.
Copie de décrets, correspondance, etc., en rapport avec les réclamations de McDonald et McLellan, etc.; doc. demandé, 283.
Motion McKenzie pour faire pénétrer le chemin de fer dans les comtés actuellement sans voie ferrée; débat ajourné, 66.

Intérieur:—
Rapport du département de l', 6.
Rapport annuel de la division des levés topographiques pour 1909-10, 323.

« International », drague du gouvernement, louée par MM. Dusseault et Lemieux:—
Etat indiquant les sommes qui leur ont été payées de 1904 à 1910; doc. demandé, 84. Déposé, 312.

International Railway Company et l'International Traction Railways:—Bill (No 74) concernant l'; 1re lecture, 80. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 97. Amendé, 186. En comité général; rapporté tel qu'amendé, 192. 3me lecture et passé, 193. Par le Sénat; amendé, 305. Amendements adoptés, 308. S.R., 599.

Intérêt:—Bill (No 6) modifiant la Loi de l'; présenté et 1re lecture, 11. Motion pour 2me lecture; adoptée sur division, 59. 2me lecture; en comité général; progrès, 60. Amendé; considéré et remis pour 3e lecture, 87. Passé, 102.

Intérêt:—Bill (No 146) modifiant la Loi de l'; présenté et 1re lecture, 281.

Irwin, Fanny Louise:—Copie de correspondance concernant le bois situé sur le homestead de; doc. demandé, 119. Déposé, 195-196.

J

Japon:—Etat donnant le nombre de demandes concernant les immigrés Japonais; doc. demandé, 70. Déposé, 89.

Jeunes délinquants, 1908:—Bill (No 39) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 55. Bill retiré, 259.

Jeunes délinquants, 1908:—Bill M 2 (No 189) du Sénat, intitulé: Loi modifiant la Loi des, 438. 1re lecture, 440.

Johnston, Mary Hamilton:—Bill E 1 (No 140) du Sénat, intitulé: Loi pour faire droit à, 257. 1re lecture, 281. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 288. Rapporté sans amendement, 320. En comité général, 372. Rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 373. S.R., 383.

Joliette (The) and Lake Manuan Colonization and Railway Company:—Bill A 2 (No 186) du Sénat, intitulé: Loi concernant la compagnie dite, 438. 1re lecture, 440. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 470. Rapporté sans amendement, 487. En comité général; rapporté sans amendement, 507. 3me lecture et passé, 509. S.R., 600.

Journal « Le Canada » de Montréal:—Relevé faisant connaître les sommes qui ont été payées à ce journal pour différentes raisons; doc. demandé, 209. Déposé, 390.

Journaux de Montréal et de Québec qui ont reçu des sommes du gouvernement pour impressions, annonces, etc.:—Doc. demandé, 53. Déposé, 82.

Juges de la cour territoriale du Territoire du Yukon:—Avis de résolution concernant les, 488.

Juges nommés par le gouvernement actuel:—Etat faisant connaître les noms, etc., depuis 1896; doc. demandé, 438. Déposé, 487.

K

Kettle River Valley Railway Company et à l'effet de changer son nom en celui de Kettle Valley Railway Company:—Bill (No 82) concernant la; 1re lecture, 93. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 104. Amendé, 123. En comité général; rapporté sans amendement, 136. 3me lecture et passé, 137. Par le Sénat, amendé, 247. Amendements considérés et adoptés, 375. S.R., 383.

Kirkland, Walter Harvey:—Bill Z 1 (No 163) du Sénat, intitulé: Loi pour faire droit à, 388. 1re lecture, 391. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 406. Rapporté sans amendement, 450. En comité général; rapporté sans amendement, 468. 3me lecture et passé, 469. S.R., 600.

Kootenay and Arrowhead Railway Company:—Bill (No 18) concernant la; 1re lecture, 32. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 46. Amendé, 88. En comité général, 94. Adopté tel qu'amendé; 3me lecture et passé, 95. Par le Sénat, 165. S.R., 382.

Kreuzer, M. J., ou un monsieur Wolfe:—Correspondance au sujet de la section 28, township 27, rang 18, à l'ouest du 2me méridien principal; doc. demandé, 172. Déposé, 206.

L.

Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve:—Bill (No 44) concernant la Compagnie du chemin de fer de; 1re lecture, 65. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 95. Amendé, 123. En comité général; progrès, 136, 139, 145. Amendé; considéré; 3me lecture et passé, 160. Par le Sénat; amendé, 371. Amendements considérés et adoptés, 378. S.R., 383.

Laframboise, Louis:—Recommandation de M. l'Orateur pour qu'il soit nommé traducteur en chef de la Chambre des Communes à la place de M. Fréchette, mis à la retraite, 12. Adopté, 36.

La Haye:—Copie de toutes lettres, etc., entre le Canada, l'Angleterre et les Etats-Unis se rapportant à l'arbitrage dans la question des pêcheries; doc. demandé, 220.

Laiterie (de la) et de l'emmagasinage à froid:—Rapport du Commissaire, 89.

Lake Erie and Northern Railway Company:—Bill (No 106) constituant en corporation la; 1re lecture, 154. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 166. Amendé, 226. En comité général, 228. Rapporté tel qu'amendé; 3me lecture et passé, 229. Par le Sénat, 377. S.R., 599.

Lanctôt, M. Adélard, député de Richelieu, P.Q.:—Répond aux accusations portées contre lui par M. P. E. Blondin, député de Champlain, P.Q., et demande une enquête, 232. L'affaire est soumise au comité des Privilèges et Elections, 233.

Larose, H. M. Vital:—Recommandation de M. l'Orateur pour qu'il soit nommé au poste de traducteur à la Chambre, 394. Approuvée, 402.

La Sauvegarde:—Bill T 2 (No 193) du Sénat, intitulé: Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie, 439. 1re lecture, 445. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 471. Amendé, 488. En comité général; amendé, 507. Considéré; 3me lecture et passé, 512. Sénat acquiesce, 528. S.R., 600.

Lavergne, Hon. Louis:—Appelé au Sénat, 2.

Licence de pêche:—Copie de décrets du conseil concernant celle accordée à un nommé Marky dans les eaux de la rivière Nelson, etc.; doc. demandé, 222.

Ligne de charge des navires:—Bill (No 98) concernant la; présenté et 1re lecture, 114.

Lignes ferrées du Canada:—Etat indiquant le nombre d'accidents survenus depuis le 14 avril 1909; doc. demandé, 49. Déposé, 211.

Lignes ferrées possédées par le Grand-Tronc, le Pacifique-Canadien et autres exploitées dans les Etats-Unis:—Etat indiquant le nombre de milles, etc.; doc. demandé, 309. Déposé, 402.

Logan, Robert William:—Bill B 2 (No 173) du Sénat, intitulé: Loi pour faire droit à, 392. 1re lecture, 396. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 404. Rapporté sans amendement, 408. En comité général; progrès, 415. Rapporté sans amendement, 416. 3me lecture et passé, 417. S.R., 599.

London and North Western Railway Company:—Bill (No 57) concernant la; 1re lecture, 70. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 96. Amendé, 123. En comité général; rapporté sans amendement, 136. 3me lecture et passé, 137. Par le Sénat, avec un amendement, 220. Adopté, 229. S.R., 382.

Long-Sault:—Copie de correspondance à l'effet d'ériger un barrage au; doc. demandé, 173. Déposé, 244.

Mc

McClary:—Bill (No 75) concernant la Compagnie manufacturière; 1re lecture, 81. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 100. Rapporté sans amendement, 143. En comité général; progrès, 161, 165, 170. Amendé, 178. Considéré; 3me lecture et passé, 179. Par le Sénat, amendé, 380. Amendements renvoyés au comité des Bills Privés, 385. Recommande modification du premier amendement et adoption des subséquents, 424. Amendements considérés, 433. 1er amendement, modifié; les autres adoptés, 434. Sénat acquiesce, 451. S.R., 599.

M

Mahone-Bay, N.-E.—Copie des décrets, etc., concernant la destitution du sous-percepteur des douanes à; doc. demandé, 219. Déposé, 250.

Malbœuf, Joseph William:—Copie de correspondance au sujet des scrips pour métis, Nos A 8931 et A 9970 émis en sa faveur; doc. demandé, 118. Déposé, 195.

Mandats du Gouverneur général:—10.

Manitoba (Province du):—Accroissement de territoire et de subvention; copie de correspondance entre les gouvernements fédéral et provincial, 72.

Manitoba and North Western Railway Company of Canada:—Bill (No 19) concernant la; 1re lecture, 32. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 46. Amendé, 103. En comité; rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 115. Par le Sénat avec un amendement, 174. Considéré et adopté, 183. S.R., 382.

Manitoba Radial Railway Company:—Bill X (No 148) du Sénat, intitulé: Loi concernant la, 282. 1re lecture, 287. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 303. Rapporté sans amendement, 312. En comité général, 372. Rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 373. S.R., 383.

Manitoba and Southeastern Railway Company:—Copie de correspondance concernant le transfert de sa charte; doc. demandé, 379. Déposé, 441.

Manitoulin et de la Rive-Nord:—Bill L 1 (No 159) du Sénat, intitulé: Loi changeant le nom de la Compagnie du chemin de fer de, 322. 1re lecture, 324. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 378. Rapporté sans amendement, mais recommande que le titre soit changé, 390. En comité général, 397. Amendé, 398. Considéré; 3me lecture; titre changé et passé, 399. Sénat acquiesce, 415. S.R., 599.

Marine:—
- Etat des dépenses faites jusqu'à date pour la nouvelle marine; doc. demandé, 50. Déposé, 77.
- Noms des personnes engagées jusqu'à ce jour pour en faire partie; doc. demandé, 57. Déposé, 106.
- Règlements au sujet de la distribution des habillements, 62.
- Règlements au sujet de la solde, 62.
- Etat donnant le nombre de demandes pour appartenir à la; doc. demandé, 70. Déposé, 86.
- Copie des règlements concernant les dispositions de la Loi du Service de la; doc. demandé, 85. Déposé, 132.
- Copie d'un décret autorisant les augmentations de gages pour certains services à bord des navires du service de la, 110.
- Copie d'un décret autorisant certaines gratifications à des sous-officiers, 110.
- Relevé faisant connaître combien de Canadiens ont été admis à en faire partie; doc. demandé, 219. Déposé, 299.
- Règlements revisés pour l'entrée de chirurgiens dans le service naval, 416.

Marine et Pêcheries:—1er rapport du comité, 45. 2me rapport, 437. 3me rapport, 449. 4me rapport, 480.

Marine et des Pêcheries:—Rapport du département de la; Pêcheries, Marine et inspection des bateaux à vapeur, 7.

Marine marchande au Canada:—Bill (No 23) modifiant la Loi de la; présenté et 1re lecture, 37.

Marine marchande au Canada:—Bill (No 24) modifiant la Loi de la; présenté et 1re lecture, 37.

Marine marchande au Canada:—Bill (No 118) modifiant la Loi de la; présenté et 1re lecture, 189.

Marine marchande au Canada:—Bill (No 155) modifiant la Loi de la; présenté et 1re lecture, 306. 2me lecture et renvoyé au comité de la Marine et des Pêcheries, 388.

Mather Bridge and Power Company:—Bill (No 20) concernant la; 1re lecture, 32. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 46. Amendé, 175. En comité général; rapporté tel qu'amendé, 179. 3me lecture et passé, 180. Par le Sénat; amendé, 305. Amendements adoptés, 307. S.R., 599.

Matières explosives de toutes espèces:—Motion pour en régler la fabrication, etc., 62. En comité, 89. Adoptée, 90.
Pour le bill, *voir* Explosifs.

Médicale du Canada:—Bill (No 15) modifiant la Loi; présenté et 1re lecture, 29. 2me lecture et référé à un comité spécial, 121. Rapporté avec un amendement, 227. En comité général; rapporté tel qu'amendé; 3me lecture et passé, 304. Par le Sénat, 425. S.R., 599.

Meyer, Paulina Verena:—Bill T 1 (No 145) du Sénat, intitulé: Loi pour faire droit à, 278. 1re lecture, 295. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 303. Rapporté sans amendement, 320. En comité général, 372. Rapporté sans amendement, 373. 3me lecture et passé, 374. S.R., 383.

Milice:—
Rapport du conseil de la, 6.
Ordres généraux, 8.
Rapport du général Sir John French, 8.
Rapport intérimaire sur l'entraînement de la milice au cours de la saison 1910, 323.

Mines:—
Rapport du département, 132.
Rapport de la Commission géologique, 132.

Ministère des Chemins de fer et Canaux:—Bill (No 156) modifiant la Loi du; présenté et 1re lecture, 314. 2me lecture; en comité général; rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 450. Par le Sénat, 513. S.R., 600.

Ministres en voyage à l'étranger, de 1908 à 1910:—Etat indiquant le nombre. les personnes les accompagnant et leurs dépenses; doc. demandé, 71.

« **Minto** »:—Etat faisant connaître, pour chaque année, la durée de son service entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse; doc. demandé, 139. Déposé, 203.

Miramichi, N.-B.:—Correspondance concernant le dragage dans la baie de; doc. demandé, 66. Déposé, 182.

Monnaie:—Etat complétant les renseignements déjà fournis touchant les opérations de la; doc. demandé, 59. Déposé, 86.

Montréal:—Bill (No 48) modifiant l'Acte de 1894 concernant les Commissaires du havre de; présenté et 1re lecture, 65. 2me lecture; en comité général; rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 451. Par le Sénat; amendé, 524. Débat sur l'amendement, 532.

Montréal:—Noms, adresses, etc., des employés permanents ou temporaires nommés depuis 1904 dans différents départements du service; doc. demandé, 172. Déposé, 429.

Morrison, Nellie Bridgland:—Bill K 2 (No 182) du Sénat, intitulé: Loi pour faire droit à, 416. 1re lecture, 421. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 434. Rapporté sans amendement, 450. En comité général; rapporté sans amendement, 468. 3me lecture et passé, 469. S.R., 600.

Munderloh and Company, Limited:—Bill R 2 (No 203) du Sénat, intitulé: Loi concernant certains brevets de la, 471. 1re lecture, 472. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 476. Rapporté sans amendement. 487. En comité général; rapporté sans amendement, 507. 3me lecture, 508. Passé, 509. S.R., 600.

N

Naissances et décès dans chaque province du Canada:—Nombre, etc.; doc. demandé, 140.

Napanee:—Copie de correspondance au sujet du dragage dans cette rivière; doc. demandé, 56. Déposé, 107.

National Hydro-Electric Company (Limited):—Copie de correspondance en rapport avec la force hydraulique à Carillon, etc.; doc. demandé, 608.

National-Transcontinental:—Avis de motion pour une résolution concernant certaines lignes de chemins de fer dans le Nouveau-Brunswick devant se relier au, 212.

National Weekly Indemnity Company et à l'effet de changer son nom en celui de « National Guarantee and Accident Company »:—Bill (No 77) concernant la; 1re lecture, 81. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 97. Amendé, 195. En comité général; rapporté tel qu'amendé; 3me lecture, titre changé et passé, 505. Sénat acquiesce, 528. S.R., 600.

Netherland Loan Company:—

Copie d'un rapport de M. W. T. R. Preston au sujet de l'établissement de cette compagnie en Canada; doc. demandé, 49. Déposé, 110.

Copie du document officiel concernant l'opinion des compagnies de prêts, des terres agricoles de l'Ouest; doc. demandé, 167. Déposé, 208.

New (The) Ontario and Quebec Railway Company:—Bill W 1 (No 170) du Sénat, intitulé: Loi constituant en corporation, 392. 1re lecture, 397. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 406. Amendé, 420. En comité général, 431. Progrès, 432, 437, 442, 465, 467, 500. Amendé; considéré; motion pour 3me lecture; amendement Lancaster; rejeté; 3me lecture, titre changé et passé, 505. Sénat acquiesce, 528. S.R., 600.

New-Westminster:—

Copie de correspondance avec le département de la Justice concernant une demande d'augmentation de paye pour les employés du pénitencier de; doc. demandé, 119. Déposé, 160.

Copie de correspondance pour le transport des facteurs sur le tramway électrique; doc. demandé, 119. Déposé, 279.

Niagara, Welland and Lake Erie Railway Company:—Bill (No 99) constituant en corporation la; 1re lecture, 124. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 137. Amendé, 189. En comité général, 192. Amendé; considéré; 3me lecture et passé, 193. Par le Sénat, 281. S.R., 383.

North-Bay, Burk's-Falls et Magnetawan, Ont.:—Etat donnant le coût total des quais construits à ces endroits; doc. demandé, 56. Déposé, 157.

Nouveau-Brunswick:—

La Chambre en comité sur une résolution à l'effet d'autoriser le gouvernement à acquérir par bail, etc., une certaine ligne de chemin de fer dans la province du, 283. Adoptée, 285.

Bill (No 150) à l'effet d'autoriser le gouvernement du Canada à acquérir, par bail, une certaine ligne de chemin de fer dans la province du; présenté, 285. 1re lecture, 286. 2me lecture; en comité général; amendé; considéré; 3me lecture, 450. Passé, 451. Passé, 532. S.R., 600.

O

Oliver, Honorable F.:—
Motion de Sir Wilfrid Laurier pour une enquête au sujet du changement d'un octroi de terres et d'un dépôt de $69,000 en faveur de.
Amendement Borden pour que l'enquête soit sur les accusations et assertions faites dans le discours du premier ministre antérieurement; débat, 445. Amendement rejeté, 446.
Amendement proposant une commission royale, 446. Rejeté, 447.
Enquête soumise à un comité de cinq membres, 448. 1er rapport, 525.

Ontario (The) and Abitibi Railway Company:—Voir The New Ontario and Quebec Railway Companw.

Ontario, Hudson's Bay and Western:—Bill (No 76) concernant la Compagnie du chemin de fer; 1re lecture, 81. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 100. Rapporté sans amendement, 175. En comité général; rapporté sans amendement, 179. 3me lecture et passé, 180. Par le Sénat, 306. S.R., 383.

Ontario (The) -Michigan Railway Company:—Bill R 1 (No 168) du Sénat, intitulé: Loi constituant en corporation, 391. 1re lecture, 397. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 406. Amendé, 420. En comité général, 431. Amendé et considéré, 432. 3me lecture et passé, 433. Sénat acquiesce, 464. S.R., 599.

Ontario and Minnesota Power Company, Limited:—Bill (No 109) concernant la; 1re lecture, 159. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 181. Amendé, 299. En comité général; amendé; considéré; 3me lecture et passé, 307.

Ontario Northern and Timagami Railway Company:—Bill E (No 119) du Sénat, intitulé: Loi concernant l', 205. 1re lecture, 209. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 215. Rapporté sans amendement, 241. En comité général, 247. Rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 248. S.R., 382.

Opium pour des fins autres que scientifiques ou médicales:—Bill (No 22) à l'effet de prohiber l'importation, la fabrication, la vente et l'usage de; présenté et 1re lecture, 34. Bill retiré, 115.

Opium et autres drogues:—
La Chambre en comité sur une résolution à l'effet de prohiber l'importation, la vente, etc., de l', 112. Adoptée, 113.
Bill (No 97) à l'effet de prohiber l'usage illicite de l'; présenté et 1re lecture, 113. 2me lecture; en comité général; amendé; considéré et remis pour 3me lecture, 134. 3me lecture et passé, 144. Par le Sénat; amendé, 322. Amendements adoptés, 436. S.R., 599.

Ordres Permanents:—1er rapport du comité, 387. Adopté, 391. 2me rapport, 463.

Orford Mountain Railway Company:—Bill (No 100) concernant la; 1re lecture, 124. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 137. Amendé, 175. En comité général; rapporté tel qu'amendé, 179. 3me lecture et passé, 180. Par le Sénat, 294. S.R., 383.

Ottawa:—Etat indiquant combien de personnes sont employées dans les différents départements et résidant dans la ville ou en dehors; réponse supplémentaire à un ordre du 28 février 1910; déposé, 196.

Ottawa, du Nord et de l'Ouest:—Bill (No 46) concernant la Compagnie du chemin de fer d'; 1re lecture, 65. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 96. Rapporté sans amendement, 122. En comité général; rapporté sans amendement, 136. 3me lecture et passé, 137. Par le Sénat, 184. S.R., 382.

Otter:—Correspondance au sujet de cette pêche par les chalutiers à vapeur *Wren* et *Coquette*; doc. demandé, 58. Déposé, 100.

Ouverture et prorogation du Parlement:—Etat donnant les dates depuis 1896; doc. demandé, 48. Déposé, 135.

Ouvrages d'impression ou de lithographie exécutés par différentes compagnies:—Coût, etc.; doc. demandé, 57.

P

Pacific (The) and Hudson Bay Railway Company:—Bill N 1 (No 167) du Sénat, intitulé: Loi constituant en corporation, 391. 1re lecture, 396. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 400. Rapporté sans amendement, 420. En comité général, 431. Rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 432. S.R., 599.

Pacific (The) and Peace River Railway Company:—Bill (No 91) constituant en corporation la compagnie dite; 1re lecture, 99. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 116. Amendé, 186. En comité général; progrès, 192, 196. Rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 204. Par le Sénat; amendé, 371. Amendements renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 384. Recommande qu'ils soient adoptés, 390. Considérés et adoptés, 400. S.R., 599.

Pacifique-Nord et d'Oménica:—Bill L (No 125) du Sénat, intitulé: Loi concernant la Compagnie du chemin de fer du, 210. 1re lecture, 212. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 218. Rapporté sans amendement, 241. En comité général, 247. Rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 248. S.R., 382.

Parc et de l'Ile de Montréal:—Bill (No 45) concernant la Compagnie du chemin de fer du; 1re lecture, 65. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 95. Amendé, 143. En comité général; progrès, 161, 165, 170, 178, 183, 186, 192, 196. Rapporté sans amendement et remis pour 3me lecture, 204. Ordre rescindé; de nouveau en comité général; amendé; considéré et remis pour 3me lecture, 421. 3me lecture et passé, 431. Par le Sénat, 513. S.R., 600.

Parrsboro, N.-E.:—Copie des instructions données par le département des Travaux Publics pour la construction d'un hôtel des postes à; doc. demandé, 102. Déposé, 412.

Participation des fonctionnaires civils aux affaires civiques ou municipales:—Copie des décrets du conseil, etc., etc.; doc. demandé, 120. Déposé, 437. Supplémentaire, 444.

Pêche au moyen de lignes dormantes attachées à des bateaux à vapeur:—Motion Sinclair; adoptée, 167.

Pêcheries:—
Etat donnant les noms de toutes personnes, sur le littoral de l'Ile-du-Prince-Edouard, qui ont payé l'amende pour infraction aux règlements; doc. demandé, 84. Déposé, 107. Supplémentaire, 233.
Copie d'un décret du conseil au sujet de changements dans les règlements de pêche en vertu de l'article 24, 128.

Pêcheries:—Bill (No 58) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 74.

Pêcheries:—
La Chambre en comité sur une résolution à l'effet de modifier la Loi des, 430. Adoptée, 431.
Bill (No 185) modifiant la Loi des; présenté; 1re et 2me lectures et renvoyé au comité général de la Chambre, 431. En comité; amendé; considéré; 3me lecture et passé, 451. Par le Sénat, 528. S.R., 600.

Pêcheries dans la Colombie-Britannique:—Avis de motion pour une résolution à l'effet de modifier la Loi des, 212.

Pêcheries du Manitoba:—Copie du rapport de la commission, 300.

Pêcheries d'Ontario:—Relevé faisant connaître combien de gardes-pêche ont été nommés l'an dernier en rapport avec le service des; doc. demandé, 219. Déposé, 279.

Pêcheurs canadiens de l'Atlantique:—Etat indiquant les quantités des diverses espèces de poisson de consommation ordinaire pris depuis 1870 et leur valeur; doc. demandé, 84. Déposé, 99-100.

Pénitenciers du Canada:—Rapport du ministre de la Justice, sur les, 34.

Peoples Railway Company:—Bill (No 110) concernant la; 1re lecture, 159. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 181. Amendé, 246. En comité général; rapporté tel qu'amendé; 3me lecture. 251. Passé, 252. Par le Sénat, amendé, 377. Adopté, 386. S.R., 599.

Permis aux navires de pêche:—Bill (No 27) concernant les; présenté et 1re lecture, 46.

Peseur officiel à Montréal:—Copie de lettres, etc., se rapportant à la nomination d'un; doc. demandé le 15 décembre 1909; déposé, 196.

Pétitions présentées en Chambre pour que la Loi de la marine soit soumise au peuple, avant d'être adoptée:—Message du Sénat demandant le nombre reçu à ce sujet, 29.

Phares sur le Saint-Laurent entre Montréal et Québec:—Etat donnant les noms des gardiens; doc. demandé, 133. Déposé, 217.

Phœnix Bridge Company:—Correspondance avec le gouvernement au sujet du paiement de la somme de $100,000; doc. demandé, 57. Déposé, 99.

Pinard, H.:—Recommandation de M. l'Orateur pour ajouter son nom dans la liste de la division du sergent-d'armes, 202. Adoptée, 275.

Points d'ordre; décisions de M. l'Orateur:—
Relativement à un bill à l'effet de modifier la Loi relative à l'exportation de l'électricité et des fluides, 129.

Poisons:—Bill (No 13) concernant la vente des; présenté et 1re lecture, 18.

Police à cheval royale du Canada pour 1910:—Rapport de la, 43.

Police fédérale, 1910:—Rapport du commissaire, 104.

Pollution des eaux navigables:—Bill I (No 178) du Sénat, intitulé: Loi concernant la, 406. 1re lecture, 412.

Pont de Québec:—
Copie de la dernière annonce demandant des soumissions pour sa construction; doc. demandé, 166. Déposé, 203.
Motion Lennox demandant que le ministre renseigne la Chambre sur ce qui a été fait avant d'aller plus loin; débat et motion retirée, 219.
Copie du décret du conseil nommant les ingénieurs chargés de préparer et choisir les plans, etc.; doc. demandé, 235.
Copie de correspondance entre le département du Travail et diverses organisations ouvrières; doc. demandé, 405. Déposé, 413.

Pont du chemin de fer Canadien du Pacifique traversant le Saint-Laurent à Lachine, P.Q.:—Copie de correspondance au sujet de sa reconstruction, etc.; doc. demandé, 49. Déposé, 99.

Pontiac Central Railway Company:—Bill (No 61) concernant la; 1re lecture, 76. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 96. Amendé, 157. En comité général; progrès, 161. Rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 165. Par le Sénat, 196. S.R., 382.

Postes:—Ministre des, 9.

Postes:—
Valeur totale des édifices appartenant à l'Etat, employés comme bureaux de poste, etc.; doc. demandé, 83.
Etat indiquant les recettes et dépenses en 1900 et 1911; doc. demandé, 613.

Postes:—Bill (No 104) modifiant l'alinéa (*l*) de l'article 2, et les alinéas (*n*) et (*o*) de l'article 9 de la *Loi des;* présenté et 1re lecture, 144. Motion pour 2me lecture; débat, 431. 2me lecture; en comité général; rapporté sans amendement; titre changé; 3me lecture et passé, 435. Par le Sénat, 499. S.R., 600.

Postes:—
Avis de motion pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi des, 473. En comité; adoptée, 501.
Bill (No 216) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 501. 2me lecture; en comité, 593. Rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 597. Par le Sénat, 598. S.R., 601.

Preston, W. T. R.:—Correspondance au sujet de sa mission commerciale au Japon; doc. demandé le 22 novembre 1909; déposé, 162. Supplémentaire, 182.

Primes aux industries de fer et d'acier en Canada depuis 15 ans:—Copie de mémoires, etc., tant en faveur que contre la continuation du système; doc. demandé, 198.

Primes du gouvernement anglais:—Relevé faisant connaître combien de compagnies en ont reçues depuis 1896; doc. demandé, 308.

Primes de pêche:—
Etat indiquant qui en ont reçues dans les ports suivants: Bauline, Little-Loraine, Main-à-Dieu et Scatarie dans le comté de Cap-Breton, N.-E.; doc. demandé, 190. Déposé, 223.
Liste des personnes qui en ont reçues dans le Nouveau-Brunswick; doc. demandé, 405. Déposé, 440.

Privilèges et Elections:—1er rapport du comité: demandant la permission de faire imprimer la preuve de jour en jour, 238. 2me rapport: demandant que l'exament de M. Lanctôt soit retardé, 259. 3me rapport: conclusions, 389. Motion pour adoption du rapport; amendement Monk, demandant l'adoption du rapport de la minorité; débat, 427. Rejeté, 428. Rapport adopté, 428.

Prix comparatifs des produits agricoles, etc., en Canada et aux Etats-Unis:—616. Ordre d'imprimer, 617.

Proclamationos:—
Pour la convocation des Chambres, I à IX.
Concernant la dissolution du Parlement, 619-620.

Producteurs de fruits et de légumes:—Rapport de la députation au premier ministre, 204. Ordre d'imprimer, 204.

Produits agricoles de toutes sortes:—Relevé faisant connaître quelle a été, en 1909 et 1910, la valeur respective de chaque province; doc. demandé, 218. Déposé, 299.

Produits animaux du Canada:—Copie de rapports, etc., concernant les; doc. demandé, 235.

Protection des employés de chemins de fer:—Motion Miller; débat ajourné, 198.

Protection des employés de chemins de fer:—Bill (No 174) pour la; présenté et 1re lecture, 172.

Province de Québec:—Copie de toute correspondance, etc., concernant l'extension des limites de la; doc. demandé, 56. Déposé, 81.

Provisions, fournitures, réparations, etc.:—Relevé faisant connaître quelles sommes ont été payées durant le dernier exercice, à différentes maisons; doc. demandé, 158. Déposé, 217.

Q

Québec:—Etat donnant les noms des employés permanents ou temporaires nommés depuis 1905; doc. demandé, 129. Déposé, 188.

Quebec (The) and Great North Western Railway Compnay:—Bill Y 1 (No 198) du Sénat, intitulé: Loi constituant en corporation, 451. 1re lecture, 464. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 470. Amendé, 498. En comité général; progrès, 507, 519, 594. Amendé; considéré; 3me lecture et passé, 606.

Quebec, Montreal and Southern Railway Company:—Bill M (No 126) du Sénat, intitulé: Loi concernant la compagnie dite, 210. 1re lecture, 223. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 229. Rapporté sans amendement, 241. En comité général, 247. Rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 248. S.R., 382.

Québec au Nouveau-Brunswick:—Bill H (No 120) du Sénat, intitulé: Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de, 205. 1re lecture, 209. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 215. Amendé, 288. En comité général; amendé; considéré, 302. 3me lecture et passé, 303. Sénat acquiesce, 319. S.R., 599.

R

Recensement de 1911:—Copie de correspondance, instructions, etc., aux commissaires, énumérateurs, etc,; doc. demandé, 608.

Recensement dans les Etats-Unis:—Copie de tous actes, règlements, etc., faisant connaître la méthode employée chez nos voisins; doc. demandé, 220. Déposé, 409. Supplémentaire, 480.

Réciprocité avec les Etats-Unis:—
Débats et amendements proposés, *voir* Voies et Moyens.
Copie de toutes pétitions en faveur ou contre l'entente commerciale; doc. demandé, 56. Déposé, 75. Supplémentaires, 82, 159, 174, 222, 241, 255, 292, 306, 313, 323, 396, 403, 411, 441, 464, 533.

Réfrigérateurs de boëtte à Louisbourg et Lingan, Cap-Breton:—Copie de correspondance concernant la construction de; doc. demandé, 379. Déposé, 412.

Relevés géologiques du département des Mines pour l'année 1910:—Rapport sommaire, 604.

Rentes viagères servies par l'Etat, 1908:—Rapport en vertu de l'article 16 de la Loi des, 36.

Représentation proportionnelle:—Résolution Monk pour nommer un comité spécial devant étudier les divers systèmes à l'étranger, 173.

Réserves forestières fédérales:—Décrets du conseil conformément aux dispositions de la Loi des, 81.

Réserves forestières et les parcs:—Bill (No 85) concernant les; présenté, 93. 1re lecture, 94. 2me lecture; en comité général; progrès, 435, 477. Amendé; considéré; 3me lecture et passé, 526. Par le Sénat, 597. S.R., 601.

Ressources naturelles de chaque province, non compris les terres des écoles:—Correspondance entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux concernant les terres, forêts, etc,; doc. demandé, 184. Déposé, 195.

Restigouche (The) Riparian Association:—Bill A 1 (No 176) du Sénat, intitulé: Loi constituant en corporation, 393. 2me lecture, 406. Renvoyé au comité des Bills Privés, 407. Rapporté sans amendement, 414. En comité général, 417. 3me lecture et passé, 418. S.R., 599.

Revenu de l'Intérieur:—Rapport et statistiques, 6.

Revenu de l'Intérieur:—Bill (No 132) à l'effet de corriger certaines erreurs d'écriture dans la version française de la Loi du; présenté et 1re lecture, 228. 2me lecture; en comité général; rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 436. Par le Sénat, 483. S.R., 600.

Révillon Frères Trading Company, Limited:—Bill U (No 158) du Sénat, intitulé: Loi constituant en corporation la, 317. 1re lecture, 323. Le comité des Ordres Permanents considère que les exigences de la règle 91 ont été remplies, 387. Inscrit sur feuilleton pour 2me lecture, 402. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 434. Amendé, 463. En comité général; progrès, 468, 500, 505, 519. Amendé, 594. Considéré, 595. 3me lecture et passé, 596.

Robertson, Lorne Forbes:—Bill G 1 (No 142) du Sénat, intitulé: Loi pour faire droit à, 257. 1re lecture, 287. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 303. Rapporté sans amendement, 320. En comité général, 372. Rapporté sans amendement; 3me lecture, 373. Passé, 374. S.R., 383.

Rockliffe:—Copie de lettres, rapports, etc., concernant l'agrandissement projeté du champ de tir; doc. demandé, 515.

Richelieu et d'Ontario:—Bill V 2 (No 192) du Sénat, intitulé: Loi pourvoyant à l'augmentation du capital social de la Campagnie de navigation du, 438. 1re lecture, 441. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 470. Rapporté sans amendement, 487. En comité général; rapporté sans amendement, 507. 3me lecture et passé, 508. S.R., 600.

Rideau-Hall:—Relevé faisant connaître quelles sommes ont été dépensées pour son entretien, etc., de 1891 à 1911; doc. demandé, 514.

Rivière du Coude:—

Copie de correspondance concernant les pouvoirs hydrauliques; doc. demandé, 83. Déposé, 182.

Copie de correspondance au sujet du contrôle restrictif du débit; doc. demandé, 107. Déposé, 189.

Rivière Nelson:—Rapport du relevé hydrographique, 189.

Rivière Ottawa:—Rapport sur le régime des eaux de la, 231.

Rivière des Prairies:—
Rapport sommaire sur l'état des travaux de creusage; doc. demandé, 118. Déposé, 292.
Copie du rapport de l'ingénieur qui a fait l'exploration entre l'île de Montréal et le lac des Deux-Montagnes; doc. demandé, 119. Déposé, 292.

Rivière Winnipeg:—Etat indiquant tous les octrois, baux, licences, etc., pour des pouvoirs ou privilèges hydrauliques; doc. demandé, 121. Déposé, 211.

S

Sacs contenant de la fleur ou de la farine pour la vente:—Motion Stanfield, 172. Adoptée, 173.

Sadler, Maggie Florence:—Bill B 1 (No 137) du Sénat, intitulé: Loi pour faire droit à, 257. 1re lecture, 306. Inscrit sur le feuilleton pour 2me lecture ce jour, 312. 2me lecture, 316. Rapporté sans amendement, 320. En comité général; rapporté sans amendement, 373. 3me lecture et passé, 374. S.R., 383.

Salles d'exercices ou salles d'armes:—Etat indiquant en ce qui concerne leur construction, combien de municipalités y ont souscrit depuis 1904; doc. demandé le 19 janvier 1910; déposé, 195.

Saskatoon (The) and Hudson Bay Railway Company:—Bill (No 111) constituant en corporation la; 1re lecture, 159. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 171. Amendé, 241. En comité général; rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 248. Par le Sénat, 377. S.R., 599.

Sault (The) St. Louis Light and Power Company:—Bill Y 2 (No 214) du Sénat, intitulé: Loi concernant, 499. 1re lecture, 504. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 514. Rapporté sans amendement, 518. En comité général; rapporté sans amendement, 520. Renvoyé de nouveau au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 520.

Saunderson, Pauline Winslow:—Bill J 2 (No 181) du Sénat, intitulé: Loi pour faire droit à, 416. 1re lecture, 420. Sénat demande permission de corriger une erreur d'écriture, 426. Accordé, 427. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 434. Rapporté sans amendement, 450. En comité général; rapporté sans amendement, 468. 3me lecture et passé, 469. S.R., 600.

Sauvages:—Rapport de la division des Affaires des, 6.

Sauvages:—Bill (No 95) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 110.

Sauvages:—Bill (No 177) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 403. 2me lecture; en comité général; amendé; considéré et remis pour 3me lecture, 425. Ordre rescindé; renvoyé de nouveau au comité général de la Chambre pour plus ample considération, 449. Considéré de nouveau; amendé; 3me lecture et passé, 450. Par le Sénat, 528. S.R., 600.

Sauvages Saint-Pierre:—
Copie de correspondance avec le révérend John McDougall concernant la réserve des; doc. demandé, 72. Déposé, 86.
Relevé de la dépense totale se rapportant à la rétrocession de la; doc. demandé, 72. Déposé, 86. Supplémentaire, 106.
Motion Bradbury demandant une commission royale au sujet des négociations qui ont amené la cession de la réserve; débat, 292. Rejetée, 293.
Copie de la preuve faite devant le juge en chef Howell; doc. demandé, 405.

Sauvages Songhees:—
La Chambre en comité sur une résolution concernant la réserve des, 410. Adoptée, 410.
Bill (No 179) concernant la réserve des; présenté et 1re lecture, 411. 2me lecture; en comité général; rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 425. Par le Sénat, 483. S.R., 600.

Scrips en faveur des métis:—Copie de correspondance entre M. T. R. George Holmes, D.D., et le gouvernement au sujet de l'émission de la demande de; doc. demandé, 108. Déposé, 206.

Secrétaire d'Etat du Canada:—
Rapport du ministre; affaires étrangères, 7. Etat des obligations et effets enregistrés dans le département du, 40.

Security Trusts Corporation:—Bill (No 32) constituant en corporation la, 51. 1re lecture, 52. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 63. Amendé, 128. En comité général; progrès, 136, 139, 145, 160, 165, 170, 178, 183, 186, 192, 196. Renvoyé de nouveau au comité des Banques et du Commerce, 197. Recommande que le titre soit changé, 228. En comité général; amendé; considéré; 3me lecture; titre changé et passé, 234. Par le Sénat; amendé, 377. Amendements renvoyés au comités des Bills Privés, 385. Ordre rescindé et bill renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 388. Recommande que les amendements soient adoptés, 394. Adoptés, 404. S.R., 599.

Seigneuries encore en existence en ce pays:—Etat indiquant le nombre, etc.; doc. demandé, 155.

Sénat:—
Etat du coût total du Sénat pour chaque année depuis 1896; doc. demandé, 70. Déposé, 117.
La Chambre demande au Sénat de lui fournir toutes pièces justificatives, etc., pour la dernière année fiscale; doc. demandé, 124. Sénat refuse, mais veut bien s'entendre avec un comité mixte des deux Chambres à ce sujet, 426.
Le Sénat devrait être directement responsable au peuple; motion McLean; débat et motion retirée, 219.
Motion Lancaster concernant son abolition, 140. Rejetée, 142.

Sénat et Chambre des Communes:—
Etat donnant la date de l'ouverture et de la prorogation du Parlement de 1896 à 1910 et combien de jours chacune des deux Chambres a siégé pendant ces dites années; doc. demandé, 48.
Etat donnant âges, noms, etc., de toutes personnes employées depuis 1896; doc. demandé, 156.

Serments d'office:—Bill (No 1) concernant la prestation des; 1re lecture, 2.

Service civil et ses amendements:—Avis de motion pour une résolution modifiant la Loi du, 464. En comité, 481. Adoptée, 483.

Service civil du Canada:—
Liste du, 7.
Allocations de retraites accordées durant l'année, 10.
Relevé conforme à la Loi des assurances du Service civil, 10.
Rapport annuel de la Commission, 40.

Service civil:—Bill (No 12) modifiant la Loi 1908 modifiant la Loi du; présenté et 1re lecture, 16. Bill retiré, 226.

Service civil:—Bill (No 208) modifiant la Loi du; présenté et 1re lecture, 483.

Service civil:—Bill (No 217) modifiant la Loi du; présenté et 1re lecture, 503.

Service civil intérieur:—Quelles augmentations spéciales ont été faites dans les différentes classes, depuis que la nouvelle loi est en force; doc. demandé, 276.

Service naval:—*Voir* Marine.

Service de paquebots entre le Canada et la Chine et le Japon:—Avis de motion concernant une subvention pour un, 103. En comité, 133. Adoptée, 134. (Pour bill *voir* Subvention à des steamers océaniques.)

Seybold:—Relevé faisant connaître la somme dépensée pour changements et réparations dans l'édifice; doc. demandé, 140. Déposé, 233.

Sherwin Williams Company:—Etat des sommes payées par le gouvernement à la; doc. demandé, 133. Déposé, 186.

Simcoe, Grey and Bruce Railway Company:—Bill (No 83) constituant en corporation la; 1re lecture, 93. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 116. Amendé, 175. En comité général; rapporté sans amendement, 179. 3me lecture et passé, 180. Par le Sénat avec un amendement, 294. Adopté, 318. S.R., 599.

Six-Nations (Réserve sauvage des):—Copie de rapports, etc., se rapportant à la concession à un nommé Merrill pour le creusage d'un puits pour gaz naturel dans la; doc. demandé, 84. Déposé, 157.

Sociétés coopératives de crédit:—Bill (No 11) concernant les; présenté et 1re lecture, 16. 2me lecture; en comité; progrès, 73.

Société de colonisation et de rapatriement du Lac-Saint-Jean:—Copie de correspondance avec différents départements; doc. demandé, 608.

Société de prévoyance et de prêt d'Hamilton:—Bill K (No 172) du Sénat, intitulé: Loi concernant la, 392. 1re lecture, 396. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 405. Amendé, 416. En comité général, 431. Amendé; considéré; 3me lecture et passé, 432. Sénat acquiesce, 464. S.R., 599.

Sommes payées à certaines sociétés légales pour services professionnels:—Doc. demandé, 65. Déposé, 117.

Sommes pour le service public de l'exercice expirant le 31 mars 1911 et de l'exercice expirant le 31 mars 1912:—Bill (No 160) allouant à Sa Majesté certaines; présenté; 1re et 2me lectures; en comité général; rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 371. Par le Sénat, 381. S.R., 383.

Sommes pour le service public de l'exercice expirant le 31 mars 1911 et de l'exercice expirant le 31 mars 1912 respectivement:—Bill (No 225) allouant à Sa Majesté certaines; présenté; 1re et 2me lectures; en comité; rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 598. Par le Sénat, 598. S.R., 601.

Soulière, Oswald:—Recommandation des bibliothécaires conjoints le nommant à la Bibliothèque, 477. Adoptée, 488.

Southern (The) Central Pacific Railway Company:—Bill (No 84) concernant la; 1re lecture, 93. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 105. Amendé, 189. En comité général; rapporté tel qu'amendé, 192. 3me lecture et passé, 193. Par le Sénat, 294. S.R., 383.

South Ontario Pacific Railway Company:—Bill (No 33) concernant la, 51. 1re lecture, 52. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 63. Rapporté sans amendement, 88. En comité général, 94. Rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 95. Par le Sénat, 164. S.R., 382.

« Stanley »:—Etat faisant connaître, pour chaque année, la durée de son service entre l'Ile-du-Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse; doc. demandé, 140. Déposé, 203.

Stapleton, Dalton Mabel:—Bill F 1 (No 141) du Sénat, intitulé: Loi pour faire droit à, 257. 1re lecture, 281. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 288. Rapporté sans amendement, 320. En comité général, 372. Rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 373. S.R., 383.

Statistiques criminelles:—6.

Statistiques des canaux pour la saison de navigation de 1910:—402.

Statistique vitale du Canada:—Demande de production d'un sommaire de; doc. demandé, 140.

« Status » des marines des pays autonomes:—Dépêches, etc., concernant la publication simultanée du mémoire de la conférence, 613

Statuts de 1910:—Bill W (No 136) du Sénat, intitulé: Loi corrigeant une erreur dans le titre de la version française du chapitre 142 des, 233. 1re lecture, 239.

Sterling Trusts Corporation:—*Voir* Security Trusts Corporation.

Subsides:—Etat indiquant les dépenses imprévues du 1er avril 1910 au 17 novembre 1910, conformément à la Loi des, 10.

Subsides:—Motion pour que la Chambre se forme en comité des, 42.
En comité, 62, 63, 77, 90, 97, 162, 169, 171, 191, 193, 216, 235, 253, 290, 293, 295, 300, 304, 309, 316, 319, 320, 371, 379, 465, 473, 478, 483, 497, 516, 530, 533, 543.
La Chambre concoure, 213, 324-370, 534-535, 536-543, 568-594.

Subvention à des steamers transocéaniques:—Bill (No 103) relative à une; présenté et 1re lecture, 134. 2me lecture; en comité général; rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 478. Par le Sénat, 532. S.R., 600.

Sutherland, George Mackay:—Bill B 3 (No 218) du Sénat, intitulé: Loi pour faire droit à, 513. 1re lecture, 519. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 597.

Système de défense militaire du bureau de la Guerre:—Rapport d'un comité de la Conférence impériale, 618.

T

Tableaux et formules en rapport avec le recensement qui devra être fait:—414.

Télégraphes:—Bill (No 116) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 182.

Télégraphie sans fil possédés par le gouvernement:—Etat indiquant le nombre de postes de; doc. demandé, 71. Déposé, 106.

Télégraphie sans fil sur les navires:—Bill (No 41) concernant la; présenté et 1re lecture, 61.

Terres des écoles vendues dans l'Alberta et la Saskatchewan:—Relevé faisant connaître la superficie totale de; doc. demandé, 107. Déposé, 196.

Terres fédérales:—Etat exigé par l'article 77 de la Loi des, 81.

Terres fédérales:—La Chambre en comité pour approuver certains décrets du conseil en vertu des dispositions de la Loi des; progrès, 111, 435, 436.

Terres fédérales:—Bill (No 107) modifiant la Loi des; présenté, 154. 1re lecture, 155. Bill retiré, 436.

Terres fédérales:—Bill (No 194) modifiant la Loi des; présenté et 1re lecture, 440.

Terres publiques, concessions forestières, etc.:—Etat indiquant de quelle manière le gouvernement en a disposées; doc. demandé, 58. Déposé, 206. Supplémentaire, 531.

Terres vendues par la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique:—Etat les indiquant, 449.

Traité de commerce et de navigation entre la Grande-Bretagne et le Japon:—Copie, 412.

Traité relatif à la pêche des phoques à fourrure, signé à Washington:—Texte, 613.

Transcontinental:—
Etat indiquant les cas où un ciment plus riche a augmenté le coût de $5,000 ou plus; doc. demandé, 85. Déposé, 124.
Liste des membres du personnel technique qui ont été renvoyés depuis 1904; doc. demandé, 85. Déposé, 169.
Etat indiquant quels montants ont été payés à des entrepreneurs pour supplément de travaux; doc. demandé, 85. Déposé, 124.
Relevé faisant connaître où l'on s'est départi des devis primitifs; doc. demandé, 85. Déposé, 211.
Etat indiquant la clause relative aux remblais faits au moyen de traction mécanique; doc. demandé, 85. Déposé, 124.
Etat indiquant les cas où les structures parachevées ont différé des prix originaux; doc. demandé, 85. Déposé, 124.
Quantité de roc solide, de terre, etc., entre Moncton et Winnipeg; doc. demandé, 86. Déposé, 124.
Copie du coût estimatif, etc., pour la construction de ponts, d'après le rapport des Commissaires; doc. demandé, 48. Déposé, 93.
Relevé faisant connaître quel sera au 31 décembre 1910, le total de la dépense pour sa construction; doc. demandé, 101. Déposé, 217.
Entente entre M. Kelliher et M. Gordon quant à la quantité excessive de déblai (*over break*); doc. demandé, 133. Déposé, 191.
Relevé faisant connaître, à part les contrats Nos 1 à 21, quel contrat a été accordé pour la construction de ponts, etc., sur la ligne de Winnipeg; doc. demandé, 209. Déposé, 245.
Rapport des Commissaires, 217.
Rapport des ingénieurs qui ont fait une enquête sur la classification excessive (*over break*) dans la division est; doc. demandé, 235. Déposé, 275.
Relevé des dépenses faites sur 21 contrats de la division est; doc. demandé, 253. Déposé, 402.

Transport des marchandises par eau:—Les plaintes concernant l'article 10 de la Loi sont référées au comité de la Marine et des Pêcheries, 395. Recommande que la preuve soit imprimée, 437. Recommande qu'un bill soit passé à l'effet de modifier la Loi, 480.

Transport des marchandises par eau:—Bill (No 212) modifiant la Loi du; présenté et 1re lecture, 498. 2me lecture; en comité général; rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 526. Par le Sénat, 535. S.R., 600.

Transport des marchandises par eau, relativement à la livraison du bois:—Bill X 2 (No 210) du Sénat, intitulé: Loi modifiant la Loi du, 496. 1re lecture, 499.

Travail:—Rapport du département, 7.

Travail de législation:—Message du Sénat, nommant un comité devant s'unir à un comité de la Chambre pour atteindre ce but, 190.

Travaux Publics:—Rapport du ministre des, 6.

Tremblay, Rémi:—Recommandation de M. l'Orateur pour sa promotion à la classe A-B, 13. Adoptée, 36.

Trent:—Copie de baux, contrats, etc., pour pouvoirs hydrauliques le long du canal de la vallée de la; doc. demanndé, 156. Déposée, 245.

Trout-Creek à Loring, et de Powassan à Nipissingue ou Restoule:—Copie de rapports, plaintes, etc., concernant les routes postales de; doc. demandé, 140. Déposée, 299.

Tribunal de La Haye:—Copie de la sentence arbitrale, 135.

Truesdell, Frances Whittington:—Bill L 2 (No 183) du Sénat, intitulé: Loi pour faire droit à, 416. 1re lecture, 421. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 434. Rapporté sans amendement, 450. En comité général; rapporté sans amendement, 468. 3me lecture, 469. Passé, 470. S.R., 600.

Trussed Concrete Steel Company of Canada, Limited:—Bill E 2 (No 188) du Sénat, intitulé: Loi à l'effet de conférer au Commissaire des brevets certains pouvoirs pour faire droit à la, 438. 1re lecture, 444. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 470. Rapporté sans amendement, 487. En comité général; rapporté sans amendement, 507. 3me lecture et passé, 508. S.R., 600.

Trusts et monopoles dans les Etats-Unis:—Copie des lois, règlements, etc., en force; doc. demandé, 220.

U

Unions commerciales:—Rapport annuel en vertu du chapitre 125 des S. R. du Canada, 1906, 40.

Union Jack:—Motion Beattie pour que ce drapeau ait toujours la place la plus en vue, quand un autre drapeau ou insigne étrangers sont deployés dans notre pays; débat, 221. Rejetée, 222.

Universal (The) Life Assurance Company of Canada:—Bill P (No 127) du Sénat, intitulé: Loi constituant en corporation, 210. 1re lecture, 212. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 218. Amendé et recommande que le titre soit changé, 228. En comité général; amendé; considéré; titre changé; 3me lecture et passé, 234. S.R., 382.

Université de Saskatchewan:—Décret du conseil, correspondance, etc., pour une subvention, 210.

Usage illégal des malles de Sa Majesté:—Motion Armstrong pour ajourner la Chambre, 74. Rejetée, 75.

Utilisation de la lumière du jour:—Bill (No 25) concernant l'; présenté et 1re lecture, 41.

V

Valeur moyenne imposable en 1896 et 1910:—Relevé faisant connaître la; doc. demandé, 118. Déposé, 182.

Vancouver:—Copie des entrées de douanes passées "franches de droit" à; doc. demandé, 55. Déposé, 125.

Vancouver Dry Dock Company:—Etat faisant connaître la nature de la subvention accordée à la; doc. demandé, 197. Déposé, 250.

Vancouver and Lulu Island Railway Company:—Bill (21) concernant la; 1re lecture, 32. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 46. Amendé, 103. En comité; rapporté sans amendement; 3me lecture et passé, 115. Le bill ayant été retiré, le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes recommande que les honoraires soient remboursés, 188.

Victoria, N.-E.:—Etat indiquant combien de gardiens de pêcheries ont été nommés entre 1906 et 1910; doc. demandé, 190. Déposé, 300.

Victoria, N.-B.:—Etat indiquant toutes les condamnations prononcées et imposées dans cette division électorale; doc. demandé, 419.

Voie ferrée entre Grand-Falls et la cité de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick:—Copie de correspondance relative aux subventions accordées aux chemins de fer en ce qui concerne une subvention en faveur d'une; doc. demandé, 528. Déposé, 531.

Voies et Moyens:—

Motions pour aller en comité concernant la réciprocité avec les Etats-Unis:

Amendement Monk regrettant que le gouvernement n'ait pas consulté le peuple avant de s'engager sur cette question, 176. Rejeté, 177.

Amendement Monk protestant de la loyauté inaltérable du Canada envers la mère-patrie, etc.; adopté, 207.

Amendement Borden demandant au gouvernement de retarder la passation de la loi, parce que la Chambre législative des Etats-Unis ne l'a pas adoptée à cette présente session, 241. Débat et rejeté, 243.

Amendement Monk demandant de commencer immédiatement la construction du canal de la Baie-Georgienne; objecté par Sir Wilfrid Laurier que l'amendement est hors d'ordre parce qu'il n'a pas la recommandation du Gouverneur général; objection maintenue, 253.

Amendement Maclean (York) concernant le contrôle de la capitalisation des chemins de fer du Canada; débat, 256. Rejeté, 257.

Amendement Henderson demandant une commission royale *re* la Farmers' Bank, 273. Débat, 274. Rejeté, 277.

Amendement Perley demandant que le gouvernement dépose sur la Table des données complètes au sujet du coût et du prix de production dans les douze autres pays qui auront accès aux marchés canadiens par suite de la convention; débat, 392. Rejeté, 393.

Amendement Northrup pour une commission royale sur les affaires de l'Imprimerie Nationale; débat, 421. Rejeté, 423.

Amendement Lennox condamnant le ministre des Finances au sujet de la Farmers' Bank; débat, 441. Rejeté, 442.

Amendement Middlebro concernant les incursions féniennes de 1866 et 1870, 602. Rejeté, 603.

Amendement Monk pour que le rapport complet de la Conférence impériale 1911 soit soumis incessamment à la Chambre; rejeté, 610.

Amendement Crocket au sujet de la *Maritime Dredging and Construction Company*; rejeté, 611.

Amendement Taylor (New-Westminster) au sujet de prétendues fraudes commises en rapport avec l'immigration chinoise à Vancouver, 614. Rejeté, 615.

Amendement Wallace au sujet de la dépense des deniers publics qui devraient être en rapport avec l'accroissement et le développement du Canada, 616. Rejeté, 617.

Voies et Moyens pour considérer la résolution de Réciprocité:—
La Chambre en comité; progrès, 177, 187, 188, 190, 205, 207, 210, 224, 226, 239, 243, 245, 257, 277, 388, 393, 401, 405, 407, 409, 411, 413, 415, 419, 421, 438, 442, 448, 603, 604, 605, 607, 609, 610, 612, 615, 617.
Vote de crédits, 213, 370, 597.
Accorde au Japon certains privilèges de douanes, 529.

W

Walkerton and Lucknow Railway Company:—Bill (No 34) concernant la; 1re lecture, 52. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 63. Amendé, 89. En comité général; rapporté tel qu'amendé; 3me lecture et passé, 95. Par le Sénat, 165. S.R., 382.

"Wanda", yacht de W. R. Travers:—Copie de rapports concernant son évaluation en douane du 22 octobre 1909; doc. demandé, 235. Déposé, 255.

Wentworth:—Etat indiquant combien de personnes de ce comté ont été nommées à des emplois depuis 1904; doc. demandé, 120. Déposé, 217.

Western (The) Canal Company:—Bill P 1 (No 195) du Sénat, intitulé: Loi constituant en corporation, 443. 1re lecture, 445. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes; amendé, 487. En comité général; amendé, 507. Considéré, 510. 3me lecture et passé, 511. Sénat acquiesce, 528. S.R., 600.

Western Central Railway Company:—Bill (No 94) concernant la; 1re lecture, 109. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 125. Amendé, 288. En comité général; rapporté sans amendement: 3me lecture et passé, 302. Par le Sénat; amendé, 425. Amendement adopté, 434. S.R., 599.

Windsor:—Etat indiquant combien d'officiers de douane ont été nommés à ce port depuis 1896; doc. demandé, 605.

Winnipeg:—
Copie du contrat de Hancy, Quinlan et Robertson pour la construction d'ateliers de locomotives à; doc. demandé, 47. Déposé, 93.
Copie de documents, etc., concernant l'emplacement du Parlement dans la cité de; doc. demandé, 405. Déposé, 437. Supplémentaire, 605.

Y

Yukon:—Ordonnances du Territoire du, 7.
Ordonnances décrites en 1910, 381.

Yukon (Territoire du):—Avis de motion pour prendre en considération une certaine résolution approuvant l'ordonnance concernant l'imposition d'une taxe sur l'ale, le porter, la bière, etc., 94. En comité, 110. Adoptée, 111.